50377
1987
201-1

JEAN-PIERRE RENARD

MAÎTRE DE CONFÉRENCES
A L'UNIVERSITÉ DE PICARDIE

50377
1987
201-1

N° d'ordre 26

ETUDE GEOGRAPHIQUE DES MARGES MITOYENNES DES REGIONS NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE.

LA CONTRIBUTION DE LIMITES TERRITORIALES, AUTREFOIS FRONTALIERES, A LA MARGINALISATION D'ESPACES RURAUX.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
SECTION DE SCIENCES
LILLE

Thèse de Doctorat d'Etat, sous la direction de
Monsieur le Professeur Pierre-Jean THUMERELLE.

Présentée et soutenue à l'Université des
Sciences et Techniques de Lille, Flandres-Artois.

Citadelle de
Doullens

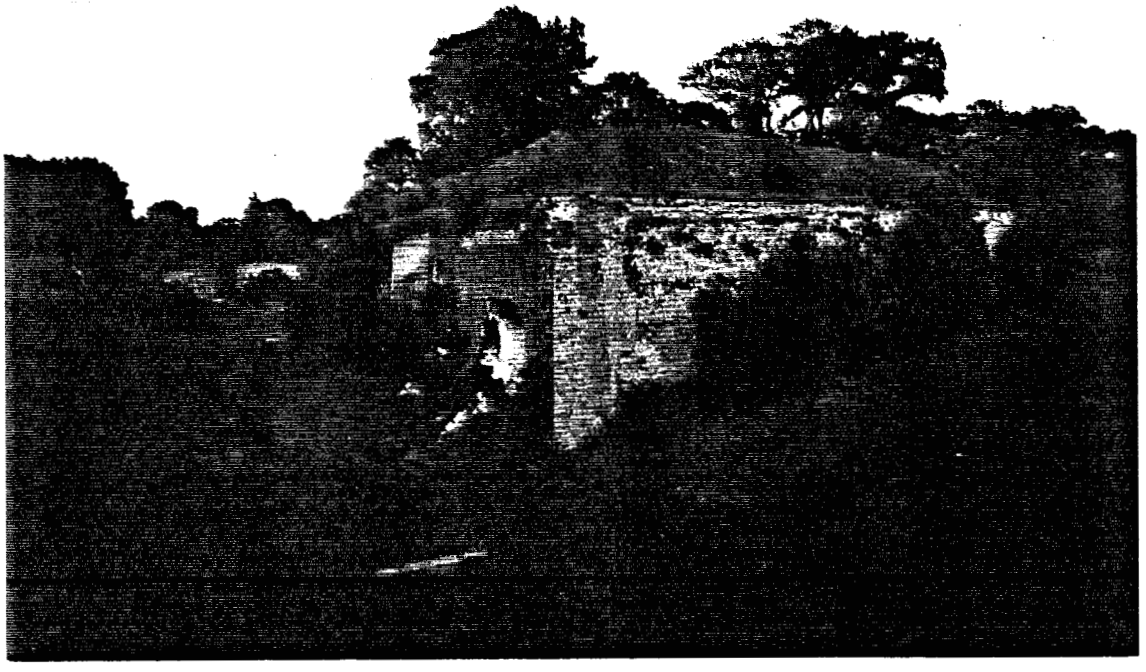

LUCHEUX

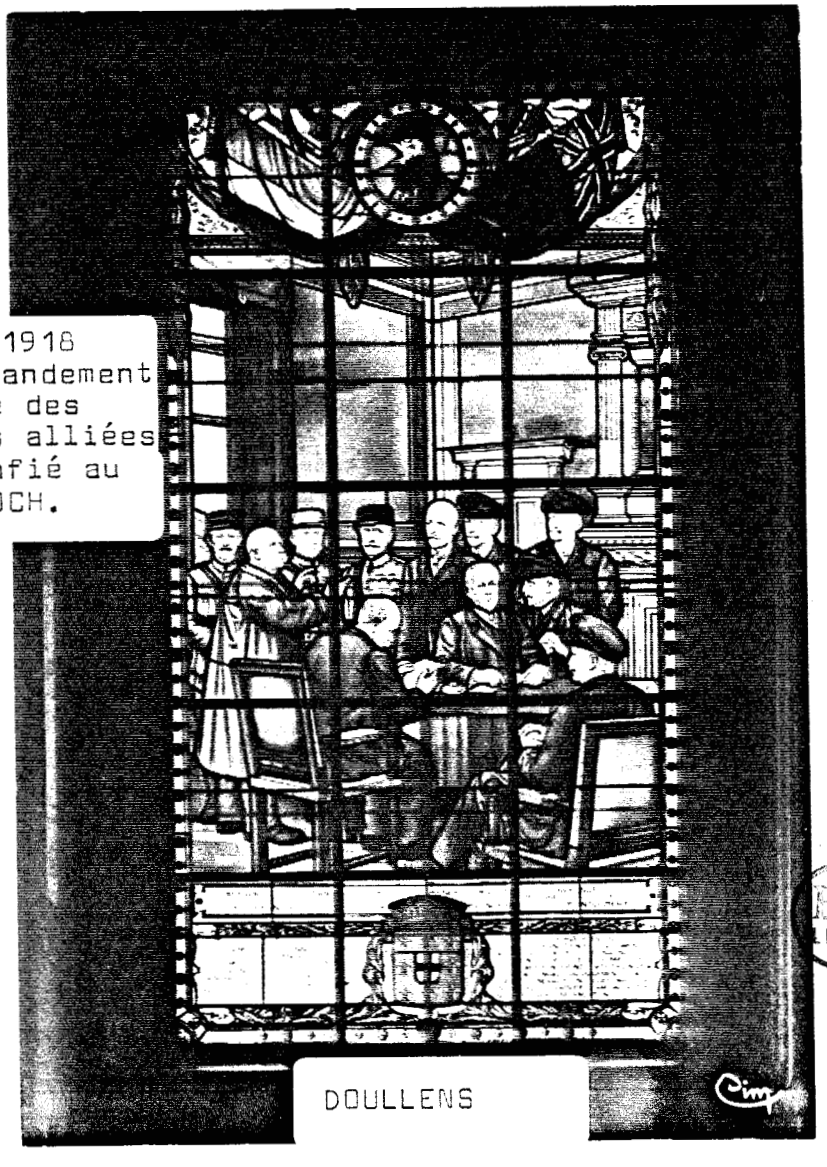

26/03/1918
le commandement
unique des
forces alliées
fut confié au
Mal FOCH.

DOULLENS

Voici le bilan d'une dizaine d'années de travail, mais non le terme d'une recherche.

BELGII PARS
Baillage de Hesdin
Maris Britannici pars
ARTESIAE PARS
Cambresis
VIMEVX COM.
NORMANDIAE PARS
PICARDIA
SANTERRE
VERMANDOIS
TERRACHE
TARTENOIS
LAONNOIS
Miliaria Germanica communia quorum 15 gradum unum Latitud. constituunt
Miliaria Gallica communia quorum 20 gradum unum Latitud. constituunt
Abbeuille
Auxy
Corbie
Peronne
Chastelet
Chasteau en Cambresy
Ripemont
La Fere
Chauny
Noyon
Compiegne
Roye
Nelle
Hen
Guise
Laons
Cressy
Coussy
Gourne
Bapammes
Cambray
JANSON. 1630.

AVANT-PROPOS

Initialement, je voulais analyser l'organisation des pays ruraux s'étalant de la Thiérache péri-ardennaise au Haut-Boulonnais dominant le littoral de la Manche et le fond de la boutonnière. De par leur disposition au sein de la région Nord-Pas-de-Calais, ils constituent un vaste arc de cercle ceinturant les Bas Pays de la Mer du Nord. Seul le littoral et dans une certaine mesure le Cambrésis oriental forment deux antennes méridiennes qui trouent cette marge rurale et prolongent ainsi, vers l'espace français les caractéristiques essentielles des Bas Pays. Il est clair que par opposition aux pays miniers et à la région lilloise (au sens étroit), la Thiérache, l'Artois et les Pays d'entre Canche et Authie, offrent au géographe un terrain privilégié de réflexions et d'interrogations. Cette dichotomie géographique fondamentale ne remet nullement en cause la cohésion du Nord-Pas-de-Calais (J-M. DEWAILLY , Thèse 1984).

Comment expliquer à ce niveau la terminaison des espaces denses et fortement structurés en nébuleuse de la Civilisation de la Mer du Nord ? Où trouver les causes profondes ? C'est dans cet esprit que je rédigeais en 1980 et 1981 une thèse de troisième cycle consacrée aux Hautes Terres Artésiennes (J-P. RENARD, 1981) qui marquait alors une étape décisive dans ma trajectoire de recherches.

En effet, c'est à Mrs les Professeurs P. FLATRES et J-P. MOREAU que je dois l'inflexion des travaux initiaux vers leurs formes d'interrogations actuelles. Le paysage et la structure géographique des Hautes Terres Artésiennes ne se

prolongent-ils pas en Picardie septentrionale, en direction du Plateau Picard Nord (Région agricole de la Somme) ? L'Avesnois herbager n'apparaît-il pas comme une assez bonne symétrie de la Thiérache de l'Aisne, même si certaines traditions industrielles permettent de les différencier ? Le Plateau d'interfluve du Ponthieu et celui de l'entre Canche et Authie n'offrent-ils pas des similitudes frappantes ?

Ainsi donc fallait-il s'interroger sur la signification, l'origine et les effets multiples de la limite administrative séparant depuis 1790 les départements du Pas-de-Calais et de la Somme, de l'Aisne et du Nord, mais aussi depuis les années 1950-60 les régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Cependant le fait d'observer les deux versants de la "frontière" de l'ancienne France, impliquait une autre forme d'éclairage et de situation des espaces étudiés. Tout en constituant une marge délimitant nettement les espaces de la Mer du Nord, ils forment aussi une charnière entre ceux-ci et l'espace parisien.

Enfin c'est avec sincérité que je remercie Mr le Professeur P-J. THUMERELLE pour la bienveillance et l'amitié qu'il m'a toujours exprimées pendant ces années de travail et parfois aussi d'inquiétude. De même, faut-il que je souligne avec reconnaissance l'aide cartographique, combien précieuse, que m'ont spontanément offerte Mme J. DESIRE et Melle E. SWARTVAGHER, de l'Atelier de Cartographie du Centre d'Etudes géographiques de l'Université de Picardie. Qu'ils soient donc intimement associés à ce long chemin...

INTRODUCTION

"... de la fin du Moyen-Age au milieu du XVIIème siècle, la limite nord de la Picardie fut, de toutes les frontières du royaume, la plus proche de la capitale et la plus exposée.(1) Large portail ouvert sur la France, régions balayées par les armées, bouleversées par les batailles, mais aussi régions de passage et de commerce, les régions picarde et nordiste ne peuvent se comprendre sans référence au fait frontalier. En Picardie, à vrai dire, ce fait, dans la mesure où l'on en a conscience, n'est plus guère aujourd'hui, sauf très localement, un fait vécu. Le Nord, en revanche, vit intensément sa situation de région frontière...". (P. FLATRES, 1980)(2).

C'est dans ces quelques lignes qu'on a pu extraire la problématique spatio-temporelle qui est à l'origine du travail qui suit.

Il est évident que les travaux de F. LENTACKER (3) portant sur la frontière franco-belge furent aussi une référence scientifique et cognitive constante. L'auteur dans une étude collective (4) rédigée par les membres enseignants de l'Institut de géographie de Lille 1, utilise une expression très juste à propos des terres d'Artois et de Flandres qui constituent partiellement la région du Nord-Pas-de-Calais, en les qualifiant de "Pays d'entre-deux". Cette marginalité géopolitique, cette situation périphérique qui ne fut pas uniquement le fait de l'époque féodale, est une idée à laquelle on se référera constamment.

La limite administrative départementale et régionale qui sépare le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie fut, des siècles durant, inserrée dans une zone frontalière âprement disputée. De ce fait, on est en droit de penser à priori, en guise d'hypothèse liminaire, que ses effets dans l'organisation de l'espace régional, furent non seulement durables, mais aussi très pertinents.

Il est clair que cette étude relève de la géographie régionale et qu'elle se propose d'analyser un cas particulier : les pays-charnière, entre la Région parisienne et les Bas Pays de la Mer du Nord. Toutefois pour mieux saisir leur problématique particulière, il sera parfois nécessaire de les confronter à quelques réflexions plus théoriques relevant de la géographie des frontières, des limites territoriales et plus généralement des discontinuités spatiales.

LES PAYS D'ENTRE-DEUX

Carte de MERIAN.1653.

Archives départementales
de l'Aisne. LAON.

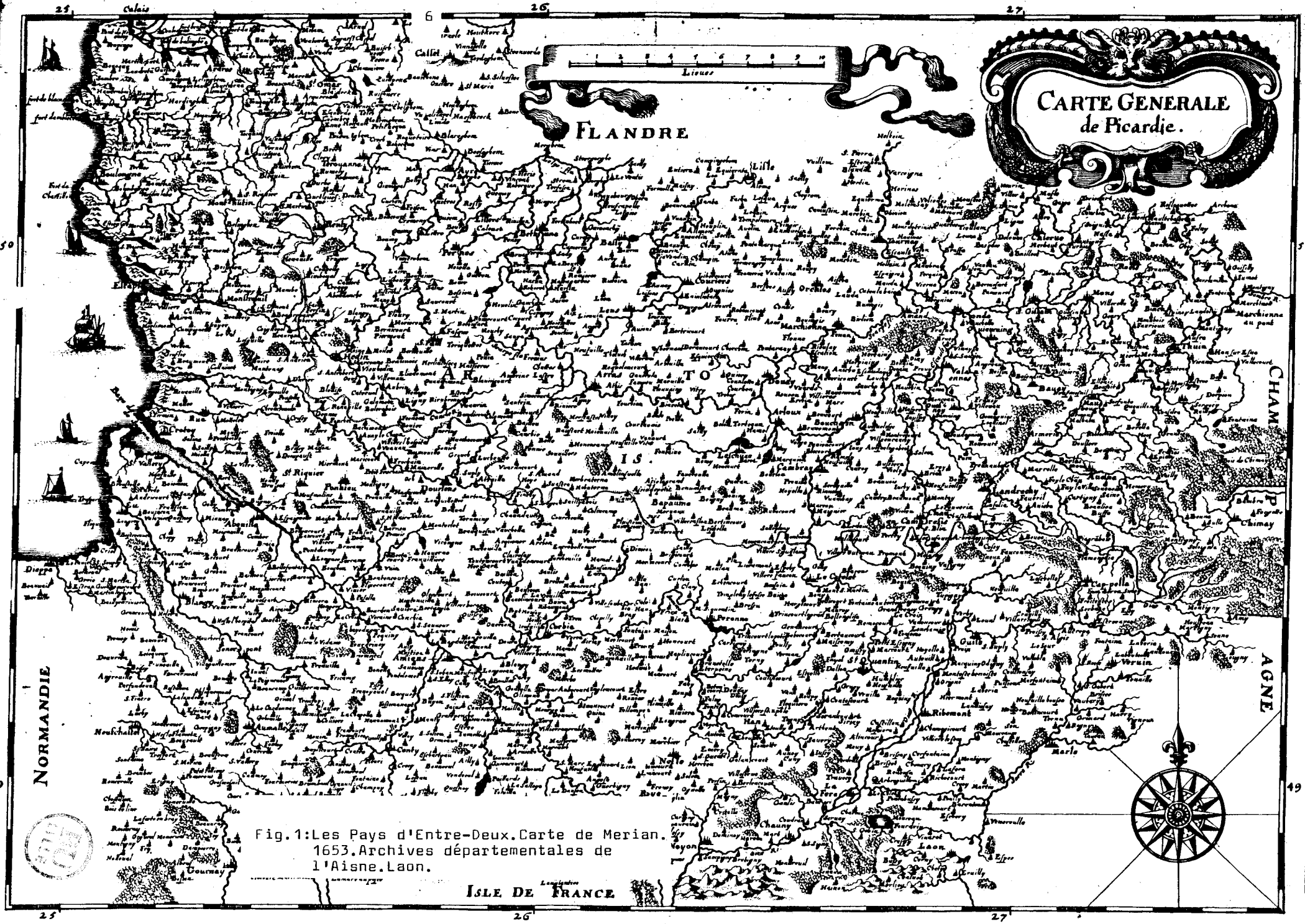

Fig.1:Les Pays d'Entre-Deux.Carte de Merian. 1653.Archives départementales de l'Aisne.Laon.

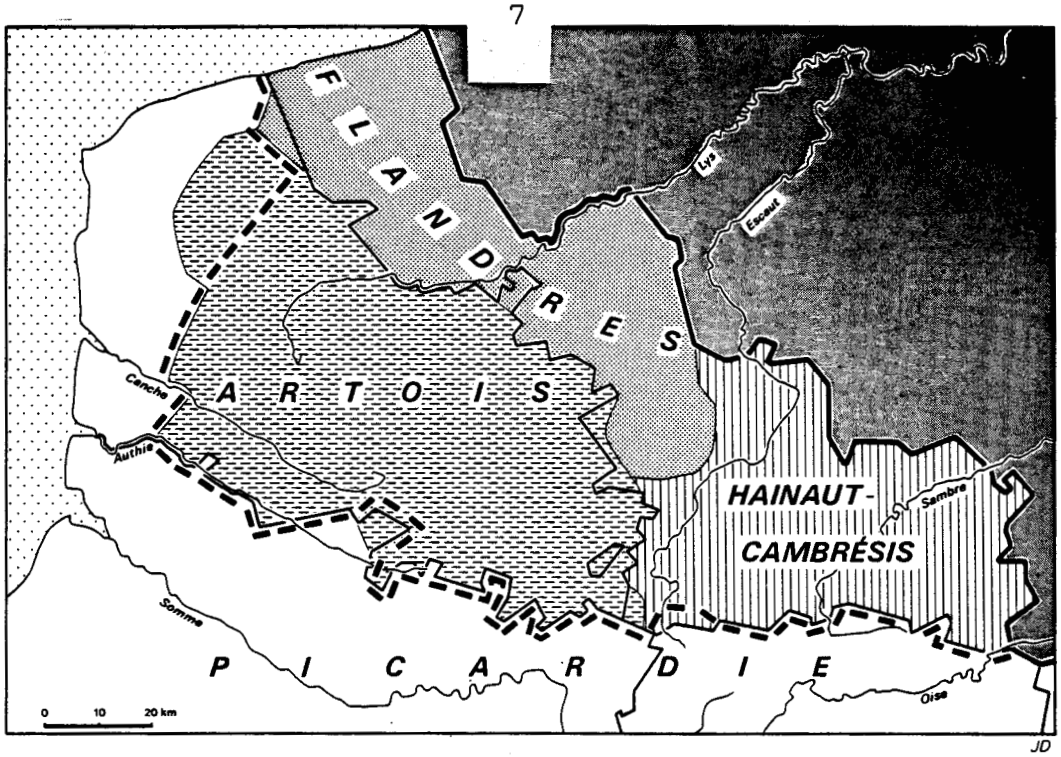

frontière de 1713 (peu différente de la frontière actuelle)

limite Nord du Gouvernement de Picardie

ARTOIS Province de l'Ancien Régime

limites départementales actuelles

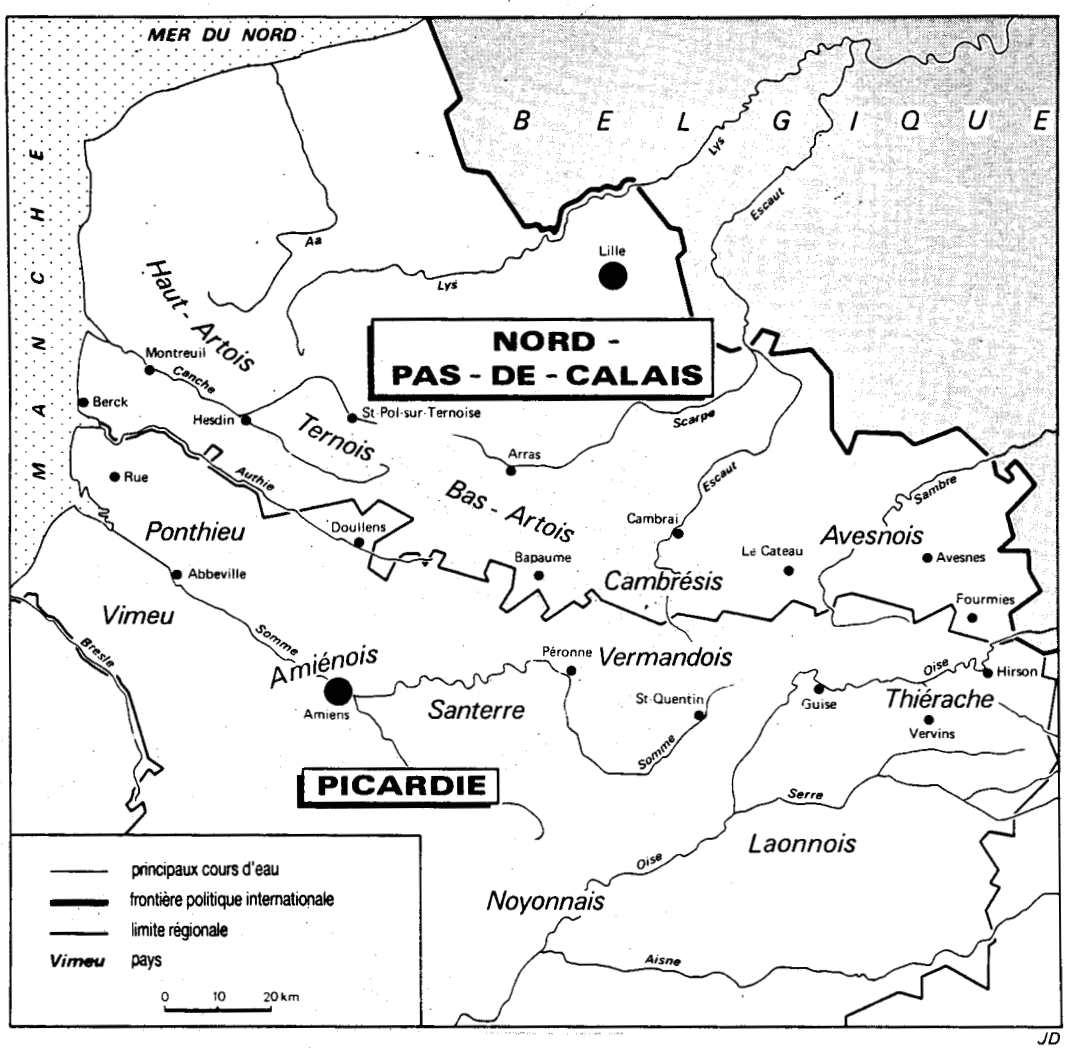

Fig.2:Limites territoriales et frontières en France septentrionale à la fin de l'Ancien Régime.

Fig.3:Eléments d'organisation régionale.

LISTE DES FIGURES

Fig. 1: Les Pays d'Entre-Deux. Carte de Merian, 1653. Archives départementales de l'Aisne. LAON.....p.6.

Fig. 2: Limites territoriales et frontières en France septentrionale à la fin de l'Ancien Régime.....p.7.

Fig. 3: Eléments d'organisation régionale. .....p.7.

- - - - - - -

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1) Il fut en effet des époques où la capitale de France fut à deux pas des fronts militaires. Le Nord-Pas-de-Calais et la partie septentrionale de la Picardie furent dans ce cas, les théâtres des combats, autrefois des "chevauchées anglaises" du XIVème siècle, mais représentèrent toujours le dernier rempart de sécurité pour la région parisienne. Que l'on veuille bien se rappeler un instant l'enjeu des batailles sur la Somme et sur l'Oise, durant la "Grande Guerre", ainsi que la volonté farouche de tenir le front de 1916-17, pour se laisser convaincre de l'importance stratégique des provinces septentrionales de la France. De même il fut un temps beaucoup plus ancien, où la couronne de France était enviée par les Anglais (début de la Guerre de Cent ans) qui s'étaient installés dans le Ponthieu et à Calais qui leur servaient ainsi de point d'appui et de débarquement pour lancer leurs chevauchées meurtrières en direction de Paris. Plus tard encore la Picardie, dont l'extension était différente de celle de la région actuelle, et surtout l'Artois et la Flandre, étaient des possessions des puissants Ducs de Bourgogne qui purent ainsi menacer au XVème siècle, l'intégrité du Royaume.
L'on pourrait aussi multiplier les exemples historiques qui tous, quelque soit l'époque à laquelle ils sont empruntés, démontrent l'importance du fait frontalier et donc militaire de ces deux régions de France septentrionale.

2) FLATRES P. : Nord et Picardie, Atlas et géographie de la France moderne, Flammarion, 1980, 423 p.

3) LENTACKER F. : La frontière franco-belge ; étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relation. Lille, 1974, Thèse.

4) UER de géographie de l'Université de Lille 1 : Le Nord-Pas-de-Calais au seui des années 80. CRDP, Lille, déc. 1979, T.1, 168 p.

SIGLES UTILISES

CAR: Comité d'Aménagement Rural.

CRAR: Contrat Régionalisé d'Aménagement Rural.

CSP: Catégorie Socio-Professionnelle.

DDA: Direction Départementale de l'Agriculture.

DEFM: Demande d'Emplois en Fin de Mois.

DENS: Demande d'Emplois Non Satisfaits.

FIC: Fonds d'Intervention Culturelle.

OREAM: Organisation Régionale d'Etudes pour l'Aménagement Métropolitain.

OREAP: Organisation Régionale d'Etudes pour l'Aménagement de la Picardie.

PALT: Population Active au Lieu de Travail.

PAO: Population Active Occupée.

PAR: Population Active au lieu de Résidence.

PAR: Plan d'Aménagement Rural.

PAT: Population Active Totale.

PDL: Plan de Développement Local.

PDRE: Population Disponible à la Recherche d'un Emploi.

RGA: Recensement Général de l'Agriculture.

RGP: Recensement Général de la Population

SIVOM: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

ZPIU: Zone de Peuplement Industriel ou Urbain.

PLAN SIMPLIFIE

AVANT-PROPOS..... p. 1

INTRODUCTION..... p. 3

PROBLEMATIQUE..... p.15

1 - DEFINITION D'UNE PROBLEMATIQUE SPATIO-TEMPORELLE..... p.17

2 - DEMARCHES ET METHODES..... p.45

PREMIERE PARTIE : EMERGENCE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT D'UNE FRONTIERE TERRITORIALE..... p.56

A. EMERGENCE PUIS FOSSILISATION PARTIELLE D'UNE FRONTIÈRE..... p.57

1 - MISE EN PLACE DES MODELES ORIGINELS D'ORGANISATION DE L'ESPACE, EN GAULE BELGIQUE..... p.57

2 - UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE L'ESPACE DURANT L'EPOQUE GALLO-ROMAINE..... p.67

3 - L'EVOLUTION DE CES REGIONS A L'EPOQUE MEROVINGIENNE ET CAROLINGIENNE. A PROPOS DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ESPACE ET DE L'EMPREINTE CULTURELLE NOUVELLE..... p.81

4 - LE SYSTEME ANCIEN D'ORGANISATION DE L'ESPACE, A L'EPREUVE DE L'EPOQUE FEODALE ET DU BAS MOYEN-ÂGE..... p.95

5 - L'EVOLUTION D'UNE FRONTIERE : DE 1526 A 1790 p.109

B. LE NOUVEAU DÉCOUPAGE DE L'ESPACE NATIONAL : L'OEUVRE DE LA RÉVOLUTION DE 1789-90..... p. 159

1 - L'APPORT DE LA REVOLUTION FRANCAISE..... p. 159

2 - LA QUESTION DU TRACE DES LIMITES DES COMMUNES ET DES DEPARTEMENTS EN 1790 ET DANS LES ANNEES SUIVANTES..... p. 167

3 - LE DEPARTEMENT : UN CADRE DE GESTION AUX LIMITES ETANCHES..... p. 183

C. LA PRATIQUE DES ESPACES PÉRIPHÉRIQUES : L'ANALYSE DE DEUX CAS PARTICULIERS..... p. 199

1 - L'ETUDE DES COMPORTEMENTS ET DES FLUX MATRIMONIAUX (ACTES DE MARIAGES AU XIXème SIECLE) p. 199

2 - L'ATTRACTION COMMERCIALE A L'AUBE DES ANNEES 1980..... p. 217

SECONDE PARTIE : MARGINALISATION SOCIO-ECONOMIQUE DES ESPACES RURAUX PERIPHERIQUES AUTREFOIS FRONTALIERS: DES PAYS-CHARNIERE..... p. 327

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROCESSUS DE MARGINALISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE CONTEMPORAINE DES ESPACES RURAUX PÉRIPHÉRIQUES..... p. 329

1 - L'HERITAGE ANCIEN..... p. 329

2 - POUR UN SCENARIO DE DESORGANISATION ECONOMIQUE ET HUMAINE DES ESPACES RURAUX PERIPHERIQUES, DEPUIS LE XIXème SIECLE..... p. 333

3 - COMPREHENSION DU PROCESSUS DE MARGINALISATION SOCIO-ECONOMIQUE CONTEMPORAIN..... p. 369

B. EVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE DES PAYS RURAUX PÉRIPHÉRIQUES : 1962-1982..... p. 500

1 - ETUDE GEOGRAPHIQUE DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION ACTIVE : EMPLOIS ET STRUCTURES SPATIALES..... p. 500

2 - LES RETOMBEES SOCIO-SPATIALES DE L'EVOLUTION RECENTE DE L'EMPLOI DOMINANT..... p. 554

3 - ANALYSE GEOGRAPHIQUE MICRO-REGIONALE DE QUELQUES BASSINS D'EMPLOIS..... p. 636

C. EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1962 ET 1982. p. 738

1 - LE DEPEUPLEMENT DES ESPACES PERIPHERIQUES ENTRE 1962 ET 1982 : UNE REALITE GLOBALE QUI DOIT ÊTRE NUANCEE..... p. 739

2 - LE PROBLEME DU DEFICIT DU MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION..... p. 794

TROISIEME PARTIE : AMENAGEMENT ET GESTION DES ESPACES RURAUX PERIPHERIQUES..... p. 872

A. BLOCAGES ET ÉVOLUTION DES MENTALITÉS : LEURS RELATIONS AVEC L'ORGANISATION DE L'ESPACE.... p. 872

1 - CLOISONNEMENT TERRITORIAL ET IMPACTS SUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE..... p. 875

2 - LA CONTRIBUTION DE LA PRESSE ECRITE AU DECLOISONNEMENT DES GROUPES SOCIAUX TERRITORIALISES..... p. 898

3 - LA FERMETURE INFORMATIONNELLE DE LA "FRONTIERE" D'AUTHIE EST-ELLE ENCORE UNE REALITE PRESENTE ?..... p. 927

4 - DANS LES REGIONS DU SEUIL DE L'ARTOIS ET DU CAMBRESIS..... p. 942

B. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL EN AVESNOIS-THIÉRACHE..... p.961

1 - LA GEOGRAPHIE DU PARADOXE..... p.962

2 - DE LA SEPARATION A L'UNION..... p.968

3 - LE SYNDICAT MIXTE ET LA VIE REGIONALE.... p.976

4 - LE SYNDICAT MIXTE ET LA POPULATION DE L'AVESNOIS-THIERACHE..... p.992

5 - LES THEMES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.. p.1021

C. IMAGE DE MARQUE ET PERCEPTION DES ESPACES PÉRIPHÉRIQUES..... p.1042

1 - REFLEXIONS THEORIQUES LIMINAIRES..... p.1044

2 - EFFET DE LA DISTANCE SUR LA PERCEPTION ET LA CONNAISSANCE DES ESPACES..... p.1049

3 - EFFET DE LA DENOMINATION DES ESPACES..... p.1050

4 - L'EFFET D'ATTRACTION SELECTIVE..... p.1090

5 - "FRONTIERES" ET PERCEPTION COGNITIVE DES ESPACES..... p.1108

CONCLUSIONS..... p.1114

BIBLIOGRAPHIE - SOURCES..... p.1123

ELEMENTS DE REFLEXIONS POUR UNE PROBLEMATIQUE

PLAN DE L'EXPOSE DE LA PROBLEMATIQUE

1 - DEFINITION D'UNE PROBLEMATIQUE SPATIO-TEMPORELLE D'ORIGINE HISTORIQUE p.17

a) Marche séparante, frontière et limite..... p.18

Origine de la frontière et évolution des systèmes d'organisation territoriale en relation avec la problématique des limites et frontières.

b) Les effets de frontière. Les empreintes paysagères. p.21

Importance de l'empreinte militaire.
Effets divers de la limite-frontière : empreintes paysagères, dans les mentalités, dans les sociétés. Fonctions contradictoires de la frontière:dysfonctionnement, rejet et métamorphisme.

c) Présentation d'une planche cartographique.... p.28

Illustration des situations frontalières et de Pays d'Entre-Deux.

d) Marginalisation socio-économique et aménagement.p.34

La marginalisation socio-économique contemporaine : sources et mécanismes. Une évolution cyclique ? Perspectives d'aménagement-développement ?

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....p.43

2 - DEMARCHES ET METHODES. p.45

a) Les bases historiques. p.45

b) L'outil statistique. p.46

c) L'inévitable enquête. p.47

1 - DEFINITION D'UNE PROBLEMATIQUE SPATIO-TEMPORELLE D'ORIGINE HISTORIQUE.

Depuis l'Antiquité gauloise et gallo-romaine, l'histoire a maintenu certaines fractions de l'espace de France septentrionale, en position de marges, de périphéries, voire de frontières. L'actuelle limite séparant les deux régions du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie fut en effet, avant 1790, une cloison séparante ayant revêtu à certains moments de l'histoire du Royaume de France, une dimension politique internationale. Marche séparante, glacis militaire protecteur, frontière entre les Terres de France et d'Empire, limite administrative et fiscale interne au Royaume, puis limite de département et de région en France moderne, le secteur étudié qui, depuis le Marquenterre et l'estuaire de l'Authie à l'ouest, jusqu'aux forêts péri-ardennaises à l'est, assure le contact entre ces deux régions de France du Nord, s'est vu confier par les aléas de l'histoire nationale et internationale, une fonction séparante de plus ou moins longue durée. Frontière éphémère dans les Bas-Champs et dans la région du Marquenterre, elle fut par contre beaucoup plus durable aux confins méridionaux de l'Artois et surtout au sud du Cambrésis et du Hainaut.

C'est à ce propos que nous désirons formuler quelques questions, définissant une première problématique spatio-temporelle.

a) Marche séparante, frontière et limite.

- Quand et comment cette limite, actuellement administrative, a-t-elle acquis une fonction politique, devenant ainsi une frontière ?
- Si la linéarité des limites et frontières peut être considérée comme un concept moderne, alors quels furent, chronologiquement, les modèles d'organisation de l'espace régional induits par les divisions et aléas de la politique qui prévalurent dans ces "Pays d'Entre-Deux" ?

Le tracé actuel de la limite administrative séparant les deux régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie est l'héritier d'un long processus historique que l'on peut résumer provisoirement, à l'aide de quatre modèles chronologiques d'organisation des espaces périphériques et frontaliers, s'accrochant chacun, à une grande période de l'histoire de notre pays et de la construction de l'Etat français.

Le système ancien, en aires avec centres et marches séparantes boisées, est tout droit issu de l'Antiquité gauloise, ignorant le concept de frontière linéaire. Certes, parmi ces cités, certaines avaient déjà acquis une **plus grande importance** que d'autres (celles, par exemple, des Atrébates avec leur capitale Arras: Nemetacum, ou encore des Ambiens autour de Samarobriva:Amiens...) (1) ; ainsi dès l'Antiquité, une certaine "sélection" ou hiérarchie spatiale existait probablement déjà, privilégiant les zones de plateaux crayeux et limoneux, semble-t-il. Les nombreux travaux archéologiques (fouilles et photographies aériennes) de CADOUX J-L. et AGACHE R. (2) notamment,ont montré qu'en Picardie septentrionale, comme dans le Santerre, le Vermandois, le Nord de l'Amiénois ou encore en Bas-Artois-Cambrésis, l'exploitation agricole du sol au cours du Haut-Empire romain ainsi que le peuplement rural, devaient

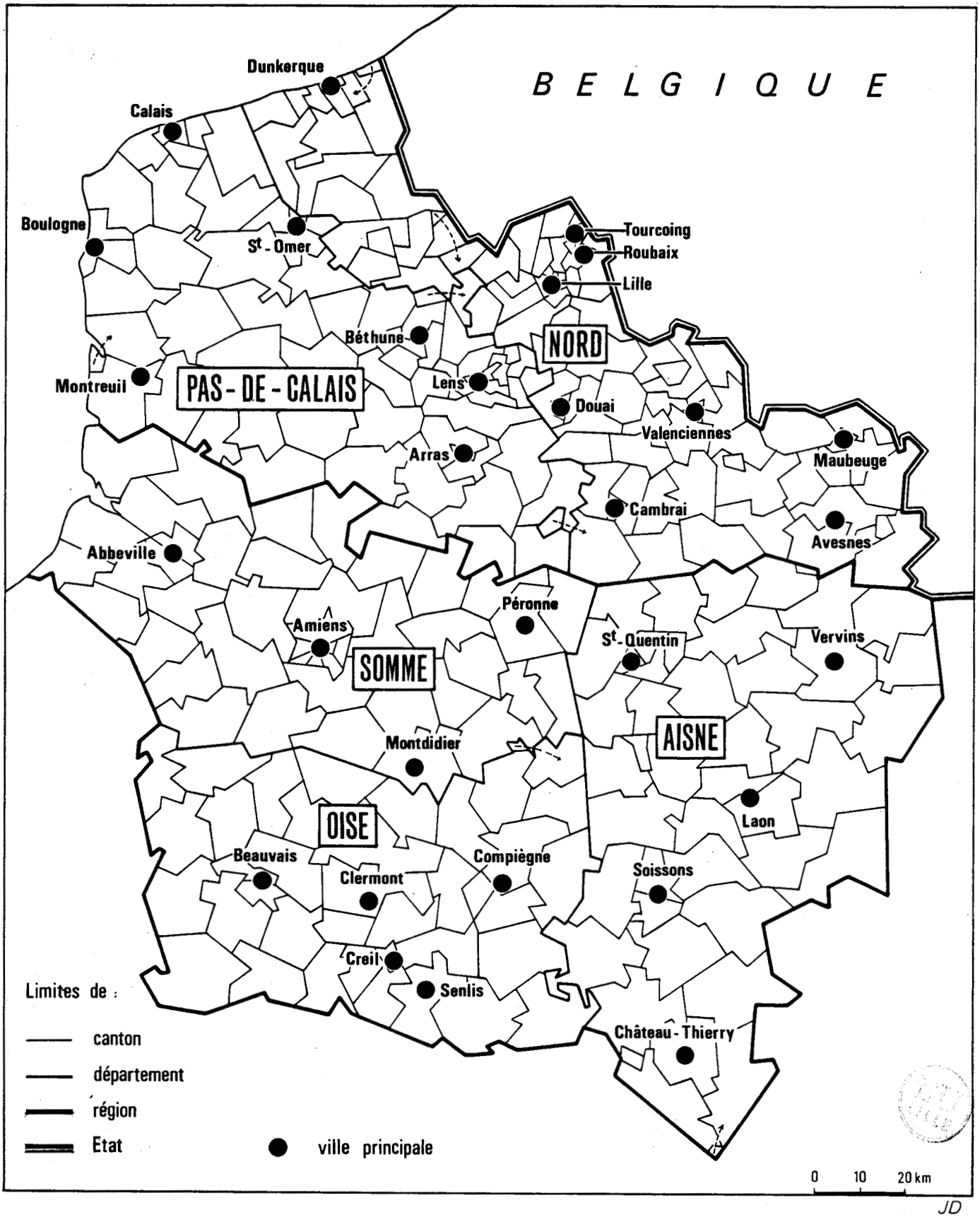

CARTE DE REPÉRAGE

Fig.1:Carte de repérage:les cantons du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie.

être relativement importants et que dans ce cas, les affirmations de DION R. (3), à propos des "déserts-frontières" séparant les cités, doivent être désormais, du moins pour les régions de France septentrionale, nuancées. Ce premier système d'organisation de l'espace rural perdura jusqu'à la fin du Haut-Moyen-Âge.

C'est à l'aube de l'époque féodale qu'apparaissent les prémisses d'un nouveau type de contacts entre les terres de Picardie septentrionale et celles de l'actuelle région Nord-Pas-de-Calais. Alors que très vite de puissants Comtés féodaux vont s'imposer tant en Flandre qu'en Hainaut, plus tard en Artois, attribuant à ces régions enveloppant les marges de la France, la dimension politique de véritables Etats, donnant aussi aux populations un vif sentiment de "régionalisme", en Picardie voisine, de telles puissances ne purent jamais se développer durablement.

Ainsi dès la fin du XIIème siècle, le Comté du Vermandois était-il rattaché à la Couronne de France. Entre les Terres picardes et celles de Flandre, d'Artois, du Hainaut, des différences politiques, sociologiques, coutumières et économiques profondes allaient être creusées. Progressivement aussi, le concept de frontière devait s'imposer. Déjà le traité de Verdun de 843 attribuait à certains de ces espaces, la première ligne à caractère frontalier qui allait survivre jusqu'au XVIIème siècle : du Haut Escaut à l'Ardenne, le Cambrésis et le Hainaut d'une part devenaient Terres d'Empire (Lotharingie) alors que le Vermandois et la Thiérache d'autre part, restaient en France. Il est curieux pour le moins, de constater que ce tracé correspond, à quelques retouches près, à la limite séparant les départements du Nord et de l'Aisne.

Le caractère frontalier de cette zone de contact allait prendre encore plus de pertinence quand, à la suite d'une généalogie complexe, le Hainaut, la Flandre et l'Artois passaient

sous tutelle bourguignonne puis espagnole. Le divorce entre la Picardie septentrionale et les "Pays-Bas" (4), était bien consommé. L'époque de domination espagnole et de culture flamande fut capitale pour comprendre les différences ultérieures qui allaient s'amplifier entre ces provinces voisines. C'est ce qu'a démontré Ph. SUEUR (5).

Enfin c'est avec les conquêtes de Louis XIV que commence la quatrième grande phase : du fait de frontière politique internationale, cette ligne encore confuse se transforme en une limite interne au Royaume centralisateur, laissant subsister, toutefois, jusqu'en 1790, avec une prudence calculée, des différences sensibles entre les vieilles terres françaises des pays d'élections et les territoires reconquis. Progressivement cette ancienne frontière septentrionale, de l'état de glacis militaire (6), se mue en une ligne après que fut réglée en 1743, la question des enclaves. Enfin la Révolution française acheva ce processus de linéarisation en cours et maintint donc la séparation entre la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais.

b) Les effets de frontière. Les empreintes paysagères.

Les limites et frontières, du moins quand elles durent très longtemps, ne peuvent demeurer neutres dans le domaine de l'organisation de l'espace régional et des paysages (7). SANGUIN (1984) distingue trois niveaux de reconnaissance du paysage politique, thème d'étude inséparable de la notion de frontière : une approche nationale (c'est le niveau macro-spatial), une autre régionale (méso-spatial) et enfin une dimension locale ou micro-spatiale. Dans le cadre de ce travail, on développera principalement les second et troisième niveaux d'analyse, mais sans les extraire totalement de leur environnement national, sans lequel il serait impossible de comprendre l'organisation des espaces régionaux frontaliers et périphériques.

Ces grandes étapes historiques qui ont façonné la France du Nord et ont engendré la situation géopolitique actuelle, ont aussi laissé de fortes empreintes tant dans les mentalités des populations concernées que dans l'espace. C'est du moins, ce que l'on tentera de démontrer. C'est quand même un fait connu, qu'une frontière politique, dès lors qu'elle sépare deux systèmes nationaux aux objectifs et ambitions spécifiques, laisse assurément des marques dans l'espace, donc dans les *paysages territorialisés*. Ceci a été démontré par divers auteurs, comme VERHASSELT (1965), GUICHONNET et RAFFESTIN (1975), SANGUIN (1984) et d'autres encore. L'idéologie dominante trouve à s'exprimer dans le paysage de multiples façons, et qui ne connaît pas les exemples toujours cités du rang québécois francophone opposé aux paysages agraires de l'ouest américain et de l'Alsama canadien, c'est-à-dire les townships. Par ailleurs, on ne peut qu'être d'accord avec l'affirmation de SANGUIN quand il écrit: "La division d'un pays a des fins d'administration, de planification ou d'aménagement, représente un autre exemple engendrant un impact différentiel sur le paysage tout en étant nationalement organisé". Cette phrase admet donc implicitement l'existence de paysages marginaux ou périphériques (pour ne pas utiliser ici le terme de "frontalier") à l'intérieur d'un Etat, par exemple aux limites de régions et de départements ? ; tout au moins quand celles-ci puisent leurs origines dans un passé lointain.

Parmi les différentes empreintes façonnées par une frontière, celle qui est d'essence militaire est fondamentale. Les régions demeurées longtemps frontalières et toujours convoitées, ont forgé un caractère particulier ; de nouveaux rapports entre la population et l'espace purent s'y modeler et se concrétiser par exemple en faisant de la fraude une véritable institution ou une règle de vie ; ailleurs ce furent des *églises fortifiées*, qui exprimèrent clairement dans l'espace régional, *la fonction frontalière et militaire*. A plusieurs reprises également, *les forêts* furent intégrées dans les constructions socio-politiques

et assurèrent aux sociétés rurales un rôle de protection : de marches séparantes peu ou mal intégrées dans les cités antiques, certaines forêts devinrent des frontières de Comtés ou de Duchés, ou plus humblement des haies forestières (8) délimitant et protégeant de petites seigneuries locales. Plus tard encore, à l'époque de Louis XIV, elles furent intégrées dans une vaste opération militaire et politique de construction nationale.

REITEL F. (9) a rédigé un article relatif au *rôle militaire des forêts à l'époque contemporaine, dans la France de l'Est* . Il souligne que c'est à partir du XVIIIème siècle que la forêt devint un des éléments stratégiques les plus importants. Ce fut toutefois au XIXème siècle qu'elle connaîtra son apogée : le traumatisme de la défaite de 1870 explique que c'est surtout entre 1871 et 1918 que la forêt a joué un rôle déterminant dans l'organisation militaire de l'espace national français, à tel point que le défrichement des forêts appartenant même à des particuliers, mais situées à l'intérieur de la zone frontière définie par l'Armée, fut soumis à une demande d'autorisation préalable. Il est évident dans ce cas, que de nombreuses régions de France périphérique ont pu conserver leur manteau forestier, en raison des principes de la stratégie militaire qui pesèrent peut-être plus que les condistions naturelles. Et l'auteur de sortir de l'abondante littérature législative correspondante, deux décrets importants en la matière, à savoir celui du 8 septembre 1878 puis celui du 5 novembre 1928 qui a amendé le précédent en décidant que désormais, dans toute la zone frontière "les défrichements des forêts et bois, quel qu'en soit le propriétaire" relèvent de la Comission mixte des travaux publics. Le Nord-Pas-de-Calais et la moitié septentrionale de la Picardie étaient aussi directement concernées par ces nouvelles mesures législatives.

L'ancienne frontière séparant le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie fut donc aussi une frontière militaire dont la fonction s'exprime avec intensité en période d'instabilité internationale. On peut citer à cet égard, la phase expan-

sionniste de Louis XIV, l'époque des guerres révolutionnaires et impériales, la seconde moitié du XIXème siècle avec la puissance montante de la nouvelle Allemagne, ou encore les lignes de fronts durant la première Guerre mondiale qui firent cruellement souffrir le Bas-Artois oriental et la région d'Albert dans le Nord de la Somme... A travers tout le XIXème siècle, les départements du Nord et du Pas-de-Calais dans leur totalité, la moitié septentrionale de celui de l'Aisne et de la Somme, furent considérés comme faisant partie intégrante des zones frontières soumises à une législation et à un contrôle militaire particuliers. Ces anciennes régions-frontières ont fonctionné une fois de plus comme telles durant la guerre 1914-18 puisqu'elles devaient protéger coûte que coûte l'espace parisien, d'où l'organisation des lignes de défense sur la Somme ou la Marne. Leur efficacité fut évidemment moins certaine en 1940. Or, on peut constater que cette stratégie était déjà appliquée au début du XVIIIème siècle, durant la guerre de succession d'Espagne, quand les populations rurales de Thiérache et du Saint-Quentinois devaient s'organiser militairement et se mobiliser le long des rivières, des ponts, face aux ennemis venant du Hainaut voisin. On retrouve là, dans ces faits précis, l'idée de P. FLATRES, d'un "large portail ouvert sur le coeur de la France, régions balayées par les armées...".

En raison d'un passé militaire et événementiel aussi riche, on est normalement conduit à se demander si actuellement, il n'est guère possible de dégager dans le paysage de ces espaces périphériques autrefois frontaliers, des empreintes tangibles, preuves vivantes de l'histoire mouvementée des régions de France septentrionale. Y subsiste-t-il encore une fonction militaire, même quelque peu détournée de ses ambitions et de ses objectifs originaux ? Outre les citadelles disparues de Cambrai, de Boulogne-sur-mer, ou les vestiges de celles d'Arras, de Montreuil-sur-mer, de Guise, de Doullens ou encore d'Amiens, en plus des innombrables souvenirs militaires de 1914-18, situés entre la crête de l'Artois au nord d'Arras et le seuil de

Bapaume-Péronne, on peut encore constater que la vie militaire subsiste le long de l'ancienne frontière septentrionale de Picardie. On peut citer les exemples de la base aérienne de Doullens, les activités militaires des casernes de Cambrai et de Landrecies, les camps et installations d'armées dans la partie septentrionale du département de l'Aisne (Tergnier, La Fère, Laon et ses environs, Sissonne).

Une limite dans l'espace peut être une ligne de rupture et de discontinuité qui exprime donc, avec plus ou moins de force, une fonction dichotomique et de dysfonctionnement spatial, mais aussi, elle peut engendrer la formation d'une zone de "métamorphisme" exhalant quelques caractéristiques communes permettant de la distinguer, sinon même de l'opposer à d'autres espaces non périphériques (Fig. 2). L'étude des caractéristiques de la ruralité, du semis urbain, de l'évolution de la population et de l'emploi fournit de bonnes illustrations de cette fonction.

On peut penser à priori, encore que ceci devra être confirmé ou infirmé, que, dans un espace où la frontière politique a été fossilisée depuis longtemps, et remplacée par une limite interne administrative, les manifestations de métamorphisme l'emportent sur celle du rejet, en raison de la perte d'étanchéité de la ligne séparante. Toutefois l'étude de l'époque actuelle montre que cette limite départementale et régionale, séparant la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais, demeure encore vivante à bien des égards et secrète de multiples effets. Ainsi est-il possible de relever, de part et d'autre de cette *ligne-symbole, des différences dans le domaine des structures agraires, dans l'approche constructive et volontariste de l'espace rural* (alors que le Nord-Pas-de-Calais fut rapidement couvert de P.A.R. , de C.A.R. et de syndicats mixtes, ou encore de Contrats de Pays, cherchant à proposer une solution au problème économique et démographique des zones rurales, notamment périphériques, en Picardie, cette dynamique fut beaucoup plus lente à se dessiner, difficile et

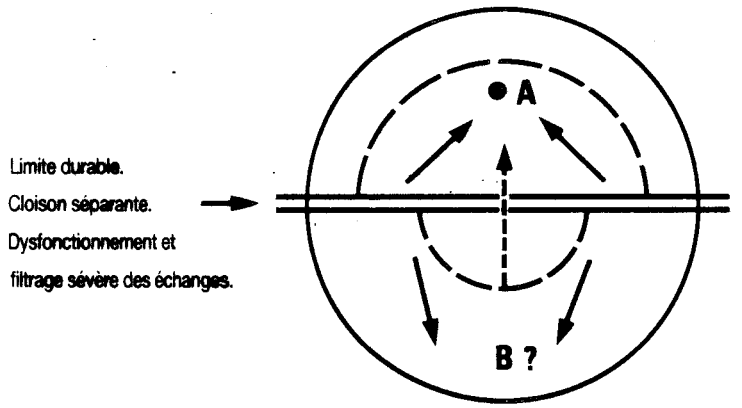

– C1 : Principe du rejet et du dysfonctionnement.

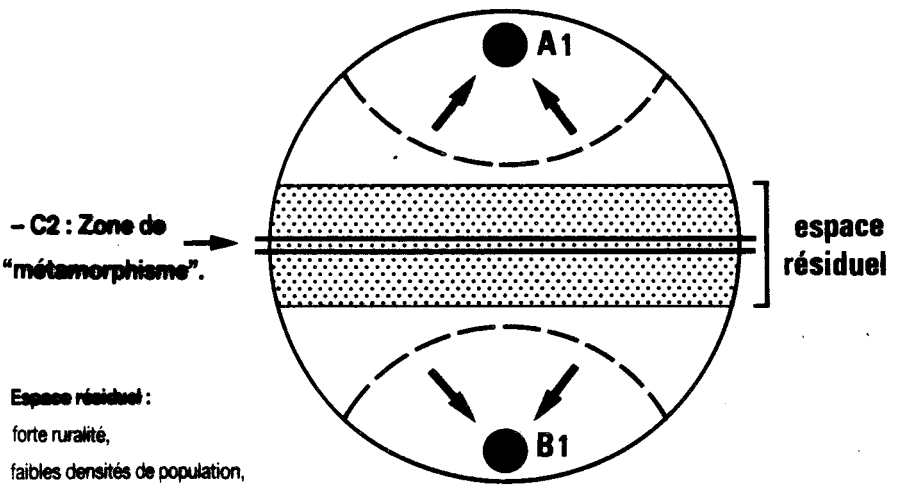

Espace résiduel :
forte ruralité,
faibles densités de population,
importance de l'emploi agricole,
faible encadrement urbain,
faible tertiarisation de l'économie locale,
éloignement par rapport aux centres de services essentiels...

LILLE

Fig.2:Fonctions contradictoires d'une ligne séparante:rejet,dysfonctionnement et métamorphisme.

ponctuelle, à tel point que de nombreuses régions rurales n'étaient pas encore comprises et concernées par de telles structures d'aménagement à l'aube des années 1980). Lors des enquêtes menées dans diverses communes situées le long de l'ancienne frontière de Picardie, on a pu constater que plus d'une personne insistait sur les *différences de mentalités* qui séparent par exemple, Artésiens et Picards. C'est ainsi que l'on déplore souvent l'absence de vie associative "trans-départementale" ou même le désir de se rapprocher des communes situées de l'autre côté de la limite régionale. C'est aussi le long de celle-ci que s'arrêtent à peu près fidèlement les *aires d'attraction commerciale urbaine, les zones de diffusion de l'information écrite "nordiste" et picarde...* Il est évident que le système administratif français, tel qu'il fonctionne depuis près de deux siècles maintenant, explique fortement le caractère séparateur d'une telle limite géo-administrative.

A une frontière politique, fonctionnelle ou fossilisée, peut correspondre une limite culturelle qui sépare deux sociétés ayant des rapports à l'espace différents. Toutefois les dynamiques d'élaboration peuvent être diversifiées.

On peut imaginer le cas d'une frontière stable et durable qui engendra ainsi, par Etat interposé dont elle est "l'enveloppe externe" (10), une différenciation culturelle spatiale, qui trouve ses marques dans l'organisation des paysages (la morphologie urbaine, l'aspect monumental des villes, les symboles culturels et historiques, le parcellaire, la langue parlée...). La frontière s'est donc identifiée à une limite d'extension d'aires culturelles (11). Il faut remarquer en outre, que certaines "cloisons" non étatiques peuvent disposer de la même capacité dichotomique: le cas de la ligne séparant la Wallonie des Pays flamands en Belgique est de cette catégorie (12).

Mais très souvent il est arrivé que la frontière politique soit mouvante et que son tracé fluctue au gré des rapports

de forces militaires étatiques. Totalement artificielle, elle fut surimposée à un espace culturel déjà organisé antérieurement. Dans ce cas précis, son tracé ne correspond guère à celui de sphères culturelles existantes. Ainsi des communautés sont divisées, séparées par des volontés étatiques: les exemples ne manquent pas avec les Basques, les Catalans ou encore les Flamands (Houtland français et Flandres belges). On peut ainsi retrouver de part et d'autre de la frontière politique, les grands traits du même système culturel, comme les empreintes physiques diverses qui animent le paysage : *...Le plan et l'architecture des villes constituent un bon exemple*, Arras, Ypres, Bruges n'ont-elles pas le même air de famille ? avec leurs maisons et édifices à pignons en marches d'escaliers, leurs grands-places aux marchés, leurs beffrois, chargés d'émotion collective et historique, symbôle de leurs libertés médiévales rapidement acquises, de leur force d'organisation mais aussi de leurs activités commerciales... En revanche, même pour le non-spécialiste, l'entrée dans des villes comme Amiens, Beauvais ou Laon signale l'introduction dans une autre "civilisation" urbaine, celle des "villes de la Somme" selon l'expression de P. FLATRES et même dans la civilisation urbaine d'Ile-de-France avec Beauvais et Laon. Désormais, le vieux noyau urbain serré et la cathédrale représentent les coeurs de la cité.

c) Présentation d'une planche cartographique.

Plutôt que d'analyser de façon détaillée les effets de frontière dans cet exposé problématique, exercice qui serait d'ailleurs maladroit parce que mal situé dans le travail, on a pensé que la réalisation d'une carte présentant diverses frontières et limites concernant la France septentrionale serait attendue. Elle présente l'avantage de montrer combien le Nord-Pas-de-Calais et une partie de la Picardie constituent réellement des régions frontalières et aussi des pays d'Entre-deux (Fig. 3).

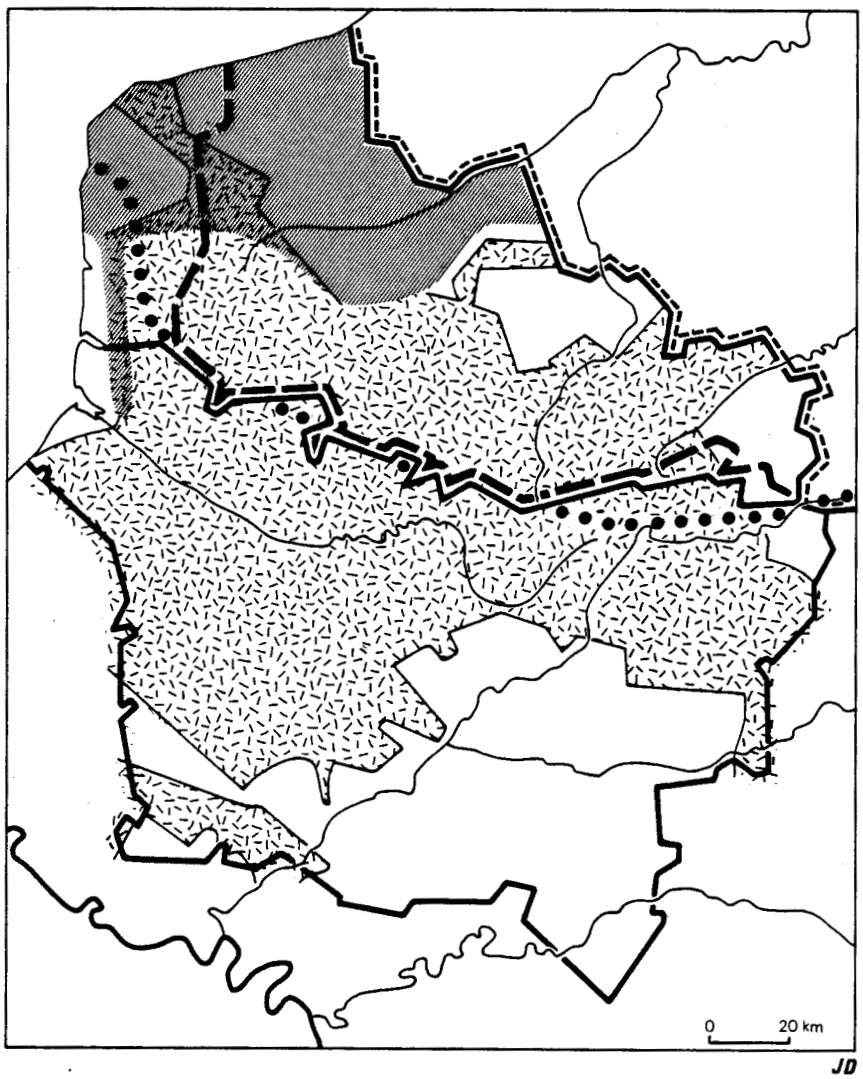

limite de région administrative

principales artères du réseau hydrographique

zones d'affleurement de la craie crétacée

frontière de 1559

frontière de 1713

zone d'extension de la civilisation agraire de la Mer du Nord

limite méridionale de la civilisation urbaine des pays de la Mer du Nord

Fig.3:Le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie:
frontière et traditions.

1 – FRONTIÈRES POLITIQUES :

2 – LIMITES ADMINISTRATIVES ET MILITAIRES :

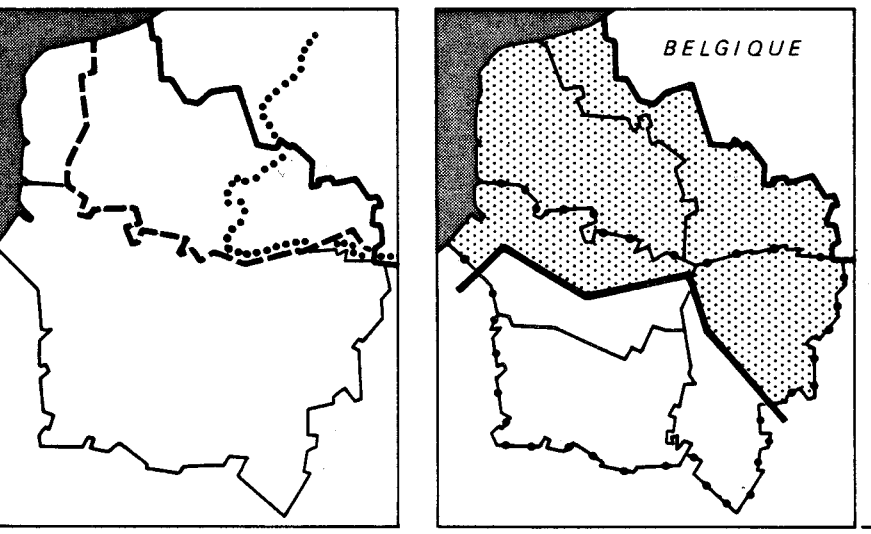

carte 1 :
- frontière du Traité de Verdun (843)
- frontière du Traité du Cateau-Cambrésis (1559)
- frontière du Traité d'Utrecht (1713)

carte 2 :
- limite de région
- limite de département
- délimitation de la zone-frontière du Nord de 1837

3 – LIMITES CULTURELLES LINGUISTIQUES

4 – LIMITES CULTURELLES PAYSAGÈRES

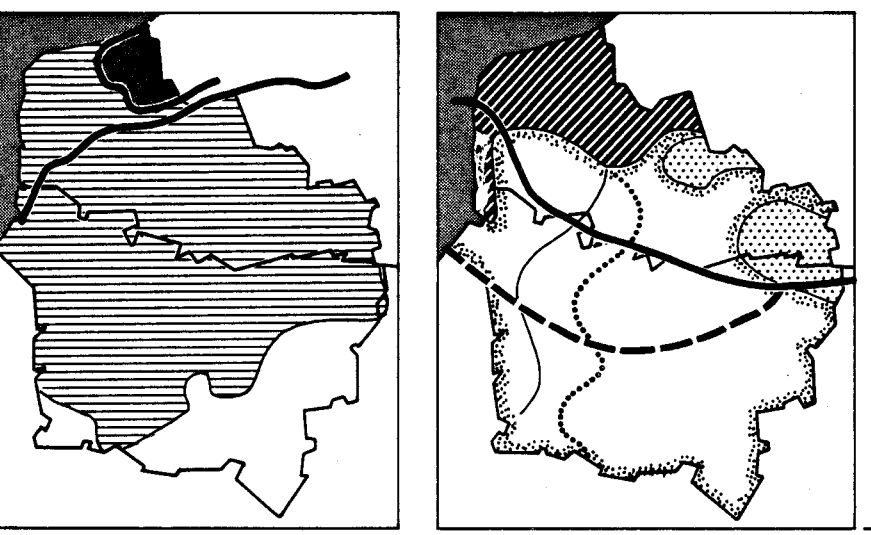

carte 3 :
- extension maximale des parlers néerlandais au Haut Moyen-Age
- limite actuelle des parlers néerlandais
- limite méridionale et orientale du domaine linguistique picard

carte 4 :
- domaine de la civilisation agraire de la Mer du Nord
- domaine de la civilisation agraire des champagnes médio-européennes
- évolutions particulières (habitat dispersé, bocage , semi-bocage)
- limite entre l'aire des villages linéaires et étoilés à l'Ouest et l'aire des villages nucléaires à l'Est
- limite entre l'aire du torchis (à l'Ouest) et celle de la brique dominante (à l'Est)
- limite méridionale de la civilisation urbaine : des pays de la Mer du Nord / des "villes de la Somme"

5 – LIMITES GÉOLOGIQUES X

6 – AUTRES LIMITES DES MILIEUX NATURELS

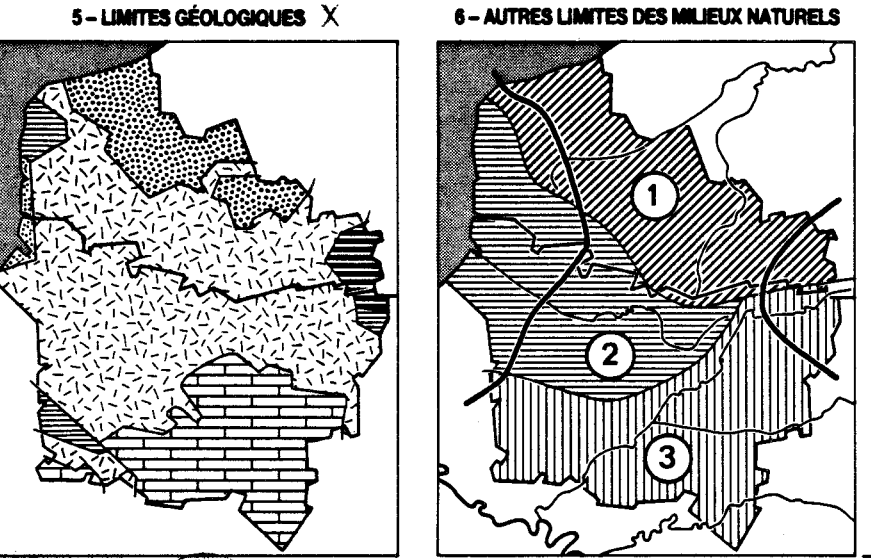

carte 5 :
- affleurements quaternaires des Bas-Champs
- affleurements argileux et sableux d'âges tertiaire et quaternaire
- affleurements sédimentaires tertiaires en Ile-de-France
- limite géologique et topographique de 1er ordre : zone d'affleurement de la craie crétacée
- pays géologiques périphériques : Boulonnais, Avesnois-Thiérache . structure anté-crétacée dominante
- affleurements d'âge primaire

carte 6 :
- précipitations annuelles : isohyète de 800 mm
- bassins-versants : 1 : la Mer du Nord / 2 : Manche et Somme / 3 : la Seine

JD

0 100 km

FIG.3 (suite)

Etant donnée la diversité des informations qu'elle contient, il apparaît nécessaire de l'enrober d'un commentaire développé.

La figure n°3 qui montre la variété et la complexité des principes de régionalisation de la France septentrionale, suggère les enseignements suivants:

1°) Le concept de frontière naturelle est totalement étranger à ces régions du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, sauf, bien évidemment, le long du littoral des Bas-Champs et du Marquenterre. Les limites politiques et administratives, qu'elles soient donc frontières d'Etat, fonctionnelles ou fossilisées, qu'elles soient départementales et (ou) régionales, méconnaissent la réalité des pays physiques ou des "pays-terroirs". Il s'agit donc bien de limites issues de longues transactions et négociations politiques.

Ce n'est guère en fait que le long de la limite séparant les deux départements de l'Aisne et du Nord, qu'on peut, sur environ 70 kms, retrouver la ligne de partage des eaux entre le bassin-versant de la Mer du Nord (système Escaut-Sambre et leurs affluents, dont les Helpes hennuyères) et celui de la Seine, avec l'Oise. Sinon, l'ancienne frontière septentrionale de la France (1559) ignore l'existence des trois bassins hydrographiques qui se partagent le Nord du pays.

2°) Il existe plusieurs grands types de limites politiques ou géographiques qui cloisonnent la France septentrionale. D'après leur orientation, on peut distinguer:

- Les lignes à orientation dominante Nord-Sud. Parmi celles-ci, on peut citer un fait naturel comme la côte de la Manche, certaines isohyètes (en particulier celle de 800 mm), quelques données relevant de la géographie rurale comme l'utilisation du torchis dans les régions d'argiles, y compris l'argile à silex des Hautes Terres Artésiennes, le plan étoilé et très étiré des villages d'Artois et de

Picardie de l'ouest ; quelques faits politiques également comme l'ancienne frontière séparant le Boulonnais de l'Artois ; enfin, quelques limites administratives départementales...

- Les lignes orientées essentiellement d'Ouest en Est, avec quelques écarts : en particulier, quelques faits politiques et administratifs comme l'ancienne frontière de Picardie septentrionale, le tracé des limites régionales actuelles, la délimitation de la zone-frontière de 1837, les lignes de séparation des civilisations urbaines et agraires...

Il est donc inévitable d'aboutir à une régionalisation de la France septentrionale reposant sur ces deux directions dominantes. On peut proposer l'esquisse typologique suivante:

* *Les pays culturels assis sur une entité naturelle* :
Les Pays-Bas flamands du Nord. Il s'agit d'une unité linguistique qui semble actuellement revivre, appartenant par ailleurs à la civilisation agraire et urbaine des pays de la Mer du Nord. Dans cette région la toponymie d'origine néerlandaise est abondante. C'est par ailleurs un "nouveau" pays-frontière.

* *Les "pays-terroirs" inclus dans une sphère culturelle disputée* :
On peut prendre les exemples de la fosse du Boulonnais ou encore du littoral des Bas-Champs picards. L'influence linguistique et culturelle (s'exprimant à travers l'organisation des paysages agraires) néerlandaise ne peut pas être négligée. Par contre il s'agit d'excroissances territoriales qui ont appartenu, durant l'époque moderne, à l'ancienne France et qui dégagent quelques traits caractéristiques de la civilisation urbaine des villes de la Somme.

* *Les "pays-terroirs" cloisonnés par des faits politiques:*
Le meilleur exemple que l'on puisse citer, est sans aucun doute, celui de l'Avesnois-Thiérache. L'unité géographique (frange péri-ardennaise) a toujours été contestée par la vie politique ; cet espace a toujours été situé aux marges d'entités socio-politiques.

* *Un "Haut-Pays" de France septentrionale à ancienne vocation frontalière.*
Il s'agit d'un ensemble comprenant les Hautes Terres Artésiennes, le Bas-Artois oriental, le Cambrésis, la partie septentrionale de la Picardie (Oise et la moitié sud de l'Aisne en sont exclues). Il s'agit des pays de la craie du Crétacé formant le bourrelet septentrional du Bassin Parisien, appartenant tous à la civilisation agraire des Champagnes médio-européennes (P. FLATRES). Toutes ces terres, par ailleurs, ont baigné dans le domaine linguistique picard. Cependant parce que jouant le rôle de bouclier protecteur de l'espace parisien, ces "pays-frontière" ont payé un lourd tribut à l'Histoire nationale. Ils furent fréquemment et parfois durablement séparés par quelques limites ou frontières politiques.

Il est possible en outre de leur apporter quelques subdivisions à direction méridienne, en fonction de données climatiques, des matériaux de construction de la maison rurale traditionnelle, de la topographie, ou encore du plan dominant des villages.

* *Une "Picardie intégrée":*
Il s'agit toujours de régions appartenant aux "pays de la craie" crétacée et à la civilisation urbaine des villes de la Somme, au monde des Champagnes ouvertes...; mais un élément permet de bien différencier ces espaces (le sud de la Somme par exemple) des précédents: ils échappent totalement à la zone-frontière définie par les services de l'Armée au XIXème siècle.

* *L'Ile-de-France: le coeur du pays.*

On quitte les pays de la craie, le domaine de la civilisation des villes de la Somme ; on abandonne progressivement la sphère culturelle et linguistique picarde...

Ainsi il est clair que l'ancienne frontière de Picardie septentrionale constitue une limite parmi d'autres, certes très importante, qui contribue à accentuer le caractère de puzzle géographique de la France septentrionale. *Mais chaque type de région présenté ci-dessus, se réfère, positivement ou négativement, aux faits frontaliers passés ou encore actuels.*

De ce fait il faut accorder aux limites à caractère politique fonctionnel ou partiellement fossilisé, un intérêt primordial. L'étude de l'élaboration de l'ancienne frontière de Picardie et de l'actuelle limite interne au pays, trouve donc ainsi, sa pleine dimension géographique.

d) Marginalisation socio-économique et aménagement.

La faible industrialisation ou dans d'autres cas plus rares, la désindustrialisation contemporaine ou même récente, la présence d'une branche industrielle issue soit de l'utilisation d'une main-d'oeuvre locale, soit de l'exploitation du milieu naturel (les carrières, le marbre, le minerai de fer, l'eau, le bois...), aux structures souvent dépassées, constituent d'autres critères de définition de telles régions marginales. En fait, ce n'est pas le manque de savoir-faire qui a fait défaut à ces frances régionales et nationales rurales, mais plutôt l'absence de maîtrise des circuits commerciaux, la dépendance financière des établissements producteurs qui expliquent davantage les situations démo-économiques dans lesquelles elles se trouvent actuellement plongées. Malgré quelques épisodes qui ont pu faire croire, au XIXème siècle, essentiellement entre 1840 et 1890 environ, à l'expansion économique de certaines périphéries rurales, (Cambrésis, Avesnois),

l'époque contemporaine fut celle de la régression économique, donc de la marginalisation de ces espaces, qui, de plus en plus dépendants, devaient accepter l'exode de leur population. Le dépeuplement, souvent très intense et ancien, a frappé toutes les régions étudiées. Provoquant un déséquilibre au sein des structures par âges des populations restantes, et à long terme un processus inévitable de vieillissement, ces régions rurales périphériques sont maintenant menacées ou déjà touchées par des cas de dépopulation (déficit du mouvement naturel).

Cependant, même si l'analyse rétrospective du processus régional de désorganisation économique et démographique apparaît aux yeux de tous comme une nécessité première, il est aussi capital de se poser la question suivante: la marginalisation des espaces périphériques et frontaliers constitue-t-elle un processus irréversible, une sorte de marche historique à sens unique ?

Il serait dangereux de répondre catégoriquement à cette question essentielle, quand on sait que des "cycles" ont pu modifier sensiblement l'organisation de l'espace régional frontalier. Plutôt que de parler de marginalisation tendantielle et constante, il est certainement plus juste, à la lumière de quelques exemples microrégionaux, de parler *d'évolution cyclique* comprenant des périodes de croissance et des phases de déclin. Si au XXème siècle, on se trouve surtout sur une courbe descendante, c'est peut-être parce que les causes profondes du déclin sont nées durant les phases de croissance antérieures. Ce n'est qu'après avoir résolu cette problématique, que l'on sera à même de proposer des voies positives pour l'avenir de ces régions périphériques et frontalières, et que l'on pourra dégager parmi les courants et politiques actuelles, les éléments les plus originaux et les plus porteurs.

Afin d'illustrer cette hypothèse de l'évolution économique cyclique, on peut proposer quelques schémas simplificateurs, de portée, donc, générale (Fig. 4).

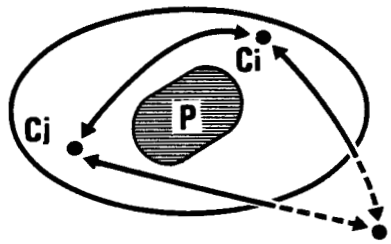

Schéma 1 : L'espace périphérique est non perçu, donc marginal.
Ci et **Cj** sont des centres régionaux.
P est l'espace marginal, "périphérique" par rapport à **Ci** et **Cj**.
Les flèches représentent les flux et échanges.

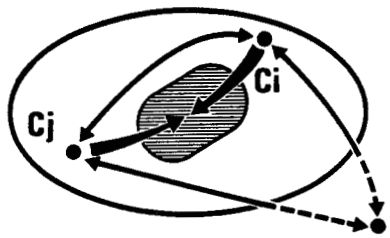

Schéma 2 : Un apport exogène provoque la perception de l'espace **P**. Ceci engendre un processus progressif d'intégration "utilitaire" régionale ou territoriale. **P** devient un espace de conquête et peut-être aussi de rivalités entre **Ci** et **Cj**.

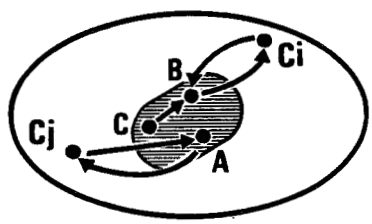

Schéma 3 : La perception utilitaire de l'espace périphérique est à l'origine d'un processus de restructuration spatiale. Emergence de pôles **A, B, C,** situés dans l'espace **P** mais plus ou moins fortement dépendants de **Ci** et de **Cj**. Cette intégration crée une nouvelle hiérarchisation de l'espace territorialisé ou la complète. Ce dernier atteint ainsi un niveau supérieur de maturité.

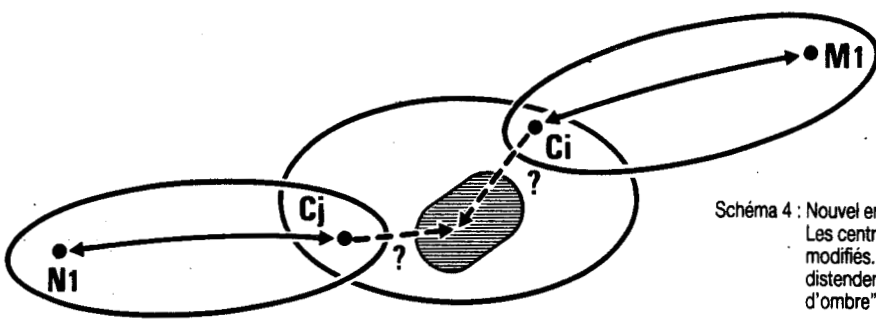

Schéma 4 : Nouvel environnement élargi et nouvelle situation pour l'espace **P**. Les centres d'intérêts se déplacent, les couloirs de flux sont modifiés. Les liens entre **A, B, C** et les centres **Ci** et **Cj** se distendent. L'espace **P** est à nouveau menacé par une "zone d'ombre".

BU LILLE

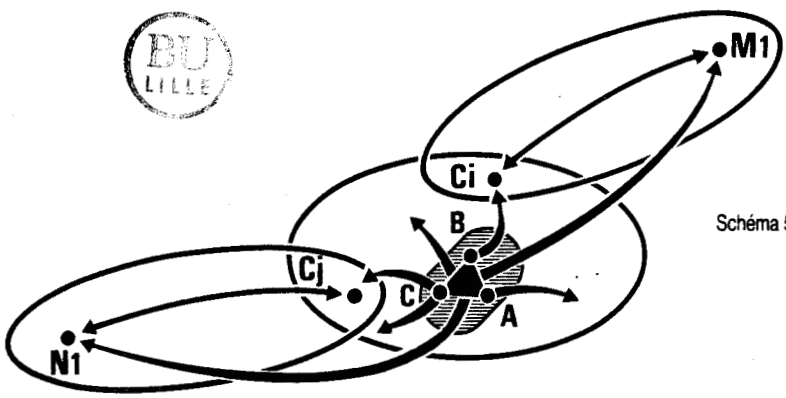

Schéma 5 : Une dynamique endogène permet à l'espace **P** d'échapper à l'oubli et à la marginalité. Mise en application d'un slogan simple sur le papier mais délicat sur le terrain : "s'organiser pour se faire connaître". Il faut exporter "son image de marque", s'imposer aux structures spatiales en place, aux routines et aux inerties mentales pour échapper à la marginalité.
Pour s'intégrer dans le nouvel espace élargi, il faut abandonner l'attitude passéiste.

Fig.4:Evolution des modèles de perception des espaces périphériques.

Cette suite de schémas très théoriques et simplifiés permet néanmoins de dégager quelques remarques de portée générale qui s'appliquent à l'organisation territoriale,notamment à une échelle régionale.

1-On retiendra l'existence possible de cycles de position territoriale.Un espace donné,P,marginal dans un premier temps, est intégré avant d'être rejeté dans la marginalité socio-économique puis cherche à nouveau à en sortir.
2-A chacune de ces étapes,la structure territoriale se modifie,s'enrichit et s'élargit.La conquête de nouvelles parcelles spatiales jusqu'alors non perçues et leur intégration dans un territoire déjà organisé provoquent sans doute un enrichissement de la structure urbaine existante.Cette dynamique se rattache en quelque sorte à la problématique des espaces "frontaliers" pris dans leur acception américaine.
3-Ces schémas montrent aussi que l'élargissement des horizons d'échanges,que le décloisonnement des entités territoriales, obligent les petites parcelles spatiales ("pays" ou régions agricoles,...) à faire l'effort de se resituer au sein du nouveau canevas qui prend forme,de rechercher également de nouvelles solidarités,sous peine de n'être plus qu"une poussière négligeable" au niveau supérieur des prises de décisions.
4-Enfin on saisit la signification très différente des apports exogènes et endogènes.Dans le premier cas,dès lors que la dynamique provient de la découverte d'un gisement à exploiter,d'une donnée perçue avec intérêt,elle peut être éphémère sinon conjoncturelle.En revanche dans le second cas,la dynamique sans doute plus difficile et plus lente à susciter,apportera un effet très positif sur le long terme qui est la modification des mentalités et de la perception des rapports entre les différents niveaux d'espaces organisés.

1°) Schéma 1: *L'espace périphérique est non perçu, donc marginalisé.*

Les voies de communication rayonnant à partir des centres régionaux évitent l'espace "résiduel" ou périphérique. Parce qu'offrant peu d'intérêts économiques, culturels ou politiques , cette périphérie demeure isolée et inconnue. Cette situation favorise très certainement le maintien des caractères traditionnels, des inerties mentales, des comportements habituels. Dans la pratique de l'espace, ceci peut être concrétisé par le maintien durable d'un système de polyculture très diversifiée, d'un statut social de paysan-ouvrier traduisant une réalité économique au sein de laquelle, l'industrie diffuse et rurale s'associe étroitement aux travaux agricoles. Ce système plutôt autarcique subsiste grâce à un certain équilibre entre la pression démographique et la nature exploitée. Cet ajustement plus ou moins spontané n'engendre pas d'éléments suscitant une nouvelle dynamique, ou encore d'éléments de réflexion et d'adaptation à d'autres environnements démo-économiques. L'attitude des responsables locaux, à quelque niveau qu'ils soient, demeure passive.

2°) Schéma 2: *Un apport exogène provoque la perception de l'espace périphérique.*

Durant cette phase, un lien de relation et donc de dépendance entre un (ou des) centre(s) et la périphérie P, est créé. Le centre générateur d'un nouveau modèle d'organisation de l'espace dispose par exemple de capitaux à investir, des commandes des circuits commerciaux, et cherche à se créer un bassin de main d'oeuvre rurale bon marché et sécurisante.

L'espace P répond parfaitement à cet objectif ; présentant ainsi un intérêt économique, il est perçu; on cherche à mieux le connaître, et cette attitude constitue le point de départ d'un processus d'intégration spatiale et économique. La distribution du travail à domicile peut apparaître, à juste titre, comme un facteur d'expansion et de renouveau pour P. Mais ce peut être aussi l'origine de difficultés postérieures.

3°) Schéma 3: *La perception utilitaire de l'espace périphérique engendre un processus de restructuration spatiale.*

Un début de hiérarchisation de l'espace peut naître durant cette phase d'éclosion. Certains pôles vont prendre de l'importance en devenant par exemple, des centres-relais de distribution du travail, de la matière première, donc des salaires, ou encore en accueillant des ateliers de production. Toutefois, ces centres principaux, pour l'espace périphérique, deviennent très dépendants de pôles supérieurs mais extérieurs à l'espace P. Ainsi, l'expansion du moment peut être, à long terme, à la suite d'une remise en cause du schéma fonctionnel, cause de désorganisation. Trouvant par ce biais, le moyen de s'intégrer dans un nouvel environnement, la région périphérique va adopter progressivement un nouveau modèle d'organisation en se spécialisant dans telle ou telle production, abandonnant tout ou partie de son ancien système de production économique.

4°) Schéma 4: *L'amélioration des échanges, des voies de communication, place les centres régionaux (Ci et Cj) dans un nouvel environnement élargi*, leur permettant soit de découvrir d'autres intérêts jusqu'alors non perçus, soit de tisser de nouveaux liens de dépendances économiques, soit encore en leur faisant subir les lois de la concurrence.

Dans ce cas, il peut arriver que le travail distribué à domicile, dans l'espace P, par Ci et Cj, diminue jusqu'à disparaître. Un processus de désorganisation économique et démographique va donc frapper l'espace périphérique, va l'entraîner dans une phase de marginalisation, plus ou moins durable, et contre laquelle il sera difficile de lutter, dans la mesure où la région ne s'était pas préparée à une telle restructuration, mais aussi en raison de l'absence de solutions endogènes et de la spécialisation dans laquelle, espace et populations s'étaient engagés.

5°) Schéma 5: *Par refus de la fatalité, ou voulant profiter d'un courant historique, certains individus peuvent tenter, au niveau régional, de "recentrer" leur espace* en le faisant connaître, en cherchant à s'attirer l'intérêt des pouvoirs publics, des décideurs qui se situent à un niveau "politique" supérieur. Ce mouvement doit s'appuyer sur *un effort de réflexion endogène* afin de ne pas retomber, comme dans le schéma 2 et 3, dans une situation de dépendance totale et dangereuse.

Le tourisme vert, la "redécouverte" de l'espace rural en tant qu'entité socio-économique à part entière, la volonté de vivre à la campagne, les essais de décongestionnement des métropoles et des grandes villes, la mobilité accrue de la population active, le regain d'intérêt accordé aux productions agricoles et artisanales traditionnelles (13), ne représentent-ils pas des possibilités de relance pour ces espaces périphériques ? Néanmoins ce contre-courant n'implique-t-il pas d'abord une prise de conscience et donc une réaction de la part des populations locales directement concernées ? Ce mouvement doit-il être d'origine interne et (ou) externe ? En outre n'exige-t-il pas que l'on fasse l'effort de dépasser le cadre départemental, à une époque où l'on traite de problèmes touchant des espaces et des masses démographiques de taille gigantesque ? Si ces hypothèses s'avèraient être en effet des conditions nécessaires, il serait alors évident que le chemin de la réhabilitation serait long et difficile à suivre. Mais rien n'est vraiment impossible aux hommes de bonne volonté qui, convaincus de l'importance de leur action, décident de secouer les multiples inerties: mentalités fermées, administration cloisonnante, pesanteur de l'histoire...Il est en effet particulièrement intéressant de constater que c'est là où la frontière fut la plus durable, c'est-à-dire aux confins de l'Aisne et du département du Nord, entre la Thiérache et l'Avesnois hennuyer, là où les hommes ont été séparés par la volonté des Princes, pendant de longs siècles, que fut créé en Septembre 1973, le syndicat

mixte pour le développement de la Grande Thiérache, première structure d'aménagement et de dynamique régionale associant à son action et à ses objectifs, deux morceaux de départements (Aisne et Nord), qui plus est, appartiennent à deux régions différentes (14). Exemple original de défi lancé à l'encontre de la fatalité et du déterminisme! Une leçon à suivre? Certainement même si les objectifs définis en 1973 n'ont pas toujours été atteints. Par ailleurs, les voeux de concertation et de collaboration exprimés maintenant au grand jour par les Présidents des deux régions de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais, à propos de leurs espaces "frontaliers" mitoyens du Cambrésis-Vermandois et d'Avesnois-Thiérache, traduisent peut-être les premiers pas d'une nouvelle politique de l'aménagement du territoire régional. Ainsi le regain d'intérêt officiel manifesté à l'égard des régions périphériques et frontalières régionales, dans le cadre d'une politique récente de décentralisation, ne doit-il pas être inséré dans un mouvement de plus grande envergure, internationale certainement, définissant une nouvelle approche et perception des espaces frontaliers qui, hier étaient des fonds de couloirs, et qui pourraient devenir des traits d'union, c'est-à-dire des régions transfrontalières?

Ainsi donc, les espaces périphériques séparant les deux régions voisines de France septentrionale, évoluent-ils dans le sens d'une marginalisation accrue (dépeuplement, perte d'emplois, choix de modèles de production agricole moins compétitifs...) ou plutôt dans celui d'une intégration régionale plus positive? Il n'est certes pas possible d'y répondre en quelques mots. Cependant une chose est certaine, c'est que, de l'estuaire de l'Authie aux confins de l'Ardenne, la réponse n'est pas unique.

Pour développer cette problématique, il nous a semblé que le plan suivant répondait favorablement à cette interrogation:

I - Emergence, évolution et fonctionnement d'une frontière territoriale.

II - Marginalisation socio-économique des espaces ruraux périphériques, autrefois frontaliers mais toujours situés entre deux puissantes masses régionales que sont les Bas Pays de la Mer du Nord et l'espace parisien.

III - Aménagement et gestion des espaces ruraux périphériques mitoyens du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie septentrionale.

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1) CADOUX (J.L): Villes gallo-romaines de Picardie: Haut-Empire. Atlas de Picardie, planche N3-83, avec bibliographie annexe.
En carton: les civitates gallo-romaines et leur capitale.

2) a) CADOUX (J.L.) : parmi de nombreuses publications, on peut lire: "La Picardie ancienne: Essai d'un Etat des connaissances". Cahiers archéologiques de Picardie, Amiens, 1979 n°6, pp 91-107.
b) AGACHE (R.): La Somme pré-romaine et romaine, Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. T.XXIV, Amiens, 1978, 515 p., abondante bibliographie, publié avec le concours du CNRS et du Ministère de la Culture et de l'Environnement.

3) DION (R): Les frontières de la France, Hachette, Paris, 1947, 110 p.

4) L'Expression des "Pays-Bas" fut encore utilisée au XXème siècle, en Thiérache de l'Aisne, quand on parlait de l'Avesnois hennuyer voisin.

5) SUEUR (Ph.): Le Conseil provincial d'Artois (1640-1790). Une cour provinciale à la recherche de sa souveraineté. T.1, 1978, T.2, 1982, Arras, 676 p. Mémoires de la commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais. T. XVIII et T. XVIII 2. Arras.

6) cf. Figure: "Les places fortes, forêts et frontières dans le Nord de la France au XVIIème siècle". Carte et légende pp 36-37. Dans l'article de DUBOIS J-J. et de RENARD J-P.: Forêts et limites: quelques réflexions pour une étude causale et évolutive. Espace-Populations-Sociétés, 1984-1, pp 25-42.

7) SANGUIN (A-L.): Le paysage politique, quelques considérations sur un concept résurgent. L'Espace géographique, n°1, 1984, pp 23-32.

8) DUBOIS (J-J.): Les haies forestières de l'Avesnois-Thiérache: un exemple de forêt-frontière? Hommes et Terres du Nord, 1983-4. Lille.

9) REITEL (F.): "Le rôle de l'armée dans la conservation des forêt en France". BAGF, Paris, 1984 n°502, pp 143-154.

10) La frontière est aussi définie comme étant la pellicule externe d'un ensemble de pressions et de flux. Donc, abordée sous cet angle, elle ne peut être que l'état momentané d'un rapport de voisinage. (ANCEL J.,1938). Selon RATZEL, la frontière est un carcan pour les sociétés humaines en même temps qu'une forme cartographique de l'Etat. Ces deux façons de définir la frontière impliquent deux démarches d'approche différentes du fait géopolitique.
- Si l'on privilégie la fonction "carcan et cadre cartographique", on sera tenté d'étudier l'espace en fonction de la frontière.
- Par contre si l'on admet qu'elle représente essentiellement l'état des pulsions internes d'un groupe social organisé, on étudiera dans ce cas la frontière en fonction de l'organisation de la société concernée et de son dynamisme.

11) Selon le géographe allemand Sébastien MUNSTER, les frontières politiques de l'époque de la Renaissance reposaient assez fréquemment sur des différences de langues. Dans sa "cosmographie" publiée en 1552, il introduit donc le concept de frontière linguistique.

12) POULAIN (M), VANDERMOTTEN (Ch.): 150 ans de dualité démographique en Belgique. Dossier pédagogique, Espace-Populations-Sociétés, 1984-1, pp 137-154, 16 figures.

13) BONNEAU (M.) et VAUDOIS (J.): la valorisation des productions traditionnelles de l'arrondissement d'Avesnes. Lille 1, UER de géographie, LA 288, 1979-80. 233 p. Etude sous contrat.

14) Dans le département du Nord: cantons d'Avesnes-sur-Helpe Nord et Sud, de Landrecies, de Solre-le-Château, de Trélon et quelques communes du canton du Cateau-Cambrésis. Dans le département de l'Aisne: la totalité de l'arrondissement de Vervins et le canton de Rozoy-sur-Serre.

2 - DEMARCHES ET METHODES.

Les diverses questions formulées impliquent bien évidemment des démarches et des méthodes d'investigations adéquates. D'importantes recherches historiques doivent absolument être conduites auprès de spécialistes et de services d'archives départementales en raison même de l'origine de la problématique retenue.

a) Les bases historiques.

C'est en fréquentant les archives départementales de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais, et de la Somme, que j'ai pu découvrir de multiples documents et cartes me permettant de cerner progressivement les diverses facettes de la notion de frontière ainsi que son émergence territoriale progressive puis sa fossilisation partielle. Cette approche historique fut longue, parfois difficile à mener étant donnée l'écriture utilisée (mais aussi l'orthographe capricieuse) dans les documents anciens, surtout ceux antérieurs au milieu du XVIIIème siècle.

Il a fallu également que le géographe se plonge profondément dans une discipline qui n'est pas la sienne afin qu'il puisse saisir et situer l'intérêt des divers documents découverts, parfois par hasard, aux services départementaux d'archives. Mais en même temps il lui fallait résister à la passion dévorante que suscitent la manipulation de vieux textes, le plaisir de la découverte, la lecture de cartes des XVIIème et

XVIIIème siècles. En effet il fallait s'en tenir à une problématique spatiale et donc répondre à un objectif très strict: l'étude de faits historiques ne devait être entreprise qu'en fonction uniquement d'une volonté d'analyse de l'organisation de l'espace régional contraint par quelques limites ou frontières.

Cette approche des héritages historiques par l'entremise des archives et des études déjà rédigées dut être complétée par des discussions avec des historiens, des archéologues, des juristes, des membres de sociétés d'histoire et d'archéologie travaillant dans le cadre des arrondissements... Forts de leurs connaissances et de leurs expériences professionnelles, ils m'apportèrent généralement les éclaircissements recherchés. Que toutes ces personnes qui ont donc accepté de me rencontrer soient ainsi très sincèrement remerciées, en particulier P. DAUSSE, Me MOSSAY, R. AGACHE, J-L. CADOUX, Ph. SUEUR.

b) L'outil statistique.

Ayant aussi à utiliser de multiples données chiffrées provenant principalement soit des services régionaux de l'INSEE (Nord-Pas-de-Calais et Picardie) soit des Directions départementales de l'agriculture, j'eus intérêt à recourir aux diverses méthodes de traitement des statistiques: des outils dits légers permettant de décrire une série ou de fixer des seuils et limites (médiane, moyenne, écart-type...) ; des modèles relativement faciles à manipuler comme la loi du Rang-Taille ou encore celle de Reilly-Converse ; enfin des méthodes beaucoup plus sophistiquées nécessitant l'appareil informatique et les compétences également de spécialistes en programmation (analyse factorielle et correspondances).

Les modèles de Reilly-Converse et du Rang-Taille furent utilisés respectivement pour analyser les effets induits par la présence de la limite séparant le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie sur les attractions commerciales urbaines et les

flux de consommateurs, mais aussi pour présenter les caractéristiques et la place du semis urbain des espaces périphériques mitoyens étudiés au sein des réseaux urbains des deux régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

c) L'inévitable enquête.

Enfin, bien que posant de nombreux problèmes de main-d'oeuvre, de disponibilité, de temps, d'échantillon de population, de coût dissuasif, le travail d'enquêtes fut quand même entrepris afin de parvenir à certains objectifs et de répondre même partiellement aux questions fondamentales que nous avions formulées.

Même si les résultats ne nous apportent pas toujours une totale satisfaction, il est clair que seule l'enquête peut nous permettre d'aborder la notion d'espace perçu et vécu, ou encore celle d'image de marque d'une région. Cette investigation, bien que délicate, nous paraît néanmoins très importante. La phrase qui suit, empruntée à Ch. ROLLAND-MAY (1) souligne et résume l'intérêt de cette réflexion: "Nulle image spatiale n'est gratuite, en ce double sens qu'elle ne naît pas librement dans l'individu et qu'elle aboutit à un comportement spatial et à une action spécifique de ce sujet sur son espace géographique".

Ainsi comment les espaces situés à la périphérie des régions institutionnelles sont-ils perçus?

Quelles sont les données qui attirent l'attention et éventuellement l'intérêt ?

Quels sont les atouts subjectifs que présentent les espaces périphériques que l'on pourrait mettre en évidence et utiliser dans une politique de développement et d'aménagement local ?

De même quand une structure d'aménagement existe depuis un certain nombre d'années, il est important de savoir comment son action et son efficacité sont perçues par l'opinion publique. Comment les Thiérachiens vivent-ils par exemple l'oeuvre de développement que tente leur Syndicat mixte depuis 1973 ? Le connaissent-ils et se sentent-ils concernés par ses efforts ?

L'idée qui nous a animé et qui a justifié cet effort d'enquêtes est la suivante: toute action d'aménagement de l'espace, toute réflexion prospective doit prendre en compte l'espace perçu par les individus. Il s'agit donc de mieux le connaître à travers autrui pour chercher à accroître les chances d'efficacité de la politique d'aménagement. C'est aussi de l'image de marque qu'il faut cerner que dépendront les chances et probabilités de relance économique.

(1): ROLLAND-MAY Ch. 1981. Notes sur l'étude des espaces subjectifs. Caractères géographiques et structure formelle. Mosella, n°1-2.

LISTE DES FIGURES

Fig. 1: Carte de repérage: les cantons du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie..... p.19

Fig. 2: Fonctions contradictoires d'une ligne séparante: rejet-dysfonctionnement et métamorphisme.. p.26

Fig. 3: Le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie: frontière et traditions..... p.29-30.

Fig. 4: Evolution des modèles de perception des espaces périphériques..... p.36

PLAN DE LA PREMIERE PARTIE

I - EMERGENCE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT D'UNE FRONTIERE TERRITORIALE..... p. 56

A. EMERGENCE PUIS FOSSILISATION PARTIELLE D'UNE FRONTIÈRE..... p. 57

1 - MISE EN PLACE DES MODELES ORIGINELS D'ORGANISATION DE L'ESPACE, EN GAULE BELGIQUE... p. 57

a) Peuplement et organisation de l'espace au paléolithique..... p. 58

a1) L'intérêt des vallées alluviales au paléolithique ancien..... p. 58

a2) La plus grande richesse en sites au paléolithique moyen et récent.... p. 59

b) Accroissement de la population au néolithique..... p. 59

b1) Répartition des mégalithes..... p. 59

b2) Géographie des ateliers néolithiques..... p. 60

c) L'arrivée des peuples belges entre -300 et -150 av. J-C..... p. 61

c1) L'importance du peuplement..... p. 61

c2) Que doit-on aux peuples belges?.. p. 62

c3) Le bilan à la veille de la conquête romaine..... p. 65

2 - UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE L'ESPACE DURANT L'EPOQUE GALLO-ROMAINE..... p. 67

a) La phase de peuplement, de défrichement et d'exploitation agricole de l'espace fut certainement intense..... p. 67

a1) Peuplement à dominante rurale..... p. 67

a2) Controverse à propos des forêts... p. 70

b) L'émergence d'un réseau urbain..... p. 74

b1) Le Haut-Empire..... p. 74

b2) Bouleversements spatiaux à partir des IIème et IIIème siècles ap.J-C. p. 77

c) Bilan au Bas-Empire..... p. 79

3 - L'EVOLUTION DE CES REGIONS A L'EPOQUE MEROVINGIENNE ET CAROLINGIENNE. A PROPOS DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ESPACE ET DE L'EMPREINTE CULTURELLE NOUVELLE p. 81

a) Permanences et modifications rencontrées dans l'organisation des territoires. Pour un meilleur contrôle de l'espace..... p. 81

a1) Diocèses et archidiaconés..... p. 81

a2) Des correspondances entre cités et diocèses ; archidiaconés et pagi.. p. 84

b) L'importance du peuplement durant le Haut-Moyen Âge..... p. 87

b1) L'influence germanique..... p. 87

b2) L'abondance toponymique des riches plateaux crayeux et limoneux..... p. 89

c) L'apport du Haut-Moyen Âge à la problématique de l'organisation de l'espace..... p. 93

4 - LE SYSTEME ANCIEN D'ORGANISATION DE L'ESPACE, A L'EPREUVE DE L'EPOQUE FEODALE ET DU BAS-MOYEN ÂGE..... p. 95

a) La situation politique et administrative..... p. 95

a1) Les entités politiques ceinturant les terres de Picardie..... p. 95

a2) L'organisation politico-administrative de la Picardie..... p. 96

b) Quelles furent les conséquences de ces évolutions différentielles ?..... p. 97

b1) Evolution du concept de limite ou de frontière..... p. 97

b2) Le développement de sentiments et de particularismes régionaux..... p. 99

c) Les grandes mutations socio-économiques médiévales..... p. 101

c1) Une époque de croissance démographique..... p. 101

c2) La conquête des terres humides..... p. 103

d) La fin du Moyen-Âge: une période difficile..... p. 104

5 - L'EVOLUTION D'UNE FRONTIERE: DE 1526 A 1790 p. 109

a) Vers une linéarisation progressive de la frontière d'Authie, et des frontières en général..... p. 109

a1) Les apports de la cartographie..... p. 109

a2) Le problème des enclaves..... p. 113

b) Les XVIème et XVIIème siècles: une période très difficile..... p. 117

b1) Guerres et destructions: le lot ordinaire des espaces frontaliers..... p. 117

b2) Les empreintes..... p. 118

c) La reconquête des terres du Nord de 1635 à 1713..... p. 122

c1) Les principales étapes de la reconquête..... p. 122

c2) Des problèmes subsistent..... p. 123

d) Le XVIIIème siècle: la fossilisation partielle d'une ancienne frontière politique p. 125

d1) La survivance des particularismes régionaux..... p. 125

d2) Une active contrebande: le "faux-sel" et le "faux-tabac"..... p. 132

d3) Autres turbulences frontalières du XVIIIème siècle..... p. 141

e) Diversité des structures administratives paroissiales, le long de l'ancienne frontière d'Artois..... p. 146

e1) Le type artésien "franc"..... p. 147

e2) Le type "Artois-Boulonnais"..... p. 148

e3) Le type "Artois-Cambrésis"..... p. 150

e4) Structure mixte Artois-Picardie occidentale..... p. 151

e5) Type "Boulonnais franc"..... p. 152

e6) Enclaves d'Artois en terre de France p. 152

e7) Enclaves de Picardie en Artois..... p. 153

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES..... p.156

B. LE NOUVEAU DÉCOUPAGE DE L'ESPACE NATIONAL: L'OEUVRE DE LA RÉVOLUTION..... p. 159

1 - L'APPORT DE LA REVOLUTION FRANCAISE..... p. 159

a) Volonté de simplification et d'uniformisation du cadre administratif..... p. 159

b) Nation et esprit de frontière..... p. 161

c) Ecran frontalier et glacis militaire.... p. 163

d) Frontières, limites et courants de pensée..... p. 163

2 - LA QUESTION DU TRACE DES LIMITES DES COMMUNES ET DES DEPARTEMENTS EN 1790 ET DANS LES ANNEES SUIVANTES..... p. 167

a) Organisation départementale..... p. 167

a1) L'Aisne..... p. 167

a2) La Somme..... p. 169

a3) Le Nord..... p. 170

a4) Le Pas-de-Calais..... p. 171

b) Revendications territoriales..... p. 172

b1) Entre l'Aisne et le Nord..... p. 172

b2) Entre le Nord et la Somme..... p. 174

b3) Entre la Somme et le Pas-de-Calais.. p. 175

c) Les rectifications postérieures à l'époque révolutionnaire..... p. 182

c1) Les modifications secondaires de certaines limites de communes..... p. 182

c2) Des problèmes non résolus..... p. 183

c3) Les réformes de 1926..... p. 184

3 - LE DEPARTEMENT: UN CADRE DE GESTION AUX LIMITES ETANCHES..... p. 185

a) La fonction préfectorale: un retour rapide au système administratif centralisé et vertical..... p. 185

b) La perception utilitaire de l'espace départemental..... p. 187

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES..... p.198

C. LA PRATIQUE DES ESPACES PÉRIPHÉRIQUES: L'ANALYSE DE DEUX CAS PARTICULIERS..... p. 199

1 - L'ETUDE DES COMPORTEMENTS ET DES FLUX MATRIMONIAUX. (ACTES DE MARIAGE)..... p. 199

a) Echantillons de travail.....p. 199

b) Le thème de la mobilité spatiale et de la fréquentation de l'espace régional... p. 201

c) Conclusion: les apports de cette étude.. p. 215

2 - L'ATTRACTION COMMERCIALE..... p. 217

a) Etude comparée des semis et réseaux urbains..... p. 217

a1) La présentation du semis urbain..... p. 217

a2) Un semis de petites villes isolées . p. 224

a3) Origines anciennes de cette dichotomie..... p. 227

a4) Réseau urbain-attraction commerciale - limites départementales..... p. 229

a5) La loi de Reilly..... p. 233

b) Etude des attractions commerciales..... p. 238

b1) Analyse des secteurs occidentaux: Pays de Montreuil et Ponthieu..... p. 239

b2) Etude des attractions commerciales sur la retombée méridionale et orientale des Hautes Terres artésiennes p. 251

b3) Etude des attractions commerciales dans la région du seuil de Bapaume.. p. 260

b4) Etude des attractions commerciales dans le Nord du Saint-Quentinois et en Cambrésis..... p. 271

b5) Analyse des flux de consommateurs en Avesnois-Thiérache..... p. 281

CONCLUSION - LES APPORTS DE L'ANALYSE DES FLUX DE CONSOMMATEURS PAR RAPPORT A LA PROBLEMATIQUE SPATIALE..... p. 289

- Effet de rupture et de dysfonctionnement
- Effet de rejet et d'amplification
- Effet de dissymétrie.

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES..... p.292

CONCLUSION GENERALE DE LA PREMIERE PARTIE..... p.297

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... p.300

I

EMERGENCE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT D'UNE FRONTIERE TERRITORIALE

A. EMERGENCE PUIS FOSSILISATION PARTIELLE D'UNE FRONTIÈRE TERRITORIALE.

Avant d'être une limite administrative interne au Royaume puis à la République Francaise, la ligne-symbôle qui sépare le Nord-Pas-de-Calais de la Picardie, fut une frontière politique opposant au Royaume de France, les terres d'Empire, les dépendances espagnoles. Toutefois avant d'en arriver à la notion de frontière linéaire, concept moderne en fait, il a fallu suivre un très long cheminement historique conduisant l'observateur de la situation de marge, plus ou moins imprécises mais quand même définissable par opposition à un centre (1), à celle de la parcellisation de l'espace à l'époque féodale, faisant suite à un premier essai de "pavage" datant essentiellement de l'époque carolingienne. Ce n'est qu'avec la renaissance des Etats modernes, l'affirmation du concept et de la pratique de la souveraineté, le développement de la cartographie, outil militaire et politique important, que le concept de frontière pourra s'imposer. Pas toujours linéaire, elle sera longtemps associée à la notion de glacis militaire, hérissé de fortifications et de citadelles. Il faudra attendre en fait le XVIIIème siècle pour que la frontière de Picardie, devenue désormais une limite administrative et fiscale interne à la France, soit réellement une ligne dans l'espace (1743) et surtout dans la conception et la pratique de ce dernier.

1 - MISE EN PLACE DES MODELES ORIGINELS D'ORGANISATION DE L'ESPACE EN GAULE BELGIQUE.

a) Peuplement et organisation de l'espace au paléolithique.

a1) L'intérêt des vallées alluviales au paléolithique ancien.

D'après les résultats des fouilles archéologiques qui furent menées dans la région, on peut penser qu'à l'*époque paléolithique*, en raison des conditions de vie très difficile dans un environnement climatique hostile, le peuplement était peu important et très ponctuel. *Néanmoins il répondait déjà à certains principes de sélection et donc d'organisation spatiale.* Très peu d'éléments appartenant au paléolithique ancien furent mis à jour dans les régions que l'on se propose d'étudier. Toutefois, les fouilles ont permis de prouver l'existence d'une "civilisation" abbevilienne et acheuléenne (Saint-Acheul est un quartier d'Amiens). Ainsi la vallée de la Somme, caractéristique des vallées alluviales de Picardie, avec ses nombreux méandres, ses marécages et tourbières, un fond plat parfois très large, était-elle particulièrement primée par l'homo-néanderthalis! D'autres sites datant du paléolithique ancien furent découverts à Cagny et Boves, au Sud-est d'Amiens, près de Longueau, le long de l'Avre et de la Noye. On peut citer aussi Fouencamps (Avre), Bourdon (le long de la Somme en aval d'Amiens). Selon AGACHE R., il s'agit de sites caractéristiques, souvent localisés aux *confluences des rivières*, car ils assurent alors la fonction de points de passage inévitables, alors que l'homme préhistorique pouvait en outre y trouver la matière première indispensable pour la fabrication de ses outils, à savoir les silex abondants, laissés par les rivières après les crues. Ceci expliquerait sans doute, la localisation des ateliers sur les terrasses fluviatiles. Sur les Hautes Terres artésiennes, la topographie pouvant accentuer les rigueurs du climat, la rareté des grandes vallées alluviales, expliquent peut-être l'absence de grands sites archéologiques de cette époque, à moins que les fouilles, le long de la Canche, de la Ternoise, n'aient pas encore eu la chance souhaitable!

a2) La plus grande richesse en sites au paléolithique moyen et récent.

Des silex taillés ont été également repérés à Wimereux et dans la vallée de l'Aa. En fait le paléolithique moyen et supérieur semble fournir davantage de vestiges. Certes le recul des grands glaciers et l'amélioration des conditions climatiques expliquent-ils partiellement cette plus grande richesse humaine. Des sites ont été mis à jour dans le Boulonnais, l'Artois et le Hainaut. Au pied de l'ancienne falaise d'Ault, un important atelier de taille, homogène par ailleurs, fut repéré. Les hommes préhistoriques venaient sans doute chercher au pied des falaises, à marée basse, leur matière première. D'autres sites comparables furent découverts à St-Valery-sur-Somme, Wimereux ou encore au Havre...

b) Accroissement de la population au néolithique

C'est avec la métallurgie du bronze, puis du fer, donc durant l'époque néolithique, que la population semble s'être accrue.

b1) Répartition des mégalithes.

On a découvert de puissants groupes archéologiques en France septentrionale (2). Les mégalithes, datant très probablement de la fin du paléolithique et du néolithique, sont relativement nombreux dans l'actuelle région du Nord-Pas-de-Calais, en particulier à proximité de Boulogne-sur-mer, dans la région d'Arras, dans la vallée de la Sensée, et secondairement sur les contreforts pré-ardennais (Solre-le-Chateau). Une carte de répartition régionale montre que ces monuments se localisent exclusivement dans les zones où le substrat géologique fournissait des dalles appropriées: c'est-à-dire dans la structure pré-crétacée, comme dans le Jurassique du Boulonnais, probablement aussi dans la Boutonnière du Pays de Bray, et dans les grès du Landénien continental ; mais toujours hors des zones crayeuses de l'Artois et du Nord de la Picardie (Santerre et Plateau picard), évitant aussi les basses régions sableuses et argileuses. Ceci expliquerait sans doute la rareté des mégalithes trouvés dans les régions péri-

phériques et crayeuses analysées. Peut-on en déduire que les concentrations de population étaient ainsi exceptionnelles, mais qu'en revanche, elles se situaient plutôt soit au nord, soit au sud des plateaux crayeux? Cette hypothèse ne doit pas être écartée, mais il convient de rappeler également que l'inventaire des sites archéologiques qui peut être réalisé de nos jours, ne traduit pas nécessairement avec fidélité, toute la réalité géographique de la préhistoire...

b2) Géographie des ateliers néolithiques.

En Picardie, de très grands ateliers, où l'on trouve des silex par milliers (AGACHE R. en a publié la carte en 1959), ont été découverts. On peut citer les stations de Troussencourt, dans le canton de Breteuil, dans l'Oise, dans le nord du Beauvaisis, ou encore à Hardivillers. D'autres grandes stations d'extraction et de taille de silex ont été repérées dans le canton d'Hallencourt (Somme), à la limite orientale de l'arrondissement d'Abbeville, à Hallencourt et à Wamel, dans le canton de Montdidier aussi (commune de Ayencourt-le-Monchel). Il est intéressant de noter que ces stations néolithiques se trouvent désormais sur un *plateau ou sur son rebord*. Les hommes devaient utiliser le silex provenant de la décalcification de la craie. C'est pourquoi on peut repérer quelques sites dans les régions d'argile à silex de Picardie occidentale.

AGACHE R. souligne la particularité du site des ateliers d'extraction néolithique (3): "le survol rend évident certains aspects caractéristiques de ces ateliers d'extraction néolithique et de taille: leur position sur la lèvre des plateaux généralement là où la craie affleure". Comment est-il possible d'expliquer ce choix différent de celui qu'effectuaient leurs ancêtres du paléolithique? Plusieurs auteurs écartent l'objectif stratégique, ce qui peut être toutefois discuté. NOUGIER (R.L) quant à lui, y voit la recherche d'un site de contact entre deux types d'espaces, hypothèse qui sied bien évidemment au géographe. Le plateau, avec un sol sec et

limoneux, agréable à habiter hors des zones de brouillard et de marais, convient parfaitement à des populations qui se sont sédentarisées et sont devenues cultivatrices. Par contre, la vallée, avec ses eaux courantes et ses étangs, permet le commerce et la circulation qui, au néolithique tardif, connut un rapide développement. D'autres auteurs voient dans de tels sites de contact, une explication différente ou complémentaire du moins. Sur les rebords de plateaux, les couches de limons ont été enlevées par l'érosion sélective. Ainsi la craie y affleure ou se trouve à très faible profondeur, ce qui facilite les travaux d'extraction des bancs de silex, soit par puits, soit par galeries.

On rappellera au passage que durant l'époque gauloise, de tels sites de rebords de plateaux ou de banquettes, furent également les premiers à être défrichés et cultivés, avant que le front de colonisation ne s'enfonce davantage vers les étendues plus larges du plateau. C'est ce schéma qui semble avoir prévalu pour la région boisée du Thelle, sur la lèvre méridionale du Pays de Bray. (Carte topographique de Beauvais).

c) L'arrivée de peuples Belges, entre -300 et -150 av. J-C., s'installant sur les terres situées au Nord de la Seine et de la Marne, constitue un fait historique très important pour les régions de "France septentrionale".

c1) L'importance de ce peuplement.

En effet, c'est au cours de cette période que va naître très probablement le modèle de peuplement et donc d'organisation de l'espace qui va prévaloir pendant de nombreux siècles, et, du moins dans ses grandes lignes, jusqu'à l'aube de l'époque féodale. Ce fut sans doute, à en croire la toponymie et les textes de César, une phase de peuplement assez considérable. Désormais, dans les pays de la craie du Crétacé et de part et d'autre de l'ancienne frontière septentrionale de Picardie, les traces de la présence gauloise belge sont évidentes. On peut citer parmi les toponymes les

plus fiables (suffixe EUIL, ou IALOS, soit clairière), Vendeuil (entre Laon et Sain-Quentin, Reuil dans le canton de Rozoy-sur-Serre, Mareuil-Caubert près d'Abbeville, Berneuil près de Domart-en-Ponthieu, Moreuil au Sud-est d'Amiens, Le Nouvion (en Ponthieu et en Thiérache) qui vient probablement de l'adjectif gaulois novo, Maroilles à l'ouest de l'Avesnois-Thiérache, Favreuil dans le sud du Pas-de-Calais... A en croire J. César, les armées de ces Belges étaient nombreuses, les Nerviens en particulier. Le futur empereur les présente comme de braves guerriers, rudes, assez peu préoccupés par le commerce, mais combien intéressants pour la civilisation romaine et l'ordre, puisqu'ils constituent un rempart face au monde barbare de la Germanie. (Cette idée sera reprise à d'autres époques historiques!). A la veille de la conquête romaine, le "Belgium" était divisé en plusieurs cités qui peuplaient et organisaient l'actuelle France du Nord. On pouvait distinguer les cités des Ambiens (autour d'Amiens, Samarobriva), celle des Bellovaques au sud de la précédente, les Calètes (vers le Pays de Caux), les Veliocasses (Vexin), les Suessions autour de Soissons, les Meldes, les Atrebates (Artois et Arras ou Nemetacum), les Viromandui, autour de Vermand (dans le nord-ouest du département de l'Aisne), les Nerviens installés en Avesnois et au contact de la forêt de Thiérache, la cité des Morins dans les provinces maritimes, les Ménapiens en Flandre... On dispose désormais pour l'étude des régions situées aux marges du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, de repères historiques relativement fiables et concrets. Ces peuplades étaient profondément divisées entre-elles, d'où l'intérêt de l'étude des *"marches frontalières"* très souvent boisées, qui les séparaient. Il est certain que, plus la société est jalouse de ses prérogatives, et soucieuse de préserver son individualité, plus elle cherchera à marquer son territoire et à charger ses limites, de signification symbolique (4).

c2) Mais que doit-on aux peubles belges ?

Certainement une occupation assez diversifiée de l'espace. On peut distinguer:

- *Les Aedificia*, qui étaient de grandes fermes-manoirs isolées, avec double enclos. Ces constructions, faites en bois et torchis, montrent que l'habitat dispersé devait être une réalité.

- *Les Vicus*, C'est-à-dire les villages gaulois. Plusieurs historiens se posent des questions à propos de ces Vici. S'agissait-il d'anciennes cabanes circulaires bordées de fossés, ou de groupements d'aedificia?... Selon FOSSIER, la cellule villageoise n'était peut-être pas encore très développée (5): "On est donc fondé à admettre l'existence d'un habitat de plateau, peut-être davantage représenté par des fermes et quelques marchés, que par des villages, mais assez solidement établi..."

- Existait-il des villes avant la romanisation? Il est difficile encore actuellement de donner une réponse valable à cette interrogation. Par contre, il est certain que les *Oppida* étaient nombreux. Ces forteresses, appelées "Camps de César" pouvaient être utilisées temporairement comme refuges, par les populations rurales. Les exemples de Vermand, de Gouvieux, de Liercourt, de la Chaussée-Tirancourt, en Picardie attestent de ce type d'occupation de l'espace.

Ces différents éléments animaient et composaient les antiques cités gauloises. Ce modèle de peuplement et d'occupation de l'espace est intéressant pour le géographe, dans la mesure où *il apporte une différenciation fonctionnelle et symbolique du territoire social.* Il implique, en premier lieu l'existence d'un centre et d'une périphérie "frontalière" (6). On peut admettre l'existence d'un modèle auréolaire, en faisant ainsi référence à la loi d'occupation des sols de Von Thünen (7), duquel naquit le système agraire pratiqué dans le Haut-Moyen-Age qui implique, à l'intérieur des limites territoriales, divers types d'exploitations et d'organisation des paysages. A l'Infield, cultivé régulièrement, situé à proximité du centre politique, est opposé l'Outfield, plus éloigné, laissé à une exploitation plus extensive et itinérante. Enfin, au-delà, le Saltus est abandonné à la transhumance et aux brûlis temporaires. Les marges généralement boisées, devaient certainement posséder une fonction spécifique pour l'ensemble de

la communauté: fonction de défense qui fut probablement la plus fondamentale, donc militaire et stratégique, mais elle pouvait aussi apparaître comme un lieu d'échanges et de communications avec les autres peuples, comme semblent l'exprimer les toponymes connus de Molain, Moislains (Médiolanum). Dès lors qu'elles étaient chargées de fonctions et de significations parfois religieuses ou civiques, *les marges frontalières et forestières étaient donc reconnues par la communauté*. A notre avis, il faut donc nuancer les affirmations de R. DION (8) quand il qualifie les marges des cités antiques, de "déserts-frontières", car ce concept supposerait que certains secteurs de l'espace soient rejetés hors du champ construit par la communauté.

Par ailleurs, toutes les cités développées dans l'actuelle France septentrionale, n'avaient pas atteint la même importance, ou une égale cohérence interne. Ainsi, les historiens comme FOSSIER, distinguent quelques grandes cités gauloises, très peuplées, assez bien soudées autour de leur "capitale". Cet auteur cite celle des Nerviens formant un vaste croissant qui s'étirait de l'Escaut aux Bouches de la Meuse et dont BAVAI fut un temps, un centre essentiel avant d'être détrôné par Cambrai. Au centre géométrique de la clairière cultivée des Atrébates, s'est donc installée la capitale Nemetacum (Arras), aux fonctions religieuses, devant être flanquée d'un médiolanum (Méaulens), aujourd'hui incorporé dans la ville d'Arras, et jouant le rôle de centre commerçant de la cité. Plus au Sud, au sein de la cité des Ambiani, Samarobriva (Amiens) s'est imposée comme centre ou capitale. La cohésion de la tribu des Ambiens apparaît forte, à l'image de l'importance de sa capitale, déjà reconnue par César comme la place maîtresse de toute la Belgique moyenne. En revanche, certaines étaient de taille limitée comme la cité des Viromandui. Selon FOSSIER (op. cité), elle devait couvrir une surface d'environ 850 km2, en un trapèze compris entre Vendeuil, Roye, Péronne et les sources de la Somme, en Picardie.

c3) Le bilan à la veille de la conquête romaine.

Ainsi à la veille de la conquête romaine, on relève dans l'espace étudié, les caractères suivants:

- L'importance du peuplement gaulois ne doit pas être sous-estimé, (9) comme l'atteste la forte implantation de toponymes de cette époque. L'Ambianie et la cité des Atrébates étaient déjà, semble-t-il, assez fortement occupées, étant donné l'abondance des vestiges archéologiques qu'on a pu y trouver.

- Le peuplement n'est plus uniquement localisé dans les vallées ou à leur proximité immédiate. Les plateaux crayeux et limoneux accueillèrent des fermes ou groupes de fermes, créant un habitat plutôt dispersé.

- Les cités, organisées probablement selon le modèle centre-périphéries, disposaient d'un pouvoir politique et religieux, et de ce fait il est logique d'admettre que les paysages du territoire construit étaient marqués par une empreinte spécifique.

- Les forêts étaient encore abondantes à l'époque gauloise (10) (forêts de Thiérache prolongeant celles d'Ardennes, l'Arrouaise, la forêt charbonnière, la forêt de Vicogne...) et s'étendaient principalement à la périphérie des cités. Plutôt que de jouer le rôle de désert, exclu du territoire social construit (11), les forêts furent probablement institutionnalisées et dans une certaine mesure préservées, en tant que marches frontalières dans la construction politique et culturelle des cités antiques.

Enfin, les auteurs historiens s'accordent pour reconnaître l'existence d'une grande bande de terres forestières couvrant les espaces actuellement situés à proximité, et de part et d'autre, de la limite séparant le Nord-Pas-de-Calais, de la Picardie. En raison des hypothèses précédemment admises, on peut donc penser que les terres analysées dans ce travail, étaient déjà en position de marges par rapport aux principales cités gauloises construites (Fig. 1).

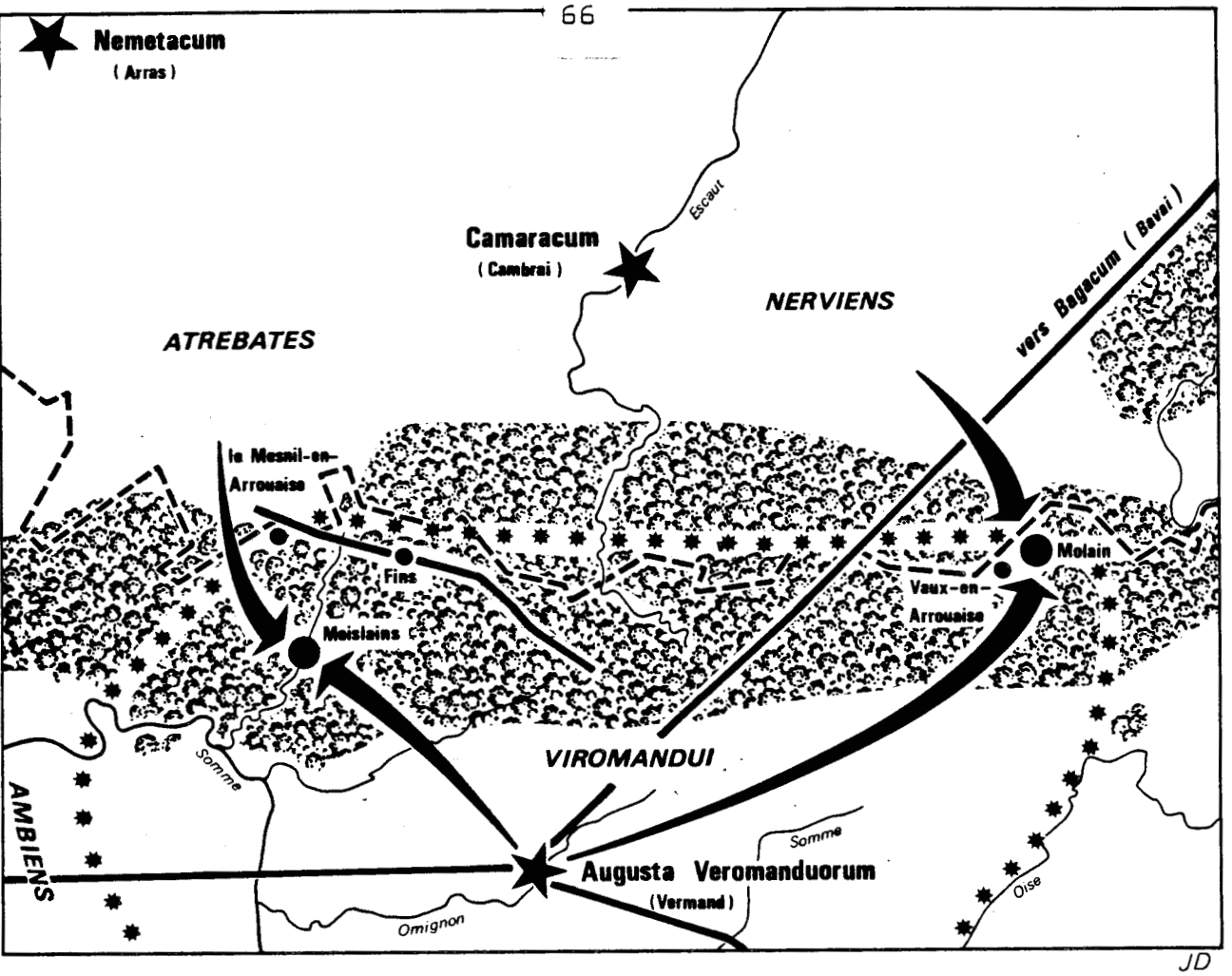

Fig.1:Restes de la forêt-frontière d'Arrouaise.
D'après R.Dion,en 1947.

2 - UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE L'ESPACE DURANT L'EPOQUE GALLO-ROMAINE.

Par rapport à la problématique de l'organisation du territoire et à la fixation de limites et de frontières, on peut s'interroger sur les apports réels de l'époque romaine. Il est certain qu'avec la sécurité et l'ordre retrouvés lors de la phase de pacification de la Gaule Belgique, la Picardie septentrionale, les terres d'Artois ou du Cambrésis purent connaître un important cycle de peuplement, de défrichement et de mise en valeur agricole. En outre, on peut s'interroger sur ses effets dans le domaine du développement urbain (croissance démographique des villes, développement du commerce, et de la vie d'échanges, de relations). Enfin, quelles furent les incidences dans le domaine administratif et politique? Quelles furent en fait, les implications de la romanisation à l'égard de la problématique des limites et frontières ?

a) La phase de peuplement, de défrichement et d'exploitation agricole de l'espace fut certainement intense.

a1) Peuplement à dominante rurale.

La Pacification de la Gaule Belgique se fit au cours des quelques décennies précédant l'an 0 de l'ère chrétienne. La multiplication des villae, succédant aux fermes-manoirs (les aedificia) maintint et renforça une importante trame d'habitat rural et agricole dispersé, souvent quelque peu éloigné des principales voies de circulation, probablement dans un souci de meilleure protection. Dans de nombreux cas, les villae furent à l'origine de points de peuplements ultérieurs et donnèrent aux futures paroisses chrétiennes leur marque toponymique. Les travaux d'AGACHE R. et de CADOUX J-L. (op. déjà cités), ont souligné avec force, l'importance du

peuplement gallo-romain, dans le cadre notamment de la Picardie septentrionale et des régions limitrophes, (résultats des fouilles, les missions systématiques de photographies aériennes...). Dans un premier temps de l'époque gallo-romaine, il est maintenant à peu près certain que le peuplement était à dominante rurale. "*La villa devient le fait fondamental de la civilisation du Haut-Empire en Gaule septentrionale*, alors que les villes se développent très peu..." (AGACHE).

Ainsi est-on frappé par l'abondance des toponymes à suffixe en y, dans le Cambrésis oriental, notamment au sein d'un triangle délimité par les villes de Clary, du Cateau et de Solesmes ; ici, la plupart des noms de communes présentent ce même suffixe. On peut citer les exemples de Selvigny, de Caullery, de Caudry, de Honnechy, ou encore de Busigny, Bertry, Inchy, Neuvilly... L'empreinte gallo-romaine est également fréquente dans le "Pays de Canche" ou dans ses environs: Ivergny, Ligny-sur-Canche, Conchy-sur-Canche, Guigny, Grigny, Huby, Lespinoy, Wailly... Toutefois, la densité est moindre qu'en Cambrésis oriental. Les toponymes anciens (gaulois et gallo-romains) sont également nombreux en Ponthieu, dans les cantons de Rue, de Nouvion ou encore de Crécy-en-Ponthieu. On citera les communes de: Arry, Bernay-en-Ponthieu, Machy, Estrées-les-Crécy, Canchy, Neuilly-l'Hôpital, Brailly, Neuilly-le-Dien... Ils redeviennent relativement adondants en Santerre (Sana Terra): Carnoy, Ginchy, Sailly, Cléry, Cartigny, Estrées-Mons, Epehy, Roussoy..., puis plus à l'est, en Thiérache de l'Aisne avec Watigny, Martigny, Origny, Landouzy, Logny, Any, Harcigny, Gercy, Effry, Wimy, etc... Dans le seul arrondissement de Vervins, on peut dénombrer sur une carte routière tout à fait ordinaire, une quarantaine de communes dont le nom se termine en Y. N'est-ce pas quand même paradoxal, quand on nous affirme par ailleurs, que la Thiérache est, à l'époque gallo-romaine et même encore beaucoup plus tard, une immense forêt! "La masse boisée qui couvrait le Nord-Est de la France, au Nord de la Serre, était très dense et difficilement pénétrable ; limite des Viromandui, des Atrébates

et Nerviens, elle possèdait des noms différents: Thiérache, Ardenne, Fagne, Charbonnière..." DEMANGEON A., (12), insistait aussi sur l'importance de la forêt thiérachienne et la définissait comme une "forteresse naturelle".

A l'époque de la pacification, tout au moins, le nombre de clairières devait être néanmoins assez élevé. Les témoignages de la romanisation en Thiérache, aux confins des cités des Rèmes et des Nerviens, peuvent confirmer cette hypothèse (13).

Selon DEMANGEON, il est probable que les clairières et donc les espaces peuplés et cultivés couvraient de plus grandes superficies là où la terre crayeuse et limoneuse, plus facile à travailler que les sols plus lourds et froids de Thiérache ou que les biefs du Haut-Artois occidental, affleurait. Ceci constitue un autre élément important de différenciation entre les cités. Ce fait explique peut-être l'attrait qu'exerçait déjà le seuil de Bapaume et les régions voisines du Santerre ou du Cambrésis, dès l'époque gallo-romaine ? En tout cas, il est certain que l'attrait des terres riches et fertiles fut puissant, comme le rappelle AGACHE R. dans un article consacré à l'étude de l'habitat antique en Artois (14): "Le fait que l'on se soit installé en plein milieu de plateaux fertiles, mais au sol uniforme, et cela malgré les difficultés de ravitaillement en eau, vaut d'être souligné car ce n'est pas dans la tradition de l'agriculture ancienne qui recherche les points d'eau et les sols variés (comme durant l'époque gauloise encore). Habituellement, c'est l'eau qui fixe les habitats, ici, c'est le sol, c'est sa richesse exceptionnelle. *Manifestement ce sont les fertiles terres à blé qui ont séduit les Gallo-romains.* Il est à peu près certain que les villes antiques cherchaient essentiellement à produire la laine et le blé dont l'armée avait grand besoin..."

a2) Controverse à propos des forêts.

On peut donc admettre que les défrichements des forêts couvrant les plaines et plateaux de Picardie septentrionale, de l'Artois, du Cambrésis, du Hainaut, furent assez importants durant l'époque gallo-romaine, comme le confirment les innombrables toponymes en Y ou encore, les nombreuses substructions repérées par photographies aériennes. Dans sa "Guerre des Gaules", César présente les régions conquises comme étant très boisées. *Mais, le terme de "Silva" fut-il correctement traduit?* Que représentait-il pour un méditerranéen, un Romain? Un bois, ou réellement une forêt? Ou encore plus simplement, dans certains cas, un paysage de parc arboré, un bosquet ou un groupe de bosquets? qui, pour le militaire en campagne, représentait un réel danger et prenait ainsi beaucoup d'importance. Il faut en effet rappeler que la perception de nos régions était celle, avant toute chose, d'un militaire, d'un stratège, et que ce dernier pouvait naturellement déformer l'image du cadre perçu en fonction de ses émotions et centres d'intérêts essentiels du moment. Cette controverse est soulignée par plusieurs historiens, dont AGACHE R. (p.161 de son ouvrage déjà cité): "César précise que ces fermes de l'aristocratie gauloise (aedifica) sont presque toutes entourées de bois: aedificio circumdato silva". Toutefois, il ajoute une explication curieuse que certains spécialistes ont jugé, avec raison, fort peu convaincante: c'est, dit-il, pour se mettre à l'abri des chaleurs de l'été... (N'est-ce pas ici une perception très subjective d'un Méditerranéen qui ne semble pas connaître les réalités climatiques de Gaule Belgique et qui ainsi s'expose à des erreurs d'interprêtation des paysages?) Voilà bien, écrit encore AGACHE, une idée singulière qui mérite de retenir l'attention: il n'y a nul besoin de construire au milieu des bois pour se mettre à l'abri des chaleurs de l'été, c'est-à-dire en somme, pour se mettre à l'ombre: un bouquet d'arbres ou, au plus, un bosquet peut, pour cela, suffire. On peut donc se demander s'il ne faut pas simplement comprendre que les fermes gauloises

étaient situées au milieu de bouquets d'arbres." Ce type de paysages nous amènerait à une image plus répandue encore de nos jours, formée de bâtiments agricoles entourés, sinon protégés contre les effets d'un vent tenace, par un rideau d'arbres, dont l'importance était en effet peut-être plus grande alors.

Cette thèse, en supposant qu'elle soit recevable, tendrait ainsi à réduire l'importance du défrichement d'époque romaine car elle implique les postulats suivants:

- La région aurait dû être très défrichée avant la conquête et la pacification.
- L'espace rural et agricole aurait dû être piqueté de fermes isolées de grande taille, entourées de quelques bouquets d'arbres ou de prairies complantées. En effet, César n'utilise jamais, semble-t-il, le terme de hutte ou encore de cabane pour décrire les fermes-manoirs de l'aristocratie terrienne gauloise. Il devait s'agir probablement de constructions déjà élaborées. Cette thèse en un mot, revalorise la période gauloise antérieure à la pacification romaine. Lors de celle-ci, on aurait eu tendance à voir se multiplier les fermes isolées et à assister à la transformation des aedificia en villae, selon la rigueur géométrique de l'architecture romaine.

Toutefois, d'autres auteurs insistent pour que l'on interprête à la lettre, le terme de Silva. Les fermes isolées de ce fait, se situeraient surtout à l'orée de bois, puisque la chasse était une activité, de loisirs certes, mais aussi économique très importante. Cette hypothèse et cette interprêtation paysagère nous laisse bien évidemment une perception très différente de la précédente, à propos de l'espace picard et de ses marges. Néanmoins, quelle que soit la thèse et quelle que soit la réalité, bien difficile à cerner, en tout cas beaucoup plus nuancée et controversée que celle que certains géographes et historiens ont bien voulu autrefois

nous faire admettre, il est à peu près certain que:

- L'espace situé au Nord de la Picardie actuelle n'était pas un désert humain, un espace naturel non défriché, même si les masses forestières devaient être encore parfois très importantes et vastes, comme à l'Est de l'Escaut.
- Les forêts qui, peut-être, jouxtaient de nombreuses fermes isolées devaient principalement être cantonnées sur les marges des cités, tout en étant institutionnalisées.
- Le paysage rural de l'époque était probablement différent de celui que l'on peut actuellement percevoir, avec un habitat rural agricole dispersé prédominant, de grandes exploitations aristocratiques qui faisaient travailler d'importantes "colonies" de manouvriers ou d'esclaves, un semi-bocage certainement plus développé qu'il ne l'est aujourd'hui, avec de nombreuses parcelles complantées à proximité des bâtiments, un paysage agraire arboré donc, une densité d'arbres relativement élevée qui constituaient aussi des territoires de chasse appréciés.
- Ceci prouve, en tout état de cause, qu'à la veille de la conquête, l'espace étudié devait être assez bien organisé dans le cadre des cités. Certes des différences spatiales pouvaient exister ; ainsi les textes et les historiens nous laissent penser que l'Ambianie par exemple, avait atteint un degré d'organisation et de maîtrise de l'espace, supérieur à celui d'autres cités proches, comme celle de Morinie.

Ainsi les concepts de centres et de marges n'avaient pas la même application spatiale à l'aube de notre ère, que durant les Temps Modernes. Si le modèle de gravitation bien connu de tous, trouvait ici un terrain d'application, ce ne pouvait être que dans le cadre des cités gauloises et gallo-romaines, et non dans le cadre de structures politiques plus vastes et plus cohérentes. (Fig. 2).

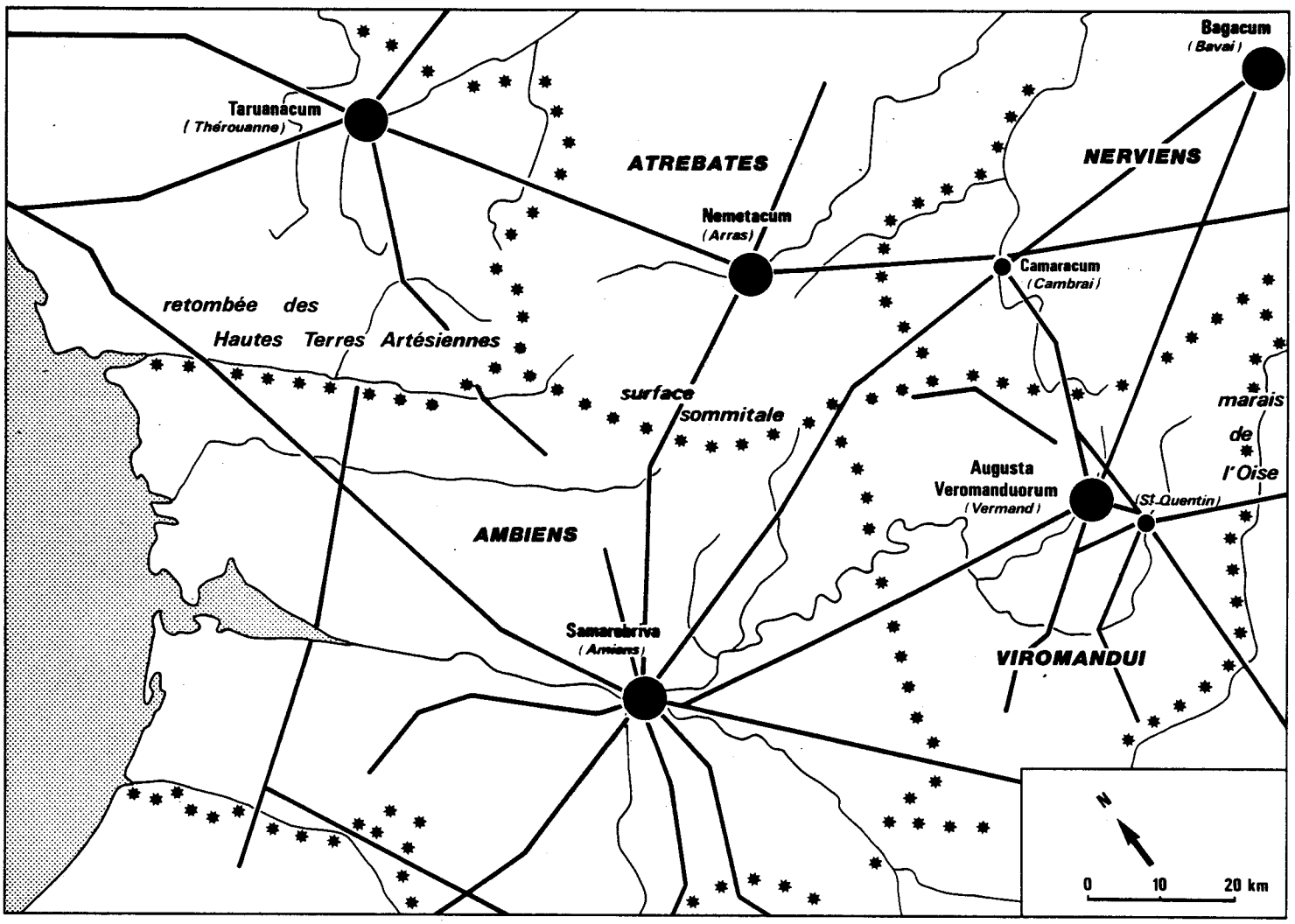

ancienne ligne probable de rivage

principales rivières

Chef-lieu de Cité gallo-romaine

limite approximative de Cité gallo-romaine

principales voies romaines

BU LILLE

Fig.2:Cités gallo-romaines:centres et périphéries.

b) L'émergence d'un réseau urbain.

b1) Le Haut-Empire.

En outre, on est très éloigné des schémas ou modèles traditionnels qui décrivent la Gaule Belgique durant l'occupation romaine! Depuis Guizot et son "cours d'histoire" datant de l'époque de la Restauration, on pouvait penser que la civilisation romaine importée en Gaule Belgique était d'essence et de signification urbaine: des villes, et au-delà des marais, des forêts... Dion, ainsi que d'autres géographes n'ont-ils pas été influencés par cette école ? La cité gallo-romaine était donc, selon cette thèse, une ville, un noeud de voies de communications, d'échanges, de culte, un centre militaire, entourée d'une ceinture agricole et protégée au-delà, par les forêts-frontières ou les déserts-frontières. En fait la photographie aérienne et les fouilles ont montré que durant le Haut-Empire, du moins, jusqu'au début du second siècle ap. J-C., la base essentielle de la vie, de la richesse de la cité politico-culturelle, du moins en Gaule Belgique, fut à vrai dire la villa, le latifundia de plateau, exploitant les terres fertiles développées sur le complexe craie-limons quaternaires.

Certes les villes connurent une expansion, profitant de l'oeuvre de pacification romaine, pour assurer leur fonction de commerce, de diffusion de la culture, de la mode. Elles devinrent certainement les centres politiques et culturels des cités (territoires). Toutefois elles apparaissent souvent sous le Haut-Empire, comme étant relativement imposées à l'espace et à ses principes d'organisation économique. Elles faisaient figure de greffe qui rencontrait quelque difficulté à s'adapter à son environnement.

En effet, nombreux sont les auteurs à constater que les plans d'urbanisme ambitieux, ne furent pas toujours suivis de réalisations. L'espace bâti présentait parfois d'assez faibles densités. On pourra se reporter à l'étude de F. VASSELLE et de E. WILL (15) qui permet de constater combien

le projet d'urbanisation grandiose pour Amiens a partiellement avorté. Cette idée est confirmée par CADOUX J-L, quand il écrit (16): "Ville nouvelle, mais à certains égards ville artificielle, Samarobriva n'aurait pas réussi à "faire le plein" des virtualités dont elle avait été chargée lors de sa conception augustéenne."

Par ailleurs, il a déjà été dit que les villes-centres des cités ont développé leurs fonctions culturelles et religieuses. Nul ne peut le nier ; mais il faut aussi souligner l'existence de nombreux sanctuaires ruraux, situés parfois à la périphérie des cités. Ainsi l'espace rural et les marges disputaient-ils à la "ville-centre", certaines des fonctions de commandement et d'organisation du territoire antique. En définitive, on peut penser que le modèle de gravitation opposant une ville-centre à une périphérie rurale ne convienne pas pleinement à la réalité géographique de la Gaule Belgique, du moins durant le Haut-Empire. Les fonctions du monde rural et agricole dans le cadre des territoires des Atrébates, des Ambiens et des Viromandui devaient être beaucoup plus puissantes et "structurantes" qu'on ne le pense couramment. Peut-être en était-il tout autrement dans les régions où les terres étaient moins fertiles ? Quoiqu'il en soit, on pourra retenir notre attention sur les faits suivants:

-*Le maintien des cadres territoriaux gaulois* ; les limites ou les marges des cités antiques ne sont pas remises en cause. L'administration romaine conserve les mêmes bases de division de l'espace. C'est ainsi que les secteurs ruraux situés aux confins de la Picardie et du Nord-Pas-de-Calais sont toujours demeurés en position de périphérie, de marche frontalière et partiellement forestière, par rapport à l'organisation de l'espace en cités ou en territoires construits.

-L'existence de certaines ceintures boisées plus ou moins épaisses aux limites des cités, qui n'étaient peut-être pas toujours très bien intégrées dans la construction spatio-politique, mais qui néanmoins n'étaient pas systématiquement des déserts puisqu'elles assuraient quelques fonctions non négligeables

(refuge, contact, culte, échanges...). En outre, dès l'époque gallo-romaine, ces ceintures forestières commencèrent à être percées de routes.

- Toutefois, même si les villes, souvent récentes, étaient encore quelque peu artificielles sous le Haut-Empire, elles se dotèrent néanmoins des équipements et des moyens qui leur permettront, plus tard, dans un nouvel environnement économico-politique, de s'ériger en capitales. Enfin le système de voies routières (le système Agrippa) allait donner à certains centres en voie d'urbanisation, les moyens de leur prétention. Bavay, (Bagacum), Arras (Nemetacum), Amiens (Samarobriva) deviendront de grands noeuds routiers, des carrefours, leur permettant d'une part de mieux assurer leur contrôle sur la cité-territoire, et d'autre part d'activer leur commerce, soit en direction des limes où il fallait ravitailler les armées, soit vers le Sud, c'est-à-dire l'Empire romain, le monde méditerranéen où l'on pouvait exporter grains, soies, laine (VERCAUTEREN F. a bien montré que l'Atrébatie exportait vers Rome et la Méditerranée des draperies et des vêtements de grande renommée, soit encore vers Boulogne-sur-mer et au-delà vers la Bretagne insulaire. A. LEDUQUE (17) dans son "esquisse de topographie historique sur l'Ambianie", trace le réseau de voies qui firent de Samarobriva un carrefour de premier ordre dans le Sud-Ouest de la Gaule Belgique. L'Atlas de Picardie offre à ses lecteurs une planche cartographique (18) qui met en exergue les villes de Samarobriva, Augusta Veromanduorum, Augusta Suessionum, Augustomagus et Caesaromagus, c'est-à-dire dans le même ordre, Amiens, Vermand-Saint-Quentin, Soissons, Senlis et Beauvais, qui apparaissent déjà comme les principaux carrefours en Picardie. *En fait, la base de l'armature urbaine régionale était déjà créée.* On a pu trouver, par ailleurs, aux Archives départementales du Nord à Lille (19), une lettre datée du 15 Août 1789 rédigée par Dom Berry, Bénédictin, historiographe de France, de l'Abbaye Royale de St-Germain des Prés à Paris. Cette lettre de quatre pages est accompagnée d'un Mémoire de onze pages manuscrites, recto-verso, sur les huit grands chemins militaires construits par Agrippa sous le règne d'Auguste et conduisant en lignes

directes du centre de Bavai, capitale des Nerviens, aux huit principales villes de la Seconde Belgique, à savoir: Tongres, Cambrai, Amiens, Reims, Gand, Vermand ou Saint-Quentin, Bruxelles et Cassel. Il faudrait ajouter à cette liste, la ville de Cologne vers laquelle partait également un axe routier passant à Bavai. Selon l'auteur de ce Mémoire, les importants vestiges archéologiques découverts démontrent la puissance de Bavai sous le Haut-Empire. "Mais rien ne marque davantage le rang qu'a tenu Bavai dans la Seconde Belgique que les chemins capitaux qui en sortent comme d'un centre pour communiquer à toutes les parties d'alentour". L'auteur semble posséder une perception très centralisatrice et "gravitationnelle" de l'organisation de l'espace. P-J. THUMERELLE (20), dans sa thèse, présente également ce qu'il appelle "la première génération" de villes du Nord-Pas-de-Calais, alors capitales ou chefs-lieux de cités: Castellum menapiorum (Cassel), Bagacum (Bavai), Tarvanna (Thérouanne), et surtout Nemetacum qui deviendra la ville la plus importante située juste au Nord de l'Ambianie.

b2) Bouleversements spatiaux à partir des IIème et IIIème siècles ap. J-C.

Toutefois à partir de la fin du IIème siècle ap. J-C., et surtout à partir de la seconde moitié du IIIème siècle, les conditions de l'organisation de l'espace vont être mises à rude épreuve. Les crises économiques, rurales et urbaines, les incendies, les raids des Barbares, les vagues d'invasion germanique vont-ils bouleverser les bases de l'organisation spatiale antérieure ? Un nouveau modèle va-t-il naître de cette effervescence?

Selon les historiens, les premières grandes difficultés apparaissent à la fin du second siècle ap. J-C., à partir des années 170-200. On signale dès cette époque, des incendies et destructions qu'il est possible de rattacher à certains événements politiques et militaires précis. Amiens, Arras, Beauvais connurent des périodes difficiles que l'on peut imputer à l'actif de raids et de pillages organisés par des Chauques

(Barbares). C'est aussi au cours du dernier quart de siècle que les importations de céramique sigillée baissèrent nettement en la ville d'Amiens, prouvant que la situation économique se dégradait progressivement. Plus tard, c'est-à-dire entre 250 et 260 ap. J-C., des actions de piraterie lancées par les Francs et les Saxons, firent souffrir côtes et campagnes proches. Par ailleurs, selon R. AGACHE, les premières fouilles qui furent faites dans la région d'Amiens ont montré que certaines grandes villaes furent abandonnées bien avant les grandes invasions de 275 ap. J-C. Les causes de ce dépeuplement rural étaient peut-être économiques, dues à la concurrence (déjà!) des blés de Rhénanie et de Grande-Bretagne, ou plus probablement par l'épuisement rapide des sols, consécutifs aux déboisements non réfléchis et à la monoculture du blé. C'est ainsi que la crise économique (commerciale et agricole) et l'insécurité fréquente, vont engendrer d'une part une vague de *dépeuplement rural* et d'autre part un *mouvement de contraction urbaine*. Pour certains auteurs, s'abandonnant peut-être à l'exubérance de leur plume, cette époque fut carastrophique (21, op. cité): "le pays se dépeupla insensiblement, l'Amiénois et le Beauvaisis surtout étaient réduits à la fin du IIIème siècle de l'ère chrétienne à une telle extrémité, que l'Empereur Constance Chlore, les voyant dégarnis d'habitants, y fit passer des colonies de Lêtes, peuple cultivateur en même temps que soldat..." Cette instabilité, les destructions, les difficultés diverses accélérèrent le déclin d'anciennes capitales de cités au profit de nouveaux promus: Bavai céda progressivement son rôle de capitale à Cambrai ; Vermand fut détrôné par Saint-Quentin. La perdition de Bavai ne fit aucun doute avec le flot d'Alamans et de Francs qui s'abattit sur la Gaule Belgique vers +275. Depuis, cette ville-centre déchue s'est progressivement effacée ; ainsi s'exprimait Don Berry en 1789 à propos de cette question: "Cette ville (Bavai) ayant été ruinée, son territoire qui était très étendu fut divisé et forma les cités de Tournay et de Cambray dont aucune ne reprit le nom du peuple nervien. Ces villes prévalent actuellement par leur dignité, et Bavay n'est plus aujourd'hui qu'un lieu peu considérable".

D'autres villes, comme Nemetacum ou Samarobriva, parce que plus puissantes ou moins durement touchées, pourront se relever de leurs ruines, mais au prix de grandes transformations. *Ce fut l'adieu aux projets d'urbanisme grandioses, ambitieux!* Désormais il fallut se replier sur soi, *s'entourer de murailles.* Partout les remparts furent élevés. C'est ainsi que la superficie du Castrum de Samarobriva fut réduite au dixième de celle de la ville ouverte précédente. La fonction militaire des villes-centres devint normalement fondamentale. *De même en milieu rural, le dépeuplement fut accompagné d'un mouvement de redistribution de la population.* C'est au Bas-Empire que se formèrent probablement les premiers noyaux villageois (Vici) par regroupement de l'habitat le long des routes, des rivières, à côté de certaines villaes qui ont survécu aux grands déferlements du IIIème siècle.

c) Bilan au Bas-Empire.

Ainsi on est en droit de penser que la région étudiée a connu dès la fin du IIème siècle et surtout durant le IIIème siècle ap. J-C.:

- Un important dépeuplement et un abandon partiel de la terre agricole, laissant aux friches la possibilité de regagner de la superficie. Ce fut surtout les plateaux, à proximité des voies romaines empruntées par les Germains qui furent abandonnés ; la population cherchant à se replier et à s'abriter dans les vallées.

- Une première tendance au regroupement partiel de l'habitat rural, modifiant ainsi les paysages.

- Une contraction de l'espace urbain à l'intérieur des remparts, et la confirmation d'une tendance à la hiérarchisation urbaine.

- La première manifestation probable des effets d'une situation géopolitique de marge, de "frontière" par rapport au Limes, au contact entre la Barbarie et le monde romain. La grande voie des invasions germaniques, venant du Nord-Est, avait fonctionné, et ce n'était pas la dernière fois.

- *Toutefois à travers cette période très troublée, allant du IIIème au VIIIème siècle, jamais les cadres territoriaux antiques et avec eux, leurs limites ou frontières, ne furent abandonnés.* Ils ont survécu au-delà de l'affaiblissement considérable du pouvoir politique, ce qui traduit bien sûr leur force ; ils furent transmis au pouvoir ecclésiastique qui tenta, à l'époque mérovingienne, de reconquérir et de réorganiser l'espace.

- Enfin, la masse des Germains conquérants qui déferla sur la Gaule Belgique entre le Vème et le VIIIème siècle, apporta un nouveau peuplement qui se superposa ou se substitua au fond culturel gallo-romain antérieur. Cette confrontation ethnique et culturelle, fut profondément marquée dans l'espace. La toponymie germanique se développa et une *frontière linguistique* traversa obliquement la France septentrionale, passant par l'Armentiérois, le Béthunois, la région de Montreuil-sur-mer et le Marquenterre. Par contre l'Artois oriental, le Cambrésis, l'Avesnois et la quasi-totalité de la Picardie échappèrent pour l'essentiel à l'empreinte culturelle et toponymique des Germains (22).

3 - L'EVOLUTION DE CES REGIONS A L'EPOQUE MEROVINGIENNE ET CAROLINGIENNE. A PROPOS DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ESPACE ET DE L'EMPREINTE CULTURELLE NOUVELLE.

a) Permanences et modifications rencontrées dans l'organisation des territoires.

a1) Diocèses et archidiaconés.

Les pouvoirs politiques après la chute de l'Empire romain sont singulièrement affaiblis: ils n'ont plus les moyens, notamment militaires, de réaliser et de faire respecter leurs ambitions. Ceci explique sans doute l'attitude de Clovis qui fut en fait déterminante: se considérant "héritier" de l'Empire romain d'Occident, il se fit baptiser en 496 à Reims, afin de disposer de l'appui indispensable du clergé, afin de contrôler et d'organiser l'espace conquis. C'est l'Eglise en effet qui possédait la plus grande puissance temporelle, et qui utilisa les cadres territoriaux pré-existants pour organiser l'administration de ses propres services. C'est ainsi que *les diocèses furent délimités sur la base territoriale des cités antiques.* De cette façon la plupart des anciennes limites et frontières, issues de l'époque gauloise, maintenues sous la domination romaine, furent transmises au Haut-Moyen-Age. De la cité de l'Ambianie, naquit l'évêché d'Amiens ; de celle des Atrébates survint l'évêché d'Arras ; la cité des Rèmes engendra l'évêché de Reims, alors que Cambrai devint aussi siège d'évêché. Les centres politiques des cités antiques, ayant acquis des fonctions économiques et commerciales durant le Haut-Empire, des fonctions militaires importantes sous le Bas-Empire notamment, renforçaient également leurs pouvoirs spirituels et religieux. L'évolution vers une concentration géographique des pouvoirs de gestion et de commandement de l'espace se poursuivait. Toutefois quelques modifications doivent être signalées.

Ainsi par exemple, Noyon devint le centre d'un évêché en 531, au détriment de Vermand et de Saint-Quentin. Cet évêché s'étendait sur les régions du Santerre, du Vermandois, du Saint-Quentinois et du Noyonnais, chevauchant ainsi les confins des trois départements actuels de Picardie. On possède ainsi l'exemple, très rarement rencontré en réalité, d'une marge, puisqu'il s'agissait des confins des cités des Viromandui, des Ambiens, des Suessions et des Bellovaques, qui devint le centre d'un territoire régional. On notera qu'actuellement l'appellation de "Noyonnais" correspond bien à un Pays picard.

Autre modification constatée à l'époque du Haut-Moyen-Âge, le diocèse de Laon fut détaché de celui de Reims en 497 par St-Rémi. En outre, *les diocèses furent divisés en Archidiaconés,* ce qui très probablement, illustre, comme le fait précédent, une étape supplémentaire dans le cheminement historique visant à renforcer le contrôle de l'espace territorialisé. Ainsi l'évêché d'Amiens fut divisé de part et d'autre de la vallée de la Nièvre, comprenant désormais à l'ouest l'archidiaconé du Ponthieu, et à l'Est du précédent, celui d'Amiens. De même, plus au Sud, l'évêché de Beauvais fut subdivisé ; celui de Laon se trouva divisé en deux parties administratives, comprenant l'archidiaconé de Laon et celui de Thiérache.

Le diocèse de Laon fut détaché de celui de Reims quand le christianisme progressait dans les régions boisées, à la périphérie de l'ancienne cité des Rèmes. On constate une fois de plus qu'à l'époque franque, la conquête spirituelle des espaces marginaux, des forêts-frontières, fut la base d'un mouvement de "colonisation territoriale": les dotations foncières attribuées aux Ordres religieux par le pouvoir royal mérovingien permirent d'attribuer à l'Eglise une puissance temporelle considérable. C'est de cette occupation territoriale qu'est née l'organisation administrative de l'espace en archidiaconés et en pagi. Le nouveau diocèse de Laon, ainsi

constitué à la fin du Vème siècle après J-C., à la suite d'un mouvement de progression "pionnière" à partir de Reims s'étendait entre les forêts de Voes et de Thiérache. Pendant toute l'époque franque, il se composa d'un pagus unique: le Pagus Landunensis ou Laonnais. Au VIème siècle, le Laonnais n'est pas encore subdivisé, et la plupart des anciennes localités de Thiérache sont dites en Laonnais. Donc en fait, et du moins jusqu'à cette époque, la Thiérache n'est pas un territoire construit, un pagus. Elle demeure essentiellement un espace naturel très boisé qui, au même titre que les plateaux d'interfluves situés entre l'Oise et la Haute Somme pour délimiter le Laonnais et le Vermandois, constituait une "zone-frontière" mal domptée et mal administrée.

Ce n'est qu'à partir du XIème siècle que les textes relatent l'existence de deux archidiaconés (alors qu' ils pouvaient déjà exister auparavant): celui de Thiérache embrassait la plus grande partie de cette vaste région forestière (doyennés de la Fère, de Ribemont, de Crécy, Guise, Aubenton...) et l'archidiaconé de Laon. Quels sont les facteurs essentiels qui guidèrent la délimitation de l'Archidiaconé de Thiérache ?

-Ce ne sont pas, assurément, des motivations d'ordre géographiques, car il couvrait des espaces aussi différenciés que le secteur d'Hirson, de La Capelle, et la région de la forêt de Saint-Gobain, Saint-Nicolas-aux-Bois, située presque aux portes de la ville de Laon.

- Par contre on est frappé par l'importance des couvertures forestières comprenant au Nord, la Thiérache et au Sud-Ouest la forêt de Saint-Gobain. Il faut leur ajouter d'autres éléments naturels comme la vallée de l'Oise et les marais de la région de la Fère. Ceci correspond à *l'écran naturel* de délimitation avec au Nord, le diocèse de Cambrai, à l'Ouest celui de Noyon et au Sud-Ouest celui de Soissons. On retrouve ainsi le contact antique avec les cités des Nerviens, Veromandui et Suessions. *Donc l'archidiaconé de Thiérache ne puise guère son identité dans la réalité naturelle thiérachienne,*

mais dans une fonction traditionnelle de frontière, d'écran et de contacts. Les héritages historiques l'emportèrent sur les données géographiques et imposèrent leurs cloisonnements.

En outre, l'archidiaconé de Thiérache forme un arc de cercle qui enveloppe celui de Laon, ainsi qu'une auréole externe par rapport à son ancienne "capitale" ethnique et religieuse, c'est-à-dire Reims. Quand le pouvoir culturel, religieux, qui a guidé les principes de l'organisation de l'espace durant l'époque franque, était "centralisé" à Reims, la Thiérache constituait alors une frontière lointaine non sûre et mal contrôlée. Puis la volonté de mieux asseoir le pouvoir temporel de l'Eglise, de mieux contrôler et administrer l'espace, fit de Laon une capitale de diocèse: ce fut la première étape dans la longue marche colonisatrice des espaces périphériques et frontaliers. Le pouvoir diocésain du Laonnais s'affirmant, l'on est passé à la seconde étape de l'organisation du territoire: le diocèse de Laon est divisé en deux archidiaconés.

L'évêché d'Arras fut aussi subdivisé, ce qui donna naissance à l'archidiaconé d'Ostrevent. Le diocèse de Thérouanne, distinct dans les premiers siècles du christianisme de celui de Boulogne-sur-mer, correspondit à l'ancienne cité de Morinie. S'étendant entre les diocèses d'Amiens, d'Arras, de Tournai et la mer, il était divisé en deux archidiaconés: celui d'Artois et celui de Flandre.

a2) Des correspondances entre diocèses et cités ; archidiaconés et pagi.

Dans le domaine uniquement administratif, les cités antiques sont, probablement dès l'époque mérovingienne, découpées en *pagi*. Très vite, les historiens ont voulu établir certaines relations spatiales entre diocèses et cités, pagi et archidiaconés. Il est vrai que de nombreux cas confirment ces correspondances: à l'archidiaconé d'Arras correspondait le pagus Atrebatensis, situé entre le pagus Camaracensis (23) ou Cambrésis à l'Est (Fig. 3), le pagus Teruanensis (Ternois) à l'ouest et au sud, la forêt d'Arrouaise (24). Approximativement,

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRÉSIS,

représentant l'ancien Pagus Cameracensis.

BU LILLE

Fig.3: Archidiaconé de Cambrésis: l'ancien pagus Cameracensis.

Source: Archives départementales du Nord. Lille.

on peut situer la limite du pagus Atrebatensis au niveau des communes actuelles suivantes: Thièvres, Pas-en-Artois, Cogneux, Souastre, Foncquevillers, Hébuterne, Sailly-au-Bois, Puisieux, Miraumont, Achiet-le-Grand, Béhagnies, Favreuil, Beugnâtre, Morchies, Pronville, Inchy, Buissy, Baralle, Bourlon. Ainsi sa limite méridionale n'était guère très différente de l'actuelle limite départementale séparant le Pas-de-Calais et la Somme. Vers l'Ouest, en direction du pagus Teruanensis (25), on peut admettre que la limite du "pays d'Arras" passait à proximité des communes suivantes: Villers-au-Bois, Frévin-Capelle, Haute-Avesnes, Habarcq, Tilloy, Noyellette, Wanquetin, Fosseux, Barly, Sus-St-Léger, Sombrin, Bavincourt, Saulty, Humbercourt, Mondicourt, Pommier, Orville et Sarton. Quant à la limite séparant le pagus Bononiensis (Boulonnais) détaché du pagus de Thérouanne, et celui du Ponthieu (Pagus Pontivus), elle devait probablement correspondre à la vallée de la Canche.

La cité d'Amiens fut divisée en trois pagi: le Ponthieu, le Vimeu et l'Amiénois, trois pays qui correspondent encore à de réelles régions géographiques et sociales. Toutefois, dans cet essai d'identification du cadre des pagi à celui des archidiaconés, il subsiste quelques doutes. Selon Fossier (op. cité), il est peu probable que des circonscriptions convenablement organisées selon le modèle du pagus, aient pu exister avant la fin du VIIIème siècle ou le début du IXème siècle. Jusqu'à cette époque, en fait, ce furent toujours les centres des cités antiques qui conservèrent les pouvoirs supérieurs: Amiens, Arras, Saint-Quentin et Thérouanne battaient par exemple régulièrement la monnaie. Ainsi malgré la tendance aux divisions successives de l'espace, ou plutôt du territoire construit, (de la cité au pagus, et du diocèse à l'archidiaconé), ce furent toujours, tout au moins jusqu'au IXème siècle, les cadres antiques qui prévalurent et avec eux, les capitales de cités, notamment Amiens, Arras ou Thérouanne, purent maintenir un rôle prépondérant dans l'organisation de l'espace.

b) L'importance du peuplement durant le Haut-Moyen-Âge.

A la lecture de cartes couvrant la partie septentrionale de la Picardie, ainsi que les régions voisines, on est accroché par *l'abondance des toponymes* datant de la fin de l'Empire romain à l'époque carolingienne. S'agit-il d'une époque d'intense peuplement ? ou plus modestement de modifications toponymiques ? En admettant la thèse du repeuplement de ces espaces après les grandes invasions barbares, et donc de défrichements, sur quelles réalités territoriales, ce phénomène se serait-il appuyé ? S'agirait-il de défrichements de forêts encore vierges ou de réoccupations de l'espace à partir des anciennes clairières gallo-romaines ? Quel fut encore le rôle des abbayes, dans ce processus de reconquête de l'espace ? Voici donc quelques questions auxquelles on peut tenter de répondre.

b1) L'influence germanique.

Selon FOSSIER (op. cité, p.155), *il ne fait aucun doute que le Haut-Moyen-Âge fut une période de peuplement intense.* L'auteur insiste sur l'abondance en Picardie de nouveaux noms de lieux habités, surtout des villages, datant de la période comprise entre le VIème et le Xème siècles. "Certes, (écrit-il), parmi eux, plusieurs sont, à coup sûr, des localités antérieures aux invasions puis débaptisées". Mais dans l'immense majorité il s'agit bien de localités nouvelles. A quoi est dû ce mouvement d'occupation du sol ? Certainement pas aux Germains qui ont, finalement, peu touché l'actuelle Picardie. Même en supposant une remontée rapide de la zone de romanisation vers le Nord, il est peu probable que l'influence linguistique germanique soit descendue au Sud de l'Artois et du Cambrésis. On peut signaler toutefois l'existence de quelques rares noms de villages dans la Somme, comme Ham, ou Hem-Monacu (dans le Sud du canton de Combles), Etinehem (dans le canton de Bray-sur-Somme), Hem-Hardinval près de Doullens, sachant que Ham ou Hem (de hamma) signifie une pointe de terre s'avançant en terre d'inondation. Dans

l'ensemble, on peut dire que le bassin hydrographique de la Somme, ainsi que les plateaux voisins du Cambrésis, ne possèdent pas plus de 3 à 11% de vocables germaniques selon FOSSIER. En descendant encore plus au Sud, cette proportion tend rapidement vers O.Buire-Courcelles (à l'Est de Péronne), Buire-sur-l'Ancre, près d'Albert sont très certainement d'autres toponymes germaniques, dans la mesure où Buire serait dérivé de BŪR qui signifierait hutte ou habitation. Ce terme est également rencontré dans le Sud du Pas-de-Calais (Buire-le-Sec, Buire, Buire-au-Bois dans le Ternois) et en Thiérache avec Buire près d'Hirson ou Buironfosse près de La Capelle.

Dans le Nord, Nord-Est du département de l'Aisne, on trouve une collection de termes d'origine germanique assurée, et plus diversifiée, comme le suffixe en Hain, de haima ou habitation (Ohain, Montbrehain, Bohain), ou encore bais, baix de baki ou bach (ruisseau) avee les villages de Roubais, Sorbais, Marbaix. La Flamengrie constitue très certainement un autre spécimen. Ces divers exemples semblent traduire une certaine recrudescence germanique caractérisant le Nord-Est de la Picardie, la Haute vallée de l'Oise, les forêts de Thiérache, ce qui s'expliquerait, selon FOSSIER (26), par la direction nord-sud de la pénétration franque à partir de Tournai. "Il est possible que les Francs, dans leur avance vers le sud-sud-ouest, se soient arrêtés au contact des plateaux crayeux de l'Artois et du Cambrésis, restés fortement peuplés et romanisés, se contentant des régions humides de la Flandre ; quelques contingents seulement, suivant Clovis, ont pu remonter l'Escaut jusqu'à Cambrai puis descendre l'Oise vers Noyon ; quelle qu'ait été leur importance numérique, ils ne pouvaient songer à déloger de leurs villages les paysans atrébates ou nerviens, à plus forte raison, si ces derniers avaient reçu l'appoint d'autres Gaulois quittant les régions septentrionales occupées par le Barbare".

b2) L'abondance toponymique des riches plateaux crayeux et limoneux.

Ainsi donc, l'essentiel du peuplement du Haut-Moyen-Âge serait d'origine et de culture gallo-romaine, avec soit une mobilité de la population à la suite des grandes invasions, soit un essor démographique important. C'est la seconde hypothèse qui séduit FOSSIER, bien qu'elle ne soit pas partagée par d'autres auteurs. Le toponyme le plus remarquable pour cette période allant du IVème au début du XIème siècle est sans aucun doute le *suffixe Court* (nom d'homme + court), antérieur au VIIIème siècle. Il est particulièrement abondant dans les secteurs de Ham ou Roye en Santerre, ou encore Péronne plus au Nord des deux exemples précédents, Amiens, Hallencourt ou Albert, dans des régions plus occidentales donc ; on peut aussi citer les cas des régions de Cambrai, de Bapaume ou encore de Bohain-en-Vermandois (27). Dans bien des cas, ce toponyme correspond, du moins à ses origines, à un établissement agricole et l'on saisit ainsi, indirectement, l'attrait qu'a pu exercer une nouvelle fois, les plateaux crayeux, limoneux, très riches du Cambrésis, du Plateau Picard Nord, du Santerre-Vermandois, ou encore du Bas-Artois-oriental. *Une fois encore on soulignera le rôle "structurant" ou très pertinent qu'a dû jouer la fertilité des sols, mais aussi sa légèreté, dans l'organisation et l'occupation de l'espace.*

Une période qui paraît aussi très importante pour les régions étudiées, fut l'époque carolingienne des IXème et Xème siècles. Dans toute la région située au Nord de la Somme (Doullens, Albert, Bapaume), mais aussi sur les marges méridionales de la cité d'Amiens, vers Montdidier et Breteuil, c'est-à-dire aussi, là où subsiste durant tout le Moyen-Âge, des zones forestières-tampons comme celle de la Vicogne, l'Arrouaise, la forêt de Lucheux, on peut dénombrer de multiples toponymes possédant un *suffixe en metz, ou en villers, ou encore mesnil,* qui furent longtemps, du moins jusqu'au XIIIème siècle, des hameaux avant d'accéder au rang des villages. Ainsi, nous pouvons penser qu'aux VIIIème - Xème siècles, il y eut dans le Nord de la Picardie et dans le Sud de l'Artois, dans le

Cambrésis aussi, particulièrement aux marges des antiques cités, *une phase de peuplement tardif*, qui semblait en outre amorcer une tendance à la dispersion intercalaire. On peut citer à titre d'exemples, à proximité de Doullens, dans le département de la Somme, les communes de Brévillers, de Terramesnil, de Remaisnil, ou encore de Fienvillers ; dans les cantons d'Acheux-en-Amiénois et de Villers-Bocage, on rencontre Montonvillers, Puchevillers, Léalvillers ; ou encore dans le Nord du Santerre: Mesnil-en-Arrouaise, Mesnil-Bruntel, Villers-Carbonnel, Assevillers... (28).

Par contre, on peut constater qu'en Thiérache de l'Aisne, il y a très peu de toponymes en court, metz, villers, mesnil ou ville, alors que la strate gallo-romaine en Y était très riche. Peut-on conclure à un mouvement de peuplement peu important au Haut-Moyen-Âge, dans cette région ? ce qui éventuellement confirmerait l'opposition entre les régions à sols froids et lourds et celles à craie et à limons quaternaires plus épais.

Tableau I

Dénombrement de quelques toponymes datant du Haut-Moyen-Âge, dans certains cantons de Thiérache de l'Aisne.

cantons	court	metz	villers	mesnil	ville
Le Nouvion en Thiér.	0	0	0	0	0
Wassigny	0	0	0	0	1
La Capelle	1	0	0	0	0
Hirson	0	0	0.	0	0
Aubenton	0	0	0	0	0
Vervins	0	0	0	0	0
Guise	1	0	1	0	2

Il semble ainsi, qu'à l'aide de ces cinq toponymes du Haut-Moyen-Âge, on puisse assez bien circonscrire l'actuelle région de Thiérache dans l'Aisne (Fig. 4).

Comment peut-on expliquer ce moindre mouvement de peuplement en Thiérache durant cette longue période pluri-séculaire ?

- Il faut assurément tenir compte de la qualité agronomique des terres: en Thiérache, les sols de cultures sont plus lourds et plus froids, beaucoup plus humides également, en raison de la remontée des craies marneuses et des marnes secondaires, puis des terrains primaires à l'approche du Massif ardennais. Ainsi les différences d'aptitudes agricoles sont nettement marquées par rapport aux sols de Picardie centrale ou du Seuil de l'Artois. Cette donnée géographique est encore à notre époque contemporaine, et cela malgré les nombreuses possibilités techniques d'amélioration des terres, nettement ressentie. C'est ce qui transparaît à travers certains textes rédigés au début du XXème siècle, à propos de l'agriculture et des conditions de vie dans l'Est du canton de Wassigny, soit à la périphérie thiérachienne(29).

- Les infiltrations des Barbares, par les voies naturelles de la Sambre et de l'Oise, furent plus importantes. Ce facteur n'est sans doute pas négligeable.

- Une reconquête très particulière de l'espace forestier, dirigée par les Moines, peut aussi contribuer à expliquer la particularité humaine et historique de cette région. Alors que l'occupation romaine avait déjà bien troué la forêt de Thiérache en créant des clairières de peuplement, comme semble le prouver le grand nombre de toponymes en Y, rencontrés à travers toute cette région, les invasions barbares venant du Brabant boisé au Nord du pays des Nerviens, avaient permis sans doute à la forêt lors des Vème et VIème siècles, de reconquérir du terrain. Selon CAULLERY A. (30), c'est aux VIIème et VIIIème siècles que les défrichements reprirent mais dans de nouvelles conditions car les dotations foncières octroyées par les Rois mérovingiens permirent aux Abbayes et aux moines de

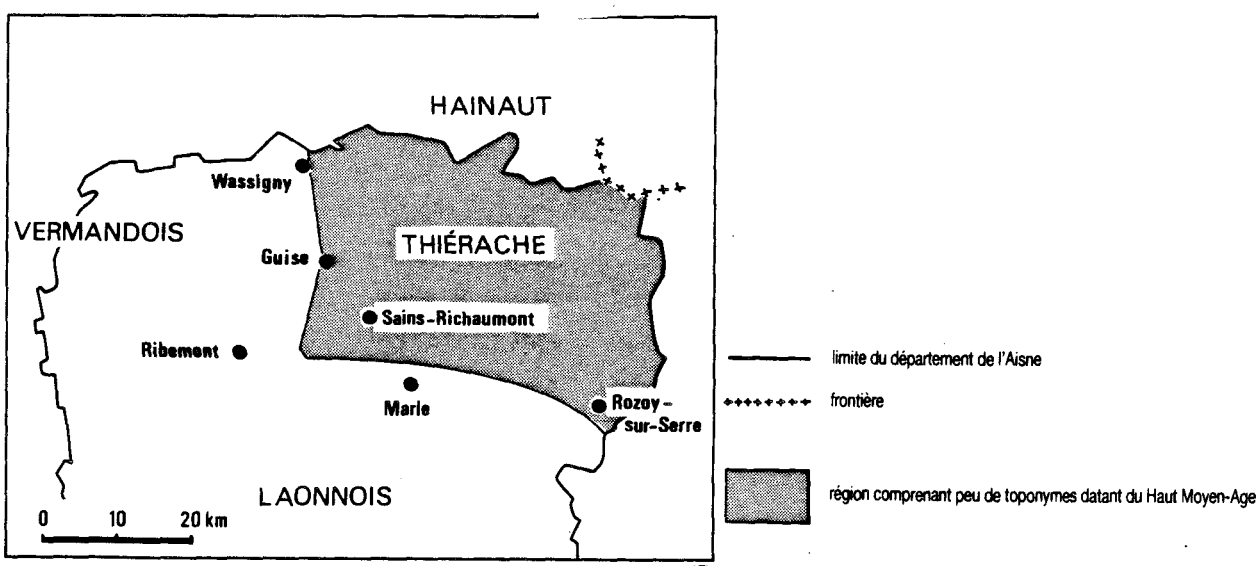

Fig.4:Contribution des toponymes anciens à la délimitation de la Thiérache de l'Aisne.

s'installer en Thiérache et d'organiser cet espace périphérique. L'Abbaye de Maroilles fut fondée en 652 ; celle de Liessies date de 760 ; le Monastère de Wallers-Trélon fut fondé en 657 et détruit au IXème siècle par les Normands. Généralement ces Abbayes possédaient un temporel considérable comme l'a montré SIVERY, dans sa thèse (31). Or, contrairement à l'idée répandue, il ne semble pas que les moines installés en Thiérache et en Avesnois aient été des gens avides de défrichements. Etaient-ils déjà sensibles au concept d'équilibre naturel ? Partisans certes d'une conquête agricole, ils ne désiraient pas,par contre, que celle-ci se fasse uniquement aux dépens du patrimoine forestier. C'est pourquoi, plutôt que d'étendre les clairières culturales et d'y pratiquer une culture extensive, ils semblent avoir préféré chercher à améliorer la qualité des terres de cultures. C'est ainsi que nous pourrions comprendre l'importance des forêts dans cette région, encore à la veille de la révolution française de 1789. Le type de propriété et de gestion de cet espace explique sans doute le maintien tardif d'un dense couvert végétal et le faible peuplement mérovingien et carolingien.

c) L'apport du Haut-Moyen-Age à la problématique de l'organisation de l'espace.

En conclusion, on rappellera que l'on a assisté depuis la fin de l'Empire romain, à plusieurs évolutions capitales quant à l'organisation des territoires et à leur délimitation. On peut essayer ici de les résumer brièvement.

- Un processus de division territoriale s'est appuyé sur le cadre des cités antiques. L'administration de l'Eglise a permis aux cités gallo-romaines de survivre à travers la période très troublée des grandes invasions et de demeurer les principes fondamentaux de l'organisation de l'espace jusqu'à l'époque carolingienne. Toutefois les subdivisions se sont succédées (cités, pagi, diocèses, archidiaconés), traduisant une évolution de la perception et du vécu de l'espace territorialisé.

- Une tendance à vouloir maîtriser les marges des anciennes cités et donc à rechercher un meilleur contrôle de l'espace, en fixant peut-être avec plus de netteté, les limites des pouvoirs et des domaines, a progressivement éclos. Pour ce faire, les dotations foncières importantes ont été accordées aux Abbayes (Liessies, Maroilles, Corbie) aux marges des anciennes cités, afin que l'Eglise, dans son oeuvre de christianisation des païens, puisse constituer un relais indispensable, permettant au Roi de mieux asseoir son contrôle sur l'espace périphérique. D'autre part, un important peuplement a touché certaines régions disposant de bonnes aptitudes agricoles.

- A l'époque carolingienne, une nouvelle relation à l'espace s'impose. Les puissants, les Rois en particulier, tentent de s'approprier à titre personnel les espaces naturels et sauvages et ainsi de les intégrer dans leur patrimoine. *Dès l'instant où le pouvoir devient patrimonial, il faut que les limites des possessions soient plus nettes dans l'espace.* Il est donc possible qu'à cette époque, par le biais du peuplement, des défrichements, des dotations foncières, des appropriations personnelles des espaces boisés, la perception de la limite devienne plus précise, sans toutefois passer du stade de la marche forestière issue de l'Antiquité, à l'abstraction cartographique de la frontière linéaire (32).

- Enfin, rappelons *l'importance du Traité de Verdun de 843*, qui a consacré le démantèlement de l'Empire de Charlemagne et a créé ainsi la première frontière internationale en puissance, puisqu'à l'époque carolingienne, ce partage relevait davantage d'échanges et de divisions d'un héritage, d'un patrimoine, que d'une délimitation politique internationale. Néanmoins, depuis l'Escaut, en direction de la Meuse, cette ligne deviendra ultérieurement la frontière séparant la France de l'Empire. La longue séparation politique entre l'Avesnois-Cambrésis d'une part, et le Vermandois-Thiérache d'autre part, est née ; en outre, faut-il encore rappeler qu'elle va durer pendant plus de huit siècles (33).

4 - LE SYSTEME ANCIEN D'ORGANISATION DE L'ESPACE, A L'EPREUVE DE L'EPOQUE FEODALE ET DU BAS-MOYEN-ÂGE.

Que deviennent les cadres spatiaux issus de l'antiquité ? Pourront-ils résister au puissant mouvement d'émiettement des pouvoirs durant l'époque féodale ? Les évolutions constatées sont-elles partout identiques ?

a) La situation politique et administrative.

a1) Les entités politiques ceinturant les terres de Picardie.

A la veille d'entrer dans le Bas-Moyen-Âge, la situation politico-administrative de l'actuelle Picardie était devenue très différente de celle des régions voisines plus septentrionales. L'entité Picardie n'existait pas (34), alors que plus au Nord, prenant appui sur la Canche et sur la Haute Authie, le Comté de Flandre avait acquis depuis le IXème siècle, de plus en plus d'autonomie aux dépens du Roi de France. Ce puissant voisin des terres picardes a connu, au fil des siècles, d'importantes fluctuations entre la basse Somme et les territoires situés au-delà de l'Artois ; le Comté était alors composé de deux parties: à l'ouest, comprenant le Pas-de-Calais actuel et le département du Nord à l'ouest de l'Escaut, il dépendait du Royaume de France, alors qu'à l'est de l'Escaut, il se situait en Terres d'Empire (Lotharingie). P-J. THUMERELLE écrit dans sa thèse (op. cité, p.26): "Mais la décomposition du pouvoir public fut moins profonde dans la région du Nord que dans de nombreuses autres régions françaises, car très tôt, les descendants des Comtes-fonctionnaires carolingiens s'émancipèrent de la Royauté et captèrent, à leur profit, l'autorité publique". Il est certain que la maison princière de Flandre a connu des heures de gloire, tout particulièrement à la fin du

XIIème siècle, quand Philippe d'Alsace régnait en maître sur de vastes territoires allant de la Somme aux Bouches de l'Escaut. Par ailleurs, au-delà de la forêt d'Eu, haute et basse, décrivant un vaste arc de cercle, on entrait dans le puissant Duché de Normandie. Vers l'Est, les terres de Picardie étaient côtoyées par celles du Comté de Champagne et au Sud par le Domaine Royal. Ce n'est que plus tard, à la fin du XIème siècle en fait, que le Hainaut (au-delà du Vermandois et de la Thiérache), terre d'Empire depuis 843, devint autonome et s'érigea en Comté. Uni aux destinées du Comté de Flandre, puis séparé, le Hainaut, un "petit pays" comme le décrivait au XIVème siècle le chroniqueur FROISSART, a connu de belles périodes. G. SIVERY nous rappelle, dans sa thèse (op. cité), l'histoire politique du Hainaut. En 1194, le fils de Baudouin V de Hainaut devient Comte de Flandre sous le nom de Baudouin IX puis Comte du Hainaut en 1195 sous le nom de Baudouin VI. Quelques années plus tard, en 1204, il est élu empereur de Constantinople. Vers 1300, alors que la Hollande, la Zélande et la Frise passent sous la tutelle du Comte de Hainaut, on peut se demander si la Maison des Seigneurs d'Avesnes, alors maîtres du Comté, n'était pas sur le point d'entreprendre et de réussir l'unité des Pays-Bas ? C'est dire combien ce Comté constituait aux XIII-XIVème siècles, une puissance politique de première importance au sein de l'Europe du Nord-Ouest.

a2) L'organisation politico-administrative de la Picardie.

A pareille époque, l'évolution politico-administrative de l'actuelle Picardie fut très différente. Ces divergences et leurs origines ont été très bien exprimées par FOSSIER R. (op. cité): "Alors qu'en Flandre comme au Valois, les "dynasties" féodales plongent leurs racines jusqu'au milieu du IXème siècle, un décalage de deux à trois générations est sensible en Picardie". Parce que plus proche, peut-être, le pouvoir royal a pu maintenir ici, en Picardie, plus longtemps qu'ailleurs, les restes de sa maîtrise, retardant ainsi le processus de marche vers le système féodal. *De ce fait, les structures spatiales issues de l'Antiquité ont mieux résisté*

qu'ailleurs. Ainsi au lieu de disposer de pouvoirs publics puissants comme en Flandres, en Normandie ou en Hainaut, les terres picardes furent maintenues dans un état de division. Le Comté d'Amiens couvrait approximativement l'archidiaconé du même nom ; le Comté du Ponthieu entre Bresle et Canche correspondait à l'archidiaconé également. Vers l'Est, existaient le Comté de Vermandois centré sur Saint-Quentin, la seigneurie de Guise ; quant au Sud de la Picardie, il était au XIVème siècle divisé en plusieurs entités politiques et administratives telles le Comté de Clermont, de Valois, du Vexin et autres seigneuries.

b) Quelles furent les conséquences de ces évolutions différentielles ?

b1) Evolution du concept de limite ou de frontière.

Là où aucune "dynastie féodale" n'a pu s'implanter et se développer, les pouvoirs politiques ont été soit maintenus, soit plus rapidement rattachés au domaine royal: ce fut le cas du Comté d'Amiens, de Vermandois (réuni à la couronne en 1191), du Vexin... Dès que les rois tenteront de restaurer le pouvoir royal en France, et cela dès Philippe Auguste à la fin du XIIème et au début du XIIIème siècle, beaucoup de petits Comtés, de seigneuries perdront toute autonomie. *Ailleurs, au contraire l'atomisation du pouvoir féodal fera perdre toute substance à la notion de frontière, et aussi de limite.* Les divisions du IXème siècle, qui furent peut-être à l'origine des premières frontières internationales, furent affectées par les conséquences des Grandes invasions. Celles-ci vont provoquer dans ce domaine comme dans bien d'autres, un recul et une accentuation de l'entropie sociale et politique. Désormais, et eu égard à l'insécurité générale, les relations personnelles, individuelles liant un homme à un autre, vont s'imposer et marquer le recul de la puissance royale. On assiste donc à un émiettement ou à une "balkanisation" de la puissance territoriale. *Les limites vont se multiplier, les pouvoirs s'enchevêtrer, de telle sorte que ces notions vont perdre de leur pertinence.* Ainsi aux Xème et XIème etXIIème siècles,

la notion de "limite-frontière" est très approximative et il est difficile à l'historien de notre époque, de cartographier les divisions territoriales du Bas-Moyen-Âge. Les marches, les zones floues de contestation et de revendication guerrière vont se multiplier. GUICHONNET et RAFFESTIN (35) ont écrit: "les fiefs impliquent des discontinuités, des ruptures d'autorité, des enclaves et par conséquent, une mosaïque qui multiplie les frontières et donc les nie en fait". La carte du Saint-Empire romain germanique avec plus de 350 Etats est, au sortir de l'époque médiévale, une très bonne illustration de cette décomposition des pouvoirs politiques et des Etats. En revanche, c'est aussi aux XIVème-XVème siècles que certains grands seigneurs (la Maison de Bavière, puis de Bourgogne en Hainaut) vont plutôt encourager l'émiettement des fiefs en de multiples petits fiefs et arrière-fiefs afin de déposséder leurs vassaux de toute parcelle de puissance réelle (selon le principe qu'il faut diviser pour régner) et vont ainsi, par ce biais, accroître leur pouvoir discrétionnaire.

En revanche, dans les régions où de puissantes dynasties féodales ont pu éclore (Hainaut, Flandre), les limites des domaines comtaux ont pu acquérir quelque assurance, même si la linéarité n'était pas encore la règle d'or. *Ainsi au XIVème siècle, une zone limite ou tampon se précise le long de la Canche, puis rejoint vers l'Est, le secteur de Doullens, de Pas-en-Artois et le Nord du Santerre, correspondant à peu près à la limite actuelle séparant la Somme et le Pas-de-Calais.* A l'Est de l'Escaut, la limite de 843 séparant le Hainaut du Vermandois-Thiérache est maintenue et les seigneurs "frontaliers" ponctuent cet espace de *haies forestières à caractère défensif*. On peut citer l'exemple d'un accord conclu en 1160 entre Rémier, sire de Guise et l'Abbé de St-Michel en Thiérache, relatif à leurs droits respectifs sur le village d'Etréaupont, qui stipule que "la haie pour la protection du village sera conservée soigneusement, même si par ailleurs on défriche les bois" (36). De même, à la fin du Moyen-Âge, de nombreux documents citent les haies de Foigny, de Martigny et d'Aubenton en Thiérache de l'Aisne. Ces cloisons forestières, longues

de plusieurs kilomètres, voire de quelques dizaines de kilomètres pour les plus importantes, souvent disposées aux limites des finages, ont caractérisé l'Avesnois-Thiérache à l'époque médiévale. En effet, ce fut un type de boisement que l'on ne rencontrait guère ailleurs, en "France" septentrionale, sinon dans les environs de Charleroi et de Namur en Belgique. Dans certains cas, ces haies forestières frontalières et défensives, ne constituaient que de minces bandes ou "palissades" boisées de 100 à 200 mètres de profondeur, s'étirant sur plusieurs kilomètres. (Un exemple près de Guise en Thiérache) ; dans d'autres cas, les cloisons arquées enserraient le terroir d'une ou d'un groupe de paroisses correspondant à l'époque féodale, à l'extension d'une seigneurie.

Ainsi on constate que *l'espace frontalier, à l'époque médiévale, s'était progressivement modelé,* acquérant une réelle particularité et signification géopolitique. D'ailleurs certains seigneurs "frontaliers", au contact du Hainaut et de la Thiérache, mettront à profit leur situation géographique pour se définir une ligne de conduite politique très particulière. Ainsi les Croÿ, nobles de naissance, petits seigneurs picards, passeront à plusieurs reprises au service du roi de France et à celui de la Maison de Bourgogne, cherchant à l'occasion de toute tractation, à accroître leur fortune. Ainsi en 1447, les Croÿ quittent la cour de Charles VII pour s'attacher à Philippe le Bon. Par contre, quand Charles le Téméraire devient Duc de Bourgogne, ils repasseront au service du Roi de France Louis XI, en 1467. Dépossédés de leurs biens hennuyers, ils rentrent ensuite en grâce auprès de Charles le Téméraire. A la fin du XVème siècle, les Croÿ demeurés fidèles dans les luttes entreprises par la Maison de Bourgogne, possèdent quatre pairies en Hainaut, et doivent être considérés comme de puissants seigneurs d'Avesnes.

b2) Le développement de sentiments et de particularismes régionaux.

Les auteurs s'accordent pour dire que l'existence d'un véritable Etat flamand au Moyen-Âge, d'un Comté du Hainaut, a favorisé sur ces terres situées aux marges sep-

tentrionales de la France, le développement d'un sentiment de particularisme régional. Il est plus que probable que la lutte que se livrèrent durant les XIIIème et XIVème siècles, le Comté de Flandre et la Monarchie française développa ce sentiment régionaliste. Aux intonations déjà centralisatrices de la politique royale française (de Ph. Auguste à Ph. Le Bel), concrétisées par la mise en place d'une nouvelle administration en provinces avec les Baillis et l'apparition sous le règne de Philippe Le Bel, d'une notion nouvelle, celle de la monarchie nationale centralisée et toute puissante, il faut opposer la politique plus souple du Comte de Flandre qui, tout en assurant l'ordre, la sécurité et la croissance économique, accordait aux communes flamandes des chartes d'autonomie de fonctionnement. Il s'agit d'une étape décisive dans le long processus d'élaboration du pays et aussi de son organisation territoriale. Cette nouvelle notion relative à la Monarchie, tente de supprimer la conception ancienne féodale du pouvoir royal. Selon les conseillers du souverain au début du XIVème siècle, les légistes, spécialistes en droit romain, "le roi est empereur en son royaume". Il dispose de ce fait d'un pouvoir moral, presque religieux ; *c'en est donc fini du pouvoir patrimonial d'origine germanique.* Toutefois, bien que nettement grignoté sur ses terres artésiennes, boulonnaises donc méridionales, le Comté de Flandre ne sera pas annexé par Philippe IV Le Bel après la défaite de Courtrai en 1302 subie face aux milieux urbains et après la victoire de Mons-en-Pévèle de 1304. De même, à la fin du Moyen-Âge, le Hainaut demeure toujours à l'extérieur du Royaume, ce qui accentuera l'importance de la frontière septentrionale par rapport à un Etat français qui se forme et prend de la consistance.

Ph. SUEUR (op. cité) a montré également que dans le cadre du Comté d'Artois, le sentiment de particularisme régional s'était développé à la fin du Moyen-Âge. L'Artois, on le sait, fut érigé en Comté et donné en apanage en 1237, par Saint-Louis à son frère Robert (37). A la suite d'une généalogie complexe, ce Comté entra au XIVème siècle dans les domaines du Duc de Bourgogne, puis dans ceux de la Maison

d'Autriche. Toutefois, jusqu'en 1526, date du Traité de Madrid, l'Artois, comme le Comté de Flandre, demeurait un fief de la couronne de France. Ceci ne suffit pas pour empêcher les Ducs de Bourgogne de donner à l'Artois, un sentiment particulariste très vif. L'influence de la civilisation flamande, la politique autonomiste des Ducs bourguignons, les efforts déployés pour acquérir leur indépendance judiciaire à l'égard du Roi de France, favorisèrent un passage aisé sous la souveraineté de la Maison d'Autriche. Dès la fin du Moyen-Âge, l'Artois était mûr et prêt à quitter le Royaume de France, intégré dans la réalité politique des Pays-Bas.

c) Les grandes mutations socio-économiques médiévales.

C'est sur cette toile de fond, nourrie d'âpres luttes politiques et armées, menant progressivement de la fin du XIIème siècle à la fin du XVème siècle *à la constitution d'une zone frontalière d'affrontements*, d'orientation Ouest en Est, que les grandes mutations socio-économiques médiévales se déroulèrent.

c1) Une époque de croissance démographique.

Ce fut d'abord, *une époque de croissance démographique* qui implique la recherche de nouvelles terres de culture, d'où les très importants défrichements et les efforts de colonisation des basses terres humides. C'est en effet entre le Xème et le XIIIème siècle, que de nombreuses forêts, qui avaient déjà subi des vagues d'abattage à l'époque gallo-romaine puis du Haut-Moyen-Âge, furent l'objet de vastes opérations de défrichements. La région du Nord, la partie septentrionale de la Picardie n'échappèrent guère à cette règle générale. Toutefois, nous pensons que dans le cas des plaines et des bas plateaux crayeux et limoneux, cette idée, répandue depuis déjà fort longtemps, avait quelque peu exagéré l'ampleur des défrichements postérieurs à l'an 1000 en minimisant de ce fait, la contribution du Haut-Moyen-Age alors que le nombre de toponymes en court, ville, villers, mesnil est im-

pressionnant, comme on l'a déjà rappelé. Toutefois, SIVERY G. et DUBOIS J-J. ont montré l'importance des défrichements postérieurs à l'an 1000, autour de la forêt de Mormal, avec le développement des villages-rues parallèles ou perpendiculaires à la lisière du Massif forestier. Peuplement et défrichements ont créé ici un paysage rural particulier avec ses "Hufendorf" et son parcellaire en arête de poisson. Les toponymes en Sart abondent dans cette région: Robersart, Sars-Baras, le Sart, à la limite des deux départements de l'Aisne et du Nord. On les retrouve dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, comme le montrent divers travaux de SEVRIN R., en Thiérache belge, dans la région de Chimay (Sars-la-Buissière, Cul-des-Sarts). Dans la plupart des cas, il correspond plutôt à des lieux-dits ou des hameaux, qu'à des noms de communes ou de villages. Ceci serait-il la preuve d'un peuplement en petites unités ? Ou d'une tendance à une dispersion intercalaire ? On peut citer pour la Thudinie, les exemples de Thiérissart, Martinsart, Vieux-Sart...

C'est aussi dans les régions orientales du Nord-Pas-de-Calais, là donc où la craie marneuse, puis les marnes crayeuses du Turonien, et aussi les sédiments primaires affleurent (créant des terres plus lourdes et froides que dans la partie centrale de la Picardie ou que sur le seuil de Bapaume), que l'on rencontre un certain nombre de toponymes en Saint, appliqués à des noms de communes ; Saint-Benin, Saint-Souplet, Saint-Martin-Rivière, dans la région de la haute vallée de la Selle, au Sud du Cateau, dans la zone frontalière entre les Terres d'Empire et de France. La Thiérache de l'Aisne présente aussi, à plusieurs reprises, ce toponyme caractéristique des grands défrichements du Bas-Moyen-Age, avec les exemples de Saint-Michel, Saint-Jean, Saint-Clément, Sainte-Geneviève, Saint-Pierremont, Saint-Pierre, Saint-Algis... Il est probable que l'on puisse associer cette phase de peuplement-défrichements au mouvement de développement et de travaux entrepris par les établissements monastiques.

Cependant l'attraction des plateaux fertiles de l'Artois-Picardie continuait d'exercer son pouvoir sur les défricheurs et pionniers. Ainsi au Sud d'Arras, dans une zone chevauchant la limite départementale actuelle et l'ancienne frontière entre Artois et Picardie, on découvre les preuves toponymiques du mouvement d'occupation poursuivi dans ces espaces: Saint-Léger-les-Authie, Sus-Saint-Léger, Saint-Amand, Ransart, le Sars.

Enfin un troisième secteur laisse apparaître une assez forte concentration de toponymes en Saint. Il correspond au Pays de Montreuil, à la région d'Hesdin et à la retombée méridionale des Hautes Terres Artésiennes, au Sud du Canton d'Hucqueliers. On peut citer comme exemples, les communes de Saint-Michel-sous-Bois, Saint-Denoeux, Saint-Josse, Saint-Aubin, Saint-Rémy-au-bois, Sainte-Austreberthe...

c2) La conquête des terres humides.

Mais peut-être plus original et plus révélateur des pressions démographiques nouvelles des XIème-XIIème siècles (38), ainsi que de la volonté de conquérir de nouveaux espaces et de les maîtriser, est *le mouvement de colonisation et d'assèchement des basses terres humides.* En Flandre maritime, les Comtes intervinrent directement en organisant l'assèchement des zones humides, ou concédèrent des territoires aux Abbayes à qui revenait la charge de l'aménagement. Cette époque médiévale marque le coup d'envoi des travaux, depuis, incessants, de lutte contre l'eau et la mer, c'est-à-dire la poldérisation. Du côté de la Picardie, on pouvait assister, à même époque , au déroulement de travaux comparables, de conquête de l'espace amphybie. Les documents nous apprennent que le problème de la maîtrise des eaux de la basse vallée de l'Authie était déjà crucial aux XIIème et XIIIème siècles. Ainsi les cartulaires des Abbayes de Valloires et de Dommartin, nous révèlent que la rivière était bien entretenue, curée, que les ponts étaient multipliés... En 1201, les moines de Valloires étaient en conflits avec le seigneur de Douriez et lui re-

prochaient de ne pas curer les fossés des marais et de provoquer ainsi leur submersion. En outre, il semblerait qu'en Baie d'Authie, les premiers endiguements reliant deux pouliers, à hauteur de la Petite Retz et de Muret, datent du milieu du XIIème siècle. En 1258, il est fait mention de la renclôture de Blanquetaque. R. REGRAIN (39) a daté quelques endiguements dans le Marquenterre, au Nord de Quend et situe cette (première ?) période de maîtrise des eaux entre 1193 et 1258 (40).

d) La fin du Moyen-âge: une période très difficile.

Par contre la fin du Moyen-âge fut une période très douloureuse pour les populations résidant dans les régions analysées. La peste, la guerre, la famine constituent une trilogie qui a provoqué de grandes mortalités exceptionnelles durant le XIVème siècle et une partie du XVème. Parce que connue de tous, il n'est guère utile de se pencher une fois de plus sur cette question de la crise démographique de la fin du Moyen-Age. On propose de prendre en considération seulement quelques exemples concrets de difficultés qui caractérisèrent les espaces situés aux marges de la France et les terres qui basculèrent progressivement sous la tutelle des Ducs de Bourgogne puis des Pays-Bas autrichiens et espagnols.

En tant qu'espaces frontaliers et donc convoités, ils ne manquèrent aucun conflit armé durant les XIVème et XVème siècles. Les régions du Ponthieu et du Sud de l'Artois ont durement souffert des rivalités opposant la France à l'Angleterre et (ou) à la Bourgogne. Durant la guerre de Cent ans déjà, la région eut à subir maintes batailles et passages de troupes ; chacun connaît la lourde défaite de la chevalerie française à Azincourt en 1415. En outre on peut rappeler l'intensité des expéditions et chevauchées qui marquèrent la dernière phase de cette guerre franco-britannique de Cent ans, qui fut à l'origine de la libération de la France sous Charles VII (1435-1453). Les Anglais lancèrent plusieurs expéditions très meurtrières dans la vallée de l'Authie en 1436, 1437 et 1443. G. BACQUET, dans son ouvrage consacré à la présentation

de la vallée de l'Authie (41), ne manque pas de citer les difficultés vécues, par la population rurale durant ces tristes années. Les quelques lignes qui suivent, lui sont, pour l'essentiel, empruntées. En Juillet 1436, les troupes britanniques s'emparent du chateau de Labroye. En Décembre de l'année suivante, les Anglais incendient de nombreux villages du Ponthieu, comme Labroye, Capelle, Auxi-le-Chateau, Argoules, Douriez. Après de courtes campagnes qui parfois ne durent que quelques jours, mais soulignées par une intense sauvagerie, les villages traversés ne sont plus que ruines et cendres. En 1443, les Anglais cantonnés au Crotoy viennent à Douriez pour détruire les maisons et emmener la population. *Après le traité de Péronne du 14 Octobre 1468, qui supprime la suzeraineté française sur la Flandre et l'Artois,* ce sont les troupes françaises qui viennent en 1472, 1473 et 1475, ravager toute la partie méridionale de l'Artois. Les villages sinistrés en 1472 ne se comptent plus: Mézerolles, Wavans, Boffles, Noeux, Villers-l'Hôpital, Bachimont, Vacqueriette, Fontaine... "Toutes les villes entre les rivières de Canche et d'Authie, et entre les villes de Doullens et Hesdin, jusques à Dompierre sont inhabitées à cause des guerres..." Le terme de "ville" doit être pris au sens de lieux habités d'une certaine importance. L'année 1475 constitue un mauvais souvenir supplémentaire pour cette région. En effet, une nouvelle expédition française est lancée à partir de la place forte de Doullens, en direction d'Arras, du Ponthieu, la Canche et l'Authie. La liste des villages détruits et dévastés est très longue, comme le suggère la Figure 5. Certains sont même complètement détruits: c'est le cas de Vacquerie qui, de 24 feux en 1475 passe à 0 après le passage de l'expédition ; à Saint-Amand, les 30 feux sont anéantis ; mais on peut également citer les exemples de Warluzel, de Saulty, Dominois. Vron et Noyelle, Rougefay, Wavans, Villers-l'Hôpital. Berck, de 158 feux tombe à 21 unités. Verton passe de 116 à 70... *Ainsi une zone frontalière est vraiment constituée à la fin du Moyen-Age.* Les premières manifestations concrètes de cette position géopolitique sont la guerre, les pillages, les destructions répétées. Quelques dates particulièrement importantes, dans la seconde moitié du XVème siècle, pré-

parent en fait l'Authie à devenir une frontière politique au siècle suivant, qui d'ailleurs,ne va pas s'annoncer sous de meilleurs auspices. C'est ainsi que l'on peut citer le traité de Péronne du 14 Octobre 1468. Louis XI, ayant été fait prisonnier à Péronne, par son ennemi, le Duc de Bourgogne, est contraint de signer le traité, qui supprime la suzeraineté française sur la Flandre et l'Artois. Il s'agit là, indiscutablement, d'un premier pas capital qui va nous mener à la confirmation et à la reconnaissance d'une frontière politique aux abords de l'Authie. En 1477, la mort de Charles le Téméraire à Nancy et le mariage de sa fille Marie de Bourgogne avec l'Archiduc Maximilien, font passer l'Artois dans la Maison d'Autriche. C'en est certes fini de la puissance bourguignonne, mais un nouveau danger, celui de la Maison d'Autriche se dessine aux frontières de la France. Après 15 ans de luttes qui dévastèrent, une fois de plus, l'Artois méridional, Charles VIII dut finalement renoncer à l'Artois, mais conserva sa suzeraineté sur cette province. Celle-ci allait passer au début du XVIème siècle, sous la tutelle de la couronne d'Espagne. (Le mariage de Philippe le Beau, fils de Maximilien de Habsbourg, avec l'héritière des couronnes de Castille et d'Aragon, prépara au petit-fils de Maximilien, c'est-à-dire au futur Charles Quint, un fabuleux héritage politique). *Le désastre militaire de 1525 à Pavie, oblige François 1er à signer le traité de Madrid (14 Janvier 1526) par lequel il perd toute suzeraineté sur l'Artois.* Celui-ci est, à partir de cette date, séparé de la France pendant plus d'un siècle.

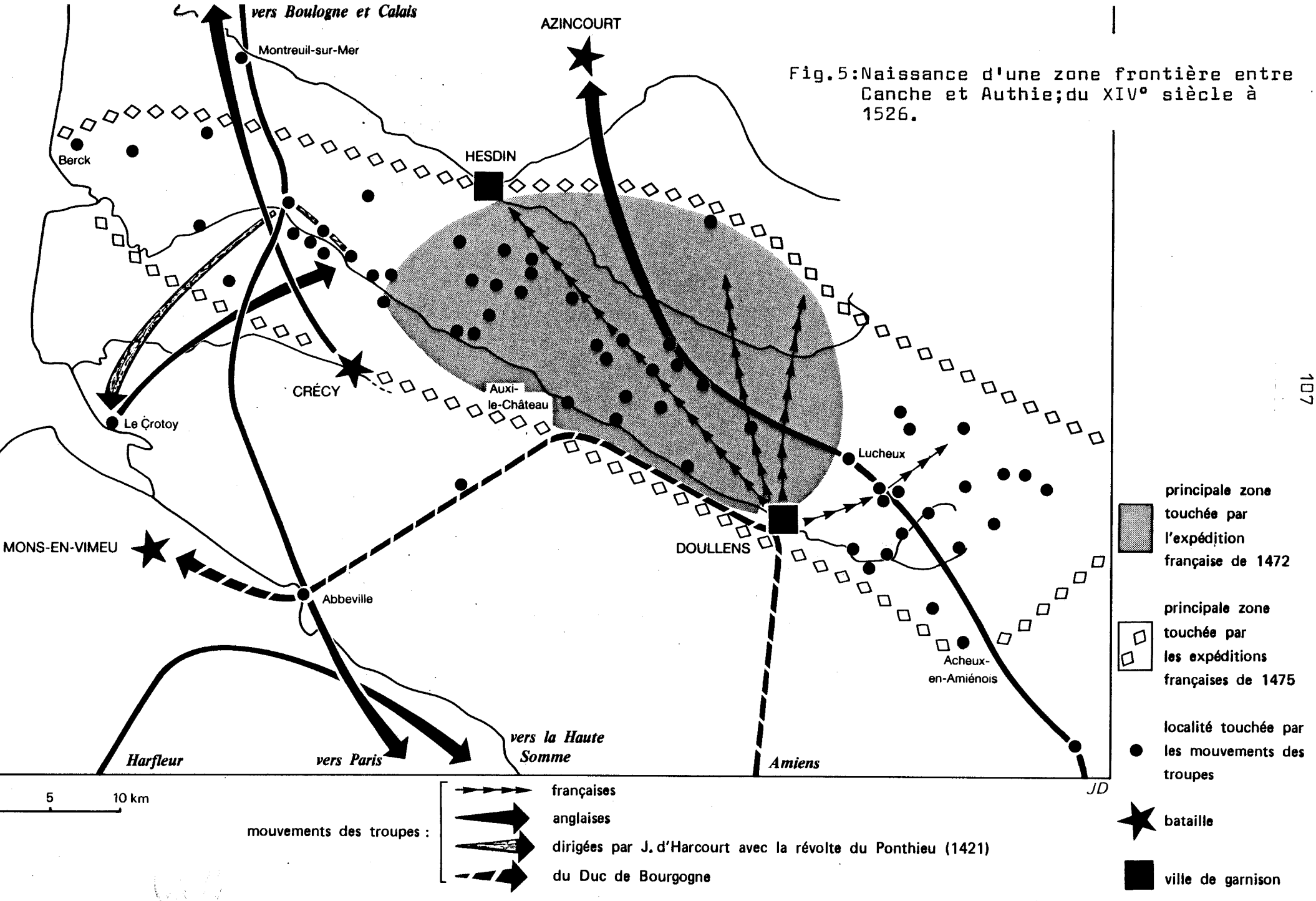

Fig.5:Naissance d'une zone frontière entre Canche et Authie;du XIV° siècle à 1526.

Passages de troupes,destructions,pillages...

1437:Argoules,Capelle,Douriez,Labroye,Noeux-les-Auxi.

1472-75:Le Quesnoy,Vacqueriette,Fontaine-l'Etalon,Buire,Rougefay,Noeux,Villers l'Hopital,Mézerolles,Croisette, Auxi-le-Chateau.

1475:Berck,Verton,Wailly,Noyelle,Valloires,Dominois,Saulchoy, Dompierre,Le Molinel,Gouy Saint-André,Tortefontaine, Regnauville,Chériennes,Hesdin,Labroye,Tollent,Haut-Maisnil,Caumont,Wavans,Vacquerie,Fortel,Bonnières,Canteleux, Warluzel,Coullemont,Saulty,Pommera,Mondicourt,Grenas, Pas-en-Artois,Famechon,Orville,Sarton,Thièvres,Couin, Souastre,Gaudiempré,Humbercamps,Pommier,Bienvillers.

N.B:Cette liste n'est pas exhaustive.Elle fut élaborée afin de rappeler les vicissitudes fréquentes vécues par les espaces et populations périphériques ou frontalières.

Indications annexes accompagnant la figure.

1421:Le Ponthieu se révolte contre l'emprise anglaise.Le Crotoy est occupé par 1200 hommes d'armes dirigés par J.d'Harcourt,possédant château et propriétés à Maintenay.

14/10/1468: Le traité de Péronne.Louis XI,fait prisonnier à Péronne par le Duc de Bourgogne,est contraint de signer ce traité qui supprime la suzeraineté française sur la Flandre et l'Artois.C'est le premier pas décisif vers l'affirmation d'une frontière politique aux abords de l'Authie.

1477:La mort de Charles le Téméraire à Nancy et le mariage de sa fille,Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche,font passer l'Artois aux mains de la Maison d'Autriche.

5 - L'EVOLUTION D'UNE FRONTIERE DE 1526 A 1790.

Deux périodes doivent être nécessairement distinguées, durant l'époque moderne:

- De 1526 aux conquêtes militaires de Louis XIV, pendant la seconde moitié du XVIIème siècle ; période pendant laquelle l'Artois, le Cambrésis et le Hainaut sont séparés de la Picardie par une frontière politique. Cette région fut alors fréquemment secouée par les conflits militaires.

- Une fois que les frontières du Royaume furent repoussées plus au Nord, par le traité d'Utrecht de 1713, notamment, les provinces reconquises et l'Ancienne France ne furent plus séparées que par une limite interne. Toutefois, en raison des turbulences sociales, économiques et administratives qu'elle engendra jusqu'à la Révolution de 1789, on peut penser qu'elle demeura, du moins partiellement, une frontière vivante durant tout le XVIIIème siècle.

En outre, les progrès de la cartographie, consécutifs au renforcement des pouvoirs politiques et des structures étatiques, ainsi que les efforts des Rois de France et d'Espagne pour régler leurs problèmes frontaliers (celui des enclaves tout particulièrement), permirent progressivement de linéariser les frontières du Nord.

a) Vers une linéarisation progressive de la frontière d'Authie, et des frontières en général.

a1) Les apports de la cartographie.

Dans leur "géographie des frontières" (1974), GUICHONNET et RAFFESTIN (op. cité) écrivent: "on constate effectivement qu'en Europe, durant la période comprise

entre le XIIIème et le XVIème siècles, toute tentative de fondation d'un Etat moderne s'accompagne d'un rassemblement territorial, donc d'une lutte contre l'émiettement et d'un effort pour assigner des limites, même si ces dernières sont imprécises et théoriques". On retiendra de cette phrase, deux idées essentielles.

- "Un effort pour assigner des limites". Se substituant aux nombreuses relations personnelles d'homme à homme, de vassal à suzerain, qui furent responsables de l'émiettement du pouvoir à l'époque féodale, une direction des affaires, "plus centralisée", entre les mains d'un Roi, avait besoin de connaître et de s'asseoir sur un espace bien délimité. L'élaboration d'un modèle étatique centralisé, attribuant et concentrant les pouvoirs supérieurs au "centre" de cette nouvelle construction, puis les imposant progressivement aux périphéries, impliquait la nécessité de fixer des limites spatiales plus précises. C'est donc en fait avec la naissance des Etats modernes, à partir de la fin du Moyen-Age, avec la restauration d'un pouvoir administratif, que se développa le concept de frontière, de ligne-cadre d'un support territorial, mais aussi limite d'extension d'un pouvoir central, ou encore ligne d'affrontement de deux constructions politiques différentes.

Le besoin de connaissances et de délimitation plus précises des territoires ne se développa pas uniquement au niveau des structures étatiques, mais aussi, comme l'a montré SIVERY G. à propos du Hainaut, dans le cadre de la pratique ordinaire de l'espace rural et agricole. Cet auteur signale en effet l'apparition d'un désir de connaître l'espace rural quotidiennement fréquenté, dès la fin du Moyen-Age, dans le Hainaut méridional (42). Les descriptions devinrent peu à peu plus minutieuses et extrêmement détaillées. En outre, il n'existait pas de descriptions "gratuites" des paysages, pour lui-même donc, pour sa beauté ou pour son agencement. Ce furent en effet les utilisateurs de l'espace rural -les moines, les cultivateurs éclairés, les seigneurs- qui cherchèrent à le connaître dans un but économique, juridique, et donc totalement

pragmatique. De ce fait, ce furent les parcelles exploitées du finage qui captèrent la plus grande attention. Par contre les espaces sauvages, pauvres, peu utilisés, étaient délaissés, ou décrits de façon très sommaire. Toutefois, selon SIVERY G., environ 90% des finages étaient décrits dans le Hainaut, ce qui souligne d'autant mieux l'importance de l'occupation de l'espace hennuyer dès la fin du Moyen-Age.

Cette volonté de connaître l'espace économique postulait une bonne description des parcelles de cultures et des près, qui furent ainsi arpentés. Les forêts et les bois firent aussi partie de cette oeuvre descriptive. "L'inutile au sens strict n'est signalé qu'à la condition de servir de limite ou de référence". Ainsi donc entre le XIIIème et le XVIème siècles, un grand travail de mesure et de localisation des éléments spatiaux, des paysages, fut entrepris. Il semble donc bien qu'il y ait eu, et cela aux différents niveaux de l'espace, à la fin du Moyen-Age et au début de l'époque moderne, un nouvel intérêt pour la connaissance et la délimitation des territoires. *De ce fait on peut concevoir l'émergence du concept de ligne-frontière ou de discontinuité spatiale au sens large:* c'est d'une part, une limite de propriété qui est concrétisée par l'embocagement partiel de l'Avesnois-Thiérache par exemple (43), mais ce peut être aussi une limite de souveraineté politique royale. Ce besoin devait trouver avec la carte, un support d'expression figurative et de propagande indispensable.

-"Même si ces dernières sont imprécises et théoriques". On ne passe pas brutalement de l'état de zone-frontière, de marche séparante à celui de ligne-frontière. Dans le cadre des espaces qui nous intéressent en particulier, il faudra attendre le milieu puis la fin du XVIIIème siècle pour assister à l'éclosion d'une réelle volonté de linéariser les limites. Toutefois dès le milieu du XVIème siècle, le besoin de simplification des tracés frontaliers se fit clairement sentir. Au terme du traité du Cateau-Cambrésis du 23 Avril 1559, les deux rois de France et d'Espagne se rendirent mutuellement leurs conquêtes sur la frontière des Pays-Bas et de Picardie. Tou-

tefois le problème des enclaves demeurait posé et les cas de contestations étaient nombreux. C'est pourquoi, en exécution de ce traité, les enclaves devaient revenir à chacun des deux rois dans les terres desquels, elles se trouvaient. Des commissaires furent chargés de régler les points contenus dans cet accord. Pour ce faire, ils durent mener leurs enquêtes entre Albert, Doullens, Rue, Auxi-le-Chateau et Montreuil-sur-mer en 1560. Afin de dresser les plans, les commissaires étaient aidés dans leur tâche, par deux peintres. C'est à eux que revenaient souvent les charges de dresser plans et cartes topographiques (44).

La frontière linéaire ne devint donc une réalité que tardivement, avec les progrès de l'astronomie, des mathématiques et des principes de la cartographie. *La carte, en effet, s'est révélée être l'outil indispensable permettant de bien maîtriser l'espace et de l'intégrer avec précision dans les constructions politiques qui s'édifiaient.* Selon ANCEL J., en 1938 (45), ce fut la Renaissance qui, créant la carte, provoqua la projection matérielle de l'idée. Et l'esprit de simplification, tant manifeste de la civilisation moderne, amena des tracés visibles précis, comme les frontières linéaires. Toutefois les cartes, comme celle de Picardie dessinée en 1579 par Joanne SURHONIO AUCTORE, demeurent encore très approximatives à bien des égards, et même sur certains points, quelque peu naïves. D'ailleurs René de la GORCE a montré dans un article ancien (46), à propos du Pays d'Avesnes, que les conditions techniques de réalisation des cartes évoluèrent peu entre la seconde moitié du XVIème siècle et le début du XVIIIème siècle. Selon cet auteur, entre la carte de 1579, "Nobilis hannonioe comitatus descritio", dressée par Jacobo SURHONIO MONTANO et celle de 1712 "carte particulière des environs d'Avesnes, Landrecy, La Capelle, Guise, etc...", éditée à Bruxelles avec privilège du roi, il n'existe guère de différences qualitatives importantes, au point de vue géodésique. Par contre ce qui semble avoir progressé, c'est l'aspect artistique du dessin: le trait se fait plus fin, les clochers représentant

les villages sont bien dessinés, les bois et forêts sont soignés. Il fallut attendre le milieu du XVIIIème siècle, avec les travaux, très renommés de CASSINI, pour trouver dans la carte topographique, une plus grande rigueur et exactitude. SOUCHON C., Directrice des Archives départementales de l'Aisne, partage totalement ce point de vue quand elle décrit le contenu de quelques cartes d'Avesnois-Thiérache, datant du XVIIème au XIXème siècle (47). Ainsi elle écrit à propos de la double carte du Vermandois et du Gouvernement de La Capelle que, "malgré le sérieux de son titre, elle s'apparente plus à une oeuvre d'art qu'à une véritable carte". Par contre, "les cartes de la seconde moitié du XVIIIème siècle font faire un bond dans la quantité et la fidélité des notations que doit comporter ce type de documents". En outre, c'est aussi à partir de la seconde moitié du XVIIème siècle et du début du XVIIIème siècle, que les cartes vont accompagner la volonté de conquêtes militaires sur la frontière septentrionale du Royaume. Elles deviennent à la fois l'instrument d'une volonté expansionniste et d'une propagande nationale. C'est probablement à ce souci que répond la carte anonyme du début du XVIIIème siècle, que l'on peut consulter aux Archives départementales de l'Aisne, intitulée: "carte de la frontière du pays conquis à la terre de Chimay et une partie de celle de la terre de Beaumont, marqué aussi la frontière de l'Ancienne France à la terre de Chimay et la ligne-frontière du pays conquis à celle de l'Ancienne France".

a2) Le problème des enclaves.

Le traité du Cateau-Cambrésis de 1559 ne résolut pas les problèmes des enclaves de France et d'Artois situées de part et d'autre de la frontière de l'Authie. Compte-tenu de l'intransigeance de François 1er et des Espagnols, la situation était dans cette région, extrêmement confuse. Certes François 1er avait, en 1559, renoncé à la suzeraineté sur l'Artois, par contre il refusa de l'abandonner sur les enclaves d'Artois dans le Royaume et ainsi les soumit-il à sa justice royale du Bailliage d'Amiens, tout en respectant le régime fiscal et les coutumes d'Artois. En réaction à cette

intransigeance française les Espagnols avaient rattaché au Conseil d'Artois, les enclaves de France. Ainsi pendant très longtemps encore, les contestations allaient être particulièrement nombreuses de part et d'autre de l'Authie, puisque aucun des deux belligérants ne reconnaissait cette rivière comme une frontière "naturelle". Ph. SUEUR a bien montré (op. cité) combien la confusion dans ces enclaves était grande au XVIIème et encore au XVIIIème siècle. Certaines communautés surent en tirer profit à tel point qu'elles ne payèrent aucun impôt, ni en Artois, ni en Picardie: ce fut le cas un temps pour Berck, Merlimont, ou encore de Verton. Le même auteur écrit (page 518): "Les autres lieux en litige ou les enclaves de France, dont on ne savait plus très bien quel était le régime fiscal, permettaient à certains contribuables de profiter de la confusion. Lorsqu'un litige survenait, ils déclinaient la compétence de la juridiction où ils étaient assignés..." Cette situation se prolongea au-delà de la date de rattachement de l'Artois à la Couronne de France, et il fallut assister au développement considérable de la contrebande pour que le Conseil du Roi se saisisse du dossier en 1739, et envisage de trancher le problème de l'ancienne frontière d'Authie. Le Conseil du Roi, par *les lettres patentes du 13 Avril 1743* règle la question en retenant le principe général suivant: Toutes les enclaves furent supprimées, celles d'Artois en Picardie et vice versa. Selon cet arrêt pré-cité, étaient attribués à la Picardie: "Argoules, Baillon, Beaucamp, Berck, Labroye, pour la partie qui est située du côté de la Picardie, Conchil-le-Temple, Dominois, Dompierre, Groffliers, Merlimont, Nampont, Noyelle, Petit-Chemin, Saint-Aubin, Tigny, Waban, Waloire, Verton, Willancourt, pour partie, Vron". Furent attribués à l'Artois: "Labroye pour la partie située au nord de l'Authie, Brimeux, Cavron, Dommartin, Drucas, Lespinoy, Du Fedoy, Fondeval, Fortel, Haravesnes, Ligny-Prieuré, Noeux, du Planty, Rapechy, Raye, Rollepot, Vaux, Willancourt pour partie, Villers-l'Hôpital".

Désormais la rivière d'Authie fut considérée comme une limite "naturelle" séparant nettement les pays

d'Elections de Picardie septentrionale et les Pays d'Etats situés au-delà de cette vallée. De ce fait quelques paroisses et villages chevauchant la rivière furent séparés par cet arrêté royal, tels Labroye et Dompierre. Ces séparations de communautés posèrent de gros problèmes en 1790 lorsqu'il fallut délimiter les communes et les départements. Les anciennes enclaves artésiennes situées en France furent désormais rattachées au bailliage d'Amiens, à Montreuil-sur-mer et aux élections picardes alors qu'elles continuèrent, en tant que titulaires de fiefs, à porter foi et hommage au château de Beaurain (cf. Fig. 6). Un autre arrêt du 12 Septembre 1752 régla la question de deux enclaves omises en 1743: les censes de Bloville et de Brunehautpré à côté de Brimeux furent soumises au régime fiscal d'Artois.

Ce réglement de la frontière d'Authie de 1743 doit être replacé dans le cadre de l'idéologie contextuelle des XVIIème et XVIIIème siècles, afin d'être mieux compris. En effet, le concept de limite ou de frontière naturelle fut alors apprécié et développé, certes davantage en Allemagne qu'en France. Le siècle des Lumières, des Philosophes, apporta en effet une nouvelle signification au concept de frontière. Dans un souci de rationalité, d'objectivité dans le raisonnement, on essaya de trouver le tracé frontalier irréprochable, celui que la Raison impose, celui qui ne doit donc susciter aucune contestation. Rêverie, Utopie... peut-être, mais en tous cas, non condamnable. Pour les uns, durant le XVIIIème siècle, seule la nature ne se trompe pas. De ce fait, la meilleure frontière est celle qui prend appui sur des faits naturels, c'est-à-dire un fleuve, un littoral, une vallée ou une crête. La conception linéaire apparaît ici évidente. On peut à cet égard citer HAZARD P. (48): "Que l'homme consentit à écouter la nature et jamais plus il ne se tromperait ; il lui suffirait d'obéir à sa bienfaisante loi". Les Girondins furent aussi d'ardents défenseurs de l'idée de frontière naturelle. Toutefois ce concept eut aussi, à diverses époques, ses adversaires. Ainsi, selon J. ANCEL, en 1938 (op. cité), "la frontière naturelle n'est qu'une vue de pseudo-savants".

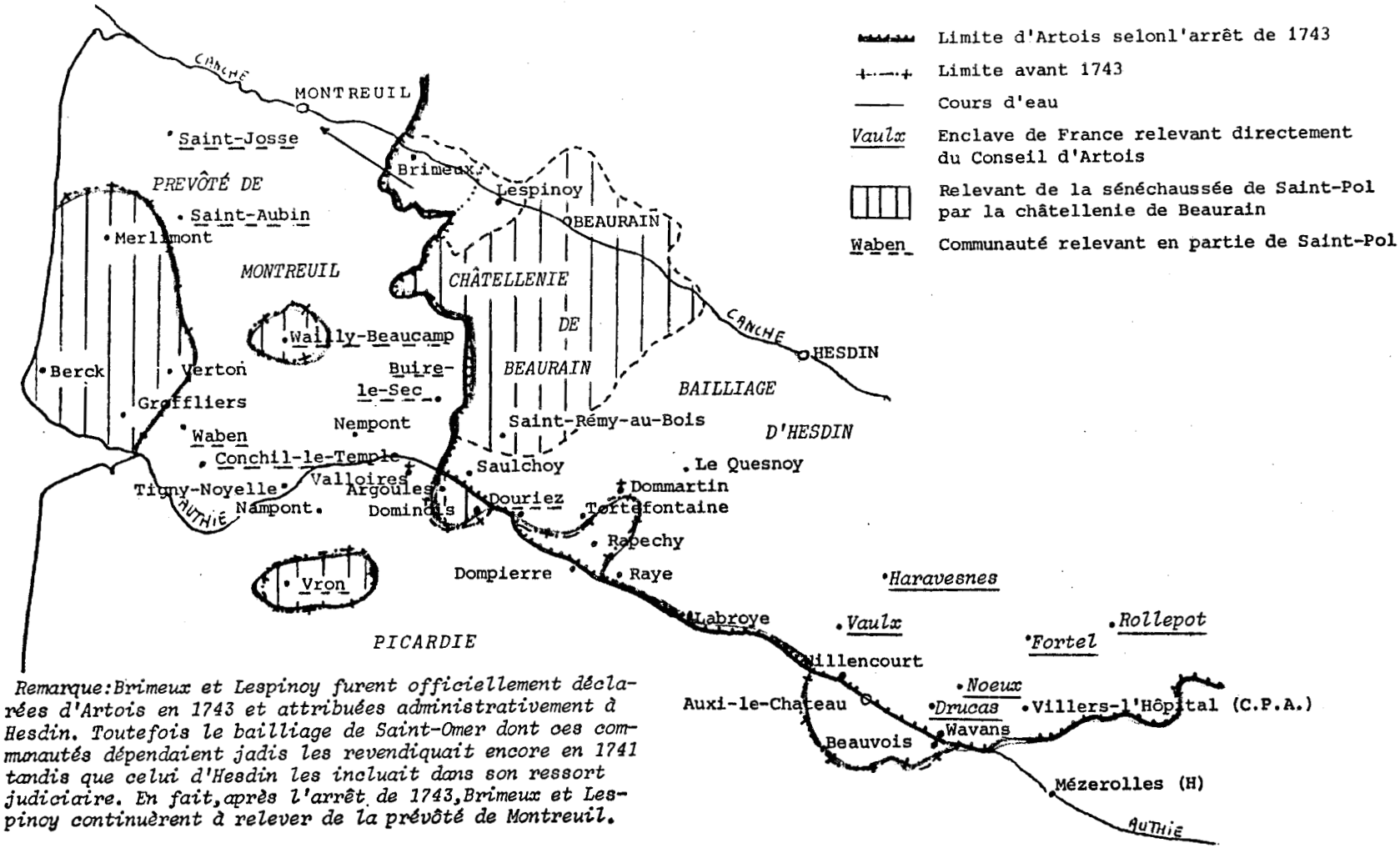

Remarque: Brimeux et Lespinoy furent officiellement déclarées d'Artois en 1743 et attribuées administrativement à Hesdin. Toutefois le bailliage de Saint-Omer dont ces communautés dépendaient jadis les revendiquait encore en 1741 tandis que celui d'Hesdin les incluait dans son ressort judiciaire. En fait, après l'arrêt de 1743, Brimeux et Lespinoy continuèrent à relever de la prévôté de Montreuil.

Fig.6: Val d'Authie: le problème des enclaves. d'après Ph. Sueur.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LILLE

Avant d'arriver à la ratification du traité d'Utrecht de 1713, qui allait définir, à peu de choses près, la frontière franco-belge actuelle, tous les espaces situés entre la Picardie maritime et le Massif ardennais, allaient vivre encore pendant de longues décennies à l'heure des guerres.

b) Les XVIème et XVIIème siècles: une période très difficile.

Neuf années sont à peine écoulées depuis le traité de Madrid du 14 Janvier 1526, qui fit officiellement de l'Authie, une frontière d'Etat, que la guerre recommence, semant désordre mort et désolation dans toutes ces régions périfrançaises, couvrant le Ponthieu et la retombée méridionale de l'Artois, le Cambrésis, le Nord de la Picardie et l'Avesnois-Thiérache (49).

b1) Guerres et destructions: le lot ordinaire des espaces frontaliers.

Dès le mois de Juillet 1537, à la trêve de Bomy, les paroisses de la zone-frontière de Canche et d'Authie pansent leurs plaies innombrables. Les destructions et pertes sont tellement lourdes que Charles Quint ordonne une enquête pour répondre aux suppliques qui lui sont adressées par la population locale qui ne peut plus supporter et s'acquitter de ses impôts. Jusqu'en 1559, au Traité du Cateau-Cambrésis, faits de guerres, destructions, abandons de village, enquêtes dans les communautés sinistrées, se suivent sans interruption, ou presque. La période 1535-1544 fut particulièrement difficile à supporter. De même, les dernières années du XVIème siècle (1595-1598) marquèrent aussi très profondément toute la zone comprise entre Amiens, Arras et Saint-Riquier, Doullens, Beauval et Beauquesne, ainsi que leurs environs immédiats, furent alors au coeur des opérations militaires opposant une fois de plus, les troupes du roi de France à celles du roi d'Espagne.

Durant toute cette période (1535-1598), la Thiérache de l'Aisne et le Sud-Est de l'Avesnois hennuyer

subirent aussi de très nombreux troubles et faits de guerres. Le château de Guise, la ville fortifiée de Landrecies, mais aussi Avesnes, Vervins, Anor, La Capelle, furent à plusieurs reprises l'objet d'attaques, de destructions et d'incendies, de la part des troupes espagnoles ou françaises. L'année 1555, après le retrait de Charles Quint, place la "Thiérache du Nord", le Hainaut en fait sous la turelle du roi d'Espagne Philippe II. Très vite, cette région deviendra une véritable muraille fortifiée, mettant face à face, les plates-fortes hennuyères et donc espagnoles d'Avesnes-sur-Helpe, de Trélon, de Glageon, Landrecies, Le Cateau, et celles de France, c'est-à-dire celles de La Capelle, de Vervins, de Guise, de Rocroi et de Maubert-Fontaine. *C'est très vraisemblablement au XVIème siècle, notamment dans la seconde moitié du siècle, que le clivage entre la Thiérache de France et le Hainaut, fut le plus net, le plus profond, que la frontière militarisée fut la plus fonctionnelle et la plus étanche.*(Figure 7). Il faudra attendre en réalité, le traité de Vervins du 2 Mai 1598, pour que les populations résidant dans cette région frontalière, puissent vivre quelques années de paix et de calme éphémère. La guerre de Trente ans remettra en effet ces territoires frontaliers à l'heure de la guerre.

b2) Les empreintes.

Il est bien évident que ces années difficiles ont profondément et durablement *marqué le paysage et les populations*. Ph. TABARY n'hésite pas à faire appel à l'imagination populaire, à la mémoire collective, qui, écrit-il, "n'oubliera jamais tout à fait cette époque", (op. cité). La Thiérache s'est dotée au XVIème siècle *d'une cinquantaine d'églises fortifiées* nombreuses dans le Vervinois et qui montrent comment les ruraux subissaient et s'organisaient en fonction des faits de guerre fréquents. "A toutes les époques, le Hainaut a subi le contre-coup des vicissitudes politiques et militaires de son grand voisin du Sud: le Royaume de France. C'est là que le danger fut le plus permanent: aussi la Prévôté du Quesnoy, les terres d'Avesnes et de Chimay payèrent-elles, à travers les XVème-XVIIème siècles, le plus lourd tribut aux guerres qui, du règne de Guillaume IV de Bavière à celui de

Fig.7: La frontière militaire très vivante et étanche du XVI° siècle en Avesnois-Thiérache.

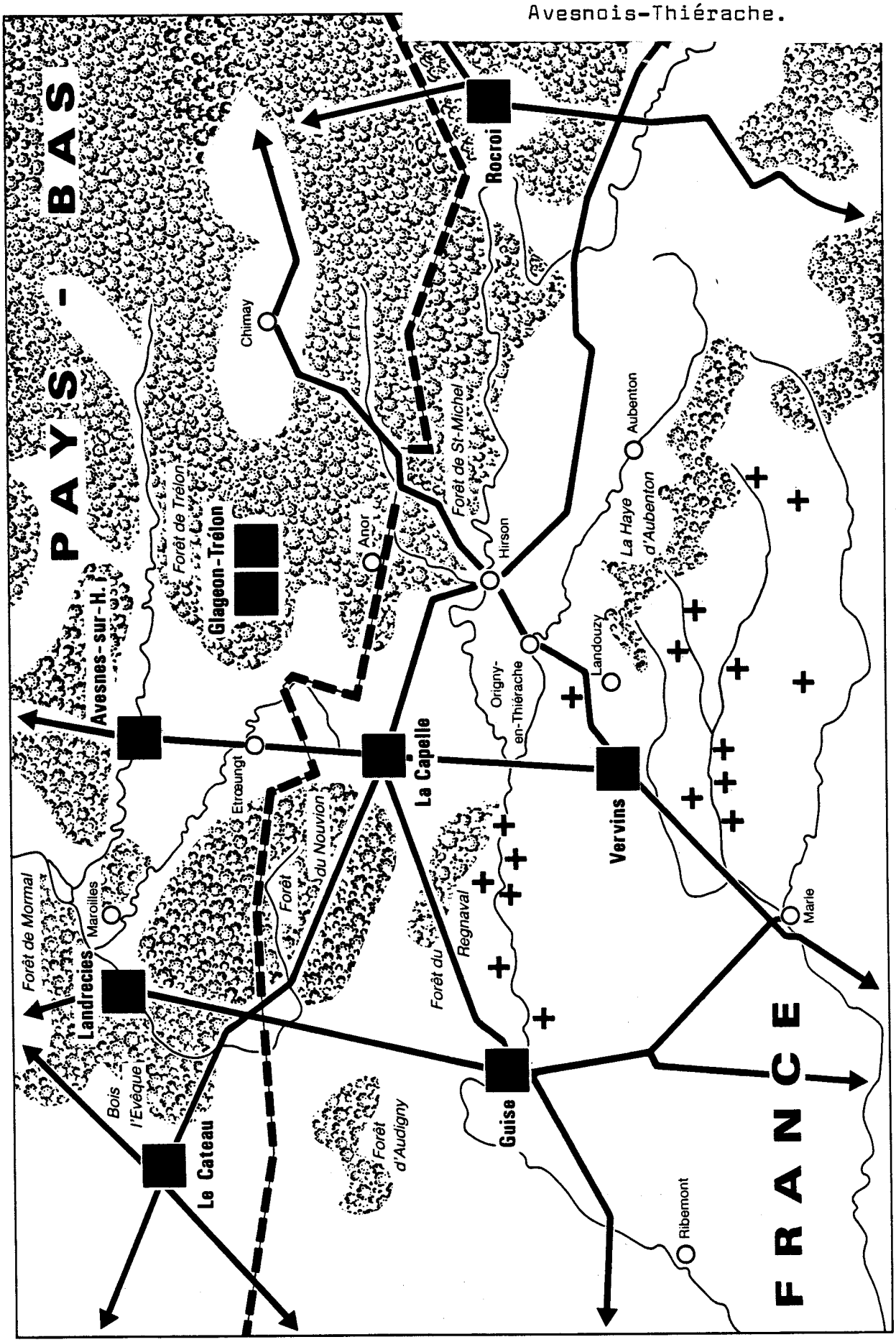

Philippe II d'Espagne, désolèrent le pays à la manière d'un mal endémique". Les dommages de guerre au milieu du XVIème siècle furent très graves comme le montre la grande enquête de 1560-62 (50). La population diminua considérablement par suite de migrations de fuite, d'abandon de la région. Les textes qui montrent qu'en temps de guerre, les paysans affluaient vers les villes et lieux fortifiés, sont très nombreux. Toutefois avec le retour à une situation calme et stable, la population rurale revenait très souvent dans sa campagne d'origine. Par contre, fait plus grave pour la région, il est possible que la multiplication des campagnes militaires dans cet espace frontalier, entretenant un climat d'insécurité ait, à long terme, ralenti le rythme de croissance démographique de ces zones, y créant une dynamique spatiale différente de celle des régions bien défendues, moins perturbées par les rançons, incendies et destructions. Déjà en 1531, les Etats du Hainaut se plaignent de la dépopulation des régions voisines de la frontière et de l'exode qui se fait vers l'intérieur. Ne doit-on pas voir dans ce processus historique, l'une des causes fondamentales du puissant gradient socio-économique séparant les "zones centrales", des périphéries et régions frontalières anciennes, tant du côté de ces "Pays-Bas" que de l'Ancienne France? En outre, toutes ces campagnes militaires désorganisaient l'appareil fiscal. Déjà en 1475, les recettes des aides déploraient *l'état de misère et l'insolvabilité des zones-frontières*. Au XVIème siècle, la situation s'aggravait car la population devait aussi supporter et nourrir les troupes en garnison aux frontières. En 1523, le receveur des aides reconnaissait que près de 3000 feux "pour les guerres sont tenus en souffrance et non comprins en ceste ayde, estans es chastellenie de Bouchain, prévostez du Quesnoy, Maubuege, Beaulmont, et terres d'Avesnes et de Chimay", tandis que les arriérés dus par les villages imposés se multipliaient, "tant à cause de la dite guerre comme de la povreté des mannans demorans en iceulx".

Selon M. ARNOULD (op. cité, cf. 50), les dénombrements les plus fiables sont ceux de 1469 organisés par Charles le Téméraire, de 1365, de 1444, de 1458-69, ainsi que

les deux grandes enquêtes du XVIème siècle, c'est-à-dire celles de 1540-41 et de 1560-62. Entre ces différentes dates, les opérations ont livré des résultats discutables, dus à de nombreuses exemptions fiscales pour les pauvres (échappant ainsi au dénombrement), à des non-déclarations, à l'incompétence et au laxisme des "fonctionnaires". A la lecture du tableau II suivant, on constate qu'entre 1365 et 1540-41, soit sur près de deux siècles, la population des régions méridionales et frontalières du Hainaut, jouxtant la France, a généralement très peu augmenté (prévôté de Beaumont ou la Principauté de Chimay en Belgique, par exemple). Celle de la terre d'Avesnes aurait plutôt diminué. En revanche, dans les régions hennuyères plus septentrionales, donc plus éloignées de la frontière française, il semblerait que globalement, la croissance de la population fut plus soutenue (cf. La prévôté de Braine-Le-Comte ou la Bailliage d'Enghien...).

Tableau II

Les dénombrements des feux dans quelques régions du Hainaut en 1365-1469 et 1540-1541.

Régions hennuyères	1365	1469	1540-41
La terre d'Avesnes	1491	1290	1462
Prévôté de Bavai	726	755	840
Prévôté de Beaumont (B)	548	379	564
Principauté de Chimay (B)	348	238	354
Prévôté de Maubeuge	2596	1849	3159
Prévôté du Quesnoy	2054	1982	2602
Prévôté de Braine-Le-Comte	235	798	982
Bailliage d'Enghien	856 (en 1406)	2337	2170

N.B: Selon M.A. Arnould, on peut admettre qu'un foyer (feu) en 1540 équivalait en moyenne à 4,5 personnes.

c) La reconquête des terres du Nord de 1635 à 1713.

c1) Les principales étapes de la reconquête.

L'année 1635 marque le point de départ d'une longue période de conflits militaires opposant la France à l'Espagne et à ses alliés. Les territoires situés au Nord de la Picardie allaient être le théâtre de nombreuses confrontations armées, de destructions et de pillages. La frontière septentrionale du royaume de France devait être modifiée à la suite de cette conquête. C'est donc Louis XIII et Richelieu qui portent la responsabilité de ces guerres.

En quelques années, le Ponthieu, le Val d'Authie, le Sud de l'Artois eurent à subir maints assauts et destructions. Pas-en-Artois, Auxi-le-Château, Hesdin, Doullens, villes de garnisons, possédant un fort, furent souvent au coeur des combats. C'est au cours de cet épisode que de nombreux châteaux féodaux, installés sur la rive gauche de l'Authie vont disparaître, et que les habitants de la haute vallée de l'Authie, pour fuir les affrontements armés, vont creuser des souterrains et y vivre. Il faudra attendre *le 7 Novembre 1659, avec le traité des Pyrénées, pour assister à la réunion de l'Artois à la couronne de France. Dorénavant, l'Authie n'est plus une zone-frontière.*

Plus à l'Est, en Avesnois-Thiérache notamment, les combats sont également très durs. En 1637, Landrecies, Anor, Trélon, Glageon, Solre-le-Château sont au coeur de la lutte. En 1638, Fourmies est détruite (51). Au traité des Pyrénées de 1659, la frontière septentrionale du royaume de France est repoussée, mais son tracé n'a rien de régulier et n'est pas encore très linéaire. Trois poches désormais, s'enfoncent au sein des Pays-Bas espagnols méridionaux. Au Nord-Ouest, la frontière française passe l'Aa, puisque le secteur de Gravelines et de Bourbourg est rattaché à la France ; trois années plus tard, ce sera le secteur de Dunkerque, de Mardyck à l'actuelle frontière franco-belge, qui sera annexé à la

France. Mais l'acquisition la plus importante se situe en Artois: le nouveau tracé de la frontière rejoint désormais la vallée de la Lys au droit d'Aire-sur-la-Lys, et court jusqu'aux portes de l'Armentiérois. De même, La Bassée, Carvin, Arras, Marquion, deviennent françaises (52). La région de Bapaume et d'Albert, après avoir été frontalière, surtout depuis 1526, se trouve désormais située à quelques 60 à 70 km au Sud de la nouvelle frontière. Enfin Le Quesnoy, Solesmes, Landrecies et Avesnes, rattachées au royaume de France, forment un doigt qui s'avance perpendiculairement au tracé de la Sambre, entre des territoires demeurés espagnols: Cambrai, Le Cateau, ainsi que Maubeuge et les Fagnes demeurent en effet, en terres étrangères. En fait, de Bertincourt au Nouvion-en-Thiérache, l'ancien tracé de la frontière n'est guère modifié.

C'est le traité de Nimègue de 1678 qui assure le rattachement à la France de la région de l'Escaut, du Cambrésis au Valenciennois, et de l'ensemble de l'Avesnois. Les traités suivants de Rÿswick (1697), de Lille (1699) et d'Utrecht (1713), confirmeront ces nouvelles acquisitions. On peut dire qu'à cette date, la frontière franco-belge actuelle est à peu près établie. *Une nouvelle géographie politique est donc née* (53).

c2) Des problèmes subsistent.

Si la frontière politique qui courait de l'Authie à la Thiérache est désormais disparue, bien des problèmes subsistent en réalité.

- D'une part, l'assimilation et l'intégration des nouveaux pays conquis demandent de la patience et de la prudence dans la politique des rois de France. C'est ainsi que Ph. SUEUR peut écrire (op. cité, Tome 1): "En 1682, Vauban disait que l'Artois n'était pas bien désespagnolisé et François MORAUD, dans une étude sur le sentiment national de l'Artois, concluait que l'Artois ne devint réellement français que par la Révolution de 1789". Sans être aussi excessif pour le XVIIIème siècle, on est quand même obligé d'admettre que durant le XVIIème siècle,

cette province reconquise posait de réels problèmes d'assimilation. Cette inquiétude força Louis XIII et Louis XIV à mener une politique d'annexion pleine de tact et de prudence, dont le résultat premier, fut le "maintien du statu-quo et la conservation de tous les particularismes".

- Ainsi, après leur conquête militaire, les terres du Hainaut et du Cambrésis, comme celles d'Artois, semblent être demeurées étrangères aux yeux des voyageurs français (54). Quand Charles LEMAITRE, ecclésiastique parisien, entreprend de visiter la Flandre et le Hainaut en 1681, il ne cesse d'aller d'étonnements en surprises. Dès qu'il pénètre en la ville d'Avesnes-sur-Helpe, il découvre l'importance des dégâts de la guerre, il se heurte à la présence des douanes auxquelles il doit montrer "son passavant", constate également qu'il lui faut changer son argent français contre des florins flamands. C'est un monde nouveau, en fait, que le prêtre aborde. Fossés, murailles, campements de soldats, annoncent l'approche des villes d'Avesnes-sur-Helpe et de Maubeuge. Allant en direction de Mons, il s'inquiète d'avoir à franchir une nouvelle ligne de douanes, située entre Maubeuge et Mons, ignorant *le régime fiscal de ces provinces reconquises, enserrées entre un double cordon douanier.*

A Valenciennes, il ne comprend pas les raisons de la permanence des sentiments hostiles de la population à l'égard du roi de France: "Ces habitants, alors sujets du Roi, parlent contre sa gloire qu'ils diminuent avec autant d'opiniâtreté qu'ils pouvaient le faire dans le temps qu'ils tenaient le parti de l'Espagne".

- D'autre part, le maintien des différences fiscales et juridiques a créé durant tout le XVIIIème siècle, de maintes turbulences aux confins de la Picardie, de l'Artois et du Hainaut-Cambrésis. *La frontière socio-économique n'était donc pas encore fossilisée.*

d) Le XVIIIème siècle: la fossilisation partielle d'une ancienne frontière politique.

d1) La survivance des particularismes régionaux.

... De frontière d'Etat, cette "ligne" était devenue une limite interne au Royaume de France. Et pourtant, Picards et Artésiens, Thiérachiens et Hennuyers de l'Avesnois, continuaient à vivre dans des conditions sensiblement différentes. En Artois, par exemple, après l'annexion, on continuait à se méfier de la France, et ceci pour plusieurs raisons très importantes.

Tout d'abord, on peut mentionner la crainte ressentie par la population de cette province, de perdre son originalité et son autonomie relative acquise et renforcée du temps de l'appartenance à la Maison de Bourgogne puis d'Espagne. La population artésienne craignait notamment l'absolutisme de la Monarchie française dont les effets auraient pu être durement ressentis. L'Artois avait en effet apprécié sa situation d'autonomie relative, fait accepté par le roi d'Espagne, entre 1529 et 1640 ; de ce fait cette province percevait d'un mauvais oeil, l'arrivée des Intendants, maîtres de la Province et incarnations de l'autorité omni-présente du roi (55). Dès 1640, Arras vit arriver son premier Intendant, envoyé par Louis XIII qui allait, comme ses successeurs, du moins jusqu'en 1659, cumuler les postes de Président du Conseil d'Artois et d'Intendant de justice, de police et des finances. Ce fut en fait, durant cette période d'occupation, précédant l'annexion scellée par le traité des Pyrénées en 1659, la seule infraction au réglement de recrutement des Officiers du Conseil Provincial, que l'Artois accepta. SUEUR a montré également que la seconde condition de recrutement des candidats au Conseil Provincial résidait dans la nécessité d'être originaire de l'Artois, afin sans doute, argument de façade, d'en connaître mieux les problèmes et les aspects, en réalité afin de protéger le statut particulier de cette province et sa liberté de manoeuvre. C'était aussi et surtout donc, le meilleur moyen de sauvegarder le principe de l'autonomie ju-

diciaire, et administrative de l'Artois. Cependant le roi commit en 1661, une première maladresse en nommant à la Présidence du Conseil Provincial, A. SCARRON, qui venait de Metz. C'est pourquoi dès 1662, le Conseil d'Artois envoya une supplique au roi de France, afin de ne nommer, en qualité de chevaliers au Conseil, que des personnes originaires de la Province.

L'Artois fut par ailleurs très sensible au déplacement de la frontière qui impliqua certaines conséquences économiques. L'Artois, comme la Flandre et le Hainaut, s'était enrichie du commerce qu'elle avait entretenu avec les Pays-Bas espagnols (commerce de céréales, des textiles...). Il suffit d'admirer le centre-ville d'Arras et ses deux places, son vieux marché aux grains, pour comprendre combien la ville était prospère malgré la multitude de confrontations armées, de destructions, de pillages dont le Sud de l'Artois fut l'un des théâtres "privilégiés", depuis la fin de l'époque médiévale. Toutefois, selon P-J. THUMERELLE (56), Arras devait déjà compter 20 000 habitants à la fin du XVIème siècle. La nouvelle frontière de 1659 coupe l'Artois de la Flandre et du Cambrésis, la sépare des grandes villes avec lesquelles la province travaillait (Valenciennes, Lille, Anvers...), pour la rattacher à une Picardie plus rurale et nettement moins densément peuplée. Le traité d'Utrecht de 1713, sépara définitivement (ou presque) ces pays conquis (Artois, Cambrésis, Hainaut, une partie de la Flandre) du reste des Pays-Bas espagnols et les coupa de leurs ports d'Anvers et de Bruges. En contre-partie, ils ne pouvaient pas pleinement s'intégrer à l'espace économique français, car en tant que pays réputés étrangers, ils demeurèrent isolés du reste du royaume par des barrières douanières. Ainsi donc, dans un premier temps, le rattachement à la couronne de France était synonyme de difficultés économiques, de marasme, aux manifestations amplifiées par les effets de longues années de guerres.

On se souvenait aussi en Artois, de l'Edit de Nantes (1598) et de l'Edit de Pacification de 1576 "qui ouvrait les états, dignités, offices et charges, royales ou non,

aux ressortissants des deux religions, catholique et protestante". Cette tolérance religieuse qui subsista jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, en France, surprenait l'Artois demeuré très catholique pratiquant. Charles Quint puis les rois d'Espagne avaient par contre appliqué une politique de sauvegarde de la foi catholique, à laquelle avaient donc participé le Hainaut, la Flandre et l'Artois. Selon Ph. SUEUR (op. cité), l'Artois demeura essentiellement catholique, assurant à sa religion, une pratique très fervente et même intolérante puisque jusqu'à la Révolution française, une seule et petite communauté protestante y fut admise et confinée dans le village de Wanquetin près d'Arras. Ainsi, c'est avec beaucoup d'appréhension que les Artésients virent le retour des conquérants français qui apporteraient avec eux, leur liberté de conscience religieuse. Le roi de France dut ainsi admettre quelques concessions, afin d'éviter tout risque d'opposition à sa souveraineté. Il est intéressant de constater que l'une des premières exigences posées en contre-partie de la capitulation d'Arras en 1640 fut "que la liberté de conscience ne sera permise dans la dite ville et cité, faubourgs et banlieue d'icelles ains la foi catholique, apostolique et romaine seule maintenue et conservée. Et le roi sera supplié de n'y établir aucuns Gouverneurs, Officiers et Soldats d'autre religion". Ainsi dès 1640, l'Artois fut confirmé dans son unité religieuse et dans son recrutement administratif essentiellement catholique. Afin d'être recruté au Conseil Provincial en tant qu'officier ou membre, il fallait absolument, même après 1640 et 1659, être catholique pratiquant. De 1530 à 1790, il n'y eut pas un seul Officier du Conseil Provincial qui ne fût catholique et bon pratiquant. C'est sans doute avec soulagement que le Conseil d'Artois prit connaissance en 1685 de la révocation de l'Edit de Nantes.

Enfin les pays conquis purent conserver leurs particularités fiscales, même après 1713 (57). Toutefois ces différences opposant les Pays d'Etats aux Pays d'Elections entrainèrent *le développement de multiples fraudes ou de tentatives de fraudes*. De ce fait, les villages sis en Artois,

Cambrésis et en Hainaut, et compris dans une zone de trois lieues par rapport à l'ancienne frontière de Picardie, étaient-ils étroitement surveillés par les employés des Fermes. Divers arrêtés autorisaient la Ferme générale à exiger le rôle annuel des habitants de chaque paroisse, rôle contenant les "noms, surnoms et qualités de chaque chef de famille, le nombre de personnes dont chacune d'elle sera composée..., non compris les enfants de moins de 6 ans". Comme on peut donc le constater, le contrôle fiscal de ces territoires "frontaliers" au XVIIIème siècle était-il demeuré très strict. Toute la législation relative à cette zone de trois lieues limitrophe de la Picardie, est particulièrement intéressante à analyser puisqu'*elle permet de délimiter avec précision un champ "frontalier", défini d'après une base fiscale.* Il est possible de trouver aux Archives départementales du Nord, plusieurs documents relatifs à cette question.

Un document (58) donne, en date du 4 Mai 1679, un "extrait du Rolle des Paroisses du Païs d'Artois, situées dans les trois lieues des limites des dernières paroisses dépendantes des Greniers à sel de la Ferme générale des Gabelles, ainsi qu'il est mentionné par l'arrêt du Conseil, du 21 Février 1664". Ce même document dresse la "liste des villages du Païs de Cambrésis, situés à une, deux et trois lieues, au plus, des paroisses de Picardie, Vermandois et Thiérache". Le contenu de ce placard mérite d'être présenté en annexe (cf.p

Un autre document (59), daté du 4 Juillet 1732, permet d'aborder cette question à propos du Sud du Hainaut. Un arrêt du Conseil d'Etat du 20 Mai 1679, confirmant l'ordonnance de l'Intendant du Hainaut du 16 Avril 1679, défendait à tout particulier, habitant de la province du Hainaut, "distant de trois lieues et au-dessous des villages limitrophes et dépendants des plus prochains greniers à sel de Picardie, de faire aucun amas et magasin de sel gris, ni d'en exposer en vente, à peine de confiscation et de mille livres d'amende, et ordonne qu'il soit dressé un rolle desdits villages et lieux

habités de la dite Province du Hainaut situés dans la dite étendue de trois lieues..." Un autre arrêt du 15 Juillet 1769 aurait étendu ces mêmes dispositions au sel blanc. Le 23 Mai 1720, les règlements ont été modifiés et précisés: l'amende fut portée à trois mille livres ; chaque famille ne pouvait amasser plus de sel blanc qu'il ne lui en fallait pour la consommation quotidienne durant six mois, à raison de 100 livres par an pour sept personnes. Ce même document fait état de la réglementation en vigueur concernant le tabac. "... que pour empêcher les versements de tabacs dans la Picardie et autres provinces du royaume où la Ferme a lieu, il est défendu par arrêt du Conseil du 10 Septembre 1686 à tous les habitants et marchands du Cateau-Cambrésis et des paroisses du Cambrésis situées dans la distance de trois lieues des limites de Picardie, d'avoir des magasins de tabac en corde, en feuille ou en poudre, ni d'en faire plus grande provision pour leur usage qu'à raison de deux livres par mois pour chaque chef de famille..." La déclaration du roi du 1 Août 1721 complète cette réglementation en interdisant toute plantation en culture, manufacture, entrepôt de tabac dans les trois lieues des limites de la Picardie. Ce contrôle fiscal et douanier rigoureux fut mis en pratique, comme le prouvent certains documents d'Archives (60). L'un de ces dossiers comprend plusieurs pièces relatives à un jugement rendu le 24 Décembre 1755 par les députés des Etats du Cambrésis contre quatre particuliers du village de Masnières situé dans les trois lieues limitrophes du Vermandois, et chez qui, il fut trouvé le 13 Septembre 1755, 603 pieds de tabac. Chacun des contrevenants fut condamné à une forte amende, conformément à l'article 23 de la déclaration royale du 1 Août 1721.

Nonobstant ainsi ces différents réglements et ordonnances, les entrepôts et amas frauduleux de sel et de tabac étaient encore constitués, et alimentaient d'importants trafics de contrebande comme l'attestent les documents d'Intendance de l'époque et le nombre de procès-verbaux rédigés à l'encontre des fraudeurs. Afin de lutter contre "cet effet économique et fiscal de frontière", il est demandé en 1732 à

l'Intendant du Hainaut de faire dresser un "Rolle" des villages, bourgs, villes, censes, qui se trouvent dans la distance définie, par rapport à la limite du Soissonnais, de Thiérache et de Picardie, par les subdélégués de Givet, de Maubeuge, d'Avesnes et de Landrecies. On le prie en outre de prendre des mesures destinées à aider les employés de la Ferme générale dans leurs travaux de perquisition dans les villages directement concernés par ces mesures. On trouvera ci-après, la liste des paroisses établie par cette enquête de 1732:

- Les paroisses dépendantes du gouvernement du Quesnoy sont: Caudry, Croix-(Caluyau), Briastre, Moulins et Avelu (Aveluy?).

- Les paroisses dépendantes du gouvernement de Landrecies sont: Barzy (actuellement dans l'Aisne), Busigny, Prisches, Favril, Fontaine-au-bois, Bousies, Forest, Robersart, Maroilles, Les Fayts, Noyelles-sur-Sambre, Taisnières-en-Thiérache, Marbaix et Preux-au-bois. En fait seule la commune de Barzy est actuellement située dans l'Aisne, entre la limite administrative et la forêt de la "Queue de Boué" (61).

- Les paroisses dépendantes du gouvernement d'Avesnes sont: Anor, Fourmies, Wignehies, La Rouillie (Larouillies), Floyon, Beaurepaire, Féron, Etroeungt, Cartignies, Boulogne-sur-Helpe, Mont-Fontenelle (actuellement dans l'Aisne, cette commune est coïncée entre la forêt de Nouvion et le département du Nord).

- Les paroisses de Ohain et de Rainsart relèvent alors du gouvernement de Maubeuge.

Toujours à propos de ce problème de réglementation fiscale relative à la zone distante de trois lieues, ou moins, de la limite avec la Picardie, d'autres textes (des placards) nous apportent des renseignements complémentaires très révélateurs de l'importance de la contrebande dont l'ancienne frontière entre France et Pays conquis fut le théâtre au XVIIIème siècle. En 1743 (le 9 Avril), le roi fait diffuser une nouvelle réglementation à ce sujet (62) ; cette nouvelle déclaration montre que toutes les dispositions déjà prises à

cet égard sont soit insuffisantes soit mal appliquées et reconnaît ainsi l'importance de la contrebande du sel et du tabac s'introduisant en "France". De ce fait le Roi pense nécessaire de faire connaître, une nouvelle fois, ses intentions à propos de ce problème. Le ton de la déclaration révèle la ferme détermination royale ("... et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous..."). Désormais tout individu habitant dans la zone de trois lieues et désirant transporter du sel ou du tabac pour sa consommation personnelle ou pour celle d'un autre habitant de sa paroisse, doit se faire délivrer un certificat par un Officier agréé par la Ferme générale. Chacun de ces certificats devra comporter outre le nom et la composition de la famille intéressée, le lieu d'achat de la marchandise, la route à suivre pour le transport, et le délai accordé pour ce dit transport, entre le marché et la paroisse. Toute personne contrôlée par un employé de la Ferme ne respectant pas scrupuleusement l'une de ces consignes, est verbalisée et saisie de sa marchandise. Cette déclaration prévoit en outre les cas particuliers (articles XIV et XV), concernant les hôteliers et cabaretiers ainsi que les bergers dont la consommation de sel ou de tabac pouvait être plus importante (63). Ce même texte expose aussi les peines encourues par tout contrevenant. C'est ainsi que l'on apprend la sévérité des peines infligées à l'encontre des personnes qui se verraient saisir de "faux-sel" à leur domicile, pour la seconde fois. Pour les femmes il est prévu le fouet et le bannissement à perpétuité, pour les hommes c'est la condamnation aux galères pour une durée de cinq années. Enfin le Roi interdit aux cours et juges de réduire sous quelque prétexte que ce soit, les amendes et peines prévues dans cette déclaration. Cet ordre à la sévérité peinale et à l'absence de toute nuance, est certainement à l'image de l'intensité du fait à réprimander. De ce fait, si nous supposons que toute frontière induit, par la confrontation directe de régimes économiques, fiscaux différents, des perturbations diverses dont la contrebande est probablement la manifestation la plus traditionnelle, et peut-être alors la plus banale, dans ce cas nous devons admettre qu'en 1789, la "frontière" de Picardie n'est pas encore totalement fossilisée.

Par ailleurs, la réglementation en cours à propos du problème de la consommation, du transport de sel et de tabac, pouvait varier d'une Province à une autre. Ainsi entre le Cambrésis et l'Artois, les différences sont exposées par certaines déclarations royales: arrêt du 23 Décembre 1684 pour le sel ; du 10 Septembre 1686 pour le tabac ; du 8 Septembre 1746... Il est clair que ces multitudes de cas spécifiques, propres à chaque région, ne pouvaient qu'accroître les difficultés et revendications (64).

d2) Une active contrebande: le "faux-sel" et le "faux-tabac".

Conformément à l'esprit de toute cette réglementation, les représailles décidées et exécutées à l'encontre des contrebandiers, de faux-sel et de faux-tabac, furent extrêmement sévères, en particulier quand ceux-ci étaient porteurs d'armes et avaient porté coups et blessures à quelque employé de la Ferme générale. Le jugement rendu à Anor (Avesnois) le 22 Janvier 1732, en dernier ressort, contre plusieurs particuliers accusés d'assassinat et du *crime* de faux-sonnage, en est une bonne illustration (65). "Nous, conjointement avec le nombre d'officiers et de gradués requis par l'Ordonnance, avons par jugement prévôtal et en dernier ressort, déclaré et déclarons lesdits Adrien Muchemont, Louis Dupont, Jean-Baptiste Bosche dûment atteints et convaincus d'être faux-sauniers de profession, redoutés et de mauvaise vie, d'avoir été plusieurs fois par attroupement avec port d'armes, chercher du faux-sel et tabac dans le *Pays Etranger*, et de l'avoir transporté et débité en France, et d'avoir le 16 de Septembre dernier (1731, donc), violemment insulté, maltraité le nommé Pierre-Joseph Riche... (etc). Pour réparation de quoi et des autres excès mentionnés au procès, les avons condamné et condamnons d'avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs sur un échafaut, qui, pour cet effet, sera dressé en la place publique de cette ville, et mis ensuite sur une roue, la face tournée vers le ciel pour y finir leurs jours..." Ce placard est signé par F.J. Préseau d'Ecuélin, écuyer seigneur d'Ecuélin et de Hujemont, Conseiller du Roi, Prévot général de la Maréchaussée du Hainaut.

S'agit-il d'un cas isolé d'extrême violence et de barbarie ? Ou bien s'agit-il plutôt d'une sentence ordinaire qui n'aurait fait qu'appliquer à la lettre, la volonté du Roi ? La lecture de différentes déclarations royales, données à Versailles puis enregistrées aux Parlements provinciaux, nous éclaire fort utilement à ce propos. On peut à cet effet, retenir deux exemples précis.

- La déclaration du Roi "qui établit des peines contre les contrebandiers", donnée à Versailles le 2 Août 1729, et enregistrée au Parlement de Flandres le 7 Octobre suivant (66).

- La déclaration du roi, "portant que les faux-sauniers, faux-tabatiers et autres contrebandiers qui seront condamnés aux galères, seront flétris des lettres G.A.L., dans les cas y énoncés, avant d'être attachés à la chaîne", donnée à Versailles le 15 Février 1744 et enregistrée au Parlement de Flandres le 18 Mars 1744 (67).

Le premier de ces deux textes (celui de 1729), reconnaît dès le paragraphe d'introduction que, malgré les Ordonnances et Déclarations déjà prises à l'encontre des contrebandiers, cette activité illicite était encore commise "avec plus de licence que jamais". Le Roi veut donc, par la déclaration du 2 Août 1729, prendre des dispositions particulièrement sévères et proportionnelles à la gravité du délit. La condamnation à mort, pour fait de contrebande, pouvait être chose fréquente en ce siècle. L'article premier du texte est clair en la matière: "ceux qui seront convaincus d'avoir porté du tabac, toiles peintes et autres marchandises prohibées, en contrebande ou en fraude, par attroupement, au nombre de cinq au moins, avec port d'armes, seront punis de mort, et leurs biens confisqués, même dans les lieux où la confiscation n'aura pas lieu ; et s'ils sont sans armes, et au-dessous du nombre de cinq, ils seront condamnés aux galères pour cinq ans, et à mille livres d'amende chacun..." De même, les commis et employés de la Ferme, confondus d'intelligence avec les fraudeurs ou les contrebandiers, et qui favoriseraient par exemple leur passage des Pays Conquis vers la Picardie seraient aussi punis de mort. Toute

personne qui chercherait à forcer les postes et corps-de-gardes de la Ferme générale, peut être également punie de mort, même si elle n'appartient pas à un groupe de plus de cinq individus, et si elle ne possède aucune arme. Les peines sont ainsi particulièrement sévères et on prévoit à l'égard du sexe féminin, des conditions spécifiques, comme l'indique l'article VI: "Voulons que les femmes qui se trouveront dans l'un des cas ci-dessus marqués, soient condamnées au fouet, à la fleur-de-Lys, au bannissement pour trois ans et à 500 livres d'amende pour la première fois ; et en cas de récidive, au bannissement à perpétuité, et à 1000 livres d'amende", ou encore à être emprisonnées à vie. Etant donné la sévérité des peines, on peut admettre en toute logique, qu'au XVIIIème siècle, le fait de contrebande devait être perçu comme un crime d'une extrême gravité dirigé contre l'Etat.

La déclaration du 15 Février 1744 reprend l'idée contenue dans l'article V de l'arrêt du 4 Mars 1724, tout en la précisant davantage. Ainsi tout faux-saunier ou faux-tabatier, puni de galère, soit pour avoir récidivé, soit pour avoir accompagné son délit d'un acte de rebellion, d'attroupement ou encore de port d'armes, se verrait marqué par les trois lettres G.A.L. avant d'être enchaîné.

Qui étaient donc ces fraudeurs, tant redoutés et pourchassés sans trêve ? Comment étaient-ils organisés? La communication de M. CARNOY apporte à ce sujet, quelques renseignements recherchés (68). Femmes, enfants, hommes, chevaux, chiens, tous ont participé au trafic de la fraude ou de la contrebande du sel et du tabac (69). L'utilisation du chien de fraude devait être en particulier très développée, à tel point que le 24 Juillet 1783, le Roi, par lettre-patente, prit une décision "portant défenses de vendre et de nourrir des chiens-mâtins, propres à servir à la fraude du sel et du tabac" (70). Cette pratique devait être déjà ancienne, comme en attestent les lettres-patentes du 6 Juin 1734, enregistrées au Parlement de Bretagne. En 1783, constatant le développement de l'utilisation des chiens pour la fraude, le Roi étend ces dispositions

aux "zones des trois lieues" du Cambrésis et du Hainaut.

Par cette lettre-patente, le Roi entend:

- défendre à tout individu de nourrir et de vendre des chiens-mâtins, propres à servir à la fraude.
- Ordonner à tous ceux qui résident dans la zone des trois lieues, et qui possèdent de tels chiens, de s'en défaire dans un délai de quinze jours après la publication de cette lettre.
- Permettre aux commis des Fermes de saisir sur les marchés, les chiens de cette espèce qui seraient mis en vente, et de dresser procès-verbal à l'encontre des vendeurs et des acheteurs.
- Permettre aux commis des Fermes de tirer sur de tels chiens trouvés errants dans la campagne.

D'après la documentation trouvée aux Archives départementales du Pas-de-Calais et de la Somme, il semble que le Val d'Authie et notamment la paroisse d'Authie, aient été, au XVIIIème siècle, un haut lieu de la fraude. Une abondante correspondance démontre que les habitants de cette paroisse ont eu, vers 1764-65, de grands démêlés avec les représentants de la Ferme générale (71). Une controverse relative à l'utilisation des gués sur la rivière de l'Authie est décrite par le biais de plusieurs lettres, dont celle des habitants du village d'Authie, adressée aux Fermiers généraux, le 23 Octobre 1764. "Ce n'est point du tout pour favoriser la fraude que les habitants d'Authie ont, de temps immémorial, des gués en différents endroits de la rivière ; ces gués, libres ou fermés, ne peuvent ni faciliter ni empêcher la fraude dans le village, puisqu'ils n'en ferment point les avenues, et se trouvent entre le village et celui de Thièvres. Ces gués n'ont absolument d'autre objet que de faciliter aux habitants du village, l'exploitation des prés et terres voisins de la rivière et des bois de la seigneurie, et il est certain qu'en leur ôtant la liberté, ils souffriraient dommages en les exploitations qui deviendront plus difficiles à cause de la longueur et de l'incommodité des chemins d'où s'ensuivra nécessairement une diminution sur le produit des prés et terres et le prix du bois.

On accuse faussement les habitants de s'être attroupés le jour du Procès-verbal (72) des employés de la Ferme, pour renverser les barrières placées à leurs gués. Le seul objet de leur démarche et de leur travail, étaient la réparation de leurs gués devenus impratiquables..."

Une réponse à la lettre des habitants de la paroisse d'Authie est donnée dans le mémoire de la Ferme générale daté du 23 Novembre 1764. On confirme "que la rivière d'Authie sépare dans presque tout son cours l'Artois de la Picardie, qu'elle est une ligne sur laquelle sont appuyées les brigades que la Régie entretient pour s'opposer aux introductions du faux-sel et du faux-tabac sur le Pays de la Ferme (73), que ces brigades quelque nombreuses qu'elles soient, ne sont qu'un faible obstacle aux versements continuels que font des bandes nombreuses à cheval et armées (74) ; que les entreprises de cette nature ont été si multipliées dans la dernière guerre que pour en arrêter l'excès, suivant le droit qu'accorde à la Régie l'article 557 du bail de Forceville, elle s'est vu obligée d'élever sur la rivière d'Authie, aux ponts, aux moulins et aux gués, des barrières qui en défendent le passage aux bandes à cheval ; que ces barrières sont fermées à clé et s'ouvrent dans tous les cas où le besoin et l'utilité publique le requièrent". Il n'existait pas en 1764-65 de pont sur la haute vallée de l'Authie. De ce fait, la seule possibilité pour les bestiaux et les voitures de traverser la rivière et donc de passer de l'Artois à la Picardie, était d'utiliser les quatre gués qui existaient entre les villages d'Authie et de Thièvres. Afin de lutter contre l'active contrebande de sel et de tabac, les employés de la gabelle avaient posé, au printemps de l'année 1764, des barrières qui rétrecissaient considérablement la largeur des gués. Les passages étaient devenus dangereux et difficilement praticables ; en réaction, les habitants du village d'Authie tentaient de s'opposer à cette décision. En fin d'année 1764, on signalait déjà la perte de bestiaux par suite de la fermeture des gués.

L'analyse des états des particuliers condamnés aux galères et, soit incarcérés dans les prisons d'Amiens, soit conduits de la Conciergerie du Bailliage d'Amiens vers la prison de la Tournelle à Paris, montre l'intensité de la fraude et de la contrebande sur la "frontière" septentrionale de Picardie (75). Pour l'année 1751 (le moment précis n'est pas indiqué), on dispose d'un état des particuliers condamnés aux galères et emprisonnés à la Conciergerie d'Amiens: la totalité des onze hommes qui s'y trouvaient, tous condamnés à un minimum de trois ans de galères, purgeaient une peine pour contrebande de faux-tabac. Les sentences avaient été prononcées par les juges des Elections de Saint-Quentin, de Péronne et de Bapaume, pour l'essentiel. Pour toutes les années qui suivent, de 1752 à 1762, on possède également les "rolles" comprenant noms et surnoms des particuliers condamnés aux galères et qui, sortis de la prison de la Conciergerie du Bailliage d'Amiens, ont été conduits à la Tournelle à Paris. Un dépouillement rapide de ces états donne les résultats suivants (Tableau III):

Tableau III

Etat des personnes conduites de la prison d'Amiens à celle de la Tournelle à Paris 1752-1762.

Nombre de personnes conduites :	Condamnés pour contrebande faux-sel ou faux tabac :	Condamnations affectant des militaires:
804	451=56% du total	158=20%
	Condamnations pour raisons diverses (crimes, vols, violences...): 195=24% du total	

Certes ces données ne fournissent qu'un maigre aperçu de la réalité judiciaire et pénale des années 1750-1760 en Picardie. Il ne s'agit en aucun cas d'une étude qui puisse prétendre atteindre l'exhaustivité des faits. Mais ce sondage, bien que critiquable, a au moins le mérite de montrer

l'importance de la contrebande. La plupart des condamnations pour fraude ou contrebande concernent par ailleurs le passage de faux-tabac, beaucoup plus que de faux-sel. De même, la plupart des peines de galère infligées aux militaires, sont les conséquences de désertions et secondairement de rebellions à l'égard des supérieurs.

Pour certaines années, nous nous sommes intéressés aux lieux où avaient été rendues les diverses sentences, comme le résument les données qui suivent. Aux sièges des Elections, des Greniers à sel, des Sénéchaussées, relevant de l'Intendance de Picardie, on dénombre pour les sentences relatives aux problèmes de Gabelle, 18 cas pour Saint-Quentin, 38 pour Doullens, 13 cas pour le Ponthieu-Abbeville, 16 pour Péronne, 7 pour Montreuil-sur-mer et 5 pour le Boulonnais. Ainsi la contrebande était-elle active sur toute la "frontière" de Picardie et du Boulonnais (dont le tracé était antérieur à l'annexion de l'Artois, du Cambrésis et du Hainaut). Par contre en Pays conquis, il semble que l'on abandonnait ces problèmes judiciaires aux Pays d'Elections: le nombre de sentences rendues pour raison de contrebande et de gabelle est nettement plus limité à Hesdin, Bapaume, Cambrai ou encore dans le Hainaut.

En Thiérache (Aisne), la contrebande semble avoir été également très active comme tendrait à le prouver le nombre de procès-verbaux rédigés au bureau de l'élection de Guise, à l'encontre des fraudeurs de sel et de tabac (76). L'environnement forestier de la Thiérache, l'abondance de petits chemins ruraux parfois encaissés entre deux talus surmontés de haies vives, ont dû probablement favoriser le développement de telles pratiques illicites de l'espace frontalier. Les procès-verbaux des années 1769 à 1773 sont certes répartis sur toute la durée des années civiles, prouvant qu'en matière de fraude, il n'existe pas de temps mort. Toutefois, des différences importantes apparaissent entre les mois et les saisons. Des maximas bien marqués mettent en exergue les mois de Mars, de Sep-

tembre et de Novembre, alors que les nuits sont encore (ou déjà) très longues, sans que le froid ne devienne trop vif. En revanche, le coeur de l'hiver, la fin du printemps et le début de l'été apparaissent moins favorables à la "verbalisation". Toutefois ces variations saisonnières qui animent la distribution statistique, traduisent-elles avec plus ou moins de fidélité l'évolution mensuelle de la pratique de la fraude ou bien, plutôt les moments où la surveillance des employés de la Ferme est plus ou moins efficace ? Il est, bien entendu, très difficile de faire la part des choses.

Comme il a déjà été dit, tous les moyens étaient mis en oeuvre pour tenter de passer en fraude, du Hainaut vers l'Ancienne France, le sel et le tabac. Quelques exemples de procès-verbaux déposés au greffe du grenier à sel de Guise le démontrent. On peut citer, à titre indicatif, les cas suivants:

- Le procès-verbal du 25 Juin 1771: les gardes de la Ferme générale dressent des embuscades aux environs du village de Bernoville, situé à une dizaine de kilomètres au Nord-Ouest de Guise, sur la rive droite de l'Oise. Il s'agit actuellement de la commune de Aisonville et Bernoville.

"... pour aller ensemble, poser de (...illisible) embuscades, sur ci-devant du village dudit Bernoville, où étant à la sus-dite première heure, nous aurions vu venir à nous, *venant du côté de l'étranger,* un chien, assez fort, sous poil noir et blanc, et sur le dos duquel, nous aurions vu à la faveur du clair de lune, un petit sac de toile, en partie rempli de quelque chose, duquel nous nous sommes laissés dépasser à distance de nous, environ vingt pas, que nous aurions suivi, toujours à vue, jusqu'au village du dit Bernoville, où nous l'aurions vu entrer, étant chargé comme il a été dit, dans la maison et domicile du nommé Paul M., cordonnier de sa profession, son maître...".

- Le procès-verbal du 23 Septembre 1771, à Barzy-en-Thiérache, qui est actuellement une commune du Nord de l'Aisne,

située entre la forêt du Nouvion et l'ancienne frontière de France.

"... pour aller faire des observations sur le derrière du village de Barzy, où étant à la susdite première heure, sur le territoire de Picardie dans l'une des hayes d'un enclos, nous aurions vu venir à nous quatre filles ou femmes à nous inconnues qui portaient chacune un petit balot rempli de quelque chose, desquelles nous étant laissés approcher d'une distance d'environ 200 pas, lesquelles nous ayant aperçus sans doute, ont d'abord jeté par terre, à notre vue, chacune leur dit balot, et auraient pris la fuite. Nous aurions couru après les dites fuyardes et dont trois d'icelles, nous aurions joins et arrêtées, sans les avoir perdues de vue, à distance de leurs dits balots d'environ quarante pas, les quelles nous avons conduites sur le champ auprès de leurs dits balots...".

Ces trois femmes arrêtées étaient respectivement âgées de 48, 38 et 23 ans. Deux d'entre-elles habitaient au hameau du Petit-Dorengt, au Sud de la forêt de la Queue de Boué, dans la paroisse de Dorengt. Elles avaient acheté le sel blanc au village du Sart, actuellement situé le long de la limite départementale séparant l'Aisne et le Nord, à proximité de Barzy. Entre le Sart, souvent cité dans les procès-verbaux et Lavaqueresse, la distance à parcourir est d'au moins 20 km.

- Le procès-verbal du 3 Novembre 1771.

"... en observation à la sortie du village de Barzy sur le territoire de Picardie..., nous aurions vu venir à nous, venant du côté de l'étranger deux filles ou femmes à nous inconnues ayant chacune un petit ballot dessous leurs bras, remplis en partie de quelque chose..." L'une était âgée de 39 ans et résidait à Leschelles (au sud de la forêt du Nouvion) ; l'autre, âgée de 15 ans, était du village d'Esquéheries. Elles étaient allées acheter le sel blanc en "Pays du Cambrésis".

- Le procès-verbal du 12 Octobre 1771 signale le passage d'un cheval utilisé pour la fraude: "... venant du côté de l'étranger, un cheval sur le dos duquel était un sac de toile rempli de quelque chose, sur lequel nous aurions vu aussi un homme à nous inconnu, qui était suivi de trois hommes à pied..."

En fait, la lecture de nombreux procès-verbaux déposés au greffe du grenier à sel de Guise, nous apprend et confirme que:

- Tous participaient plus ou moins activement au mouvement de fraude, du Cambrésis vers la Picardie: enfants, femmes, hommes et aussi chiens et chevaux.
- Ils passaient le sel ou le tabac soit seuls soit en groupes.
- Très souvent, dans les procès-verbaux, apparaissent les termes suivants: "Du côté de l'étranger", curieuse façon, mais combien révélatrice, de parler du Cambrésis ou du Hainaut, c'est-à-dire des Pays conquis lors du XVIIème siècle. Ces quelques mots introduisent implicitement dans la pensée des employés de la Ferme, la notion de frontière, de différences par opposition à autrui, par rapport à un autre système fiscal...
- Les éléments du paysage de cette région située au Nord de Guise, comme les haies et les bois ou forêts, participaient directement au jeu, combien dangereux à l'époque, du chat et de la souris.

d3) Autres turbulences frontalières du XVIIIème siècle.

Toutefois le problème de la fraude et de la contrebande ne fut pas, au XVIIIème siècle, le seul exemple de "turbulence" associé au tracé de l'ancienne frontière politique de France et des Pays-Bas espagnols. Les différends relatifs aux questions d'impôts, de fiscalités diverses furent particulièrement nombreux. Les paroisses "frontalières" de Villers-Guislain, Honnecourt, Vendhuile, Bohain-en-Vermandois, furent l'objet d'une abondante correspondance dont les traces subsistent aux Archives départementales du Nord. Plusieurs exemples sont cités en notes (77).

Ces multiples différends prouvent clairement que dans la première moitié du XVIIIème siècle, le problème du tracé des limites et frontières n'étaient pas encore totalement résolu. Ainsi à propos de la limite séparant la Picardie des Pays conquis, bien des approximations devaient être éclaircies. Une correspondance datant des années 1730-1740, nous apprend que, par exemple, des habitants de Villers-Guislain (en Cambrésis) possédant des terres sur "France" (le terme employé est significatif et il révèle que l'assimilation du Cambrésis, en tant que Pays récemment conquis, n'est pas encore réalisée à cette date), et imposés en Cambrésis, demandent à être exemptés, en plus de la capitation, de la taille et autres impositions françaises. La même année un conflit éclate entre les habitants du village de Vendhuile-en-Cambrésis et le collecteur dépendant de l'élection de Saint-Quentin, venu néanmoins lever la taille sur des terres du Cambrésis. Une lettre du 14 Février 1735, adressée à l'Intendant de Picardie installé à Amiens, confirme l'existence de ce problème particulier à Vendhuile et traduit l'état de confusion fiscale qui régnait alors le long de cette ancienne frontière de France semtentrionale. "... il y a d'ailleurs un ancien arrangement dans le village (Vendhuile) suivant lequel (à cause de l'imbrication des terres de Picardie et du Cambrésis) il s'en trouve plusieurs parties du Cambrésis qui payent en France, et d'autres de Picardie qui payent en Cambrésis par une espèce de compensation". Situation peu claire, à vrai dire, qui ne peut que susciter insatisfaction et réclamations ; Néanmoins l'auteur a le soin de rappeler que, si l'on se départit de cet arrangement, on ferait renaître la confusion! Le réglement de ces différends fiscaux n'était pas chose facile à Vendhuile, d'autant plus que le village était séparé en deux parties distinctes: l'une dépendait de l'élection de Saint-Quentin en Picardie, alors que l'autre appartenait au Cambrésis. Plusieurs lettres administratives montrent que d'aucuns ont essayé de faire payer gabelle et taille aux habitants de Vendhuile-en-Cambrésis (78). "... Il nous est revenu que les receveurs de la capitation des villages de Picardie qui avoisinent notre Cambrésis, prétendaient faire payer la capitation à nos habitants sous prétexte de quelques portions de terres qu'ils labourent et occupent en Picardie..." De même une lettre du 26 Janvier

1745 adressée à l'Intendant du Soissonnais relate un conflit opposant les habitants de Bohain-en-Vermandois (France) à ceux de Prémont-en-Cambrésis. Quelques habitants de Prémont travaillant à Bohain, étaient menacés d'imposition en Picardie: fallait-il déjà en 1745 aboutir à un réglement de "frontière" pour les travailleurs frontaliers?! (Fig. 8).

En ce milieu du XVIIIème siècle, l'émoi est grand aux Etats de Cambrai et du Cambrésis. Ainsi en 1744, on dresse la liste de toutes les personnes qui furent contraintes de payer la capitation aux collecteurs de Picardie, bien qu'habitant en Cambrésis, mais occupant des terres en Picardie. On s'indigne de la façon avec laquelle on force les individus à payer les impôts français: "... les collecteurs de Picardie ont pressé vivement nos habitants, qu'ils ont envoyé des Commissaires sur les lieux pour les intimider et les forcer à payer, ainsi que quelques-uns ont fait comme contraints, et que les autres sont toujours dans l'inquiétude et la crainte..." Enfin on s'étonne de l'attitude entêtée des Picards (lettre, à Cambrai du 3 Juin 1744, adressée au Subdélégué de Picardie à Saint-Quentin): "Nous avons l'honneur de vous envoyer comme vous le souhaiter un mémoire touchant la capitation que ceux de Picardie prétendent exiger des habitants du Cambrésis à l'occasion des terres qu'ils exploitent dans la dépendance de cette première Province ; il est surprenant que les Picards soient aussi ardents qu'ils le sont pour faire avoir lieu à cette nouveauté qui n'exposerait pas moins leurs habitants à être chagrinés par ceux du Cambrésis comme ceux-cy pourraient l'être de leur part..." (79).

En 1747, il est décidé d'envoyer à Vendhuile, arpenteurs et commissaires afin qu'ils définissent très exactement le tracé des limites de la Picardie (le terme "d'Ancienne France" est utilisé dans la lettre du 22 Mars 1747 (80)) et du Cambrésis. On estime qu'une enquête minutieuse sur le terrain est indispensable, mais en même temps on craint les réactions de la population locale directement concernée par ces projets de rectification des limites. Ceci

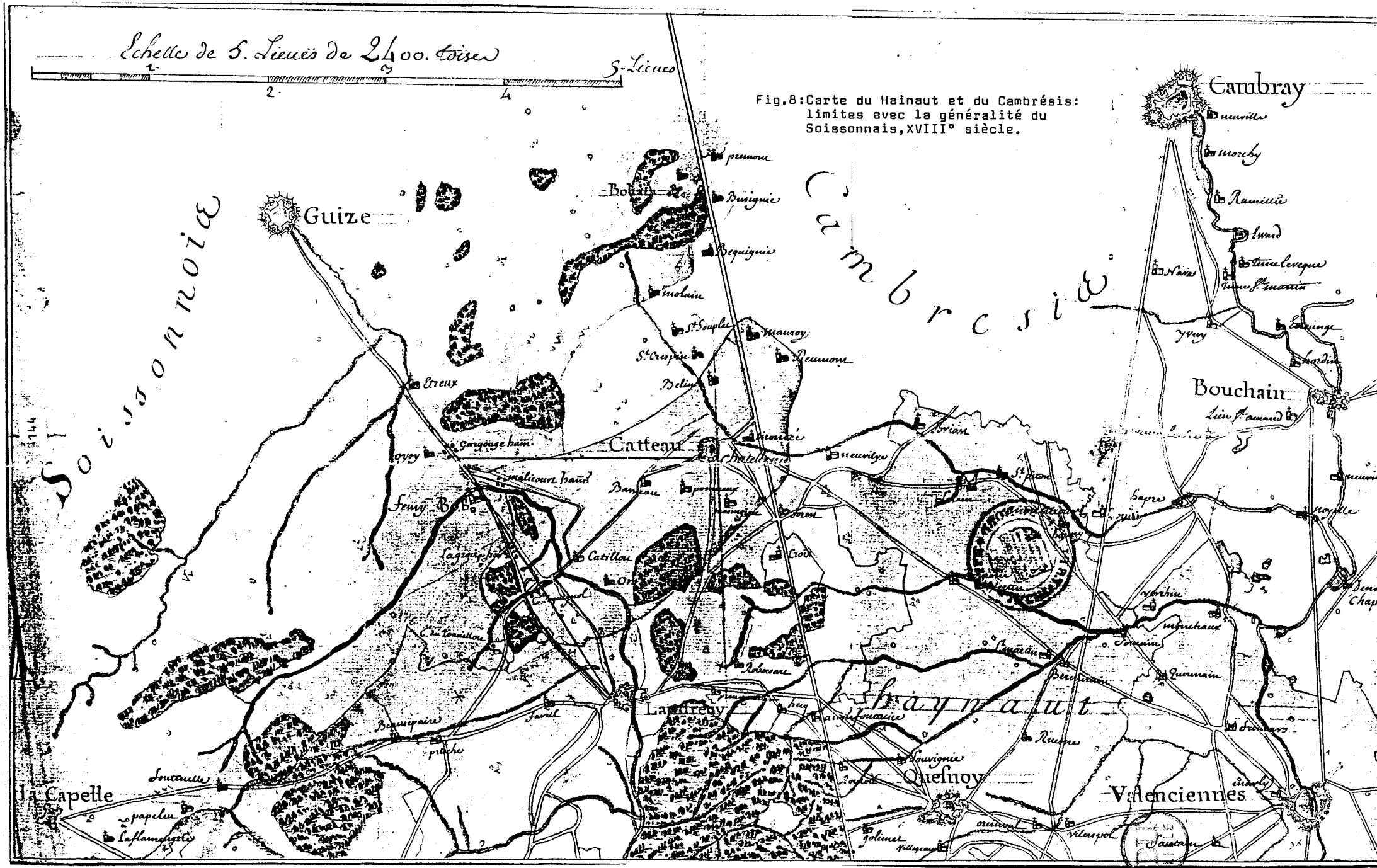

Fig.8:Carte du Hainaut et du Cambrésis: limites avec la généralité du Soissonnais,XVIII° siècle.

démontre une fois de plus qu'entre Picardie et Pays conquis durant le XVIIIème siècle, l'entente n'est pas encore très cordiale: "N'exposons pas des paysans grossiers, brutaux, entêtés, qui n'ont pas encore été assemblés les uns vis-à-vis des autres, à troubler l'harmonie nécessaire pour finir cette besogne ; ils n'ont encore faits que crier, ne les exposons pas à plus, sans qu'ils aient des supérieurs présents pour les contenir".

La division d'Auxi-le-Château en deux sections l'une appartenant à l'Artois et l'autre à la Picardie, fut aussi au cours des années 1760-70, la cause de différends à résoudre, qui montrent combien de part et d'autre de l'Authie, ancienne frontière devenue en 1743 la limite séparant les deux provinces mitoyennes, la méfiance, la suspicion, la jalousie, étaient des sentiments que le moindre prétexte pouvait ranimer. Des habitants d'Auxi-le-Château voulant aliéner une vingtaine de journaux de marais communs pour payer des frais occasionnés par le paiement des pensions qu'ils devaient à leurs maîtres d'écoles, pour leur logement, allaient déclencher une vive polémique entre Artésiens et Picards (81). A plusieurs reprises on souligne avec force, la séparation entre Auxi-Artois et Auxi-Picardie (lettre du Subdélégué d'Abbeville, le 3 Octobre 1768 à Monseigneur Duplaix, Intendant de Picardie): que "les habitants de l'un et l'autre côtés aient toujours formé deux communautés distinctes et séparées, les portions de biens communaux mis en réserves pour produire des revenus avaient toujours été partagés également, et la recette de ces revenus faite à moitié par leurs receveurs particuliers, que cette règle subsiste encore à l'égard d'une autre portion des mêmes communes dont les redevances étaient touchées par les receveurs des deux communautés ; qu'autrement ce serait donner une préférence qui occasionnerait des démêlés entre les hatibants des deux côtés..." Cette lettre n'exprime-t-elle pas une claire et évidente reconnaissance de la fonction frontalière assurée par la vallée de l'Authie, c'est-à-dire la fonction séparatrice? Toutefois les habitants d'Auxi-Artois réagissent et expriment leur désaccord avec l'action

entreprise par ceux de Picardie, pour régler la question de l'adjudication des marais, dans une lettre qu'ils adressent à l'Intendant de Picardie le 27 Octobre 1768:

-"Les lieutenants, gens de loi et habitants du Bourg d'Auxi-le-Château, côté d'Artois..., ont l'honneur de vous présenter qu'ils n'ont eu aucune connaissance de l'Assemblée des habitants de Picardie, ni aucune invitation de leur part pour s'y trouver, qu'elle n'a même été ni publiée, ni annoncée en Artois, et que c'est de la part de ces habitants, un mensonge aussi grossier que gratuit, que d'exposer qu'ils ont manifesté aux suplians, leur assemblée: tandis qu'au contraire on a agit avec mystère pour leur en dérober toute connaissance. Les Picards et les Artésiens d'Auxi-le-Château ont toujours formé et forment ordinairement deux communautés distinctes et séparées..."

Cette déclaration est faite un siècle après le rattachement de l'Artois à la couronne de France! Picards et Artésiens, que seule l'Authie séparait, étaient donc encore, peu d'années avant la Révolution française de 1789, convaincus de leur identité, donc de leurs différences et ne manquaient aucune occasion pour l'affirmer. La limite entre Pays conquis et Ancienne France était donc encore beaucoup plus qu'une simple ligne administrative interne. Elle avait certes perdu sa fonction politique, mais bien des exemples démontrent que le processus de "fossilisation" de la frontière n'avait été, durant les XVIIème et XVIIIème siècles, que très partiel. Nul n'est donc étonné d'apprendre qu'en 1790, et au cours des années qui suivirent, il fut souvent difficile de résoudre les questions relatives à la fixation des limites de communes et de départements.

e) Diversité des structures administratives paroissiales le long de l'ancienne frontière d'Artois.

Ainsi la situation administrative des terres situées de part et d'autre de l'ancienne frontière de Picardie septentrionale était-elle encore bien confuse au XVIIIème siècle, et même au-delà de l'arrêté du Conseil du Roi de 1743.

Diversité, complexité, confusion même, telles sont les trois mots qui résument les structures administratives paroissiales à la veille de la Révolution française. C'est sans doute sur les marges méridionales de l'Artois, et donc de l'actuel Pas-de-Calais, que ces mots révèlent toute leur signification. On peut en effet définir quelques grands types de structures administratives paroissiales précédant 1789-90 (82).

e1) Le type artésien "franc".

La structure la plus fréquemment rencontrée est, bien sûr, de type "artésien franc". Les paroisses, parce que appartenant à la Province d'Artois, disposaient d'un régime fiscal particulier (Pays d'Etats) ; elles dépendaient de l'Intendance de Lille depuis 1754-55, de la Coutume d'Artois et du Conseil de cette province pour la Juridiction supérieure. Enfin elles relevaient aussi du Gouvernement d'Artois ainsi que de son diocèse et de l'archidiaconé d'Arras. C'est en fonction des subdélégations, des sénéchaussées, bailliages et des doyennés, que l'on peut définir des sous-types et présenter une régionalisation administrative plus fine.

TYPE ARTOIS.

Subdélégation et sénéchaussée de St-Pol	Subdélégation et bailliage de Bapaume	Subdélégation, gouvernance d'Arras.
Type de Pas-en Artois, comprenant les communes suivantes: . Pas-en-Artois . Famechon . Ivergny . Sus-St-Léger	Type Bapaume comprenant les communes suivantes: . Gommecourt . Bapaume . Achiet-le-Grand . Avesnes-les-Bapaume . Beaulencourt . Behagnies . Beugnâtre . Biefvillers-les-Bap. . Bihucourt . Grévillers . Ligny-Thilloy . Martinpuich . Riencourt-les-Bap.	...Doyenné Croisilles exemples de: . Ayette . Bouchy-les-Ayette ... Doyenné Bapaume exemples de: . Bucquoy . Ablainzevelle ... Doyenné de Pas-en-Artois exemples de: . Type Bienvillers-au-bois, comprenant les communes suivantes: . La Cauchie

	. Sapignies . Le Sars . Le Transloy . Warlencourt-Eaucourt.	. Bienvillers-au-Bois . Foncquevillers . Gaudiempré . Grincourt-le-Pas . Hannescamps . Hénu . La Herlière . Humbercamps . Mondicourt . Pommera . Pommier . Saint-Amand . Souastre . Warlincourt-le-Pas . Coullemont . Couturelle . Saulty ... Doyenné Aubigny . Type Avesnes-le-Comte comprenant les communes suivantes:
. Avesnes-le-Comte, Barly, Bavincourt, Beaufort-Blavincourt, Givenchy-le-Noble, Grand-Rullecourt, Hauteville, Lattre-St-Quentin, Lignereuil, Manin, Noyellette, Noyelle-vion, Sombrin, Warluzel.		

Il est évident qu'il serait intéressant, ultérieurement, de s'interroger sur la portée de tels regroupements géo-administratifs, et tenter de foir s'ils peuvent correspondre à certaines réalités socio-économiques ou administratives contemporaines et actuelles.

e2 Le type "Artois-Boulonnais".

La structure administrative de type "Artois-boulonnais" était aussi marquée par l'empreinte dominante de l'Artois. Parce qu'appartenant à la Province d'Artois, les paroisses d'ancien régime dépendaient aussi, depuis 1754-55 de l'Intendance de Lille, de la Coutume et du Gouvernement d'Artois ainsi que de la Juridiction supérieure de son Conseil provincial. Toutefois c'était Saint-Pol-sur-Ternoise qui constituait le siège de la subdélégation et de la sénéchaussée, ce qui était une façon de souligner son importance, déjà avant la Révolution française. En outre, ces paroisses relevaient de l'administration ecclésiastique de Boulogne-sur-mer, puis-

qu'elles étaient situées dans le ressort du diocèse de Boulogne-sur-mer, de l'archidiaconé de Flandre et du doyenné de Frévent ou de St-Pol-sur-Ternoise dans certains cas. Au sein du canton d'Avesnes-le-Comte, quelques communes contribuaient à former ce groupe: Revreuve-sur-Canche, Rebreuviette, Magnicourt-sur-Canche, Houvin-Houvigneul, Estrée-Wamin, Rebreuve-sur-Canche, Beaudricourt, Berlencourt-le-Cauroy, Denier, Liencourt, Canettemont, Sars-le-Bois. Dans le canton d'Auxi-le-Château, on peut repérer les cas de Bouret-sur-Canche ou de Frévent. L'actuelle commune de Frévent formait à l'époque un cas particulier, puisqu'elle était divisée en deux paroisses, relevant l'une du diocèse de Boulogne, de l'archidiaconé de Flandre et du doyenné de Frévent (il s'agissait de la paroisse de St-Hilaire), alors que l'autre, St-Vaast, dépendait du diocèse d'Amiens et de l'archidiaconé du Ponthieu.

Les communes de Qoeux-Haut-Maisnil et d'Aubrometz représentaient une structure administrative très proche de la précédente quoique dépendant de la subdélégation et du bailliage d'Hesdin. En revanche, elles relevaient également du diocèse de Boulogne, mais de l'archidiaconé d'Artois et du doyenné de Fillièvres. Cavron-St-Martin, Contes, Guisy, Huby-St-Leu, Wambercourt et St-Vaast, à proximité d'Hesdin, appartenaient au doyenné de Vieil-Hesdin, tandis que St-Denoeux, Offin, Aix-en-Issart, Beaurainville, Boubers-les-Hesmond, Hesmond, Loison-sur-Créquoise, Marant et Marenla (dans le canton de Campagne-les-Hesdin) dépendaient soit du doyenné de Frencq, soit de Fauquembergues.

En fait, ce classement laisse apparaître déjà la hiérarchie des centres de commandement dans le Pas-de-Calais contemporain, avec Arras et Boulogne-sur-mer, en tant que centres de premier ordre pour le Sud des terres artésiennes, Saint-Pol-sur-Ternoise, Bapaume et Hesdin comme centres secondaires, et enfin, à un niveau encore inférieur apparaissent des centres comme Frévent, Fauquembergues, Pas-en-Artois.

e3) Type Artois-Cambrésis.

Il s'agit d'un type de structure administrative d'Ancien Régime marqué par l'appartenance à la Province d'Artois et ainsi à la Juridiction supérieure du Conseil d'Artois, mais aussi à l'organisation administrative de l'église du Cambrésis (diocèse de Cambrai et Archidiaconé du Cambrésis).

Cette structure administrative mixte est particulière à la marge Sud-Est de l'Ancienne Province d'Artois, à proximité du Cambrésis, c'est-à-dire actuellement au sein du canton de Bertincourt, pour l'essentiel.

Les communes actuellement reconnues par les différents services administratifs, et qui formaient ce groupe sont:
- Frémicourt, Favreuil et Bancourt au sein du canton de Bapaume.
- Dans celui de Bertincourt, il faut citer les exemples de: Bertincourt, Barastre, Beaumetz-les-Cambrai, Beugny, Bus, Haplincourt, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Léchelle, Metz-en-Couture, Morchies, Neuville-Bourjonval, Ruyaulcourt, Trescault et Vélu.

Leur fiche administrative pourrait être résumée de la façon suivante:
- Province d'Artois, Intendance de Lille depuis 1754 (après Amiens), subdélégation de Bapaume, et régime fiscal de Pays d'Etat.
- Elles dépendent aussi de la Juridiction supérieure du Conseil d'Artois, du Bailliage de Bapaume, de la Coutume d'Artois, et enfin du Gouvernement d'Artois (Picardie et Artois jusqu'en 1764).
- Par rapport à la structure ecclésiastique, elles relevaient du ressort de Cambrai (diocèse et Archidiaconé) ainsi que du doyenné de Beaumetz-les-Cambrai.

On pourra remarquer donc, qu'avant 1790, ces différentes paroisses étaient gérées administrativement par trois centres, essentiellement, qui étaient, dans un ordre d'importance décroissante: Arras, Cambrai et Bapaume. Bertincourt, actuellement chef-lieu de canton, n'apparaissait guère dans cette hiérarchie des lieux. Une comparaison avec l'organisation spatiale actuelle pourraît être très certainement, fort enrichissante pour la compréhension de la dynamique d'élaboration de l'espace régional et micro-régional proche de l'ancienne frontière de Picardie septentrionale.

e4) Structure mixte Artois-Picardie occidentale.

D'autres paroisses constituaient, sous l'Ancien Régime durant le XVIIIème siècle, un groupe à structure administrative mixte de type "Artois-Picardie occidentale". Elles appartenaient à la Province d'Artois, à la subdélégation et au bailliage d'Hesdin, plus rarement à la sénéchaussée de St-Pol-sur-Ternoise, mais dépendaient du diocèse d'Amiens, de l'archidiaconé du Ponthieu, et selon les cas au doyenné d'Auxi-le-Château, ou de Labroye ou encore de Montreuil-sur-mer. Répondaient à ce profil, les communes de:

. Auxi-le-Château, Boffles, Bonnières, Boubers-sur-Canche, Buire-au-Bois, Conchy-sur-Canche, Fontaine-l'Etalon, Fortel-en-Artois, Gennes-Ivergny, Haravesnes, Ligny-sur-Canche, Monchel-sur-Canche, Noeux-les-Auxi, Le Ponchel, Rougefay, Tollent, Vacquerie-le-Boucq, Vaulx, Villers-l'Hôpital, Wavans-sur-Authie, Willencourt, toutes situées dans le canton d'Auxi-le-Château.

. Aubin-St-Vaast (83), Bouin et Plumoison, Brévillers, Capelle-les-Hesdin, Caumont, Cheriennes, Guigny, Labroye, Marconnelle, Mouriez, Regnauville, Sainte-Austreberthe, Tortefontaine, dans le canton d'Hesdin.

. Campagne-les-Hesdin, Douriez, Gouy-St-André, Maresquel et Ecquemicourt, St-Rémy-au-Bois, Saulchoy, dans le canton de Campagne-les-Hesdin.

e5) Type Boulonnais "franc".

Trois paroisses pouvaient prétendre former, avant la Révolution française, un type administratif "*boulonnais franc*". Il s'agit de Neuville-sous-Montreuil (dans le canton de Montreuil-sur-mer, actuellement), de Marles-sur-Canche et de Sempy dans le canton de Campagne-les-Hesdin.

Leur fiche administrative peut être résumée de la façon suivante:

- Appartenant à la Province du Boulonnais, elles dépendaient de l'Intendance d'Amiens et de la subdélégation de Boulogne-sur-mer, ainsi que du bureau de contrôle d'Etaples. Toutefois, et ce fait constitue une donnée originale pour ces trois anciennes paroisses, elles ne devaient s'acquitter ni de la taille, ni de la gabelle.

- Juridiquement, elles relevaient de la Juridiction supérieure du Parlement de Paris, de la Sénéchaussée, de la coutume et du Gouvernement du Boulonnais. Etaples, à nouveau, apparaissait comme un pôle de référence secondaire dans l'organisation de l'espace micro-régional, puisqu'il était le siège du bailliage secondaire.

- Enfin, par rapport à l'organisation administrative de l'Eglise, les trois paroisses mentionnées appartenaient au diocèse de Boulogne-sur-mer, à l'archidiaconé d'Artois et au doyenné de Frencq.

e6) Type "Enclave d'Artois" en terre de France, c'est-à-dire en Picardie.

Il s'agit de paroisses qui, au XVIIIème siècle, appartenaient à la Province de Picardie et à l'Intendance d'Amiens, mais qui étaient exemptées de la taille et de la gabelle. Dans l'actuel canton de Montreuil-sur-mer, les exemples de ce type, avant le réglement de 1743, étaient nombreux. On peut citer les cas de: La Calotterie ; Beaumerie-Saint-Martin ; Berck ; Campigneules-les-petites ; Ecuires ; Groffliers ; Madelaine-sous-Montreuil ; Merlimont ; Montreuil-sur-mer ; Saint-Aubin (84) ; Sorrus ; Verton (85) ; Rang-du-fliers qui était alors une section de Verton.

A titre d'exemple représentatif de ce groupe, on peut retenir la fiche administrative de la Calotterie:

- Province: Picardie ; Intendance: Amiens ; subdélégation: Montreuil-sur-mer ; régime fiscal: ni taille, ni gabelle ; bureau de contrôle : Montreuil-sur-mer.
- Juridiction supérieure: Parlement de Paris ; Bailliage: Montreuil ; Coutume: Amiens ; Gouvernement général: Picardie ; Gouvernement particulier: Montreuil-sur-mer.
- Diocèse: Amiens ; Archidiaconé : Ponthieu ; doyenné: Montreuil-sur-mer.

On soulignera, dans ce cas, l'importance référentielle de deux centres qui sont Amiens et Montreuil-sur-mer.

Il arrivait même que la situation administrative fut particulièrement embrouillée, quand une "paroisse" était divisée en deux parties distinctes. Ainsi, une section du territoire de Merlimont, "enclave d'Artois en France" dépendant du bailliage de Montreuil, relevait de la sénéchaussée du Ponthieu et du Bailliage de Waben.

e7) Enclaves de Picardie en Artois.

Un certain nombre de paroisses, situées dans la partie méridionale du département du Pas-de-Calais, dépendaient, durant l'Ancien Régime, de la *Province de Picardie*. Toutefois, leur situation administrative était très diversifiée, ce qui ne manquait pas *d'accroître la complexité et la confusion* sur ces terres périphériques et autrefois frontalières. On peut distinguer plusieurs cas de figures.

1°) Un ensemble de paroisses dépendait de l'élection de Doullens, du Bailliage de Montreuil et de la coutume d'Amiens. On peut citer les exemples de Boisjean, Maintenay et Roussent (dans le canton de Campagne-les-Hesdin), de Lépine, de Saint-Josse, de Campigneulles-les-Grandes, dans l'actuel canton de Montreuil-sur-mer. En fait les principaux centres cités dans leur fiche administrative étaient Amiens, certes, en tant que

chef-lieu de l'Intendance et du diocèse, mais aussi Montreuil-sur-mer et dans une moindre mesure, Doullens.

2°) D'autres paroisses étaient rattachées à l'élection d'Abbeville, à la sénéchaussée et à la coutume du Ponthieu, et enfin au bailliage de Waben. Il s'agissait de Buire-le-Sec (dans le canton de Campagne-les-Hesdin) et de Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Colline-Beaumont, Conchil-le-Temple, Cucq, Nempont-St-Firmin, Tigny-Noyelle, Le Touquet-Paris-Plage (section de Cucq), Waben, Wailly-Beaucamp.

3°) Dans quelques cas, la situation était encore beaucoup plus complexe, car les paroisses étaient divisées et de ce fait partagées en deux sections administratives différentes. On peut citer le cas de Wailly-Beaucamp, partagé entre l'élection d'Abbeville et le gouvernement de Montreuil, au XVIIIème siècle, exempt de taille et de gabelle, et cela depuis les traités de 1526-29. Le fief de Beaucamp, tenu de Merlimont, formait une enclave d'Artois en France. Wailly était à l'origine partagé entre les Comtés de Ponthieu et de Saint-Pol ; il le fut ensuite entre les Bailliages de Waben et de Montreuil.

L'exemple de Nempont-St-Firmin confirme cette extrême confusion territoriale. Séparés par l'Authie, Nempont et Nampont (actuellement dans le Pas-de-Calais et dans la Somme) relevaient presque entièrement de la sénéchaussée de Ponthieu (bailliage de Waben). Toutefois une section appartenait au bailliage de Montreuil-sur-mer. Avant 1789, à propos de Nempont-St-Firmin (62), on parlait de Nempont vers Montreuil, alors que pour Nampont-St-Firmin (80), on écrivait ou disait: Nempont vers Ponthieu ou Nempont-Ponthieu, ou encore Nempont vers Abbeville.

Le cas de Tigny-Noyelle est aussi très intéressant à analyser. Le village était formé de deux agglomérations bien distinctes, séparées par un marais, tigny à l'ouest et Noyelles à l'Est. Tigny, sous l'Ancien Régime était partagé entre l'élection d'Abbeville et celle de Doullens.

Le mémoire de Bignon, de 1698, distingue: "Tigny et Noyelle", de l'élection d'Abbeville, appartenant à la sénéchaussée de Ponthieu et au bailliage de Waben, et "Tigny-Nampont", de l'élection de Doullens, qui dépendait très vraisemblablement du bailliage d'Amiens. Noyelle, par contre était partagé entre l'élection d'Abbeville et une partie du terroir qui ne payait ni taille ni gabelle. D'abord partagée entre les Comtés de St-Pol et du Ponthieu, la paroisse le fut ensuite entre le bailliage de Montreuil et celui de Waben. En bref, Tigny-Noyelle, comme Vron, était partagée entre trois circonscriptions fiscales et trois circonscriptions judiciaires, ce qui peut paraître énorme pour une si petite communauté.

Enfin, subsistaient quelques cas très particuliers, comme Ytres, Villers-au-Flos, ou encore Morval (86).

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Dénombrement de quelques toponymes datant du haut-Moyen-Age, dans certains cantons de Thiérache de l'Aisne..... p.90

Tableau II: Les dénombrements des feux dans quelques régions du Hainaut en 1365, 1469 et en 1540-41.... p.121

Tableau III: Etat des personnes conduites de la prison d'Amiens à celle de la Tournelle à Paris. 1752-1762. p.137

LISTE DES FIGURES

Fig. 1: Restes de la forêt-frontière d'Arrouaise. D'après R. DION en 1947. ..... p.66

Fig. 2: Cités gallo-romaines: centres et périphéries. p.73

Fig. 3: Archidiaconé de Cambrésis: l'ancien Pagus Cameracensis. p.85

Fig. 4: Contribution des toponymes anciens à la délimitation de la Thiérache de l'Aisne. p.92

Fig. 5: Naissance d'une zone frontière entre Canche et Authie: du XIVème siècle à 1526. ..... p.107

Fig. 6: Val d'Authie: le problème des enclaves. D'après Ph. SUEUR. p.116

Fig. 7: La frontière militaire très vivante et étanche du XVIème siècle en Avesnois-Thiérache..... p.119

Fig. 8: Carte du Hainaut et du Cambrésis: limites avec la Généralité du Soissonnais. XVIIIème siècle. p.144

DOCUMENT ANNEXE.

Il existe aux Archives départementales du Nord, à Lille, un document (placard 8307) faisant état des paroisses du Pays d'Artois et du Cambrésis situées à proximité de l'ancienne frontière politique et militaire de Picardie. Cette situation géo-administrative leur impose alors des contraintes particulières relatives à certains produits comme le sel, le tabac ou encore l'alcool. Ce document date de Mai 1679. En voici les titres:

"Extrait du Role des paroisses du Pays d'Artois, situées dans les trois lieues des limites des dernières paroisses dépendantes des Greniers à sel de la Ferme générale des Gabelles, ainsi qu'il est mentionné par l'arrêt du Conseil, du 21 Février 1664".

Ou encore, à la suite de la liste précédente:

"Liste des villages du Pays de Cambrésis, situés à une, deux et trois lieues, au plus, des paroisses de Picardie, Vermandois et Thiérache".

B. LE NOUVEAU DÉCOUPAGE DE L'ESPACE NATIONAL: L'OEUVRE DE LA RÉVOLUTION.

1 - L'APPORT DE LA REVOLUTION FRANCAISE.

a) Volonté de simplification et d'uniformisation du cadre administratif.

Deux adjectifs majeurs ont guidé les travaux des députés.

- D'une part, ils ont voulu simplifier et rationaliser le découpage de l'espace territorialisé français, en supprimant les privilèges, les cas d'exceptions, en proposant à chaque région et à chaque habitant, les mêmes cadres de vie.

Avec la Révolution de 1789, les Constituants très sensibilisés aux problèmes des privilèges, mirent fin à la structure complexe de l'Ancien Régime. Les Provinces furent divisées en départements, tous créés selon le même principe, afin de donner aux français, le "même moule". On espérait fermement que l'uniformité administrative contribuerait à engendrer et à défendre le principe de l'égalité civique. Cette révolution institutionnelle a sans doute simplifié le cadre administratif du pays, mais elle a aussi enterré, pour très longtemps, l'idée qu'une Nation pouvait vivre dans le respect de la diversité culturelle.

L'époque des pays d'élections et des pays d'états se trouvait abolie, et avec ces derniers, leur Conseil Provincial, qui pouvait, le cas échéant, cristalliser une résistance à l'unité nationale. La diversité fiscale disparaissant, la contrebande interne au pays et les différends relatifs aux impositions n'avaient plus de raisons d'être.

C'est à ce propos, que A. FIETTE écrivait ces quelques lignes en 1960: "Les constituants ont voulu faire oeuvre politique en détruisant les cadres anciens pour la raison qu'ils apparaissaient d'une complexité et d'une irrégularité choquantes mais pour celle aussi qu'ils avaient contenu les pratiques de l'Ancien Régime et que leur survie risquait de maintenir des liens et des attitudes psychologiques susceptibles d'entraver la marche des institutions nouvelles. L'existence des départements prenait ainsi une véritable valeur polémique" (86).

On retiendra de ce court paragraphe, les deux idées suivantes:

- La volonté de simplification et d'uniformisation, déjà signalée, mais aussi,
- la volonté de rompre avec les cadres et les pratiques de l'Ancien Régime, ce qui exprime une signification politique puissante.

Cependant il serait regrettable de n'attribuer à cette oeuvre de départementalisation qu'une valeur ou un objectif polémique. Les députés tentèrent aussi de délimiter un cadre pratique, pensé en fonction du déplacement des individus-citoyens, en évitant de créer des structures démesurément grandes, eu égard à l'horizon de vie du Français de la fin du XVIIIème siècle, et à ses possibilités de déplacement. Il fallait que le chef-lieu, *(le point central, là où les citoyens actifs devaient se réunir pour s'exprimer et décider)*, puisse être atteint en un seul jour, d'un point quelconque du département. Certes les Constituants ne pouvaient pas prévoir la révolution des transports des XIXème et XXème siècles...

Après la diversité régionale, qui avait tant bien que mal résisté à la monarchie absolue, la Révolution et le Premier Empire créent le découpage départemental et communal de l'espace, selon un principe unique, avec un pouvoir politique et administratif partout identique. Cette situation uniformisatrice et rapidement redevenue centralisatrice, *crée de nouvelles limites et contraintes internes au pays, ou en pérennise d'autres,* dont la présence dans notre vie quotidienne est importante, ce que personne ne peut nier. On peut citer à titre d'exemples, l'ignorance qui isole deux communautés locales (communes), surtout quand entre-elles, passe une limite départementale ; l'esprit de clocher qui, lorsqu'il est très développé, peut nuire à l'intérêt de la collectivité... Les nouveaux comportements issus de ce découpage, ou au contraire le maintien des traditions, pèsent considérablement sur l'occupation et la perception de l'espace régional. Les rectifications de limites administratives depuis 1790, le dessin des communes, les conflits locaux multiples, comme le montrent les documents des Archives départementales, qui éclatèrent lors de la formation des entités municipales, ont montré combien les individus étaient marqués par les divisions territoriales antérieures de la France (paroisses, provinces, coutumes...). La structure contemporaine de notre pays n'a fait souvent que renforcer les divisions intérieures, d'ordre administratif, tout en développant un sentiment d'unité nationale.

b) Nation et esprit de frontière.

D'autre part, les Constituants ont poursuivi le processus de linéarisation du tracé des limites et frontières, tout en chargeant ces dernières, d'une intense signification symbolique et patriotique. Selon J. ANCEL, (1938, op. cité), la Révolution française a introduit la *notion de nation et a développé l'esprit de frontière.* La France, dans ce domaine, se différencie pleinement de sa voisine allemande. Alors qu'à la fin du Moyen-Age, la France s'affirmait déjà comme un grand Etat centralisé, l'Allemagne, dont les souverains furent sans

doute victimes d'un rêve universaliste, n'était en fait qu'une poussière de principautés, de seigneuries, de petites républiques urbaines quasi-souveraines. Ainsi la Nation française a été constituée par l'Etat français qui la précéda, alors que la Nation allemande, depuis le Xème siècle jusqu'à nos jours, hormis la tentative hitlérienne, n'avait jamais vécu dans un seul Etat.

Selon RONCAYOLO (op. cité), pour la France: "l'originalité de la Révolution est de confirmer le passage de l'Etat-Territorial à l'Etat-Nation, par la disparition des privilèges. Le discours idéologique est sur ce point plus important que les réalités qu'il couvre. Le mythe de l'armée nationale ou de la nation armée, reprenant au compte de la population, la charge de "défense" du territoire et, ramenant sur elle le prestige des victoires (87), contribue à l'identification du territoire et de la Nation". La Révolution française, en introduisant l'idée de la Nation, a engendré une nouvelle attitude à l'égard du concept de Frontière. Désormais l'esprit de frontière, selon VIDAL DE LA BLACHE, est une contrainte à implications territoriales. La frontière devient dans cette optique, l'épiderme déformable de la Nation, la périphérie qu'il faut protéger coûte que coûte. La survie de la Nation (par exemple en 1792) va se confondre désormais avec celle de ses frontières. Celles-ci acquièrent donc une valeur spirituelle et idéologique. Dorénavant la frontière devient un symbole du sentiment national, les limites d'un corps social unifié qui justifie pleinement le concept d'esprit de frontière.

c) Ecran frontalier et glacis militaire.

Toutefois, c'est aussi pour défendre les nouvelles frontières de l'Etat-Nation, que les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, et secondairement de la Somme, vont à plusieurs reprises depuis 1792, subir les conséquences militaires de leur position d'écran frontalier et protecteur. Ne dit-on pas, au lendemain du 10 Août 1792, alors que les troupes prussiennes et autrichiennes franchissent les frontières du pays, que "la route de Paris est ouverte". La victoire de Valmy en Septembre, puis celle de Jemappes en Novembre, permettent pendant quelques mois d'atténuer la pression militaire et stratégique qui pesait sur la frontière du Nord ainsi que sur les départements limitrophes. La Belgique devient alors un avant-glacis protecteur et militairement sécurisant pour Paris. Par contre, la défaite de Neerwinden en Mars 1793, va à nouveau exposer les départements de France septentrionale ainsi que Paris. Il faudra alors attendre les victoires d'Hondschoote (Septembre 1793) et de Wattignies (la victoire, en Avesnois) en Octobre de la même année, pour assister au déblocage de la frontière du Nord (88). A nouveau, c'est l'armée, incarnation de la Nation française, avec ses légendaires soldats de l'An II, qui sauve la patrie.

Ainsi le glacis militaire continue de fonctionner bien au-delà des traités de la fin du XVIIème et du début du XVIIIème siècle. La double ligne de défense conçue par Vauban, et qui marque si durablement la géopolitique du Nord-Pas-de-Calais, n'était donc pas périmée en 1792-93 (89).

d) Frontières, limites et courants de pensée.

Ce fut sans doute par rapport au souci de rationalisation du découpage territorial et de la gestion de l'espace national et régional qui se développa durant le XVIIIème siècle et triompha avec la Révolution, que se situèrent de *nouveaux courants de pensée*, définissant la Région comme une entité rationelle et physique. On peut rap-

peler en particulier, l'existence d'une *théorie des bassins fluviaux* qui est en fait antérieure à la Révolution française. Le cadre régional doit avoir, selon cette philosophie, un support matériel, physique que l'on peut cerner aisément et dont les limites ne supposent aucune contestation ou remise en cause (*théorie des frontières naturelles?*). Cette théorie fut exposée en 1752 à l'Académie des Sciences par BUACHE. Si la région se définissait ainsi par rapport aux bassins fluviaux, alors il devenait évident que le découpage du pays eût été très inégal. Aux grandes régions hydrographiques de la Somme, de la Seine-Oise, de l'Escaut et de la Sambre, il faudrait alors opposer l'émiettement régional côtier avec les bassins de l'Aa, de la Liane, de la Canche, de l'Authie... Plus aucun géographe n'oserait de nos jours défendre cette idée de la région hydrographique aux limites fixées à jamais (du moins à l'échelle de la vie des hommes), théorie fixiste et sclérosante qui néglige l'éventualité de toute évolution du cadre et du fonctionnement d'un espace régional.

Ce fut aussi durant les XVIIIème et XIXème siècles, par ailleurs, que *la géologie* se constitua en discipline scientifique. Néanmoins son pêché de jeunesse consistait à prétendre pouvoir tout expliquer. Ainsi selon CUVIER, en 1818, les différences pédologiques et géologiques engendrent des disparités en matière de moeurs et de modes de vie. De la sorte, il devenait soi-disant aisé, de délimiter des régions agraires, après avoir admis ce principe déterministe. L'avantage de telles théories est qu'elles laissent très peu de places aux contestations relatives aux limites territoriales et correspondent ainsi très bien à cet esprit de rationalité et de gestion administrative efficace de l'espace national et régional ou départemental.

Toutefois il n'existe pas d'époque qui, marquée par une idéologie dominante, ne suscite de *contre-courants de pensée*. Ainsi, déjà au XIXème siècle on vit fleurir les analyses de "pays". Ce fut sans doute l'aspect sentimental et romantique de l'approche du territoire et de la région.

Des romans et nouvelles qui sentaient le terroir, l'accent local, dans lesquels on découvrait une terminologie et un dialecte spécifiques, l'expression d'une culture populaire régionale, eurent, et ont encore de nos jours, un franc succès. (90)

A travers ces oeuvres littéraires, on sent poindre *la recherche d'une identité territoriale et culturelle*, à travers une Nation et même un "esprit" de l'Europe du Nord-Ouest, dont les modèles culturels tendent à s'uniformiser. Les auteurs nous livrent des personnages guidés et animés par la recherche de leurs ancêtres, du cordon ombilical qui les soude à leur terre natale, démarche qui devrait leur permettre de se situer et donc de se différencier par rapport à autrui. Incontestablement cette "philosophie" vise à redonner au territoire, notamment régional, une dimension éminemment sociale, culturelle et spirituelle, un vécu collectif, par réaction à l'égard du courant dominant rationaliste et efficace, qui cherche à faire du cadre administratif, imposé par le législateur, le seul "garde-fou" pour chaque citoyen. On peut sans doute admettre que les associations de pays, les mouvements récents de développement local, cherchant appui sur les "forces vives" du territoire, formes nouvelles d'approche de l'aménagement de l'espace micro-régional, se situent à la suite des courants précédemment présentés.

Néanmoins on pourra constater que le département, création révolutionnaire, s'imposera encore au XXème siècle, comme base de constitution des régions officielles. Avec la révolution des transports, le train puis l'automobile, la réduction de l'espace-temps, l'ouverture croissante des petites régions sur un environnement géopolitique et économique de plus en plus large, et l'étalement progressif de l'espace vécu de l'individu, l'idée de regrouper des départements en ensembles territoriaux plus vastes, apparut puis s'imposa dès l'entre-deux-guerres. Ainsi ce fut en 1921, que les chambres de commerce se regroupèrent en 21 régions économiques.

Bien que les limites spatiales de ressort et d'action des diverses administrations contemporaines ne sont pas toujours concordantes, elles répondent toutes au même objectif supérieur: *l'efficacité de la gestion*. Selon ce principe, la région imposée apparaît essentiellement comme une aire d'intervention et d'action d'un système administratif. L'habitant de Soissons ou de Château-Thierry n'est picard que par son rattachement administratif et politique à Amiens, de même que celui qui habite Montreuil-sur-mer ou Boulogne-sur-mer n'est "nordiste" que par raison. En outre, c'est aussi le département qui est à la base de la délimitation récente des 22 régions françaises.

2 - LA QUESTION DU TRACE DES LIMITES DES COMMUNES ET DES DEPARTEMENTS EN 1790 ET DANS LES ANNEES SUIVANTES.

a) Organisation départementale.

Les lettres patentes du roi, sur décrets de l'Assemblée nationale des 15 Janvier puis des 16 et 26 Février 1790, données à Paris le 4 Mars 1790, ordonnent la division du pays en 92 départements.

a1) L'Aisne

Pour le département de l'Aisne, il est dit que la première assemblée des électeurs (91) devra se tenir en la ville de Chauny et qu'ils auront à proposer l'une des deux villes de Laon ou de Soissons, en qualité de chef-lieu de département. Selon A. FIETTE, cette hésitation est l'expression du manque d'unité tant historique que géographique du département de l'Aisne, constitué en 1790, à partir de morceaux regroupés et empruntés à l'Ile-de-France, à la Picardie et à la Champagne. "Il a été édifié en dépit du contraste qui existait entre les deux pays picard et francien et qui s'est traduit par la rivalité de Laon et de Soissons". De façon plus détaillée, on peut dire que le département de l'Aisne a été formé de parties appartenant autrefois aux Généralités de Soissons, d'Amiens (Picardie), de Paris, de Châlons et des Intendances de Valenciennes et de Lille, dans une moindre proportion toutefois. Il convient de souligner le fait que l'essentiel du département fut constitué à partir de la Généralité de Soissons. Ne provenaient de la Généralité de Paris que les communes méridionales de Montigny-l'Allier et de Brumetz, appartenant avant 1790 à l'élection de Meaux, et actuellement situées dans le canton de Neuilly-Saint-Front. Etaient issues de la Généralité de Châlons ou de Champagne,

les communes de Logny-les-Aubenton, dépendant de l'élection de Reims, et actuellement appartenant au canton de Aubenton en Thiérache, et celle de la Celle, du canton de Condé-en-Brie.

Les limites du département de l'Aisne furent difficiles à tracer. Entre la fin du mois de Septembre 1789 et le 17 Février 1790, six projets furent soumis à l'avis des députés du Vermandois et du Soissonnais. Entre la carte du 29 Septembre 1789, présentant l'Aisne comme un carré excluant la pointe de Château-Thierry mais incluant le Noyonnais et une partie du Santerre, et celle dénommée plan N°4, du 10 Décembre 1789, très proche de la situation actuelle, les différences sont considérables. *Toutefois, à quelques nuances près, jamais la "frontière" du Nord, issue du partage de 843, ne fut remise en cause.* En effet très peu de communes appartenant avant 1790 aux Intendances du Hainaut ou de Flandre, furent rattachées au département de l'Aisne. On peut citer le cas de Barzy, en partie et du Sart, venant de la subdélégation de Landrecies, dépendant de l'Intendance de Valenciennes, et celle de Molain de la subdélégation du Quesnoy. Aubencheul-au-bois, Lempire, Prémont et Serain appartenaient, quant à elles, à la subdélégation de Cambrai, de l'Intendance de Lille. Ainsi les députés du Vermandois et du Soissonnais reconnaissaient-ils avec force, la signification historique pérenne de cette ligne du Nord. La liste des communautés provenant des Généralités d'Amiens et de Soissons, est donnée en note (92). L'administration contemporaine allait donc reprendre à son nom, les frontières et limites de l'Ancien-Régime, du moins celles de l'Ancienne France septentrionale, qui divisaient Thiérache et Avesnois, Soissonnais et Champagne notamment. *Après 1790, la Thiérache de l'Aisne et le Hainaut demeuraient séparés, tout comme le Vermandois et le Cambrésis.* Le long de cette ancienne frontière, les attitudes psychologiques, les liens habituels n'allaient donc pas être bouleversés. On est donc en droit de penser qu'au XIXème siècle du moins, la limite départementale séparant l'Aisne du Nord allait maintenir en exercice son pouvoir séparateur et dysfonctionnel.

a2) La Somme.

Pour le département de la Somme, l'Assemblée devait se tenir à Amiens, qui depuis toujours, figurait comme la capitale d'un large pays: l'Ambianie, puis l'Amiénois. Capitale gallo-romaine, siège d'un pagus, d'un évêché et d'un archidiaconé, capitale d'une vaste généralité, Amiens devait naturellement s'imposer à l'attention de tous ceux qui reconnaissaient la puissance déterminante de l'histoire. Durant l'Ancien Régime, Amiens avait hérité des fonctions de chef-lieu d'une grande généralité qui s'étendait du Vermandois au Nord de Beauvaisis et jusques aux pays reconquis (Calais-Gravelines), le long du littoral de la Manche et de la Mer du Nord, embrassant le Boulonnais, Bas et Haut. La hiérarchie urbaine en Pays de Somme semblait être déjà acquise puisque les fonctions de chefs-lieux de districts furent de suite attribuées à Amiens, Abbeville, Péronne, Doullens et Montdidier. Seule une hésitation a pu subsister quelques temps entre Montdidier et Roye. On remarquera que les cinq centres retenus en 1790, se situent actuellement parmi les sept premières villes du département (Tableau I).

Tableau I

Classement des 7 premières villes du département de la Somme.

RGP 1982.

- Amiens: 131.332 habitants.
- Abbeville: 24.915 habitants.
- Albert: 10.894 habitants.
- Péronne: 9.129 habitants.
- Doullens: 7.054 habitants.
- Roye: 6.650 habitants.
- Montdidier: 6.194 habitants.

Néanmoins, avant d'être élaborée dans ses limites actuelles, la carte du département de la Somme, connut diverses retouches. La carte du Comité de Constitution du 29 Septembre 1789, présentait un département très différent de celui que l'on connaît. Tout d'abord, les régions

maritimes de l'ancienne Généralité de Picardie constituaient une entité particulière, comprenant le Vimeu et le Ponthieu, et se prolongeant dans l'actuel Pas-de-Calais vers le Boulonnais, l'ensemble étant centré sur Abbeville. De même, Beauvais, Clermont étaient rattachés à l'administration amiénoise. Toutefois, tout comme pour le département de l'Aisne, l'ancienne frontière d'Artois, en amont des environs de Campagne-les-Hesdin, ne fut jamais oubliée ou même contestée. Il fallut attendre le vote adoptant le projet définitif pour que la basse vallée de l'Authie soit retenue comme le prolongement occidental de la limite départementale séparant le Pas-de-Calais et la Somme.

a3) Le Nord.

Pour le département du Nord, il était prévu que la première assemblée se tint en la ville de Douai. On lui reconnaissait alors une grande importance au sein de ces pays conquis du Nord. Le département fut d'abord divisé en huit districts, dont les chefs-lieux reconnus furent: Valenciennes, Le Quesnoy, Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, pour la partie qui retient surtout notre attention, Douai, Lille, Hazebrouck et Bergues. Parmi ces huit villes, sept appartenaient au système militaire défensif mis au point par les services de Vauban, et qui à ce titre avaient possédé une place forte. En outre les cinq premières villes citées dans cette courte liste, devaient cumuler les fonctions administratives et judiciaires. Par contre les lettres patentes de 1790 (93) prévoyaient qu'au cas où un siège de justice aurait été implanté dans le district d'Hazebrouck, la ville de Bailleul en aurait hérité. De même les électeurs du district de Bergues durent délibérer pour décider de l'implantation du siège de justice, soit à Bergues soit à Dunkerque.

Dans la partie orientale du département, plusieurs modifications furent apportées au découpage territorial en districts, puis en arrondissements et cantons. On peut à ce sujet consulter les trois plans de districts qui furent proposés à l'époque (94).

a4) Le Pas-de-Calais.

Pour le département du Pas-de-Calais, il fut décidé que les électeurs se réunissassent en la ville d'Aire-sur-la-Lys. Ils eurent à délibérer sur le lieu de leurs assemblées ultérieures et sur le choix du chef-lieu départemental, Arras. Le Pas-de-Calais fut divisé en huit districts dont les chefs-lieux furent Arras, Calais, Saint-Omer, Béthune, Bapaume, Saint-Pol, Boulogne et Montreuil. Il est vrai qu'en 1790, la population de Bapaume ou de Montreuil-sur-mer, ou même encore d'Hesdin était plus importante que celle de Lens. Cependant, l'arrêté du 9 Brumaire de l'an X (31 Octobre 1801) constituait déjà un premier exemple de remise en cause de cette organisation de l'espace: l'arrondissement d'Arras annexait ceux de Bapaume et de Saint-Pol-sur-Ternoise, alors que celui de Boulogne-sur-mer s'adjugeait l'ancien district de Montreuil et partageait avec Saint-Omer celui de Calais. Après une courte période d'essai autogestionnaire et décentralisateur de l'organisation de l'espace départemental et régional, permettant aux espaces ruraux du Sud du département d'affirmer leur identité spatiale autour de leur petite capitale, toute proche, on en revint rapidement à un modèle beaucoup plus centralisé puisque quatre "grandes" villes devaient se partager la gestion administrative du département (Arras, Boulogne-sur-mer, Saint-Omer, Béthune). N'était-ce pas une mesure qui risquait à long terme de marginaliser davantage les espaces ruraux, de contribuer au développement des déséquilibres démographiques et économiques entre quelques centres attractifs, fortement peuplés, et une auréole périphérique rurale en proie au dépeuplement et à la disparition des emplois? En déclassant les centres de Montreuil-sur-mer, de Saint-Pol-sur-Ternoise et de Bapaume, on reconnaissait implicitement, et on admettait ce fait, l'existence d'une bande de terres périphériques. Cette décision correspondait, consciemment ou pas, à un choix important, pour l'avenir de tels espaces, d'un modèle d'organisation territoriale très centralisé.

b) Revendications territoriales.

b1) Entre l'Aisne et le Nord.

Toutefois, dès 1790, des requêtes de modifications des tracés des limites communales et départementales furent adressées aux diverses autorités compétentes. Requêtes, contestations, conflits furent en particulier, nombreux, en cette fin de siècle, notamment le long de la limite administrative séparant l'Ancienne France des Pays conquis au XVIIème siècle. Présentons tout d'abord quelques exemples de problèmes de délimitation entre les départements de l'Aisne et du Nord, et en premier lieu, *l'affaire de la commune de Molain* (canton de Wassigny) (95).

Dès 1790, les habitants de cette commune demandaient à quitter le département de l'Aisne et le canton de Wassigny, pour être "accrochés" au département du Nord et au canton du Cateau. Dans la lettre du 7 Décembre 1790 adressée au Directoire du département de l'Aisne, les habitants de Molain justifient leur requête par la distance qui les éloigne de Vervins (alors chef-lieu de district) et estiment qu'il leur est plus commode d'aller à Cambrai. En fait il faut rappeler que la paroisse de Molain, avant la Révolution de 1789, dépendait de l'Intendance de Valenciennes et du Hainaut et non pas de celle de Soissons. Peut-être faut-il interprêter cette requête comme l'expression de leur volonté de ne pas rompre avec les traditions, avec leurs "flux psychologiques" bien assis avec le temps.

L'affaire de Fesmy-le-Sart et du Catillon est une autre illustration des conflits territoriaux et administratifs de cette fin du XVIIIème siècle. Après la délimitation des départements, une affaire de démarcation opposa quelques temps les communes voisines de Fesmy et du Catillon. La municipalité de Fesmy voulait en 1791 inclure dans sa circonscription des citoyens habitant le Bois Labbaye (96). Ceux-ci affirmaient en revanche n'avoir jamais dépendu d'une autre municipalité que celle du Cateau, "à laquelle ils

avaient même fourni des administrateurs et des électeurs pour la constitution des nouvelles municipalités". Pour eux il ne fait aucun doute à ce que le Bois Labbaye appartienne alors au département du Nord. Dans une lettre du 2 Janvier 1791, rédigée au Directoire de Douai et adressée au dis rict de Vervins, on apprend en outre que la municipalité de Fesmy "emploie la force publique pour parvenir à son but: on nous informe que son collecteur s'est rendu dans ce hameau escorté d'une brigade de Maréchaussée et suivi de plusieurs (?, illisible), dans le dessein d'en contraindre les citoyens au paiement de la taille personnelle". Il fallut envoyer sur le terrain des commissaires-arpenteurs qui, en Août 1791, tranchèrent en faveur du Catillon. "...Vous (district de Vervins) y trouverez les motifs qui nous ont déterminés à estimer que les hameaux dits Bois de l'Abbaye, Luveaux et Gourgouche, doivent faire partie du terroir de Catillon conséquemment du département du Nord ; le principal de ces motifs est appuyé sur une copie collationnée des déclarations fournies dans le temps (en 1614) par les habitants de Fesmy, que ces hameaux sont en pur pays de Cambrésis...". La référence à la tradition et donc à l'Ancien Régime est ici prédominante.

Il fallut aussi deux commissaires pour régler le problème des délimitations entre *les communes de Vendhuile (Aisne) et de Honnecourt (Nord)*. (97). Trois personnes habitant, l'une à Bantouzelle, les deux autres à Vendhuile, désirent "obtenir une démarcation définitive du Bois de la Terrière dont ils sont acquéreurs et qui se trouve imposé en double emploi sur les communes d'Honnecourt dans le département du Nord et Vendhuile, département de l'Aisne". L'administration du canton de Walincourt, en Cambrésis, a nommé un commissaire assisté de deux habitants de la commune d'Honnecourt, pour procéder à la dite démarcation, conjointement avec celui qui sera nommé par le département de l'Aisne. Ce dernier donne son accord et le transmet au canton du Catelet, comme le confirme la lettre du 24 Pluviôse de l'an VI, rédigée à Laon et envoyée à l'administration centrale du département du Nord,

installée à Douai (98).

Une lettre signée par un certain Lefebvre, de Sailly-en-Arrouaise, commissaire démarcateur de la Somme, et par Crépin Lainé, commissaire démarcateur du Nord demeurant à Banteux, et datée du 22 Mars 1792, montre que quelques problèmes de délimitation territoriale existaient entre les deux départements voisins (99). Ainsi, les limites des terroirs des municipalités de Gouzeaucourt et de Heudicourt étaient-elles alors contestées. La première "prétendait que la démarcation des dites limites devait être faite selon le rôle des impositions qui avait lieu depuis un temps immémorial, et selon le paturage, chaumage et glanage pratiqués par les pâtres et les pauvres dudit lieu, à l'exclusion de ceux de Heudicourt". Appuyant leurs déclarations sur les traditions locales de la vie quotidienne, les représentants de la municipalité de Gouzeaucourt durent affonter la réaction de ceux de Heudicourt qui cherchèrent aussi, dans l'histoire et à travers les traditions de l'Ancien Régime, les justifications à leur opposition, en soulignant que les pièces contestées avaient toujours fait partie de la coutume et du gouvernement de Péronne.

b2) Entre le Nord et la Somme.

Une correspondance datant aussi du mois de Mars 1792 (100) nous apprend l'existence d'un différend opposant la commune de Villers-Guislain (Cambrésis méridional) à celle de Epehy dans la Somme. Une fois encore, il s'agit d'une question de délimitation territoriale qui semble avoir été très délicate à résoudre étant donné ce que révèle la correspondance de la fin du mois de Mars 1792, qui souligne l'impossibilité pour les deux commissaires démarcateurs, de trouver un accord. Ceux-ci durent donc nommer un tiers pour aboutir. Voici quelques lignes extraites d'une pétition et signée par les habitants de Villers-Guislain, le 24 Mars 1792:

"Nous, maire, officiers municipaux, et généralement tous les anciens et principaux habitants de la commune de Villers-Guislain, soussignés, déclarons,..., les terres des

Vaillants de Péronne ainsi que celles des Abbayes de Vaucelles-le-Honnecourt, qui sont sises vers la Remise de la demie-lieu..., ont toujours été imposées sur les rôles des impositions de notre dite commune...". Comme toujours, en pareil conflit, il fallut faire appel aux commissaires démarcateurs ; ce qui, dans le cas présent, fut fait, comme le prouve la lettre rédigée par les administrateurs du Directoire du district de Péronne, le 9 Mars 1792, et adressée à leurs confrères du Directoire du département du Nord: "Nous avons eu l'honneur d'écrire à la fin de Novembre dernier (1791) à Monsieur le Procureur général Syndic, pour le prier de faire nommer un commissaire à l'effet de procéder, avec celui que nous ferions nommer de notre côté, à la délimitation des départements du Nord et de la Somme, entre les villages d'Epehy et Villers-Guislain".

b3) Entre la Somme et le Pas-de-Calais.

Les documents d'Archives de la Somme, montrent qu'entre ce département et celui du Pas-de-Calais, il fallut aussi résoudre divers problèmes de délimitation communale, le long de l'ancienne frontière de Picardie septentrionale, durant les premières années de l'époque révolutionnaire. (101). Ainsi sont cités les cas de Sailly-au-Bois, de Warluzel, de Thièvres, d'Auxi-le-Château, de Willencourt, de Vitz-sur-Authie, de Morval... A propos des rectifications territoriales apportées le long de l'Authie, on pourra lire Ph. SUEUR (102). D'Est en Ouest, on pouvait rencontrer tout d'abord le différend relatif à Equancourt qui aurait été disputé entre la Châtellenie d'Havrincourt dans le Pas-de-Calais et le Bailliage de Péronne dans la Somme. C'est ainsi que l'on peut lire l'extrait du Procès-Verbal rédigé par les commissaires désignés pour résoudre la question de la démarcation des limites départementales de la Somme et du Pas-de-Calais (le 21 Juillet 1791): "Les habitants du Petit-Equancourt, actuellement dans le département de la Somme demandent d'être réunis à la commune de la Neuville-en-Bourjonval (près de Bertincourt en Pas-de-Calais) ; ils sont de la même paroisse, leur hameau tient au village...".

En revanche, à propos de Combles, de Morval et de Sailly-au-Bois, partagés avant 1790 entre l'Artois et la Picardie, les documents d'Archives départementales (Somme) sont beaucoup plus abondants. Il est vrai par ailleurs que la documentation qui a alimenté le différend territorial entre les cantons de Combles et d'Haplincourt, à propos de la ferme du Priez, a manqué parfois de clarté, sinon même d'honnêteté. La commune de Morval (103) s'est vue amputée, en l'an IV, d'environ 365 mesures de terres qui furent réunies à celles de Combles, comme le soulignent les lettres du 19 et du 24 Vendémiaire de l'an VI, (104). Néanmoins, on ne comprend pas pourquoi les administrateurs du département du Pas-de-Calais mentionnent une commune appelée Dupriez et qui se serait située près de Combles. En vérité, il est plus que probable qu'une confusion (ou une méconnaissance feinte?) avec la ferme du Priez ait été commise. C'est dans ce sens qu'ont réagi les administrateurs du canton de Combles, lors de leur séance de travail du 6 Frimaire de l'an VI, en écrivant dans les registres des actes de délibérations, les quelques lignes qui suivent: "Nous, administrateurs du canton de Combles, considérant:

- qu'il n'existe point et qu'il n'a jamais existé de commune Dupriez dans notre arrondissement ;

- que ce que les administrateurs du département du Pas-de-Calais appellent commune, est une ferme isolée, qui n'a jamais eu un terroir distinct et séparé, et que cette même ferme a de tout temps dépendue et fait partie de la commune de Combles, et qu'elle a toujours été sans interruption cotisée sur les rôles d'imposition de cette communauté avec les terres qui en dépendent". En fait le canton et la commune de Combles nient la possibilité, à la ferme du Priez, d'avoir pu, un jour, appartenu à la communauté de Morval. C'est pourquoi, les administrateurs du canton de Combles rédigent le texte suivant, adressé à leurs collègues du département de la Somme, le 8 Frimaire de l'an VI:

"Citoyens,... nous vous adressons les trois pièces relatives à la répartition de la contribution foncière du canton d'Haplincourt avec notre avis. Vous verrez que les motifs qui ont dicté l'arrêté du département du Pas-de-Calais

sont nuls et que la prétention du canton d'Haplincourt ne peut être qu'injuste. Il est notoire que la ferme du Priez a toujours fait partie de la commune de Combles. Prononcez donc sans crainte sur notre avis ; nous vous garantissons l'authenticité des faits que nous citons". On peut souligner le ton catégorique, formel, sans ambiguïté de cette déclaration qui montre combien la tension devait être vive entre les Artésiens du canton d'Haplincourt et les Picards de la Somme.

Le cas des deux communes de Thièvres, dans le Pas-de-Calais et dans la Somme, non loin de Pas-en-Artois, est différent puisqu'il s'agit d'une décision administrative qui fut imposée à l'encontre du désir des habitants des deux communautés, ces derniers voulant en effet être réunis en une seule commune rattachée au département de la Somme. Thièvres est actuellement encore, un village qui se déploie de part et d'autre de l'ancienne voie romaine Amiens-Arras et qui était composé avant la Révolution Française de 1789, d'une partie Artois et d'une autre en Picardie. Thièvres-Picardie dépendait de la province de Picardie, donc de l'Intendance d'Amiens, mais aussi de l'élection et du grenier à sel de Doullens. La plupart des maisons et des terres s'y trouvaient, alors que Thièvres-Artois, possédant le clocher de l'église, dépendait de l'Intendance de Lille depuis 1754, de la coutume et du gouvernement d'Artois, de la juridiction supérieure du Conseil d'Artois et aussi de la subdélégation d'Arras. En revanche la paroisse de Thièvres-Artois dépendait du diocèse et de l'archidiaconé d'Amiens, ainsi que du doyenné de Doullens, tout comme Thièvres-Picardie d'ailleurs. En 1790, la communauté villageoise fut divisée et forma donc deux communes distinctes. Une tentative de réunion, désirée par ses habitants, en l'an VI, n'aboutit cependant point. A cet effet, on rappellera l'existence d'une pétition rédigée par les habitants de Thièvres, le 20 Nivôse de l'an VI, et adressée à l'administration de la Somme "pour être communiquée au Ministre et au Corps législatif, s'il y a lieu" (105). "Thièvres est un village coupé par l'ancienne route d'Amiens à Arras (D.1 dans le Pas-de-Calais et D.11 dans la Somme): la portion

orientale dite Picardie, forme commune et a, dans son milieu, un moulin à eau de la rivière d'Authie ; la portion occidentale, dite Artois, forme aussi commune et est terminée par 5 à 6 chaumières, dites St-Ladre de la commune de Famechon. Les portions ci-dessus désignées et amassées ne formant entre-elles qu'environ 90 maisons. Le ridicule de leur rapport saute aux yeux: le territoire de la portion dite Artois, jointe à celle dite St-Ladre ne contenant point 300 arpents, les autres portions dites Picardie, en contenant environ 800. L'agent et l'adjoint de la commune de Thièvres, dite Artois, département du Pas-de-Calais, demandent leur réunion en une seule commune du ressort du département de la Somme". On signale aussi dans ce texte que les habitants de Thièvres-Somme ont été consultés et ne sont guère hostiles à l'idée de la fusion. En 1982, il subsiste toujours deux communes de Thièvres : celle du Pas-de-Calais comprend 95 habitants sur à peine plus d'un km2, ce qui en fait l'une des plus petites communes du département. Thièvres en Somme, ne comprend plus que 55 habitants sur une superficie de 3,67 Km2.

Quelques différends administratifs et fiscaux relatifs à la question de la délimitation des communes et des départements, opposèrent pendant quelques temps, le district de Doullens dans la Somme, à ceux de Saint-Pol-sur-Ternoise et de Bapaume, dans le Pas-de-Calais. Furent ainsi directement concernées les communes de Sailly-au-Bois, de Colincamps, mais aussi de Warluzel, du Souich et de Canteleux.

Sous l'Ancien Régime, Sailly-au-Bois était partagé entre les deux provinces d'Artois et de Picardie. Il ne devait y avoir du côté de l'Artois qu'environ 220 hectares mais le clocher y étant situé, tout le terroir de Sailly-au-Bois fut rattaché au département du Pas-de-Calais, en application des décrêts de l'Assemblée nationale des 18 et 20 Janvier 1790. "Les habitants de Sailly-au-Bois ont dû se réunir pour ne former qu'une seule et même municipalité dont l'Assemblée se tiendrait dans le lieu où était le clocher".

Cette commune fut ainsi rattachée dans sa totalité au district de Bapaume. Cependant diverses imprécisions durent subsister au-delà de cette date. Ainsi les Directoires des districts de Bapaume et de Doullens transmirent chacun, à la municipalité de Sailly-au-Bois, le montant des Contributions foncières à payer. Certes les administrateurs composant le Directoire du département du Pas-de-Calais tranchèrent en faveur du district de Bapaume. Dans une lettre du 24 Février 1791, rédigée à Amiens, les représentants du département de la Somme, reconnaissent l'existence de "chevauchements et de flous administratifs (à propos) des limites départementales" ; ils proposent alors à leurs collègues du Pas-de-Calais, l'idée suivante: "... Comme il se trouve encore d'autres paroisses dans le même cas", ils suggèrent de nommer des Commissaires démarcateurs afin qu'ils se rendent là où se situent les problèmes de limites et y prendre connaissance des avis et des voeux des administrés. Toutefois c'est aussi en 1791, que la commune de Sailly-au-Bois fut revendiquée, sans succès, par la Somme!

Les problèmes de démarcation communale et départementale semblent avoir trouvé une solution plus rapide dans le cas des communes du Canteleux et de Souich en particulier.

Le hameau du Canteleux était, sous l'Ancien Régime, partagé entre Cantaleux-Artois et Canteleux-Picardie. En 1790, il le fut entre Grand-Canteleux, rattaché au Pas-de-Calais, à savoir au district de Saint-Pol-sur-Ternoise et au canton de Frévent, et Canteleux-Ferme ou Petit-Canteleux, situé dans le département de la Somme et en particulier dans le district de Doullens, canton de Lucheux. Aujourd'hui, le Petit-Canteleux est un hameau de Bouquemaison, commune située au Nord de Doullens. Le Souich, quant à lui, était partagé durant l'Ancien Régime, à peu près à égalité entre l'Artois (225 habitants et 175 habitants à la fin du XVIIème siècle) et la Picardie (164 habitants et 200 âmes). Il est très probable que la population de la partie picarde ait vu ses effec-

tifs diminuer durant le XVIIIème siècle, alors qu'elle dépendait de la subdélégation, de l'élection et du grenier à sel de Doullens, ainsi que du bailliage d'Amiens. En 1790, l'attribution du Souich au Pas-de-Calais ne semble avoir fait aucune difficulté.

Il semble en fait que ce soit dans la région d'Auxi-le-Château que les nombreux différends furent aussi probablement les plus difficiles à résoudre, allant jusqu'à provoquer des troubles sociaux au sein des populations locales. Ainsi le conflit qui opposa Vitz-sur-Authie, actuellement dans la Somme, et Willencourt dans le Pas-de-Calais, dura plusieurs années. Une lettre du 24 Avril 1791, relative à la constitution de la municipalité de Vitz-sur-Authie, nous dévoile l'existence d'un problème (sources déjà citées) entre les habitants de cette commune et ceux du hameau de Willencourt. Avant 1790 ces deux communautés partageaient la même église et il semblait donc acquis, qu'elles devaient être réunies en une seule commune, en raison de l'application des décrêts de Janvier 1790 de l'Assemblée nationale. Cependant, quelques habitants du hameau de Willencourt rédigent alors une demande de sécession vis-à-vis de la municipalité de Vitz et désirent former une commune indépendante, rattachée au département du Pas-de-Calais et au district de Montreuil-sur-mer. Le district d'Abbeville, après en avoir été informé, accepta la requête. C'est alors que certains opposants à cette décision, probablement des habitants de Vitz-sur-Authie, tentèrent de faire annuler cette note, comme l'indique la lettre du Ministre de l'intérieur, du 29 Avril 1791, adressée au directoire de la Somme.

Il semble qu'en Mars 1794, le sort du hameau de Willencourt n'était pas encore réglé. C'est pourquoi les administrateurs du directoire du district d'Abbeville demandent à ceux du département de la Somme de bien vouloir accorder toute leur attention à cette délicate question, car les habitants de la dite communauté étaient alors très divisés :

"... car ils sont aux prises les uns contre les autres et la guerre civile y est ouverte". Déjà dans une lettre du 7 Mars 1792, émanant du district d'Abbeville, on apprenait que des troubles graves avaient éclaté à Willencourt. Le Comte de ces lieux probablement favorable à la fusion administrative avec Vitz-sur-Authie, avait dû "prendre la fuite pour sauver sa vie", alors poursuivi par quelques citoyens et les enfants du "prétendu maire" établi par le district de Montreuil-sur-mer. Le directoire du district d'Abbeville reconnaît alors qu'il n'est pas en mesure d'assurer la sécurité des citoyens et l'application des lois, tant que les administrateurs des deux départements concernés n'auront pas tranché et décidé de quel côté passera le hameau de Willencourt. Certains citoyens prétendent en effet dépendre du canton d'Auxi-le-Château et donc du district de Montreuil-sur-mer, alors que d'autres déclarent résider dans le canton de Gueschart, du district d'Abbeville. "Le juge de paix du canton d'Auxi-le-Château ne veut pas connaître cette affaire de Willencourt qui n'est pas compris dans son arrondissement ; on ne veut pas y reconnaître le juge de paix du canton de Gueschart ; on n'y veut pas reconnaître notre autorité (district d'Abbeville) ; voyez vous-même quel parti, il faut prendre..."

Donc en fait, il est clair que la délimitation des territoires communaux, réalisée d'après l'armature paroissiale de l'Ancien Régime, ne fut pas toujours facile, en particulier dans ces régions de vieille et durable frontière. Ainsi une lettre du 22 Décembre 1792, rédigée par les administrateurs du département du Pas-de-Calais et envoyée à ceux de la Somme, révèle le développement de troubles sociaux ayant éclaté en la commune d'Auxi-le-Château qui, avant la Révolution, était divisée mi-Artois et mi-Picardie. Ces troubles risquaient alors de mener à une réelle sécession d'Auxi en deux municipalités différentes. Il semble ainsi que l'attachement à une Province était en 1789 encore très vif et que cela pouvait aller jusqu'au stade des rivalités physiques très agressives. Les gens d'Artois désiraient en général être rattachés au Pas-de-Calais, alors que ceux de Picardie optaient

pour la Somme. C'est dire combien les Constituants en reprenant dans ses grandes lignes, le tracé de l'ancienne frontière d'Artois et du Hainaut-Cambrésis, transmettaient à la France contemporaine, plus qu'un cadre administratif, mais *une barrière symbolique encore très vivante et lourdement chargée d'émotions collectives*, séparant des communautés différentes.

Les mémoires collectives étant très fortement développées, quelques problèmes de rectifications de limites administratives qui ne furent guère solutionnés dans les années 1790-94, refirent surface au XIXème et parfois même au XXème siècle.

c) Les rectifications postérieures à l'époque révolutionnaire

c1) Les modifications secondaires de certaines limites de communes.

Les XIXème et XXème siècles sont émaillés d'Ordonnances royales et d'arrêtés préfectoraux modifiant le tracé des communes situées à proximité de l'ancienne frontière de Picardie et des Pays conquis. A titre d'exemples, on a pu fournir une liste de cas qui n'est absolument pas exhaustive (107). On distinguera plusieurs types de rectifications.

- Par désir de simplifier encore plus, le tracé des limites départementales, certaines enclaves administratives furent supprimées.

- Par souci d'améliorer la qualité de vie des ruraux, par exemple, en rattachant certaines communes à un chef-lieu de canton plus proche ou plus facile d'accès, quelques transferts départementaux ont été acceptés après demande des populations locales concernées.

- Par réunion de plusieurs communes, souvent de petite taille, abritant peu d'habitants, de nouvelles municipa-

lités furent délimitées. Toutefois, il convient de souligner que d'une part, ces fusions ont toujours été librement consenties par les populations rurales (108), et que d'autre part, elles ont rarement concerné deux communes appartenant à deux départements différents. L'exemple de Wavans-Beauvoir est à cet égard, assez exceptionnel.

c2) Des problèmes non résolus.

Les députés de 1790, et leurs successeurs, n'avaient pas pu résoudre tous les problèmes de délimitation communale et départementale auxquels ils furent confrontés.

C'est ainsi que l'on vit, durant le XIXème siècle, ressurgir quelques différends et mouvements de contestation. Par exemple, une lettre du 26 Thermidor de l'an X (109), nous révèle l'existence d'un conflit entre les deux communes de Villers-Guislain (dans le Sud du Cambrésis, Nord) et d'Epehy (dans la Somme), à propos de leurs limites territoriales. Celles-ci seront fixées par le décrêt du 29 Avril 1811, comme le précise l'extrait suivant des Minutes de la "Secrétairerie" d'Etat: "Les limites des départements du Nord et de la Somme, entre les communes de Villers-Guislain et d'Epehy sont fixées par le chemin d'Heudicourt à Honnecourt ; par le chemin de Ham à Cambrai et par la ligne (XXX) jusqu'à O, tracée sur le plan ci-annexé..." Le plan figuratif peut être consulté aux Archives départementales du Nord. Toutefois les contestations subsisteront au-delà de cette date, comme le montre la lettre du Préfet de la Somme, datée du 6 Mars 1812, adressée au Préfet du Nord.

En 1824, les communes de Wignehies (Nord) et de Clairfontaine (Aisne), situées en Avesnois-Thiérache, étaient également opposées à propos de la question de leur délimitation territoriale. Trois lettres, à consulter aux Archives départementales du Nord, font état de ce problème (110). Ainsi un premier document, datant du 1er Février 1824, envoyé par le Préfet du Nord à son confrère de l'Aisne, fait référence à la réclamation du maire de Clairfontaine "contre

les opérations qui ont été faites pour la fixation de la limite entre cette commune et celle de Wignehies., département du Nord". Cette même lettre signale par la même occasion, qu'une première délimitation du territoire des deux communes avait été opérée par le géomètre du cadastre, le 20 Octobre 1822 et présentait comme limite fixe et invariable, le chemin de la verrerie (terme très difficile à lire) de Monplaisir". Enfin le Préfet du Nord annonce à celui de l'Aisne, son refus de rectifier les limites de 1822. Toutefois le problème put quand même être résolu puisque la troisième lettre, de Décembre 1824, adressée au Directeur des Contributions du Nord, porte la mention "affaire terminée".

c3) Les réformes de 1926,

eurent probablement plus de retentissement spatial durable que les mesures ponctuelles précédemment présentées. Durant cette année, quelques arrondissements furent en effet supprimés. On peut citer le cas de Château-Thierry, rattaché à l'arrondissement de Soissons, celui de Clermont fut dépecé et partagé en trois sections attribuées à ceux de Beauvais, de Compiègne et de Senlis. Enfin, l'arrondissement de Doullens fut rattaché à celui d'Amiens alors que Saint-Pol-sur-Ternoise était ramené au rang de chef-lieu de canton, car Arras assurait désormais, la fonction de chef-lieu d'arrondissement couvrant au total quelques 18 cantons dont ceux de la région de Saint-Pol-sur-Ternoise. Toutefois, alors que Château-Thierry et Clermont recouvraient leur fonction de chef-lieu d'arrondissement après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Doullens et Saint-Pol-sur-Ternoise demeuraient chefs-lieux de cantons. On peut penser que ce déclassement administratif constitue une étape supplémentaire dans le processus de marginalisation des espaces ruraux périphériques. Certes ce n'est pas cette décision administrative qui fut à l'origine des difficultés de ces "pays". Elle concrétise plutôt, ou reconnaît officiellement une situation acquise, celle de deux régions marginalisées par le déclin économique, le non-remplacement des emplois primaires perdus et l'émigration qui vident progressivement ces espaces ruraux.

3 - LE DEPARTEMENT: UN CADRE DE GESTION AUX LIMITES ETANCHES.

a) La fonction préfectorale: un retour rapide au système administratif centralisé et vertical.

Il est certain que l'un des apports essentiels de l'époque révolutionnaire et impériale réside dans le maintien d'un système administratif centralisé, à structure verticale et départementale, dans le but, selon le Premier Consul, d'assurer l'ordre, la cohésion et l'égalité dans le pays. La loi du 28 Pluviôse de l'an VIII (1800), institue la *fonction préfectorale*. Mais comme l'écrit P. BERNARD (111), "en un sens, la fonction préfectorale a traduit les préoccupations profondes du pays et cette institution s'est révélée davantage comme un prolongement fidèle de l'esprit public que comme une création artificielle du pouvoir en place". Sans vouloir remonter à l'Antiquité romaine, on peut néanmoins rappeler que le Préfet de l'époque contemporaine possède plusieurs ancêtres qui permettent de le situer sur une ligne historique cohérente. Ainsi les "Maîtres des requêtes" apparus sous le règne de Philippe V (1316-1322), sont envoyés dans les Provinces, munis de pouvoirs exorbitants, supérieurs à ceux des Parlements, afin d'y représenter le Roi et donc l'Etat. Après la Fronde (1648-1652), les Intendants, soumis directement à l'autorité royale, obtinrent le titre de "commissaires départis pour l'exécution des ordres du Roi". Sous le règne de Louis XIV, ils retrouvèrent leur titre prestigieux "d'intendants de police, justice et finances", dépendant directement du Chancelier (justice) et du contrôleur général des Finances. Ces représentants du Roi, en missions, étaient toujours révocables, fréquemment mutés pour éviter les

"contaminations locales", et purent s'imposer contre les corps en place, grâce à l'autorité royale. *En définitive, on peut retenir, à leur sujet, trois caractéristiques principales:*

- tout d'abord, leur dépendance totale par rapport au pouvoir central.
- Leur fonction de "missionnaires", ou plus exactement de "commissionnaires", envoyés par le Roi, pour une durée limitée afin de leur garantir l'indépendance nécessaire à l'égard des pouvoirs locaux.
- Leur mission de contrôle et d'animation leur assure une prééminence sur les autorités locales.

Le Préfet départemental, créé pour préserver l'unité du pays et l'égalité des citoyens, devenait en 1800, le garant de l'indivisibilité de la nation et en même temps, *il représentait le rouage indispensable pour assurer efficacement l'exercice de l'autorité du pouvoir central.* "Le projet de loi propose d'établir un préfet par département, lequel serait chargé, seul, de l'exécution, et correspondrait sans intermédiaires avec les Ministres. *Le préfet ne connaît que le Ministre, le Ministre ne connaît que le préfet". Ainsi l'intermède de la direction collégiale des affaires administratives avait vécu.* Désormais, on était revenu à une structure administrative verticale, très hiérarchisée, au sein de laquelle le préfet, rigoureusement soumis aux ordres du Gouvernement, disposait néanmoins de très grands pouvoirs ; il devait exercer sa mission dans des domaines très diversifiés (administration intérieure, contrôle des caisses, de la conscription et des réquisitions, de l'encouragement et du développement de l'agriculture, du commerce, des arts, des communications, etc...). *C'était "un Pacha", un "Empereur au petit pied", dans son département. Mais corrélativement, les limites de son département représentaient un cadre infranchissable.* Chargé d'une mission territoriale bien spécifique, il ne pouvait coordonner son action avec celle de ses collègues. *De ce*

fait, les limites administratives représentaient inévitablement des cloisons étanches pour les interventions préfectorales, alors que les zones périphériques pouvaient ainsi évoluer dans des directions et à des rythmes différents.

Cette structure politico-administrative a certes, depuis le début du XIXème siècle, démontré son efficacité. Mais en outre, elle contribue à expliquer le degré de fermeture et donc d'étanchéité de la limite administrative départementale et régionale qui sépare le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. Reprenant le tracé d'une ancienne frontière, la limite intérieure contemporaine a donc perennisé un principe de séparation et de dysfonctionnement spatial. C'est ce qu'on a cherché à démontrer en analysant les champs d'intervention des services administratifs de Picardie, au sein de leur région, mais aussi par rapport à l'ancienne frontière du Nord (112).

b) La perception utilitaire de l'espace départemental.

Géographes, administrateurs et aménageurs, perçoivent chacun l'espace départemental et régional, avec un objectif utilitaire particulier. Dès lors qu'ils le décrivent différemment, ils utilisent aussi un langage spécifique. L'objet spatial est assurément unique, mais la perception et donc l'interprêtation-reconstruction mentale de ce dernier, divergent selon l'observateur. Ainsi n'est-on guère étonné de constater qu'il existe maintes procédures de découpage de l'espace territorialisé, créant parfois des enchevêtrements de lignes et de pouvoirs très complexes. Mais est-ce une raison suffisante pour que le géographe néglige cette information dans son effort authentique d'appréhension synthétique du territoire? On peut donc tenter de confronter les nombreuses approches particulières de l'espace picard, afin *d'évoluer la capacité séparatrice et dysfonctionnelle des limites départementales et régiona-*

les, et en particulier celles qui furent autrefois les frontières du Royaume de France, au Nord de la Picardie actuelle.

Une rapide lecture de cartes administratives proposées par les services régionaux de l'Insee-Picardie, permet de mettre en exergue la rigidité des limites régionales et départementales qui ne sont que rarement transgressées et donc niées. Le cadre départemental est le support territorial, par exemple, de l'organisation très hiérarchisée du réseau de caisses d'épargne et de leurs succursales. C'est ainsi que le réseau dépendant de Péronne, s'arrête promptement le long de la limite régionale séparant la Somme du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi le long de la limite départementale avec l'Aisne, puisque au-delà, commence le secteur de Saint-Quentin. De même, dans le Sud de la région de Picardie, les limites séparant les secteurs de Soissons, de Compiègne et de Senlis, sont celles des départements. C'est aussi le cadre départemental qui sert de référence à l'organisation des tribunaux de commerce, des compagnies de gendarmerie, des recettes des impôts, des tribunaux de grande Instance, des recettes de perceptions, des zones de l'ANPE, des circonscriptions électorales, de l'Inspection du travail, des zones d'études de l'Insee (Zones A2) (113), mais aussi des régions agricoles définies dans le cadre départemental (DDA), des circonscriptions de l'URSSAF, des arrondissements et subdivisions de l'équipement, etc... Toutefois, il existe quelques cas de discordances qui doivent être signalés. Ainsi *la carte sanitaire*, tout en respectant scrupuleusement le cadre régional transgresse parfois certaines limites départementales internes. *Il faut donc distinguer les limites administratives internes au cadre régional de celles qui se doublent de la fonction de circonscription externe, principalement quand elles furent, durant plusieurs siècles, frontière politique.* Le secteur sanitaire d'Amiens déborde au Sud de son cadre départemental et couvre une quarantaine de communes situées dans la partie septentrionale des arrondissements de Beauvais, de Clermont et aussi de Compiègne. De même, le secteur sanitaire de Saint-Quentin

inclut une bonne partie de l'arrondissement de Péronne dans la Somme (cantons de Roisel, de Péronne, de Chaulnes, de Nesles, et de Ham). Enfin on peut citer également le cas du secteur de Chauny qui chevauche la limite départementale Aisne-Oise, en couvrant l'ouest de l'arrondissement de Laon (La Fère, Targnier, Chauny) et la partie nord-est de l'arrondissement de Compiègne (Guiscard, Lassigny, Noyon).

Avec *la carte scolaire*, les cadres départementaux internes et régionaux subissent quelques chevauchements, mais généralement ils ne concernent qu'un nombre limité de communes: *quatre unités* le long de la limite régionale avec le département du Pas-de-Calais, dépendent de quelques chefs lieux de secteurs scolaires extérieurs à la Picardie, comme Auxi-le-Château, Bapaume et Bertincourt ; *par contre la limite séparant le Nord et l'Aisne est totalement respectée.* En revanche, quelques communes (une quinzaine au total) de l'arrondissement de Château-Thierry appartiennent à des secteurs dépendant de centres extérieurs comme Châtillon-sur-Marne, Dormans et Montmirail, situés dans le département de la Marne. Signalons aussi l'existence de quelques cas le long de la limite départementale avec la Haute-Normandie, le long de la Bresle, en Bray et en Vexin. Tout comme le nombre de transgressions régionales est très limité, en particulier le long des "frontières" septentrionales, de l'Est-Nord-Est et du Sud, celui des chevauchements transdépartementaux internes, l'est aussi: citons toutefois les deux cas où le district scolaire d'Amiens englobe en son ressort, six communes situées dans le Nord de l'arrondissement de Compiègne ; et celui de Péronne qui s'étend sur quelques communes situées les unes dans l'Aisne et les autres dans l'Oise. Ainsi donc, dans l'ensemble, on peut affirmer que cette administration travaille dans le cadre d'un espace délimité avec une assez grande exactitude par les limites départementales et régionales.

C'est en fait avec *la carte des Z.E.D.E. (Zones d'Etudes Démographiques et d'Emplois)* que le nombre de transgressions régionales devient nettement plus élevé. Toutefois, il faut clairement souligner le fait qu'il ne s'agit pas dans ce cas, d'aires correspondant à une certaine structure administrative, mais en revanche, à des zones géographiques définies sur le thème du développement régional et de l'armature urbaine. *Ainsi cette situation "transgressive" ne remet guère en cause l'idée que l'on veut actuellement démontrer.* Au contraire, elle peut exercer le rôle de preuve a contrario. D'ailleurs le fait que le canton de Bohain-en-Vermandois et la partie occidentale de celui de Wassigny appartiennent à la ZEDE de Cambrai, apparaît tout à fait justifié par l'identité des structures économiques et socio-professionnelles de ces espaces. Il était donc souhaitable de les réunir au sein du même ensemble géographique, dans le cadre d'une étude de perspectives démo-économiques et d'aménagement micro-régional. *Toutefois, il faut bien constater que sur le terrain, au-delà du cadre d'études, c'est-à-dire dans le domaine de l'action et de l'application de certaines réflexions, bien peu de choses semblent associer le Cambrésis et ce morceau de l'ancien Vermandois.*

Il est d'ailleurs paradoxal de constater que les limites départementales internes sont mieux respectées (à l'exception du canton de Villers-Cotterêts, dans l'Aisne, qui appartient à la ZEDE de Compiègne dans l'Oise) que les limites régionales externes, même là où d'anciennes frontières historiques avaient longtemps subsisté, séparant les vieilles terres françaises de Picardie, de la Normandie, le long de la vallée de la Bresle et de la forêt d'Eu, et même du Hainaut-Cambrésis, au-delà de la frontière de 843. Une bonne partie du Sud de la région de Picardie est accrochée à des ZEDE dont les centres sont extérieurs comme Vernon dans l'Eure (pour le canton de Chaumont-en-Vexin et quelques autres communes voisines), ou Paris, pour toute la région de Creil, Senlis, Montataire. Pour le département de l'Aisne, alors que la ZEDE de

Château-Thierry recouvre quelques communes de Seine-et-Marne, en périphérie, celle de Reims s'étend sur les cantons de Neufchâtel-sur-Aisne et de Craonne. Celle de "*Avesnes-Fourmies-Hirson*" est assez originale dans la mesure où *elle associe trois noms de centres*, alors que toutes les autres n'en portent qu'un seul qui est généralement celui de la ville la plus importante, hormis le cas de la ZEDE de Soissons-Laon. *Cette situation propre au Nord-Est de la Picardie traduit clairement l'état et la nature du réseau urbain de cet espace périphérique et frontalier. Ce dernier manque de ville importante*, tant du côté de l'Avesnois du Nord que du côté de la Thiérache de l'Aisne. On pourra enfin s'étonner en constatant que cette ZEDE inclut les cantons de Crécy-sur-Serre et de Marle qui s'étendent jusqu'aux portes de la ville de Laon. Ainsi à la périphérie de la Picardie, trois types d'organisation de l'espace apparaissent à la lecture de ce document relatif aux ZEDE:

- *les cas de force centrifuge (zones faibles)*: l'espace picard est inclus dans des zonages dont le pôle animateur est extérieur à la région. Quatre exemples importants doivent être mentionnés, traduisant en particulier le rôle "agressif" ou "colonisateur" de la région parisienne sur les marges méridionales de la Picardie, ou encore la dissymétrie ou le déséquilibre fonctionnel opposant Reims à Laon.

- *Les cas de force centripète (zones fortes)*: La Picardie tend à inclure dans ses schémas d'organisation, des fractions d'espaces régionaux voisins. C'est le cas de l'Ouest du Beauvaisis qui peut s'étendre vers le Bray de Haute-Normandie, ou de Château-Thierry vers la Seine et-Marne.

- *Les cas d'organisation transgressive symétrique*: La Bresle et l'Avesnois-Thiérache *(zones de métamorphisme?) Alors que les "frontières" de l'Ouest et du Sud sont en grande partie bafouées par ce document, celle du Nord, séparant la Somme et le Pas-de-Calais, est intégralement respectée.*

En revanche, les limites administratives de rang inférieur au cadre départemental, sont plus souvent recoupées par différents services. Certes les documents sont diversifiés et les situations diffèrent considérablement selon les cas. C'est pourquoi, nous proposons une carte de synthèse (Figure 1) qui devrait permettre de saisir globalement les lignes de force de l'organisation de l'espace régional. Certaines limites d'arrondissement peuvent être aisément repérées: celles d'Abbeville, de Péronne, de Saint-Quentin, de Vervins, de Soissons, de Château-Thierry, de Compiègne. En revanche certains arrondissements sont soit morcelés, soit effacés. Ainsi l'arrondissement de Clermont dans l'Oise est grignoté à l'Ouest par Beauvais (les cantons de Breteuil, de Froissy et de Clermont) et au Sud par l'ensemble formé par les villes de Creil et de Senlis. Ne subsistent plus que les cantons de Maignelay-Montigny, de Saint-Just-en-Chaussée et l'Est de celui de Clermont, que l'on définit en termes de "zone floue", c'est-à-dire écartelée entre diverses influences extérieures qui sont Amiens, Creil, Beauvais et Compiègne, mais aussi Clermont. Il est vrai que la masse démographique que représente cet arrondissement au sein de l'Oise est minime: 99.000 habitants sur un total départemental de 662.000 en 1982, soit 15%. Les arrondissements de Compiègne, de Beauvais et de Senlis sont en effet nettement plus peuplés, avec dans cet ordre, 153.000 habitants, 177.000 et 232.000 habitants. En outre la ville de Clermont n'atteignait que le nombre de 8.600 individus au recensement de 1982, alors que Compiègne dépassait le seuil des 40.000 unités et Beauvais, 52.000 résidents.

L'arrondissement de Montdidier, d'après la synthèse qui est proposée, n'apparaît que sous la forme d'une subdivision de l'Amiénois, dans la mesure où à plusieurs reprises sa gestion est confondue avec celle de l'arrondissement d'Amiens, en partie ou en totalité. C'est le cas pour la carte scolaire, sanitaire, les zones ANPE, les recettes de perceptions, les tribunaux de commerce. Seule l'extrémité

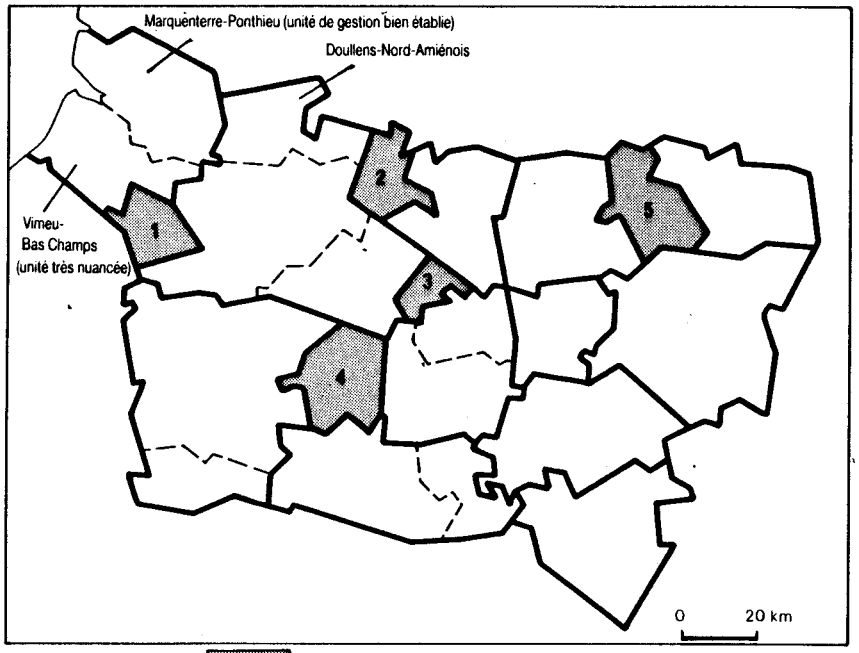

zone floue ou discutée :

1 Oisemont-Hornoy-le-Bourg
2 Albert - Bray-sur-Somme
3 Roye
4 Maignelay-Montigny-St-Just-Clermont
5 Wassigny-Guise-Sains - Richaumont

limites de :

1er ordre
2eme ordre

Fig.1:Géographie administrative de la Picardie.

Fig.3:Types de limites départementales internes et externes pour la Picardie.

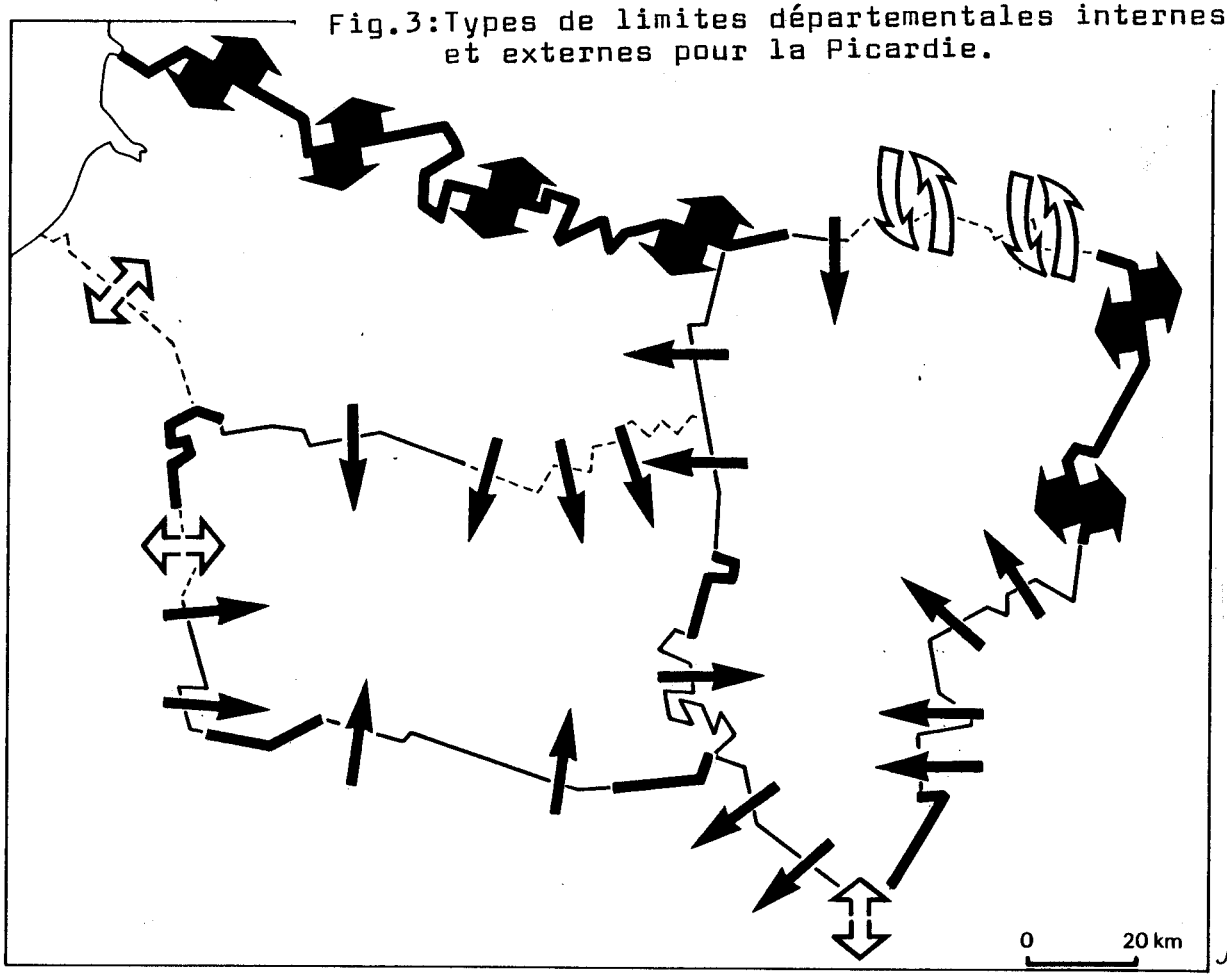

JD

Les limites départementales et régionales

limite respectée par les différents zonages de l'espace régional (limite étanche)

limite chevauchée occasionnellement

limite non respectée à plusieurs occasions

Les types d'espaces périphériques

espace périphérique ou frontalier fermé, à doubles versants

ouverture unidirectionnelle : espaces périphériques dissymétriques

espace ouvert bidirectionnel : espaces périphériques symétriques

espace ouvert possédant une cohérence interne provoquée

orientale de cet arrondissement, dans le canton de Roye, apparaît nettement moins associée à la gestion amiénoise, mais partagée entre plusieurs influences dont celle de Saint-Quentin, de Ham, de Péronne et d'Amiens, selon les cas.

Il est possible de constater par ailleurs, qu' aux extrémités de la région d'Amiens, existent trois *"zones floues"* disputées par différentes attractions ; en plus de celle de Roye qui vient d'être citée, il faut signaler celle du Sud-Ouest, située aux confins du plateau picard, du Vimeu et du Pays Caouchois, correspondant aux cantons de Oisemont et de Hernoy-le-Bourg ; ou encore la zone floue du Nord-Est, située à l'entrée de l'arrondissement de Péronne (Cantons d'Albert et de Bray-sur-Somme).

L'arrondissement de Laon enfin est éclaté puisque sa partie occidentale, gérée par le doublet-urbain "la Fère-Chauny", lui est ôtée. Cette séparation n'admet aucune hésitation puisque le secteur de la Fère-Chauny existe clairement sur la carte sanitaire, sur celle des zones de l'ANPE, des tribunaux de commerce, des recettes des impôts, des zones d'études de l'INSEE, des ZEDE... Ceci démontre une fois de plus que, malgré ses fonctions imposées de chef-lieu de département, Laon n'a pas accédé au rang des grandes villes de Picardie, et a fortiori, de France du Nord. Son rôle de gestion est même discuté et partagé au sein de son arrondissement. Laon regroupe moins de 27.000 habitants en 1982, contre plus de 28.000 habitants pour le triplet: Chauny, La Fère et Tergnier.

L'arrondissement de Vervins, au Nord-Est de la Picardie, est amputé de sa marge occidentale, à savoir les cantons de Wassigny, de Guise et de Saint-Richaumont, qui lui est disputée par Saint-Quentin ; c'est pourquoi, on propose d'attribuer également à cet ensemble de trois cantons, l'appellation de zone floue.

Enfin d'autres zones de gestion correspondant soit à l'intégralité d'un arrondissement, soit même à un espace plus vaste (comme les zones d'Amiens, de Beauvais ou de Creil-Senlis) ont été subdivisées. Dans la zone d'Abbeville, une différence assez nette apparaît entre le Ponthieu-Marquenterre dont l'unité de gestion est bien assurée, et le Vimeu-Bas-Champs au Sud de la basse Somme, dont l'unité fonctionnelle administrative apparaît beaucoup plus nuancée. La structure économique et urbaine de ce secteur géographique périphérique est sans doute responsable de cette situation. C'est ainsi que les différences géographiques entre le Ponthieu et le Vimeu, pourtant limitrophes, s'expriment une fois de plus, au grand jour. Nous fûmes conduits à considérer que, pour la zone d'Amiens, outre le cas de l'arrondissement de Montdidier, sa partie septentrionale (les cantons de Doullens, d'Acheux-en-Amiénois, de Bernaville et de Domart-en-Ponthieu), constituait une seconde subdivision nécessaire. Ceci est confirmé à plusieurs reprises, avec la carte des circonscriptions électorales, des compagnies de gendarmerie, du Tribunal d'Instance ou encore des zones de l'ANPE. Doullens, ancien chef-lieu d'arrondissement déclassé, semble maintenir en exercice un certain nombre de fonctions de gestion spatiale, mais toutefois insuffisant pour lui permettre d'accéder au rang de centre de zone. La carte de synthèse montre aussi les subdivisions opérées dans le Sud de la zone de Beauvais et dans la partie orientale de celle de Creil-Senlis.

Enfin il a semblé intéressant de souligner que les PAR et les Contrats de pays qui furent les premiers soumis à l'étude ou en cours de réalisation, se situent tous à la périphérie de la Picardie, soulignant probablement la volonté des populations des cantons concernés à manifester leur identité, et à tenter une action de développement économique et social: on peut citer les études des PAR du Ponthieu-Marquenterre et du Pays du Val d'Authie (Doullens-Bernaville), pour les marges situées au Nord-Ouest de la Picardie ; la Thiérache dans le cadre de l'action entreprise

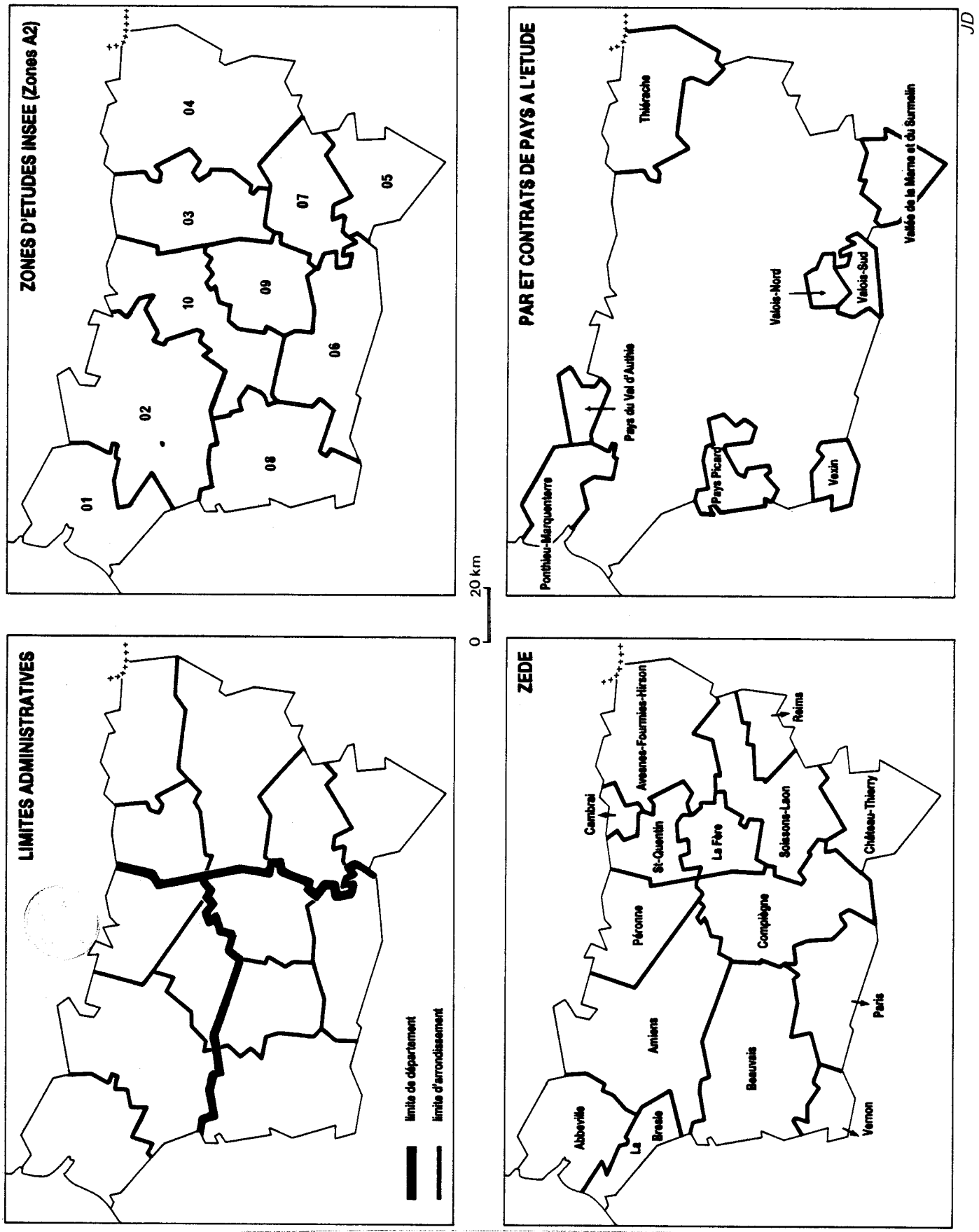

Fig.2:Aires de gestion de l'espace picard.

par le Syndicat mixte ; le PAR de la vallée de la Marne et du Surmelin ; les PAR du Valois Nord et Sud, dans les cantons de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudoin et Retz ; le PAR du Vexin à l'extrémité méridionale de l'arrondissement de Beauvais, ou encore le Pays Picard aux confins de la Somme, de l'Oise et de la Haute-Normandie. *N'est-ce pas un signe des temps, que d'assister au réveil de certains espaces périphériques?* (Figure 2).

En fait, cette courte analyse permet de montrer:

-la force et la pertinence du cadre départemental dans l'organisation de l'espace, mais aussi dans sa pratique.

-A certains égards, *la fonction séparatrice d'une limite départementale est accentuée quand celle-ci fut aussi, durant une longue période, une frontière politique.*

-Cependant, force nous est faite de constater que, lorsqu'il s'agit de définir des zones d'études homogènes ou polarisées, la présence d'une ancienne frontière doit être oubliée, si l'on veut tenter de débloquer les inerties mentales et spatiales, ou encore *si l'on veut essayer de mettre fin à la fatalité de la situation périphérique et marginale.* N'est-ce pas cela qui semble s'amorcer de part et d'autre de l'ancienne frontière d'Avesnois et de Thiérache et qui permet de l'opposer désormais à celle de l'Artois et de la Somme ? (figure 3).

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Classement des sept premières villes du département de la Somme. RGP 1982..... p.169

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Géographie administrative de la Picardie.p.193

Figure 2: Aires de gestion de l'espace picard.....p.196

Figure 3: Types de limites départementales internes et externes pour la Picardie.....p.193

C. LA PRATIQUE DES ESPACES PÉRIPHÉRIQUES: L'ANALYSE DE DEUX CAS PARTICULIERS.

Le maintien des anciennes limites provinciales, devenues cloisons départementales, consolida inévitablement certaines pratiques habituelles de l'espace régional, et, par contre, limita le développement des relations entre Artois et Picardie, entre Cambrésis et Vermandois ou Saint-Quentinois, ou encore entre l'Avesnois et la Thiérache. Ces attitudes peu ouvertes vers "l'autre région", pouvaient être vérifiées partiellement durant le XIXème siècle, par le biais de l'analyse des relations familiales et amicales des individus telles qu'elles transparaissent à travers *les actes de mariages conservés aux Archives départementales.*

BU LILLE

1 - L'ETUDE DES COMPORTEMENTS ET DES FLUX MATRIMONIAUX.

a) L'échantillon de travail.

A cet effet, plusieurs communes situées à proximité de l'ancienne frontière de Picardie septentrionale et du Soissonnais, furent retenues au titre d'expérimentation. Dans les cantons de Rue et de Crécy-en-Ponthieu, situés dans le Nord-Ouest de la Picardie, six communes, formant un ensemble géographique continu situé entre l'Authie et la forêt de Crécy, furent étudiées. Il s'agit de Machy, Machiel, Vironchaux, Crécy-en-Ponthieu, Ligescourt et Dompierre-sur-Authie. Au total, ce sont 77 actes de mariage qui furent dépouillés

aux Archives départementales de la Somme, durant les années 1832 à 1835. Certes, on peut regretter parfois la taille réduite de différents échantillons de travail, mais cette analyse, étant donné l'énergie et le temps consacrés au dépouillement qu'elle exige, ne prétend guère être plus qu'un simple essai démontrant la richesse des informations contenues dans de tels documents d'Etat civil. Toutefois il est clair que ceci ne constitue qu'un début de recherches et que ces actes méritent en effet une attention beaucoup plus fine et constante (114). Les communes de Bernaville (1806-1832, près de 200 actes), de Doullens et de Rue dans les années 1820, furent aussi parmi nos "cibles" privilégiées.

En vérité, les dépouillements furent beaucoup plus nombreux sur les marges méridionales de l'actuelle région du Nord-Pas-de-Calais, en particulier dans le Sud du Cambrésis et de l'Avesnois Hennuyer. Les documents étudiés, consultés aux Archives départementales du Nord, datent des années 1840 à 1870 environ.

Le choix de la période et de l'espace est très important; avant 1850, la plupart des communes étudiées n'enregistrent pas encore les effets de la révolution industrielle naissante ; par ailleurs, en Avesnois-Thiérache, les voies de communications sont encore très déficientes. 15 ans ou 20 ans plus tard, les mutations économiques et sociales enregistrées peuvent être déjà importantes. De même, il nous semble fondamental de prendre en considération d'une part des communes rurales et agricoles, et d'autre part, d'autres communes où les activités artisanales, industrielles connurent un réel développement dans la seconde partie du XIXème siècle, afin de pouvoir proposer des éléments de comparaison. Ainsi furent dépouillés les actes de mariages des communes citées dans le tableau suivant.

Tableau I

Liste des communes étudiées.

Nord - XIXème siècle - Actes de mariages.

ANOR	1838-1842
Puis	1868-1872
BAIVES	1843-1869
OHAIN	1842-1851
TRELON	1843-1869
FOURMIES	1862-1864
MAROILLES	1850-1870
FLOYON	1845-1865
PETIT-FAYT	1846-1873
RAINSARS	1830-1873
Dans le Cambrésis:	
MARCOING	1855-1857
MASNIERES	1853-1855
FLESQUIERES	1845-1850
RUMILLY-en-Cis	1845-1850
NOYELLES-sur-E	1845-1850

b) Le thème de la mobilité spatiale et de la fréquentation de l'espace régional.

Parmi les différents thèmes d'analyse que suscite un tel dépouillement, celui de *la mobilité spatiale et de la fréquentation de l'espace régional,* éminemment géographique, fut développé avec un intérêt particulier. Il aborde donc inévitablement la question des limites et frontières vécues.

Pour ce faire, on avait le choix entre le lieu de naissance des époux, le lieu de leur domicile au moment du mariage, celui des parents et des témoins. Plusieurs "filtres" à la mobilité des individus apparaissent rapidement, comme *un système hiérarchisé de limites dans l'espace:* celle de la commune tout d'abord, très puissantes ; puis celles du canton, enfin celles du département, dans la région qui a retenu notre attention. Si nous nous référons aux dépouillements des actes de mariages des communes de Floyon, Petit-Fayt et

Rainsars en Avesnois, nous constatons après confrontation des lieux de résidence des deux conjoints, sur 165 mariages:

- 75 cas, soit 45,4%, pour lesquels tous deux sont domiciliés dans la commune où est célébré le mariage.
- 70 cas, 42,4%, où l'époux seul réside dans une commune autre que celle où est célébrée la cérémonie nuptiale.
- 17 cas pour lesquels seule l'épouse réside dans une autre commune.
- 3 cas où les deux conjoints résident ailleurs.

Pour montrer l'attachement à l'environnement communal et la pertinence des limites de ce dernier,M. HOUZE écrivait, il y a quelques années: "les gens de la commune se mariaient presque exclusivement entre eux, conscients de la difficulté des communications, du manque de relation et de l'usage. On disait en Avesnois: "marie-toi jeune et épouse ta voisine". De même il existait autrefois un usage très ancré dans la tradition: *le droit de voltage*. Celui-ci frappait tout étranger qui épousait une jeune fille d'une autre localité que la sienne. L'époux devait offrir une somme d'argent que les jeunes utilisaient pour se divertir: c'était en quelque sorte, un dédommagement que l'on devait aux autochtones. En cas de refus de l'époux, la jeunesse locale organisait un véritable charivari qui dégénérait parfois.

De même si l'on se réfère au lieu de domicile des témoins, on constate que dans cette région rurale et agricole du Sud de l'Avesnois, la plupart d'entre eux résident aussi dans la commune du lieu de mariage ou à proximité immédiate. Sur 660 témoins, on ne compte pas moins de 470 personnes (soit 71,2%) résidant dans la dite commune et 91 autres (13,8%) dans un rayon de moins de 5 km. Toutefois les actes des communes de Baives, Anor, Ohain et Trélon, montrent clairement qu'en fonction du développement économique de la commune et donc de l'attraction de celle-ci, les origines des conjoints peuvent être plus ou moins diversifiées. Ainsi pour Trélon, chef-lieu de canton, 65% des hommes s'y mariant et

42% des femmes sont nés ailleurs. En revanche pour Ohain, petite commune rurale voisine, 33% des hommes et 21% des femmes qui s'y marient n'y sont pas nés.

A propos des communes proches de la forêt de Crécy-en-Ponthieu, dans la Somme, on peut tirer de semblables conclusions. En effet, sur 77 actes de mariages, on ne dénombre pas moins de 70 unions qui associent deux individus résidant dans la même commune où est célébré le mariage. Pour les sept cas restants, l'époux résidait à proximité (c'est-à-dire quelques kilomètres) de la commune de sa conjointe, et très souvent même dans des lieux limitrophes. On remarque en outre, que parmi les 77 époux mentionnés, un seul résidait avant le mariage dans le Pas-de-Calais, pourtant très proche (commune de Saint-Pol-sur-Ternoise). De même la presque totalité des témoins résidait dans le même secteur géographique, c'est dire combien la mobilité des ruraux, durant les années 1830, était alors extrêmement limitée. Certes les professions déclarées par les conjoints n'étaient guère propres à favoriser les déplacements. En effet, trois épouses sur quatre environ déclarent à l'époque, être fileuses, une activité alors très répandue, apportant un revenu d'appoint à la famille, et qui en plus, était exercée à domicile. En ce qui concerne les époux, la plupart se déclaraient cultivateurs, tisserands ou manouvriers. Les travaux de la terre, mais aussi ceux qui étaient associés à l'exploitation de la forêt, étaient nettement dominants. Seuls les marchands blatiers et les charbonniers étaient, de par leur profession, appelés à se déplacer.

Après cette première "barrière" communale, se situe celle du canton. Ainsi même pour Trélon, on constate que plus de 8 personnes sur 10 nées hors de cette commune, habitent dans le canton au moment du mariage, et la plupart d'entre elles sont nées dans cette même circonscription administrative. Pour les communes de Flesquières, de Rumilly-en-Cambrésis et de Noyelles-sur-Escaut, le tableau II nous ren-

seigne à ce propos. Enfin une série de huit cartes réalisées à partir du dépouillement des actes de Maroilles montre aussi clairement le caractère très ponctuel et local des mariages. Le canton est en quelque sorte, non seulement un cadre administratif et politique où l'on défend les intérêts locaux et matériels des ruraux, mais aussi un espace que l'on peut parcourir à pied, sans trop de difficultés, donc que l'on connaît. *C'est dans ce cadre que se situent les lieux de rencontres favorisant les unions. C'est donc un espace de relations sociales et familiales privilégiées.*

Tableau II: Domiciliation des mariés et des témoins dans les communes de Flesquières, de Rumilly et de Noyelles. Nord-Cambrésis.

	Domicile de l'époux	domicile des témoins
Le village du mariage.....	77%	75%
Le canton de Marcoing.....	14%	15%
Le canton de Cambrai.....	5%	4,6%
Communes voisines du Pas-de-Calais.....	2%	
Ailleurs.....	2%	5,4%

La première information d'ordre général que l'on peut dégager du dépouillement des 113 actes de mariages relatifs à la commune de Bernaville (1806-1820), située dans le Nord du département de la Somme, réside dans le fait que sur 1130 personnes mentionnées (époux, épouses, parents, témoins), 948 résidaient à Bernaville au moment de l'union. La carte (Figure 1) qui est proposée, permet de souligner les faits suivants:

- Plus de 86% des conjoints résident à Bernaville ; la proportion s'élevant à 94% pour le sexe féminin.

- Plus de 90% de ces résidents sont en outre nés dans la même commune. Hormis Bernaville, les principaux lieux de naissance des époux et des épouses sont Vacquerie, Prouville,

Fig.1:Lieux de naissance des conjoints dont la célébration de mariage eut lieu à Bernaville.1806-1820.

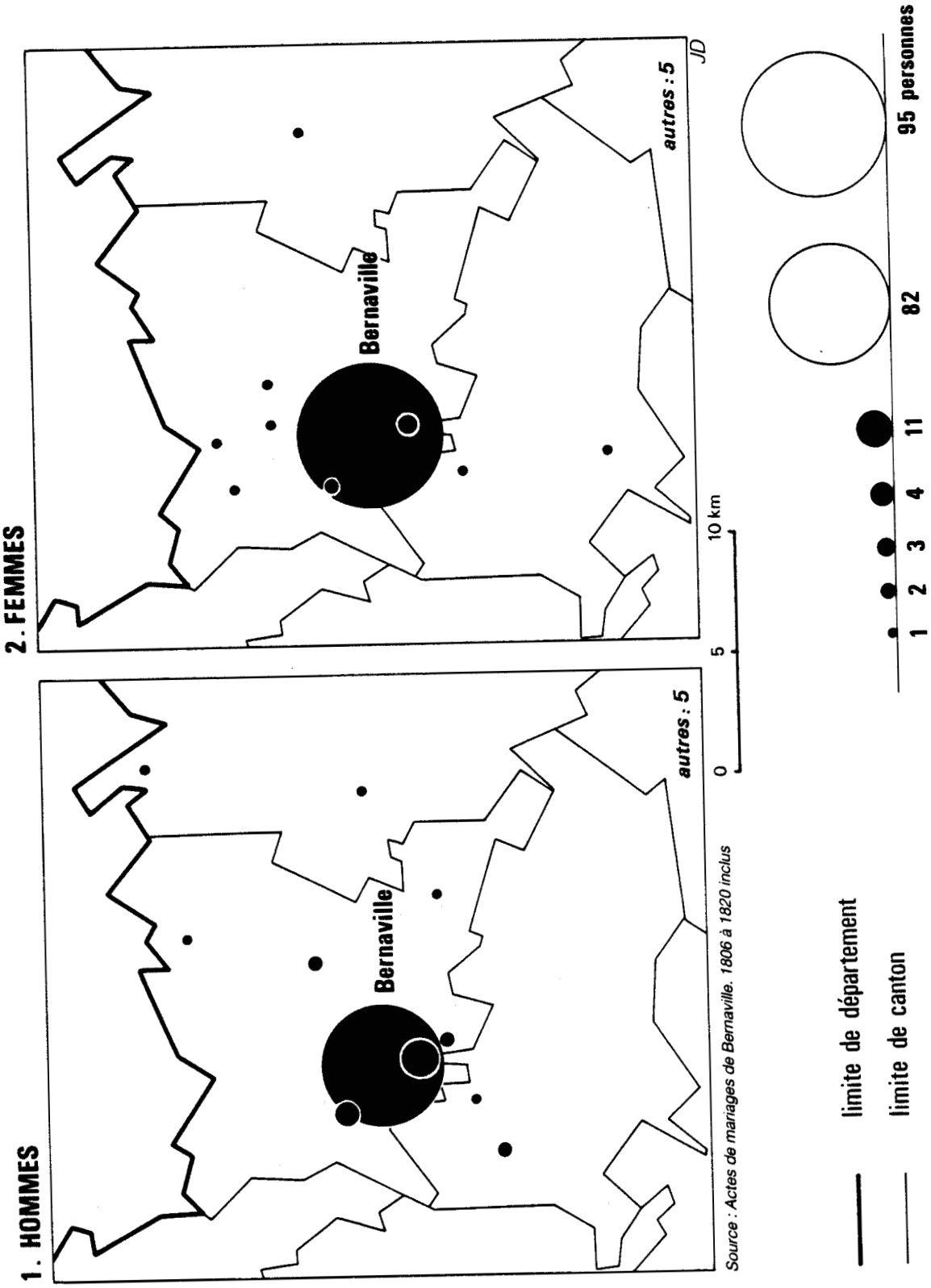

Boisbergues, Franqueville et Gorges, c'est-à-dire des communes limitrophes ou du moins très proches du chef-lieu de canton.

On peut constater en outre (Figure 2) que plus de 85% des parents résident à Bernaville ou dans une commune limitrophe comme Vacquerie ou Prouville. Enfin près de 90% des témoins résident aussi à Bernaville. Ces quelques statistiques montrent combien l'espace de relations était, en ce premier quart du XIXème siècle, très étroit. Une fois encore les communes du Pas-de-Calais étaient absentes des actes dépouillés, même celles qui longent la limite départementale.

Pour la même commune, 80 autres actes de mariages furent analysés durant la période 1820 à 1832. Parmi les 80 épouses, seules quatre n'habitaient guère à Bernaville au moment du mariage et huit n'y étaient pas nées, ce qui est, somme toute, une très faible proportion. En ce qui concerne les époux, la mobilité, comme partout ailleurs, était un peu plus importante, puisque 16 d'entre-eux ne résidaient pas à Bernaville et 24 n'y étaient pas nés. Il s'agissait en général d'individus qui se déclaraient manouvriers, tisserands ou encore ménagers, et que, probablement, la misère avait chassés de leur village natal. En outre il faut bien constater que la plupart des communes ainsi mentionnées se situent à proximité immédiate du chef-lieu de canton Bernaville: on peut citer Autheux, Gorges, Vacquerie, Franqueville, Prouville et Occoches. En outre, alors que des communes situées dans la partie septentrionale du canton de Bernaville, longeant donc ou presque l'ancienne frontière d'Artois, sont mentionnées à plusieurs reprises, aucune, appartenant au Pas-de-Calais, n'apparaît dans les actes de mariage (une seule exception toutefois avec Auxi-le-Château, citée une fois).

Compte-tenu de l'importance plus grande que devait revêtir Doullens dans les années 1820-25, il est normal de constater que davantage de conjoints résidaient à l'extérieur de Doullens: 25 époux sur 83 et aussi 18 épouses. Toutefois ce furent encore 50 mariages (sur 83) qui unirent des

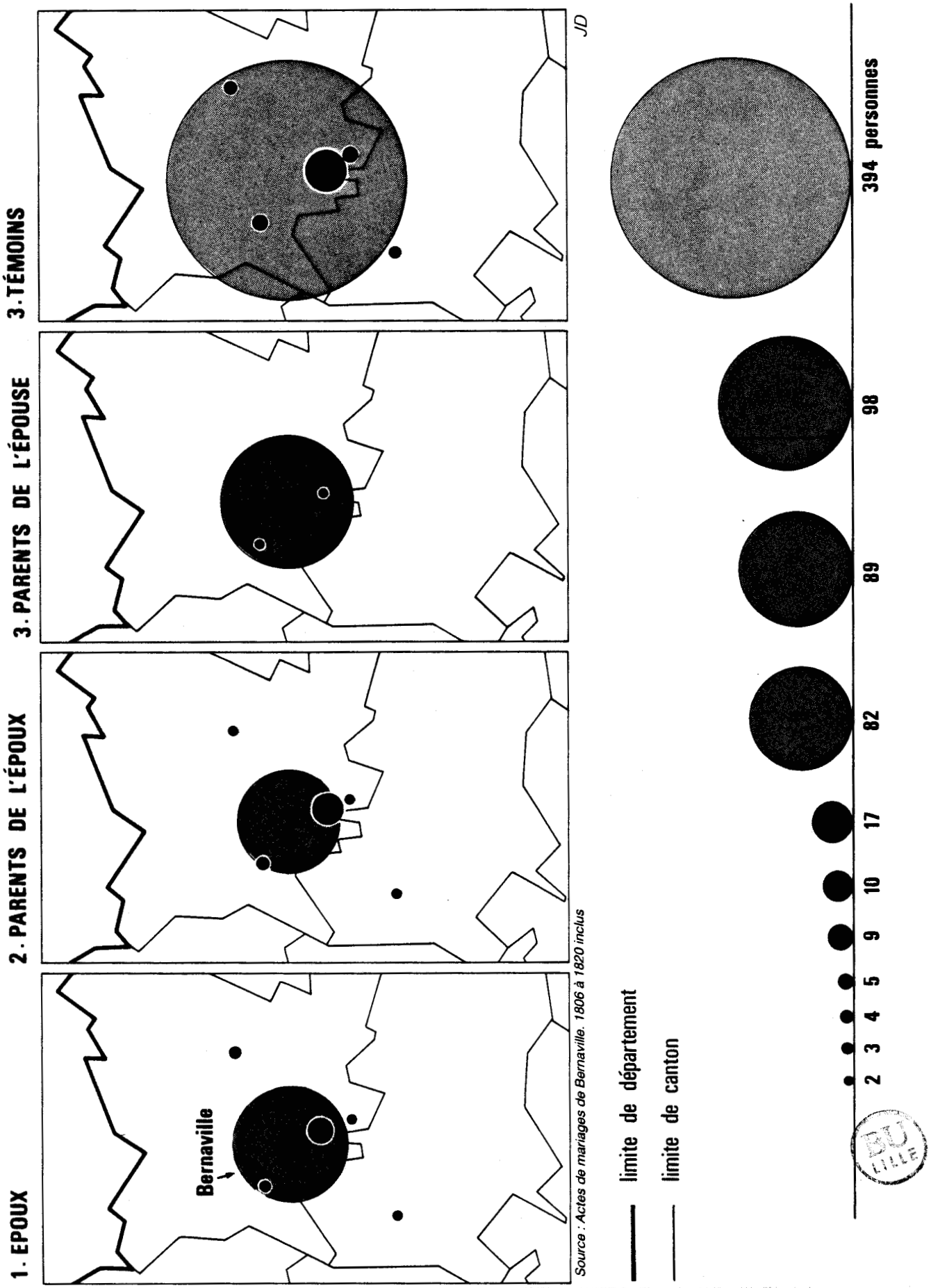

BU LILLE

Fig.2:Principaux lieux de résidence des personnes concernées par les mariages à Bernaville.1806-1820.

individus habitant tous deux dans les mêmes lieux. En outre il faut nuancer la relative mobilité des individus, en soulignant le fait que la plupart des autres communes citées, étaient très proches de Doullens. On peut citer celles de la vallée du Grouches, au Nord-Est de la ville, comme Luchuel, Bout des Prés, Milly ou Lucheux. Plus au Sud, pouvait-on retrouver Beauquesne et Beauval. Les rares communes du Pas-de-Calais qui apparaissent dans les actes d'Etat-civil se situent dans le doigt qui s'avance à l'intérieur de la Somme, comme Orville et Halloy, dans le canton de Pas-en-Artois. C'est dire encore une fois, que *le cadre cantonal formait l'espace de vie essentiel*. Les contacts entre communes de la Somme et du Pas-de-Calais, pourtant voisines, étaient réduits à leur plus simple expression. Certes la signification "commerciale et économique" du mariage, notamment en milieu rural, interdisait que l'on s'unissât à quelque famille inconnue. L'intérêt de la famille devait prendre le pas sur les affaires de coeur. Les dots étaient considérées comme une marchandise qui se négociait et ainsi le statut social de chacun apparaissait comme un bien convertible en espèces. Selon ces principes, l'union de deux familles qui ne se connaissaient pas depuis longtemps devenait une aventure à hauts risques. C'est pourquoi l'isolement géographique et l'endogamie territoriale allaient de paire. En se mariant, il fallait concentrer les richesses et ceux qui s'opposaient au désir de la communauté s'exposaient au charivari et à l'ostracisme. En intériorisant ce système de valeurs, les jeunes gens remplissaient, à travers le "mariage-transaction", une mission économique que leur assignait la collectivité.

L'imperméabilité des limites départementales était-elle partout aussi forte que le suggèrent les quelques cas communaux présentés ci-dessus ?

L'analyse est particulièrement délicate dans la mesure où la limite du département est aussi celle du canton. Nous pouvons rappeler en effet que toutes les communes

analysées se situent à proximité des limites séparant les départements de l'Aisne, du Nord, et aussi de la Somme et du Pas-de-Calais. Or il s'agit là, à l'Est de l'Escaut, d'une des plus anciennes "frontières" permanentes que l'on puisse trouver en France septentrionale. Existant déjà en tant que marche forestière séparant les cités politiques des Nerviens et des Viromandui à l'époque gauloise et gallo-romaine, elle fut pérennisée par le découpage ecclésiastique ultérieur qui la reprit pour délimiter l'extension des évêchés de Cambrai, de Noyon et d'Amiens, mais aussi de Laon ; le traité de Verdun de 843 en fit une frontière internationale. Plus tard encore, au Moyen-Age, Vermandois et Thiérache, vieilles terres françaises, furent séparées du Hainaut et du Cambrésis qui basculèrent dans la mouvance politique étrangère espagnole, après avoir connu le pouvoir bourguignon. Enfin les Constituants de 1790, dans leur effort de départementalisation du pays, reprirent à leur compte cette limite qui remonte ainsi à l'Antiquité. Dans quelle mesure, cette barrière politique devenue administrative, partiellement "fossilisée", ne laissait-elle pas survivre, à travers les comportements et les déplacements des individus, quelques discontinuités historiques ou sociologiques anciennes ? Cette question, nous paraissant légitime, est donc développée. En fait elle montre nettement que:

- A quelques kilomètres au Nord de cette limite, il n'est déjà plus fait mention, à travers les actes de mariage, du département voisin de l'Aisne: cela a été démontré pour les communes situées dans la partie septentrionale du canton de Marcoing et pour Maroilles, par exemple ; pour cette dernière commune, et pour un ensemble de 581 témoins domiciliés, trois seulement ont été situés dans des communes de l'Aisne, dont deux à Molain, commune limitrophe du Nord, et un à Aubenton en Thiérache de l'Aisne. On aboutit à la même constatation pour les communes du Sud de l'Avesnois que sont Rainsars et Petit-Fayt. Pour Marcoing et Masnières-en-Cambrésis, les relations avec l'Aisne toute proche, à une dizaine de kilomètres, sont presque inexistantes.

- *En fait le champ de relations "frontalières" ne couvre qu'une bande dont la largeur correspond à peu près à la profondeur d'une seule commune de part et d'autre de la limite départementale ;* c'est ce que montre l'étude menée à l'aide de l'exemple de Floyon: 10 époux sur 80 habitent l' l'Aisne au moment de leur mariage mais la plupart d'entre-eux résident dans des communes limitrophes comme Fontenelle, Le Nouvion. Au-delà de cette première bande, les relations s'estompent et disparaissent rapidement. Il est probable que la coupure dans l'espace de relations soit renforcée par la présence de la forêt du Nouvion et de la Queue de Boué. En outre il convient de rappeler que ces communes ont, un temps, appartenu à la même entité politique et seigneuriale qui était la Terre d'Avesnes. De même l'étude menée à Anor entre 1838 et 1842 montre que seules les communes limitrophes du Nord sont mentionnées dans les actes de mariages: il s'agit de Saint-Michel, d'Hirson, de Mondrepuis ou encore de La Capelle.

- *Toutefois l'industrialisation du secteur de Fourmies à partir de 1840-1850, transforme quelque peu ce champ de relations sociales et familiales.* Les relations avec la Thiérache de l'Aisne vont quelque peu s'intensifier mais demeurent néanmoins mineures, en outre elles ne descendent pas plus au Sud: dans la plupart des cas (1862-64), les communes de l'Aisne qui reviennent à plusieurs reprises sont "frontalières" comme Rocquigny, Clairfontaine, Saint-Michel, Mondrepuis, Hirson, ou encore la Flamengrie. Exceptionnels sont les cas comme celui de Guise, ville située à plus de 30 kilomètres de Fourmies!

Enfin il arrive dans quelques occasions que l'analyse de la mobilité spatiale des individus révèle *l'existence de pays vécus,* de forme et de nature très spécifique: citons les exemples de Maroilles, d'Anor (1838-42) ou encore de Baives. A Maroilles, entre 1850 et 1870, on peut constater que, si peu de communes de l'Aisne, pourtant très proches, sont mentionnées, par contre l'aire de relations sociales et

familiales a tendance à s'allonger vers le Nord-Est, le long de la vallée de la Sambre, en direction de Hautmont La carte du domicile de l'époux au moment du mariage montre plusieurs faits qui méritent d'être notés (figure 3):

- Entre Maroilles et Landrecies, semblent exister certaines relations privilégiées ; mais il est bon de rappeler que Landrecies en tant que chef-lieu de canton, limitrophe, est en même temps le principal centre de cette région rurale. C'est la seule commune à dépasser les 2000 habitants. Entre ces ceux centres existent aussi des liens historiques indissolubles ; Landrecies, ancienne place forte entre France et Hainaut espagnol, fut maintes fois assiégée. Maroilles, commune voisine et mitoyenne, a souffert à plusieurs reprises de ces sièges. Par ailleurs elle se situe sur la route principale qui relie Avesnes-sur-Helpe à Landrecies ; de ce fait, les relations ne pouvaient être que facilitées.

- Il est intéressant de constater aussi que les domiciles des mariés se concentrent de façon très nette à l'Est de la forêt de Mormal. Celle-ci constitue une limite naturelle et historique aux relations humaines. Ancienne forêt-frontière entre Hainaut et Cambrésis, la masse forestière de Mormal constitue encore dans le troisième quart du XIXème siècle, une barrière spatiale vécue. Lors du dépouillement des actes de mariages, on ne trouve pas de personnes résidant dans des communes situées au Nord de la forêt. Les seules exceptions qui méritent d'être notées sont Hecq, Preux-au-Bois à l'Ouest de cette masse, mais il s'agit de communes situées sur la grande route romaine qui de Laon va vers Guise, Landrecies, et Le Quesnoy, Bavay. En revanche l'axe de la Sambre, de Maroilles vers Pont-sur-Sambre est très bien dessiné à l'aide des cartes suivantes (figures 4, 5, 6):naissance du marié, des parents, et aussi dans une certaine mesure des témoins. Nous expliquons ce fait par le processus d'industrialisation que connaît alors, le bassin de la Sambre qui attire de ce fait, de la main-d'oeuvre rurale.

Fig.3:Domiciliation des époux se mariant à Maroilles,1850-1870.

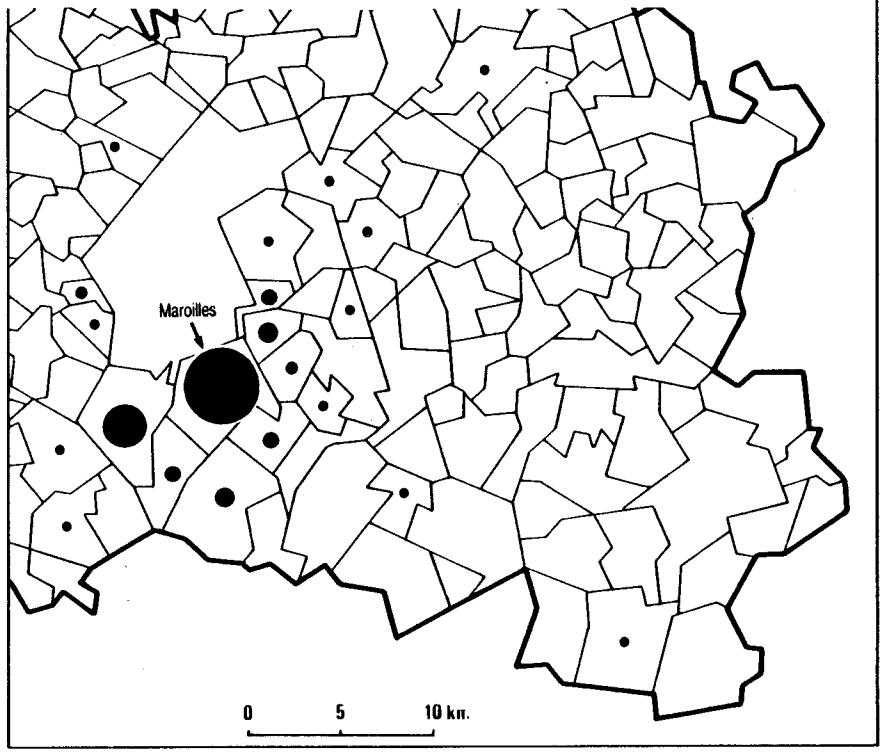

Total:148 actes de mariage furent dépouillés.
Un seul marié était domicilié dans l'Aisne à Molain.
Un autre à Perrutels en Belgique,à Dunkerque,à Paris et enfin un dernier en Prusse?

Fig.4:Lieu de naissance des époux mariés à Maroilles.1850-1870.

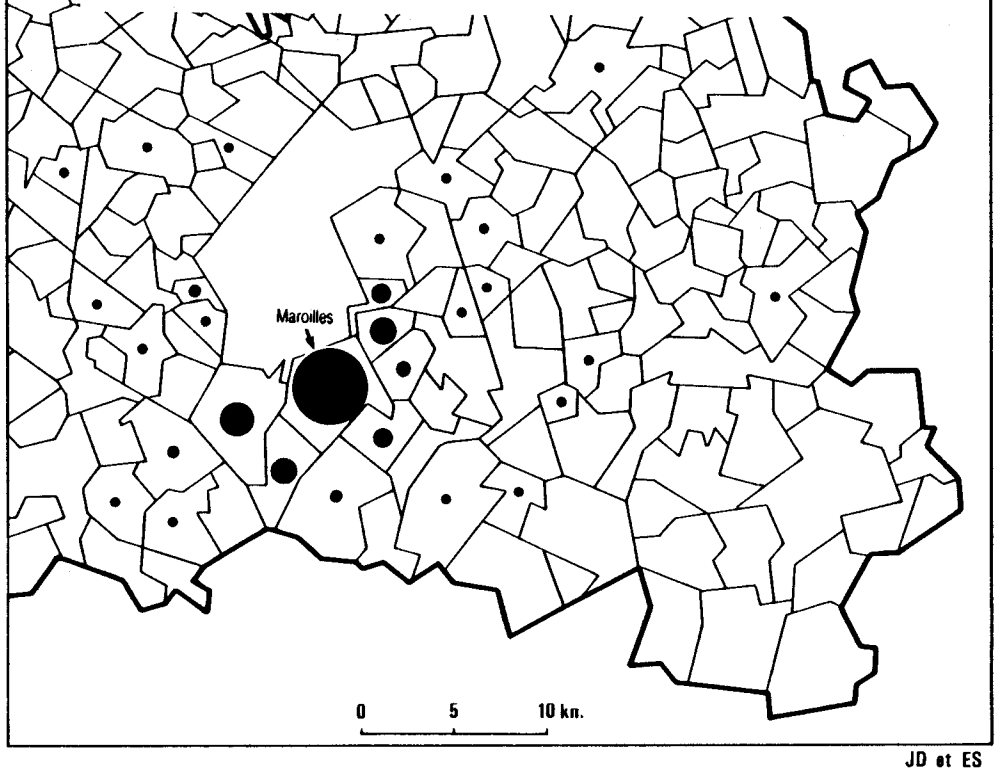

Sur 148 personnes, une seule était née dans le département voisin de l'Aisne.

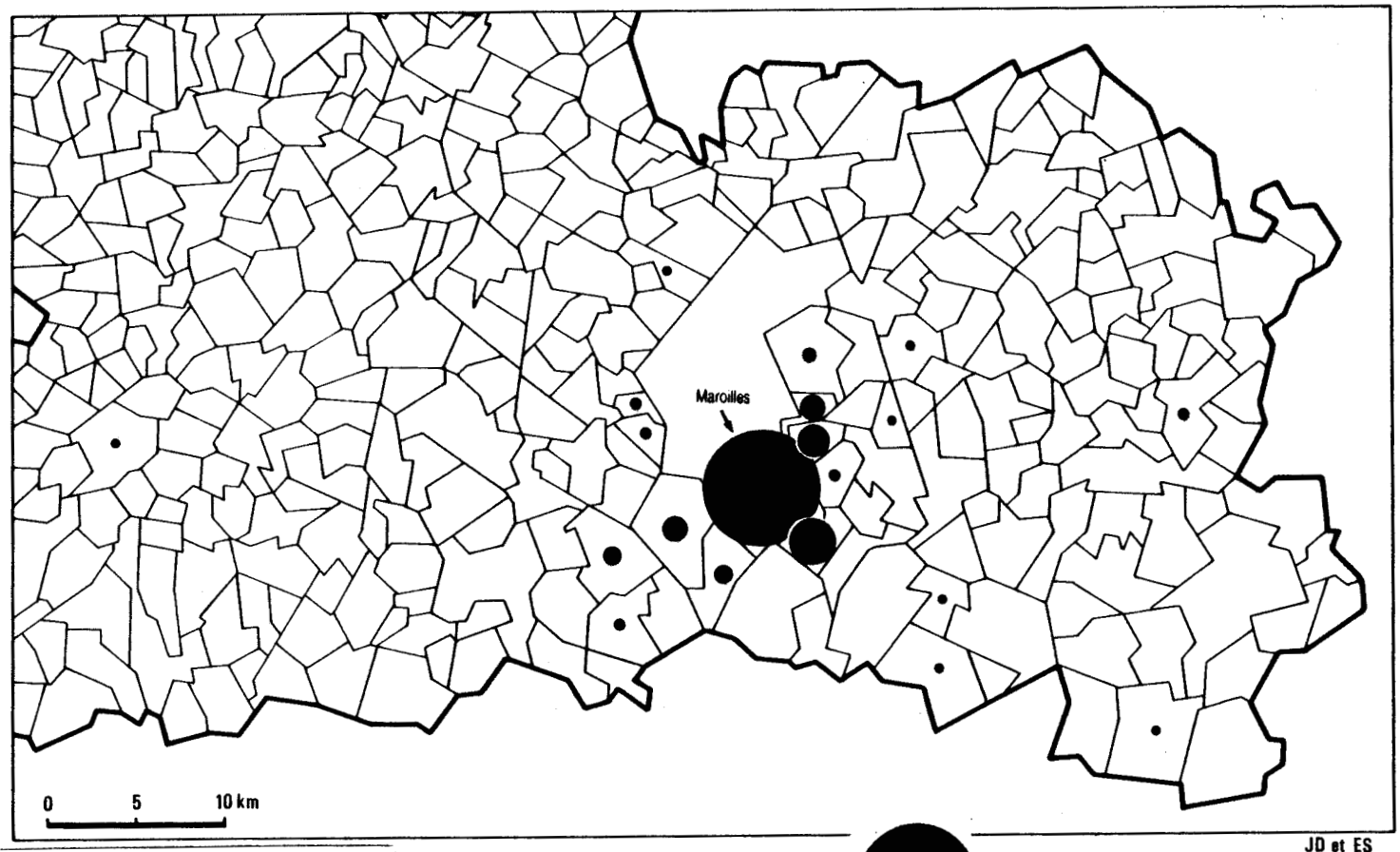

Carte réalisée d'après 148 actes de mariage.Sur 296 parents,100 étaient soit décédés,soit inconnus,soit non domiciliés.De ce fait l'échantillon porte sur 196 personnes.

Deux,seulement,habitaient dans l'Aisne.

Fig.5:Domicile des parents du marié.Maroilles 1850-1870.

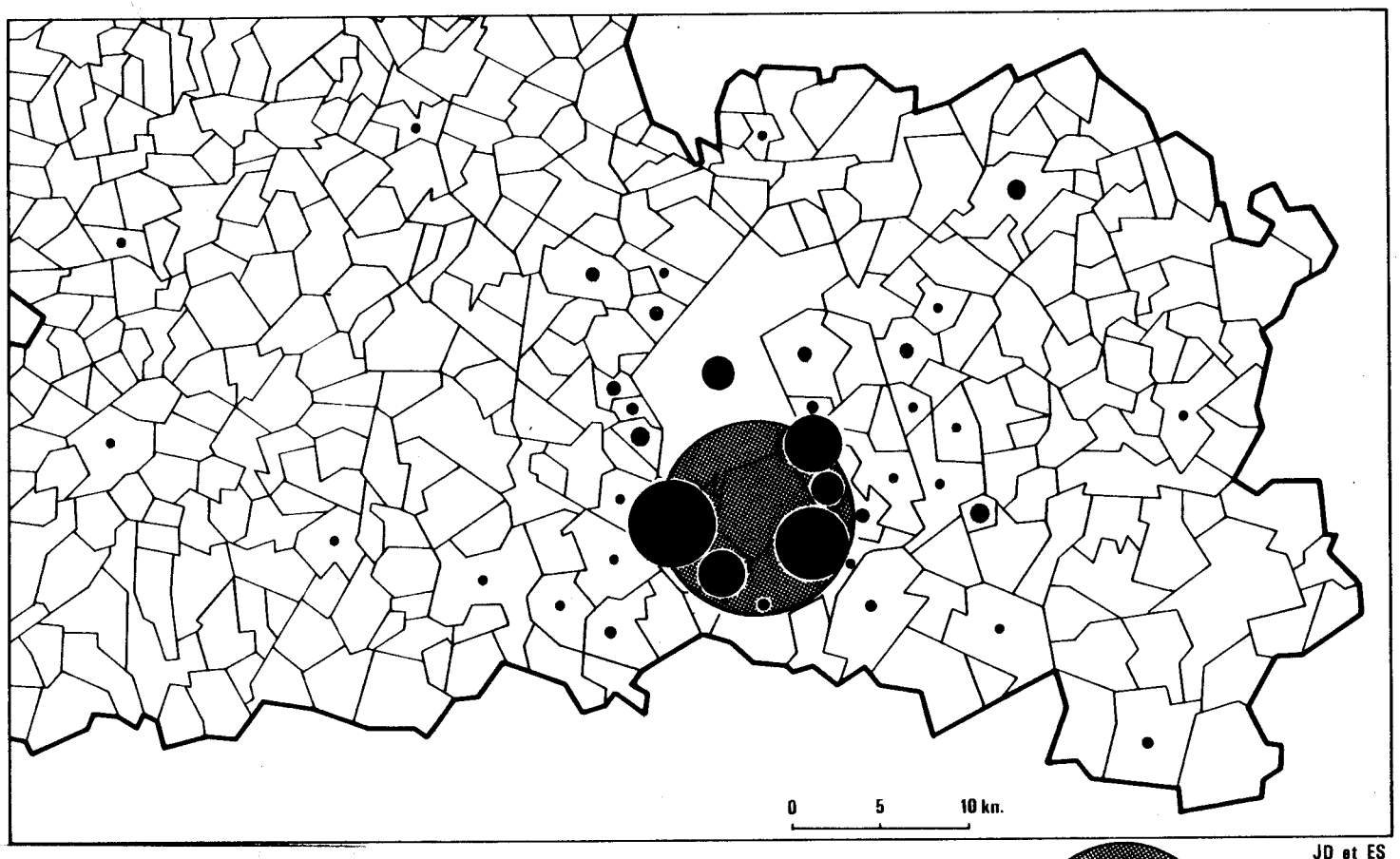

Echantillon de
581 témoins.
dont 3,domiciliés
dans l'Aisne.

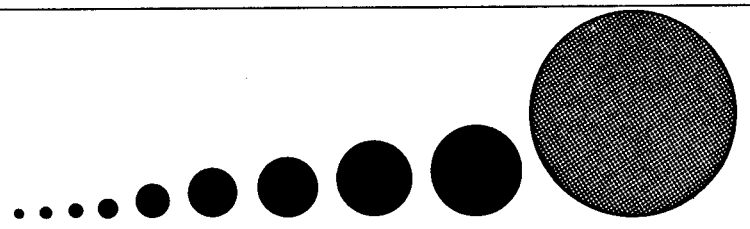

Fig.6:Domicile des témoins.Maroilles.
1850-1870.

Le dépouillement des actes de mariages à Anor entre 1838 et 1842 laisse apparaître une aire de relations très particulière. A priori, on s'attendait à obtenir une surface plus ou moins concentrique, éventuellement quelque peu perturbée par la présence toute proche de la limite départementale entre Nord et Aisne, ainsi que par celle de la frontière franco-belge. En fait on obtient plutôt un couloir qui longe la Belgique et pénètre très peu en territoire français. Il couvre essentiellement le canton de Trélon, très forestier, le Nord du canton d'Hirson et intéresse quelques centres du canton de Solre-le-château. En fait, sans vouloir établir une relation déterministe, nous sommes frappés par l'expression géographique qui émane de ce couloir de relations: il s'agit de la Thiérache forestière, des Fagnes, de la partie haute de l'Avesnois qui appartient déjà au monde ardennais. Ainsi ce pays vécu repose sur une base géographique solide, où les ferments de cette unité sont probablement l'eau, la forêt, les sédiments primaires à l'origine d'une activité économique alors très diversifiée et riche. La frontière franco-belge semble limiter considérablement les relations entre Anor et les communes belges du Pays de Chimay, exception faite de celles de Momignies, de Séloignes et Beauwelz, toutes proches. Par contre Ohain et Baives, au cours des années 1860, possèdent avec les communes de la Belgique, des relations privilégiées. Alors que peu de mariés sont nés dans l'Aisne, les belges ne manquent pas ; il faut toutefois rappeler que cette frontière internationale est relativement récente. Ainsi un véritable espace frontalier subsiste dans cette région forestière péri-ardennaise.

c) Conclusion: les apports de cette étude.

Il semble ainsi, à la lumière de quelques exemples communaux, que durant le XIXème siècle, les relations et échanges sociaux ou matrimoniaux, approchés à l'aide des actes de mariage, aient été très limités tant en volume qu'en distance, en particulier dans les régions périphériques limitrophes du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie.

Toutefois, il est difficile de préciser quelle fut la contribution directe de la présence de la limite départementale correspondant à une ancienne frontière politique, au cloisonnement, à l'exiguité ainsi qu'à la fermeture des espaces sociaux vécus. En effet, la faible mobilité spatiale des populations rurales résidant à proximité de la limite géo-historique étudiée, relève d'une part d'un phénomène général indépendant de la problématique particulière étudiée. Pendant le siècle précédent, en particulier en milieu rural, les limites des communes et des cantons, constituaient les premières "frontières" du cadre des relations matrimoniales et sociales, et sans doute figuraient-elles parmi les plus pertinentes. Or l'ancienne frontière d'Artois et du Hainaut-Cambrésis, cumule diverses fonctions séparatrices (communales, cantonales et départementales) et donc multiplie les effets de blocages. Il est ainsi impossible d'analyser séparément les effets de chacune de ces limites. Toujours est-il que gens d'Artois et de Picardie, continuaient à s'ignorer, même lorsqu'ils étaient de proches voisins.

D'autre part, l'ignorance d'autrui, facilement convertible en méfiance, était aisément entretenue par *l'absence fréquente de tout centre attractif proche de l'ancienne frontière, tant du côté de l'Artois que de la Picardie.* Mais là encore, cette particularité de l'environnement géographique des milieux ruraux périphériques aux deux départements du Pas-de-Calais et de la Somme, n'était-elle pas une conséquence de l'ancienne situation frontalière? Seuls quelques centres comme Doullens, Hesdin, avaient pu acquérir une certaine importance, d'ailleurs toute relative au XIXème siècle, grâce à leurs anciennes fonctions militaires.

En outre quelques très rares centres industriels ayant enregistré durant quelques décennies une expansion économique et démographique considérable, comme Fourmies et ses communes voisines, ont pu étendre, de façon éphémère, leur zone d'attraction et ainsi franchir les limites départementales, d'autant plus facilement qu'ils en étaient très proches.

Cependant, même pendant "l'âge d'or" du textile fourmisien, les échanges matrimoniaux avec les populations rurales de l'Aisne furent contenus dans une aire géographique peu étendue.

2 - L'ATTRACTION COMMERCIALE.

A l'aube des années 1960, même si l'on peut admettre à priori que la limite départementale et régionale séparant la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais a, avec le temps, perdu de son étanchéité et que, en raison de l'accentuation de la mobilité générale des populations, nous ayons, dans nos déplacements fréquents à défaut d'être quotidiens, à franchir plus souvent cette ancienne frontière qui serait ainsi progressivement devenue une limite assez banale, il ne reste pas moins exact que dans l'ensemble, *les aires d'attraction commerciale des villes les plus proches de la limite départementale, transgressent rarement cette dernière.* On peut penser qu'il s'agit là d'un héritage géographique de l'ancienne frontière politique qui a façonné un paysage, un semis et un réseau urbain d'un type particulier (s'opposant très nettement aux énormes masses urbanisées du "Bas-Pays"), amené à respecter les cloisons spatiales anciennes.

P. BRUYELLE (115) a bien démontré, dans le cadre du Nord-Pas-de-Calais, les différences urbaines fondamentales qui opposent les Bas-Pays, comme la Région de Lille ou encore le Bassin houiller, aux périphéries artésiennes, hennuyères et aussi cambrésiennes. Celles-ci annoncent déjà clairement les espaces picards voisins.

a) Etude comparée des semis et réseaux urbains.

a1) La présentation du semis urbain.

Dans l'ensemble, les marges régionales mitoyennes du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie sont peu urbanisées. Mais, en outre, si l'on exclue les quatre grandes villes qui se situent à proximité des espaces étudiés (Amiens,

Arras, Cambrai et Saint-Quentin), on découvre mieux l'absence d'unités urbaines dépassant le seuil des 25.000 habitants.

Sur les marges septentrionales du département de l'Aisne, l'unité urbaine d'Hirson est en 1982, la plus importante, en termes d'effectifs de population, puisqu'elle regroupe 12.205 personnes. Ceci ne représente que 4% de la population urbaine du département ; en plus, au sein de la hiérarchie urbaine départementale, l'unité d'Hirson occupe une position bien modeste, comparée aux effectifs de population des unités urbaines qui la devancent comme Saint-Quentin, Soissons, Laon, Tergnier ou encore Château-Thierry et Chauny. Par ailleurs, les autres unités urbaines situées dans la partie septentrionale de l'Aisne, notamment en Thiérache, n'abritent chacune qu'entre 2123 habitants (La Capelle) et 7271 habitants (Bohain-en-Vermandois). Ceci démontre bien l'absence de villes grandes ou moyennes sur cette frange frontalière du nord-est de la Picardie. Existe-t-il une relation causale entre la permanence du fait frontalier et cette lacune constatée dans le réseau urbain ? Il faudra répondre ultérieurement à cette question.

Sur les marges septentrionales du département de la Somme, la principale unité urbaine en 1982 est celle de Péronne, avec près de 11.000 habitants, qui coiffe de peu celle d'Albert (10.900 habitants). Bien que cumulés, leurs effectifs de population n'atteignent même pas 7% de la population urbaine du département. Quant aux autres unités urbaines, d'ailleurs bien peu nombreuses dans les espaces étudiés, elles se situent entre 2274 habitants (Beauval) et 7054 habitants (Doullens). Une fois encore, on constate que les effectifs de la population de Péronne ou d'Albert, sont bien modestes par rapport à ceux des quelques unités urbaines qui les devancent comme Amiens ou Abbeville. Il est vrai que le réseau urbain de la Somme est très déséquilibré puisque l'unité urbaine d'Amiens concentre à elle seule plus de 48% de la population urbaine du département, contre 8.3% pour celle d'Abbeville qui arrive en seconde position, et 3,4% pour celle de Péronne.

Après une première et rapide lecture des statistiques du recensement général de la population de 1982, on est tenté de dire que les marges méridionales du Nord-Pas-de-Calais sont mieux pourvues en villes que leurs voisines de Picardie. En effet, en 1982, l'unité urbaine de Fourmies regroupait 18.824 habitants contre 19.303 sept années plus tôt, celle de Caudry (près de 15.000), celle d'Etaples (22.701) et celle de Berck près de 19.000 habitants. Toutefois il convient de souligner d'emblée les remarques qui suivent et qui vont nuancer notre propros antérieur.

- La région Nord-Pas-de-Calais possède également beaucoup plus d'unités urbaines que celle de Picardie, et en particulier, beaucoup plus d'unités urbaines regroupant des effectifs de population supérieurs à 25.000 individus. On peut citer, à l'aide du RGP de 1982, les ensembles suivants: Lille 936.295 habitants, Valenciennes 349.505, Lens 327.383, Béthune 258.383, Douai 202.366, Dunkerque 195.705, Maubeuge 105.714, Calais 100.823, Boulogne-sur-Mer 98.566, Arras 80.477, Armentières 55.913, Saint-Omer 53.748, Cambrai 49.913 habitants, soit un total de 2.814.459 individus, soit encore 71,7% de la population régionale du Nord-Pas-de-Calais.

En Picardie, la liste révèle des différences sensibles: Amiens 152.962 habitants, Creil 82.505, Saint-Quentin 71.887, Compiègne 62.778, Beauvais 55.817, Soissons 47.305, Chantilly 28.128, Laon 27.431, Abbeville 26.403, Tergnier 25.056, soit un total de 580.272 habitants, soit encore un tiers de la population régionale de Picardie.

Alors qu'on peut en dénombrer 10 en Picardie, dont 4 dans le département de l'Oise, on en retient 13 dans le Nord-Pas-de-Calais dont certaines regroupent plusieurs villes de plus de 25.000 habitants, car au total, 27 villes dépassent ce seuil numérique contre 7 seulement dans les trois départements de Picardie. En effet, Abbeville en perdant de la population entre 1975 et 1982, passait désormais en-dessous de la barre retenue.

- De ce fait, en raison de leurs effectifs de population, les unités urbaines de Fourmies, d'Etaples, de Berck et de Caudry, bien que situées entre 15.000 et 23.000 habitants, ne représentent que 2,6% de la population résidant dans les 13 principales unités urbaines dépassant le seuil des 25.000 habitants et 2,2% de la population urbaine totale de la région. *C'est dire une fois de plus, combien les villes des franges tant nordistes que picardes, demeurent effacées au sein de leur réseau régional.* Il s'agit là , sans aucun doute, d'un excellent critère de définition des espaces périphériques. En outre, il faut associer à la faible urbanisation de tels espaces, la tertiarisation très souvent limitée de leur économie, comme cela sera démontré dans le paragraphe consacré à l'étude de l'emploi.

La carte des unités urbaines de plus de 10.000 habitants (figure 7a) en 1982 dans les deux régions du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie montre deux faits qui paraissent significatifs:

* Les densités de population et le nombre d'unités urbaines de plus de 10 à 15.000 habitants sont plus élevés à proximité de l'actuelle, et donc récente, frontière septentrionale de France que de part et d'autre de l'ancienne frontière de Picardie. Ainsi comme l'a souligné P-J. THUMERELLE dans sa thèse, l'essentiel de la trame du peuplement et donc du réseau urbain n'est-il pas déjà esquissé avant le XVIIIè siècle? *Il semblerait que l'insécurité qui a régné durant le Bas-Moyen-Age sur les marges mitoyennes de Picardie, d'Artois et du Hainaut-Cambrésis, puis la présence d'une frontière politique fortement discutée durant les Temps Modernes, quand le Royaume de France s'édifiait, fut la cause originelle de la marginalisation socio-économique des espaces étudiés.* En revanche, durant cette même période, les Terres de Flandres, les régions hennuyères plus septentrionales connurent une prospérité économique beaucoup plus importante. L'époque contemporaine, malgré le déplacement des frontières politiques,

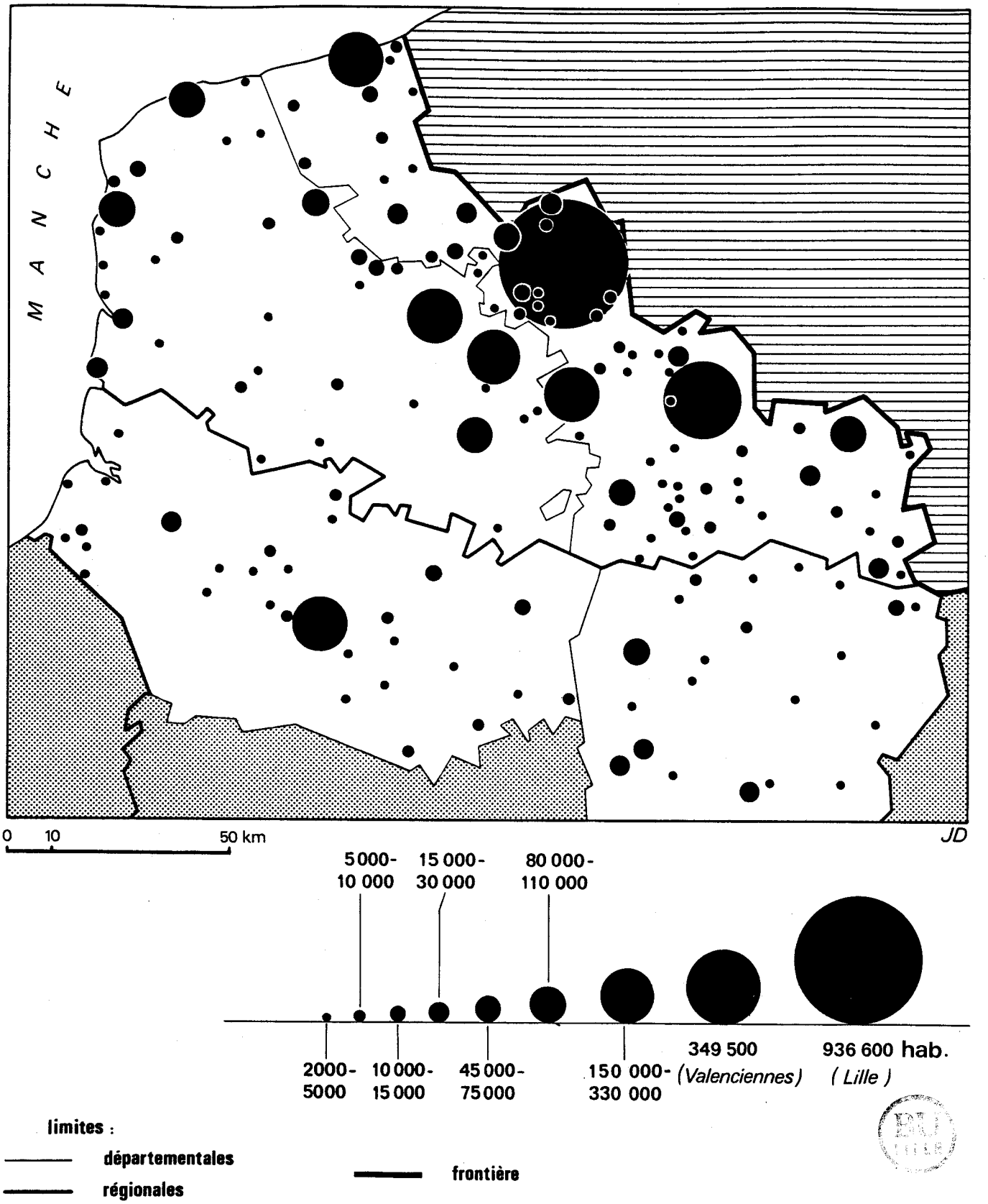

Fig.7: a:Les unités urbaines de plus de 10.000 habitants en 1982 dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie.

n'a pas atténué ces disparités spatiales mais les a sans doute accentuées comme on essaiera de la démontrer.

* *Par rapport à l'espace de la Mer du Nord et à l'espace parisien, les régions marginales analysées représentent une sorte de vide urbain, une dépression intermédiaire* (une zone de "métamorphisme" dont l'élément générateur aurait été l'ancienne frontière de Picardie?) entre deux masses démographiques et urbaines centrales.

Malgré toutes les critiques qui furent déjà adressées à l'encontre de la première formulation de la "distribution K", il était quand même tentant de comparer la courbe des 50 premières unités urbaines en 1982, peuplées de plus de 10.000 habitants dans les deux régions du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie, à la droite théorique (sur papier log-log) définie par l'équation suivante: Log Pr = Log P1 - Log Rp.

Trois remarques méritent d'être soulevées: (figure 7b).

- Par rapport aux effectifs de population de l'unité urbaine de Lille, ceux de Valenciennes apparaissent nettement insuffisants par rapport à ce qu'ils devraient être. La différence (résidus négatifs) avec la droite théorique est de plus de 100.000 habitants! Bien qu'appartenant à la civilisation urbaine éclatée des pays de la Mer du Nord, le réseau urbain de la France septentrionale semble révéler, du moins en ce qui concerne ses principales villes, une "centralisation" métropolitaine lilloise typiquement française.

- En revanche, la série des unités urbaines comprises entre 300.000 et 50.000 habitants, apparaît dans l'ensemble assez peu discordante par rapport à la droite théorique. Seul le dynamisme démographique et économique récent (1962-1982) de la région dunkerquoise perturbe quelque peu la distribution (résidus positifs importants pour Dunkerque).

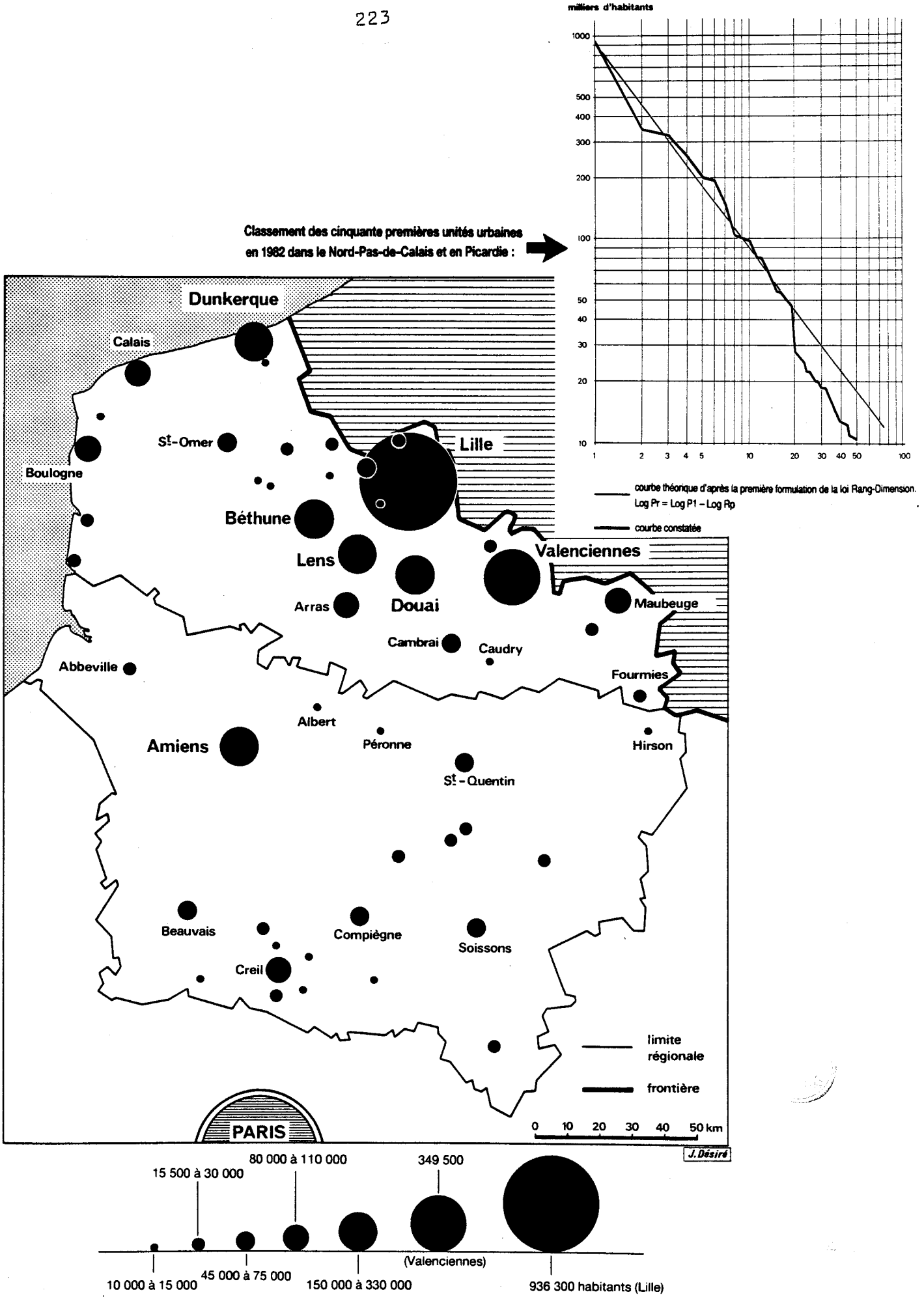

Fig.7 b:Les cinquante premières unités urbaines en 1982 dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie.La distribution K.

- Une coupure franche et problématique survient en-deçà de 50.000 habitants: il n'existe en effet aucune unité urbaine entre 47.000 et 29.000 habitants. De Soissons (47.305 hab.), on passe de suite à Chantilly (28.128 habitants, au 20ème rang). Cette cassure dans la distribution "rang-taille" explique l'importance des "résidus négatifs" qui demeurent à peu près constants jusqu'au seuil des 10.000 habitants. Ainsi, par rapport à ce modèle urbain théorique prenant appui sur la population de l'unité lilloise, les effectifs d'Albert et de Péronne, au-lieu de 11.000 personnes, devraient atteindre près de 20.000 individus! Par contre, en ajustant la distribution théorique sur les effectifs des unités urbaines situées entre la 20ème et la 50ème places, la population de toutes les principales agglomérations serait alors inférieure à ce qu'elle est en réalité. Cette comparaison, même si elle se prête aux critiques, permet quand même de mettre en exergue le vide urbain relatif qui affecte l'ensemble des terres marginales mitoyennes du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie.

a2) Un semis de petites villes isolées.

A la trame urbaine qui dessine une sorte d'ancre à travers les Bas pays du Nord, avec la région de la Métropole lilloise qui prolonge la nébuleuse urbaine des Flandres belges voisines (Menin, Courtrai, Roulers, Ypres...), et les pays miniers depuis le Béthunois à l'Ouest jusqu'au Valenciennois à l'Est dont les paysages se poursuivent en Belgique en direction de Mons, La Louvière, Charleroi..., il faut opposer un semis très ponctuel de villes qui émaille de façon très clairsemée, les campagnes du Sud de la région Nord-Pas-de-Calais et des marges septentrionales de la Picardie voisine. Outre que l'on sait déjà que la plupart des centres urbains périphériques occupent un rang très modeste au sein de la hiérarchie urbaine de la France du Nord, que leurs effectifs de population en 1982 ne dépassent que rarement 10 à 15.000 habitants, on peut aussi constater que le poids démographique de la ville-centre dans son unité urbaine est souvent très supérieur à 50%, voire même à 75%. En revanche au creux de la nébuleuse urbaine du Bas-Pays, ce même rapport est fréquemment

inférieur à 50, sinon même à 30% (Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, Lens...). Cette différence souligne clairement l'état "d'isolement" des villes des régions marginales par opposition à la structure en banlieue agglomérée et en groupe urbanisé, selon la définition de P. BRUYELLE (116), qui caractérise le bassin minier ou encore la région lilloise, au sens large. Ainsi les limites départementales et les frontières nationales sont-elles transgressées à plusieurs reprises. Les unités urbaines de Lille, de Valenciennes, de Maubeuge, d'Armentières, de Wervick-Comines, se poursuivent en Belgique, alors que celles de Béthune, de Douai, de Dunkerque, pour ne citer que les plus importantes, agglomèrent des communes situées dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Aucune transgression de ce type n'existe entre les deux régions du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie.

Tableau III.
Poids démographique de la ville-centre dans son unité urbaine. RGP 1982. Population sans double-compte.

PAS-DE-CALAIS:

- ETAPLES	11292/22701	hab. =	49,74%
- BERCK	14060/18927	hab. =	74,29%
- St-POL-SUR-TERNOISE	5752/8632	hab. =	66,64%
- HESDIN	2977/7908	hab. =	37,65%
- MONTREUIL	2753/4671	hab. =	58,94%
- FREVENT	4217/4217	hab. =	100%
- BAPAUME	3524/3717	hab. =	94,81%
- AUXI-LE-CHATEAU	3187/3187	hab. =	100%
- AUBIGNY-EN-ARTOIS	1330/2555	hab. =	52,05%
- FRUGES	2465/2465	hab. =	100%
- AUCHY-LES-HESDIN	1814/2384	hab. =	76,09%

SOMME:

- PERONNE	9129/10988	hab. =	83,08%
- ALBERT	10894/10894	hab. =	100%
- CORBIE	6176/7834	hab. =	78,84%
- DOULLENS, RUE, SAINT-VALERY/S., BEAUVAL			100%

AISNE:

- SAINT-QUENTIN.....:63567/71887 hab. = 88,43%
- HIRSON.....:11348/12205 hab. = 93%
- BOHAIN-EN-VOIS, GUISE, SAINT-MICHEL, FRESNOY-LE-GRAND, LE NOUVION EN THIERACHE, LA CAPELLE.....: 100%
- VERVINS.....: 2721/3543 hab. = 76,8%
- ETREUX.....: 1839/3294 hab. = 55,83%

NORD:

- CAMBRAI.....:35272/49581 hab. = 71,14%
- FOURMIES.....:15242/18824 hab. = 80,97%
- CAUDRY.....:14095/14861 hab. = 94,85%
- AVESNES/HELPE.....: 5955/9658 hab. = 61,66%
- LE CATEAU.....: 8256/8588 hab. = 96,13%
- SOLESMES.....: 5328/6579 hab. = 80,98%
- MASNIERES.....: 2655/6175 hab. = 43%
- LE QUESNOY.....: 4792/5426 hab. = 88,32%
- TRELON.....: 3166/5124 hab. = 61,79%
- BUSIGNY.....: 2636/4133 hab. = 63,78%
- POIX-DU-NORD.....: 2277/3813 hab. = 59,72%
- BEAUVOIS-EN-CIS.....: 2258/3475 hab. = 64,98%
- SAINT-HILAIRE-EN-CIS.: 1703/2603 hab. = 65,42%
- BOUSIES.....: 1723/2363 hab. = 72,92%
- SARS-POTERIES.....: 1655/2186 hab. = 75,71%
- LANDRECIES, SAINS-DU-NORD, COUSOLRE, VILLERS-OUTREAUX, WALINCOURT-SELVIGNY, BERTRY, QUIEVY.....: 100%

Ainsi au sein d'un échantillon de 50 unités urbaines (cf. Tableau III) de plus de 2000 habitants, trois d'entre-elles seulement présentent en 1982 un rapport démographique population, ville-centre/population unité urbaine, qui soit inférieur à 50%: ceci concerne Etaples (49,7%) qui comprend en outre les communes du Touquet-Paris-Plage, de Cucq et de Merlimont ; Manières (43%) qui incorpore les communes de Marcoing et de Rumilly-en-Cambrésis ; et enfin celle d'Hesdin (37,65%) qui comprend au total sept communes dont trois dé-

passent le seuil du millier d'habitants. En revanche 21 unités urbaines sont mono-communales et 13 autres présentent un rapport, défini précédemment, compris entre 75 et 99% (Figure 7c).

a3) Origines anciennes de cette dichotomie.

Certes, on pourrait penser que cette opposition de structure urbaine mettant face à face les Bas-Pays du Nord et les espaces périphériques régionaux étudiés, est née avec la Révolution industrielle puis s'est renforcée avec l'exploitation du gisement houiller. Or en fait, déjà dans les années 1820-1830, la trame urbaine des marges méridionales du Nord-Pas-de-Calais était très différente de celle des Bas-Pays. Donc l'origine de cette dichotomie est fort ancienne, bien antérieure à l'époque contemporaine, et probablement issue de l'époque médiévale et des Temps Modernes quand la frontière de France passait au Nord de la Picardie. L'éloignement du coeur économique flamand, la présence d'une frontière contestée et sclérosante a certainement gêné considérablement le développement urbain de tels espaces, demeurés ainsi ruraux et agricoles, et animés par quelques centres créant une structure régionale en petits pays bien individualisés. Seuls le Cambrésis et partiellement l'Avesnois-Thiérache, grâce à leurs traditions industrielles et artisanales diffuses en milieu rural, ont pu se doter d'une trame urbaine ou de bourgades, pré-contemporaine plus dense qu'ailleurs, mais constituée essentiellement de centres de l'ordre de 2000 à 3000 habitants, dont le rayonnement spatial demeure toujours très limité.

Toutefois il faut aussi rappeler que la période correspondant à la seconde moitié du XIXème siècle et aux premières années du XXème siècle (1846-1911) va, avec la forte expansion du textile, des charbonnages, de la métallurgie lourde, autant d'activités concentrées sur quelques bassins géographiques, accentuer les oppositions de structure urbaine pré-existantes. Alors que la majorité des petites villes

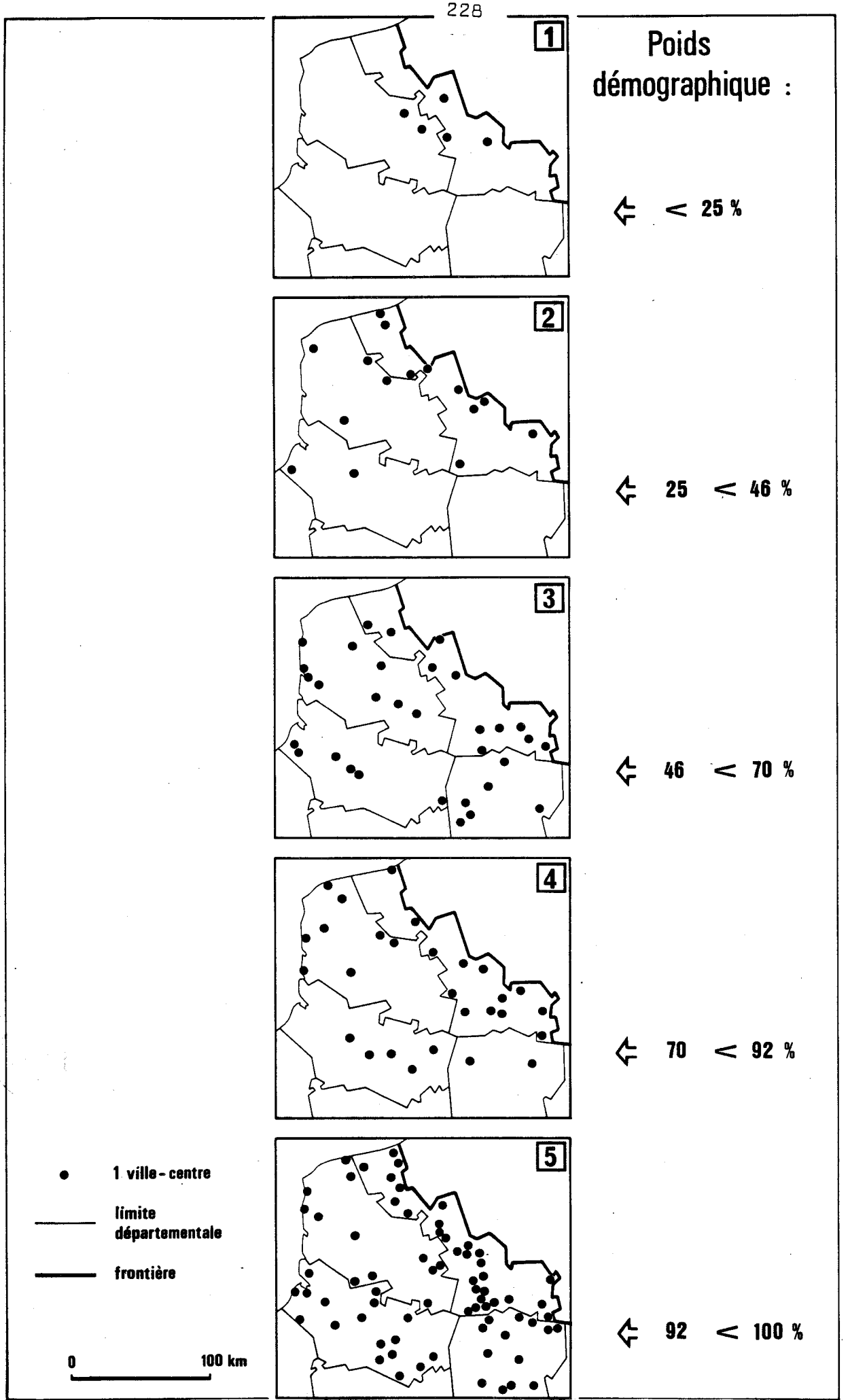

Fig.7 c:Poids démographique de la ville-centre dans son unité urbaine.1982. JD

et des bourgs situés dans les espaces périphériques ont enregistré durant cette période, soit une décroissance de leurs effectifs (Landrecies, Hesdin, Auxi-le-Château, Montreuil-sur-Mer etc...), soit une croissance démographique modeste, inférieure à 50%, (les exceptions à cette règle sont en fait très rares, comme Berck, Fourmies ou encore Caudry), comme l'indique le tableau IV, de nombreuses communes du Bassin houiller central et occidental, dans les régions de Lens-Henin, de Bruay-Marles, ou encore de la région de Lille-Roubaix-Tourcoing, durent faire face à de réelles explosions démographiques, avec un indice de population égal à 100 en 1846 et qui dépassait la barre de 300 ou même de 1000 dans certaines situations, en 1911 (Figure 8).

a4) Réseau urbain-attraction commerciale - limites départementales.

C'est donc en fonction d'un tel réseau urbain que sont menées les études d'attraction commerciale. Les enquêtes PIATIER, les travaux de P. BRUYELLE, sont dans ce domaine d'un intérêt primordial. En règle générale, les diverses cartes qui furent réalisées sur ce thème montrent toutes que les attractions de services et de commerces transgressent très peu la limite régionale. On peut citer les exemples des aires d'influence des marchés, l'attraction des villes pour les achats de biens d'équipements de la maison (appareils électro-ménagers, radio et télévision). Certes les aires d'attraction commerciale d'Abbeville, de Doullens, d'Albert ou encore de Saint-Quentin peuvent parfois mordre sur une mince frange du département du Pas-de-Calais, alors qu'Auxi-le-Château, Bapaume, Landrecies ou encore Fourmies étendent leur influence sur quelques communes picardes. Mais en règle générale, ces transgressions "frontalières" demeurent très mineures, alors que selon la loi de Reilly, certaines aires d'attraction théoriques, comme celle de Berck, devraient couvrir des espaces transdépartementaux relativement importants. La ville de Berck devrait en effet selon cette loi "annexer" une bonne partie du Marquenterre, ainsi que la partie occidentale du Ponthieu, au-delà de la forêt de Crécy-en-Ponthieu. De même l'aire d'attraction de

Tableau IV

EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DANS QUELQUES COMMUNES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNES	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901	1906	1911
ROUBAIX	31•039	34•698	39•445	49•274	65•091	75•987	83•661	91•157	100•299	114•917	124•661	124•365	121•017	122•723
BRUAY-EN-ARTOIS	694	712	935	1•528	2•102	2•316	4•037	5•335	7•031	9•647	11•380	14•740	16•544	18•363
LENS	2•807	2•716	3•341	4•506	5•738	7•298	9•383	10•515	11•780	13•862	17•227	24•370	27•744	31•812
RENIN-LIETARD	3•091	3•142	3•280	3•850	4•561	5•029	5•491	6•546	7•848	9•467	11•984	14•327	16•016	17•827
FREVENT	3•321	3•650	3•620	3•698	3•982	3•841	4•137	4•312	4•232	4•426	4•331	4•556	4•755	4•692
MONTREUIL/MER	3•953	3•939	3•578	3•686	3•655	3•649	3•473	3•352	3•217	3•603	3•567	3•564	3•535	3•404
HESDIN	3•351	3•380	3•277	3•387	3•150	3•357	3•083	3•520	3•401	3•409	3•429	3•292	2•969	3•327
FRUGES	3•086	3•052	2•901	2•949	2•944	2•980	2•992	2•968	3•172	3•090	3•076	3•080	3•020	2•966
AUXI-LE-CHATEAU	2•718	2•790	2•892	2•975	3•009	2•949	3•171	2•934	2•860	2•661	2•721	2•587	2•629	2•586
BAPAUME	3•158	3•265	3•189	3•149	3•174	3•059	3•274	3•335	3•291	3•001	3•144	3•113	2•946	2•917
LANDRECIES	3•991	3•984	4•419	4•193	4•021	3•990	4•183	4•203	4•251	3•867	4•069	3•866	3•924	3•880
CAUDRY	3•549	3•685	4•003	4•421	4•421	4•365	4•752	5•334	7•389	8•045	9•460	9•934	11•066	13•390
BERCK	2•100	2•216	2•399	2•703	3•293	4•228	4•373	4•590	5•187	5•752	7•039	7•799	9•636	11•597
FOURMIES	3•048	3•360	4•654	5•357	7•045	9•989	11•888	15•052	14•771	15•895	15•287	14•083	13•876	14•148
AVESNES/HELPE	3•578	3•776	4•191	3•516	3•737	3•603	4•636	5•714	6•092	6•495	6•400	6•217	6•013	5•829
LE CATEAU	7•686	8•233	8•851	9•212	9•974	9•500	9•597	9•564	10•007	10•544	10•451	10•594	10•700	10•212
VILLERS-OUTREAUX	2•726	2•624	2•751	2•856	2•958	2•977	3•051	2•967	2•915	2•877	2•812	2•844	2•932	3•070

BIBLIOTHEQUE

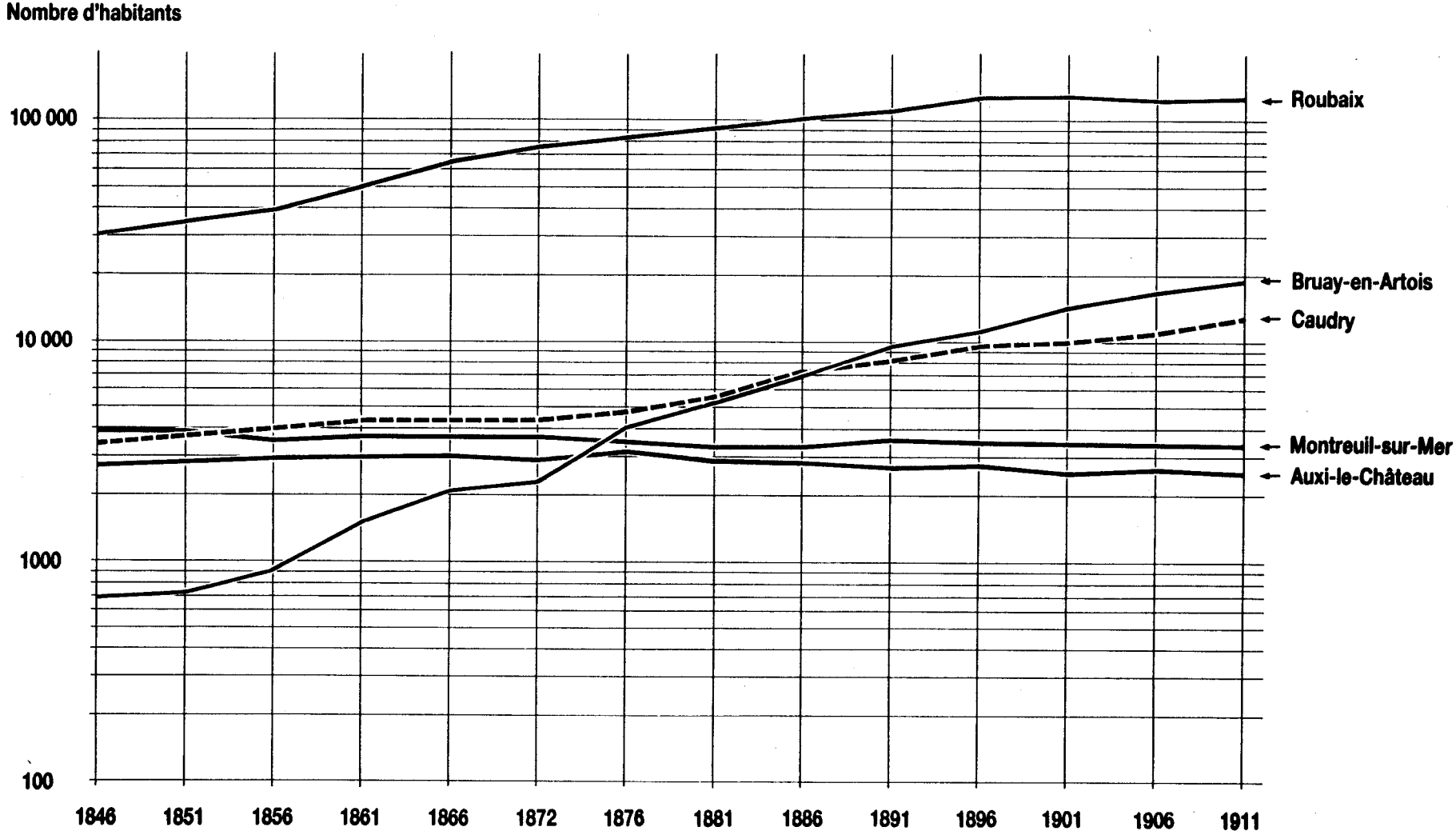

BIBLIOTHEQUE

Fig.8:Evolution de la population totale de quelques communes du Nord et du Pas-de-Calais. 1846-1911.

Saint-Quentin pourrait mordre sur le Sud du Cambrésis et intéresser les cantons de Marcoing ou de Clary, du moins en partie. Enfin, plus à l'Est encore, la ville de Fourmies serait en mesure d'intéresser quelques communes du Nord-Est du département de l'Aisne.

C'est sur la base de ces quelques remarques que l'exploitation de l'Inventaire communal de l'INSEE de 1980 fut entreprise. L'exposé de la problématique est relativement simple à énoncer. L'attraction commerciale des villes et des bourgs en milieu rural constitue un excellent critère de régionalisation de l'espace. Mais on peut se demander dans quelle mesure le cadre administratif départemental et régional existant, succédant lui-même à une ancienne frontière politique, ne perturbe pas les schémas théoriques de l'attraction commerciale. En d'autres termes, on essaiera de répondre à la question suivante: une limite départementale, surtout quand elle fut autrefois une frontière, et de façon durable, engendre-t-elle, dans le domaine des flux de consommateurs et de l'attraction de centres de services, des phénomènes tangibles de blocage, ou alors d'autres manifestations que l'on cherchera à définir?

La question de l'attraction commerciale fut abordée en 1979-80, année de travail qui s'achevait par la présentation d'une communication au colloque international de Lille (117). L'analyse de l'attraction commerciale dans le département du Pas-de-Calais fut entreprise à l'aide de l'enquête nationale menée en 1975, par le Crédit Agricole et le CETEM, sous la direction scientifique de A.PIATIER. Utilisant les 71 "équipements-tests" de l'enquête dont la liste fut publiée en 1979 dans "Radioscopie des Communes de France" (118), on put proposer un seuil quantitatif pour la définition de la notion de pôle attractif, d'après les concepts de coefficient d'attraction et de coefficient d'attirance. Une fois que cette sélection préalable était effectuée, il devenait alors possible de dégager un système hiérarchisé de pôles à trois niveaux. Une technique de cartographie adaptée aux flux et à l'attraction

(étendue et intensité) fut alors recherchée. De même cette étude, en s'interrogeant sur les relations existant entre les différentes aires de polarisation de l'espace, espérait contribuer à une meilleure compréhension de l'organisation de l'espace départemental.

Toutefois un problème, qui nous paraît actuellement fondamental, devait être soulevé à cette occasion: la documentation, aimablement communiquée, ne permettait pas de prendre en considération les flux commerciaux et donc les déplacements de consommateurs s'effectuant de part et d'autre des limites départementales. Ainsi l'analyse dut être faite, comme si le Pas-de-Calais "vivait en milieu clos", sans échange avec le Nord ou avec la Somme. Quelles sont les incidences d'un tel postulat, quant à l'organisation régionale de l'espace ? On a pensé que certaines aires d'attraction risquaient d'être par ce fait, soit diminuées, soit au contraire exagérées. Ainsi par exemple on peut s'interroger sur l'attraction réelle et prédominante de Montreuil-sur-mer, d'Hesdin ou encore d'Arras ; se termine-t-elle effectivement le long de la limite départementale et régionale, comme le suggère la carte publiée dans les actes du colloque (op. cité)? L'attraction de Doullens ou encore d'Abbeville dans la Somme, ne réduit-elle pas en réalité l'intensité et l'aire d'influence de certains centres du Pas-de-Calais? On peut bien évidemment inverser la direction de la question (Figure 9).

a5) La loi de Reilly.

Pour répondre à de telles interrogations, la loi de Reilly est d'une grande utilité. Pour cet auteur, il s'agissait à l'origine d'évaluer la proportion du commerce vendu par deux villes concurrentes et proposant les mêmes biens et services, à un troisième centre de moindre importance que les deux précédents. Il émit l'hypothèse que l'influence (i) d'une ville est proportionnelle à sa masse démographique (P), mais inversement proportionnelle au carré de la distance (D) qui la sépare d'un point donné. Ainsi il exprime cette fonction sous la forme suivante:

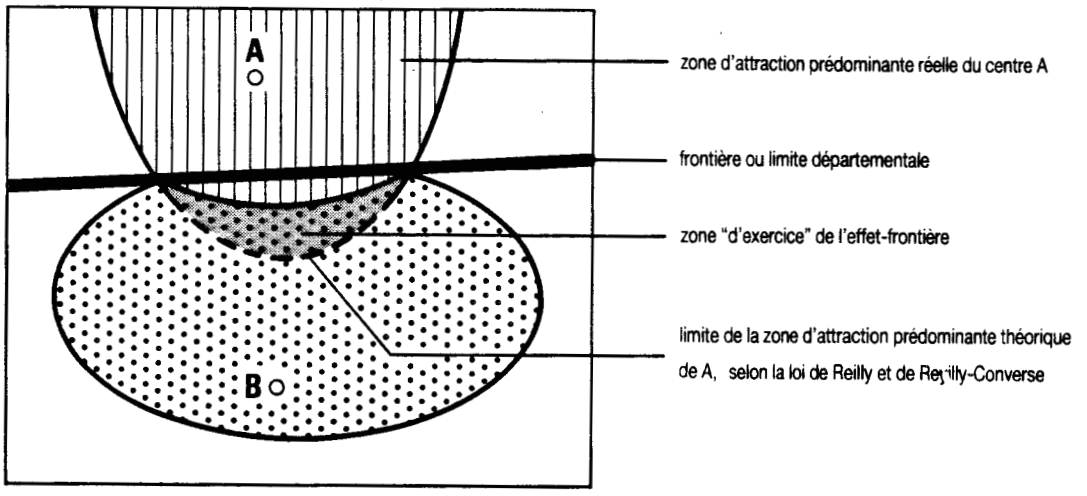

Fig.9: Frontière et attraction commerciale.
Croquis théorique.

$$\frac{C1}{C2} = \left(\frac{P1}{P2}\right) \cdot \left(\frac{D2}{D1}\right)^2$$

sachant que: C1/C2 représente la proportion du commerce vendu par la ville V1, par rapport au commerce C2 effectué par la ville V2.

$D2/D1^2$: est le rapport au carré des distances séparant les villes V2 et V1 d'un point donné.

Sans vouloir attribuer à C1 et à C2 une valeur très précise, on est néanmoins en mesure à l'aide de cette loi, de déterminer les zones d'attraction commerciale dominante de V1 et de V2 dans l'espace. Considérons un instant, au titre de l'illustration nécessaire, les exemples de Berck et d'Abbeville. Quelle est, parmi ces deux villes, celle qui devrait exercer une influence prédominante sur la commune de Vron ou encore de Bernay-en-Ponthieu? Cette première appartient au canton de Rue et est située au Nord-Ouest de la forêt de Crécy-en-Ponthieu, sur la R.N.1, comprenant 679 habitants en 1982.

- Soit V1: Berck, dont P1 (1982)= 14.060 habitants.
  D1: distance en kilomètres entre Berck et Vron=18
- Soit V2: Abbeville, dont P2 = 24.915 habitants en 1982.
  D2: distance entre Abbeville et Vron = 26 km.

$$C1/C2 = \frac{14060}{24915} \cdot \frac{26}{18} = 1.1774$$

Donc C1=1.1774 C2 ou C2+1.1774 C2 = 100.

Donc C2 = 45,9263%. Ceci signifie que l'attraction théorique de Berck doit être prédominante à Vron.

Bernay-en-Ponthieu est située quant à elle, à 4 km au Sud de Vron, sur la pointe occidentale de la même forêt de Crécy, et également traversée par la R.N.1.

Dans ce cas: D2 = 22 km = D1.

Ainsi C1/C2 = 0,5643. Donc C2 + 0, 5643 C2 = 100.

C2 = 63,9. Ceci signifie que l'attraction théorique d'Abbeville doit y être prédominante sur celle de Berck.

Or que révèle l'inventaire communal de l'INSEE, de 1979-80, à propos de ces deux dommunes de Vron et de Bernay ?

Pour la seconde, les deux pôles cités, sans leur adjoindre une attraction précise sont Amiens et Abbeville, alors que Berck n'est même pas citée. L'attachement à la Somme est donc ainsi clairement affirmé. Après avoir sélectionné un ensemble de huit critères attractifs qui sont:
- le guichet bancaire - le supermarché - la coopérative agricole - le magasin de vêtements - l'hôpital - le laboratoire d'analyses médicales - le magasin de meubles - le cinéma,
on constate qu'Abbeville, puis Rue et Crécy-en-Ponthieu se partagent l'attraction commerciale exercée sur Bernay-en-Ponthieu. Berck n'apparaît jamais sur la fiche de l'inventaire communal propre à cette commune. Ainsi réalité et théorie de l'attraction convergent-elles vers le même résultat, à savoir l'appartenance à l'Abbevillois.

En revanche pour Vron, les résultats livrés par l'application de la loi de Reilly et ceux obtenus après le dépouillement de l'Inventaire communal, ne concordent pas du tout. Selon "Reilly," l'attraction commerciale de Berck devrait être encore essentielle alors que l'on peut constater que, si cette ville est bien citée comme pôle attractif, sans précision, en compagnie d'Abbeville, alors qu'Amiens n'est pas mentionnée, c'est en fait, en s'intéressant aux facteurs précis de l'attraction commerciale, Abbeville qui assure les services essentiels (vêtements, hôpital, laboratoire d'analyses médicales), alors que Rue et Crécy-en-Ponthieu constituent les deux autres centres importants pour Vron. En revanche Berck n'est mentionnée qu'une seule fois, à propos de ses fonctions médico-éducatives.

On peut prendre un autre exemple avec la commune rurale de Villers-sur-Authie, dans le canton de Rue, peuplée de 379 habitants en 1982, et située à 7 km de Rue et à 14 km de Berck.

- Soit V1 = Berck et V2 = Rue.
  P1 = 14060 habitants et P2 = 3170 habitants.
  D1 = 14 et D2 = 7.

- Dans ce cas: C1/C2 = 1,11. Ceci signifie que l'attraction commerciale de Berck devrait l'emporter sur celle de Rue. Or l'Inventaire communal permet de découvrir une réalité toute différente. Berck et Abbeville sont en effet toutes deux citées comme représentant des centres d'attraction importants. Cependant dans l'analyse des facteurs précis, il ressort que Berck n'est mentionnée que pour ses établissements médico-éducatifs et certains de ses établissements de loisirs ou de sports - piscine . En revanche Rue assure l'attraction pour le guichet bancaire, le supermarché, les magasins de vêtements et de meubles, la coopérative agricole, soit cinq équipements sur les huit sélectionnés.

Ces quelques exemples permettent de montrer d'une part l'intérêt de la loi de Reilly confrontée à la réalité et d'autre part, ils mettent en évidence le rôle de blocage et de filtre que doit exercer la limite départementale sur les flux de consommateurs.

La formule dite de Reilly-Converse permet de compléter cette analyse théorique en recherchant le point d'équilibre spatial entre les aires d'attraction commerciale de deux villes concurrentes. Ceci est donné par la formule suivante:

$$E\ v2 = \frac{D\ 1\text{-}2}{1 + \sqrt{\frac{P1}{P2}}}$$

Soit E v2: le point d'équilibre spatial entre V1 et V2, localisé à partir de V2.

D 1-2: la distance entre V1 et V2.

Reconsidérons, en s'appuyant désormais sur cette formule, l'exemple de Rue et de Berck.

- V1 = Berck et V2 = Rue
  P1 = 14060 et P2 = 3170
  D 1-2 = 21
- Dans ce cas: E v2 = 6,76 km.

Ainsi l'influence commerciale de Berck serait équilibrée avec celle de Rue à environ moins de 7 km des "portes" de la seconde. C'est dire que théoriquement la partie septentrionale du canton de Rue devrait se tourner essentiellement vers Berck, à savoir les communes de Fort-Mahon, de Villers-Authie, de Nampont, en particulier. Or en fait, Berck n'est mentionnée dans le cadre des deux premières communes, que pour sa piscine et son IMR-IMPRO, alors qu'elle disparaît de la fiche communale de Nampont. Rue et Abbeville assurent l'essentiel de l'attraction commerciale.

b) Etude des attractions commerciales.

Comme il a déjà été dit, l'analyse des aires d'attraction repose sur le choix de huit critères ou équipements que l'on peut répartir de la manière suivante:

- Commerces et services à grande fréquentation: supermarché, guichet bancaire.
- Commerces destinés à l'équipement de la personne et de la maison, à fréquentation plus rare mais réfléchie: les magasins de vêtements et de meubles.
- Loisirs: le cinéma ; ils impliquent des déplacements de l'individu ou de la famille.
- Des équipements à finalité professionnelle dans des régions rurales et agricoles: la coopérative agricole.
- Des services à fréquentation rare ou exceptionnelle: la santé, l'hôpital et le laboratoire d'analyses médicales.

Par rapport à ces huit données, quels sont les pôles d'attraction les plus souvent cités? Ceux qui, réellement, organisent l'espace micro-régional.

b1) Analyse des secteurs occidentaux:
Pays de Montreuil et de Ponthieu.

Pour les cinq cantons de Montreuil-sur-Mer, de Campagne-les-Hesdin, et d'Hesdin dans le Pas-de-Calais, mais aussi de Crécy-en-Ponthieu et de Rue dans la Somme, les centres attractifs les plus souvent cités sont: Montreuil-sur-Mer, à laquelle on peut associer Campagne-les-Petites, commune rurale proche du chef-lieu d'arrondissement, et qui est mentionnée une quinzaine de fois, grâce à la présence d'un supermarché. A la commune d'Hesdin, on peut associer aussi, pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être exposées, la commune limitrophe de Marconne. Parmi les autres pôles, il faut citer: Rue, Abbeville, Crécy-en-Ponthieu, Auxi-le-Château, Berck, et secondairement Beaurainville. Le chef-lieu de canton Campagne-les-Hesdin pose un problème particulier dans la mesure où c'est la présence d'un hôpital qui permet à la commune d'être citée une quarantaine de fois. En revanche, les communes de Cucq, d'Etaples, d'Amiens ou du Crotoy ne sont guère retenues parce que trop peu citées dans le cadre de ces cinq cantons. L'information est résumée dans le tableau V.

Tableau V
Pôles attractifs les plus fréquemment cités dans les cantons de Montreuil-sur-Mer, de Campagne-les-Hesdin, de Hesdin, de Rue et de Crécy-en-Ponthieu. Pour les huit équipements sélectionnés. Source Inventaire communal. INSEE. 1979-80.

Montreuil-sur-mer:	44 fois citée.	Rue.....:	17 fois
Hesdin.....:	39 " "	Berck.....:	15 fois
Abbeville.....:	36 " "	Auxi-le-Château:	13 fois
Crécy-en-Ponthieu:	28 " "	Beauvainville..:	10 fois

(-): Beaurainville: 40 fois (höpital).

En fonction des neuf centres retenus, il est possible, en appliquant la loi de Reilly-Converse, de répartir l'espace considéré en un certain nombre de cellules attirées par ces divers pôles. En même temps, l'espace est organisé en l'absence de toute contrainte majeure et en particulier de celle de la limite départementale qui s'appuie

sur le cours de l'Authie. Il faut pour cela, considérer chaque paire de pôles voisins, et lui appliquer la formule suivante:

$$E\ v2 = \frac{D\ 1\text{-}2}{1+\sqrt{\frac{P1}{P2}}}$$

Les effectifs de P1 et de P2 sont donnés dans le tableau VI.

Tableau VI

Population des centres attractifs retenus. 1982.

Source: RGP

Montreuil-sur-mer + Campagne-les-Petites	3292	habitants.
Campagne-les Hesdin	1474	"
Auxi-le-Château	3187	"
Hesdin + Marconne	4248	"
Rue	3170	"
Abbeville	24.915	"
Crécy-en-Ponthieu	1583	"
Berck	14.060	"
Beaurainville	1976	"

L'expression des résultats donc théoriques (Figure 10), permet de constater trois cas de transgression de la limite départementale. D'Ouest en Est, l'aire d'attraction théorique de Berck déborde assez nettement dans le Nord-Ouest du Ponthieu et dans la partie septentrionale du Marquenterre. En revanche l'influence abbevilloise semblerait devoir embrasser la bande de communes situées sur la rive droite de l'Authie, comme Saulchoy, Douriez ou Raye-sur-Authie, mais par contre, elle pénètrerait très peu plus au Nord car elle se heurte d'emblée à l'aire d'attraction commerciale de la ville d'Hesdin. Plus à l'Est encore, le secteur sous contrôle commercial théorique d'Auxi-le-Château couvrirait quelques communes de la Somme, étant donnée par ailleurs sa position "frontalière".

Il convient désormais de confronter ces résultats théoriques avec la réalité (Figure 11). Sur la base

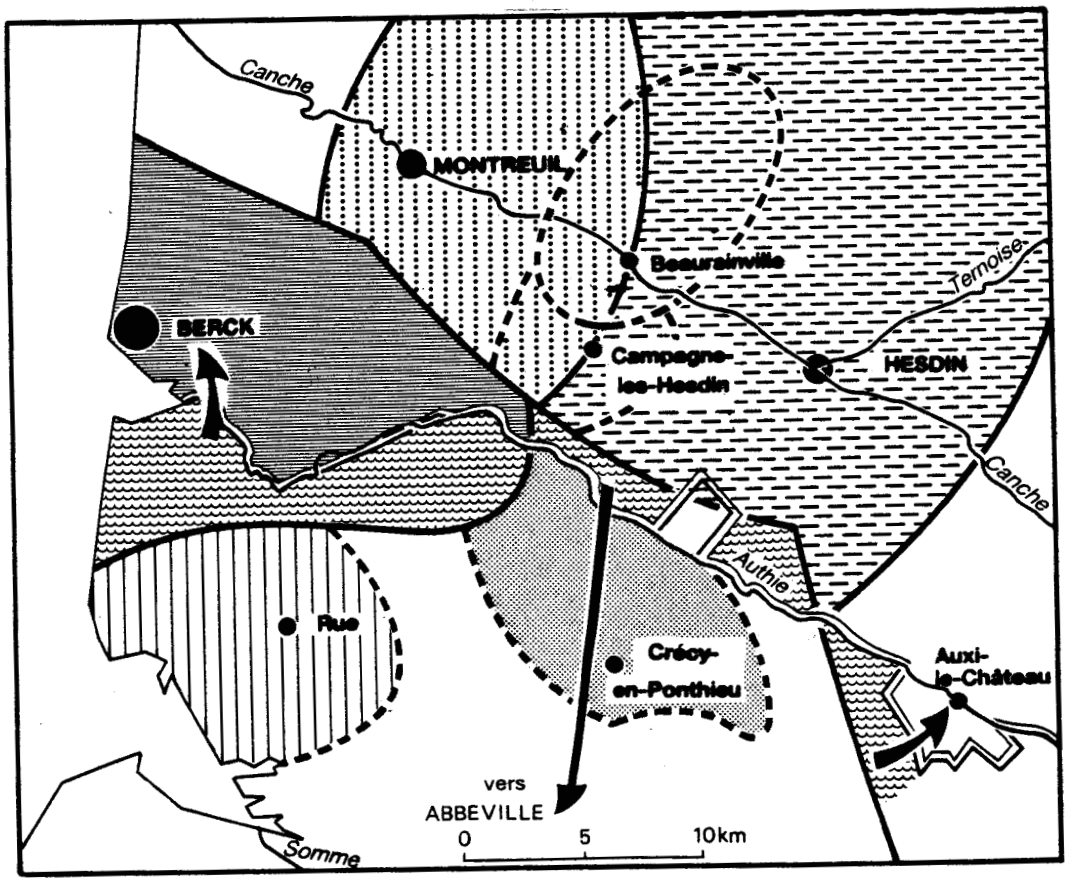

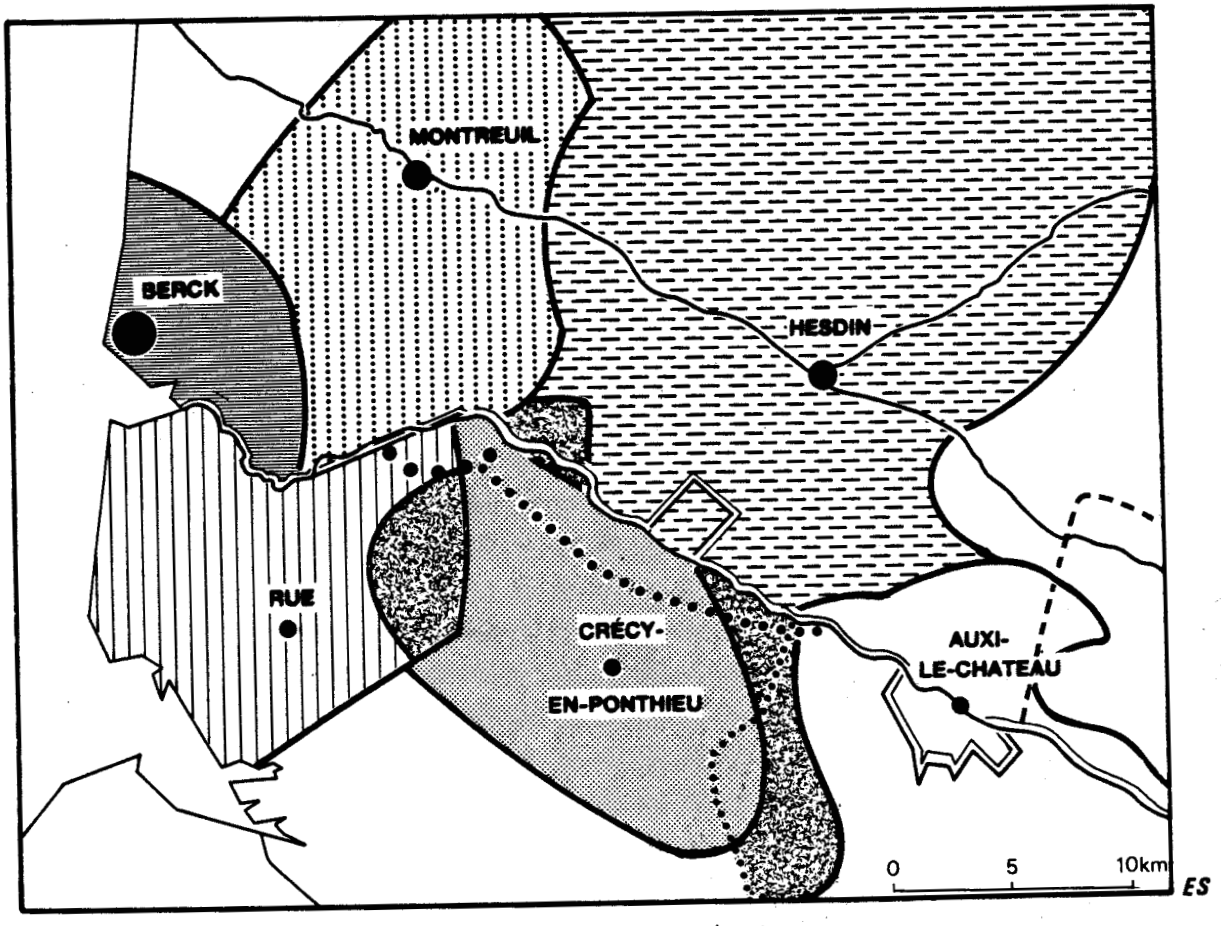

Voir légendes page suivante

Fig.10: Carte des attractions théoriques:
Pays de Montreuil et Ponthieu.

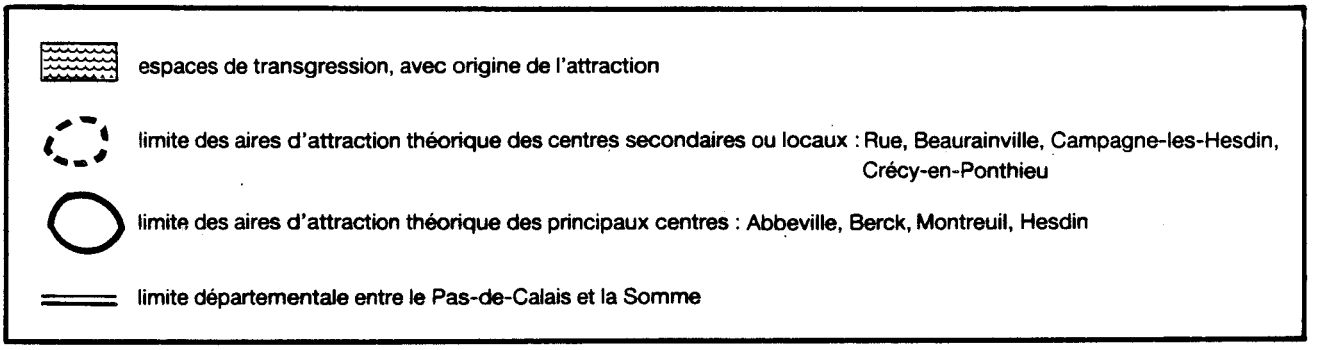

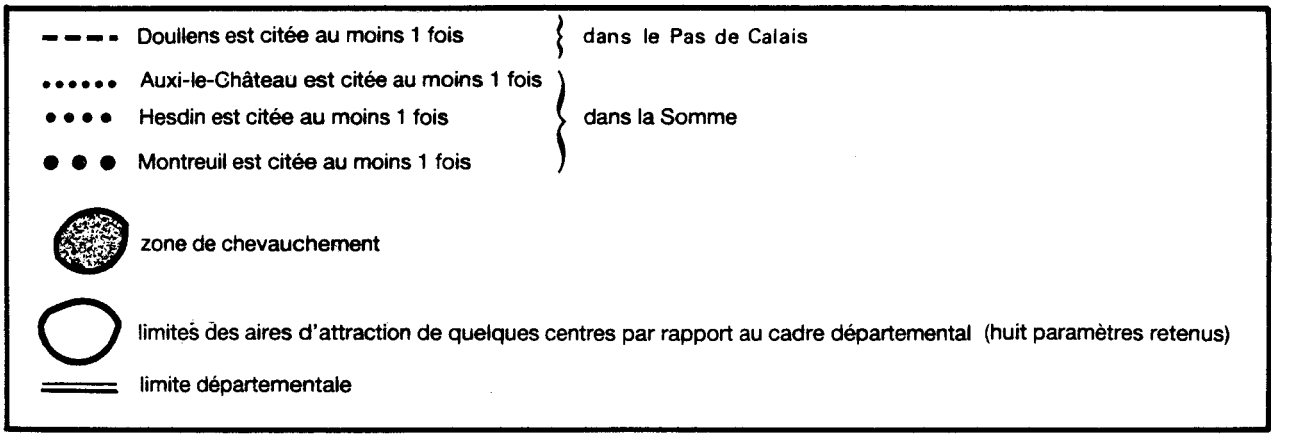

Fig.11:Carte des attractions réelles:
Pays de Montreuil et Ponthieu.

des huit paramètres déjà présentés, les communes de Regnière-l'Ecluse et de Vron dans le canton de Rue sont partagées entre les attractions de Rue, de Crécy-en-Ponthieu et de celle d'Abbeville qui, à l'aide de la RN1, permet de s'affirmer plus au Nord. De même l'influence de ce chef-lieu d'arrondissement s'étend en direction du Nord-Est vers les communes de Noyelles-en-Chaussée, de Maison-Ponthieu, Gueschart et de Le Boisle, probablement grâce aux deux départementales D.941 et D.928. Dans ce cas, elle se partage l'animation de l'espace rural avec Auxi-le-Château, Crécy-en-Ponthieu et secondairement avec Hesdin.

Mais globalement, on peut constater que les chevauchements transdépartementaux sont beaucoup moins importants que ceux livrés par la carte des aires d'attraction théorique. L'influence prédominante de Berck, de Rue, de Montreuil-sur-mer, ou encore d'Hesdin et de Crécy-en-Ponthieu, s'arrête brutalement le long de la limite départementale. Cette dernière permet donc de bien mettre en évidence le sentiment d'appartenance à un "pays" dont l'extension est fortement contrainte par le cadre départemental. La structure administrative donnée, reprenant des limites spatiales d'Ancien Régime a sans doute conforté certains comportements traditionnels. Ne dit-on pas souvent, sans d'ailleurs le démontrer scientifiquement, qu'une "frontière" au sens large déforme l'appréciation des distances? Bien que citée dans diverses communes du Sud du Pas-de-Calais, l'influence d'Abbeville ne peut guère s'imposer, même là où la loi de Reilly-Converse lui donne l'avantage. Seule la petite ville d'Auxi-le-Château peut imposer son attraction commerciale sur une dizaine de petites communes rurales de la Somme, qui, toutes d'ailleurs, se situent à moins de 10 ou 12 km du centre. En cumulant la population de ces diverses communes (Boufflers, Vitz-sur-Authie, Neuilly-le-Dien, Hiermont, Bernâtre, Maizicourt, Montigny-les-Jongleurs, Béalcourt, Saint-Acheul et Heuzecourt) on ne dépasse guère le seuil des 1.300 habitants (Figure 12 pour le repérage). On doit ainsi souligner pour ce secteur, situé aux confins des cantons de Crécy-en-Ponthieu, de Bernaville, et d'Auxi-le-

60 Béalcourt
85 Bernâtre
118 Boufflers
439 Heuzecourt
440 Hiermont
503 Maizicourt
563 Montigny-les-J.
589 Neuilly-le-Dien
697 Saint-Acheul
810 Vitz-sur-Authie

Fig.12:Fond de carte de repérage des communes de la Somme.

Château, l'existence caractéristique de petites communes qui sont, toutes les dix, lors du RGP de 1982, peuplées de moins de 250 habitants. Bernâtre et Saint-Acheul avec chacune une quarantaine d'individus, représentent des cas extrêmes. Il va sans dire que cela représente pour les commerces et les services de la ville d'Auxi-le-Château, une clientèle très limitée et qu'ainsi il ne faut guère exagérer l'importance de cette transgression départementale, d'autant plus que le dépeuplement et le vieillissement des populations rurales se poursuivent. De 1618 habitants en 1962, l'effectif de la population des 10 communes rurales est passé à 1259 habitants, vingt ans plus tard, perdant ainsi 22,2% de ses éléments. Le dépeuplement est en outre partagé par toutes les communes considérées, comme le confirme le tableau VII.

Tableau VII

Evolution de la population sans doubles comptes dans dix communes rurales de la Somme, soumises à l'influence commerciale prédominante d'Auxi-le-Château.

Communes	Population 1962	Population 1982
Bealcourt	173	135
Bernâtre	78	45
Boufflers	186	135
Heuzecourt	182	172
Hiermont	208	165
Maizicourt	242	236
Montigny-les-Jongleurs	139	94
Neuilly-le-Dien	168	97
Saint-Acheul	67	43
Vitz-sur-Authie	175	137

Une dernière question subsiste: Comment les individus perçoivent-ils globalement l'organisation micro-régionale de l'espace? Quels sont les pôles mentionnés, (en éliminant systématiquement les chefs-lieux de cantons auxquels sont rattachées administrativement les communes étudiées), sans qu'une référence à un équipement ou à un commerce particulier ne soit précisée? Il s'agit, sans doute, dans ce cas, d'une

perception générale de l'espace qui s'élabore dans le subconscient de l'individu en fonction de quelques lieux auxquels il s'accroche spontanément, pour se situer. En cela cette indication, pourtant approximative, présente à nos yeux beaucoup de signification socio-géographique.

Dans le canton de Crécy-en-Ponthieu, sur un total de 65 citations, 19 reviennent à Amiens, 15 à Auxi-le-Château, 13 à Hesdin et 10 à Abbeville. Les autres centres mentionnés comme Frévent ou Campagne-les-Hesdin, ne possèdent qu'une fréquence très réduite à quelques éléments. Dans le cadre du canton de Rue, en revanche, la distribution est nettement plus concentrée, mettant clairement en évidence le rôle "directeur" d'Abbeville, loin devant Amiens et Berck. (Dans l'ordre ces trois villes obtiennent 17,8 et 7 citations). Ainsi, si l'on fait exception du chef-lieu de département de la Somme, le canton de Rue se sent principalement associé à Abbeville et secondairement à Berck, exprimant une entité régionale des "Pays de la mer", dont la RN1, et la RN40 semblent constituer les deux artères fonctionnelles. Il est probable que la présence de la limite départementale et régionale diminue la présence de Berck dans l'image construite de ce pays au profit du chef-lieu d'arrondissement, Abbeville.

Avec le canton de Montreuil-sur-mer, il semble que l'on puisse reprendre l'idée d'un "pays de la mer" qui associerait essentiellement les communes des Bas-Champs picards et du Plateau de Montreuil, au chef-lieu de l'arrondissement ainsi qu'à Boulogne-sur-mer. Ces deux centres, comme l'indique le tableau VIII, cumulent en effet 50 citations sur un total de 54. En revanche, il n'existe que quatre mentions pour Rue, ce qui confirme une fois de plus, la séparation des espaces vécus du Montreuillois et de l'Abbevillois. Néanmoins, ce sont encore les RN1 et RN40 qui forment la colonne vertébrale de cette région littorale.

Tableau VIII

Pôles attractifs reconnus dans le canton de Montreuil-sur-mer, sans référence précise à un quelconque équipement.

Source: Inventaire communal, INSEE 1979-80.

Montreuil-sur-mer: obtient 25 citations.
Boulogne-sur-mer: idem.
Rue.....: 4.

Pour le canton de Crécy-en-Ponthieu, hormis l'attraction amiénoise, les regards semblent se tourner principalement vers Abbeville et aussi vers le Sud des Terres artésiennes avec Hesdin et Auxi-le-Château. Ce trait d'union entre l'Abbevillois et le Sud du Ternois est sans doute assuré par les D.928 et D.941. Toutefois on peut se demander si les habitants de Campagne-les-Hesdin, d'Hesdin et d'Auxi-le-Château, regardent aussi ouvertement vers la région d'Abbeville?

La situation de l'attraction commerciale dans le canton de Campagne-les-Hesdin est très comparable à celle du canton de Montreuil, puisque les deux pôles cités sont Montreuil (23 fois) et Boulogne-sur-mer (17 fois). En revanche Rue n'apparaît qu'une seule fois et Abbeville n'est jamais citée comme pôle d'attraction générale, sans référence commerciale spécifique.

Tableau IX

Pôles attractifs reconnus dans le canton d'Hesdin, sans référence précise à un quelconque équipement.

Rue.....: 1 fois cité ;
Crécy-en-Ponthieu.: 1 " "
Saint-Omer.....: 1 " "
Arras.....: 3 " "
Abbeville.....: 4 " "
Boulogne-sur-mer..:19 " "
Montreuil-sur-mer.:17 " "

Dans les grandes lignes, le système d'organisation et de polarisation de l'espace cantonal hesdinois demeure comparable à celui des deux cantons précédents de Montreuil et de Campagne-les-Hesdin. En effet Boulogne-sur-mer et Montreuil cumulent l'essentiel des citations (36 sur 46), comme l'indique le tableau précédent. Cependant on assiste à l'amorce d'une multiplication des centres de références, qui est sans doute le fait des espaces de transition, dans ce cas précis, entre l'Arrageois et les "Pays de la mer". Ainsi Arras et Abbeville sont citées respectivement trois et quatre fois. Sans doute, l'éloignement de Montreuil et de Boulogne-sur-mer, engendre-t-il une perméabilité de la limite départementale un peu plus affirmée, encore que le phénomène demeure très mesuré puisque Abbeville, Rue et Crécy-en-Ponthieu ne cumulent que six citations sur un total de 46.

C'est en fait dans le canton d'Auxi-le-Château que les pôles, et donc les principes de l'organisation de l'espace vécu, sont modifiés de façon substantielle. Ainsi Arras devient le principal centre d'attraction supérieure alors que Montreuil et Boulogne-sur-mer ne sont plus guère mentionnés. C'est alors que l'on saisit la portée du sentiment d'appartenance à un pays plus ou moins délimité par le cadre de l'arrondissement, du moins en milieu rural. Toutefois il ne s'agit guère d'une main-mise indiscutée de l'influence arrageoise sur ce canton, car la présence de Doullens et d'Amiens, beaucoup plus que celle d'Abbeville, se fait réellement sentir (Tableau X).

Tableau X
Pôles attractifs reconnus dans le canton d'Auxi-le-Château, sans référence précise à un quelconque équipement.

Crécy-en Ponthieu: 1 citation,
rue.....: 2 " ,
Abbeville.....: 8 " ,
Amiens.....:13 " ,
Doullens.....:17 " ,
Arras.....: 26 citations.

Compte-tenu de la proximité de Doullens et d'Amiens, la limite départementale ne peut plus disposer de la même capacité de filtrage des attractions commerciales. Encore faudrait-il comparer ces informations à la situation théorique induite par l'application du modèle de Reilly-Converse.

En conclusion, l'on peut dire que, exception faite d'Auxi-le-Château qui semble regarder davantage vers l'Est du Pas-de-Calais et le Centre de la Somme, les cantons occidentaux du Montreuillois et de l'Abbevillois partagent très peu les mêmes espaces de vie. La limite départementale constitue encore de nos jours une cloison vivante et fonctionnelle qui contraint fortement l'organisation des pays ruraux. En outre, il est apparu à plusieurs reprises que l'influence des centres urbains du Sud-Ouest du Pas-de-Calais s'exerçant sur le Ponthieu et le Marquenterre était plus ressentie que celle des centres de l'Ouest de la Somme sur les campagnes méridionales du département limitrophe. *Ainsi à la fonction de blocage induite par la limite départementale, faut-il ajouter un principe de dissymétrie.* Il est probable que le déséquilibre existant entre les deux régions, puisque le seul département du Pas-de-Calais est aussi peuplé que l'ensemble des trois départements de Picardie, explique cette forme de perception différentielle de l'espace. Les "uns" ont conscience d'appartenir à un espace régional fort, très peuplé, possédant une armature urbaine dense, de grands centres d'activité économique, une région qui fut pendant très longtemps dynamique, qui représentait le symbôle de la grande révolution industrielle, alors que les "autres", ceux du Ponthieu, ont toujours vécu en milieu rural, dans une région faible. Ainsi en fonction du milieu macro-régional auquel on appartient, on ne perçoit sans doute pas de la même façon, l'espace de vie en secteur périphérique. On est amené à émettre la distinction entre la périphérie d'un espace "fort" et celle d'une région "faible" (Figure 13).

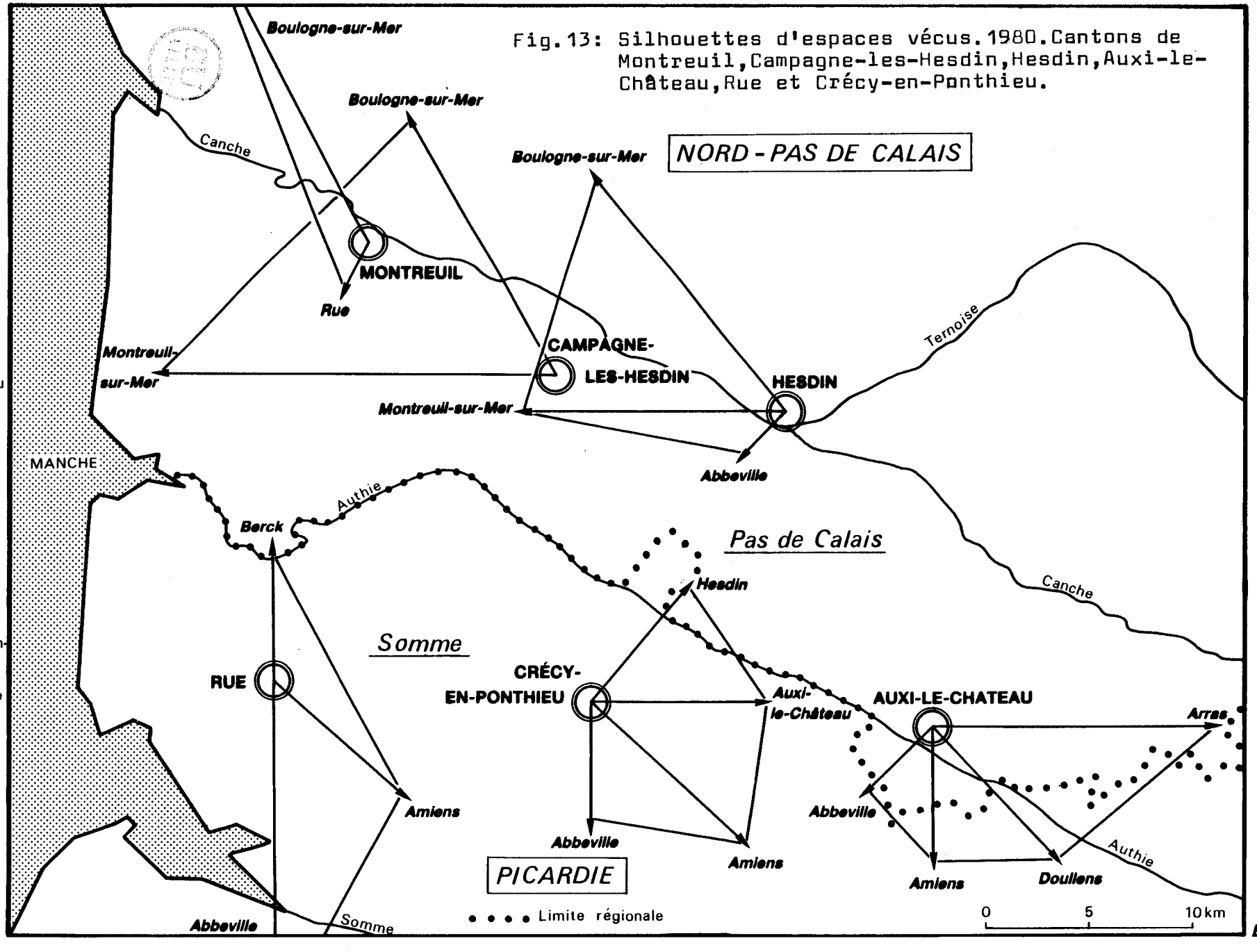

Fig.13: Silhouettes d'espaces vécus.1980.Cantons de Montreuil,Campagne-les-Hesdin,Hesdin,Auxi-le-Château,Rue et Crécy-en-Ponthieu.

le cercle est situé sur le chef-lieu du canton :

Canton d'enquête

La flèche est proportionnelle au nombre de citations

1 citation

b2) Etude des attractions commerciales sur la retombée méridionale et orientale des Hautes Terres Artésiennes.

Cet ensemble comprend les cantons d'Avesnes-le-Comte, de Pas-en-Artois ainsi que la partie méridionale de celui de Beaumetz-les-Loges, en ce qui concerne le département du Pas-de-Calais. On sera en outre contraint, parfois, de rappeler quelques informations déjà présentées à propos du canton d'Auxi-le-Château. Dans le département de la Somme, les cantons retenus sont ceux de Bernaville, de Doullens et d'Acheux-en-Amiénois.

Après dépouillement des fiches communales, il apparaît que les principaux centres attractifs pour leurs commerces et services sont: Amiens, Arras, Avesnes-le-Comte, Acheux-en-Amiénois, Doullens, Pas-en-Artois, Auxi-le-Château, Bernaville et Frévent (Tableau XI).

Tableau XI
Pôles attractifs cités dans le cadre des cinq cantons suivants, pour les huit équipements sélectionnés: Avesnes-le-Comte, Pas-en-Artois, Bernaville, Doullens et Acheux-en-Amiénois.

Amiens	70	citations,
Doullens	68	" ,
Arras	56	" ,
Avesnes-le-Comte	28	" ,
Auxi-le-Château	23	" ,
Acheux-en-Amiénois	22	" ,
Pas-en-Artois	17	" ,
Albert	14	" ,
Frévent	12	" ,
Bernaville	10	" .

Les communes de Foncquevillers dans le canton de Pas-en-Artois et celle de Saulty, bien que citées à plusieurs reprises ne furent guère retenues, car seule la coopérative agricole représente un élément attractif, ce qui n'est pas suffisant, bien évidemment, pour accéder au rang des pôles d'or-

ganisation de l'espace régional. De même les communes de Saint-Pol-sur-Ternoise, de Bucquoy, d'Abbeville, notamment, furent éliminées car trop peu citées.

Au sein des deux cantons d'Avesnes-le-Comte et de Pas-en-Artois, sur un total de 162 citations analysées, 54 sont attribuées à Arras, contre six seulement à Amiens et surtout pour le cinéma qui traduit ainsi la fonction ludique de la grande ville. Viennent ensuite, mais très loin derrière le chef-lieu du département du Pas-de-Calais, les pôles d'attraction secondaires comme Avesnes-le-Comte, Doullens, Pas-en-Artois. On notera néanmoins que ce dernier centre ne fut retenu qu'après hésitations car c'est seulement son guichet bancaire qui semble lui permettre d'obtenir un score honorable.

Dans les trois cantons de la Somme, les deux chefs-lieux de cantons de Bernaville et d'Acheux-en-Amiénois ont été retenus dans les mêmes conditions et ainsi avec les mêmes réserves que Pas-en-Artois. En outre, on constate que les centres urbains du Pas-de-Calais étendent difficilement leurs aires d'attraction dans la Somme (Arras n'est citée qu'à deux reprises, alors qu'Auxi-le-Château totalise 11 citations), en raison sans doute de leur éloignement et de la présence de Doullens qui, malgré sa taille réduite, 7054 habitants en 1982, exerce ses fonctions de centre de services sans contestation éventuelle. Certes la présence d'un hôpital lui confère probablement une renommée accentuée en espace rural. Ainsi donc Amiens (64 fois) et Doullens (47 fois) cumulent-ils la plupart des citations, c'est-à-dire 111 sur 176 mentions.

C'est en fonction de cette première sélection assurée sur la base de huit paramètres, que l'on peut tenter de découper l'espace en aires d'attraction théorique en appliquant une nouvelle fois la loi de Reilly-Converse. Le Tableau XII donne la population des pôles retenus en 1982.

Tableau XII

Population sans double compte des pôles attractifs retenus.

RGP 1982.

Amiens.....:	131.332 hab.	Arras.....:	41.736 hab.
Doullens.....:	7.054 "	Avesnes-le-Comte:	1.835 "
Albert.....:	10.894 "	Pas-en-Artois	948 "
Acheux-en-Amiénois:	425 "	Auxi-le-Château	3.187 "
Bernaville.....:	853 "	Frévent	4.217 "

La carte des aires d'attraction théorique (Figure 14), sur les retombées orientales et méridionales des Hautes Terres Artésiennes, montre que l'essentiel de cet espace périphérique est dominé au Nord-Est par Arras et au Sud par Amiens. En raison de l'éloignement par rapport à ces deux villes et du tracé très indenté de l'ancienne frontière d'Artois, Doullens a pu se "tailler un pays", au contact des deux départements. Mais ce qui est remarquable, c'est l'absence ou presque de transgression théorique de la limite départementale et régionale. L'aire d'influence d'Arras ne s'étend guère en "Pays de Somme", abandonnant d'ailleurs une partie du canton de Pas-en-Artois au contrôle de Doullens. De même le contact entre les zones d'attraction théorique d'Arras et d'Albert correspond assez bien au tracé de la limite départementale. Ce n'est que vers l'Ouest qu'Auxi-le-Château, profitant de sa position "frontalière", de l'éloignement d'Abbeville et de la faiblesse démographique et commerciale de Bernaville, peut étendre son contrôle sur une dizaine de communes limitrophes de la Somme. Ceci démontre comment peut se justifier le tracé de cette ancienne frontière par rapport aux villes d'Arras et d'Amiens, dont l'origine remonte à l'Antiquité comme cela a été démontré. On est frappé par la permanence des divisions spatiales héritées de l'histoire ancienne. Ainsi la limite départementale et régionale, dans ce secteur précis, l'ancienne frontière de France septentrionale, la marche frontalière séparant l'Ambianie et le Pays des Atrébates, semble correspondre grosso modo aux contours des aires d'attraction théorique des deux anciennes capitales régionales que sont Arras et Amiens.

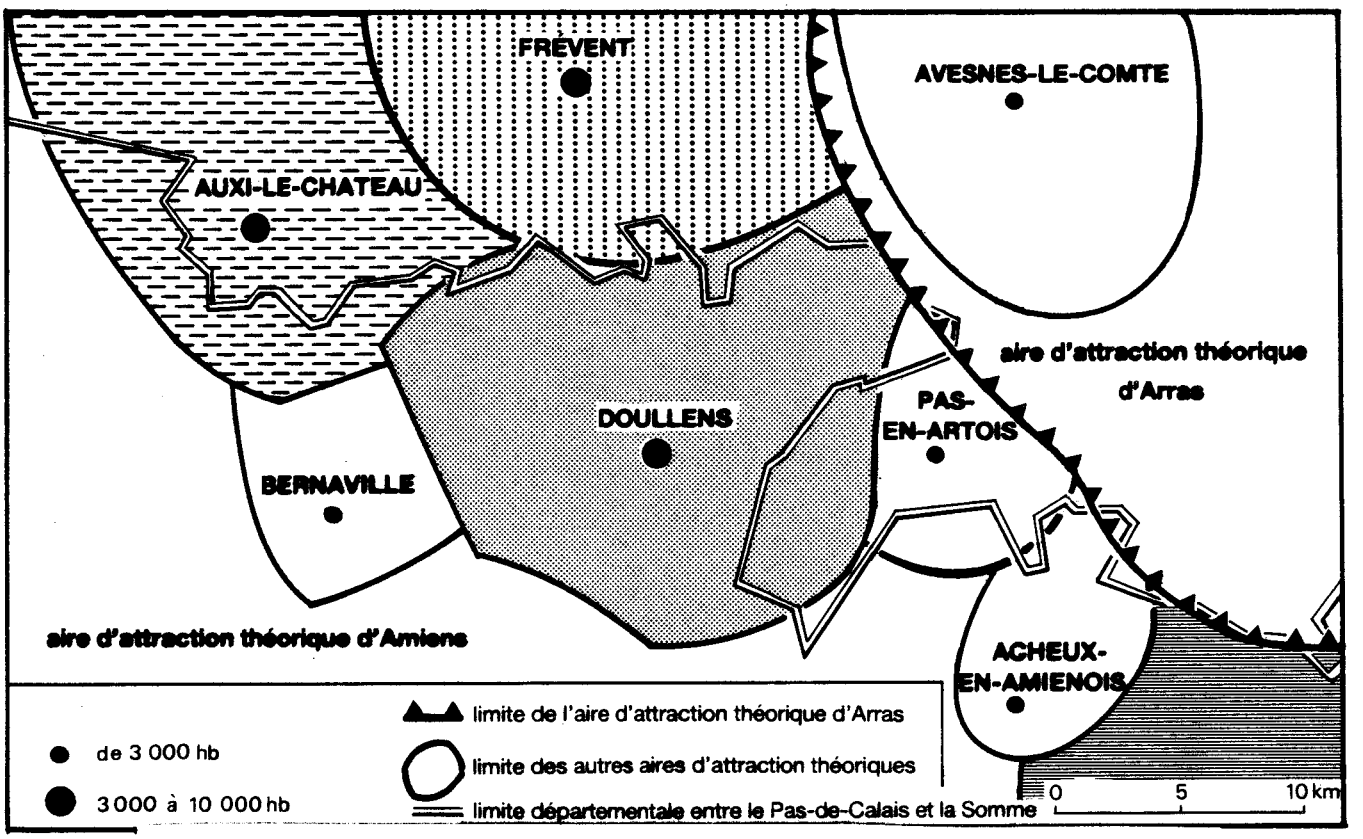

Fig.14: Carte des aires d'attraction théorique sur les retombées orientales et méridionales des Hautes Terres Artésiennes.

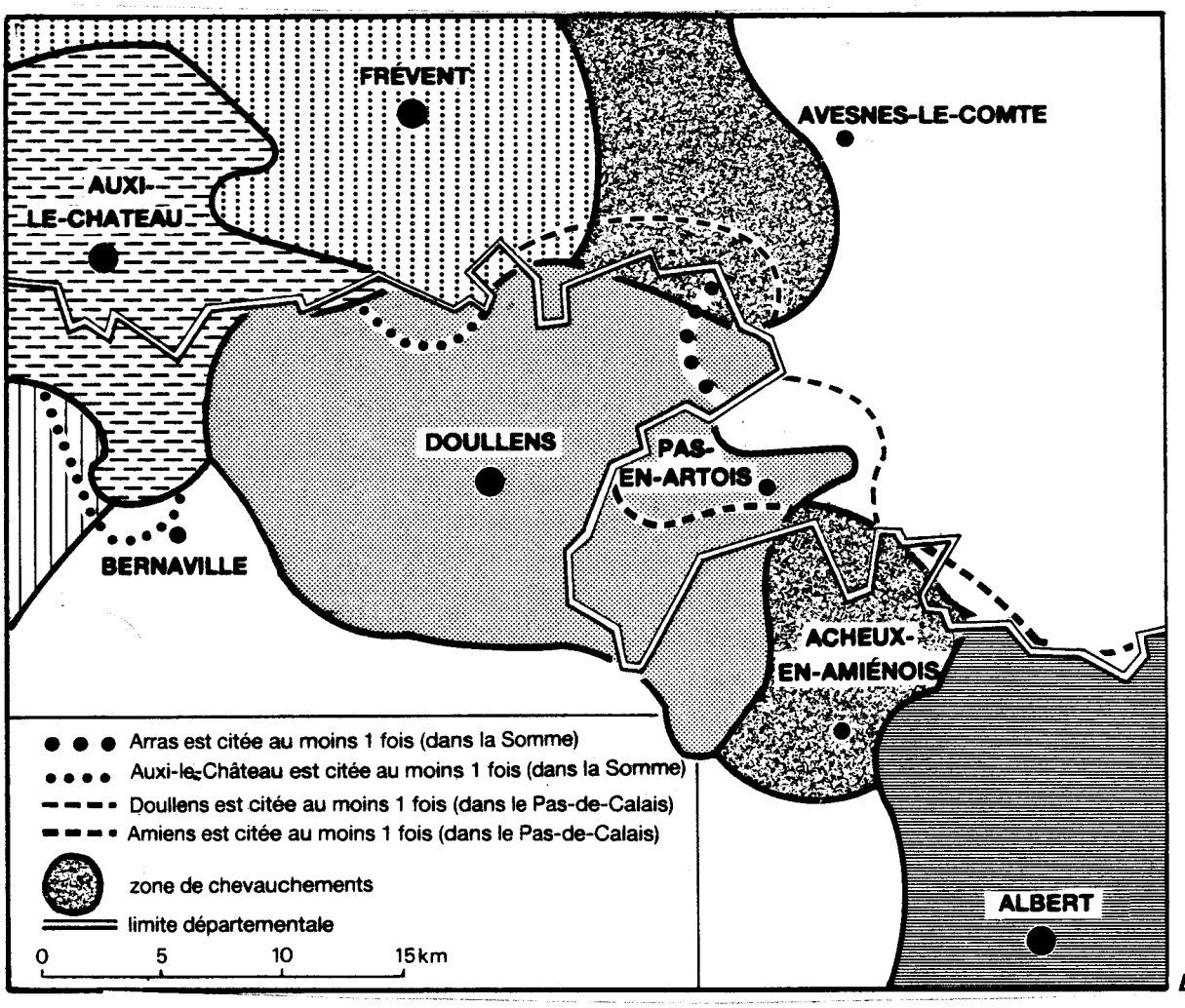

Fig.15:Limites des aires d'attraction commerciales réelles.

Cependant ce schéma théorique correspond-il aux réalités actuelles? L'influence d'Arras réellement vécue s'arrête-t-elle le long de cette limite? Le canton de Pas-en-Artois constitue-t-il une zone d'influences disputées? (Figure 15). Par rapport à la carte précédente, celle des aires d'attractions commerciales réelles présente quelques différences qu'il est nécessaire de souligner.

- La petite cellule organisée autour de Bernaville disparaît au profit d'Auxi-le-Château au Nord et d'Amiens au Sud. Ainsi le contact s'effectue de manière directe, par exemple, entre les trois communes limitrophes de Prouville, de Beaumetz et d'Agenville, situées à l'Ouest de Bernaville. D'après les huit équipements retenus en guise d'échantillon de travail, il semble que Beaumetz soit plus attirée par Amiens (pour les vêtements, l'hôpital, le laboratoire d'analyses médicales) que par Auxi. Toutefois Abbeville, Crécy-en-Ponthieu et Doullens figurent aussi parmi les différents pôles cités. Ceci démontre encore une fois que l'on se situe, dans le canton de Bernaville, aux marges de diverses régions polarisées. En revanche, à Agenville, l'attraction d'Abbeville semble s'imposer face à celle d'Auxi-le-Château grâce au supermarché, aux magasins de vêtements et au cinéma. Enfin à Prouville, l'influence d'Auxi-le-Château demeure encore prédominante, face à celle d'Abbeville.

- De même, la cellule spatiale théoriquement animée par Pas-en-Artois disparaît dans la mesure où le pays de Doullens pénètre plus profondément dans le canton artésien. Ainsi Pommera, Halloy, Pas-en-Artois, Grincourt-les-Pas, dépendent-elles surtout de l'attraction de Doullens. En revanche Warlincourt-les-Pas, Hénu et Gaudiempré regardent déjà franchement vers Arras (Tableau XIII).

Tableau XIII

Eléments de comparaison communale dans le canton de Pas-en-Artois, d'après quelques commerces et services.

Communes	Pôles attractifs selon l'équipement.						
	1	2	3	4	5	6	7
Pas-en-Artois	D	D	D	A	A	P/A	P/A
Famechon	D	D	D	A	AM	D	P/A
Halloy	D	D	D	D	A	D	P/A
Gaudiempré	D	A/C	A	A	A	A	P/A
Hénu	D	D	A	A	A	A	P/A
Warlincourt/p.	A	A	D	A	A	A	P/A

Liste des équipements retenus:

1: supermarché; 2: magasin de meubles ;
3: hôpital; 4: laboratoire d'analyses médicales ;
5: cinéma ; 6: magasin de vêtements ;
7: guichet bancaire.

Liste des pôles attractifs:

D: Doullens ; A: Arras ; AM: Amiens ;
P/A: Pas-en-Artois ; A/C: Avesnes-le-Comte.

Il est évident que la convergence routière faisant de Doullens un lieu de passage très fréquenté entre l'Arrageois et l'Amiénois par le biais de la RN25, mais aussi entre les régions maritimes du Ponthieu et du Montreuillois par les D938 et D925, et le Santerre à l'Est, en direction d'Albert et de Péronne, contribue de façon déterminante à hisser cette petite ville parmi les pôles attractifs relativement importants dans ces régions d'ancienne frontière.

- Deux zones sont marquées par de nombreux chevauchements et attractions indécises, en particulier dans la moitié occidentale du canton d'Avesnes-le-Comte (communes d'Houvin-Houvigneul, Estrée-Wamin, Beaudricourt, Sars-le-Bois etc...) où viennent s'affronter selon les cas les influences d'Arras, de Doullens, de Frévent, d'Auxi-le-Château et même de Saint-Pol-sur-Ternoise. De même la cellule d'Acheux-en-Amiénois est par-

Fig.16: Carte de repérage:Doullens et sa région.

tagée en trois catégories de communes:

* Les unes, comme Louvencourt ou Forceville, ne laissent apparaître aucune attraction vraiment prédominante.

* D'autres, comme Courcelles-au-Bois et Bertrancourt, accordent leurs préférences à Amiens, malgré leur position septentrionale.

* D'autres enfin comme Acheux-en-Amiénois ou Varennes regardent davantage vers Albert.

- On est une fois de plus frappé par la brutalité du contact entre les différentes aires d'attraction commerciale le long de la limite départementale. Ainsi Sailly-au-Bois est attirée par Arras, alors que Courcelles-au-Bois regarde vers Amiens et Colincamps vers Albert. Il convient de rappeler que des distances de 1 à 2 km seulement séparent chacun de ces villages des deux autres.

En abandonnant les exemples d'attractions précises pour ne s'intéresser qu'aux pôles cités d'une façon générale, on aborde la question de l'espace régional perçu. A quels centres s'accrochent les gens, résidant de part et d'autre de la limite départementale, d'une manière globale? Même si parfois après une analyse plus détaillée des réponses, on découvre que leur première déclaration mériterait une correction. Le dépouillement de cette information fait apparaître deux types de cantons, qui dans l'ensemble, confirment les résultats antérieurement exposés.

- Avesnes-le-Comte se rattache sans ambiguïté à l'Artois Arrageois même si Doullens obtient un score non négligeable (Figure 17). Arras est citée à 31 reprises, alors que Doullens est citée 17 fois et Amiens à deux reprises uniquement. En revanche les cantons de Doullens et d'Acheux-en-Amiénois se déclarent avec netteté appartenir et vivre en Amiénois: alors qu'Arras obtient pour l'ensemble des deux cantons, un score de huit citations, Amiens est citée à 41 reprises!

Fig.17: Silhouettes d'espaces perçus.1980.Cantons d'Avesnes-le-Comte,Pas-en-Artois,Bernaville, Doullens et Acheux-en-Amiénois .

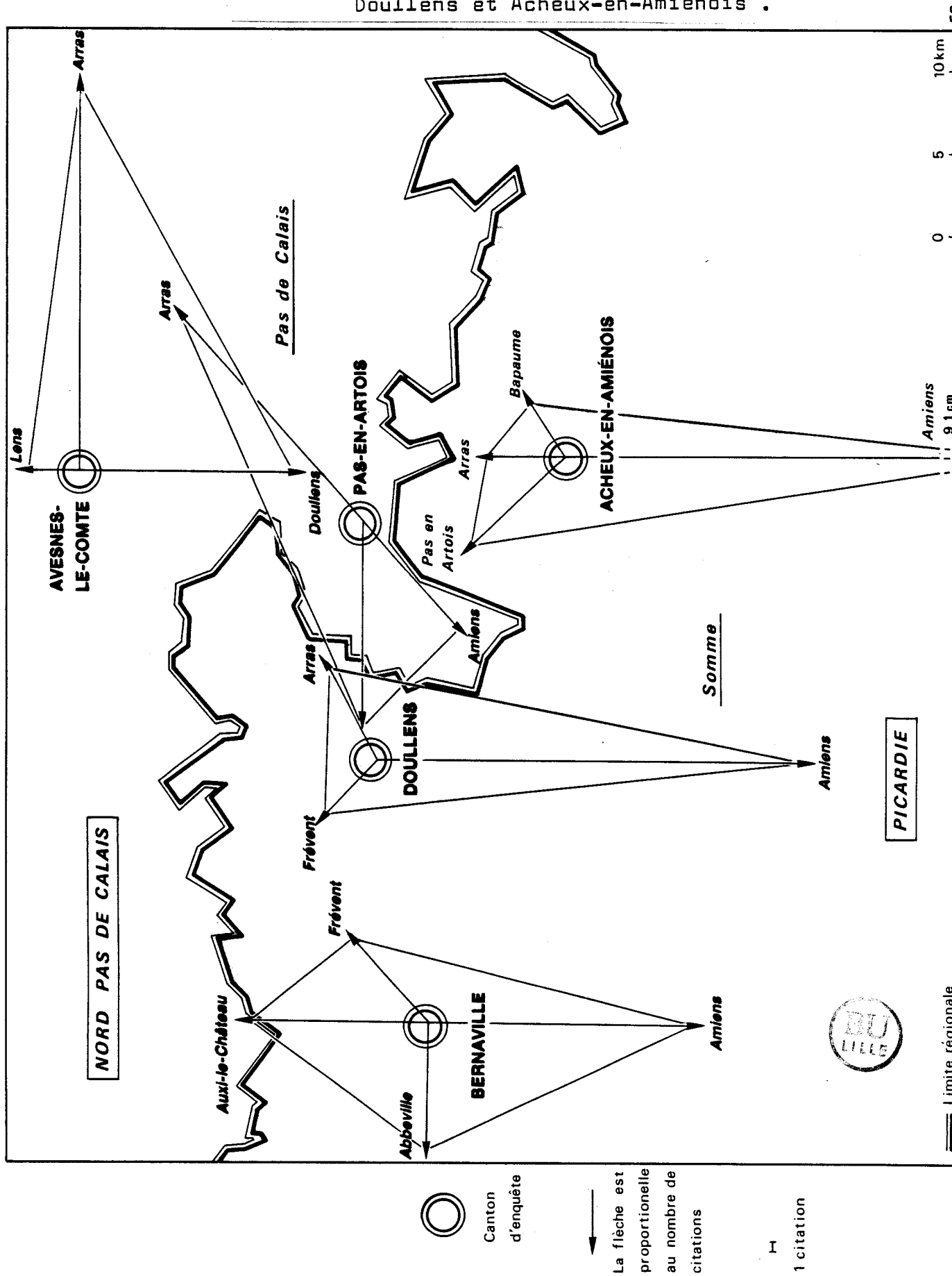

- La distribution des citations est nettement plus morcelée dans le cadre des cantons de Pas-en-Artois et de Bernaville, là où on a pu souligner l'importance des transgressions commerciales. Le canton de Bernaville se rattache à l'Amiénois, mais on ne peut guère éliminer l'influence de centres comme Auxi-le-Château, Abbeville et même Frévent. Pour Pas-en-Artois, l'attraction arrageoise bien que prédominante, se heurte à celle de Doullens, alors que la présence amiénoise est encore clairement ressentie.

b3) Etude des attractions commerciales dans la région du seuil de Bapaume.

Cette région comprend les cantons de Bapaume et de Bertincourt dans le Pas-de-Calais, ceux d'Albert, de Combles et de Roisel dans le département de la Somme.

Dans un premier temps, il a fallu comme cela fut fait précédemment pour d'autres secteurs géographiques, observer chaque micro-fiche communale afin de repérer les pôles principaux. Dans le cadre des deux cantons de l'Artois oriental, trois pôles sont mis en évidence (Tableau XIV). Il s'agit de: Arras (citée à 33 reprises), Bapaume (31 citations), et de Cambrai (mentionnée 15 fois) dont l'attraction s'étend uniquement à travers le canton de Bertincourt. On a retenu également ce dernier chef-lieu de canton pour les divers services qu'il peut rendre à la population locale, en particulier avec son guichet bancaire. En revanche, sur un total de 98 citations, Albert, seule ville de la Somme à être mentionnée, obtient une unique référence, ce qui prouve avec évidence la fonction de blocage assurée par la limite départementale.

Tableau XIV
Pôles d'attraction commerciale cités dans les cantons de Bapaume et de Bertincourt. 1980. INSEE.

Canton de Bapaume et Canton de Bertincourt.

Arras: 33 citations ; Bapaume: 31 citations ;
Cambrai: 15 fois ; Bertincourt : 11 fois ;
Pour mémoire, citons aussi Achiet-le-Grand: 4 fois ;
Bucquoy: 3 fois.

Tableau XV
Pôles d'attraction commerciale cités dans les cantons de:
Albert, Combles et de Roisel.

Péronne: 35 fois citée ; Albert: 34 fois ;
Cambrai: 20 " " ; Amiens: 19 " ;
Saint-Quentin: 12 fois ; Bapaume: 10 " ;
Arras: 6 fois.

Pour les cantons du Santerre septentrional, l'attraction commerciale est partagée entre les centres suivants: (Tableau XV) Péronne, Albert, Cambrai, Amiens, Saint-Quentin, Bapaume et Arras. On remarquera de la sorte que cet espace situé aux confins de deux régions (Nord-Pas-de-Calais et Picardie) et de quatre départements (Aisne, Nord, Pas-de-Calais et Somme), est attiré par diverses villes importantes, fait caractéristique du Seuil de Bapaume. En outre, si les villes de Picardie n'étendent guère leurs aires d'influence commerciale au-delà de la limite départementale, quelques unes, appartenant au Bas-Artois oriental et au Cambrésis occidental (Bapaume, Arras et Cambrai) ont la capacité de transgresser l'ancienne frontière de Picardie. Ainsi en plus du blocage, une organisation dissymétrique, comme celle que l'on avait déjà soulignée entre le Ponthieu et le Montreuillois, semble fonctionner dans la région du Seuil de l'Artois oriental.

Le repérage des communes citant un pôle attractif d'un autre département que le leur, et au moins une

fois pour l'un des huit équipements sélectionnés, confirme clairement l'idée *d'une organisation dissymétrique des espaces situés* de part et d'autre de la limite départementale Somme/Pas-de-Calais. En effet alors qu'Arras, et surtout Bapaume et Cambrai sont fréquemment cités dans les cantons de Roisel et de Combles, Albert n'est mentionnée qu'une seule fois dans l'ensemble constitué par les deux cantons de Bapaume et de Bertincourt (Tableau XVI).

Tableau XVI
Communes des cantons du Bas-Artois oriental (Bapaume et Bertincourt) citant au moins une fois un pôle de la Somme pour l'un des huit équipements retenus.

Canton de Bapaume: une seule commune, celle de Martinpuich qui mentionne Albert pour le cinéma.
Canton de Bertincourt: néant.

Communes des cantons d'Albert, de Combles et de Roisel citant au moins une fois un pôle du Pas-de-Calais ou du Nord pour l'un des huit équipements sélectionnés.

Communes	Centres mentionnés			
	Bap.	A/G	A	C
Irles	X	X	X	
Miraumont	X		X	
Pys	X	X	X	
Combles				X
Equancourt				X
Etricourt	X			
Flers	X		X	
Ginchy	X		X	
Gueudecourt	X		X	X
Lesboeufs	X			X
Maurepas				X
Mesnil-en-A.				X
Sailly-Sail.	X			X

Bap.=Bapaume
A/G=Achiet-le-Grand
A=Arras
C=Cambrai

* Dans le canton de Roisel, 13 communes citent Cambrai, mais dont neuf ne retiennent que le laboratoire d'analyses médicales. C'est dire qu'en fait l'attraction réelle de Cambrai est assez limitée dans ce canton (Figure 18).

Dans l'ensemble donc, il est possible de reprendre l'idée de l'existence de deux types de périphéries départementales et régionales: l'une qui appartient à une région "forte" et l'autre qui enveloppe un espace "faible". D'ailleurs, même de façon générale, sans leur associer un commerce ou un service particulier, les communes des cantons de Bapaume et de Bertincourt ne citent quelques pôles de la Somme, que de façon exceptionnelle.

Sur un total de 80 références, Albert, Péronne en obtiennent chacune uniquement quatre. En revanche, Arras établit un score remarquable avec 44 citations, suivie de Cambrai avec 23 mentions. Une fois encore il est clair que la limite départementale qui sépare la Somme et le Pas-de-Calais, est encore vécue comme une barrière vivante à la perception de l'espace. On déclare avec évidence vivre en Artois, par contre on démontre également n'avoir que peu de relations avec la Picardie voisine. Les Artésiens semblent vivre encore le dos appuyé sur l'ancienne frontière de France et de Picardie.

En revanche, la perception de cet espace périphérique aux quatre départements limitrophes est très différente du côté picard, comme l'indique le tableau suivant (Tableau XVII).

Fig.18: Carte de repérage des communes du seuil du Bas-Artois oriental et du Santerre.

Tableau XVII

Pôles attractifs cités le plus fréquemment dans l'ensemble géographique formé par les cantons de: Albert, Combles et Roisel.

Amiens	obtient	69	citations ;	Saint-Quentin:	citée	29	fois,
Péronne	"	50	citations ;	Arras :	"	9	" ,
Bapaume	"	41	" ;	Abbeville :	"	4	" .
Cambrai	"	30	"				

Ainsi il est clair que les silhouettes des espaces perçus diffèrent considérablement de part et d'autre de la limite départementale (Figure 19).

A l'aide des dix centres commerciaux attractifs (Tableau XVIII) retenus, on peut désormais proposer un schéma théorique de l'organisation de l'espace régional. Une fois de plus, c'est la loi de Reilly-Converse qui doit permettre de découper cette région en aires d'attraction commerciale théorique.

Tableau XVIII

Population sans double compte (1982) des pôles attractifs retenus dans l'ensemble des cinq cantons du seuil de Bapaume.

-Péronne.....:	9129	habitants,
-Albert.....:	10894	"
-Amiens.....:	131332	"
-Roisel.....:	1976	"
-Combles.....:	648	"
-Saint-Quentin:	63567	"
-Arras.....:	41736	"
-Bapaume.....:	41736	"
-Bertincourt..:	856	"
-Cambrai.....:	35272	"

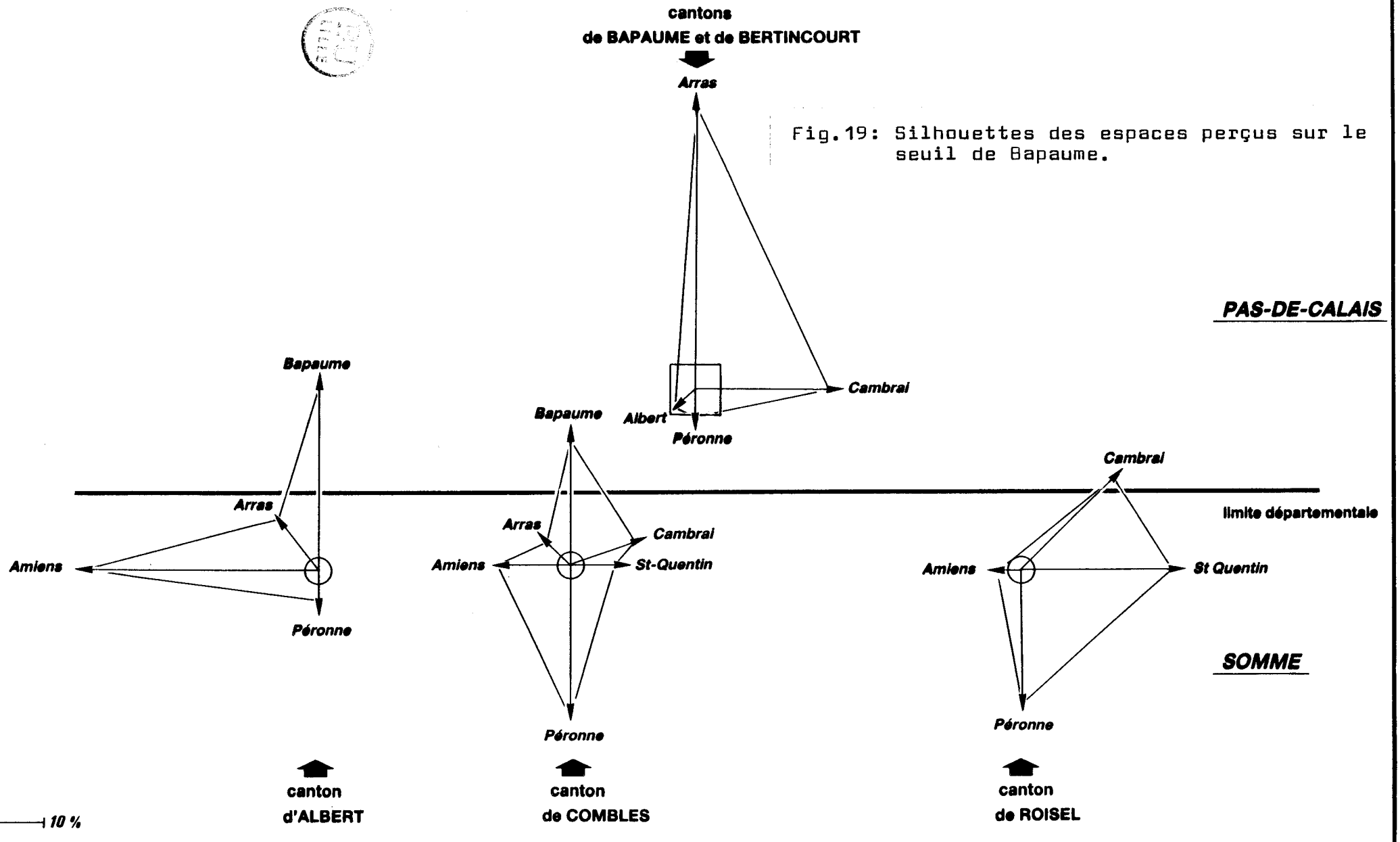

Fig.19: Silhouettes des espaces perçus sur le seuil de Bapaume.

La carte (Figure 20) établie laisse apparaître une organisation spatiale très hiérarchisée possédant trois types de pôles:

- Les centres supérieurs: Arras, Cambrai, Amiens et Saint-Quentin.
- Les centres secondaires: Péronne, Bapaume et Albert.
- Les centres locaux, représentés ici par quelques petits chefs-lieux de cantons comme Bertincourt, Combles, Roisel et plus à l'Ouest, Acheux-en-Amiénois.

Leur position est assez remarquable dans la mesure où ils se situent exactement à la périphérie des aires d'attraction des pôles principaux appartenant aux deux catégories supérieures.

En outre on doit noter la rareté des transgressions départementales et régionales. L'attraction commerciale théorique de Péronne et d'Albert ne semble pas devoir s'étendre dans le Pas-de-Calais. Seule l'influence de la commune de Bapaume devrait pouvoir enjamber l'ancienne frontière de Picardie. Il est également intéressant de noter que si entre la Somme et le Pas-de-Calais, la limite départementale est dans l'ensemble très bien respectée, il n'en va pas de même avec les limites internes respectives aux deux régions de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais. En effet Saint-Quentin étend son influence sur une partie du Santerre voisin alors que l'attraction commerciale de Cambrai devrait pouvoir intéresser un ensemble de communes du Pas-de-Calais appartenant aux deux cantons de Bertincourt et de Marquion. Ceci démontre une fois de plus l'originalité de la limite départementale étudiée.

Enfin la confrontation des deux cartes d'attraction commerciale, théorique et réelle (Figure 21), fait apparaître très peu de discordances significatives.

Il est donc établi que le développement urbain et l'implantation des centres de services furent réalisés en fonction de la présence d'une ancienne frontière. Celle-

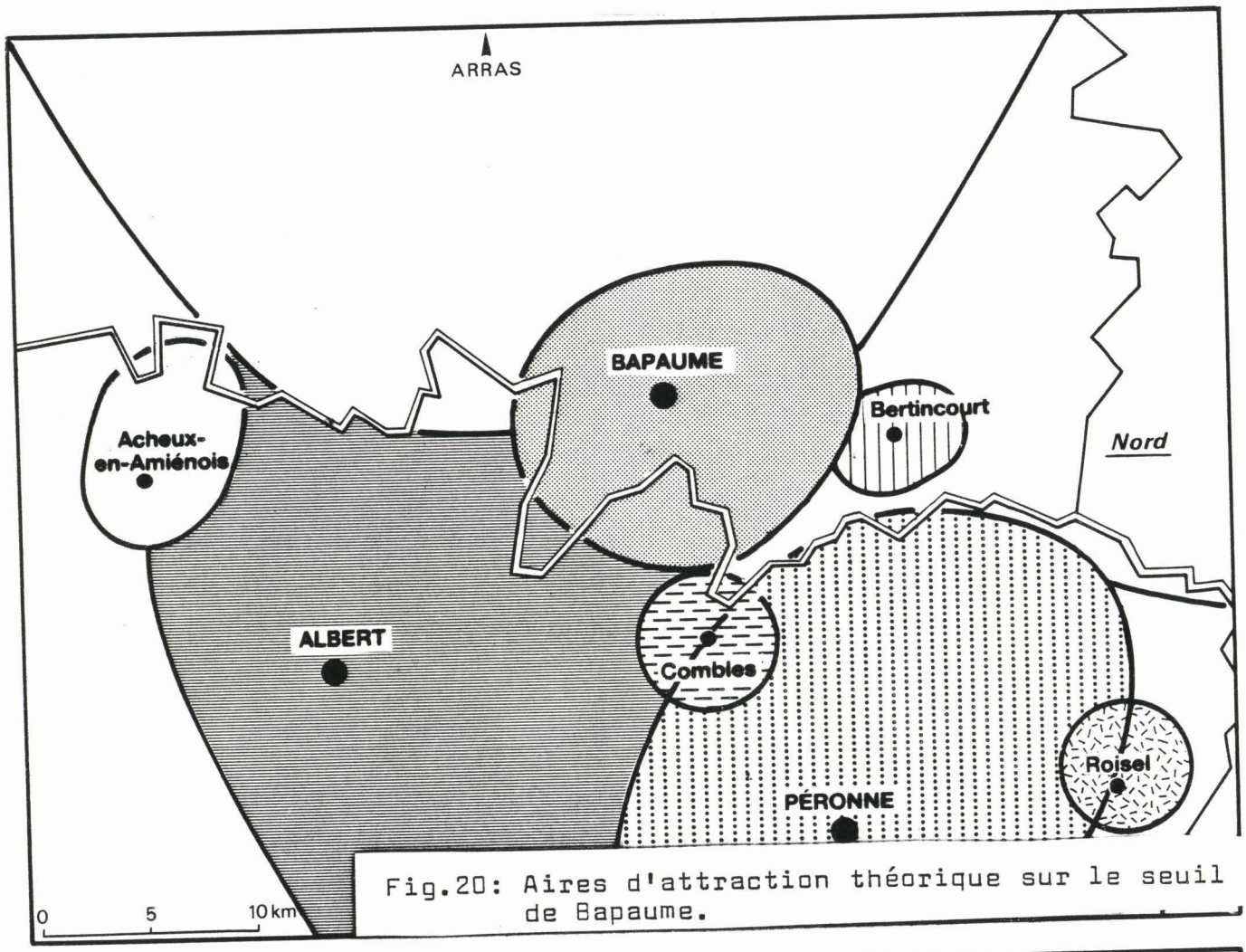

Fig.20: Aires d'attraction théorique sur le seuil de Bapaume.

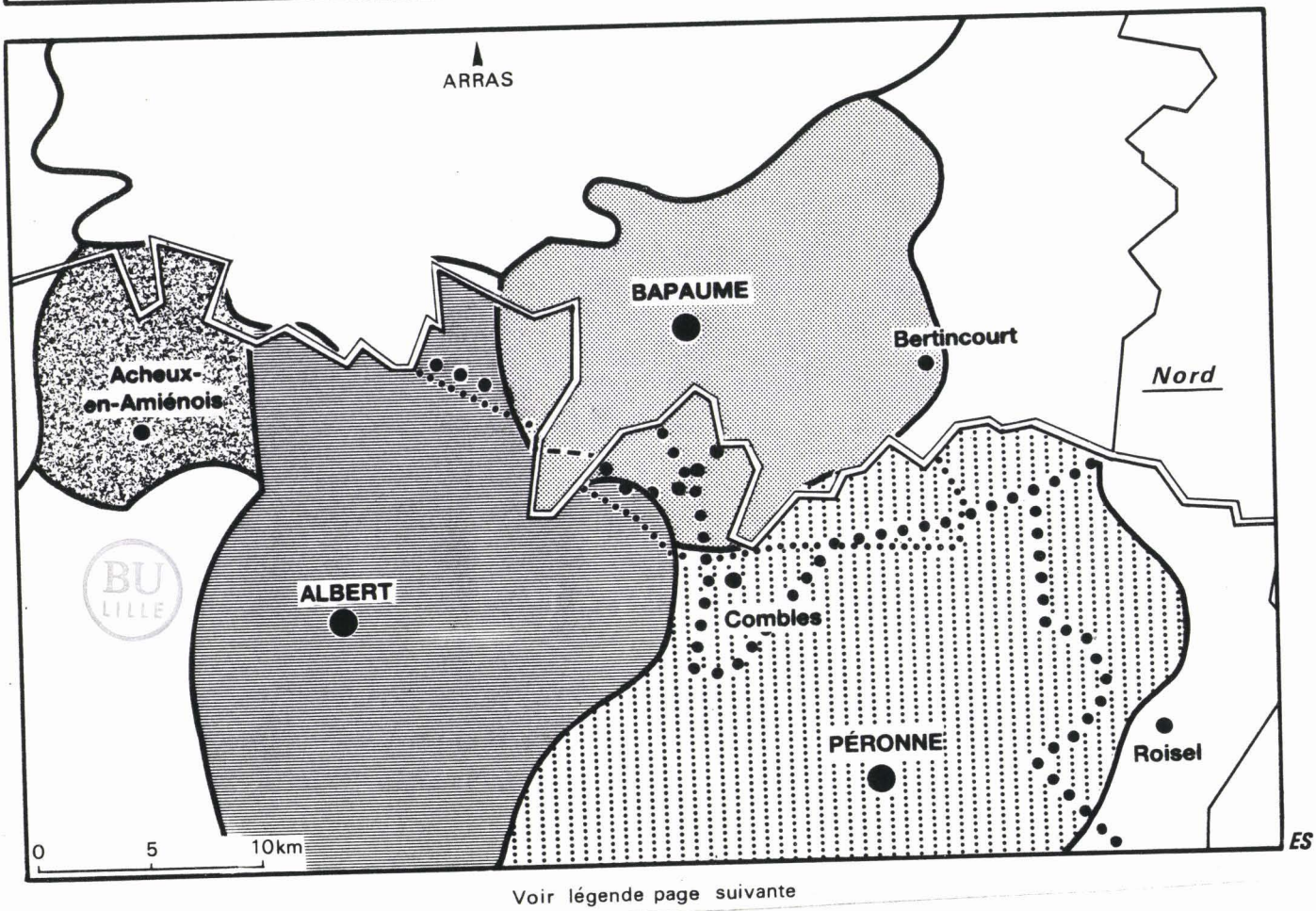

Voir légende page suivante

Fig.21: Zones d'attraction réelle sur le seuil

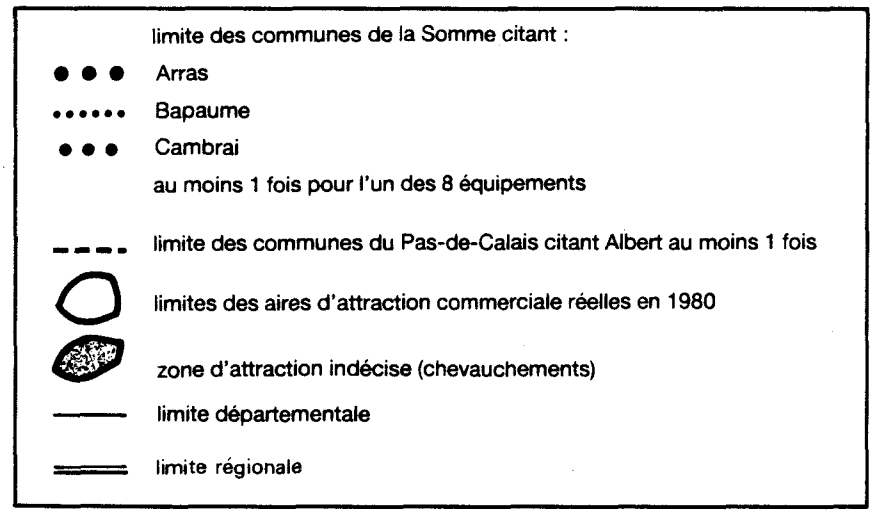
limite des communes de la Somme citant :
Arras
Bapaume
Cambrai
au moins 1 fois pour l'un des 8 équipements
limite des communes du Pas-de-Calais citant Albert au moins 1 fois
limites des aires d'attraction commerciale réelles en 1980
zone d'attraction indécise (chevauchements)
limite départementale
limite régionale

BU LILLE

ci est née de marges géo-historiques correspondant aux périphéries des cités dirigées par la première génération de villes antiques (Nemetacum, Camaracum, Samarobriva). Mais à leur tour ces "capitales" anciennes et les centres de services moins importants, comme Albert, Péronne ou Bapaume, suivront la voie d'un *développement contraint* par la frontière géopolitique. Il est donc impossible de séparer l'analyse des effets directs et indirects de cette limite spatiale sur l'organisation des régions étudiées comme le suggère le schéma évolutif qui suit.

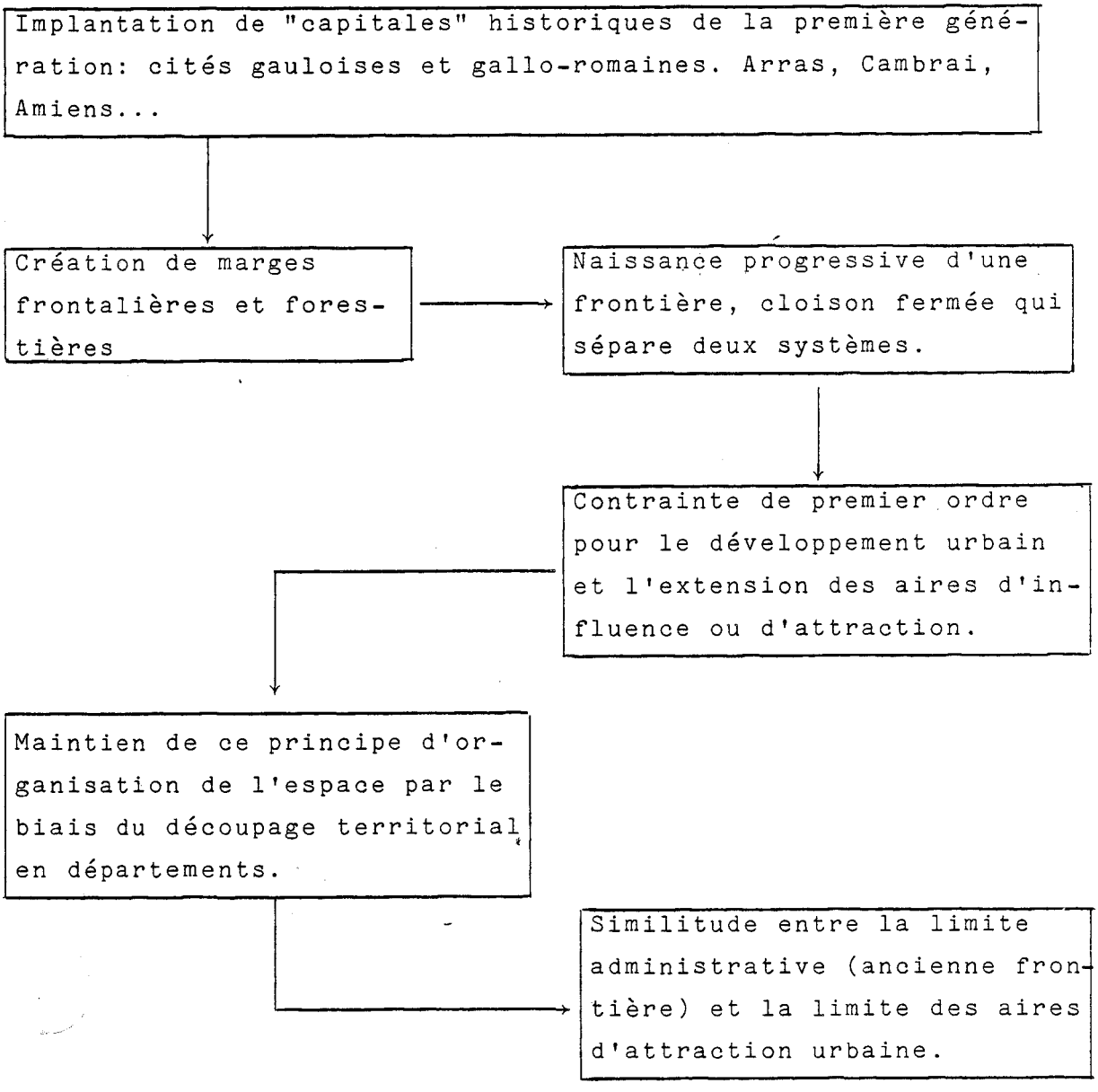

b4) Etude des attractions commerciales dans le Nord du Saint-Quentinois et en Cambrésis (Figure 22).

Dans le cadre des cantons du Catelet de Wassigny, Bohain-en-Vermandois, appartenant à la région du Saint-Quentinois-Vermandois, deux pôles attractifs émergent très nettement après exploitation des micro-fiches communales de l'Inventaire assuré par l'INSEE: il s'agit de Saint-Quentin cité à 45 reprises et de Bohain-en-Vermandois mentionné 20 fois. Le Cateau et Guise obtiennent des scores beaucoup plus modestes avec, respectivement, 8 et 7 citations.

Dans le canton du Catelet, l'attraction de Saint-Quentin est très nettement primordiale. Elle s'impose à toutes les communes hormis celle d'Aubencheul-au-Bois, qui, rappelons-le fit autrefois partie du Cambrésis. En outre, Cambrai n'est citée qu'à quatre reprises pour au moins l'un des huit équipements sélectionnés, alors que Saint-Quentin est mentionnée 17 fois. Encore faudrait-il souligner que dans le cadre des communes de Beaurevoir, du Catelet et de Gouy, l'attraction de Cambrai se limite à son laboratoire d'analyses médicales. Ainsi la limite départementale et l'ancienne frontière politique sont-elles bien respectées.

Dans le canton de Bohain-en-Vermandois, la séparation entre le Cambrésis et le Saint-Quentinois apparaît encore plus nette car, alors que Saint-Quentin est citée à 13 reprises et Bohain-en-Vermandois, 11 fois, Caudry ainsi que Cambrai n'offrent chacune qu'une seule référence. Toutefois l'organisation du canton du Catelet apparaît quelque peu différente de celle de Bohain: dans le premier ensemble, l'attraction de Saint-Quentin est un fait exclusif alors qu'elle est partagée avec celle de Bohain-en-Vermandois dans le canton de ce dernier.

Avec le canton de Wassigny, l'idée de la séparation départementale est confirmée dans la mesure où Le Cateau malgré sa proximité n'est citée que huit fois alors que Saint-Quentin l'est encore 15 fois, par exemple ; mais en

BU LILLE

Fig.22: Carte de repérage des communes du Cambrésis et du Nord-Saint-Quentinois.

outre, de nouvelles informations peuvent être mises en exergue, comme la diversification nettement accrue des centres d'attraction commerciale, par rapport aux deux cantons précédents. Désormais figurent dans la liste des pôles de références, des centres comme Saint-Quentin et Bohain-en-Vermandois, certes, mais aussi Guise, Le Cateau et Wassigny, pour son guichet bancaire. Cet éclatement de la polarisation montre clairement qu'avec le canton de Wassigny, on aborde une zone de transition géographique entre la Thiérache bocagère et laitière située à l'Est et les campagnes ouvertes, céréalières et betteravières, légumières du Saint-Quentinois-Vermandois à l'Ouest. Aussi n'est-il guère étonnant de ne pouvoir définir une attraction prédominante dans le cas de certaines communes comme Molain, Oisy, la Vallée-Mulâtre, ou encore Wassigny (Figure 22 de repérage). Pour les huit équipements retenus, l'attraction ressentie à Oisy est partagée entre les centres suivants: Le Cateau, pour les vêtements et le cinéma, Boué pour son guichet bancaire et le laboratoire d'analyses médicales, Le Nouvion-en-Thiérache (supermarché), Bohain-en-Vermandois (magasin de meubles), Iron pour sa coopérative agricole et Saint-Quentin pour l'hôpital. Cette organisation fonctionnelle, spécifique à un espace de marges se superpose à une structure paysagère évolutive d'Ouest en Est comme le montrent les cartes topographiques de Bohain-en-Vermandois et du Nouvion-en-Thiérache. C'est en fait entre la forêt d'Andigny et la Queue de Boué que s'effectue la transition entre le paysage de champs ouverts et d'habitat groupé, et celui du bocage associé à un habitat rural plus dispersé. De même le RGA de 1979-80 montre qu'à partir de la forêt d'Andigny, en progressant vers l'Est, la superficie toujours en herbe (STH) tend de plus en plus à occuper l'essentiel de la SAU. (57% à Hannappes, 47% à Wassigny, 55% à Oisy, contre 46% à Molain ou 20% à Grougis).

En conclusion, il apparaît clairement que l'on doive retenir comme pôle d'attraction pour ces trois cantons, les exemples de Saint-Quentin avec 45 citations, et de Bohain-en-Vermandois. Le Cateau et Guise peuvent être aussi proposés dans une moindre mesure.

L'analyse des attractions commerciales vécues au sein des trois cantons du Cambrésis (Marcoing, Clary et Le Cateau) montre que les regards et intérêts sont très peu tournés vers l'Aisne voisine. En effet, Bohain-en-Vermandois n'est cité qu'à deux reprises et Etreux, une seule fois pour sa coopérative agricole. Cette situation confirme l'intensité de la fermeture de l'ancienne frontière issue du traité de 843, même s'il semble une nouvelle fois que les centres urbains du Cambrésis soient un peu plus souvent cités par les habitants de l'Aisne que ne le sont les pôles du Saint-Quentinois par leurs voisins nordistes. En outre les différences structurelles qui permettent de comparer et de personnaliser le Cambrésis occidental (ici, le canton de Marcoing) et le Cambrésis oriental, sont bien dégagées. Alors que l'attraction de Cambrai écrase celle de Masnières ou de Gouzeaucourt, dans le canton de Marcoing, ce qui est bien sûr tout à fait normal en raison des disproportions qui opposent les différents centres en présence (Cambrai: 35.272 habitants en 1982 ; Masnières: 2655 habitants ; Gouzeaucourt: 1286 habitants en 1982), les communes des cantons du Cambrésis oriental sont tiraillées par l'attraction de plusieurs centres qui sont Cambrai, Caudry, Bertry, Le Cateau et Walincourt-Selvigny. Cette originalité résulte d'une part de l'éloignement vis à vis du chef-lieu d'arrondissement, (Cambrai - Le Cateau: 24 km), d'autre part, et surtout, par la structure urbaine spécifique à cette zone géographique dans laquelle le développement contemporain de l'industrie textile et de la confection a permis d'engendrer un semis urbain particulier constitué par une nébuleuse de petits centres, se partageant, derrière Caudry et Le Cateau, les fonctions de commerces et de services. L'unité urbaine de Caudry abritait moins de 15.000 habitants en 1982, celle du Cateau-Cambrésis, 8553, celle de Busigny, un peu plus de 4000 habitants, celle de Beauvois-en-Cambrésis, près de 3500. On peut encore citer les exemples de Saint-Hilaire-les-Cambrai, de Villers-Outréaux, de Walincourt-Selvigny, de Bertry, de Quiévy, comprenant chacune entre 2 et 3000 habitants en 1982.

En définitive, on retiendra avant de s'engager dans l'analyse des aires d'attraction commerciale théorique, les pôles suivants: Cambrai (33 citations), Le Cateau (18 citations), Caudry (11 citations), et Bertry (10 citations). En revanche Masnières et Gouzeaucourt parce que relativement peu souvent cités ou retenus uniquement pour tel ou tel service, ont été abandonnés. Masnières et Gouzeaucourt ont une influence très locale, qui ne s'étend que sur quelques communes voisines.

On peut aussi élaborer à l'aide de cette sélection de centres urbains, une carte des aires d'attraction théorique (Figure 23). Donnons tout d'abord leurs effectifs de population en 1982 (Tableau XIX).

Tableau XIX

Population sans double compte. RGP 1982.

Cambrai	: 35.272 habitants,	Saint-Quentin	: 63.567 hab.,
Le Cateau	: 8.256 " ,	Bohain-en-V.	: 7.271 " ,
Caudry	: 14.095 " ,	Guise	: 6.195 " .
Bertry	: 2.089 " ,		

Tableau XX

Distances kilométriques entre les différents pôles attractifs.

D'après une carte routière.

- Cambrai-Caudry.....: 15 km,
- Caudry-Le-Cateau.....: 10 km,
- Cambrai - Saint-Quentin.....: 39 km,
- Bohain - Saint-Quentin.....: 20 km,
- Guise - Saint-Quentin.....: 27 km,
- Guise - Bohain.....: 18 km,
- Caudry-Bohain-en-Vermandois : 18 km,
- Le Cateau - Guise.....: 26 km,
- Le Cateau - Bohain.....: 16 km.

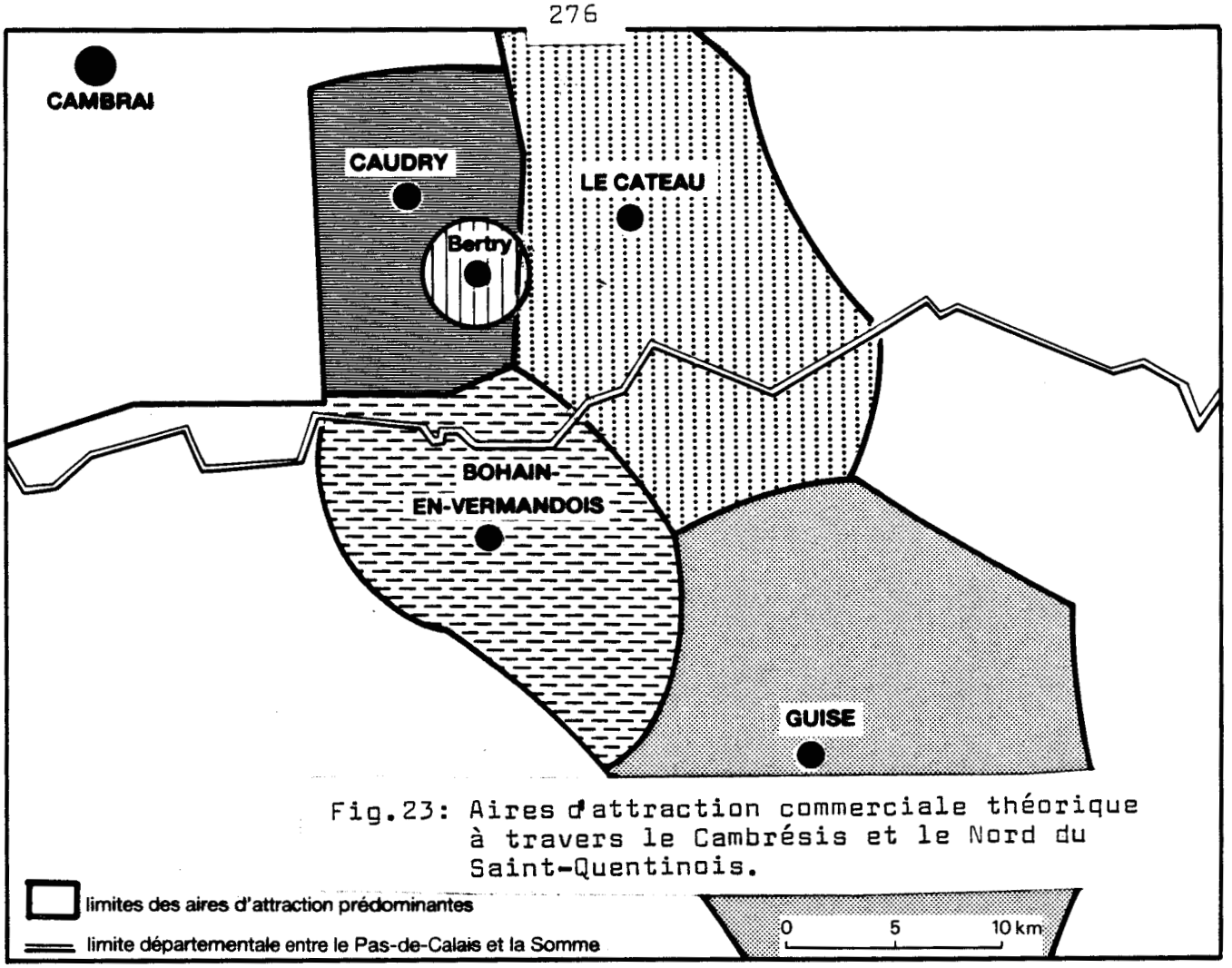

Fig.23: Aires d'attraction commerciale théorique à travers le Cambrésis et le Nord du Saint-Quentinois.

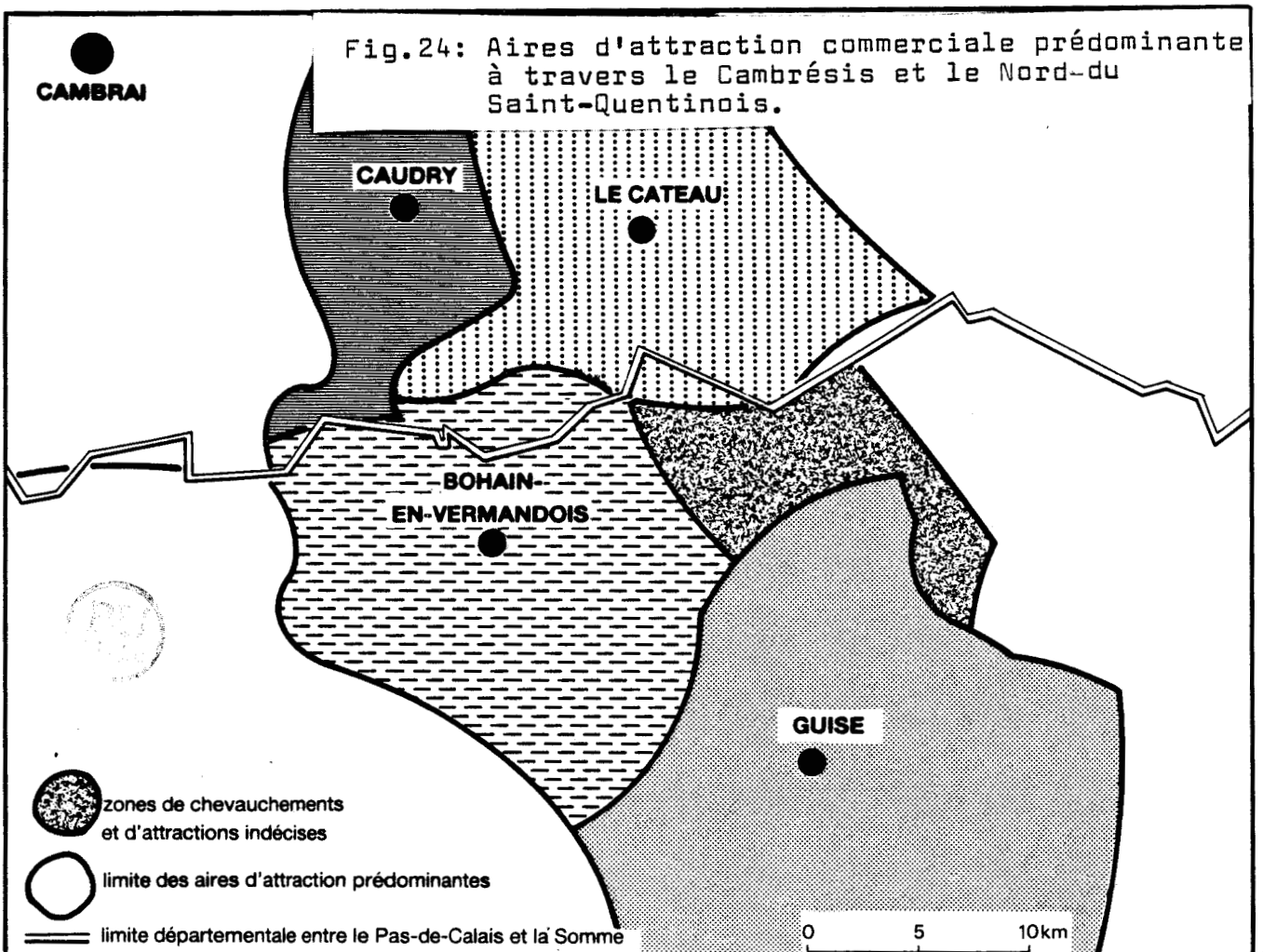

Fig.24: Aires d'attraction commerciale prédominante à travers le Cambrésis et le Nord-du Saint-Quentinois.

La Figure 23 montre que selon la loi de Reilly-Converse, l'attraction prédominante de Saint-Quentin et de Bohain-en-Vermandois devrait quelque peu transgresser la limite départementale et couvrir la profondeur d'une bande de communes appartenant au Sud du Cambrésis. En revanche l'aire d'attraction du Cateau devrait s'étendre dans le département de l'Aisne au détriment de Guise et du Nouvion-en-Thiérache, en incluant un ensemble de communes situées entre la limite départementale, la forêt d'Andigny et la Queue de Boué, dans les environs de Wassigny. Par rapport à ce schéma théorique, la carte des aires d'attraction réelle (Figure 24) laisse apparaître quelques différences intéressantes.

- Cambrai repousse l'attraction de Saint-Quentin et la fixe sur le tracé de l'ancienne frontière politique. C'est ainsi qu'entre des villages pourtant limitrophes, l'attraction commerciale vécue est très nettement opposée. A Honnecourt-sur-Escaut (en Cambrésis), l'attraction de Cambrai est encore très sensible (pour le supermarché, les vêtements, meubles, l'hôpital, le laboratoire d'analyses médicales, le cinéma), alors que la ville de Saint-Quentin n'est même pas mentionnée. En revanche à Vendhuile, dans l'Aisne, l'attraction de Saint-Quentin n'est soumise à aucune contestation (supermarché, meubles, hôpital, laboratoire, cinéma) alors que Cambrai est ignorée. De même, entre Villers-Outréaux en Cambrésis et Beaurevoir en Vermandois, les regards se portent aussi dans deux directions opposées. A Beaurevoir, l'attraction de Saint-Quentin est fortement assurée grâce aux magasins de vêtements, de meubles, à l'hôpital mais aussi au cinéma, alors que Cambrai n'est mentionnée que pour son laboratoire d'analyses médicales. Par contre, à Villers-Outréaux, Saint-Quentin n'est pas citée. L'attraction imposée par Cambrai y est nettement prédominante. Ainsi il semble que la limite départementale, non seulement fixe les contours des aires d'attraction, mais accentue aussi, les différences de comportements et juxtapose deux modes d'organisation spatiale opposés sans qu'il existe entre-eux, une bande de transition.

- Plus à l'Est, l'attraction dominante du Cateau ne peut guère s'imposer au-delà de la limite départementale et c'est ainsi qu'il existe autour de Wassigny une zone de polarisation indécise ou de chevauchements. Tout se passe comme si brutalement l'attraction commerciale du Cateau s'affaiblissait considérablement dès que la limite du département était franchie. Ainsi à Rejet de Beaulieu, en Cambrésis, l'attraction du Cateau est déclarée pour le guichet bancaire, le supermarché, les magasins de vêtements, de meubles, l'hôpital, le laboratoire d'analyses médicales et le cinéma, soit pour sept équipements parmi les huit sélectionnés. A Mazinghien, l'attraction de Cambrai est totale: huit équipements sur huit. En revanche à Molain, dans le canton de Wassigny, l'attraction exercée par les huit équipements est partagée entre les centres de Saint-Quentin, de Bohain-en-Vermandois, d'Iron et du Cateau. Pour Oisy, on a déjà pu voir que la multiplication des centres de polarisation était encore plus marquée. Ainsi, une fois encore, il semble que la limite départementale pérennisant le tracé de l'ancienne frontière politique, crée une ligne de discontinuité amenant les populations des deux franges départementales à vivre dos-à-dos, et ainsi à s'ignorer.

On peut désormais élaborer les silhouettes des espaces perçus en fonction des pôles cités dans chacune des communes appartenant à l'un des six cantons étudiés. Il s'agit, rappelons-le, des centres attractifs mentionnés sans référence particulière (Figure 25). En plus des différences qui séparent les cantons étudiés entre eux, un contraste très marqué oppose les marges cambrésiennes à celles du Saint-Quentinois (Tableau XXI).

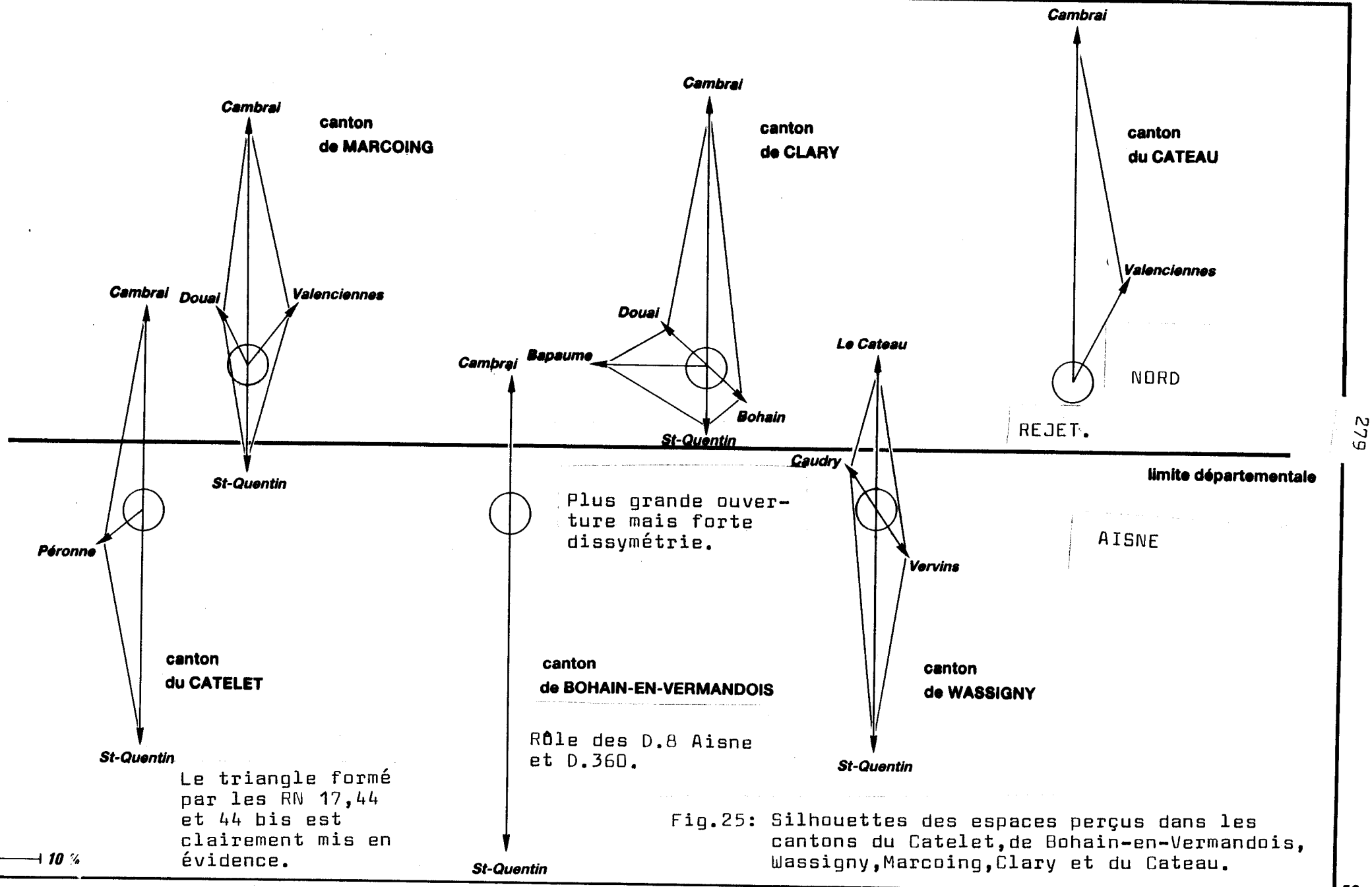

Fig.25: Silhouettes des espaces perçus dans les cantons du Catelet, de Bohain-en-Vermandois, Wassigny, Marcoing, Clary et du Cateau.

ES

Tableau XXI

Principaux pôles attractifs cités dans les cantons de:

pôles / cantons	1	2	3	4	5	6
Le Catelet	18	16	4	1	0	0
Bohain/v.	13	5	0	1	1	0
Wassigny	15	2	0	3	10	3
	46	23	4	5	11	3

Liste des pôles:

1. Saint-Quentin
2. Cambrai
3. Péronne
4. Caudry
5. Le Cateau
6. Vervins.

pôles / cantons	1	2	3	4	5	6	7	8
Marcoing	7	18	1	4	5	1	0	4
Clary	3	14	0	3	1	6	3	1
Le Cateau	0	17	0	1	5	0	1	0
	10	49	1	8	11	7	4	5

Liste des pôles:

1. Saint-Quentin
2. Cambrai
3. Péronne
4. Douai
5. Valenciennes
6. Bapaume
7. Bohain-en-Vermandois
8. Lille

Alors que l'ensemble des trois cantons du Catelet, de Bohain et de Wassigny cite quand même 23 fois Cambrai, contre 46 mentions pour Saint-Quentin, 11 fois Le Cateau et 5 fois Caudry, les cantons du Cambrésis méridional n'ont pas le même regard vers le Saint-Quentinois voisin: Saint-Quentin n'est cité que 10 fois (contre 49 fois pour Cambrai) et Bohain- en -Vermandois 4 fois. En revanche Douai et Valenciennes obtiennent ensemble 19 mentions, soit plus

que Saint-Quentin et Bohain, cumulés. Il semble une fois encore que le principe de dissymétrie soit vérifié. Les regards sont globalement plus tournés vers le Nord que vers la Picardie. On peut à cet effet comparer les deux cantons mitoyens de Marcoing et du Catelet (Figure 25 et Tableau XXI). De même, Wassigny et Le Cateau illustrent aussi clairement la fonction secondaire de dissymétrie.

b5) Analyse des flux de consommateurs en Avesnois-Thiérache.

Le travail peut être mené à l'aide des cantons suivants: Landrecies, Avesnes-sur-Helpe et Trélon en Avesnois du Nord ; Le Nouvion-en-Thiérache, La Capelle et Hirson en Thiérache de l'Aisne (Figure 26).

L'analyse des centres attractifs pour les huit équipements retenus montre un canton de Landrecies tiraillé par diverses influences. Onze villes figurent en effet sur l'ensemble des micro-fiches communales, y compris Lille, Louvroil, Aulnoye-Aymeries ou encore Solesmes, chacune n'étant citée qu'une seule fois. En fait on constate que ce canton, comme celui de Wassigny dans l'Aisne, assure une transition géographique entre le Cambrésis et l'Avesnois, deux paysages agraires très différents. Situé aux marges d'entités paysagères, ce canton est aussi à la périphérie de trois bassins d'emplois industriels possédant chacun un dense semis urbain: au Nord-Est de Landrecies s'étend le bassin industriel de la Sambre avec Aulnoye-Aymeries, Louvroil et Maubeuge (quatre citations sur 36 au total) ; au Nord-Ouest, s'étale le Valenciennois et ses relais méridionaux comme Le Quesnoy et Solesmes qui cumulent douze citations ; enfin à l'Ouest, le Cambrésis oriental avec Le Cateau et Caudry (huit citations) constitue le troisième centre d'attraction pour le "pays" de Landrecies. C'est bien pourquoi l'attraction de ce chef-lieu de canton ne peut guère s'imposer avec netteté au sein de son espace administratif, d'autant plus que cette ville ne possède que 4146 habitants en 1982 et que ses effectifs de population ont "fondu" dangereusement depuis la fin des années 1960 (4720 habitants en 1968). Enfin on constatera encore qu'aucune com-

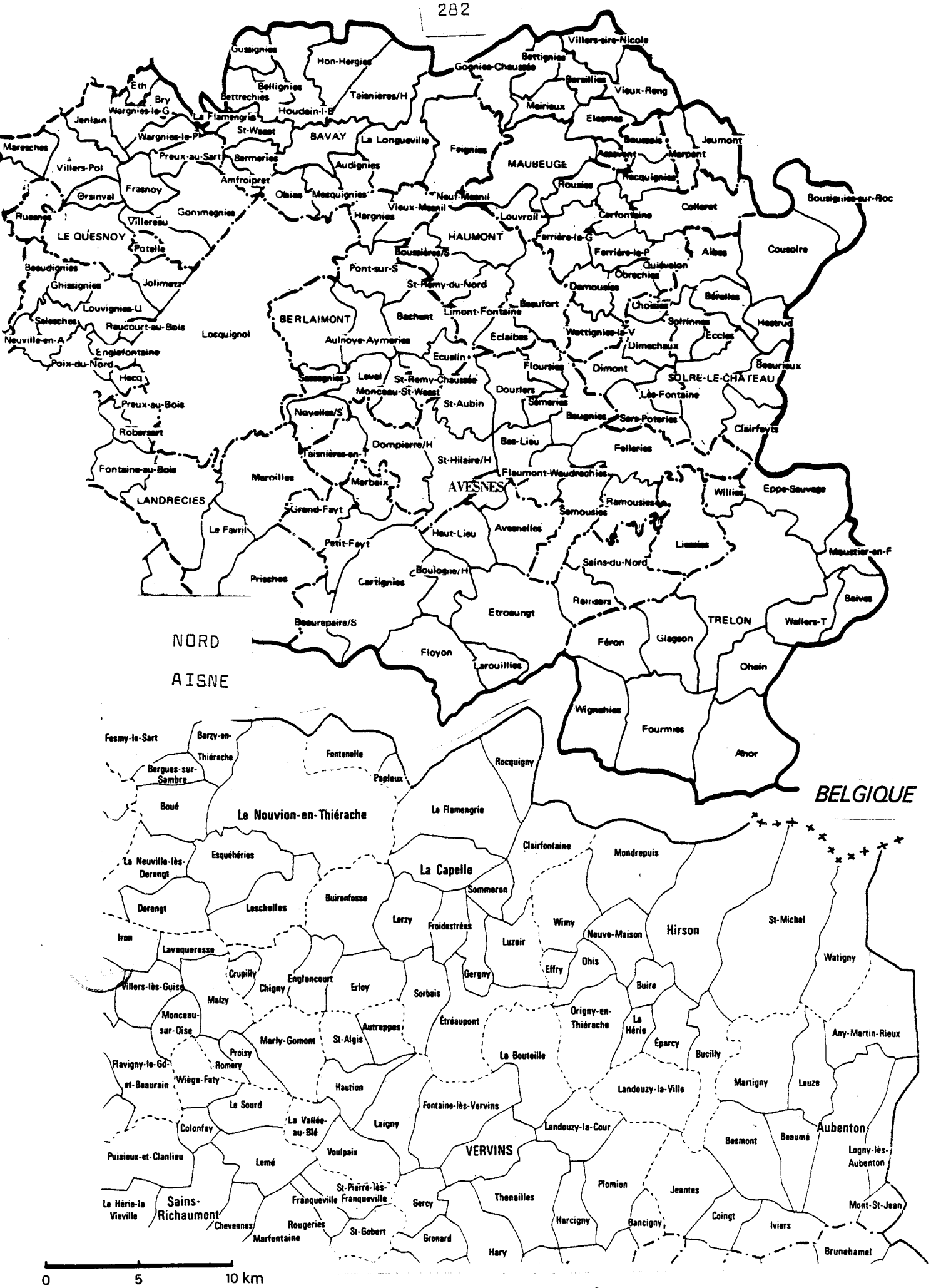

Fig.26: Carte de repérage des communes d'Avesnois-Thiérache.

mune de l'Aisne n'apparaît dans la liste des onze centres plus ou moins attractifs.

Dans les limites du canton d'Avesnes-sur-Helpe, l'attraction devient nettement plus sélective, dans la mesure où le pôle avesnois (formé en fait de trois communes limitrophes qui sont Avesnes-sur-Helpe, Avesnelles et Haut-lieu) assure la majorité des services. Compte-tenu de la faible superficie du chef-lieu d'arrondissement, certaines de ses fonctions ont été implantées dans les communes voisines: un supermarché à Avesnelles et un hôpital à Haut-lieu. Au total ce pôle attractif cumule 25 citations sur 42 retenues. Deux autres centres sont cités à plusieurs reprises, il s'agit de Fourmies (cinéma et magasin de meubles notamment) et de Maubeuge (cinéma). Ceci résume la double attraction externe qui s'exerce sur l'Avesnois rural et herbager, avec au Nord le bassin industriel et urbain de Maubeuge (les unités urbaines de Maubeuge et d'Aulnoye-Aymeries totalisent plus de 127.000 habitants en 1982) et au Sud-est le secteur fourmisien dont l'essor passé du textile lainier en a fait la principale ville de Thiérache hennuyère française. Les unités urbaines de Fourmies, de Trélon, de Sains du Nord et d'Anor, cumulent plus de 30.000 habitants. Ainsi, avec ses 9400 habitants, le pôle d'Avesnes, tel qu'il a été défini précédemment, ne peut guère prétendre assurer la totalité des services et capter tous les flux de consommateurs. En outre, les centres de travail industriel que sont la région de Maubeuge et celle de Fourmies, par les flux de navettes de population active qu'ils ont engendrés, ont ainsi capté une partie des déplacements des consommateurs. Enfin très peu de citations relatives au département de l'Aisne peuvent être repérées: La Capelle est citée une fois et Le Nouvion-en-Thiérache, deux fois.

Dans le canton de Trélon, l'attraction de Fourmies est prédominante alors que celle du chef-lieu de canton se limite au guichet bancaire (six citations) et ainsi il ne mérite guère d'être retenu. Déjà l'influence du pôle d'Avesnes-sur-Helpe devient discrète alors qu'aucune référence n'est faite à propos de la commune d'Hirson, pourtant proche,

mais située de l'autre côté de la limite départementale. Le canton de Trélon forme donc une entité, dans son environnement forestier, autour de sa ville et de son pôle d'emploi, qu'est Fourmies. En définitive, on propose de retenir les centres attractifs suivants: Avesnes-sur-Helpe, Maubeuge et Fourmies.

Tableau XXII

Pôles cités dans le canton de Trélon.

Fourmies.....: 12 fois
Maubeuge.....: 2 fois,
Avesnes-sur-Helpe: 4 fois.
Trélon.....: 6 fois,
Solre-le-Château: 2 fois,

Au sein de l'ensemble formé par les trois cantons de Thiérache (Le Nouvion, La Capelle et Hirson), deux centres attractifs s'individualisent très facilement, comme le montre le tableau XXIII ; il s'agit de La Capelle et surtout de Hirson. Viennent ensuite avec moins de citations, les communes de Fourmies et du Nouvion-Thiérache. On pourrait enfin, à la rigueur, retenir Guise et Avesnes-sur-Helpe.

Tableau XXIII

Pôles attractifs cités au moins quatre fois dans l'ensemble des trois cantons du Nouvion-en-Thiérache, de La Capelle et d'Hirson.

Hirson : 24 fois,
Fourmies: 12 fois,
La Capelle: 19 fois,
Le Nouvion: 11 fois.
Guise et Avesnes-sur-Helpe: 8 fois.
Saint-Quentin: 6 fois,
Origny-en-Thiérache: 5 fois,
Le Cateau : 4 fois.

On constatera une fois encore que certaines villes du Nord sont citées comme pôle attractif dans la partie septentrionale de la Thiérache de l'Aisne alors que la relation inverse ne se vérifie guère. La comparaison entre les deux cantons de Landrecies et du Nouvion-en-Thiérache résume

très bien cette dissymétrie. Dans le premier canton nommé, et cela a déjà été démontré, les regards sont tournés vers le Cambrésis oriental, vers le Valenciennois et le Bassin de la Sambre. En revanche la population semble tourner le dos au canton du Nouvion. Certes, les centres de Wassigny et du Nouvion-en-Thiérache, très faiblement peuplés (1047 habitants et 3139 habitants) ne peuvent guère prétendre exercer une forte attraction en milieu rural. En revanche, dans le canton du Nouvion-en-Thiérache, outre l'attraction exercée par le chef-lieu de canton lui-même et celle, beaucoup plus limitée, de Saint-Quentin ou de Guise au Sud, il faut aussi souligner l'attrait que suscitent Le Cateau ou Avesnes-sur-Helpe (Figure 27).

De même dans le canton de La Capelle, Fourmies et Avesnes-sur-Helpe cumulent 23,5% du total des citations, alors que dans le canton d'Avesnes-sur-Helpe, Le Nouvion et La Capelle ne totalisent qu'un score très médiocre (7% des citations). Par contre entre les cantons voisins de Trélon et d'Hirson, les échanges apparaissent encore beaucoup plus réduits.

C'est donc à l'aide de la liste des huit centres attractifs que l'on pourra élaborer la carte des aires d'attraction commerciale théorique. Le Tableau XXIV indique les effectifs de population des pôles retenus pour cette analyse dont les résultats sont traduits sur la Figure 28.

Tableau XXIV

Population sans double compte des centres attractifs retenus. Avesnois-Thiérache. RGP 1982.

Maubeuge.....:	36061 habitants,	La Capelle:	2123 habitants,
Avesnes-sur-Helpe:	5955 " ,	Guise.....:	6195 "
Landrecies.....:	4146 " ,	Le Nouvion:	3139 "
Fourmies.....:	15242 " ,	Hirson....:	11348 " .

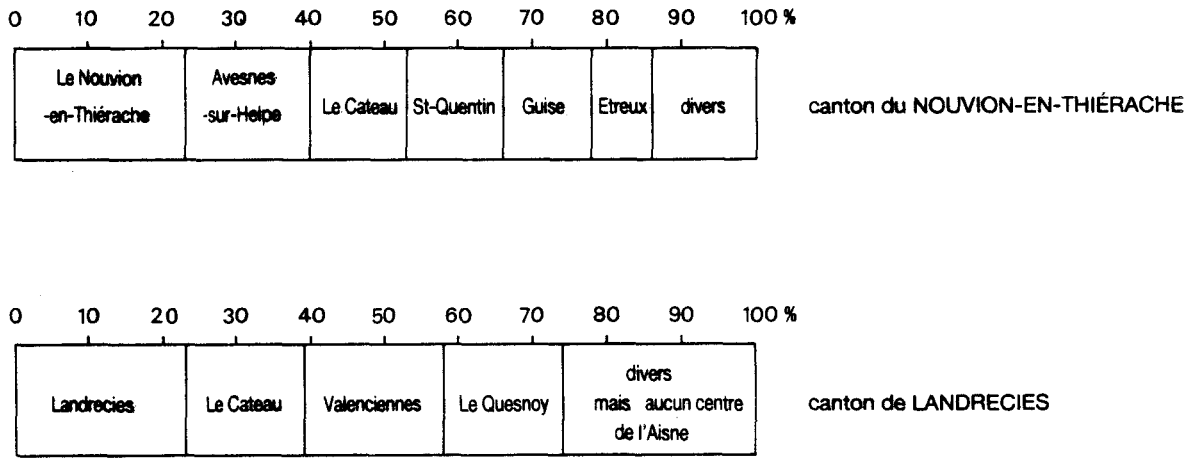

Fig.27: Répartition de l'attraction commerciale ressentie dans les cantons de Landrecies et du Nouvion-en-Thiérache.

BU LILLE

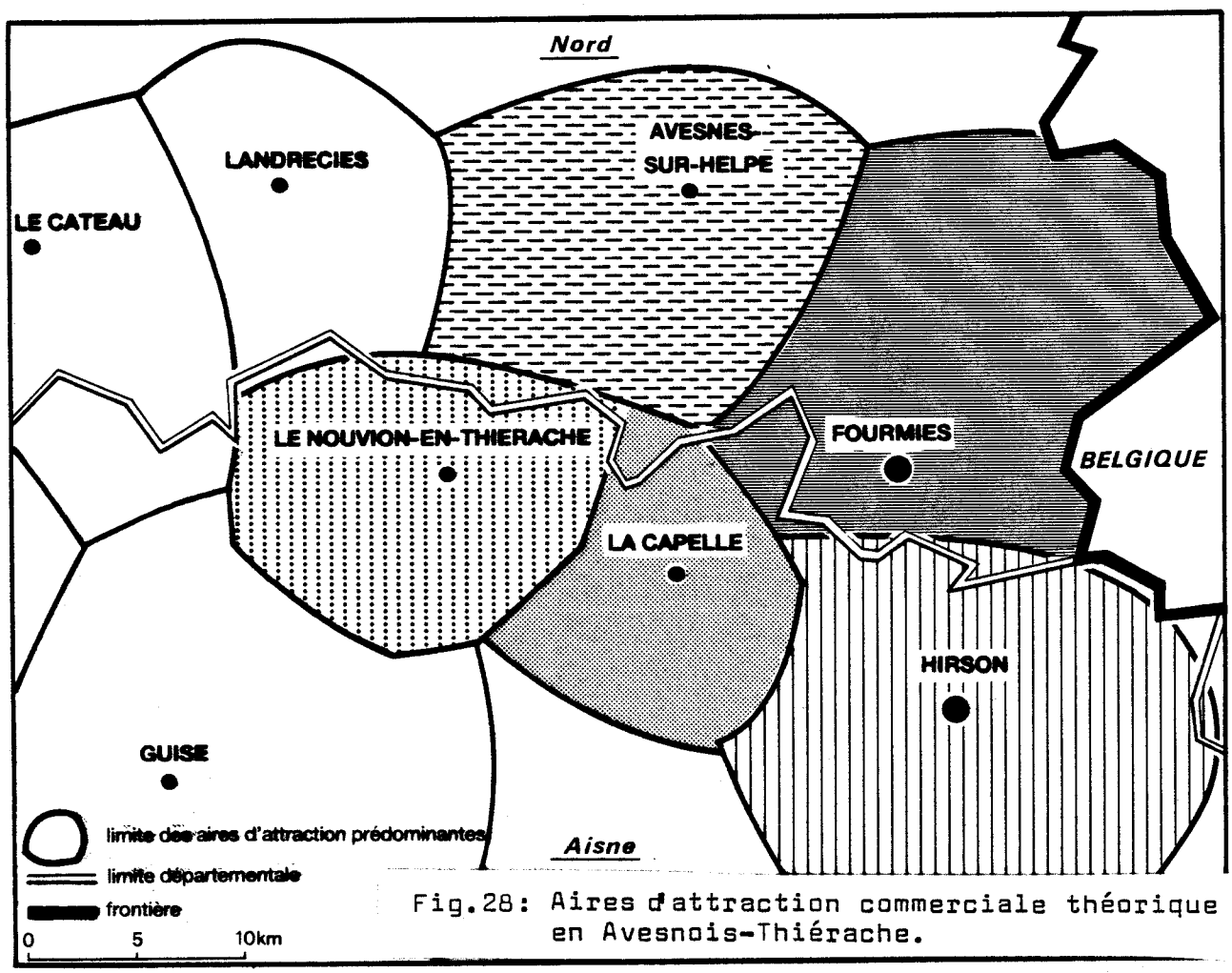

Fig.28: Aires d'attraction commerciale théorique en Avesnois-Thiérache.

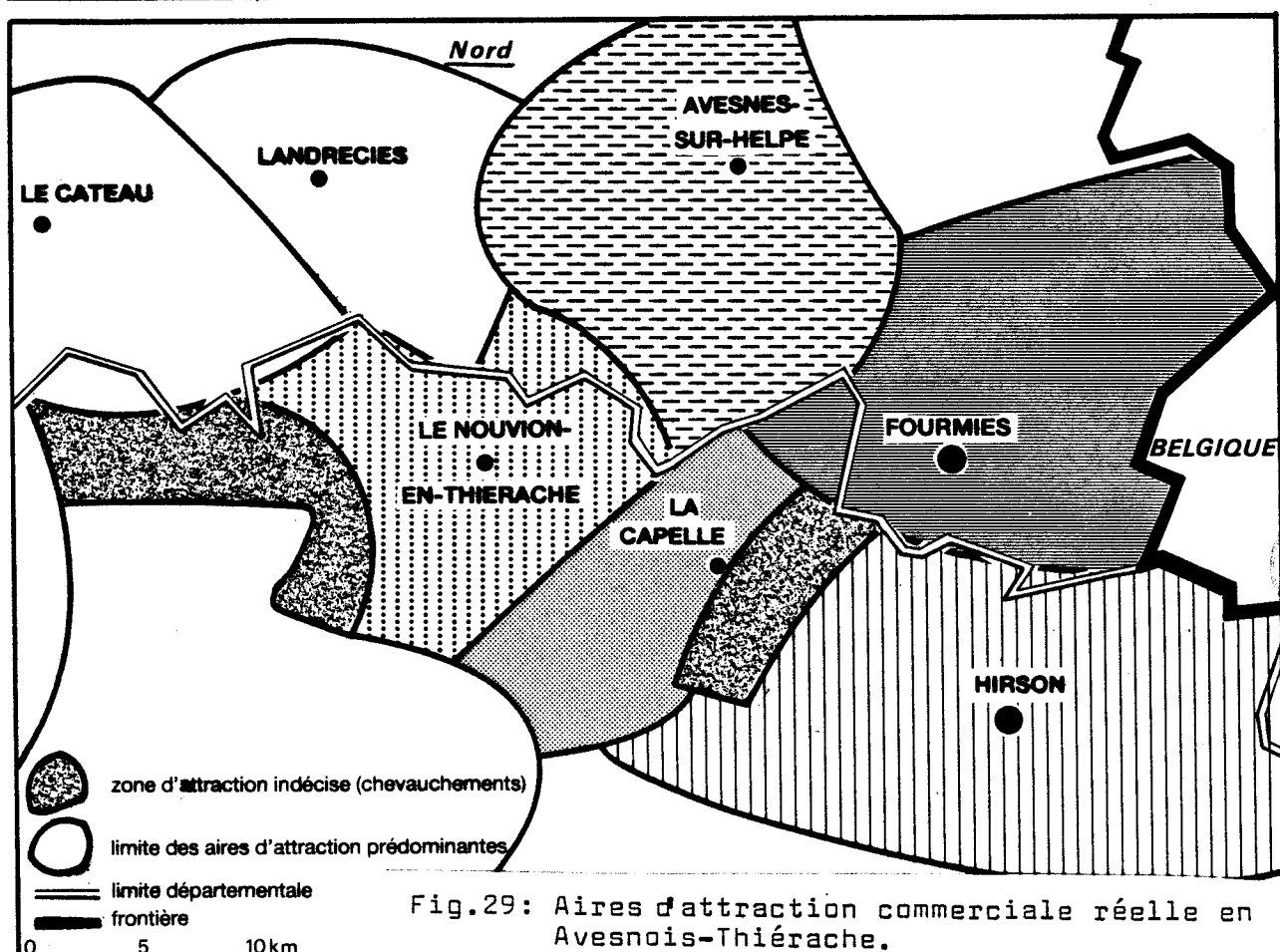

Fig.29: Aires d'attraction commerciale réelle en Avesnois-Thiérache.

BDJ LILLE

ES

Par rapport à la problématique "frontalière", la confrontation entre la carte des aires d'attraction théorique et celle des aires d'attraction commerciale dominante, constatée d'après l'Inventaire communal de l'INSEE (Figure 29), laisse apparaître peu de "déviations" significatives ou importantes. Hormis l'ajustement spécifique à la zone du Cateau, qui a déjà retenu notre attention, les aires d'influence de Landrecies, d'Avesnes-sur-Helpe, de La Capelle ou encore d'Hirson respectent assez fidèlement le tracé de la limite départementale. Il n'existe en fait que quelques rares exceptions comme Beaurepaire-sur-Sambre, située dans le canton d'Avesnes-sur-Helpe sud, qui soit très attirée par Le Nouvion-en-Thiérache (supermarché, vêtements et meubles). En outre, les habitants de cette commune vont aussi au Nouvion pour fréquenter les commerces et services suivants: salons de coiffure pour dames et hommes, mercerie, bonneterie, chaussures, droguerie, quincaillerie, articles de sports et de chasse, librairie-papeterie, ambulance, infirmier. Par contre, Rocquigny, bien que située dans l'Aisne, regarde essentiellement vers Fourmies (supermarché, vêtements, meubles, hôpital, laboratoire d'analyses médicales).

Par ailleurs, ce qui capte l'attention de l'observateur, c'est l'intensité des contrastes qui opposent des communes voisines, comme Larouillies et La Flamengrie. La seconde, parce qu'appartenant à l'Aisne, est surtout attirée par La Capelle (guichet bancaire, super-marché, coopérative agricole, vêtements...), alors que la présence d'Avesnes-sur-Helpe est à peine ressentie (laboratoire d'analyses médicales). En revanche, juste au Nord de cette commune, après avoir "traversé" l'ancienne frontière, on entre dans Larouillies qui s'adresse essentiellement au pôle d'Avesnes-Avesnelles et ne mentionne même pas La Capelle.

CONCLUSION.

En définitive, l'analyse spatiale des flux de consommateurs, sur la base de l'Inventaire communal assuré par l'INSEE en 1980, apporte plusieurs enseignements relatifs à la problématique "frontalière". D'autres auteurs avaient déjà démontré, à propos de la frontière franco-belge ou belgo-germanique, qu'une telle limite géopolitique impliquait une désorganisation dans la mise en place des aires d'attraction commerciale et culturelle des grandes villes (Aachen, Lille...), surtout quand la frontière politique se doublait d'une signification culturelle et linguistique.

Dans le cas présent, il s'agit d'une limite administrative départementale, interne donc au pays, mais assez particulière dans la mesure où elle fut aussi autrefois,une frontière politique de façon plus ou moins durable selon les secteurs. Or, on a pu constater que cette "limite-symbôle" engendrait une réalité géographique quelque peu différente du schéma théorique issu de l'application de la loi de Reilly-Converse. Dans l'ensemble on peut retenir les informations suivantes:

a) *La limite départementale constitue un filtre puissant pour les flux de consommateurs.* L'essentiel des déplacements s'effectue à l'intérieur du cadre départemental, ce qui souvent déforme l'aire d'attraction prédominante d'un centre. C'est ce que l'on peut appeler, la fonction de rupture et de dysfonctionnement (Figure 30).

b) En outre, on a pu constater à plusieurs reprises l'absence de zone "frontalière" de transition. *Deux communes limitrophes mais séparées par la limite départementale et régionale, entretenaient en fait des comportements tout à fait différents, et semblaient vivre dos à dos.* Chacune d'entre elles regardait vers l'intérieur de son espace départemental, soulignant ainsi encore plus la réalité de la notion d'espace périphérique. On propose de qualifier cette fonction induite en termes de rejet et d'amplification.

c) Enfin, très souvent, le long de cette ancienne frontière de France septentrionale, alors que les communes du Nord-Pas-de-Calais ne mentionnaient pas quelque centre attractif de Picardie septentrionale, il arrivait, aussi bien dans le Ponthieu qu'en Santerre ou qu'en Thiérache, que certaines communes picardes citaient parmi leurs pôles d'attraction commerciale, certains centres situés dans le Pas-de-Calais ou dans le Nord. C'est pourquoi l'on peut penser que la limite départementale induit indirectement *un effet de dissymétrie*, permettant de différencier des espaces périphériques appartenant à un territoire "fort" (le Nord-Pas-de-Calais, par la masse de sa population, par l'importance de l'emploi, autrefois par l'attraction qu'il pouvait exercer sur d'autres régions demeurées plus rurales), et des marges incluses dans un territoire "faible" (l'Aisne et la Somme, départements plus ruraux situés entre deux énormes masses démo-économiques que sont le Nord-Pas-de-Calais et la région parisienne).

Schéma a: A et B:deux pôles

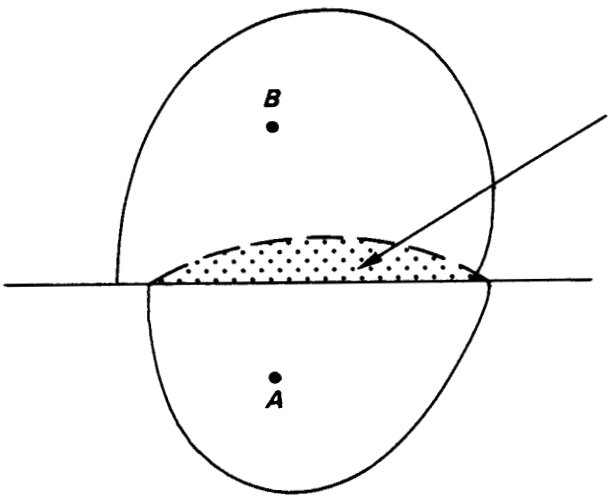

"manque"à polariser

limite:effet de rupture ou de dysfonctionnement

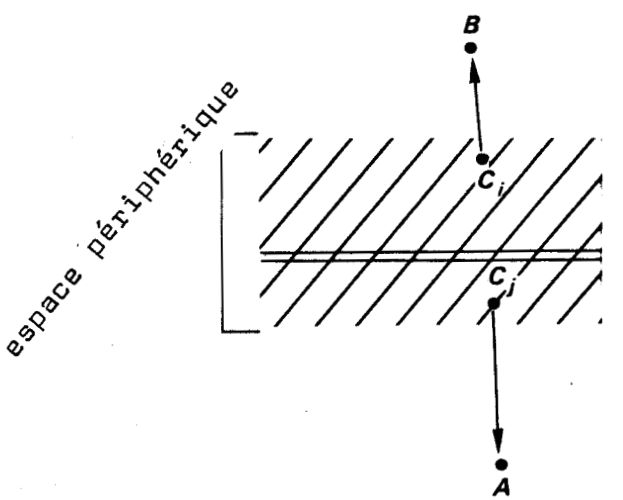

Schéma b: C(i et j):deux communes attirées par les pôles A et B.

Effet de rejet et d'amplification des différences de comportement.

BU LILLE

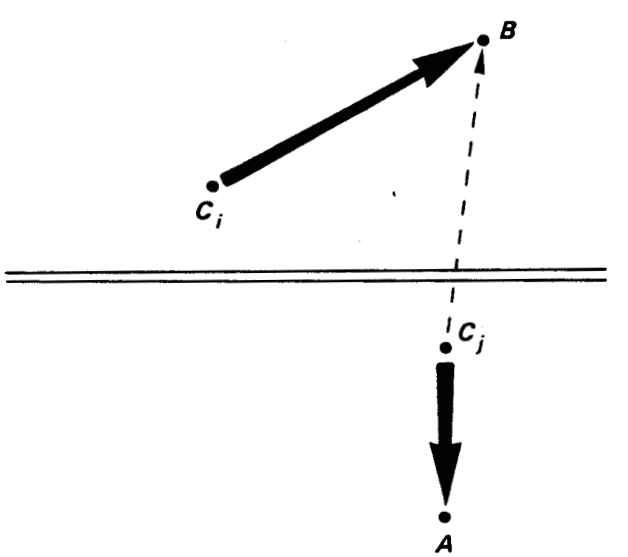

Schéma c: "frontière".Effet de dissymétrie.Courant d'attraction transfrontalier unilatéral.

Fig.30: Flux commerciaux et frontières.
Trois schémas théoriques.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Liste des communes étudiées. Département du Nord - XIXème siècle - actes de mariages. p.201

Tableau II: Domiciliation des mariés et des témoins dans les communes de Flesquières, de Rumilly et de Noyelles (Nord, Cambrésis).....p.204

Tableau III: Poids démographique de la ville-centre dans son Unité urbaine, RGP 1982. Population sans double compte. ...p.225-226.

Tableau IV: Evolution de la population totale dans quelques communes du Nord et du Pas-de-Calais. 1846-1911.....p.230

Tableau V: Pôles attractifs les plus fréquemment cités dans les cantons de Montreuil-sur-mer, de Campagne-les-Hesdin, de Hesdin, de Rue, de Crécy-en-Ponthieu. 1979-80. INSEE. p.239

Tableau VI: Population des centres attractifs retenus. 1982. p.240

Tableau VII: Evolution de la population sans double compte dans dix communes rurales de la Somme soumises à l'influence commerciale prédominante d'Auxi-le-Château.....p.245

Tableau VIII: Pôles attractifs reconnus dans le canton de Montreuil-sur-mer, sans référence précise à un quelconque équipement.....p.247

Tableau IX: Pôles attractifs dans le canton d'Hesdin sans référence précise à un quelconque équipement.....p.247

Tableau X: Pôles attractifs reconnus dans le canton d'Auxi-le-Château, sans référence précise à un quelconque équipement.....p.248

Tableau XI: Pôles attractifs cités dans le cadre des cinq cantons suivants: Avesnes-le-Comte, Pas-en-Artois, Bernaville, Doullens, et Acheux-en-Amiénois.....p.251

Tableau XII: Population sans double compte des pôles attractifs retenus (1982) dans les cantons de: cf liste du tabl. XI. p.253

Tableau XIII : Eléments de comparaison communale dans le canton de Pas-en-Artois d'après quelques commerces et services. ...p.256

Tableau XIV: Pôles d'attraction commerciale cités dans les cantons de Bapaume et de Bertincourt.....p.261

Tableau XV: Pôles d'attraction commerciale cités dans les cantons de Combles, Roisel et Albert.....p.261

Tableau XVI:-Communes des cantons du Bas-Artois oriental (Bapaume et Bertincourt) citant au moins une fois, un pôle de la Somme pour l'un des huit équipements retenus.
- Communes des cantons d'Albert, de Combles, et de Roisel citant au moins une fois un pôle du Pas-de-Calais ou du Nord pour l'un des huit équipements sélectionnés.....p.263

Tableau XVII: Pôles attractifs cités le plus fréquemment dans l'ensemble géographique formé par les cantons de: Albert, Combles et Roisel.....p.265

Tableau XVIII: Population sans double compte des pôles attractifs retenus dans l'ensemble des cinq cantons du seuil de Bapaume. 1982. RGP.....p.265

Tableau XIX: Population sans double compte (1982) de quelques pôles attractifs du Cambrésis et du Saint-Quentinois.p.275

Tableau XX: Distances kilométriques entre les différents pôles attractifs, d'après une carte routière.....p.275

Tableau XXI: Principaux pôles attractifs cités dans les cantons du Catelet, Bohain-en-Vermandois, Wassigny, Marcoing, Clary et Le Cateau.....p.280

Tableau XXII: Pôles cités dans le canton de Trélon...p.284

Tableau XXIII: Pôles attractifs cités au moins quatre fois dans l'ensemble des trois cantons du Nouvion-en-Thiérache, de La Capelle et d'Hirson.....p.284

Tableau XXIV: Population sans double compte des centres attractifs retenus en Avesnois-Thiérache. 1982.....p.285

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Lieux de naissance des conjoints dont la célébration de mariage eut lieu à Bernaville. 1806-1820. ...p.205

Figure 2: Principaux lieux de résidence des personnes concernées par les mariages à Bernaville. 1806-1820.....p.207

Figure 3: Domiciliation des époux se mariant à Maroilles 1850-1870.....p.212

Figure 4: Lieu de naissance des époux mariés à Maroilles. 1850-1970.....p.212

Figure 5: Domicile des parents du marié. Maroilles. 1850-70. ...p.213

Figure 6: Domicile des témoins. Maroilles. 1850-70..p.214

Figure 7a: Les unités urbaines de plus de 10.000 habitants en 1982 dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie....p.221

p.223: 7b: Les cinquante premières unités urbaines en 1982 dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie. La distribution K.

p.228: 7c: Poids démographique de la ville-centre dans son unité urbaine. RGP 1982.

Figure 8: Evolution de la population totale de quelques communes du Nord et du Pas-de-Calais. 1846-1911.....p.231

Figure 9: Frontière et attraction commerciale. Croquis théorique. p.234

Figure 10: Carte des attractions théoriques: Pays de Montreuil et Ponthieu.....p.241

Figure 11: Carte des attractions réelles: Pays de Montreuil et Ponthieu.....p.242

Figure 12: Fond de carte de repérage des communes de la Somme. ...p.244

Figure 13: Silhouettes d'espaces vécus. 1980. Cantons de Montreuil, de Campagne-les-Hesdin, Hesdin, Auxi-le-Château, Rue et Crécy-le-Ponthieu.....p.250

Figure 14 : Carte des aires d'attraction théorique sur les retombées orientales et méridionales des Hautes Terres Artésiennes. p.254

Figure 15 : Limites des aires d'attractions commerciales réelles.....p.254

Figure 16 : Cartes de repérage: Doullens et sa région. ...p.257

Figure 17 : Silhouettes d'espaces perçus. 1980. Cantons d'Avesnes-le-Comte, Pas-en-Artois, Bernaville, Doullens et Acheux-en-Amiénois. p.259

Figure 18 : Carte de repérage des communes du seuil du Bas-Artois oriental et du Santerre.....p.264

Figure 19 : Silhouettes des espaces perçus sur le seuil de Bapaume.....p.266

Figure 20 : Aires d'attraction théorique sur le seuil de Bapaume.....p.268
Figure 21 : Zones d'attraction réelle sur le seuil de Bapaume. ...p.269

Figure 22 : Carte de repérage des communes du Cambrésis et du Nord-Saint-Quentinois.....p.272

Figure 23 : Aires d'attraction commerciale théorique à travers le Cambrésis et le Nord du Saint-Quentinois.
Figure 24 : Aires d'attraction commerciale prédominante à travers le Cambrésis et le Nord du Saint-Quentinois...p.276

Figure 25 : Silhouettes des espaces perçus dans les cantons du Catelet, de Bohain-en-Vermandois, de Wassigny, de Marcoing, Clary et du Cateau.....p.279

Figure 26 : Carte de repérage des communes d'Avesnois-Thiérache.....p.282

Figure 27 : Répartition de l'attraction commerciale ressentie dans les cantons de Landrecies et du Nouvion-en-Thiérache. ...p.286

Figure 28 : Aires d'attraction commerciale théorique en Avesnois-Thiérache.....p.287

Figure 29 : Aires d'attraction commerciale réelle en Avesnois-Thiérache.....p.287

Figure 30 : Flux commerciaux et frontières. Trois schémas théoriques.....p.291

CONCLUSION GENERALE DE LA PREMIERE PARTIE.

La limite administrative qui sépare les départements du Nord et du Pas-de-Calais de ceux de Picardie (Aisne et Somme) est particulière dans la mesure où elle fut autrefois, plus ou moins durablement d'Ouest en Est, du Ponthieu vers la Thiérache, une frontière politique qui se dessina progressivement (de l'Antiquité à la fin du Moyen-Age) ; elle se fortifia avant de disparaître dans la seconde moitié du XVIIème siècle et au traité d'Utrecht de 1713, du moins sur le papier, tout ceci au rythme de la construction de l'Etat français. Alors qu'il fallut des siècles pour que cette ligne-frontière naisse d'une réalité plus confuse de marge frontalière et souvent forestière, issue de l'Antiquité et transmise au Haut-Moyen-Age, il fallut aussi plusieurs décennies, après leur annexion au Royaume de France, pour que les Territoires du Nord (Flandres, Artois, Cambrésis et Hainaut) puissent être, parfois contre leur volonté, assimilés à l'Etat français puis à l'esprit de la Nation française. Les difficultés rencontrées lors de la délimitation des communes à partir de 1790, le long de l'Authie, et de l'ancienne frontière de 843, confirment l'attachement des communautés locales et rurales aux cadres territoriaux d'Ancien Régime.

En outre, après avoir été durant des siècles, une terre divisée par la présence d'une frontière politique et donc

inévitablement convoitée par les grandes puissances européennes (Angleterre, Espagne et France), ces territoires "réunis" sous la même couronne, devinrent un écran ou un glacis militaire frontalier et protecteur pour l'espace parisien et aussi pour l'ancienne France. Ainsi, si les frontières furent déplacées à l'Epoque moderne, les fonctions de ces espaces étudiés ne furent guère bouleversées. D'espace-frontière, ces territoires formés par les deux départements du Nord, du Pas-de-Calais et la moitié septentrionale de la Somme et de l'Aisne, devinrent et le restèrent jusqu'à nos jours, espace frontalier et périphérique.

"Riche" de cet héritage historique, à la fois très lourd, mouvementé et contraignant, la limite géopolitique étudiée conservat inévitablement, très longtemps, des effets directs et indirects sur l'organisation de l'espace régional: blocage du développement urbain ; forme d'industrialisation locale très particulière, militarisation de l'espace ; ruralisation accentuée ; marginalisation économique et démographique ; dépendance accrue... A cet effet, on a pu souligner à plusieurs reprises, l'importance décisive qu'avait dû jouer la période couvrant, et la fin du Moyen-Age, et les Temps Modernes. Dans la mesure où la Révolution de 1789 et le Premier Empire reprirent les limites issues de l'Ancien Régime pour fixer le cadre des départements de l'Aisne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, qui plus est au sein d'un Etat très centralisé à structure administrative pyramidale fortement cloisonnée, il devenait très possible que la limite administrative préservât, à travers l'Epoque contemporaine et contre l'usure du temps, quelques effets sur l'organisation de l'espace régional.

C'est pourquoi, afin de comprendre comment peut fonctionner un espace frontalier et périphérique, on a étudié quelques cas concrets de sa pratique, et ainsi également, quelques exemples de comportements des populations directement concernées. Après leur annexion au Royaume de France,

les territoires conquis continuèrent à disposer de quelques privilèges fiscaux, ce qui engendra inévitablement d'intenses mouvements de fraude durant le XVIIIème siècle de part et d'autre de l'ancienne frontière de Picardie septentrionale, et obligea l'administration royale à délimiter une "zone-frontière", dite zone des trois lieues, au sein de laquelle, la réglementation à l'égard du sel, du tabac, des alcools notamment, était très stricte. Par un contrôle fiscal et judiciaire très dur qui s'exerçat à l'encontre des contrebandiers et de la population résidant à proximité de l'ancienne frontière, on fit de cette population un exemple de contre-société, ce qui accentua encore ses particularismes.

Durant le XIXème siècle, en raison de la faible mobilité générale de la population rurale et de la rareté des centres urbains attractifs proches de la limite départementale, les flux matrimoniaux étudiés à l'aide des actes de mariages, furent très limités et montrèrent combien les populations des espaces périphériques continuèrent à vivre dos à dos grâce à quelques effets indirects que la structure spatiale, créée quelques siècles auparavant, engendrait. Il semble que l'esprit de clocher soit particulièrement bien développé dans ces régions périphériques et que l'ignorance habituelle des voisins, mais "étrangers" parce que habitant de l'autre côté de la limite départementale soit encore à l'aube des années 1980, un handicap certain pour le développement et l'aménagement local des pays ruraux et plus généralement des marges régionales.

Bien que nous soyons entrés dans le dernier quart du XXème siècle, l'analyse des flux de consommateurs et des attractions commerciales nous montre que la limite départementale et régionale séparant le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie suscite, encore, des effets géographiques divers tels que le filtrage, le rejet, l'accentuation des "gradients" de comportements et la dissymétrie entre deux types différents d'espaces périphériques.

Dans le domaine démographique et économique l'époque contemporaine héritant des structures spatiales pré-industrielles et enrichie par la révolution des transports et de la grande industrie urbaine, amplifia le processus de marginalisation des terres périphériques étudiées.

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1: RONCAYOLO (M): Territoire et territorialité. Territoires n°1 - 1983. Laboratoire de Sciences sociales. E.N.S. Paris. 95 pages.

"l'Asie, dans l'Antiquité a donné l'exemple de ces vastes constructions (impériales), bâties parfois autour d'une capitale, mais aux limites incertaines, variant au gré d'une domination. La territorialité entre alors dans une certaine confusion, se dilue dans l'acceptation, la soumission ou la fidélité à un conquérant".

Par contre, l'Empire de Rome "construit une frontière si l'on entend par là, non pas une ligne idéale mais une zone géographique, le Limes, qui sépare l'Empire et le monde culturel qu'il englobe, des Barbares, des Hommes de l'extérieur". Dans ce cas, la zone frontière représente la frange spatiale d'une civilisation, d'une aire marquée par la façon de vivre et de penser des Romains. C'est donc bien déjà la limite d'un territoire pris dans le sens d'une construction sociale et politique.

2: CNDP, CRDP Lille. Les Monuments préhistoriques du Nord-Pas-de-Calais. 1981. Fascicule et diapos, sous la direction de PININGRE (J-F).

3: AGACHE (R):La Somme pré-romaine et romaine. P. 81. Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie. T.XXIV, Amiens 1978. 514 p. Ouvrage publié avec le concours du Ministère de la Culture et de l'Environnement et du CNRS.

4: Dans l'Antiquité grecque, il semble que le premier modèle d'organisation territoriale fut assez semblable à celui des cités gauloises, telles que les décrivèrent plusieurs historiens. Le territoire de la cité se présente sous la forme de zones concentriques avec partage des fonctions. On distingue la cité, qui est le coeur du territoire, son centre, dans la mesure où elle cumule les tâches nobles: politique, justice, religion, commerce... Au-delà du centre, s'étendent les champs cultivés (la chôra), puis aux confins de ceux-ci, s'étendent les marges frontalières représentant une zone de pâturages, un espace laissé aux bûcherons et aux charbonniers. Mais cet "espace sauvage", avait aussi une fonction civique et militaire: "c'est là que s'opère la transition, pour les jeunes, entre l'enfance

et le statut de citoyen-soldat" (C. JACOB). Pour les Athéniens, ce séjour aux frontières était obligatoire ; les parcours de formation militaire en permettant la visite des sanctuaires et lieux sacrés de la collectivité, étaient aussi un mode d'apprentissage et de connaissance du territoire auquel ils appartenaient.

5: FOSSIER (R):La terre et les hommes en Picardie. Thèse lettres 2 volumes, PARIS, 1968.

6: CADOUX (J-L):"il ne faut pas se faire une idée trop rigide des découpages administratifs" de la Gaule avant la conquête ; les frontières entre cités ne sont pas encore des lignes matérialisées comme les frontières modernes: César lui-même romanise (ou modernise) les choses en disant que la Gaule Belgique commence à la Seine et à la Marne".

7: A propos du modèle de VON THUNEN, on peut lire:
C. MOINDROT: le modèle agricole de J.H. VON THUNEN et ses applications. Cours de DEA. Paris VII. 159 p.

8: DION(R): Les frontières de France. Paris. Hachette. 1947. 110 p.

9: Selon FOSSIER(R), op. cité: La tribu des Atrébates a donné beaucoup de difficultés à César ; la forte implantation des toponymes gaulois: 24 localités, peut-être 28, et leur concentration sur un étroit espace, suggèrent l'idée d'une population nombreuse et cohérente. Six seulement sont situées au-delà de la retombée des collines d'Artois, les autres se présentent sous forme de groupements de trois ou quatre villages. L'ensemble peut être englobé dans un ovale peu allongé dont le grand axe irait de Pernes-en-Artois jusqu'à Marquion, à 12 kilomètres de Cambrai, et le petit axe de Lens aux sources du Crinchon, soit une superficie d'environ 1.250 km2.

10: DOM GRENIER: Introduction à l'histoire de Picardie. Documents inédits. Mémoires des antiquaires de Picardie. Amiens. 597 p. L'auteur insiste sur l'importance de la masse forestière qui, au moment de la conquête romaine, devait couvrir la Gaule Belgique. De l'Ardenne, de puissants manteaux devaient s'étaler en direction de l'ouest. Il considère à ce titre, la forêt de Thiérache comme l'une des branches démembrées de celle d'Ardenne. Voici ce qu'il écrit à propos de la forêt de Thiérache, (p.68): "Enfin la forêt de Thiérache avait sa jonction par celle de Nouvion à la forêt d'Aridagamance ou d'Arouaise, qui tenait à celle de Belen Selve ou Baisieu, qui tenait à celle de Vicogne, qui n'était séparée de celle de Lucheux que par l'Authie et qui tenait à celle de Crécy-en-Ponthieu, qui s'étendait entre la Somme et l'Authie jusqu'à la mer". Cette description s'applique exactement dans l'espace, aux bandes de terres marginales ou périphériques, qu'on se propose d'étudier. En outre, toujours selon le même auteur, un peu plus au nord des forêts précédemment citées, devaient s'é-

tendre la forêt charbonnière et ses prolongements, en direction de la Flandre avant de descendre vers Saint-Pol-sur-Ternoise, Hesdin et couvrir, selon toute vraisemblance, les Hautes Terres Artésiennes et le Boulonnais, du moins par plaques.

11: Pour DION (R)(op. cité.), les forêts-frontières devaient être des sortes de "no man's land", à peu près complètement soustraits au contrôle des sociétés entre lesquelles elles s'interposaient. Ces déserts-frontières étaient de ce fait des refuges pour les personnes chassées du groupe, pour les "hors-la-loi". Ainsi les cultivateurs craignaient-ils probablement ces espaces forestiers périphériques, desquels pouvaient partir des "vagues" d'insécurité et de pillage. En outre ces "frontières" correspondaient, selon DION, à des secteurs naturels deshérités. Il écrit ainsi p.17: "En pays de plaines ou de plateaux, ces lieux deshérités se rencontrent en général sur de hautes surfaces d'un relief très monotone, qui souffrent de l'indécision du drainage, quoique contenant les points culminants et remplissant l'office de faîtes de partage". Cette description ne semble guère très éloignée du concept de "frontière naturelle".

12: DEMANGEON (A):La Picardie et les régions voisines, Artois, Cambrésis, Beauvaisis. Paris. 1973. 4ème édition. Librairie Guénégaud S.A. 496 p. + pl. H.T. L'auteur écrit à la p. 431:
"La Thiérache (Theorascia Sylva) confinait vers l'Est à l'Ardenne, vers le Nord à la Fagne dans la région de Maubeuge, vers le Sud à la Voes vers La Fère. On la retrouve par lambeaux à Wassigny, Regnaval, Aubenton, Saint-Michel, Hirson, Nouvion. Longtemps, elle fut une forteresse naturelle respectée par les mouvements des peuples. Les Barbares s'écoulèrent par les grandes routes dont elle était entourée. Au VIIème siècle, elle abritait encore les Rois chassés ou vaincus...".

13: CRINON (Ph.) et JACQUES(Fr):Deux inscriptions latines conservées à La Flamengrie (Aisne). Revue du Nord. T. LXVI. N°260. Janvier-Mars 1984. pp.73-83.

Dans le cadre de l'inventaire des inscriptions lapidaires repérées en Thiérache et entrepris par le Groupe de Recherches archéologiques de la Thiérache, les deux auteurs analysent la signification des deux cippes funéraires antiques découvertes en 1974 par P. DAUSSE. La Flamengrie, située aux confins des territoires des Nerviens et des Rèmes, est aussi à 35 kms au Sud de Bavay, par la voie romaine passant par Etroeungt, Vervins (c'est la voie Bagacum, Duronum, Verbinum, en direction de Durocortorum). Il est probable que la pierre bleue utilisée ait été amenée, peut-être même travaillée à Bavay. Mais toujours est-il que "les deux cippes de la Flamengrie, par leur aspect matériel comme par la personnalité des défunts, portent témoignage de la romanisation de la Thiérache, aux confins

des Rèmes et des Nerviens, sans doute sous l'influence de Bavay".

14: AGACHE (R): l'habitat antique en Artois ; Revue du Nord. Tome LIII. N°211. Octobre-Décembre 1971. Lille III.

15: VASSELLE (F)-WILL (E): l'urbanisme romain à Samarobriva. Revue du Nord, 1960, pp.337-352.

16: CADOUX (J-L): La Picardie ancienne, essai d'un état des connaissances. Article déjà cité.

17: LEDUQUE (A): Esquisse de topographie historique sur l'Ambianie. Annales du centre régional de recherche et de documentation pédagogique d'Amiens. 1972. CRDP. Amiens.

18: TOUZET (P), DESPORTES (P), PELUS (M-L), HUBSCHER (R): Histoire des routes et des voies de communication. N2-79. Atlas de Picardie. Amiens. Institut des Sciences historiques et géographiques de l'Université de Picardie.

19: Archives départementales du Nord. Lille. C. 15943. Lettre de Dom Berry du 15 Août 1789.

20: THUMERELLE (P-J): la population de la région Nord-Pas-de-Calais. Etude géographique. Thèse Rennes. 1979. p.21.

21: DOM GRENIER. op. cité. cf.(10). p.70.

22: Une ligne, allant de Lille vers Béthune puis prenant la direction du Ternois et du Pays de Montreuil, limite approximativement l'extension vers le sud, des toponymes d'influence germanique certaine comme zeele, hem, inghem, kerque également (quoique plus tardif selon P. FLATRES), à moins que la romanisation ait fait reculer plus au Nord l'ancienne limite. Ainsi dans les pays de Fruges et d'Hucqueliers, les noms de villages se terminant par hem ou inghem sont relativement abondants. On peut citer à titre d'exemples, les communes de Radinghem, Wicquinghem, Maninghem, Bezinghem... En revanche, à l'approche de la Canche, et surtout sur le plateau d'interfluve d'entre Canche et Authie, ce toponyme germanique disparaît comme dans le Ponthieu voisin. Désormais les suffixes en court, ville par exemples deviennent plus nombreux et caractéristiques de la région. De même la comparaison entre les pays de Lillers et de Saint-Pol-sur-Ternoise, établie d'après la lecture des cartes au 1/50.000° correspondantes, laisse apparaître la même constatation: le long de la Haute vallée de la Lys, les communes se terminant par inghem ne manquent guère alors qu'au Sud de la Ternoise, ce toponyme disparaît.

23: A propos du pagus Camaracensis, on pourra lire:
- WILBERT (A): "situation et caractère du Pagus camaracensis ou du Cambrésis primitif, au commencement du V° siècle. Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
- BOONE (H): La formation ethnique du Cambrésis. Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai. 1928. T LXXVI. pp.239-272.

24: La forêt d'Arrouaise: une région naturelle, appelée dans certains textes anciens -l'Arida Gamantia ou encore Arroasia. On trouve dans des documents du XIème siècle, le nom d'Atravasia Silva. Vers 1202, celui d'Arwasia. C'est une ancienne région frontière qui s'étalait à la limite des Civitas des Viromandui, des Ambiens, des Atrebates et des Nerviens.

25: Le pagus Ternanensis correspondait à la plus grande partie de l'archidiaconé d'Artois du diocèse de Thérouanne et comprenait les doyennés d'Aire-sur-la-Lys, d'Alquines,de Bomy, de Fauquembergues, Helfaut, Hesdin, Lillers, Saint-Omer, Saint-Pol-sur-Ternoise et Thérouanne. Mais dès le XIème siècle, le nom de Ternois désigne seulement un territoire beaucoup plus restreint, correspondant à la partie Sud-Est de l'ancien pagus, appelé le Comté féodal de Saint-Pol.

26: FOSSIER (R): (op. cité); dans son analyse de la "naissance de la Picardie jusqu'au XIème siècle", on pourra lire avec grand profit, les pages consacrées à l'époque barbare, pp.151-163.
- On se référera aussi à l'excellente étude de GYSSELING(M): "La genèse de la frontière linguistique dans le Nord de la Gaule". In Revue du Nord, 1962.
- D'autres références bibliographiques relatives à la question des origines et de l'évolution de la frontière linguistique dans le Nord de la France, sont données par THUMERELLE (P-J) dans sa thèse (op. cité) à la page 66 du Tome 1.

27: FOSSIER (R): op. cité, p. 157: "La répartition des 392 localités en -court est la suivante, toujours selon le découpage de la carte au 1/50.000°, le premier chiffre représentant le nombre total des toponymes de ce type, le second le pourcentage par rapport aux vocables nouveaux apparus durant le Haut-Moyen-Age: Fruges 7-27% ; Lillers 10-24% ; Béthune 7-23% ; Rue 5-58% ; Hesdin 6-22% ; Saint-Pol 20-40% ; Arras 11-32% ; Douai 13-36% ; Valenciennes 4-8% ; Saint-Valery 12-32% ; Abbeville 11-26% ; Doullens 11-32% ; Bapaume 12-32% ; Cambrai 27-66% ; Le Cateau 9-35% ; Gamaches 17-45% ; Hallencourt 16-68% ; Amiens 15-65% ; Albert 22-48% ; Péronne 30 - 74% ; Bohain 23-55% ; Aumale 6-42% ; Poix 14-35% ; Moreuil 16-20% ; Roye 25-49% ; Ham 27-76% ; Saint-Quentin 11-40% ; Breteuil 4-11% ; Montdidier 8-35%."

28: Liste non exhaustive de toponymes datant du Haut-Moyen-Age dans quelques cantons de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais. Noms de communes uniquement.
Cantons de Crécy-en-Ponthieu: Conteville, Dominois, Domléger, Dompierre, Ligescourt.
Canton de Bernaville: Agenville, Béalcourt, Beaumetz, Bernaville, Domesmont, Fienvillers, Heuzecourt, Maizicourt, Pronville, Remaisnil.
Canton d'Acheux-en-Amiénois: Bayencourt, Bertrancourt, Forceville, Harponville, Hédauville, Lealvillers, Louvencourt, Puchevillers, Toutencourt.
Canton de Bapaume: Bancourt, Beaulencourt, Béhagnies, Biefvillers-les-Bapaume, Bihucourt, Frémicourt, Grevillers, Riencourt-les-B., Sapignies, Villers-au-Flos, Warlencourt-Eaucourt.
Canton de Clary: Déhéries, Elincourt, Haucourt, Malincourt Villers-Outréaux, Walincourt.
Canton d'Avesnes-leComte: Bavincourt, Beaudricourt, Blavincourt, Berlencourt, Rullecourt, Hauteville, Liencourt, Magnicourt.

29: DUVAL (D): Monographie communale d'Etreux (Aisne). In Bulletin de la Société de géographie de l'Aisne. N°4. oct. Déc. 1906. Laon, Imprimerie du Journal de l'Aisne. pp. 129-150.
On peut lire à la page 140, les quelques lignes suivantes: "Par suite de l'abondance des bois, et de la nature argileuse du sol, les céréales mûrissaient tard (à la fin du XVIIIème siècle) et très souvent d'une manière incomplète ; le blé versait dans les années humides et par contre, gelait, quand l'hiver était un peu rigoureux. On ne cultivait guère que les céréales et un peu de plantes-racines, il fallait recourir au système coûteux de la jachère, et laisser le sol "se reposer" une année sur trois".

30: CAULLERY (A): Le rôle des Abbayes dans le défrichement des forêts de l'Avesnois. Les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes. T. XVIII. 1947. pp.86-88.

31: SIVERY (G): Structures agraires et vie rurale dans le Hainaut à la fin du Moyen-Age. 2 tomes. Thèse, Lille III. 1973. 865p. + annexes, tableaux, biblio...

32: HENNEBICQUE (R): Espaces sauvages et chasses royales dans le Nord de la Francie: VIIème-IXème siècles. Revue du Nord. Numéro spécial 1980. N°244. Janv. Mars. "Le paysage rural: réalités et représentations". pp.35-60.
Cet article nous suggère les réflexions suivantes:
Le nouveau système franc implique une forme de perception particulière, et aussi de pratique, de l'espace. La puissance des Carolingiens repose sur l'appropriation de l'espace d'où la nécessité de définir des limites plus précises qu'autrefois.
On constate en effet que le pouvoir royal va être renforcé sous les Carolingiens, au détriment des pouvoirs

de la grande Aristocratie franque. (Puis évolution contraire après les IXème et Xème siècles). Quelles sont donc les bases du raffermissement du pouvoir royal carolingien?
- Appropriation des SALTUS COMMUNS (aux Aristocrates tout au moins...) soit les espaces sauvages, les forêts à gibier noble. Le roi progressivement se réserve l'usage exclusif de ces saltus qui,jusqu'alors,étaient parcourus par l'Aristocratie.
- Le pouvoir royal s'appuie désormais sur la possession du sol, du domaine. Le roi devant apparaître comme le personnage le plus puissant du clan aristocratique, doit donc être celui qui possède le plus grand domaine. Pour l'Aristocratie franque, le roi ne se confond pas avec la notion d'Etat, mais le chef puissant d'une oligarchie, en mesure de montrer concrètement et régulièrement sa puissance. Celle-ci est donc très différente de l'auréole divine, spirituelle qui enveloppait, à ROME, le titre et la puissance de l'Empereur. Désormais le pouvoir est un fait concret, tangible, que l'on peut "mesurer sur le terrain" et donc cerner.
- La puissance du roi se mesurait aussi à l'abondance de sa table, de la viande qu'il était en mesure d'offrir à ses invités. Ainsi la chasse, dans ces forêts et espaces sauvages,constituait également l'un des fondements de sa puissance matérielle. D'où la tentation des rois Carolingiens de s'approprier de plus en plus de saltus, et d'enclore certaines forêts pour en faire des réserves de chasses royales (BREUIL). Dès lors que le pouvoir royal reposait de plus en plus nettement sur la possession de domaines, et qu'à chaque résidence impériale ou royale était associée une réserve de chasse, la perception matérialiste et pragmatique de l'espace des rois devait peu à peu gagner en précisions. L'espace devait être progressivement découpé en domaines ; ainsi la notion de limites ou de frontières au sens large, devenait-elle plus rigoureuse, et peut-être aussi plus linéaire qu'autrefois, (hypothèse).

33: Note à propos du traité de 843. D'après l'article rédigé en commun avec DUBOIS (J-J), op. cité:

Le traité de Verdun fixe les frontières du royaume de Charles le Chauve sur l'Escaut, la Meuse et la Saône (mais en retrait dans le Massif Central à partir du Beaujolais). En fait, la véritable limite correspond aux massifs forestiers bordant les cours d'eau: bois d'Howardries et forêt de Saint-Amand, en bordure de l'Escaut, hauteurs boisées à l'ouest de la Meuse de Charleville à la source, (et notamment la forêt d'Argonne), forêts aux environs de Gray et de Dôle dans la plaine de la Saône (mais pas la forêt de Chaux).

L'importance de cette frontière est considérable, car elle représente la limite du royaume vers l'est jusqu'aux conquêtes du XVIIème siècle. Au Moyen-Age, des principautés vassales du roi de France, mais plus ou moins autonomes, s'établissent sur cette marche (Sedan, Bar-le-Duc, Hainaut).

Le long de cette marche entre la France et les terres d'Empire, certaines limites frappent par leur per-

manence. Elles correspondent à des "FORETS-FRONTIERES" types, avec notamment une morphologie caractéristique de "haie forestière".

a) La première correspond à la *forêt-frontière d'Arrouaise*, dont la stabilité exceptionnelle a été soulignée par R. DION (encore aujourd'hui limite Nord-Aisne). Cette cloison forestière a aujourd'hui pratiquement disparu, mais elle était encore très sensible en 1750 (cf. CASSINI). Plus à l'ouest, des fluctuations ont tantôt rattaché la Flandre et l'Artois au Royaume (Philippe le Bel, Louis XI) tantôt fait reculer la frontière jusqu'à la Somme. Mais la limite entre le Cambrésis et le Vermandois est demeurée intangible de 843 à ... 1678.

b) Le second exemple, correspond à la frontière entre le duché de Bourgogne -pays vassal du roi de France et la Franche Comté - terre d'Empire. Le contrôle du duché de Bourgogne n'échappe à la France que quelques dizaines d'années au XVème sous les ducs (1409-1477). Il s'agit donc d'une réelle frontière politique, marquée par une longue trainée de haies forestières en amont du confluent Saône-Doubs.

34: DEMANGEON (A): La Picardie et les régions voisines. Artois, Cambrésis, Beauvaisis (op. cité) P. 420.
"Le mot Picardie n'a pas un sens géographique. De signification politique, il n'en eut point tout d'abord; durant de longs siècles prévalurent les noms d'Amiénois, de Beauvaisis, de Laonnais, de Noyonnais, de Ponthieu, de Vermandois, ; ce sont ces termes que les rois de France emploient en 1054, 1071, 1315, pour convoquer à l'armée les vassaux de la couronne. Le mot Picardie n'apparaît qu'au XIVème siècle dans la terminologie administrative. Jusqu'alors il avait désigné le territoire où l'on parlait picard et qui fut comme le front de bataille du Roman contre le Flamand, de la langue française contre la langue germanique".

35: GUICHONNET (P) et RAFFESTIN (C): Géographie des frontières. Paris PUF. Collection le géographe. 1974.

36: HIGOUNET (Ch): Les grandes haies forestières de l'Europe médiévale, Revue du Nord. N°244, Janvier-Mars 1980. pp213-220.
- DUBOIS (J-J): les haies forestières de l'Avesnois-Thiérache:un exemple de "forêt-frontière"? Hommes et Terres du Nord. 1983. N°4.

37: SUEUR (Ph): Thèse, op. cité. L'Artois ne fut érigé en province qu'à la fin du XIIème siècle. Isabelle de Hainaut, nièce du Comte de Flandre Philippe d'Alsace, épouse Philippe-Auguste en 1180 et reçut en dot, les châtellenies d'Arras, de Saint-Omer et d'Aire ainsi que le Comté d'Hesdin. Peu après la mort de Philippe d'Alsace, le traité d'Arras (Octobre 1191) soumit directement à la couronne tous les territoires situés à l'Ouest du Neuf-fossé, c'est-à-dire le futur Comté d'Artois. Après quelques vicissitudes avec le Comte de Flandre, la réunion officielle de l'Artois à la

couronne eut lieu en 1226 par le traité de Melun ; Robert, frère de Louis IX, reçut l'Artois sous forme d'un apanage qui fut érigé en Comté en Juin 1237. L'Artois était définitivement séparé de la Flandre. Ses premiers gouvernants furent des Comtes issus de la famille royale capétienne: Robert Ier, Robert II et Mahaut d'Artois.

38: THUMERELLE (P-J): Thèse, 1979, op. cité, p.34: pour l'Artois, on propose des densités supérieures à 50 hab./km2 et peut-être assez proche de 70 hab./km2 à la fin du XIIIème siècle.

39: REGRAIN (R): Un essai géographique sur la génèse des marais littoraux de Picardie. Hommes et Terres du Nord, Spécial Picardie, 1981-2, pp.34-42.

40: VERGER (F): Marais et Wadden du littoral français. Paris 1983. Librairie Minard. 550p.
L'auteur définit, page 457 de son ouvrage, un indice d'aire. D'après ce dernier, F. VERGER constate que généralement les prises datant du Moyen-Age couvraient de plus faibles superficies que les plus récentes. "En règle générale, les prises les plus anciennes ont de petites superficies. Au Moyen-Age, on se contentait de conquérir quelques arpents, aux temps modernes, comme à l'époque contemporaine, leurs dimensions sont, en moyenne, beaucoup plus grandes...". Dès lors la date de l'endiguement n'est jamais sans relation avec l'indice des prises. Celles du Moyen-Age n'atteignent jamais de forts indices.

$$\text{Indice I:} \quad \frac{\text{Surface S de l'endiguement exprimée en hectares}}{\text{Longueur L de la digue nécessaire, en hectomètres}}$$

41: BACQUET (G): Val d'Authie. 1975. Auxi-le-Château ; presses de la Scop-Sadag. Bellegarde. 161p.

42: SIVERY (G): La description du paysage rural par les scribes et les paysans du Hainaut à la fin du Moyen-Age. Revue du Nord. Tome LXII N°244. Janvier-Mars 1980. pp.61-71.

43: SIVERY (G): L'alternance des champs et des prés dans le Nord de la Thiérache. Du XIIème siècle au XXème siècle. Revue géographique de l'Est. 1983. 3-4. pp.291-298.
L'auteur démontre que l'on a eu tort d'admettre l'idée selon laquelle, le bocage thiérachien aurait été un tard venu sur un paysage d'openfield ancien. L'examen d'une documentation antérieure à la fin du XVème siècle et au début du XVIème siècle, montre que "ce bocage est un véritable surgeon de l'ancienne theorascia Silva et que dès la seconde moitié du XIIème siècle, la rivalité entre le champ et le pré était vive. A partir de la fin du XIVème siècle, la surface herbeuse l'emporte de plus en plus".
Le désir de transformer des parcelles de labours en prés est certain dès le XIIème siècle, puisque certains seigneurs vont jusqu'à accorder des primes à ceux qui con-

sentent à transformer un pré en champ de céréales, comme le précise un article de la charte de Prisches de 1158.

44: A.N. J.788 et J.789 (Pas-de-Calais).

45: ANCEL (J): 1938, Géographie des frontières. Paris, Gallimard, géo. humaine, coll. dirigée par P. Deffontaines. 209 pages.

46: DE LA GORCE (R): Les cartes anciennes du Pays d'Avesnes. Tome XV. 1935. Société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes. (Les mémoires de la). pp.41-52.

47: SOUCHON (C): Présentation de quelques cartes anciennes: de l'oeuvre d'art à la traduction d'une réalité. Hommes et Terres du Nord. 1983-4. pp.27-29.

48: HAZARD (P): La pensée européenne au XVIIIème siècle. De Montesquieu à Lessing. Paris. 1963. Fayard. p.117.

49: Pour la fin du Moyen-Age, on a surtout mentionné les conflits qui se déroulaient sur la frontière de Canche-Authie, de 1346 au début du XVIème siècle. Toutefois on doit aussi rappeler que le Hainaut méridional et la Thiérache ne furent pas, eux non plus, oubliés par les faits militaires. En effet, à la suite de Tabary (Ph), il est bon de souligner un fait géographique capital pour cette région: dès que les Ducs de Bourgogne contrôlèrent le Hainaut, ils durent obligatoirement passer par la Thiérache pour aller des Flandres, de l'Artois et du Hainaut à leur Bourgogne d'origine. Dès lors l'Avesnois-Thiérache ne pouvait plus être épargné par les campagnes militaires qui allaient secouer les marges septentrionales du Royaume de France, jusqu'au XVIIème siècle et au début du XVIIIème. Le danger anglais s'était quelque peu estompé vers le milieu du XVème siècle: le problème du Ponthieu notamment était réglé. Mais avec la montée de la puissance bourguignonne puis, à partir de 1477 surtout, de celle de la Maison des Habsbourg, un nouveau danger pour les marges septentrionales se précisait et allait "recentrer" l'Avesnois-Thiérache. A partir de 1470-75, destructions, pillages, combats allaient se succéder dans cette région comme dans le Ponthieu. (Ph) Tabary écrit dans son ouvrage: "sur le chemin de l'espoir ? La Thiérache, de l'exode rural à la qualité de la vie", publié aux Ed. de l'Observateur. Avesnes-sur-Helpe, 1976. 174 pages:
- "De la mort de Marie de Bourgogne en 1482 au traité des Pyrénées en 1659, chaque conflit, et ils ne manqueront pas, amènera dans la région, de part et d'autre de la frontière, les troupes françaises et autrichiennes ou leurs alliés"-.

50: ARNOULD (M.A.): Les dénombrements de foyers dans le Comté de Hainaut du XIVème au XVIème siècle. 1956. Bruxelles, palais des académies. Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. 743 p. + glossaire. à consulter aux A.D. du Nord, Lille: T.66.

50: (suite) : "En Septembre 1551, Henri II déclara la guerre à Charles Quint et par là s'ouvrirent des hostilités qui ne devaient s'interrompre que sous son successeur, en 1556, par la trêve de Vaucelles, et se terminer qu'en 1559, par la paix du Cateau-Cambrésis. Les principaux épisodes de ce long conflit sont bien connus: la prise de Thérouanne en Juin 1553 par les Impériaux, et surtout la sinistre chevauchée des Français à travers le pays mosan et le Hainaut, en Juin et Juillet 1554, avec ses plus retentissants épisodes : la prise de Mariembourg, puis le sac de Mariemont et de Binche. Mais ce qu'on connaît moins bien, ce sont les ruines continues dont ils jalonnèrent leur passage, et toutes celles que valurent au Hainaut les incessants déplacements de troupes, leurs campements et surtout leurs contacts, de la fin 1551 à la fin de 1558. Les documents fiscaux fournissent à leur propos d'abondants renseignements. Incendie de récoltes ; saccagement de villages ; pillage d'églises ; massacre ou déportation de paysans ; extorsion de rançons ; telle était la part des ennemis. Destruction des habitations pour édifier les campements ; vol du bétail ; réquisitions de charrois ; de fourrage ; de victuailles ou de linceuls ; fauchage du blé encore vert pour faire du chaume ; abattage des arbres ; telle était celle des amis ou prétendus tels.

Bien des villages, ayant subi trois ou quatre incendies consécutifs, furent désertés en cette occasion, surtout ceux qui voisinaient les lieux de garnison et de campement, ou bien les vieilles chaussées romaines, éternelles voies de pénétration des armées. Ceux qui échappèrent aux déprédations durent pour le moins s'endetter, afin de faire face aux réquisitions. Le triste exode des réfugiés et, à la fin de la guerre, les épidémies de peste achevèrent d'épuiser le pays.

Au lendemain de la paix, les paysans hébétés eurent de la peine à se remettre. Ceux de Villers-en-Cauchie, située en bordure du Cambrésis, qui avaient enduré deux incendies et de multiples pillages "comme estans en plain passaige et cauchee Brunehault, ou tout armoit, logeoit et sejournoit', déclaraient aux enquêteurs de 1561 qu'ils n'avaient "rien profitté de leur advestures et despouilles quatre années routières", et ils ajoutaient "qu'ilz aymeroient mieulx morir que de voir semblable temps doresrnavant". Nul doute que leur cri de découragement ne traduisît le sentiment de la plupart de leurs congénères".

N.B. advestures: récoltes sur pied ; despouilles: moissons.

51: Pour le détail des opérations militaires, voir l'ouvrage de Tabary (Ph), op. cité, pp.41-42.

52: cf thèse de LENTACKER (F), op. cité.

53: Pour la période du XVIIème et du XVIIIème siècle, on lira l'ouvrage de Nelly GIRARD D'ALBISSIN: Génèse de la frontière franco-belge (de 1659 à 1789). Paris, Picard, 1970. 434 p. avec cartes et index.

54: LEMAITRE (Ch): Relation de mon voïage de Flandre..., 1681, édité par Gilbert Van de Louw, Paris. 1978.

55: L'exercice du pouvoir se mesure à l'efficacité du contrôle territorial que l'Etat assure par les moyens physiques et moraux dont il dispose. (RONCAYOLO, op. cité). Ainsi donc, jusqu'au XVIème siècle au moins, le roi, pour mieux affirmer sa souveraineté, en particulier aux marges de son état en cours de construction, se déplaçait fréquemment. Le voyage était une forme d'exercice du pouvoir. Ce faisant, il reprenait à son compte les conseils que Machiavel prodiguait au Prince: "Mais quand on acquiert des Etats qui diffèrent par la langue, les moeurs et les coutumes, il est si difficile de s'y maintenir, qu'on n'y réussit qu'à force de bonheur et d'habileté: un des meilleurs expédients serait d'y résider ; la possession en deviendrait plus assurée et plus durable".

Toutefois, après le traité de Nimègue en 1678, le roi vint en Avesnois-Thiérache pour prendre connaissance des terres conquises. La pratique du voyage politique afin de mieux asseoir l'Etat territorial, et d'assurer la souveraineté, n'était donc pas totalement abandonnée à la fin du XVIIème siècle. "Le souverain doit surveiller son territoire et particulièrement ses marches et ses zones frontières et, du même coup, montrer son prestige et sa puissance aux habitants". Toutefois l'envoi des Intendants dans les provinces, même dans celles qui viennent d'être conquises, traduit l'assurance territoriale de l'Etat, et donc la puissance de son souverain.

56: THUMERELLE (P-J): thèse 1979, op. cité. Tome 1 p.49.

57: exemple de maintien de privilèges fiscaux sur les terres méridionales du Hainaut, en la Baronnie d'Etroeungt, de Féron et de Larouillies. Archives départementales du Nord. Lille. Placards 8452 N°10 et N°11. Il s'agit du deux arrêts pris par le Conseil d'Etat du Roi le 1 Juin 1728 et le 22 Août 1728.

58: A.D. du Nord. Lille. Placard 8307.

59: A.D. du Nord. Lille. Placard 8189. fol. 79.

60: A.D. du Nord. Lille. C. 15944.

61: A propos de l'évolution de la limite ou de la frontière séparant le Hainaut et la Thiérache avant 1790.
- PIERRET (Cl): Aperçu sur les limites du Haynaut et de la Thiérache, dans les temps anciens et modernes. Bulletin de la Société archéologique de Vervins. La Thiérache. Aisne. T.7, 1880, pp.41-61. Cf en particulier les pages 43 et 44. ci-joint un extrait du texte de l'auteur.

Nous conclurons donc en établissant les limites du Haynaut et de la Thiérache au XIIème siècle de la façon suivante:

L'Oise, de sa source à l'embouchure du ruisseau des Anorelles à Milourd ;

La limite actuelle, ou très-peu variable, de Milourd à Monplaisir, les Houïs, le Renguillies, le Grand-Bois-Saint-Denis (Wignehies) ;

De ce dernier point, une ligne laissant au Haynaut le Petit-Bois-Saint-Denis, Haudroy (anciennement paroisse de Robais), se dirigeant en ligne droite jusqu'au hameau du Routier (La Flamengrie) ;

Du Routier, la limite serait à peu près le chemin vicinal actuel qui, par le Chevalet et le Bois-la-Haut (Fontenelle), rejoint, à quelques pas de la Ferme de Fontenelle, la route du Nouvion à Etroeungt.

De ce dernier point, la limite, laissant le Garmouzet sur Thiérache, joint dans la Haie-Catelaine la source de l'ancienne Sambre ou Ruisseau-de-France suit, ce cours d'eau, laissant Beaucamp sur Thiérache, coupant La Louzy en La Louzy-France et La Louzy-Haynaut, divisant Barzy en Barzy-sur-France et Barzy-sur-Haynaut , et allant par Bergues, en séparant la Thiérache du Cambrésis, rejoindre la vraie Sambre qui vient du Chevalet, par le Garmouzet, Marlemperche, le Nouvion, le Moulin-Lointain, Boué.

C'est, comme nous le disions plus haut, la ligne de faîte d'où les eaux s'écoulent vers le bassin de l'Oise au sud et le bassin de la Sambre au nord ; c'est la seule frontière rationnelle, la seule qui ait pu constituer entre les deux peuplades la *marca* ou *l'arcis* indispensable.

Dans les siècles suivants, les limites varièrent ; ce fut plutôt le fait des fondations ecclésiastiques ou des arrangements entre abbayes que le résultat des querelles féodales ou des guerres nationales.

L'abbaye de Montreuil, fondée en 1136, et, semble-t-il, fondée sur des biens possédés en Haynaut par l'abbaye Saint-Jean de Laon, fut un puissant mobile, pour les évêques de Laon, de revendiquer cette terre et de l'adjoindre à leur diocèse.

La noble et puissante abbaye de Saint-Denis, ayant de vastes possessions sur Robais et La Flamengrie, dut favoriser ou entreprendre tous actes et revendications ayant pour objet de rattacher à l'Ile-de-France et de mettre sous la protection des monarques de France ces portions éloignées de son riche patrimoine.

Du côté du Haynaut, on ne pouvait guère espérer de protecteurs et l'on était assuré de rencontrer des ennemis âpres à la curée et tout disposés à mettre la main sur la dépouille des abbayes

Papeleux et Fontenelle, appartenant à l'abbaye de Liessies, il n'y avait aucune raison de chercher à les rattacher au diocèse de Laon ; jusqu'au XIVème siècle, ces localités réunies formèrent une cure dépendant du doyenné d'Avesnes et de l'archidiaconé de Haynaut

Nous ne savons trop à quelle époque cette cure fut adjointe au diocèse de Laon ; une portion du village actuel de Fontenelle, le Mont-Fontenelle, faisait encore partie, en 1790, de la juridiction de la terre d'Avesnes, et témoignait de l'antique union de ces territoires à la grande Terre et Pairie d'Avesnes

Il nous faut noter, en terminant, un fait d'une certaine importance et qui tend à prouver que la réunion à l'archidiaconé de Thiérache des territoires actuels de Rocquigny, Robais, La Flamengrie, Papeleux, Fontenelle en partie, est fort reculée: c'est ce que nous appellerons la francisation du langage dans ces pays, où ne s'entend aucun accent, aucun mot du patois de la terre d'Avesnes

C. PIERRET.

61 (suite): A propos des anciennes limites séparant la Thiérache et l'Avesnois hennuyer, on pourra également consulter la collection de cartes des XVIè, XVIIè,XVIIIè siècles, déposées en Archives soit à Amiens, soit à Laon. On citera en particulier les documents suivants:
- Picardiae, Belgicae regionis descriptio, par Joanne Surhonio Auctore. 1579.
- Picardia, par Janson. 1630.
- Gouvernement général de la Picardie, Artois, Boulenois et Pays Reconquis, etc. par le Sr Sanson d'Abbeville, géographe du Roi. Paris. 1651.
- Carte générale de Picardie. Merian. 1653.
- Carte du Gouvernement général de Picardie et Artois, qui comprend le Comté d'Artois, le Ponthieu, l'Amiénois, le Santerre, le Vermandois, et le Thierrache. Gouvernements généraux du Boulenois et de la Flandre françoise. par le Sr Robert, géographe ordinaire du Roi. 1753.

62: A.D. du Nord, Lille. placard 8195. fol. 47.

63: Article XV du placard 8195. fol.47: "Les habitants de la Province d'Artois étant dans l'usage d'employer des feuilles de tabac dans les remèdes nécessaires en certaines maladies dont les moutons se trouvent quelques fois attaqués, les quantités de tabac à délivrer aux bergers qui en auront besoin pour des troupeaux malades, seront réglées par les Baillis, Lieutenants et Gens de Loy...".

64: Déclaration du roi, portant réglement pour le sel et le tabac dans le Cambrésis. Donnée à Versailles le 8 Septembre 1746. enregistrée au Parlement de Flandres le 4 octobre 1746. A.D. du Nord. Lille. Placard 8177.

65: A.D. du Nord. Lille. placard 8400 N°3, §2

66: A.D. du Nord. Lille. placard 8176.

67: A.D. du Nord. Lille. placard 8177.

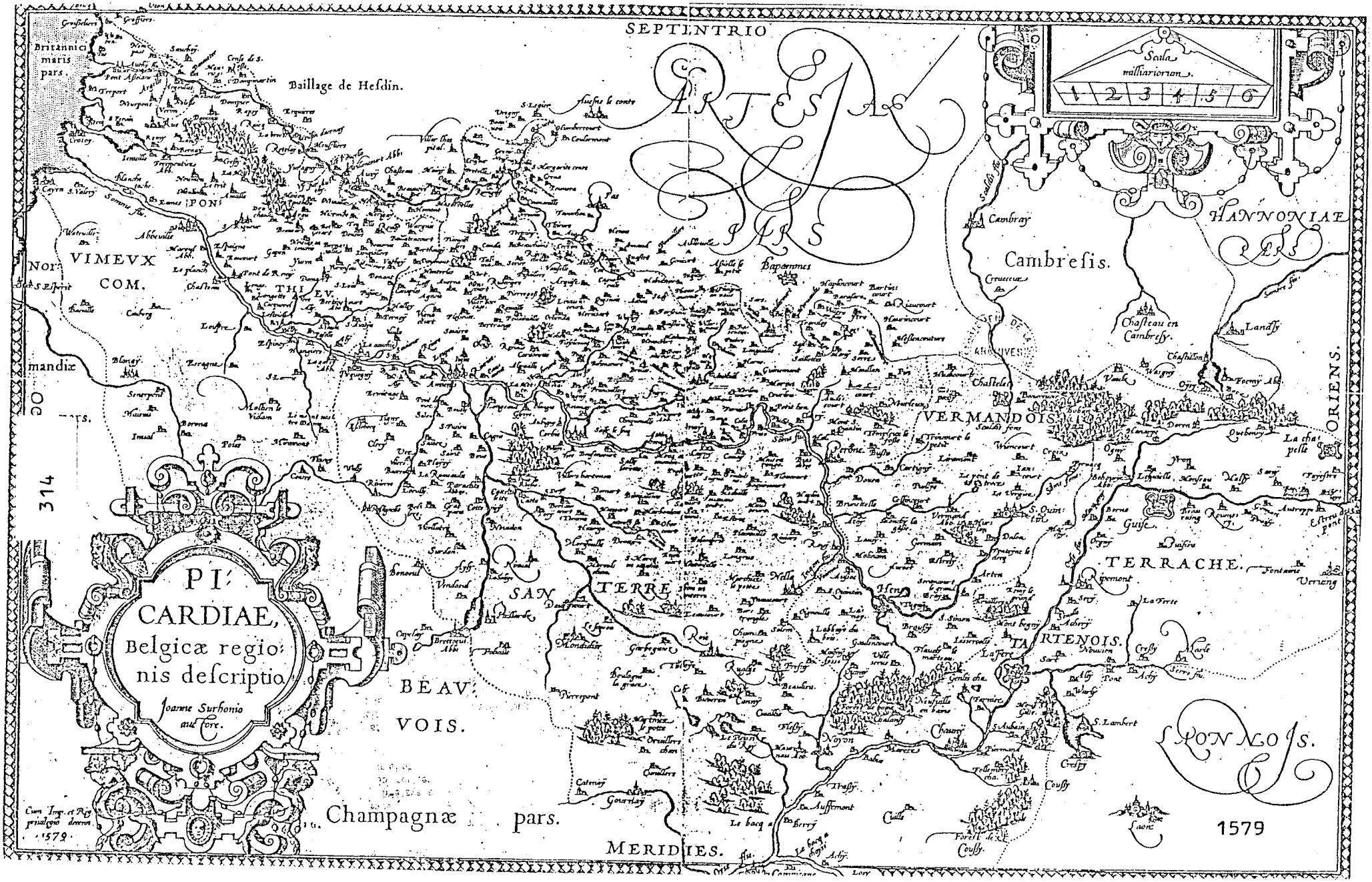
PICARDIAE,
Belgicæ regionis descriptio.
Joanne Surhonio auctore.
SEPTENTRIO
Scala milliariorum.
1 2 3 4 5 6
Baillage de Hesdin.
Britannici maris pars.
VIMEVX COM.
THIEV.
Cambresis.
HANNONIAE PARS
Chasteau en Cambresy.
VERMANDOIS.
ORIENS.
TERRACHE.
TARTENOIS.
SAN TERRE
BEAVVOIS.
Champagnæ pars.
MERIDIES.
LRONNOIS.
Cum Imp. et Reg. privilegio decenn. 1579.
1579
314

1651. Sanson
d'Abbeville

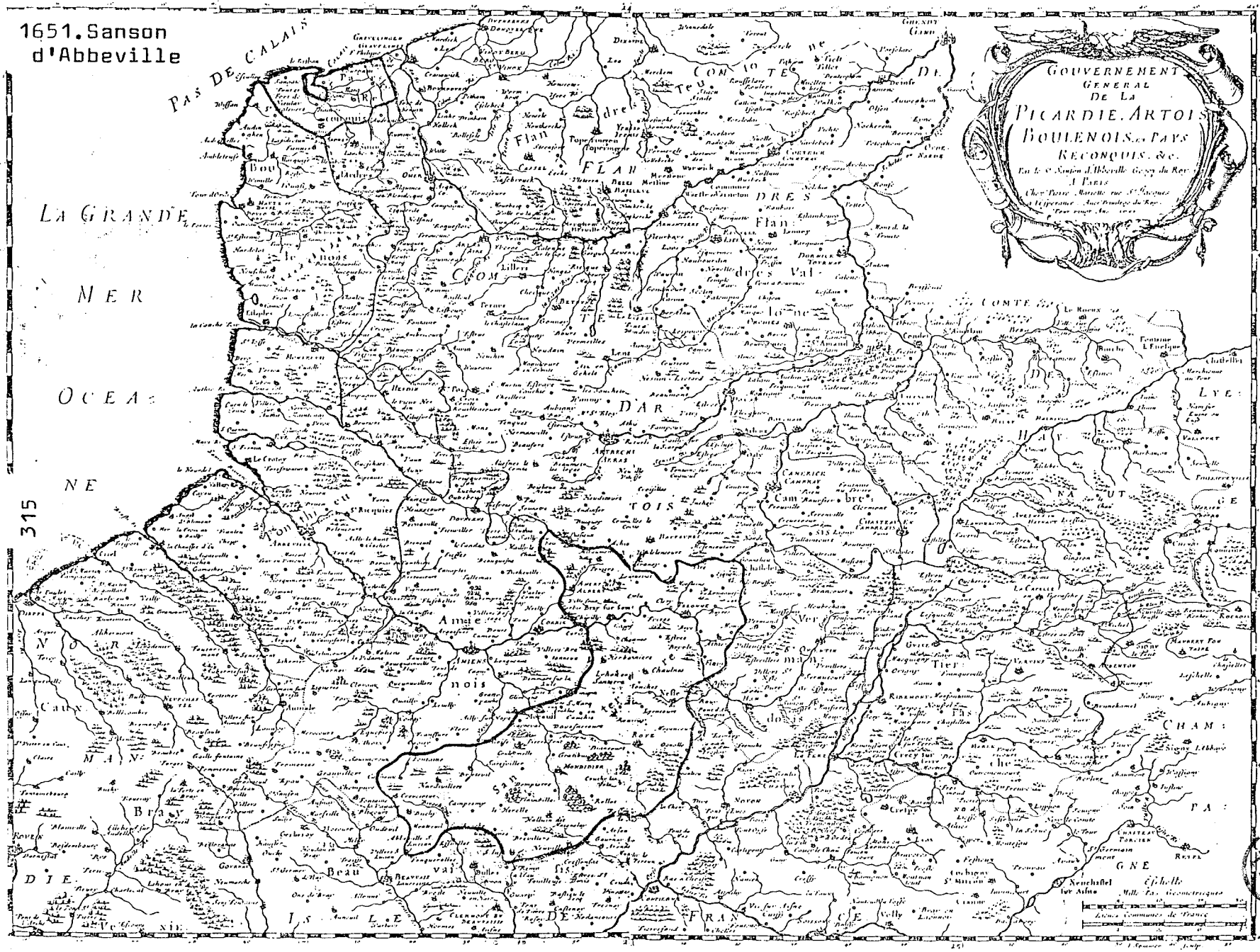

68: CARNOY (M): la gent fraudeuse. 101ème Congrès national des Sociétés savantes. Lille. 1976. histoire moderne. T.1 pp.7-17.

69: Texte de CARNOY (M): "L'impôt du sel avait fait surgir toute une armée de faux-sauniers aux points de contact de la grande gabelle et des pays exempts. La Thiérache était de ceux-là. Plus une région est malheureuse ou misérable, plus elle est tentée. Hommes, femmes et enfants s'adonnèrent à cette activité chargée de risques mais aussi d'espérance de gain... C'est sous Louis XV, à l'époque des Mandrin, Bouillé, Bélissard, que le cheval atteignit son zénith avec les grandes bandes...".

70: A.D. du Nord. Lille. Placard 8179.

71: A.D. de la Somme, Amiens. C.810, 1764-1789. Authie. Intendance de Picardie.

72: Référence au P.V. (le 16 Septembre 1764): A.D. de la Somme. Amiens. C.811. Le receveur des Fermes de Doullens observe que les habitants de la paroisse d'Authie, pourtant peu nombreux (il cite 113 feux), semblent par contre très intéressés par la fraude ; c'est ainsi qu'il fait état de 95 ménages utilisant des chiens à cet usage. Il insinue "que c'est pour faire diversion aux employés et les tenir occupés à la garde de la rivière, tandis qu'ils (les habitants de la paroisse) traversent la plaine avec leurs chiens, qu'ils ont fait de nouveaux passages qui ont donné lieu au P.V. dudit jour, 16 Septembre 1764".

73: Les termes utilisés dans cette phrase, ne présentent-ils pas l'Authie comme une barrière, donc une véritable frontière?

74: Le receveur de la Ferme de Doullens signale en 1764 le passage de bandes de contrebandiers à Rubempré, d'une autre, à cheval, à Framecourt, escortée de militaires...

75: A.D. de la Somme. Amiens. Intendance de Picardie. C. 1628. Liasse 25 pièces-papier, prisons, 1751-1762.

76: A.D. de l'Aisne. Laon. Liasses de procès-verbaux. B.3951 ; B. 3952. Grenier à sel de Guise. Années 1769, 1770, 71, 72 et 1773.

77: A.D. du Nord. Lille C. Intendances dossiers 16.961. Correspondance à propos des limites de la Picardie et du Cambrésis.(1730-1747) ; à Villers-Outreaux, Villers-Guislain, Vendhuile, Malincourt ; Prémont, Beaurevoir.
A.D. du Nord. Lille. C. Intendances portefeuilles. N°146. C. 5795.Limites du Cambrésis. 1744-1749.
A.D. du Nord Lille.C.Intendances portefeuilles.N°134.C.16.961 Rectification de limites entre Cambrésis et Picardie.

78: A.D. du Nord. Lille.C.Intendance. portefeuilles. 16.961: lettre du 13 Février 1740 adressée à l'Intendant de Picardie. Lettre du 30 Novembre 1740 rédigée à Cambrai et adres-

sée à Monsieur le Chancelier Intendant de Picardie et d'Artois à Amiens ; lettre du 23 Avril 1744... etc.

79: La collection d'Archives (A.D.N.Lille.C 5795) déjà citée, révèle l'existence d'un différend fiscal en ce milieu du XVIIIème siècle entre les paroisses de Roussoy (Somme), située au Nord-Est de Roisel et Le Sart-Lempire: les "habitants" de Roussoy prétendaient imposer vingt mencaudées aux tailles de Picardie, faisant partie de la seigneurie de Sart-Lempire, relevant de la Baronnie de Crèvecoeur, notoirement en Cambrésis. En outre, une lettre rédigée à Amiens, le 14 Septembre 1747, révèle l'existence d'autres problèmes d'impositions à la limite des trois Provinces de Flandres, du Soissonnais et de Picardie: certains contribuables profitant d'une certaine confusion, ne payaient aucun impôt, dans aucune des trois provinces mentionnées, alors que d'autres s'acquittaient dans les trois lieux. Ainsi divers projets de délimitation précise des Provinces de France septentrionale allaient-ils être fixés.

80: A.D. du Nord. Lille. C. Intendance 16.961. portefeuille 134. Lettre du 22 Mars 1747.

81: A.D. de la Somme. Amiens. Intendance de Picardie. C. 812, liasse 26 pièces-papier. 1765-1784, Auxi-le-Château.

82: BELLART (G), BOUGARD (P), ROLLET (C): Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Pas-de-Calais. P.U.L. Université de Lille III. 1975. 2 Tomes. 1436 p.

83: La communauté d'Aubin-St-Vaast était partagée, sous l'ancien régime entre les diocèses d'Amiens et de Boulogne-sur-mer, et entre les paroisses de:
-Aubin, diocèse d'Amiens, archidiaconé du Ponthieu et doyenné de Labroye.
-St-Vaast: diocèse de Boulogne, archidiaconé d'Artois et doyenné de Vieil-Hesdin.

84: Note à propos de la paroisse de Saint-Aubin: depuis les traités de Madrid et de Cambrai (1526-29), Saint-Aubin était une enclave d'Artois en France, fait que rappelle la liste des lieux ressortissant en 1741 à la sénéchaussée de Saint-Pol-sur-Ternoise: "St-Aubin-lez-Waben ; il étoit de St-Pol ; mais Montreuil en a la possession".

85: Note à propos de la paroisse de Verton: elle appartenait au bailliage de Montreuil. Toutefois, au XVIIIème siècle, son nom figure sur la liste des dépendances de l'élection d'Abbeville. Ceci suppose donc qu'une partie, même très petite, de son territoire devait alors dépendre du Ponthieu. Les traités de 1526-1529 en avaient fait une "enclave d'Artois en France". Ainsi les listes alphabétiques des lieux ressortissant en 1741 au bailliage de Montreuil

et à la sénéchaussée de Saint-Pol, signalent: "Verton près de la mer ; originairement il étoit d'Artois". En 1789, l'état des feux de la sénéchaussée de Saint-Pol (A.N., Ba 15) prend soin de rappeler que Verton est "du-ressort de Beaurain, qui relève de Saint-Pol", et qu'il " a comparu à l'assemblée du Bailliage de Montreuil ". Verton jouissait jusqu'à l'arrêt du Conseil du roi de 1743, des privilèges fiscaux de l'Artois.

86: La paroisse d'Ytres, bien qu'appartenant à la Province de Picardie, à la subdélégation, à l'élection et au bailliage de Péronne, dépendait aussi du diocèse de Cambrai et à l'archidiaconé du Cambrésis.

La paroisse de Villers-au-Flos appartenait comme celle d'Ytres à la province de Picardie et à l'élection de Péronne, mais par ailleurs, elle dépendait aussi du diocèse et de l'archidiaconé d'Arras.

Enfin Morval était dans une situation inverse, puisqu'appartenant à la Province d'Artois et dépendant dès lors de son Conseil supérieur, elle se situait par contre dans le diocèse de Noyon et le doyenné de Péronne.

86: FIETTE (A): Le département de l'Aisne. Etude géographique et économique. 1960. Bordas. 315 pages. extrait p.11.

87: Il est certain que la victoire de Valmy, le 20 Septembre 1792, eut un effet de rassemblement national très puissant. Alors que le printemps et l'été 1792 furent particulièrement mal vécus (l'armée française est désorganisée par l'émigration de nombreux officiers, les frontières du pays sont franchies par les troupes prussiennes et autrichiennes), la victoire de Valmy apparaît en Septembre comme le réveil de la Nation française, incarnée par sa nouvelle armée. "Ici, de ce lieu, aujourd'hui pour le monde, commence la nouvelle histoire", écrira Goethe. C'est aux cris de "vive la Nation" que la jeune armée formée essentiellement de volontaires, fait face aux troupes de Brunswick. Ils avaient alors répondu nombreux à l'appel du 11 Juillet 1792, lancé par le Corps législatif: "Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières. Tous ceux qui ont en horreur la liberté s'arment contre notre Constitution. Citoyens, la patrie est en danger. Que ceux qui vont obtenir l'honneur de marcher les premiers pour défendre ce qu'ils ont de plus cher se souviennent toujours qu'ils sont Français et libres ; que tous, dans un courage calme, attribut de la vraie force, attendent, pour agir, le signal de la loi, et la patrie est sauvée".

88: Lettre de CARNOT à la Convention nationale, à la suite de la victoire de Wattignies le 16 Octobre 1793: "L'armée républicaine a vaincu celle des despotes coalisés, ils ont disparu devant elle. Nous venons d'entrer dans Maubeuge aux acclamations du peuple et de la garnison que nous avons délivrée... L'ennemi en s'enfuyant, a commis les plus horribles dévastations".

89: Les villes des Pays-Bas-Français (1650-1789). TRENARD (L). L'information historique N°46. 1984. pp.68-79. cf. Figure p.71.
- La citadelle de Lille. Reine des citadelles. MILOT(J). Société de géographie de Lille. 1967. 144p.

90: On peut citer les romans d'Eugène Le Roy: Jacquou le Croquant en 1899 ou l'Ennemi de la mort en 1913 ; certains romans de B. Clavel (l'Espagnol, dont la scène se déroule sur les premiers plateaux jurassiens), M. Pagnol et la Provence ; Giono et son oeuvre "Regain" dans les Alpes du Sud ; cl. Michelet, à propos de la région de Brive...

91: En 1790, fut créé un système d'auto-administration départementale géré par des conseils élus. Ce n'est que le 17 Février 1800 (28 Pluviôse de l'an VIII) que la réorganisation administrative imposa les autorités nommées avec préfets et sous-préfets.

92: La composition du département de l'Aisne à l'aide des communautés appartenant auparavant aux Généralités d'Amiens et de Soissons.

GENERALITE DE SOISSONS.
ELECTION DE CHÂTEAU-THIERRY.

La subdélégation de Château-Thierry, à l'exception de Citry, Méry-sur-Marne, Saint-Ponce et Vaux-sous-Coulombs.
La subdélégation de Fère-en-Tardenois en entier.
Subdélégation de Montmirail: Artonges, Baulne, la Chapelle-Monthodon, l'Epine-aux-Bois, Essises, Fontenelle, Marchais, Montfaucon, Montlevon, Parghy-en-Brie, Rozoy-Bellevalle et Vendières.

ELECTION DE CREPY-EN-VALOIS.

Subdélégation de Crépy-en-Valois: Coyolles et Retheuil.
Subdélégation de la Ferté-Milon: la Ferté-Milon et Oigny.
Subdélégation de Neuilly-Saint-Front: Chézy-en-Orxois, Dammard, Mariguy-en-Orxois, Marizy-Sainte-Geneviève, Marizy-Saint-Mard, Neuilly-Saint-Front, Passy-en-Valois.
Subdélégation de Villers-Cotterêts: Ancienville, Corcy, Dampleu, Faverolles, Fleury, Haramont, Largny, Longpont, Louâtre, Mortefontaine, Pisseleux, Silly-la-Poterie, Taillefontaine, Villers-Cotterêts, Villers-Hélon, Vivières.

ELECTION DE GUISE.

Subdélégation de Guise, à l'exception d'Honnechies (Nord).
Subdélégation d'Hirson, à l'exception de la Neuville-aux-Joutes (Ardennes).

ELECTION DE LAON.

Subdélégations de Laon ; de Coucy-le-Château ; de Craonne, à l'exception de Brienne (Ardennes) ; de la Fère ; de Marle ; de Ribemont ; de Rozoy-sur-Serre et de Vervins.

ELECTION DE NOYON.

Subdélégation de Chauny en entier.
Subdélégation de Ham: Annois, Artemps, Beaulieu-en-Beine, Flavy-le-Martel, Ollezy, Saint-Simon et Sommette.
Subdélégation de Noyon: Guivry.

ELECTION DE SOISSONS.

Subdélégation de Soissons, excepté Attichy, Autrêches, Berneuil-sur-Aisne, Bitry, Brétigny, Caisnes, Choisy-au-Bac, Couloisy, Courtieux, Croutoy, Cuts, Jaulzy, Montmacq, Moulin-sous-tout-Vent, Nampcel, Plessis-Brion, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois, Saint-Léger-aux-Bois, Saint-Pierre-lez-Bitry, Thourotte, Trosly-Breuil.
Subdélégation d'Oulchy-le-Château, en totalité, excepté Bassevelle et Nanteuil-sur-Marne.

GENERALITE D'AMIENS.

L'élection de la subdélégation de Saint-Quentin, à l'exception de Banteux, Douilly, Estouilly, Gonnelieu, Honnecourt, Malincourt, Offoy, Saint-Sulpice, Sancourt, Ugny-l'Equipée, Villers-Guislain, Villers-Outréaux.

93: A.D. du Nord. Lille. L.1434. divisions administratives.

94: -Plan des districts de Douai, Valenciennes, Le Quesnoy, Avesnes et Cambrai, décrété par l'Assemblée nationale le 1er Février 1790. A.D. du Nord. Lille. L. 1434.
-Plan des Arrondissements de Douai, Avesnes et Cambrai, arrêté par les Conseils de la République, le 17 Ventôse de l'an VIII.
-Projet de quatre arrondissements dont Douai, Valenciennes, Avesnes et Cambrai seraient chefs-lieux. Demande de modification de l'arrêté du 17 Ventôse de l'an VIII. Par ce projet, Valenciennes redevient chef-lieu d'arrondissement et annexe l'ancien district du Quesnoy. Le texte accompagnant le plan précise que: "Le Quesnoy n'a rien, mais il préfère être dans l'arrondissement de Valenciennes plutôt que dans celui d'Avesnes ; ce plan topographique et exact de la situation démontre évidemment qu'il est deux fois plus éloigné d'Avesnes que de Valenciennes, ville avec laquelle il a tous les jours des relations de commerce tandis qu'il n'en a pas ni ne peut espérer en avoir avec Avesnes".

95: A.D. de l'Aisne. Laon. Divisions administratives, délimitation des communes ; L. 728. district de Vervins.

96: Catillon-sur-Sambre, d'après les cartes anciennes des XVIIème et XVIIIème siècles, dépendait du Hainaut. Fesmy, en 1789, par, contre appartenait à la Généralité de Soissons.

97: A.D. de l'Aisne. Laon. L.727. Compte-rendu de la séance du 22 Pluviôse de l'an VI. District de Saint-Quentin.

98: Les mêmes liasses de documents (L. 727, district de St-Quentin et L.728, district de Vervins, 1790. An VIII. A.D. de l'Aisne Laon. divisions administratives, délimitation de communes) apportent quelques informations ponctuelles complémentaires, comme par exemple:
- La requête de la municipalité de Prémont(commune de l'Aisne, voisine de Bohain-en-Vermandois) qui demande à rester unie au département de l'Aisne et au district de Saint-Quentin.
- Ou encore l'existence d'un plan relatif à un projet de constitution d'un canton dont le chef-lieu aurait dû être Etreaupont. L'intérêt de ce plan est de montrer partiellement le tracé des limites septentrionales du district de Vervins et donc du département de l'Aisne. On peut y lire les indications suivantes: "Dernier village du district de Vervins", pour Rocquigny, Clerfontaine, La Flamengrie, Fontenelle et Papleux.

99: A.D. du Nord. Lille. L.1443.

100: A.D. du Nord. Lille. L.1445.

101: A.D. de la Somme. Amiens, L.279.

102: SUEUR (Ph), op. cité. p.526.
"Selon l'intendant Levayer, Equancourt aurait été disputé entre la châtellenie d'Havrincourt et le bailliage de Péronne, mais le plus grand doute doit subsister. En revanche Combles, Morval et Sailly-au-Bois étaient mi-Artois - mi-Picardie. Thièvres, tout en aval de l'Authie, formait une seule communauté partagée entre l'Artois et la Picardie, Thièvres-Artois relevant de Saint-Pol et Thièvres-Picardie relevant du bailliage d'Amiens et de l'élection de Doullens. En 1790 elles formèrent deux communes homonymes qui subsistent encore. Au nord de Doullens, sur la route de Lucheux à Avesnes-le-Comte, Warluzel abandonnait quelques manoirs amassés à la Picardie, à l'instar du Souich et de Canteleux. Sur l'Authie on pouvait trouver dans la rivière une frontière naturelle, malheureusement de nombreuses communautés étaient classiquement établies de part et d'autre du cours d'eau. Dans certains cas la rivière servait de partage territorial entre les deux provinces comme à Wavans-Artois et Beauvoir-Artois ou à Auxi-le-Château, dans d'autres cas et jusqu'à l'arrêt du 13 Avril 1743 précité des communautés artésiennes telles que Willencourt, Labroye et Dompierre étendaient leurs territoires sur les deux rives de l'Authie. L'arrêt de 1743 imposa désormais le milieu de la rivière pour la ligne de partage, scindant alors entre les deux provinces les villages susnommés. Les gouvernements révolutionnaires ne parvinrent pas à rectifier avec cohérence toutes ces divisions en créant des municipalités unifiées attribuées à

chacun des départements selon la situation du clocher (en vertu de l'article 4 du décret des 18-20 Janvier 1790). Ainsi le partage subsista entre Labroye-Artois et Labroye-Ponthieu, malgré les doléances des habitants (1790), à l'instar de ce qui se perpétua à Wavans et à Beauvoir, tandis que Dompierre emportait dans le département de la Somme ses territoires artésiens et que Willencourt, au contraire et sur requête de ses habitants, était rattaché intégralement au Pas-de-Calais (1791). La frontière naturelle de l'Authie était à nouveau partiellement abandonnée".

103: Une partie du terroir de Morval, moins du quart, ne comprenant que des terres à l'exclusion de toute habitation, dépendait sous l'Ancien Régime, de la Picardie (élection et prévôté de Péronne). Malgré les assertions de la municipalité de Morval en l'an VI, rien ne permit d'y inclure la ferme du Priez, rattachée de tous temps à Combles, dans la Somme.
A.D. de la Somme. Amiens. L.279.
A.D. du Pas-de-Calais. Arras. 1.L.89, f.110.

104: A.D. de la Somme. Amiens. L.279. A propos des limites des communes de Morval et de Combles. On peut lire les lettres suivantes:
- Lettre du 19 Vendémiaire de l'an VI ; extrait des Registres aux Arrêtés de l'administration centrale du département du Pas-de-Calais". ... Que la commune de Morval qui, jusqu'à ce jour a supporté la contribution foncière à raison de 800 mesures de terres, tandis que par l'effet du dégrèvement, elle n'en a plus que 464 mesures, le surplus étant réuni au département de la Somme".
- Lettre du 24 Vendémiaire de l'an VI ; les administrateurs du département du Pas-de-Calais à ceux de la Somme. "Nous vous (faisons observer) que d'après la démarcation entre les communes de Morval et celle Dupriez (?), le territoire de cette première commune se trouve diminuée des 365 mesures qui ont été réunies à celle Dupriez!...".

105: A.D. de la Somme. Amiens. L.279.

106: Idem. Lettre du 14 Fructidor de l'an VIII, de la Commission des revenus nationaux, adressée aux administrateurs du département de la Somme à Amiens. "Nous n'avons point perdu de vue, citoyens, la difficulté qui s'est élevée entre le district de Doullens et ceux de Saint-Pol et Bapaume, et dont l'objet est de savoir auquel de ces districts doivent appartenir les communes de Warluzel et de Sailly-au-Bois...".

107: Modifications territoriales et administratives contemporaines.
Rang-du-Fliers: cette commune située actuellement dans le canton de Montreuil-sur-mer, fut définie et délimitée par décrêt, le 17 Juillet 1870. Jusqu'alors, elle formait une section de la paroisse puis de la commune de Verton.

Le Souich: commune du canton d'Avesnes-le-Comte. Par décrêt impérial du 14 Janvier 1814, une partie du territoire de Bouquemaison (commune de la Somme), soit environ 85 ha, a été réunie à celui du Souich.
Sailly-au-Bois: le hameau de Colincamps, partagé dès l'Ancien régime entre Sailly-au-Bois et Mailly-Maillet a été érigé en commune rattachée à l'arrondissement de Doullens, par la loi du 5 Décembre 1849. Sailly-au-Bois a perdu à cette occasion 138 hectares et 84 habitants.
Ytres: commune de la Somme rattachée au département du Pas-de-Calais le 1er Janvier 1971, par décrêt du 23 Novembre 1970. Ytres est actuellement située dans le canton de Bertincourt.
Morval:(dans le canton de Bapaume): une loi du 29 Mai 1834 a provoqué la réunion d'une enclave de la commune de Morval (environ deux hectares, sans transfert de population) à la commune de Ginchy dans la Somme.
Beaufort-Blavincourt, dans le canton d'Avesnes-le-Comte: les communes de Beaufort et de Blavincourt ont été réunies par décrêt du 12 Janvier 1859.
Houvin-Houvigneul, dans le canton d'Avesnes-le-Comte: les communes d'Houvin et d'Houvigneul ont été réunies par décrêt du 26 Janvier 1856.
Maresquel et Ecquemicourt, dans le canton de Campagne-les-Hesdin, ont été réunies par arrêté préfectoral le 24 Janvier 1968.
Bouin et Plumoison, dans le canton d'Hesdin, ont été réunies par décrêt, le 24 Avril 1970.
Mouriez: par ordonnance royale du 8 Juin 1834, les sections correspondant aux fermes de Bamières et de Lambres, les hameaux du Petit-Lambres et de Rachinette, de la commune de Dommartin supprimée, ont été rattachées à celle de Mouriez.
Beauvoir-Wavans: sous l'Ancien Régime, Wavans-sur-Authie et Beauvoir-Rivière constituaient deux communautés d'habitants et une seule paroisse, que le cours de l'Authie partageait chacune entre l'Artois au Nord et la Picardie au Sud. Elles auraient pu, en 1790, ne faire qu'une municipalité, rattachée au Pas-de-Calais, puisque le clocher de la paroisse était en Artois. En fait elles furent divisées en deux communes rivales: celle de Wavans (Pas-de-Calais), formée des terroirs de Wavans-Artois et de Beauvoir-Artois ; celle de Beauvoir-Rivière (Somme) formée des terroirs de Wavans-Picardie et de Beauvoir-Picardie. Le décrêt du 14 Décembre 1973 a mis fin à une situation qui paraissait déjà anormale en l'an II.
Qoeux-Haut-Maisnil ont été réunies en une seule commune par arrêté préfectoral, le 8 Novembre 1972.
Bus: par ordonnance royale du 8 Janvier 1834, la ferme des Quatre-Vents, enclavée entre la commune de Léchelle (Pas-de-Calais) et la Somme, a été enlevée à Bus puis rattachée à la commune de Léchelle.
Ligny-Thilloy:cette commune du canton de Bapaume, fut formée par la réunion de Ligny-le-Barque et de Tilloy-les-Bapaume, par ordonnance royale du 6 Mars 1820.

108: "Dans le sillage de l'évolution lente et souple de la monarchie d'ancien régime et grâce à une expérience d'amplitude plus réduite, la France, parvenue à la maîtrise de son système étatique, tempéré par la déconcentration, peut avancer résolument vers la décentralisation dont elle n'est pas prête d'atteindre le degré excessif d'Outre-Manche. Ainsi la France a su tourner le dos au regroupement autoritaire des communes, assurant ainsi le maintien de ce que les Anglais appellent les Grass-Roots, les racines de la démocratie locale participante". D'après BERNARD (P.): L'Etat et la décentralisation. Du Préfet au Commissaire de la République. N.E.D. La documentation française. N°s 4711-4712. 31/03/1983.
A propos des pratiques autoritaires de fusions de communes, on pourra lire l'article de SEVRIN (R), dans Hommes et Terres du Nord, qui traite de l'exemple belge:les fusions des communes en Belgique. HTN. 1980 - 4. pp. 1-8.

109: A.D. du Nord. Lille. M. 468-76 A.

110: A.D. du Nord . Lille. M. 468-83.

111: BERNARD (P.): op. cité, p.25.

112: INSEE, Amiens: "Dossier cartographique de la Picardie". Numéro hors série, Relais statistiques de l'économie picarde. Avril 1977. Dossier de 23 cartes.

113: Toutefois, une exception: la zone 10, de Péronne-Montdidier franchit la limite départementale séparant la Somme et l'Oise, puisqu'elle inclut les cantons de Breteuil, de Maignelay-Montigny et de Saint-Just-en-Chaussée.

114: RENARD (J-P): "de l'intérêt du dépouillement d'actes de mariages dans le cadre général de l'étude des limites et frontières". Note dans "Espace-Populations-Sociétés", 1984-1, pp.125-130.

115: BRUYELLE (P.) L'organisation urbaine de la région du Nord-Pas-de-Calais. Thèse, 1981. Deux tomes, plus un atlas annexe. Paris 1.

116: "Groupe urbanisé ; tissu urbain subcontinu, par agglomération de noyaux urbanisés originellement individualisés". Définition P. Bruyelle, cf. Carte N°7, et commentaire, dans l'atlas annexe à sa thèse, op. cité.

117: HERBERT (M.) et RENARD (J-P.) Communication au colloque de Lille 1980: "Migrations internes et externes, en Europe occidentale". Actes du colloque publiés dans Hommes et Terres du Nord- 1981. Numéro hors série, 2 tomes. Eléments géographiques d'organisation des espaces de consommation: le cas du Pas-de-Calais", pp.248-265.

118: PIATIER (A.) Radioscopie des communes de France.

II - MARGINALISATION SOCIO-ECONOMIQUE CONTEMPORAINE DES ESPACES RURAUX PERIPHERIQUES..... p. 327

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROCESSUS..... p. 329

1 - L'HERITAGE ANCIEN..... p. 329

a) Contraintes historiques..... p. 329

b) Situation à la veille de la révolution industrielle du XIXème siècle..... p. 330

2 - POUR UN SCENARIO DE DESORGANISATION ECONOMIQUE ET HUMAINE DES ESPACES RURAUX PERIPHERIQUES, DEPUIS LE XIXème SIECLE..... p. 333

a) Quelques exceptions toutefois au schéma général..... p. 334

a1) L'essor du textile..... p. 334

a2) Le littoral de la Manche..... p. 334

b) Réorganisation spatiale et marginalisation des périphéries..... p. 340

b1) "Les campagnes ont cessé d'être un milieu de vie pour ne plus être qu'un milieu de travail à l'horizon singulièrement rétréci"..... p. 340

b2) L'exemple des Hautes Terres artésiennes..... p. 342

b3) Accentuation des dichotomies cantonales: l'exemple de l'Avesnois-Thiérache..... p. 348

c) Bilan pour l'ensemble des régions périphériques: généralisation progressive et différences de calendrier dans le déroulement du processus de dépeuplement..... p. 355

c1) Une vue d'ensemble sur le dépeuplement..... p. 355

c2) Toutefois un calendrier différencié: les types d'évolution démographique. p. 357

3 - COMPREHENSION DU PROCESSUS DE MARGINALISATION SOCIO-ECONOMIQUE CONTEMPORAIN..... p. 369

a) Structure économique et démographique des pays ruraux périphériques avant 1850..... p. 369

a1) La contribution du milieu naturel au processus de création et de développement économique des régions rurales..... p. 371

a2) La part de l'homme dans le processus de développement économique ancien.. p. 397

BILAN: renforcement de la dépendance vécue dans les espaces ruraux étudiés..... p. 401

a3) Régions à développement textile et fortes densités de population au milieu du XIXème siècle..... p. 402

b) Explication du déclin industriel en milieu rural..... p. 407

b1) Les faiblesses structurelles inhérentes à l'entreprise: taille, tutelle juridique, financière, commerciale, les aléas de la conjoncture économique..... p. 408

b2) La contribution de l'environnement: isolement et voies de communication.. p. 424

b3) Frontières et évolution des régions.. p. 435

c) Analyse du système socio-économique de l'Avesnois-Thiérache: étude chronologique p. 451

c1) Présentation générale..... p. 451

c2) Le système ancien, antérieur à 1840.. p. 456

c3) Sa remise en cause (1840-1860)..... p. 462

c4) L'élaboration d'un nouveau système 1860-1914..... p. 463

c5) La crise à long terme de ce système.. p. 468

c6) Depuis 1960: vers un nouveau schéma?. p. 481

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... p.484

LISTES DES TABLEAUX ET FIGURES..... p.494

I I

MARGINALISATION SOCIO-ECONOMIQUE CONTEMPORAINE

DES ESPACES RURAUX PERIPHERIQUES

Par opposition à l'aire urbaine centrale, les marges méridionales de la région Nord-Pas-de-Calais s'étalant des Hautes Terres Artésiennes à l'Ouest, aux confins périardennais à l'Est, sont connues pour leurs moindres densités de population, leur faible taux d'encadrement urbain, l'insuffisante tertiarisation de leurs structures économiques, le maintien d'un important volant de population active primaire ou encore le long processus de dépeuplement expliquant le vieillissement de la population rurale. En Picardie, l'opposition régionale n'est pas aussi évidente pour diverses raisons géo-historiques ; toutefois, par rapport à l'évolution démographique qui concerne la partie méridionale de la région, notamment avec l'Oise et le Sud de l'Aisne. les marges septentrionales de l'Ancienne France, du Ponthieu à la Thiérache, souffrent de dépeuplement, de vieillissement et désormais même de dépopulation. L'absence ou le déclin d'anciennes activités industrielles, la diminution rapide du nombre d'exploitations agricoles et donc de l'effectif des actifs du secteur primaire, provoquent *une détérioration sensible du marché local de l'emploi* que ne peut compenser le secteur tertiaire insuffisamment dynamique dans ces campagnes sans ville importante. C'est pourquoi la dépendance socio-économique à l'égard des "centres", plus généralement des villes de premier ou de deuxième ordre au sein des territoires régionaux (Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, Arras, Cambrai, Lille...), qui peut être exprimée à l'aide du rapport PALT/PAR (1), et de l'étude des navettes de population active, ne fait que s'accroître... à moins que l'exode (définitif?) ne soit la solution retenue. Ainsi les marges départe-

mentales et régionales étudiées sont-elles également des périphéries de bassins d'emplois.

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROCESSUS.

1 - L'HERITAGE ANCIEN.

a) Contraintes historiques.

THUMERELLE P-J. (2) a rappelé que les oppositions géographiques séparant "hauts et bas pays" du Nord, soit grosso modo les bas pays flamands et les hautes terres artésiennes et hennuyères, puisaient leurs origines dans un passé très lointain, sans doute dès le Moyen-Age, quand le Comté de Flandre était en mesure d'assurer sur ses terres, sécurité, stabilité et richesse commerciale. Par contre, parce que situées au contact de l'Ancienne France, les terres méridionales du Comté d'Artois et du Hainaut, ainsi que celles,situées bien évidemment sur les marges septentrionales de la Picardie limitrophe, durent subir, de nombreux siècles durant, les convoitises des uns et des autres. Divisées, rançonnées, pillées, telles furent les contraintes politiques avec lesquelles se façonnèrent les régions périphériques et alors frontalières. Ainsi nul n'est étonné de constater qu'à l'aube du XIXème siècle, au recensement de 1801, les actuels arrondissements de Montreuil-sur-mer, d'Arras, d'Avesnes-sur-Helpe étaient d'une part, moins densément peuplés que les bas-pays, de la Flandre au Bas-Escaut français, et d'autre part, hormis Cambrai et Arras, ils étaient éloignés de toute ville importante. Les densités de population cantonale étaient presque systématiquement inférieures à 100 hab./km2, sauf dans les cantons de Bapaume et du Cambrésis oriental. Bien que moins accentués qu'en 1911, les contrastes démographiques opposant les espaces compris entre le littoral de la mer du Nord et le Valenciennois aux campagnes du Haut-Artois ou de l'Aves-

nois, étaient déjà assez clairement établis en 1801. De même, alors qu'au Nord d'une ligne joignant les centres de Calais, Saint-Omer, Béthune, Douai et Valenciennes, les villes ayant enregistré une phase de développement important durant le Bas-Moyen-Age (XIè-XVè siècles) sont nombreuses (on peut citer Calais, Gravelines, Hondschoote, Wormhoudt, Hazebrouck, Bailleul, Merville, Armentières, Comines, Werwicq, Tourcoing, Béthune, Lillers, Douai, Orchies, Lille bien sûr, Bouchain, ainsi que bien d'autres encore), au Sud de cette même ligne, les exemples sont beaucoup moins répandus: Etaples, Saint-Pol, Avesnes-sur-Helpe, Albert, Doullens... Ceci confirme une fois de plus l'importance historique et géographique décisive du Moyen-Age, raisons qui ont déjà été présentées.

b) Situation à la veille de la révolution industrielle du XIXème siècle.

Toutefois, à la veille des grands bouleversements induits par la révolution industrielle et urbaine du XIXème siècle, les marges méridionales étudiées n'étaient certainement pas des déserts ignorés.

Si l'histoire, l'absence de grand centre de négoce local, l'isolement par rapport aux grands axes de communication et d'échanges, hormis sur le seuil du Bas-Artois à l'intérieur du triangle Arras, Cambrai, Bapaume et son prolongement vers Péronne, avaient compromis le développement d'un centre urbain de grande taille, il se pouvait toutefois que pour des raisons sociales et économiques, pour assurer la complémentarité indispensable avec l'agriculture, l'artisanat et le travail à façon, à domicile ou dans de petits ateliers, trouvât à se développer et entretint une population rurale assez importante: le textile de la laine en Cambrésis, le travail du bois, la vannerie, les petites forges en Avesnois-Thiérache, la bonneterie en Santerre...

Dans le cadre de l'actuelle Picardie, formée sur des bases historiques différentes de celles du Nord-Pas-de-Calais, certains cantons septentrionaux, parce que pouvant associer l'agriculture à l'artisanat rural, présentaient au début du XIXème siècle des densités de population très élevées, compte-tenu par ailleurs de l'absence de centre urbain de grande taille. Ces densités étaient parfois supérieures à celles des cantons méridionaux de Picardie. *Lors du Recensement de 1836 le visage de la région était alors très différent de celui que nous lui reconnaissons actuellement* (Tableau I).

Tableau I

Densités de population cantonale. Picardie. 1836 - 1982.

Cantons	Densités de population	
	1836	1982
Combles, Roisel, dans le Santerre septentrional Le Catelet, Bohain-en-Vermandois, Wassigny-en-Vermandois.	Plus de 100 hab./km2 parfois plus de 200 hab./km2	Combles: : 31 Roisel : 48 Le Catelet: 60 Bohain :112 Wassigny : 57 hab./km2
Senlis, Neuilly-en-Thelle et Méru	moins de 50	Senlis : 150 Neuilly : 158 Méru : 141
Creil-Nogent, Creil-Sud, Chantilly et Montataire.	de 75 à moins de 100 hab/km2	Creil :1818 Chantilly : 365 Montataire: 376

Néanmoins en 1836, les densités de population du Ponthieu et des marges thiérachiennes étaient nettement inférieures à celles du Santerre et du Vermandois: moins de 75 hab/km2 dans les cantons de Rue, de Crécy-en-Ponthieu, du Nouvion, de Bernaville dans la Somme occidentale, d'Aubenton, de Rozoy-sur-Serre, de Vervins, de Sains-Richaumont ou

encore de Marle, dans le Nord-est du département de l'Aisne. *Sans nul doute, la densité et le dynamisme de l'activité artisanale en campagnes étaient alors les critères les plus discriminents.* Ainsi PINCHEMEL Ph. a-t-il pu démontrer (3) qu'en 1836, dans le canton de Rosières-en-Santerre, par exemple, les densités de population étaient élevées. Il écrit (p.66, op. cité):" En 1836, le canton apparaît très homogène avec de fortes densités. Trois communes dépassent 100 hab/km2, Rosières et ses deux voisines méridionales, Vrely et Méharicourt...". Toutes les autres communes, sauf trois, ont de 75 à 100 hab/km2. Rappelons qu'en 1836, la densité kilométrique française était alors de 63,5, contre 88 dans le département de la Somme. Ces densités élevées s'expliquent évidemment par l'existence de l'artisanat rural (*bonneterie*) particulièrement développé dans le Santerre, alors que la culture betteravière, avec tout le travail manuel qu'elle impliquait autrefois, allait connaître un important mouvement d'extension venant s'inscrire parmi les toutes premières cultures du Santerre en compagnie du blé et de l'avoine.

La concentration des terres de cultures, faisant passer la taille moyenne de l'exploitation agricole de moins de 39 hectares en 1939 à plus de 52 hectares en 1979, la diminution du nombre d'exploitations encore rapide durant la décennie 1970 (moins 13%), la simplification du système de production agricole accompagnant un effort de mécanisation systématique, la disparition de la bonneterie traditionnelle, eurent bientôt raison des effectifs abondants de population. Désormais en 1982, avec ses 7963 habitants, le canton de Rosières ne présente plus que de modestes densités de population (61 hab/km2), d'ailleurs devenues très inférieures à celles de la France et du département de la Somme (88 hab/km2).

En revanche, pour le canton de Rue, "le fait essentiel est la faible densité générale des communes dès 1836. A cette date, neuf communes (sur seize) ont des densités inférieures à cinquante habitants au kilomètre carré". En outre,

entre 1836 et 1936, on ne peut enregistrer que de faibles changements. Le dernier recensement de population précédant la seconde guerre mondiale montre une situation demeurée très simple: "Mis à part Le Crotoy, Rue, Fort-Mahon et Machy, toutes les communes ont une densité inférieure à 50, Regnières-Ecluse ayant la plus faible: 21".

Déjà en 1836, l'artisanat du canton de Rue faisait face à un avenir très incertain. Les tisserands, badestamiers, fileuses n'étaient pas légion comme en Santerre. La plupart des artisans travaillaient à façon pour deux fabricants de bas de Quend et de Rue. En fait dès le milieu du XIXème siècle, il n'y eut presque plus d'artisans textile dans le canton.

L'absence de grande ville, de tradition marchande, l'éloignement parfois des campagnes par rapport à l'axe économique Paris-Lille, par le seuil du Bas-Artois, puis l'absence de gisements de minerai de fer ou de bassins houillers, provoquèrent, à partir du XIXème siècle, un long et durable processus de marginalisation socio-économique dans les espaces périphériques aux confins des deux régions de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais. Le développement des moyens de transports (les chemins de fer), la grande industrie capitaliste, l'urbanisation et le peuplement en bassins, allaient ignorer en grande partie, les espaces étudiés. En revanche, ils en subiront les contre-coups.

2 - POUR UN SCENARIO DE DESORGANISATION ECONOMIQUE ET HUMAINE DES ESPACES RURAUX PERIPHERIQUES, DEPUIS LE XIXème SIECLE.

En effet, eu égard aux conditions d'implantation et de développement de l'entreprise industrielle, aux exigences contraignantes de la concurrence, de son insertion dans les circuits commerciaux élargis ainsi que de la maîtrise de ces derniers, autant d'éléments qui expliquent que depuis plusieurs décennies ce sont les centres urbains, les ports, les conurbations ou aires urbanisées qui ont attiré la plupart des entreprises et donc des actifs, on n'est guère surpris par la

vigueur de l'opposition ville-campagne dans ce domaine. Dans le cadre géo-économique de l'époque industrielle couvrant les années 1840-1960 approximativement, le modèle dominant l'organisation de l'espace et de répartition des activités secondaires ainsi que des hommes, fut celui de la concentration et de l'urbanisation corrélative, répondant au souci des économies d'échelle et de site. Cette concentration des activités en un lieu précis impliquait en effet des économies d'équipements, de transports, des conséquences dans le domaine de l'urbanisation et de l'urbanisme, ainsi qu'à propos de la répartition spatiale des hommes. Parce qu'elle s'imposait dans l'espace départemental et régional, la ville, a fortiori l'aire urbanisée métropolitaine, cumulant les fonctions politiques, administratives, culturelles, mais aussi des capacités de "savoir-faire" et de "savoir-vendre" grâce à la bourgeoisie d'affaires, aux banques, aux voies de communication, devait donc logiquement attirer et concentrer les diverses formes de la production économique non agricole.

a) Quelques exceptions au schéma général.

a1) L'essor du textile.

Toutefois, certains espaces ruraux périphériques ont connu, localement, une période de croissance économique incontestable durant plusieurs décennies au XIXème siècle. Ainsi la forte diffusion du textile en Cambrésis, le développement de la broderie dans la région de Caudry et de Villers-Outréaux, l'expansion considérable du travail de la laine dans le secteur de Fourmies entre 1840 et 1880, permirent à ces régions d'échapper momentanément à l'exode, au dépeuplement et au marasme économique. A Fourmies et dans les communes voisines, le potentiel industriel textile croît considérablement entre 1818 et 1855, le nombre de broches passe alors de 1600 à 112.000 Entre 1852 et 1855, le nombre de peigneuses passe de 42 à 120. Consécutivement à cette croissance industrielle, d'ailleurs quelque peu paradoxale car Fourmies n'avait pas de tradition textile bien établie comme dans le Cambrésis proche, les effectifs de population de ce centre doublent entre 1841 et 1861, ceux d'Anor augmentent de 27% et ceux de Sains-du-Nord de 22%...

La croissance économique et démographique se poursuit en fait jusque dans les années 1880-90. Entre 1855 et 1890, le développement de l'industrie de la laine a mené à la disparition quasi-totale des autres activités textiles alors dispersées dans cette région frontalière (4). Les anciennes toiles de Thiérache disparaissent en effet vers 1870, la bonneterie vervinoise est en difficultés, le travail du lin et du chanvre est abandonné et ainsi précipite l'évolution des systèmes de production agricole, dans le sens d'une spécialisation herbagère et laitière : dans l'arrondissement de Vervins, la surface cultivée en lin et en chanvre passe de 6700 hectares à 129, de 1866 à 1882. En contrepartie l'industrie lainière se développe rapidement dans les cantons de Solre-le-Château et surtout de Trélon. De nombreux bourgs, en plus de Fourmies, accueillent une filature de laine: Avesnes-sur-Helpe, Wignehies, Anor, Sains-du-Nord, Glageon, Trélon, Etroeungt, La Capelle... Entre 1855 et 1890, le nombre de broches est multiplié par huit, passant de 112.000 à 930.000. De sept usines en 1852, on atteint le total de 26 fabriques en 1890. Au sein de cet espace lainier qui s'est rapidement formé, Fourmies s'affirme nettement comme le centre le plus important.

a2) Le littoral de la Manche

La mer, l'air vivifiant de la Manche orientale, devinrent aussi à partir du Second Empire, des éléments locaux de développement économique et démographique sur le littoral des Bas-Champs picards et du Marquenterre. La réputation de Berck, en tant que station climatique et curative s'élabora surtout à partir des années 1855-1860. L'histoire locale semble montrer qu'en réalité, ce furent un médecin de Montreuil-sur-mer, le Docteur PERROCHAUD, et deux nourrices de Groffliers et de Berck qui jetèrent les bases du développement récent de Berck. Il fallut environ 45 ans pour que la population municipale passât de 1041 habitants en 1801 à 2100 en 1846. En revanche entre 1861 et 1906, les effectifs augmentèrent de 267% (figure 1).

Figure 1: Evolution de la population de Berck: 1801-1982.

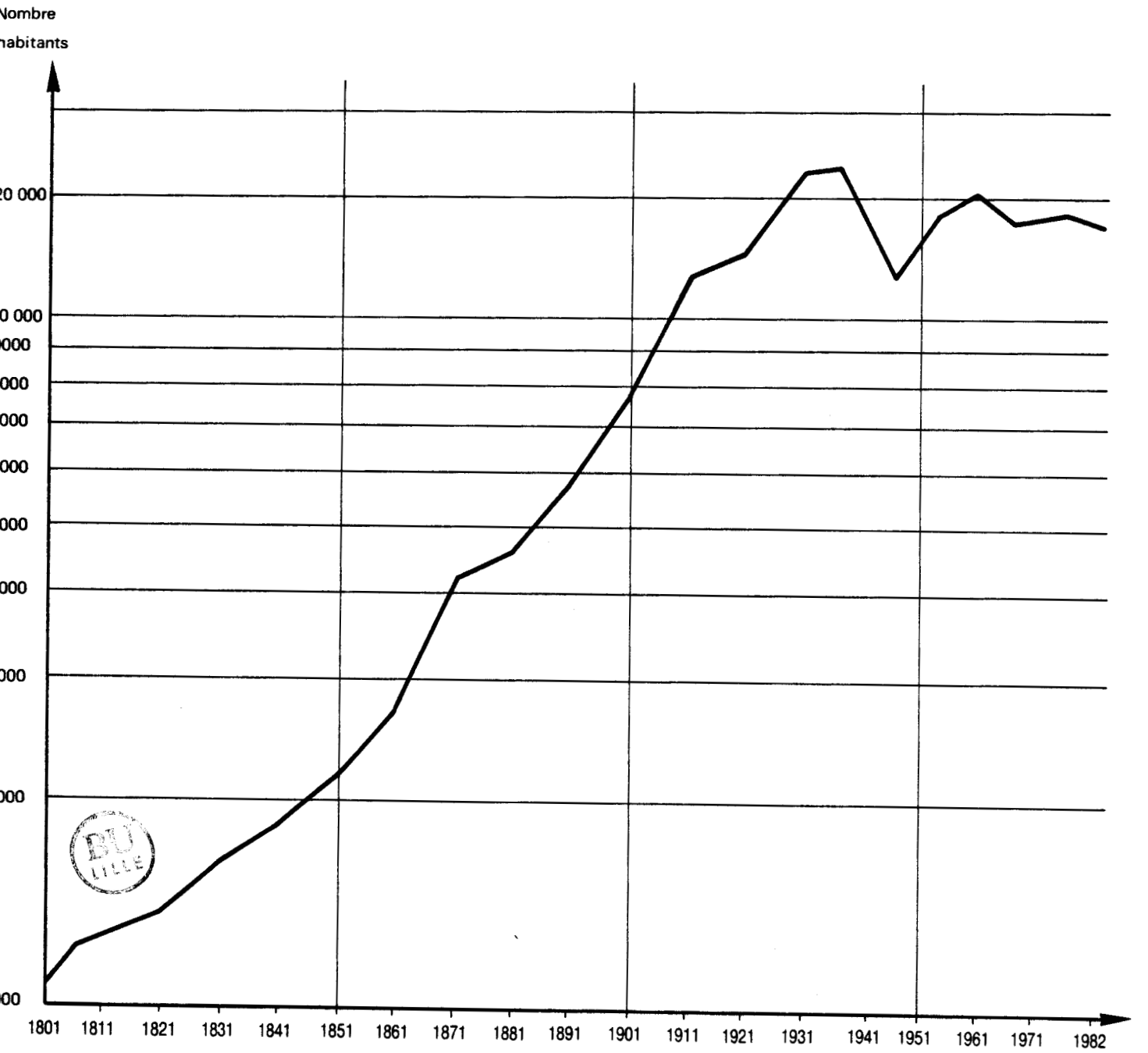

Dès 1842 (5), le Docteur PERROCHAUD, qui donnait ses soins dans l'arrondissement de Montreuil-sur-mer aux pupilles du département de la Seine, eut connaissance des résultats heureux des cures auxquelles étaient soumis, à Forges-les Eaux (Seine-Maritime), les malades les plus atteints des Hospices de Paris. Il fit placer à Groffliers le plus près de la mer, chez la Veuve DUHAMEL, des enfants présentant des tumeurs ganglionnaires. En 1857, à sa demande, celle-ci s'installe bientôt sur la plage même de Berck. L'année suivante, âgée et malade, elle dut abandonner la garde des enfants qui furent alors confiés à Marianne BRILLARD. Bientôt les effets salutaires du traitement marin furent évidents: on notait, en 1859, 25 guérisons sur 37 enfants. Il se fit alors un devoir d'alerter les Pouvoirs publics et l'Assistance publique de Paris créa le premier sanatorium en 1861 dont la capacité était d'une centaine de lits. A partir de cette date, l'évolution de Berck sera rapide et elle devint une sorte de ville-miracle, dont la renommée grandissait d'année en année (6).

Le Docteur CAZIN, qui donnera son nom à un établissement hospitalier, lui aussi de Montreuil-sur-mer, vint s'installer à son tour à Berck. La station connut également un essor rapide grâce aux méthodes de traitement mises au point par le Docteur CALOT. C'est ainsi que hôpitaux, sanatoriums, cliniques privées furent construits en bordure de mer et assurèrent le point de départ de ce qui allait devenir la *"mono-industrie de la santé" berckoise.*

Tableau II

EVOLUTION DE LA POPULATION DE BERCK

1801 - 1982

Sources: INSEE.

ANNEES	POPULATION	ANNEES	POPULATION
1801	1.041	1891	5.752
1806	1.212	1896	7.039
1821	1.379	1901	7.799
1826	1.450	1906	9.639
1831	1.649	1911	11.597
1836	1.706	1921	12.674
1841	1.842	1926	13.980
1846	2.100	1931	16.433
1851	2.216	1936	16.700
1856	2.399	1946	11.529
1861	2.703	1954	14.285
1866	3.293	1962	15.181
1872	4.228	1968	13.690
1876	4.373	1975	14.420
1881	4.590	1982	14.060
1886	5.187		

12. 877 (déf. 1962)

La figure 1 et le tableau précédent permettent de distinguer plusieurs phases dans le développement urbain de Berck. Avant 1861, l'accroissement démographique quoique certain ne fut guère considérable (2,66% par an). L'essentiel de la croissance est assuré par le mouvement naturel et en particulier par la forte fécondité de la population de Berckville, constituée d'agriculteurs et de pêcheurs. Par contre après 1861, la croissance démographique s'est nettement accélérée, grâce au développement de la fonction sanitaire: +5,13% par an entre 1861 et 1872 ; +4,6% par an entre 1872 et 1936. Enfin la seconde guerre mondiale lui a porté un coup très dur, et les tendances démographiques récentes ne lui permettent guère de retrouver les effectifs du maximum de 1936.

A quelques kilomètres plus au Nord, une autre station balnéaire jouant la carte du tourisme et de la réssidence mais non pas celle de la cure médicale, allait s'éveiller au XIXème siècle, avant de devenir une commune en 1912: il s'agit du Touquet-Paris-Plage. A la veille de la révolution de 1789, Le Touquet n'était qu'un paysage de dunes sauvages développées sur le poulier de la rive Sud de l'estuaire de la

Canche. Appartenant alors à l'Abbaye de Saint-Josse, ces terres devinrent, avec la révolution, propriété de l'Etat. Ce ne fut qu'en 1837, qu'un particulier, M. DALOZ, racheta le domaine de l'Etat. Les premiers aménagements de ces ensembles sableux et dunaires datent des premiers temps du Second Empire: en 1852, deux phares ayant à signaler la route aux bateaux étaplois notamment, y furent construits. Ensuite le propriétaire fit planter des arbres qui furent à l'origine de la forêt du Touquet qui s'étend sur quelques 800 hectares. En 1876, M. DE VILLEMESSANT, fondateur du "Figaro", invité par DALOZ, suggère à ce dernier l'idée d'une station balnéaire. Il est vrai que Le Touquet possède de réels atouts touristiques, hormis le fait que la saison estivale est courte. Les étendues sableuses et dunaires sont considérables, alors que l'estran peut atteindre une distance de deux kilomètres. Derrière les massifs dunaires s'étale la basse plaine humide des Bas-Champs et plus au Nord, l'estuaire de la Canche constitue un beau plan d'eau naturel (7). Quant au climat, il présente les caractéristiques du climat océanique avec des étés frais et des hivers cléments. Mais surtout l'air, en baie de Canche comme en celle d'Authie est très pur, contenant très peu de bactéries.

Déjà sous le Second Empire, le Docteur BERGERON, membre de l'Académie impériale de Médecine, soulignait les avantages que possédait le littoral des Bas-Champs en insistant sur la présence d'une zone de dunes et de sables formant "une ligne droite de 21 km, pouvant avoir par les plus fortes marées, de 1400 à 1700 m, et qui présente, en tout temps, une surface unie, sans galets, ni rochers". N'est-ce pas encore un critère très recherché par les amateurs de plages et de bains de mer? De même, dans une lettre qu'il adresse au directeur de l'Administration de l'Assistance publique, il rappelait la "douceur des hivers", circonstance qui explique "comment nos enfants peuvent pendant la plus grande partie de l'hiver continuer à vivre en plein air, sur la plage". Il ajoutait encore: "chaque jour, la mer en se retirant, laisse derrière elle de petits bassins

formés par les accidents de terrain (les bâches) et dans lesquels ils trouvent des bains en eaux calmes dont la température estivale s'élève parfois jusqu'à 25°", et, pourrait-on ajouter, qui offrent aux baigneurs toute sécurité. La fin des années 1870 fut en fait le point de départ du Touquet, accueillant ses premières villas vers 1882. En 1902, la Société anglaise "Le Touquet Syndicat limited" racheta les terrains invendus et donna une impulsion nouvelle à la station. Celle-ci peuplée de 1300 habitants en 1912, fut alors érigée en commune. Depuis les effectifs de sa population augmentèrent pour atteindre un premier maximum au début des années 1930, avant que la crise économique et la Seconde guerre mondiale ne provoquent un repli temporaire (Figure 2).

b) Réorganisation spatiale et marginalisation des périphéries.

b1) "Les campagnes ont cessé d'être un milieu de vie pour ne plus être qu'un milieu de travail à l'horizon singulièrement rétréci".

Mais hormis ces quelques exemples, la plupart des espaces ruraux périphériques subirent à partir de l'époque de la révolution industrielle et des transports de masse, les effets du processus économique contribuant à les marginaliser davantage ; ils furent entraînés dans un courant irrésistible de désorganisation économique et humaine dont les principales caractéristiques étaient d'une part, la disparition de multiples activités proto-industrielles, autrefois en étroite symbiose avec les composantes du milieu naturel (bois, eau, matériaux géologiques...) et d'autre part le dépeuplement devenu inévitable. On rappellera que la période contemporaine qualifiée d'ère industrielle a ainsi nettement accentué les gradients socio-économiques inter et intra-régionaux. Le processus d'évolution conduisant du modèle proto-industriel ancien d'organisation de l'espace, caractérisé à la fois par la diffusion des activités de production et des hommes, au modèle accumulateur et rassembleur, a été analysé à plusieurs reprises par divers auteurs.

Figure 2: Evolution de la population du Touquet-Paris-Plage, de Merlimont, de Camiers, de Montreuil-sur-mer et de Beaurainville. (Jusqu'au RGP de 1982).

opul.

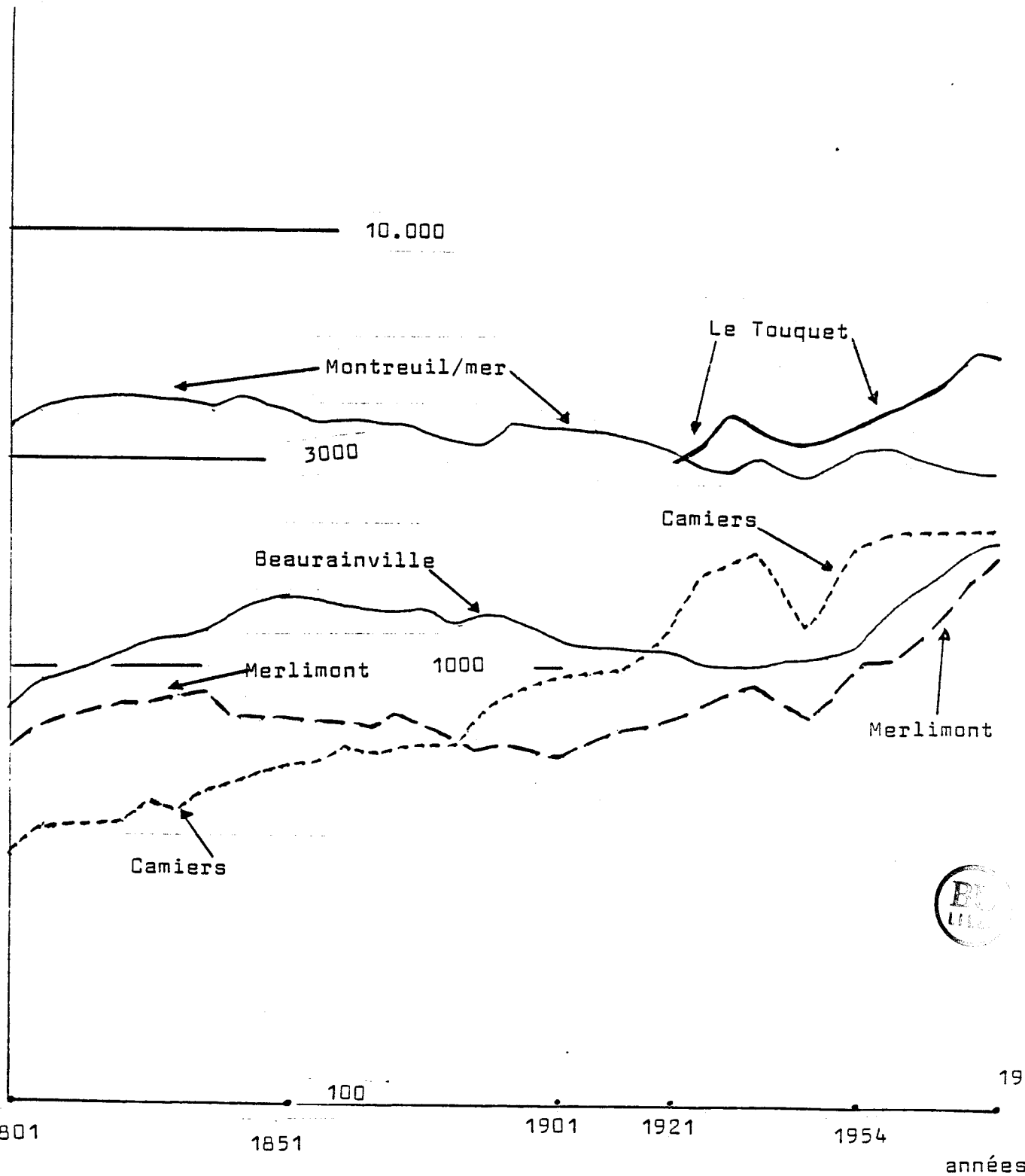

Ces quelques phrases, empruntées à Ph. PINCHEMEL (op. cité) résument avec pertinence, toute l'intensité de l'évolution enregistrée par les campagnes depuis les années 1830-40. Non **seu**lement elles ont perdu hommes et activités extra-agricoles, mais c'est aussi ce qui faisait hier leur force, c'est-à-dire leur diversité et leur souplesse, qui est disparue désormais. *"Les campagnes ont cessé d'être un milieu de vie pour ne plus être qu'un milieu de travail à l'horizon singulièrement rétréci ;* au-dessous d'une certaine densité de population, au-dessous d'une certaine diversité socio-professionnelle, dans l'état actuel du niveau de vie du monde rural, nos campagnes ne constituent plus un milieu de vie sociale, où la promotion sociale, le développement culturel sont possibles sur place". On peut encore citer la phrase suivante:
"Si un des badestamiers de 1836 revenait en 1936 dans certaines communes du canton de Rosières, si une fileuse d'Hornoy revenait dans son village, ils ne reconnaîtraient pas le paysage rural et le paysage social, humain d'alors. Les villages sont devenus des communautés exclusivement agricoles, avec, disséminés çà et là, un commerçant et quelques autres professions du secteur non agricole ; cet appauvrissement de la structure socio-professionnelle, *cette ruralisation des campagnes* sont un fait récent, qui date de la seconde moitié du XIXème siècle".

Certes, il n'était pas question pour Ph. PINCHEMEL en 1957 d'en revenir à la situation de 1836, ce qui est bien évidemment impossible et non souhaitable par ailleurs, mais l'auteur de ces quelques lignes regrettait l'uniformisation du contenu socio-professionnel, la spécialisation dans un seul secteur économique, l'inévitable exode des jeunes et donc la sclérose consécutive des campagnes profondes. Déjà en 1957, il préconisait une politique ambitieuse de diversification économique, seule garantie de dynamisme et d'adaptation.

La disparition de nombreux petits ateliers ruraux, l'abandon progressif de la distribution du travail à façon en milieu rural, provoquèrent une libération de main d'oeuvre, localement accélérée par l'évolution de l'agriculture comme le passage d'une polyculture très variée à une spécialisa-

tion laitière en Avesnois-Thiérache. Ces campagnes à croissance démographique alors accélérée par la baisse de la mortalité (8) évoluèrent ainsi vers un état de surpeuplement relatif, où l'émigration devenait sinon souhaitable, du moins un élément de recherche d'une autre possibilité d'ajustement *démo-économique*. L'exode rural des salariés agricoles qui perdaient leur emploi artisanal complémentaire (9), puis des petits exploitants miséreux, se développa en se généralisant et aussi en s'intensifiant. Ce processus démographique contemporain fut minutieusement étudié par P-J. THUMERELLE (op. cité) dans le cadre de la région Nord-Pas-de-Calais.

b2) L'exemple des Hautes Terres Artésiennes résume parfaitement ce type d'évolution démographique à long terme (10).

Déjà bien moins peuplées que le bas pays en 1801, ces hautes terres ont connu aux XIXème et XXème siècles, une évolution démographique défavorable, accentuant très nettement les disparités anciennes. Dépeuplement continu, déséquilibres graves dans les structures de population, tendance au vieillissement, tels sont les mots-clés qui résument à la fois le processus évolutif contemporain et le bilan actuel, conditionnant l'avenir des structures et des comportements démographiques. Depuis 1830 environ, la population du haut pays a diminué. Ce dépeuplement, même s'il n'a pas toujours été très intense, à l'image du mouvement actuel et récent qui affecte l'ancien bassin charbonnier, est toutefois très grave dans la mesure où il fut, depuis cette date, incessant, provoquant à long terme, une réelle "saignée à blanc", affectant même l'accroissement naturel devenu déficitaire dans certains cas . La carte (figure 3) qui situe l'année du maximum de population (1801-1975) exprime l'originalité démographique des Hautes Terres Artésiennes au sein du Nord-Pas-de-Calais. De très nombreuses communes ont connu leur maximum de peuplement avant le recensement de 1826. A titre d'exemples, il en est ainsi pour: Aubrometz 1806 et 273 habitants, Béthonsart 1801 et 299 habitants, Blangermont-Blangerval 1806 et 317 habitants,

Bonnières 1801 et 1132 habitants, Buire-au-bois 1821 et 847 habitants, Buneville 1821 et 255 habitants, Canettemont 1806 et 118 habitants, Canteleux 1821 et 121 habitants,... soit au total 48 communes sur 219 qui constituent la région agricole du Ternois (définition 1970, RGA). Au sein de la région agricole du Haut-Artois, sur 114 communes, 16 répondent à ce critère, dont: Aix-en-Ergny 1801 et 362 habitants, Alquines 1806 et 847 habitants, Avondance 1806 et 116 habitants, Bléquin 1806 et 629 habitants, Bourthes 1801 et 1187 habitants, Coupelle-Neuve 1821 et 375 habitants...

Si nous adoptons comme année de référence le recensement de 1851, dans ce cas, l'originalité démographique des Hautes Terres Artésiennes apparaît encore plus évidente par rapport au Sud-Arrageois et surtout par opposition au Cambrésis, pour qui de nombreuses communes rurales ont continué à progresser jusque dans le dernier quart du XIXème siècle grâce au développement de la culture de la betterave sucrière qui employait saisonnièrement de la main-d'oeuvre, et au maintien du textile à domicile. 69 communes sur 114 dans le Haut-Pays d'Artois ont atteint leur maximum de peuplement avant 1851. Il convient toutefois de différencier les marges de ce haut pays et le district de Lumbres, du coeur de cette région agricole. Dans le Ternois, 114 communes sur 219 ont obéi à cette tendance d'évolution démographique. Depuis l'année du maximum de peuplement, l'érosion humaine a parfois atteint des proportions considérables, supérieures à 40%, voire même à 60%, du maximum au recensement de 1975. (Figure 4). Il est intéressant de constater qu'une bande d'intense dépeuplement supérieur à 40%, couvre de façon continue un vaste espace depuis le Nord de la Forêt de Mormal dans le canton de Bavay, jusqu'au rebord du Boulonnais, embrassant ainsi le Bas-Artois oriental, le Ternois et le Haut-Artois. La diminution de la population atteint des valeurs très élevées dans le sud du Ternois et aux limites du pays de Fruges et d'Hucqueliers, ainsi que le confirment les quelques exemples regroupés dans le Tableau suivant III.

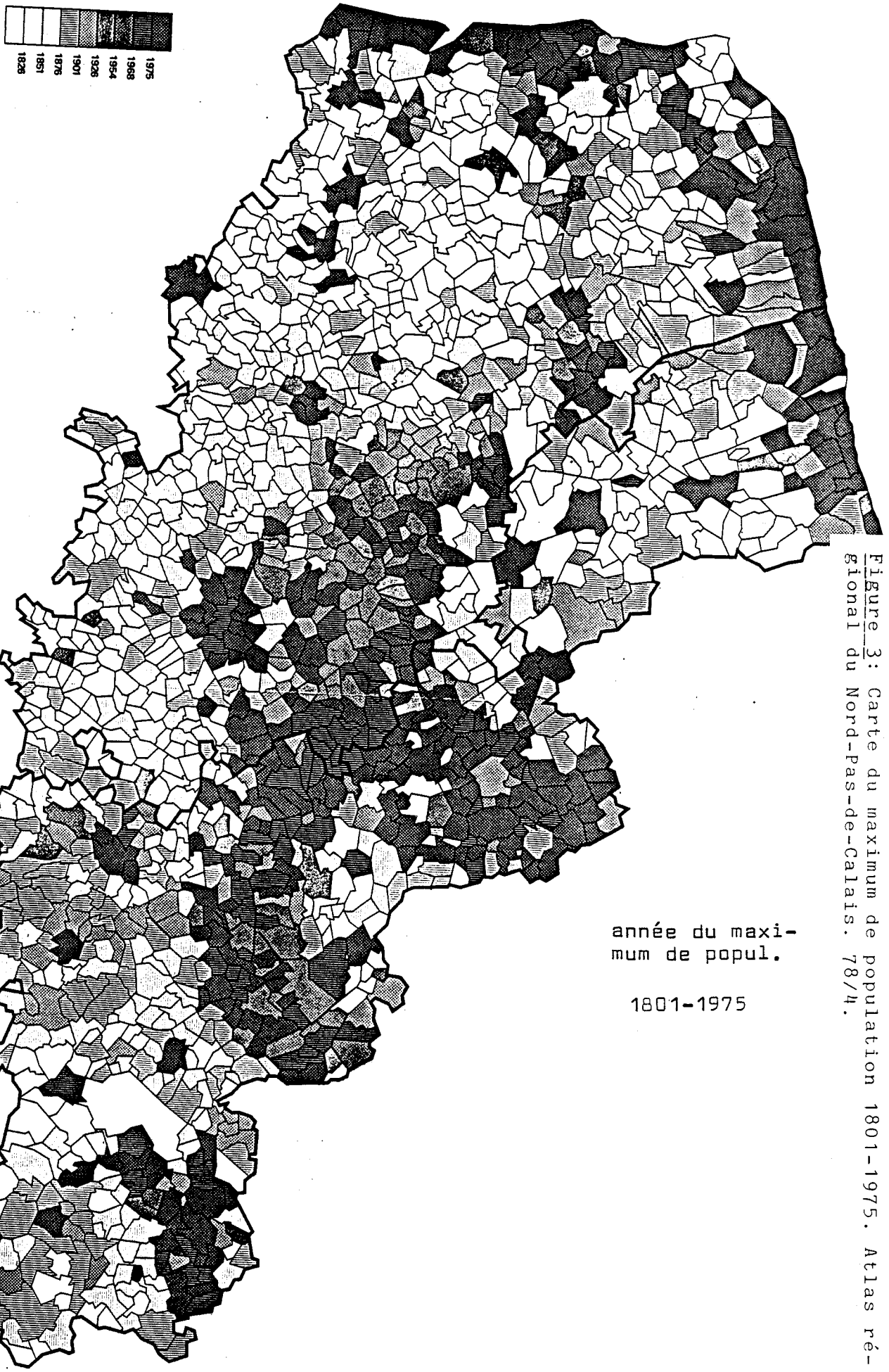

Figure 3: Carte du maximum de population 1801-1975. Atlas régional du Nord-Pas-de-Calais. 78/4.

Figure 4: Diminution de la population depuis le maximum. En %.
Atlas régional du Nord-Pas-de-Calais. 78/5.

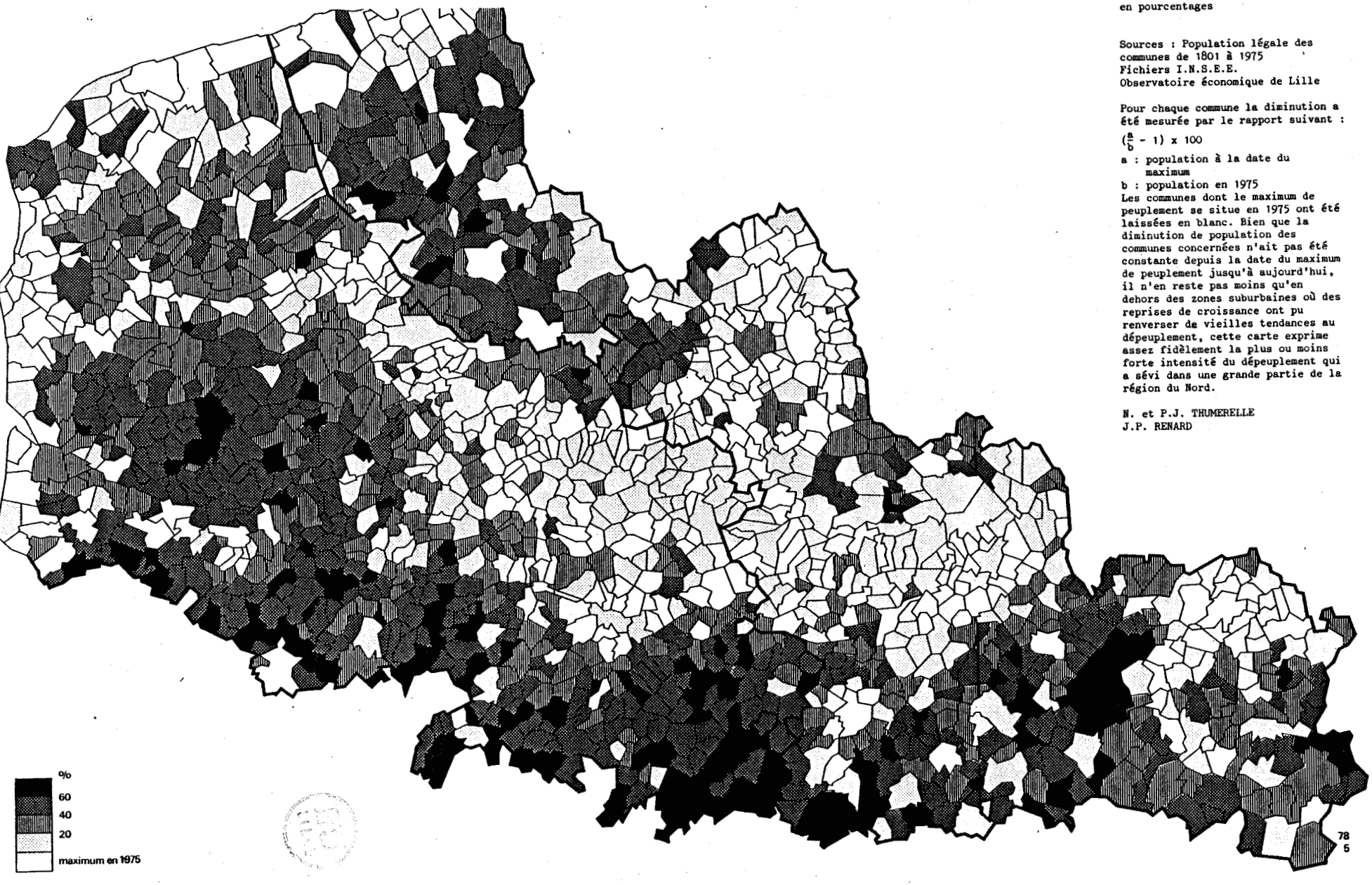

DIMINUTION DE LA POPULATION DEPUIS LE MAXIMUM
en pourcentages

Sources : Population légale des communes de 1801 à 1975
Fichiers I.N.S.E.E.
Observatoire économique de Lille

Pour chaque commune la diminution a été mesurée par le rapport suivant :

$(\frac{a}{b} - 1) \times 100$

a : population à la date du maximum
b : population en 1975

Les communes dont le maximum de peuplement se situe en 1975 ont été laissées en blanc. Bien que la diminution de population des communes concernées n'ait pas été constante depuis la date du maximum de peuplement jusqu'à aujourd'hui, il n'en reste pas moins qu'en dehors des zones suburbaines où des reprises de croissance ont pu renverser de vieilles tendances au dépeuplement, cette carte exprime assez fidèlement la plus ou moins forte intensité du dépeuplement qui a sévi dans une grande partie de la région du Nord.

N. et P.J. THUMERELLE
J.P. RENARD

Toutefois cet intense dépeuplement ne s'est pas réalisé à un rythme constant. Ainsi selon P-J. THUMERELLE la diminution des effectifs de population fut relativement peu sensible dans les régions rurales du Nord-Pas-de-Calais jusqu'en 1861, bien que ce mouvement affectât déjà nettement le pays de Fruges et d'Hucqueliers dans le Haut-Artois. Ainsi Hucqueliers, pourtant chef-lieu de canton, ne put résister à ce dépeuplement rural, puisque l'année du maximum de peuplement se situe en 1846, et même en 1826 pour Fruges! Cependant ce qui permet de distinguer les chefs-lieux de cantons, de leur environnement, c'est la moindre intensité du dépeuplement:

- 30,3% pour Hucqueliers,
- 20,3% pour Fruges (d'après le RGP en 1975).

Entre 1861 et 1876, le mouvement de dépeuplement va progressivement s'étendre aux cantons méridionaux des Hautes Terres Artésiennes (11), qui connurent à leur tour une diminution importante de leurs effectifs: ce fut le cas pour les cantons d'Auxi-le-Château, le Parcq, et Pas-en-Artois. Les chefs-lieux de cantons du Ternois ont plus ou moins bien résisté à cette hémorragie ; alors que Pas-en-Artois et le Parcq ont dans l'ensemble assez bien suivi le mouvement général, Auxi-le-Château, avec de nombreux accidents, atteignait son effectif maximum en 1975. Toutefois même quand l'année du maximum fut précoce (Pas-en-Artois 1801, ou le Parcq), la diminution relative des effectifs de la population jusqu'en 1975 fut moins importante que dans bien d'autres communes rurales sans fonction supra-communale.

Tableau III

Evolution en % de la population depuis le maximum de population. 1801 - 1975.

Source INSEE. LILLE.

Communes	Année du Max.	Population maximum	Intensité du dépeuplement
Avesnes	1841	148 hab.	- 64,2%
Avondance	1806	116	- 63,8%
Coupelle-N.	1821	375	- 65,9%
Hezecques	1846	324	- 69,1%
Reclinghem	1831	424	- 68,2%
Rimboval	1831	574	- 73,7%
Sibiville	1846	452	- 70,1%
Le Souich	1826	680	- 74,6%

De 1876 à 1911, le déclin se généralisa à travers toutes les Hautes Terres Artésiennes, sauf, ou avec une moindre intensité, dans les cantons bordiers comme Lumbres ou encore Aubigny-en-Artois qui semblent donc avoir mieux résisté à cette déprise humaine, soit parce qu'ils possédaient certaines industries (papeteries, cimenteries), soit parce qu'ils se situaient à proximité de centres de travail importants, comme Saint-Omer, Arras et surtout le bassin houiller. Le dépeuplement s'est poursuivi ensuite au XXème siècle, même au-delà de la deuxième guerre mondiale, sauf pour quelques cantons de marges comme Aubigny-en-Artois ou Beaumetz-les-Loges qui connaissent le phénomène de la sururbanisation arrageoise. (Le long de la RN25, par exemple à Beaumetz-les-Loges).

Ce déclin précoce de la population artésienne trouve ses origines dans la situation économique de ces campagnes à l'aube du XIXème siècle. Jamais l'industrie n'a joué un rôle important dans le Haut-Pays qui ne possède pas, par ailleurs, de tradition urbaine. Des activités textiles médiévales, réparties à travers la campagne, ne subsistait plus que la filature à domicile pour les fabriques picardes, au début du XIXème siècle. Ainsi les filatures industrielles eurent tôt fait de ruiner définitivement ces "occupations" extra-agricoles d'appoint avant même le milieu du siècle de la révolution industrielle. Ce n'est que dans les vallées que l'artisanat et l'industrie purent, dans certains cas, se maintenir dans la vallée de l'Aa, dans celle de la Canche ou encore de la Ternoise. Elnes, près de Lumbres, vécut autrefois avec l'extraction des pierres blanches et avec une briqueterie. Les agriculteurs de la région pouvaient, pendant les temps morts de l'hiver, transporter les pierres de taille sur les lieux de construction ou à la gare de Lumbres, d'où elles partaient vers Lille, Boulogne-sur-mer ou encore vers la région parisienne. Non loin de là, à Dennebroeucq, l'agriculture faisait vivre de nombreuses personnes au XIXème siècle, dans le cadre de petites exploitations. L'artisanat local plus ou moins associé à l'agriculture, était très vivant et permettait

de satisfaire l'essentiel des besoins (bourrelier, maréchal-ferrand, charron, meunier, fileuses...). C'est pourquoi la communauté pouvait vivre presqu'en autonomie. A la fin du XIXème siècle, et au début du XXème, certaines de ces activités disparurent , alors qu'en 1892 on ouvrait une ligne ferroviaire qui subsista pendant 60 ans. C'est aussi à partir de la dernière décennie du XIXème siècle que la population de Dennebroeucq se mit à décliner. On peut alors se demander dans quelle mesure l'ouverture de cette économie traditionnelle sur le monde extérieur en pleine industrialisation, n'est pas responsable du déclin démographique contemporain.

Alors que l'agriculture se transformait et libérait de la main-d'oeuvre salariée, le développement des activités houillères dans la région de Béthune et de Bruay-en-Artois, capta cette population active qui ne trouvait guère à s'employer sur place. C'est très certainement cette profonde disparité économique qui fut à l'origine de la généralisation du dépeuplement à travers les Hautes Terres Artésiennes, dans le dernier quart du XIXème siècle.

b3) Accentuation des dichotomies cantonales.

La dichotomie qui sépara les cantons ruraux et agricoles de ceux qui connurent un développement industriel durant le XIXème siècle, en Avesnois-Thiérache notamment, exprime clairement la formation, sinon l'accentuation, de disparités socio-économiques intra-régionales. En outre, l'Avesnois du Nord et la Thiérache de l'Aisne enregistrèrent des évolutions différenciées.

Ainsi avant le milieu du XIXème siècle, la croissance de la population est à peu près générale en Thiérache du Nord et de l'Aisne. Tous les cantons qui constituent l'actuelle Grande Thiérache (Figure 5) ont enregistré entre les recensements de 1801 et de 1841 une croissance de leurs effectifs de population généralement forte. Le taux de variation le plus faible concernait le canton du Nouvion-en-Thiérache (+13%), le taux le plus élevé correspondait à celui de Solre-le-Château avec 73%.

LES 229 COMMUNES DE THIÉRACHE

(secteur du Syndicat Mixte)

Figure 5: Carte de repérage des communes de l'Avesnois et de Thiérache de l'Aisne.

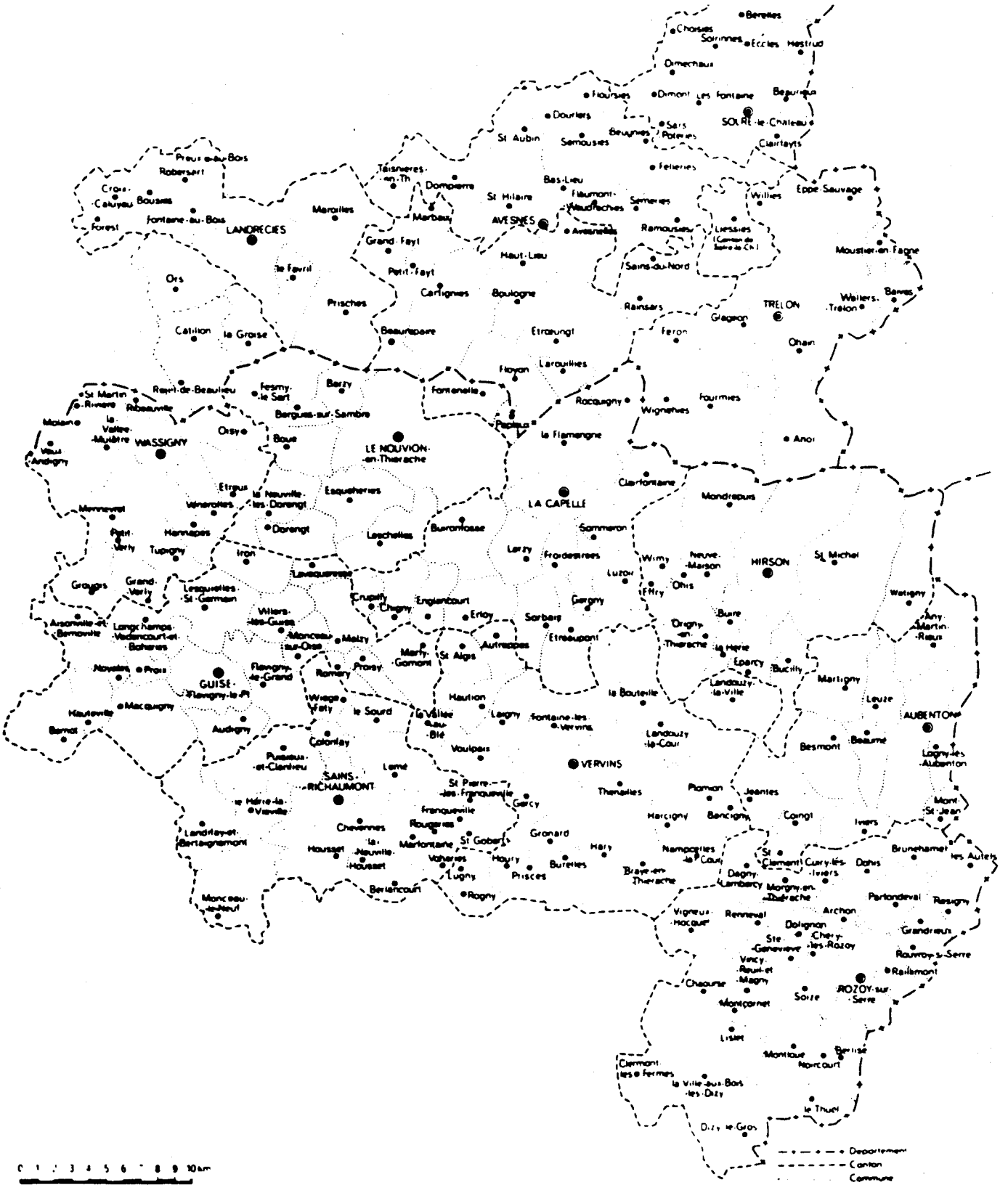

Rares furent les communes rurales de Thiérache du Nord qui enregistrèrent leur maximum de population avant le recensement de 1851. Citons toutefois un groupe de communes situées aux confins occidentaux de la région herbagère et au Sud de la forêt de Mormal, à proximité donc de Landrecies. Il s'agit notamment de Maroilles, de Prisches, de Beaurepaire-sur-Sambre, de La Groise, d'Ors ou encore de Catillon-sur-Sambre.

Toutefois, les cantons qui ont connu une croissance moins rapide se retrouvent tous en Thiérache de l'Aisne. Il s'agit du Nouvion-en-Thiérache, de Vervins, de Sains-Richaumont, de Rozoy-sur-Serre et d'Aubenton, comme l'indique le tableau IV.

Tableau IV
Evolution comparée de la population cantonale en Avesnois et en Thiérache de l'Aisne. 1801-1841. En pourcentages.

Avesnois		Thiérache de l'Aisne	
canton de Landrecies	: + 37,2	canton d'Aubenton	: + 26,8
canton d'Avesnes Nord	: + 23,5	canton de la Capelle	: + 32,2
canton d'Avesnes Sud	: + 27,8	canton de Guise	: + 33,5
canton de Solre le Château	: + 72,3	canton d'Hirson	: + 38,3
canton de Trélon	: + 59,3	canton de Nouvion en Th.	: + 12,3
pour mémoire, les quatre communes du canton du Cateau.	: + 16,7	canton de Sains Richau.	: + 20,3
		canton de Vervins	: + 18,0
		canton de Wassigny	: + 55,4
		canton de Rozoy/Serre	: + 21,0

Déjà avant le recensement de 1841, l'intensité de la croissance démographique cantonale apparaissait très corrélée avec le devenir des activités industrielles: ainsi à la disparition du travail des fils de dentelle dans le canton du Nouvion-en-Thiérache avant 1840, le recul de la bonneterie vervinoise, il faut opposer le dynamisme démographique du Solrézis associé au développement de l'industrie marbrière et à l'installation des marbriers belges en terre française à la suite du nouveau tracé de la frontière de 1815 ; ou encore,

la croissance rapide du canton de Wassigny (+55% de 1801 à 1841) doit être associée au développement des fabriques de Bohain-en-Vermandois qui sous-traitent dans les communes rurales du canton voisin.

En outre, Thiérache de l'Aisne et du Nord semblent évoluer au rythme de leur département respectif et ainsi elles accentuent leurs différenees (Tableau V).

Tableau V
Données démographiques comparées entre l'Avesnois herbager et la Thiérache de l'Aisne. 1801-1841.

Densités de population (nombre d'habitants au km2)			Taux de variation %
	(a)	(b)	%
zone géographique	1801	1841	(b)/(a)
Thiérache du Nord	64,5	91,8	+ 43
Thiérache de l'Aisne	63,4	81,7	+ 28,8
Département du Nord	133,5	189,3	+ 41,8
Département de l'Aisne	57,6	73,1	+ 26,9
Grande Thiérache	63,8	85,0	+ 33,2

Durant cette période, les densités de population sont donc relativement élevées, comparées à celles du département de l'Aisne ou encore à celles de la France. En outre cette région frontalière présente une structure géographique très particulière, caractérisée par l'absence de ville importante. La présence des activités artisanales et industrielles en espace rural, l'absence de grand pôle urbain et industriel, expliquent sans doute la répartition assez homogène et diffuse de la population. Aucune des villes de Thiérache de l'Aisne ou du Nord n'atteignait en 1841, le seuil des 5000 habitants: toutes les communes suivantes ont en 1841 entre 2000 et 5000 habitants, il s'agit de Wignehies, Fourmies, Anor, Solre-le-Château, Etroeungt, Catillon-sur-Sambre, Landrecies et Maroilles dans le département du Nord, mais aussi,

Le Nouvion-en-Thiérache, Esquéheries, Guise, Hirson, Buironfosse, Sains-Richaumont, Origny-en-Thiérache et Vervins pour le département de l'Aisne.

Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIXème siècle que des éléments de différenciation spatiale apparaissent clairement entre les cantons ruraux et ceux qui accueillent l'industrie nouvelle. Déjà entre 1841 et 1861, la population des cantons d'Aubenton, de La Capelle, du Nouvion-en-Thiérache, de Rozoy-sur-Serre, voit ses effectifs diminuer, alors que la croissance de Solre-le-Château, de Wassigny et surtout de Trélon se poursuit. Après 1861, l'opposition entre les deux parties du Nord et de l'Aisne, ainsi qu'entre les communes rurales et urbaines ne fera que s'accentuer. Alors que le recensement de 1861 représente pour la Thiérache de l'Aisne l'année du maximum de peuplement, la population thiérachienne du Nord poursuit sa croissance démographique jusqu'en 1891.

Tableau VI
Evolution de la population cantonale en Avesnois et en Thiérache de l'Aisne, entre 1841 et 1861. En pourcentages.

cantons de l'Avesnois:	variation de la population en % entre 1841 et 1861
canton d'Avesnes Nord } canton d'Avesnes Sud }	+ 1,4%
canton de Landrecies	+ 1,7%
canton de Solre Le Château	+10,5%
canton de Trélon	+21,1%
Avesnois	+ 7,1%
cantons de la Thiérache de l'Aisne	
canton d'Aubenton	- 3,0%
canton de la Capelle	- 3,0%
canton de Guise	+12,8%
canton d'Hirson	+ 4,4%

Tableau VI (suite)

cantons de la Thiérache de l'Aisne	
canton du Nouvion en Thiérache	- 3,7%
canton de Sains Richaumont	+ 0,3%
canton de Vervins	+ 0,2%
canton de Wassigny	+ 12,6%
canton de Rozoy-sur-Serre	- 9,2%
Thiérache de l'Aisne	+ 1,6%

Les premières difficultés de l'industrie fourmisienne vont désormais amplifier la tendance à l'instabilité de la population, et donc à l'émigration, déjà provoquée par la spécialisation laitière des campagnes environnantes. Ainsi est-il possible d'établir *une typologie des cantons* de l'actuelle "Grande Thiérache" quant à l'évolution démographique antérieure à 1891:

- *Les cantons ruraux qui ont généralement perdu au cours des années 1840-1890 une bonne partie de leurs activités artisanales textiles ou autres,* et qui ont connu par ailleurs une profonde mutation de leur système agricole, passant de la polyculture à la mono-production laitière et herbagère, libérant ainsi de la main d'oeuvre. Leurs effectifs de population atteignent un maximum vers 1861. Ce type a affecté en priorité la Thiérache de l'Aisne, moins touchée que sa voisine par "l'épopée" du textile lainier entre 1840 et 1880. Il s'agit des cantons d'Aubenton, de Rozoy-sur-Serre, de Wassigny, du Nouvion-en-Thiérache, de Sains-Richaumont, de Vervins.

- *Les cantons qui se sont spécialisés dans l'industrie lainière ont enregistré jusqu'en 1891 une croissance démographique parfois très rapide,* comme le canton de Trélon, et une urbanisation qui permit à des centres comme Fourmies (15.895 habitants en 1891) d'émerger ou de passer le seuil des 5000 habitants: Wignehies, Avesnes (Tableau VII).

- *Le canton de Guise a suivi une évolution particulière*, dans la mesure où il atteint son maximum de population en 1861, avec un effectif estimé à 20.553 habitants. Le chef-lieu de canton compte alors 4.873 individus. Jusqu'en 1891, les effectifs vont demeurer assez stables, alors que la répartition géographique interne sera profondément modifiée. La commune de Guise en concentrant la plupart des industries, comme les filatures de coton et de laine cardée, les fonderies avec le "Familistère Godin" fondé en 1846, spécialisé dans les appareils de chauffage, va attirer une large part de la population rurale migrante. En 1891, Guise avec ses 8.430 personnes est à son apogée, car la ville totalise à elle seule, 41% de la population cantonale.

Tableau VII

Croissance démographique et urbaine en Avesnois. 1861 - 1891. Relations avec l'essor du textile.

Jusqu'en 1891, tous ces cantons ont eu une population en croissance.

cantons	1891/1861 %	variation en nombre d'habitants
Avesnes Nord } Avesnes Sud }	+ 21,4	+ 5.393
Solre le Ch.	+ 11,0	+ 1.257
Trélon	+104,0	+19.219

La croissance de la population s'est portée essentiellement sur les villes existantes et sur quelques communes de taille restreinte. On voit ci-dessous que les gains sont variables, mais plus la commune se trouve près du centre de Fourmies, plus sa population a des chances de croître.

Variation de la population pour quelques communes

Population en..	1861	1891	var. absolue	var. en %
Communes				
Fourmies	5357	15895	+ 10538	+ 196,7
Wihegnies	2256	6463	+ 4207	+ 186,0
Sains du Nord	1653	4243	+ 2590	+ 156,0
Trélon	2435	4344	+ 1909	+ 78,4
Avesnes	3516	6495	+ 2979	+ 84,7
Avesnelles	1333	2354	+ 1021	+ 76,6

- *Le canton d'Hirson*, quant à lui, a connu une évolution démographique positive jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, grâce au renouveau de son industrie métallurgique et au chemin de fer.

c) Bilan pour l'ensemble des régions périphériques: généralisation progressive et différences de calendrier dans le déroulement du processus de dépeuplement.

En fait, pour l'ensemble des régions périphériques étudiées, du Ponthieu à l'Avesnois-Thiérache, deux idées doivent être soulignées:

- D'une part, la généralisation progressive du processus de dépeuplement.

- D'autre part, l'existence de différences locales ou micro-régionales de calendrier relatif au déroulement du phénomène.

c1) Une vue d'ensemble sur le dépeuplement.

En effet, l'ensemble des régions situées aux marges mitoyennes de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais aura subi à travers le XIXème siècle ou le XXème siècle, le mécanisme de dépeuplement conditionné par l'évolution économique défavorable à de tels espaces. L'intensité de la déprise humaine fut souvent considérable, évaluée à plus de 40%, voire même à plus de 60% des effectifs de population communale recensés lors de l'année au maximum de peuplement. Ce fut le cas des cantons des Hautes Terres Artésiennes (Fruges, Heuchin ou Hucqueliers), de leur retombée méridionale sur le Pays de Montreuil et le Ponthieu, hormis le ruban littoral et la vallée de la Canche où les activités ont mieux résisté au processus de concentration spatiale. Le Sud du Ternois, d'Auxi-le-Château à Avesnes-le-Comte, ainsi que le Bas-Artois arrageois de Pas-en-Artois à Croisilles, Marquion et Bertincourt, furent aussi durement touchés. Dans les cantons de Bapaume et de Bertincourt, le nombre de communes ayant perdu plus de 60% de leurs effectifs maximas de population est particulièrement élevé ; il est vrai que les combats de la Première Guerre mondiale ont, ici, précipité l'hémorragie. Voici ce qu'écrit

P-J. THUMERELLE (op. cité) à ce propos: "Mais plus encore que l'évolution économique, la guerre de 1914-1918 a profondément marqué l'évolution démographique... En 1921, aucun village ne retrouva sa population de 1911 simplement diminuée des pertes de guerre. En 1921, on recensa dans chacun des cantons de l'Artois oriental, des effectifs inférieurs aux trois-quarts et souvent aux deux-tiers de la population de 1911. Le canton de Bertincourt avait perdu 39% de ses habitants, les cantons de Bapaume et de Croisilles 37%, le canton de Marcoing 33%. Les cantons plus proches de Cambrai furent moins éprouvés: canton de Marquion - 26% ; de Cambrai-Ouest - 19% ; de Cambrai-est - 18%".

Plus à l'Est, on retrouve d'importantes taches de dépeuplement en Cambrésis, là où le textile, la broderie ont connu un recul déterminant, aux marges du Cambrésis et du Hainaut, dans les cantons du Quesnoy, de Solesmes, du Cateau et de Landrecies. Enfin de nombreuses communes du Sud-Est de l'Avesnois participèrent à ce vaste mouvement de dépeuplement, comme les cantons d'Avesnes-sur-Helpe Sud et la frange frontalière des Fagnes.

En Picardie, la confrontation des cartes de densités de population cantonales de 1836 et de 1975, confirme nettement la réalité de ce processus de dépeuplement des marges septentrionales de la région. A subi un très net recul démographique, l'ensemble du Ponthieu, avec les cantons de Rue, de Crécy-en-Ponthieu, du Nouvion, d'Ailly-le-Haut-Clocher, de Bernaville et de Domart-en-Ponthieu. Lors du RGP de 1982, les densités moyennes étaient les suivantes:

.Canton de Crécy-en-Ponthieu: 28 hab./km2
" de Bernaville.....: 33 hab./km2
" d'Ailly-le-Haut-Clocher: 43 hab./km2
" du Nouvion et de Rue...: 44 hab./km2,

soit dans tous les cas, des valeurs très inférieures à la moyenne départementale, 88 hab./km2.

Certains cantons situés au Nord de l'Amiénois et du Santerre ont aussi enregistré une nette diminution de leurs effectifs de population: citons les exemples de Acheux-en-Amiénois, de Villers-Bocage, de Bray-sur-Somme et de Chaulnes. Mais les cas les plus remarquables concernent les cantons de Combles et de Roisel qui, comme leurs voisins de l'Artois oriental ont subi en plus de la dévitalisation économique étalée sur le long terme, les effets de l'accident historique de 1914-18. Désormais en 1982, les densités de population sont devenues inférieures à 50 hab/km2: 48, dans le canton de Roisel, 36 pour Bray-sur-Somme, 42 pour Chaulnes, 34 dans le canton de Acheux-en-Amiénois, mais 31 pour celui de Combles. Seul le canton de Villers-Bocage, situé à une quinzaine de minutes d'Amiens dépasse légèrement le seuil des 50 habitants/km2, grâce aux effets de la rurbanisation récente.

Dans le Nord du département de l'Aisne, les cantons du Vermandois et de Thiérache ont tous subi la même évolution. Désormais on découvre un vaste triangle peu densément peuplé qui s'étire entre Hirson au Nord-Est, Saint-Quentin à l'Ouest, et Laon au Sud. Cette zone concerne une dizaine de cantons couvrant la totalité de la Thiérache, hormis celui de Hirson, le Nord du Laonnois et la Champagne crayeuse. Partout, les densités sont inférieures à 50 hab/km2 en 1982. On peut citer, 37 pour Vervins, 34 pour Rozoy-sur-Serre, mais c'est surtout dans les cantons d'Aubenton, de Craonne et de Sains-Richaumont que la situation devient très problématique dans la mesure où les densités moyennes sont respectivement de 23,24 et 28 hab/km2, alors que la moyenne départementale est de 72.

c2) Un calendrier différencié.

Toutefois, le calendrier du dépeuplement rural et régional a suivi des normes différentes selon les secteurs géographiques, surtout en fonction de l'absence ou de la présence d'activités artisanales et industrielles qui ont pu, plus ou moins longtemps, animer les campagnes et contribuer à attirer, du moins à retenir, les populations. On peut rappeler à ce sujet, la phrase suivante de Ph. PINCHEMEL (op. cité):

"L'artisanat mécanisé avait déjà porté un coup à l'association de l'agriculture et de l'industrie, l'usine l'acheva qui demandait un travail continu, une qualification précise. La communauté rurale fut disloquée par le renouvellement de la population, ce grand fait social trop souvent négligé".

C'est ainsi qu'on peut distinguer *plusieurs types d'évolution à long terme.*

** Le cas des cantons ruraux faiblement peuplés au début du XIXè siècle et pour qui le dépeuplement fut précoce et intense.*

L'essentiel des Hautes Terres Artésiennes répond parfaitement à cette première trajectoire: par rapport à l'arrondissement de Lille où les densités moyennes de population étaient considérables au début du XIXème siècle (272 hab/km2), ou encore par rapport aux arrondissements de Béthune et de Lens, le Montreuillois apparaissait comme une région peu peuplée car les densités n'atteignaient pas 60 hab/km2. Sur les hautes terres voisines qui séparent le bas plateau du Montreuillois-Ponthieu de la fosse du Boulonnais, les densités moyennes étaient faibles (66 hab/km2 dans le canton de Fruges). Elles demeuraient inférieures à 50, dans les cantons d'Hucqueliers, de Fauquembergues ou encore d'Etaples. Plus élevées dans la vallée de la Canche, dans les environs de Frévent ou d'Hesdin par exemple, ou encore en direction du Bas Artois oriental, elles restaient généralement comprises entre 60 et 70 habitants au kilomètre carré, rarement plus, exceptions faites des cantons d'Hesdin, de Pas-en-Artois ou encore de Bapaume. *Dans ces campagnes où généralement la tradition industrielle était peu inscrite dans les paysages et dans les mentalités, le dépeuplement fut déclenché avec précocité.* C'est pourquoi, de nombreuses communes du Haut-Artois, du Sud du Ternois, à proximité de la Somme, enregistrèrent leur maximum de peuplement avant le recensement de 1826 ou de 1831. Mais la plupart d'entre elles virent leurs effectifs culminer avant le milieu du XIXème siècle. (Tableau VIII). Toutefois la présence de petites industries, d'une route fréquentée, plus tard d'une voie ferrée, la proximité d'un centre

de travail, pouvaient suffire pour différer la date d'enclenchement de l'exode: ce fut le cas de certaines communes de la vallée de la Canche en aval d'Hesdin, le secteur de Saint-Pol-sur-Ternoise, ou encore de petits centres locaux comme Frévent (maximum de peuplement atteint en 1906 avec 4755 habitants) (tableau IX).

Tableau VIII
Exemples de communes appartenant au Ternois avec un maximum de peuplement antérieur au milieu du XIXème siècle.

Fresnoy	: 1841 avec 145 habitants.	
Gaudiempré	: 1806 avec 514 habitants.	
Givenchy-le-Noble	: 1846 avec 239 habitants.	Ceci est le résultat d'un dépouillement réalisé au hasard de l'ordre alphabétique. Sur 25 communes rencontrées, 10 situent leur maximum avant 1851.
Gommecourt	: 1841 avec 305 habitants.	
Gouy-Servins	: 1826 avec 451 habitants.	
Gouy-en-Ternois	: 1801 avec 414 habitants.	
Grand-Rullecourt	: 1826 avec 807 habitants.	
Grigny	: 1841 avec 473 habitants.	
Guinecourt	: 1821 avec 81 habitants.	
Haravesnes	: 1846 avec 183 habitants.	

Tableau IX
Exemples de communes situées dans le Sud-Ouest du département du Pas-de-Calais à maximum de peuplement tardif.

Frévent	: 1906 avec 4755 habitants.
Saint-Michel-sur-Ternoise	: 1975 avec 935 habitants.
Saint-Pol-sur-Ternoise	: 1982 avec 5752 habitants.
Attin	: 1982 avec 513 habitants.
Beaurainville	: 1982 avec 1976 habitants.
Marconne	: 1975 avec 1321 habitants.
Marconnelle	: 1982 avec 1489 habitants.

Une évolution comparable embrasse une région comme Le Ponthieu du canton de Rue à celui de Bernaville.

* Il nous faut revenir un instant sur *le cas des secteurs de Pas-en-Artois et de Bapaume, au Sud d'Arras, qui constituent en fait une transition géo-démographique évidente* entre les Hautes Terres Artésiennes occidentales et le Cambrésis, le Santerre et le Vermandois, situés plus à l'Est. En effet, la retombée de l'anticlinal artésien a facilité le dégagement d'un relief adouci, où les altitudes baissent progressivement en direction du seuil de Bapaume. Dans cette région de bas plateaux et de terres très fertiles, les densités de population au début du XIXème siècle étaient quelque peu plus élevées qu'à l'Ouest. Une telle situation était aussi vérifiée dans les cantons picards limitrophes comme ceux de Doullens, Acheux-en-Amiénois ou encore Albert: partout les densités de population rurale étaient supérieures à 70-75 hab/km2. Rappelons celles des cantons de Pas-en-Artois, 79, et de Bapaume, 104. La plus grande fertilité des sols grâce à la présence d'une épaisse couche de limons argileux recouvrant la craie blanche sésonienne fissurée, l'abondance de toponymes anciens, gallo-romains et du début de l'époque médiévale, la présence des voies romaines, des multiples villas gallo-romaines, prouvent (et expliquent simultanément) combien cette région fut, depuis bien longtemps déjà, attractive pour l'homme-agriculteur. (Santerre vient de Sana Terra). En outre, la présence de petits centres comme Albert, Doullens et Bapaume (dont les effectifs de population ont pu dépasser le seuil des 3300 habitants lors du RGP de 1881), rendant divers services très appréciés à leur environnement rural, peut aussi expliquer les plus fortes densités de population. Situés aux frontières de l'Ancienne France et de l'Artois, ils durent affronter mille conflits et chevauchées. Cependant le marché, les fonctions administratives (Bapaume fut un temps chef-lieu de district, alors que Doullens fut chef-lieu d'arrondissement jusqu'en 1926), leur assuraient un pouvoir de gestion de l'espace rural périphérique, non négligeable. L'organisation administrative du Pas-de-Calais de 1790 définissait le district de Bapaume, et lui reconnaissait ainsi implicitement un rôle géo-économique incontestable, au sein d'un triangle délimité au Sud par la Picardie, à l'Est par le Cambrésis et au Nord, par

une ligne qui courait depuis la proximité de Pas-en-Artois jusqu'au canton de Vitry-en-Artois. Le district de Bapaume de 1790 comprenait les cantons de Oisy, de Cagnicourt, de Croisilles, de Courcelles-le-Comte, de Foncquevillers, de Grévillers, de Vaulx, de Metz-en-Couture et d'Haplincourt. C'est dire qu'en superficie, il était aussi important que celui d'Arras situé plus au Nord et à l'Ouest. Par rapport à la situation administrative actuelle, il correspondait aux cantons de Croisilles, de Marquion, de Bertincourt, de Bapaume et partiellement de Beaumetz-les-Loges et de Pas-en-Artois. Toutefois l'arrêté du 9 Brumaire de l'an X (31/10/1801), ramenait Bapaume au rang de chef-lieu de canton.

Selon P-J. THUMERELLE, *le dépeuplement se développa dans ces régions rurales à partir des années 1860*. En effet, beaucoup de communes situées au Sud d'Arras, dans les cantons de Beaumetz-les-Loges, Croisilles ou de Bapaume, fixent l'année de leur maximum de peuplement entre les recensements de 1851 et de 1876. Il est admis que le développement de la betterave sucrière, associée aux céréales, alors grande mobilisatrice de main-d'oeuvre agricole, la présence de nombreux ateliers ou de petites industries diversifiées (industries alimentaires, brasseries, sucreries, briqueterie, tissage...), ont permis à la population rurale de croître jusqu'au milieu du XIXème siècle au moins. Puis la disparition des ateliers, concurrencés par la grande industrie extérieure à ces campagnes, et surtout la Première Guerre mondiale provoquèrent un sévère dépeuplement. En effet, quoique plus tardif que sur les Hautes Terres Artésiennes occidentales, il n'en fut pas moins intense. Dans les cantons de Doullens, d'Acheux-en-Amiénois, de Bray-sur-Somme, la diminution des densités de population fut déjà importante avant la fin du XIXème siècle. Par ailleurs, les combats de 1914-18 n'épargnèrent pas le Nord-Est du département de la Somme, à tel point que la diminution des effectifs de population se poursuivit en s'accélérant et en se généralisant à l'ensemble de cette marge départementale, incluant dans son aire d'extension, les cantons du Santerre septentrional.

* En Avesnois-Thiérache, les densités de population au début du XIXème siècle, n'étaient pas non plus très élevées: supérieures à 75 hab./km2 toutefois dans les cantons de La Capelle, d'Hirson, du Nouvion ou encore de Guise, elles devenaient inférieures dans les cantons des marges méridionales de Thiérache de l'Aisne, comme Sains-Richaumont, Vervins ou encore Aubenton, dans l'Avesnois également, hormis Landrecies et surtout dans les Fagnes. Toutefois, et cela fut déjà signalé, à partir de 1840-50, l'évolution démographique introduit une différenciation spatiale double qui est encore actuellement perçue.

- Au dépeuplement précoce et intense du monde rural (tableau X), s'oppose la poursuite de la croissance démographique dans les cantons qui accueillent l'industrie textile lainière, du moins jusqu'aux années 1880-90.

Tableau X
Evolution de la population communale au XIXème siècle, en Thiérache du Nord. D'après R. BLANCHARD.

Effectifs de population de 30 communes thiérachiennes:

- 1804: 19.700 habitants ;
- 1822: 21.600 habitants ;
- 1842: 23.400 habitants ;
- 1851: 23.800 habitants (année du maximum).

Ces trente communes se répartissent de la manière suivante: cantons d'Avesnes-sur-Helpe Nord, , d'Avesnes-Sud, plusieurs communes du canton de Berlaimont (Ecuélin, Monceau-Saint-Waast, Noyelles, Saint-Rémy-Chaussée, Sassegnies), Le Favril, Maroilles et Prisches du canton de Landrecies, Beaufort, Eclaibes et Limont-Fontaine du canton de Maubeuge. Les villes et les centres à caractère industriel ont été éliminés.

Ensemble des communes appartenant aux Fagnes (bande longeant la frontière belge, région de Solre-le-Château):

- 1804: 7856 habitants.
- 1846:11677 habitants.
- 1851:11608 habitants.

C'est la crise de 1848 qui paraît avoir interrompu la montée . (Voir figure 6 pour la localisation des communes).

Figure 6: L'Avesnois-Thiérache dans le département du Nord: carte communale.

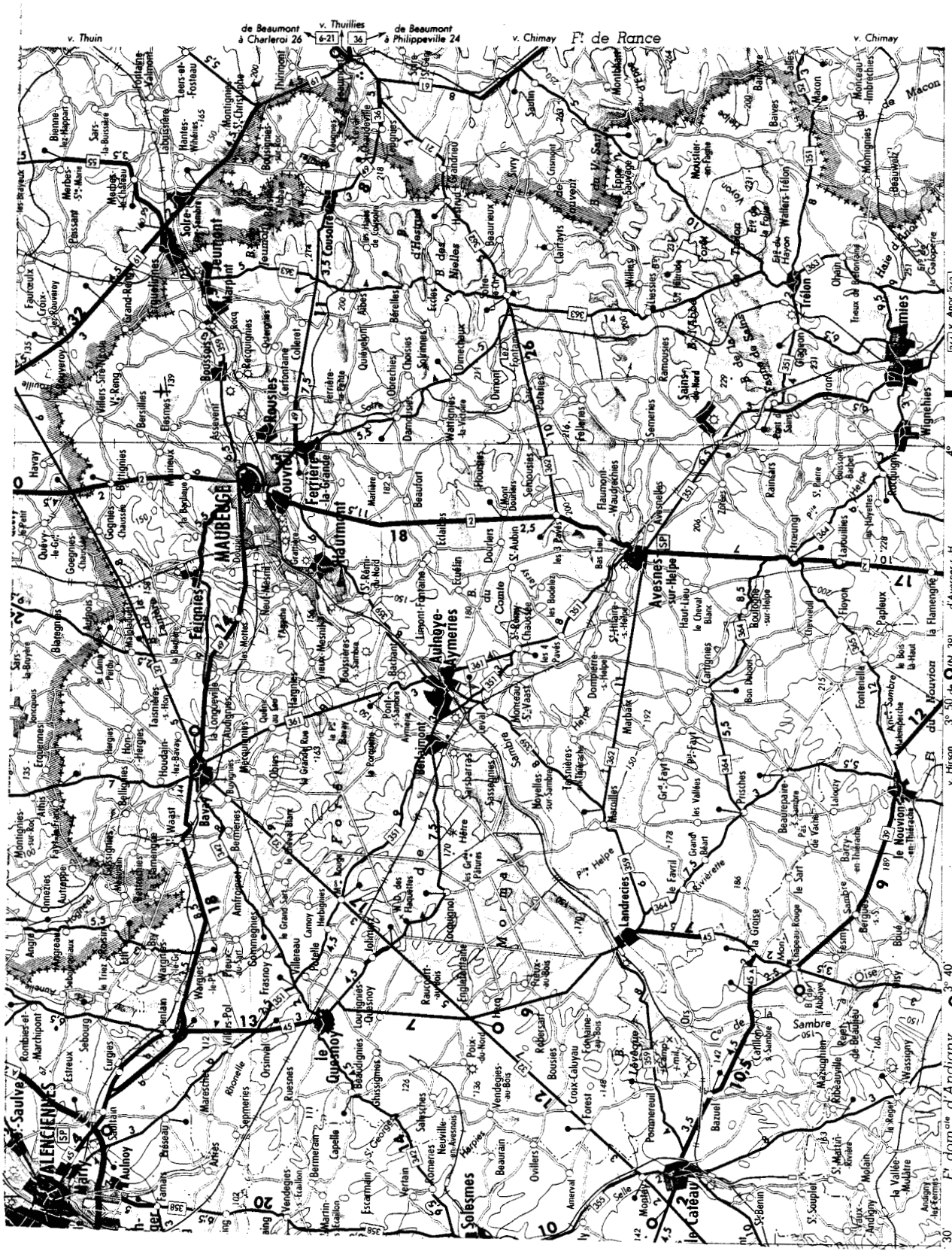

- Le dépeuplement fut plus précoce et important en Thiérache de l'Aisne, parce que plus rurale, que dans l'Avesnois. C'est pourquoi, à la veille de la Première Guerre mondiale, les écarts de densités de population cantonale sont devenus relativement accentués. Le tableau XI montre qu'en 1861, la population de la Thiérache du Nord et de l'Aisne est encore assez également répartie dans l'espace. Par contre 50 ans plus tard, les écarts de densités cantonales se sont considérablement creusés. Entre Trélon et Aubenton, la différence est de 140 hab/km2 en 1911, contre 37 en 1861. Mais surtout le Sud de la Thiérache apparaît nettement touché par le dépeuplement (figures 7 et 8).

Tableau XI
Densités de population cantonale en Thiérache du Nord et de l'Aisne, en 1861, 1891 et en 1911.

Densité de population au km2

cantons \ années	1861	1891	1911
Landrecies	128,8	127,5	108,3
Avesnes(Nord et Sud)	87,4	103,6	96,2
Solre le Château	81,4	92,4	86,4
Trélon	103,0	197,0	183,7
Aubenton	66,0	57,2	43,6
La Capelle	82,0	77,7	64,0
Guise	104,0	105,0	98,5
Hirson	82,6	96,8	118,0
Le Nouvion en Thié.	81,7	72,8	63,1
Sains Richaumont	79,0	63,9	50,3
Vervins	75,0	62,7	52,3
Wassigny	136,0	116,0	85,6
Rozoy-sur-Serre	64,0	56,0	45,6

Ainsi, parmi les régions périphériques étudiées, à densités de population faibles ou moyennes en général, l'Avesnois-Thiérache se distingue par une évolution démographique sélective et contrastée, durant la seconde moitié du XIXème siècle.

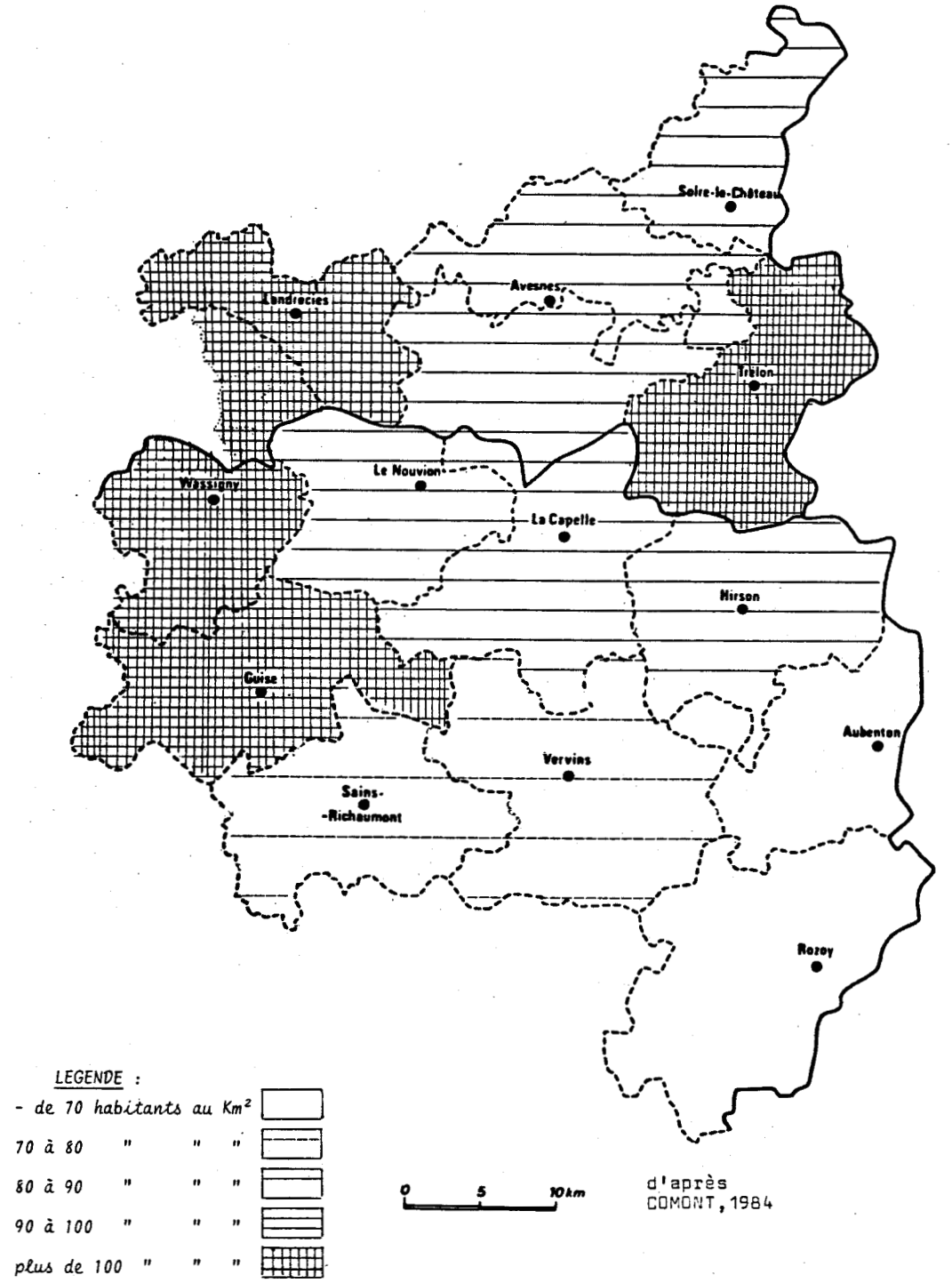

BU LILLE

LES CANTONS DE THIÉRACHE

DENSITE DE LA POPULATION EN THIERACHE

Figure 7 *EN 1861*

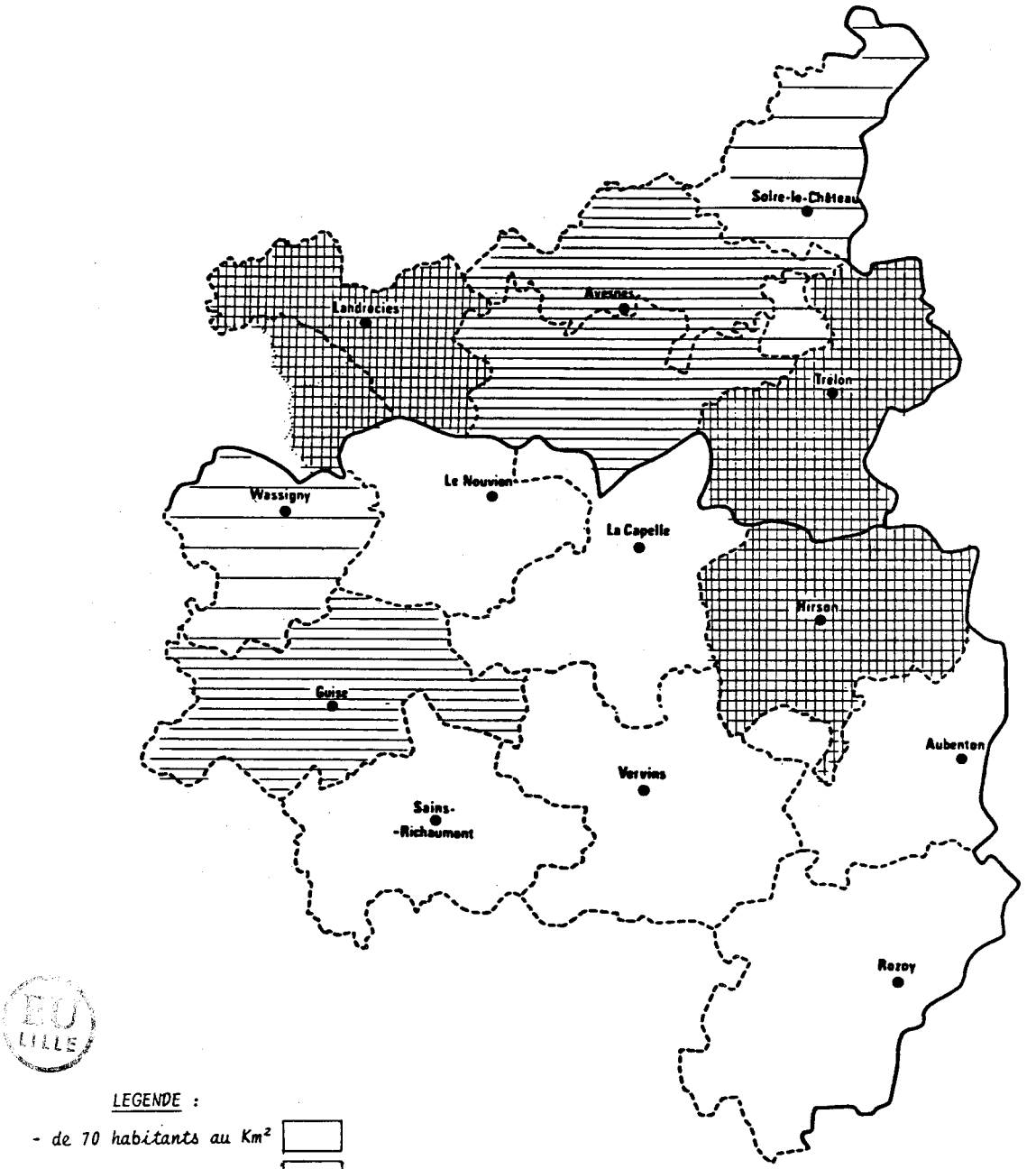

EU
LILLE

LES CANTONS DE THIÉRACHE

Figure 8 — DENSITE DE LA POPULATION EN THIERACHE EN 1911

** Enfin avec les régions du Cambrésis, surtout oriental, et du Vermandois, on aborde le cas de régions déjà densément peuplées au cours du premier quart du XIXème siècle (100 à 130 hab/km2) et qui, en outre, vont connaître jusque dans le dernier quart du siècle, une expansion démographique soutenue.* On peut citer les cantons du Catelet, de Bohain-en-Vermandois, ou encore les marges occidentales de Thiérache (cantons de Guise et de Wassigny). Ces quatre cantons vers 1880-90 dépassaient le seuil des 100 habitants/km2. Dans le département du Nord, les cantons de Cambrai-Est, de Carnières, de Solesmes, de Clary et du Cateau avaient franchi ce même seuil à l'aube du XIXème siècle (12), et en outre ils purent enregistrer une très forte croissance de population entre les recensements de 1801 et de 1861. C'est alors que les cantons de Clary, de Carnières et de Solesmes présentaient des densités moyennes supérieures à 200 hab/km2. Grâce aux travaux de DIEUDONNE et de BLANCHARD R., on apprend que le "plateau du Cambrésis, entre l'Escaut et la forêt de Mormal, était au début du XIXème siècle, un immense atelier d'industrie textile". En effet, la fabrication des batistes, gazes et linons, était répartie dans une centaine de communes, et certaines d'entre-elles pouvaient même dénombrer plus de 300 métiers. Cependant, après le milieu du siècle, cette industrie à domicile commença à régresser et les effets démographiques ne se firent guère attendre: ceci explique pourquoi tant de communes du Cambrésis oriental, disposées pour l'essentiel en bandes de direction méridienne (fig. 3), situent leur maximum de peuplement entre les recensements de 1851 et de 1876. Seules une dizaine d'unités communales continuèrent d'accroître leurs effectifs jusqu'à la fin du siècle, voire même jusqu'aux premières décennies du XXème siècle. On peut citer, comme exemples de centres importants, Solesmes, ou Le Cateau qui atteint le score de 10.700 habitants en 1906. Durant toute cette période, la ville de Caudry poursuivit son ascension, pour dépasser le seuil des 13.000 habitants à la veille de la Première Guerre mondiale. "Ce sont pour la plupart celles où la grande usine a remplacé le métier à bras".

(*) voir P. 344.

En revanche, le maximum de peuplement fut plus précoce dans le secteur situé entre Le Cateau et Landrecies, donc aux confins du Cambrésis et de la Thiérache, à cause de difficultés rencontrées dans le tissage de la laine et de la réduction de la main d'oeuvre agricole surtout au moment où les herbages prirent de l'extension. Ainsi, Catillon-sur-Sambre enregistre son maximum de peuplement en 1836. Pommereuil en 1866, d'autres encore avant le RGP de 1851. De même les communes qui restèrent quelque peu à l'écart du développement du textile en Cambrésis-Vermandois, comme celles qui se situent au contact avec le Pas-de-Calais, dans la partie occidentale et méridionale du canton de Marcoing par exemple, annoncent, par leurs moindres densités et leur maximum plus précoce, plus proche du milieu du siècle que de sa fin, les campagnes du Bas-Artois voisin.

En outre, ce dépeuplement progressivement généralisé vers la fin du XIXème siècle, se poursuivit durant le XXème siècle au-delà de la Première Guerre mondiale. Déjà vers 1930, les densités des cantons de Roisel, du Catelet, de Wassigny étaient-elles ainsi devenues inférieures à 75 hab/km2, et même à 50 dans les cantons de Vermand, de Chaulnes ou encore de Combles. En Cambrésis, la comparaison entre les densités cantonales de 1911 et de 1936, confirme clairement la poursuite du reflux démographique.

3 - COMPREHENSION DU PROCESSUS DE MARGINALISATION SOCIO-ECONOMIQUE CONTEMPORAIN.

La géographie démographique et économique des espaces périphériques mitoyens de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais, caractérisée par la faible structure urbaine, le dépeuplement important, la désindustrialisation, le faible dynamisme du secteur tertiaire qui ne peut compenser la diminution de l'emploi primaire et secondaire, ne peut être comprise qu'en fonction de la connaissance précise que l'on doit avoir à propos des structures socio-économiques antérieures à la révolution industrielle et des mécanismes de mutations enregistrées depuis près de deux siècles. Si l'on peut admettre que c'est au cours des années 1840-60 que les bases d'une profonde évolution de l'économie régionale sont posées, et que la remise en cause des modèles économiques spatiaux proto-industriels secrète les piliers d'une nouvelle structure géographique, alors il faut nécessairement s'interroger sur ce que devait être la situation économique et démographique de ces pays ruraux périphériques avant le milieu du XIXème siècle, sur les mécanismes qui permettaient d'établir un équilibre dynamique relatif entre l'emploi et la population ; puis chercher à comprendre les causes et les principales composantes des mutations contemporaines.

a) Structure économique et démographique des pays ruraux périphériques avant 1850.

Pour répondre à la première de ces deux interrogations, on peut rappeler les quelques lignes rédigées par A. DEMANGEON, à propos des industries campagnardes de la plaine picarde: "une carte industrielle de la Picardie, de l'Artois, du Cambrésis et du Beauvaisis où figureraient seules les industries des villes et de leur banlieue ne représenterait pas toute la réalité. Rebelles à la loi qui pousse l'atelier et l'ouvrier vers les villes, les campagnes de cette contrée contiennent encore des paysans qui ne sont pas laboureurs et dont la terre n'est pas l'unique ressource. La

manufacture n'a pas déserté les villages ; fidèle à une tradition très vieille, elle demeure encore, en maints endroits, solidaire de la culture".

De ces quelques lignes, il est possible de dégager un certain nombre d'idées qui appellent un développement attentif.

- Certes, il existait au XVIIIème et encore au XIXè siècle, une "industrie des villes" et une "industrie des champs" ; mais quelle relation existait-il entre ces deux formes de travail? En outre, cette relation ne préfigurait-elle pas le mouvement contemporain de concentration des activités et des hommes dans les villes?

- L'auteur insiste sur la relation qui associait l'agriculture et l'industrie rurale. Cette solidarité, facteur de peuplement, devint surtout après 1850 ou 1880, selon les secteurs, un facteur de dépeuplement, car diverses régions rurales du Nord de la Picardie n'avaient pas encore élaboré un autre système d'organisation de l'espace et de l'économie. Dès que l'une des deux activités commençât à se "restructurer" (de la polyculture thiérachienne à la spécialisation herbagère, dans l'embouche par exemple puis dans la production laitière, ou encore par la disparition des débouchés commerciaux assurant autrefois le maintien du tissage à façon à domicile), le système régional socio-économique devint progressivement défaillant, conduisant nécessairement au dépeuplement.

- Plus loin, dans le même paragraphe, A. DEMANGEON écrit: "Cette forme originale du travail industriel vit encore, car, malgré les révolutions économiques, elle tient encore étroitement au sol". Deux questions doivent être posées à propos de cette phrase:

1°) Quelle est la part qui revient au milieu naturel dans le processus de création et de développement économique des régions rurales?

2°) Dans quelle mesure, cette étroite relation qui associait ou attachait l'industrie rurale "au sol", n'est pas aussi responsable de son déclin ultérieur? En outre, quelle est la part de responsabilité qui revient à l'homme dans le mouvement de déclin industriel plus récent? Ne s'est-il pas trop limité à n'exploiter que son environnement certes riche et diversifié, mais en oubliant que l'avenir de la production se jouait aussi au niveau de la maîtrise des circuits commerciaux?

a1) La contribution du milieu naturel au processus de création et de développement économique des régions rurales.

En Picardie septentrionale, les milieux naturels se répartissent essentiellement en deux ensembles bien distincts. Tout d'abord, les plaines et plateaux d'interfluves crayeux avec leur couverture limoneuse, mais aussi leur chappe d'argile à silex, principalement en Picardie occidentale, couvrant l'essentiel des marges septentrionales du Bassin sédimentaire parisien, sont entrecoupés de rideaux, de larris, de creuses et aussi de vallées sèches très nombreuses. Ces caractéristiques topographiques particulières furent déjà présentées dans le cadre des Hautes Terres Artésiennes (13). S'opposant aux entités naturelles brièvement rappelées ci-dessus, les vallées alluviales, décrites par plusieurs géographes, composant des sillons paysagers originaux avec leurs étangs, leurs peupleraies, leurs grasses prairies maintement très souvent ponctuées de cabanons de pécheurs et de caravanes. Comme l'écrivait A. DEMANGEON: "Par la faiblesse de leur pente, par la largeur de leur fond plat, par l'épanchement continu des sources, les vallées sont devenues de véritables régions aquatiques... - ou encore - Entre les vallées humides et les plateaux arides, l'eau est le principe de la différenciation géographique. Par son abondance ou sa rareté, elle crée deux aspects de la nature que l'oeil distingue bientôt dans le paysage, deux milieux physiques où l'activité des hommes évolue différemment". Pour Ph. PINCHEMEL, "l'uniformité (des paysages de craie blanche gélive) est rompue par des vallées relativement profondes et du fond desquelles, les rebords de plateaux font figure de reliefs importants".

Toutefois, le déroulement de la plaine littorale des Bas-Champs et du Marquenterre, fixée entre le cordon dunaire et la falaise morte, dépendante des conditions de drainage, ainsi que la remontée du socle ardennais en Avesnois-Thiérache qui provoque, conjointement avec l'action de l'érosion sélective, l'affleurement de couches géologiques autres que crayeuses, multiplient les possibilités de diversification paysagère, mais aussi de qualités de terroirs et d'utilisations économiques du substrat.

Depuis toujours, les vallées alluviales et humides ont attiré et fixé les hommes, non pas tellement sur le talweg, car le danger d'inondation et de maladies était constant et pouvait ainsi ruiner le travail acharné de l'homme, mais plutôt sur des croupes ou des tufs, sortes de monticules calcaires moins humides et émergeant, tels des ilôts, des fonds tourbeux omniprésents. De même, dans la Plaine du Marquenterre, les principaux ilôts de peuplement sont fixés sur quelques buttes sableuses ou sur d'anciens cordons sableux littoraux, dominant de quelques mètres le fond plat et humide environnant, comme le démontre la carte de Rue (14).

Ces tufs ont toujours présenté aux yeux des hommes, un attrait particulier comme l'attestent les multiples vestiges protohistoriques et gallo-romains. PICARD C., en 1838, les considérait comme des "musées d'antiquités". De même AGACHE souligne l'importance des sites préhistoriques aux confluents des rivières, aux points de passages obligés, où l'on découvre fréquemment de grandes quantités de silex. De ce fait, on ne s'étonnera guère de trouver dans ces vallées, des "industries" anciennes diverses. Signalons aussi l'existence de nombreuses digues créées par l'homme pour retenir l'eau de la Canche ou de l'Authie, en aval de Doullens notamment, et qui permettaient d'actionner les *moulins*. A ce propos, on peut aussi rappeler l'existence de gouaches exécutées en 1605 pour les villes appartenant à la Gouvernance d'Arras et en 1610 pour le Comté de Saint-Pol, selon la volonté du Duc de Croy

(gouaches que l'on peut admirer aux archives de Dülmen, Nordrhein), dont certaines, reproduites par BACQUET G. dans son ouvrage consacré au Val d'Authie (15), présentent à Sarton et Orville, des moulins fonctionnant grâce aux eaux courantes de l'Authie. On retrouve la trace d'anciens moulins dans bien d'autres vallées de France septentrionale , en particulier le long de la Sensée (Arleux, Aubencheul-au-Bac), ou encore le long de l'Escaut, de l'Helpe-majeure... On est en outre surpris par le nombre de moulins (à eau ou à vent) qui fonctionnaient encore en Cambrésis, dans la seconde moitié du XIXème siècle (Anneux, Avesnes-le-Sec, Banteux, Bantigny, Bantouzelle, Briastre, Cantaing-sur-Escaut, Carnières...). Moulins à farine ou à huile animaient alors la plupart des communes du Cambrésis.

Par ailleurs, la *tourbe* recherchée à la fois comme combustible et comme engrais, avait donné naissance à une activité particulière et à une "profession" spécifique à ces milieux amphibies: le tourbier, profession et individu soigneusement décrits par A. DEMANGEON (op. cité). "Ils vivent d'une existence isolée, au fond des marais, dans leurs chaumières d'argile, toutes basses et frêles, badigeonnées de chaux sur les murs, de goudron sur le soubassement ; presque toute l'année ils travaillent là, dans les brouillards, sur une terre humide, coupée de canaux et de clairs". Ces derniers, d'ailleurs (étangs aux formes géométriques issus de l'extraction de la tourbe à l'aide du grand louchet Morel) ne faisaient qu'accroître l'humidité ambiante des fonds de vallées. La tourbe était notamment activement extraite dans les vallées de l'Authie, mais aussi de la Somme, de la Sensée (Brunémont, Lecluse..), de l'Escaut (Crève coeur-sur-Escaut...).

Enfin *l'osier* cultivé le long de la Canche ou sur les bords de l'Authie avait donné naissance à la *vannerie*, longtemps rencontrée dans des villages comme Marles-sur-Canche, ou Le Boisle et Labroye, le long de l'Authie. La vannerie per-

mettait aussi de faire vivre des artisans à Caudry, à Marcoing et dans d'autres communes de la vallée de l'Escaut, au Cateau ou à Saint-Python dans la vallée de la Selle, ainsi que plusieurs centres de la haute vallée de l'Oise, en Thiérache de l'Aisne.

Dans certains fonds de vallées, en outre, les grés primaires en affleurant, notamment sur les Hautes Terres artésiennes, comme par exemple dans la haute vallée de la Lys, donnèrent naissance à une *industrie extractive*. Les industries en rapport avec le sol et le sous-sol étaient au XIXème siècle, bien plus nombreuses qu'elles ne le sont aujourd'hui, notamment dans le Bas-Artois oriental, au sein des cantons de Bapaume, de Bertincourt, de Croisilles, ou encore de Marquion. D'anciens dictionnaires départementaux font état de la présence de briqueteries, de fabriques de pannes, de tuileries, de cimenteries, de fours à chaux dans l'Arrageois. Dans le Cambrésis voisin, on notait l'existence de carrières d'extraction de pierres blanches à Avesnes-le-Sec, à Avesnes-les-Aubert, à Boussières-en-Cambrésis, Carnières, Lesdain... ; de briqueteries aussi (Avesnes-les-Aubert, Bertry, Le Cateau, Ligny, Neuville-Saint-Rémy), mais aussi de gisements de phosphates de chaux exploités (Briastre, Quiévy...), de fours à chaux le long de l'Escaut.

Les *forêts* qui subsistèrent sur les plateaux et sur leurs versants (Crécy-en-Ponthieu, Lucheux...), ont attiré les sabotiers, les bûcherons, parfois les charbonniers, fixant quelques scieries, créant ainsi un "Pays-au-Bois" vivant et original. Ainsi en dépouillant les listes nominatives des recensements de population, Ph. PINCHEMEL a pu repérer l'existence de scieurs dans le canton de Rue en 1836. Par contre, compte-tenu du faible taux de boisement du Santerre, les scieries y étaient très peu nombreuses vers le milieu du XIXè siècle. Le même auteur cite toutefois les exemples de Rosières, d'Harbonnières et de Caix dans le cadre du canton de Rosières-en-Santerre.

Sur les plateaux, il arrivait aussi que l'on exploitât des carrières de craie pour répondre aux besoins des *sucreries*. En Cambrésis, l'industrie du sucre prit une grande importance économique à partir de 1835 à tel point qu'il serait vain de prétendre dresser une liste exhaustive des établissements traitant la betterave sucrière. Citons néanmoins, les sucreries de Solesmes, de Banteux, de Crèvecoeur-sur-Escaut, de Carnières, d'Escaudoeuvres, les râperies de betteraves de Villers-Guislain, de Villers Plouich, de Bantigny, c'est dire combien elles étaient très nombreuses et dispersées. "En 1911, à Rosières-en-Santerre, l'industrie agricole est dominée par la sucrerie de Guillaucourt qui emploie, en plus de 12 ouvriers et employés dans la commune même, des ouvriers dispersés dans les communes voisines... Il y a de plus une sucrerie et une râperie à Rosières. Une sucrerie plus petite existe à Fransart avec quatre ouvriers permanents".

L'agriculture en général faisait fonctionner de multiples industries en milieu rural comme les huileries (Beauvois-en-Cambrésis, Béthencourt, Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Montay...), les fabriques de chicorée et de préparation des cossettes de chicorée (Beaumont-en-Cambrésis, Caudry, Sailly-les-Cambrai). Mais surtout, parallèlement à l'essor de l'industrie sucrière, celle de la brasserie connut de belles heures au XIXème siècle. La plupart des communes rurales, par exemple en Cambrésis, possédaient leur brasserie, sinon plusieurs, comme le rappelle la liste suivante qui, en rien, n'est exhaustive: Sailly-les-Cambrai, Rumilly-en-Cambrésis, Saint-Hilaire-les-Cambrai, Saint-Python, Saint-Souplet, Saint-Vaast-en-Cambrésis, Solesmes, Troisvilles, Viesly, Villers-Outréaux..., alors que Le Cateau possédait sept brasseries. On cultivait le houblon dans le secteur de Busigny, notamment. En 1905, dans sa thèse, A. DEMANGEON signale l'existence d'houblonnières dans le Sud du Cambrésis. De même les terres étaient bonnes pour la culture de l'orge. A côté de la fabrication familiale de bière, des ateliers utilisant le procédé de basse fermentation se multipliaient. Ainsi existaient au XIXème siècle, de multiples et étroites relations entre le monde industriel et

le monde agricole, en particulier en Cambrésis, ce qui explique sans doute l'importance des densités de population avant 1850. C'est ce qu'avait démontré P. OUDART en 1960, pour le canton de Clary.

Mais en fait c'est surtout en Avesnois-Thiérache que l'environnement naturel, par sa diversité et sa richesse, fut le plus dispensateur de créations ou d'animations industrielles diversifiées, à tel point que l'on peut écrire, sans crainte d'exagérations, que la région d'Avesnes-sur-Helpe, était une des plus industrielles de France et des mieux pourvues en ressources énergétiques au XVIIIème siècle. Incontestablement, l'environnement naturel est beaucoup plus diversifié, nuancé et aussi contrasté, en Avesnois-Thiérache qu'en Picardie centrale ou occidentale. C'est sans doute ce qui fait sa beauté paysagère et ce qui fit sa richesse d'antan.

Cependant certaines régions étaient,à l'état naturel, plutôt répulsives. Tel fut le cas des Fagnes, terme qui, provenant du latin "Fangia, fanga", indique que le terrain était ainsi désigné à cause de son sol humide, coupé de marais, d'étangs voire de ravins. Ce terrain inculte, malsain et difficilement habitable a dû être "dompté" avant de devenir productif. Les Fagnes, tourbières des plateaux et des terrasses, développées surtout sur des affleurements schisto-psammitiques, étaient très nombreuses en Thiérache de l'Est, en Thiérache belge et aussi dans la région des Hautes Fagnes en Belgique, comme l'indiquent les articles de MASSART et de A. FROMENT (16).

Bien souvent, que ce soit en Thiérache française ou belge, le paysage de Fagnes traditionnelles a disparu ou alors est devenu très rare. La Fagne était jadis utilisée comme pâturage à moutons et à bovins, et il arriva que diverses communautés villageoises se disputèrent leur utilisation. L'élevage extensif des vaches et des moutons subsista bien souvent jusque dans le dernier quart du XIXème siècle.

En plus de l'élevage, les Fagnes étaient exploitées de façon méthodique: on doit mettre l'accent sur l'importance des pratiques du stiernage et du fauchage, selon divers auteurs belges.

- Le stiernage consiste "à faucher la molinie, la bruyère tendre et, en forêt, les fougères, à scier les buissons de genêts, de myrtilliers, de bruyères âgées et à rassembler une litière abondante, mélangée de sphaignes râtissées".

- Le fauchage: "certaines années, pas un coin de la fagne n'échappait à la faulx...". Le foin des Fagnes constituait un précieux appoint de fourrage pour le bétail durant la mauvaise saison. Il arrivait aussi que les parties les plus sèches de la Fagne étaient cultivées, par le procédé de l'écobuage. Après le défrichement partiel des bruyères, on réalisait la mise en culture (seigle, avoine) qui ne durait en général que deux à trois années. Ensuite il fallait livrer le terrain à une jachère de six, douze, voire même parfois trente ans (17).

La tourbe fut aussi exploitée pour le chauffage, et cela depuis fort longtemps. Cette exploitation prit même dans certains cas les dimensions industrielles et commerciales. Localement certaines tourbières étaient embruyérées ou plantées de saules et de bouleaux pubescents. Mais depuis plus d'un siècle, des plantations d'épicéas par exemple, furent entreprises après avoir réalisé un réseau serré de drains afin d'assécher suffisamment le terrain. D'autres tourbières drainées ne furent jamais plantées mais cultivées, ou souvent transformées en herbages.

Parmi les facteurs de diversité géographique, les *composantes géologiques* constituent l'une des pièces maîtresses du puzzle thiérachien. En tant que zone de contact entre un massif ancien et un bassin sédimentaire, la région présente tout naturellement une disposition des couches géologiques en bandes ou en auréoles assez régulières mais diversifiées. A la craie blanche, fissurée, du Crétacé supérieur,

plus précisément du Sénonien et du Turonien supérieur qui, une fois couverte de limons argileux, donne une terre riche pour les céréales et la betterave industrielle, en Cambrésis, dans le Bas-Artois ou encore dans le Santerre, se sustituent dans les secteurs occidentaux et méridionaux de Thiérache de l'Aisne, des craies marneuses et des marnes crayeuses du Turonien et du Cénomanien aux propriétés et aux aptitudes différentes. En s'approchant du Massif Ardennais, compte-tenu du relèvement des terres, on rencontre aussi des affleurements plus anciens du Jurassique, au Sud de Saint-Michel et d'Hirson, formés de grés, de marnes et de calcaires. Toutefois la tectonique et l'action de l'érosion différentielle n'ont pas créé des conditions favorables au développement d'une dépression périphérique sud-ardennaise. Enfin à l'extrémité Nord-Est du département de l'Aisne, au sein du canton d'Hirson, apparaît le "socle" ardennais constitué de terrains du Dévonien et du Cambrien avec différents types de schistes, des psammites, des grés mais aussi des calcaires. R. SEVRIN nous a livré des descriptions minutieuses du versant thiérachien belge de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du Pays de Chimay (18). Ses travaux dévoilent nécessairement la *diversité des régions naturelles*. A travers la Thudinie, R. SEVRIN distingue du Sud au Nord: la retombée nord du plateau de Rocroi au sous-sol formé de quarzites et de phyllades cambriens, de schistes et de grés dévoniens, puis la bande de calcaires dévoniens ou Fagne calestienne, plus au Nord encore, la Fagne schisto-psammitique qui est une succession de hauteurs psammitiques et de dépressions schisteuses. Pour l'Avesnois (partie appartenant au département du Nord), l'observation des cartes géologiques au 1/50.000° (Avesnes-sur-Helpe et Trélon), (19), confirment les remarques précédentes. C'est au sein et à partir de cette riche "palette" géologique et minéralière que se développèrent, notamment au XVIIIème siècle, diverses industries dépendantes du sous-sol.

L'Avesnois-Thiérache, comme l'Entre-Sambre-et-Meuse, recélait de nombreux gisements de minerai de fer exploités soit dans les alluvions d'âge secondaire, soit dans

les horizons plus anciens de l'ère primaire (grès et schistes). Les caractéristiques essentielles du minerai de fer d'époque secondaire résidaient dans la multiplication et l'exiguité des gisements locaux. Certaines de ses poches furent encore exploitées, à la fin du XIXème siècle, comme celles de Fourmies, de Féron ou encore Glageon, Trélon, Ohain, Ferrière-la-Grande et Ferrière-la-Petite... Dans ces différentes communes, l'existence de concessions était encore mentionnée durant le dernier quart du XIXème siècle. Quant au minerai d'âge primaire, assez abondant, il était exploité dans la région de Trélon-Fourmies et aussi en Belgique. Les grès dévoniens inférieurs étaient teintés de rouge marquant alors la présence du minerai recherché. Dans la mesure où la région possédait en outre de grandes forêts, continuant vers l'Ouest le Massif forestier ardennais, aves les bois de Chimay, de Macon, de Signy-le-Petit, de Saint-Michel, d'Hirson, de Regnaval, de Fourmies, d'Anor ou encore de Trélon..., le minerai de fer pouvait être transformé sur place grâce au charbon de bois, aux eaux vives qui assuraient la force motrice indispensable et aussi aux étangs qui permettaient de laver le minerai. En effet selon A. DEMANGEON, la disposition du relief accompagnée d'un relèvement des terres en direction de l'Ardenne, provoque une métamorphose de l'hydrographie picarde et hennuyère. On peut rappeler ses quelques mots: "Devenu plus actif, le ruissellement a vigoureusement mordu le sol ; les vallées de la Serre, de la Brune, du Vilpion se rétrécissent et s'encaissent. En même temps, la nappe d'eau, se rapprochant de la surface, s'épanche en une multitude de ruisseaux qui ont découpé le sol en autant de vallées...". Ainsi en tant que périphérie ardennaise, la Thiérache apparaît clairement comme un important château d'eau pour l'Est de la Picardie et aussi pour l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. On peut distinguer au sein de cette zone de divergence hydrographique, le système de la haute Oise avec ses affluents, celui de la Serre plus au Sud du précédent avec ses affluents de la rive droite qui sont le Vilpion et la Brune, et enfin le système plus septentrional de la Sambre avec les Helpes majeure et mineure. La figure 9 et les photographies prises le long de

l'Helpe majeure au printemps 1975 traduisent l'idée de l'abondance hydrographique dans la région.

On peut apercevoir, à l'aide de photographies aériennes, en Thiérache belge, à 8 km au Sud de Chimay, des taches circulaires foncées émaillant les labours. Celles-ci peuvent être observées principalement dans les terroirs qui furent défrichés à l'époque contemporaine, guère avant le XIXè siècle. Il s'agit sans aucun doute, selon F. DUSSART et J. WILMET (21), des traces laissées par les anciens fourneaux de charbonnage qui parsemaient la forêt avant que celle-ci ne soit défrichée. Ce charbon de bois était alors utilisé dans les forges. De ce fait, il existait autrefois dans la région de Chimay, une ancienne sidérurgie rurale florissante: V. TAHON y compte neuf fourneaux et 19 forges en 1691, encore 4 fourneaux et 9 forges en 1751, mais guère plus de 3 fourneaux et de 4 forges en 1795. Ainsi il semble qu'en Thiérache belge, dès la fin du XVIIIème siècle, cette activité métallurgique connaissait déjà quelques difficultés. Selon R. VERBRUGGE, le dernier fourneau au charbon de bois s'éteignit en 1850. Du côté français, comme cela sera démontré, l'activité métallurgique se maintiendra plus longtemps en vie. Rappelons enfin, pour traduire socialement l'importance régionale de la "sidérurgie" rurale ancienne, qu'à chaque fourneau et à chaque forge, était attachée une équipe de plusieurs dizaines d'ouvriers: des boquillons, des bûcherons, des faudeurs vivant tous rudement et travaillant pour un maître de forge.

D'après les archives du XVIIIème siècle, de nombreux établissements sidérurgiques s'éparpillaient à travers l'espace rural du Haut-Avesnois. En 1757, il y avait encore 4 hauts-fourneaux qui fonctionnaient dont un à Pont-de-Sains, un à Féron, un à la Galoperie (Anor) et un au Hayon (Trélon). En 1790, seul ce dernier était encore en activité ; les trois autres ayant déjà été transformés en forges. Ainsi à la veille de la Révolution Française, on pouvait dénombrer 23 forges ou affineries qui transformaient la fonte en fer, dans le secteur de Fourmies, Anor et Trélon, ainsi que plus au Nord,

Figure 9: Géologie et topographie en Avesnois-Thiérache.

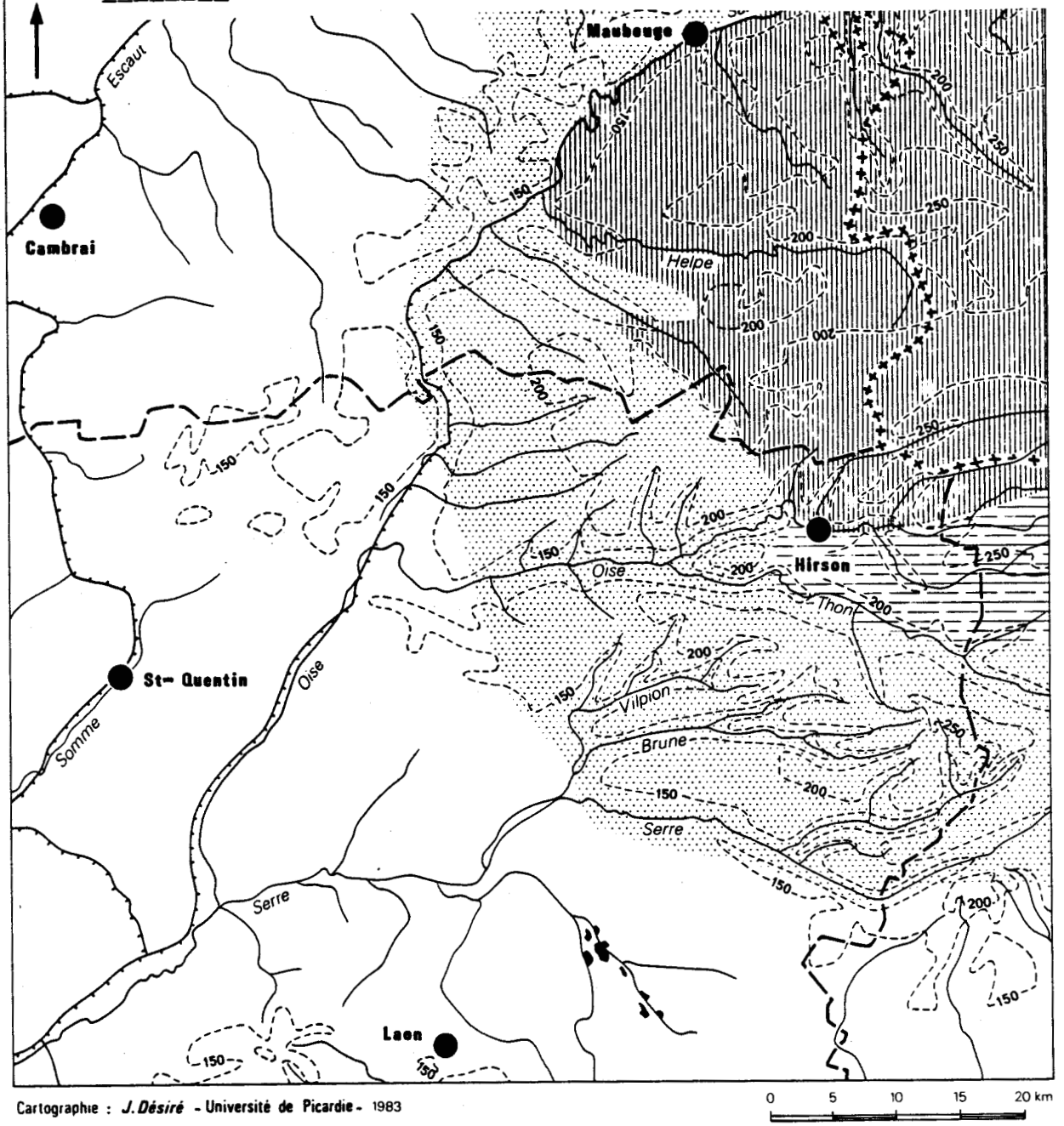

Cartographie : *J. Désiré* - Université de Picardie - 1983

domaine des terrains primaires ardennais et péri-ardennais

zone d'affleurement jurassique sud-ardennaise (marnes, grès, calcaires)

domaine des craies marneuses et des marnes crayeuses — Crétacé

craie blanche sénonienne — Crétacé

courbe de niveau (m)

rivière, étangs

canal ou rivière canalisée

limite départementale

frontière franco-belge

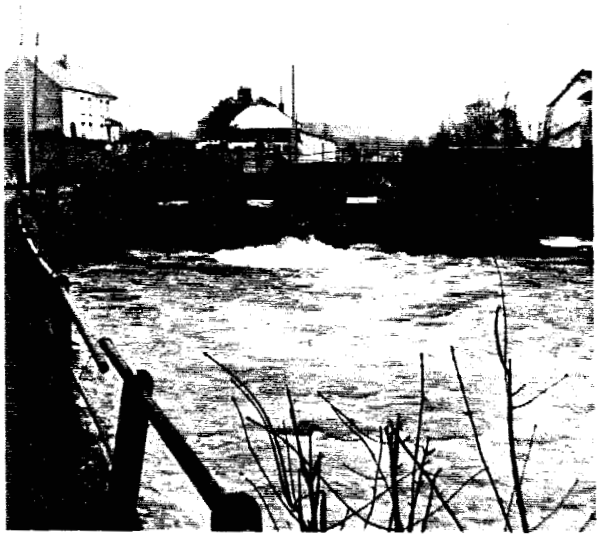

L'eau dans le paysage thiérachien.

le long de la Sambre ou à proximité. L'étude des actes d'Etat civil nous apporte des renseignements complémentaires enrichissants, quant à la nature des professions exercées autrefois en Avesnois-Thiérache. Ainsi la lecture des actes de mariages à Anor de 1838 à 1842, époque qui nous situe à la veille du développement rapide du textile dans le secteur fourmisien, nous apprend que, parmi les ouvriers, les forgerons tiennent une place remarquée. En effet, durant cette période, fonctionnaient à Anor, six forges:

- La Vieille forge maintenue en activité par une Ordonnance royale du 13 Septembre 1820.
- L'usine de Milourd, sur le ruisseau d'Anor, datant de 1742. Un siècle plus tard, Antoine DESPRET convertit cette forge en une usine pour la fabrication de l'acier et des limes.
- La Maka de Milourd qui en 1843, servira à l'affinage de la fonte.
- Enfin la Galoperie à Anor, créée en 1681.

En 1825, il existe une forge à Sailly, près de Watigny dans l'Aisne, qui date de 1601. Elle emploie 10 à 12 ouvriers et elle utilise la puissance hydraulique pour produire des fers en barres, des jantes de roues et des socs de charrues. Une autre forge s'est installée à Grattepierre, près de Saint-Michel-en-Thiérache ; elle produit également des fers en barres avec un effectif identique. Cette dernière s'approvisionne en fonte auprès des hauts-fourneaux ardennais. Après 1814, il y eut plusieurs créations, dont une à Rocquigny, une au Pas-Bayard près d'Hirson et une à Sougland, près de Saint-Michel-en-Thiérache.

Les industries métallurgiques de biens de consommation sont étroitement liées aux hauts-fourneaux et aux forges de la région. De nombreuses clouteries sont installées dans la région d'Hirson (200 ouvriers) et de Mondrepuis, durant l'époque de la Restauration. Elles sont cependant directement concurrencées par celles des Ardennes et de l'Avesnois (Landrecies et Avesnes-sur-Helpe). Une fabrique de fer-blanc a existé à La Capelle, mais a disparu avant 1825. On note aussi

la présence d'une platinerie à Cousolre... Dans le reste de la Thiérache, on rencontre également des chaudronniers... ; mais cette industrie assez diversifiée connaît,dès 1830, les premières difficultés.

Ainsi les forges étaient-elles nombreuses, comme en témoignent les toponymes lus sur les cartes topographiques de la région: Forge-Philippe, Fourmatot, Fourneau-Philippe, Forges, La Forge du Prince... Du côté français, beaucoup de toponymes confirment également l'existence d'une ancienne industrie du fer éparpillée dans la région. Selon CHEVALLIER, certains dateraient du Bas Moyen-Age, comme Féron, Ferrière, Féronval ou encore la Queue de fer. D'autres plus récents seraient issus du XVIIème ou du XVIIIème siècle, comme le Fourneau à Trélon, les Trieux du Fourneau, le ruisseau du fourneau, le Marteau, le ruisseau du Haut-Marteau... On peut aussi rencontrer les appellations locales suivantes: la platinerie, la fonderie...

Comme par ailleurs, l'état des routes était mauvais, les forges ne pouvaient pas s'installer très loin des hauts-fourneaux. Ainsi au XVIIIème siècle, le Haut-Avesnois rural possédait-il toutes les phases de la transformation du minerai de fer: production de fonte, puis de fer, enfin les fonderies et platineries qui transformaient le métal en barres ou en feuilles qui, elles-mêmes, alimentaient armureries et cloueteries. A la veille de la Révolution française, toute cette métallurgie animait les paroisses de Trélon, Anor, Glageon, Sains-du-Nord, Fourmies, Willies, Liessies, Féron ou encore Eppe-Sauvage... Plus tard, en 1884, des monographies locales rédigées par des instituteurs confirment le maintien de cette tradition métallurgique dans la région, malgré les difficultés que rencontra cette industrie à partir de l'époque de la Monarchie de Juillet, face au développement du bassin de la Sambre voisin. Citons encore les exemples de Guise avec ses fonderies de calorifères et de poëles émaillés qui occupaient quelques 1200 ouvriers, Wassigny ou encore Saint-Michel-en-Thiérache et Anor.

Cependant les forges étaient très voraces en bois: les coupes allaient donc en se multipliant, les feuillus disparaissaient, les clairières n'avaient plus le temps nécessaire pour se reconstituer et se repeupler, d'autant plus qu' une crise générale de combustible faisait partir, souvent frauduleusement, une quantité importante de bois thiérachien vers d'autres régions moins favorisées, à la consternation des "sidérurgistes" de l'Avesnois-Thiérache. Eu égard à cette faim d'énergie, s'introduisait progressivement l'usage du charbon de terre que l'on faisait venir de Liège ou de Charleroi, par la Sambre, pratique qui va peu à peu nuire à l'industrie rurale du Haut-Avesnois. Toutefois dans la mesure où le charbon de terre demeurait exclu des fourneaux et des forges pendant la première moitié du XIXème siècle puisqu'on ne savait pas encore préparer la houille, l'épurer et la transformer en coke, les forêts de l'Avesnois-Thiérache continuèrent à être mises en coupes réglées pour subvenir aux besoins des forges: la région demeure ainsi un grand bassin énergétique et de production industrielle, mais alors rien ne préfigurait une conversion qui devait apparaître plus tard, inévitable, alors que sa richesse forestière était sérieusement entamée. La figure 10 couvrant les cantons d'Avesnes-sur-Helpe Nord et Sud montre combien les surfaces boisées furent encore fortement réduites après 1836. Furent aussi fortement affectées les communes de Saint-Hilaire-sur-Helpe, de Cartignies, mais aussi de Beugnies, de Felleries ou de Sains-du-Nord. De même, les figures 11 et 12 traduisent l'intensité des défrichements dans deux communes des cantons d'Avesnes-sur-Helpe Nord et Sud, à savoir Cartignies et Saint-Hilaire-sur-Helpe (22).

Une autre industrie qui, selon l'expression d'A. DEMANGEON, tient étroitement au sol, est celle du marbre. Les origines de l'extraction et du travail du marbre en Thiérache sont en fait anciennes. Le centre de la marbrerie régionale se trouvait originellement à Rance, au XVIIème siècle, dans les Fagnes belges, et s'y maintint pendant la première moitié du XVIIIème siècle. Ce centre qui exploitait les calcaires noirâtres primaires du Frasnien, travaillait alors pour

Figure 10

_____:Les surfaces boisées en 1836 et en 1946 dans les cantons d'Avesnes-sur-Helpe, Nord et Sud, d'après Desurmont, 1948.

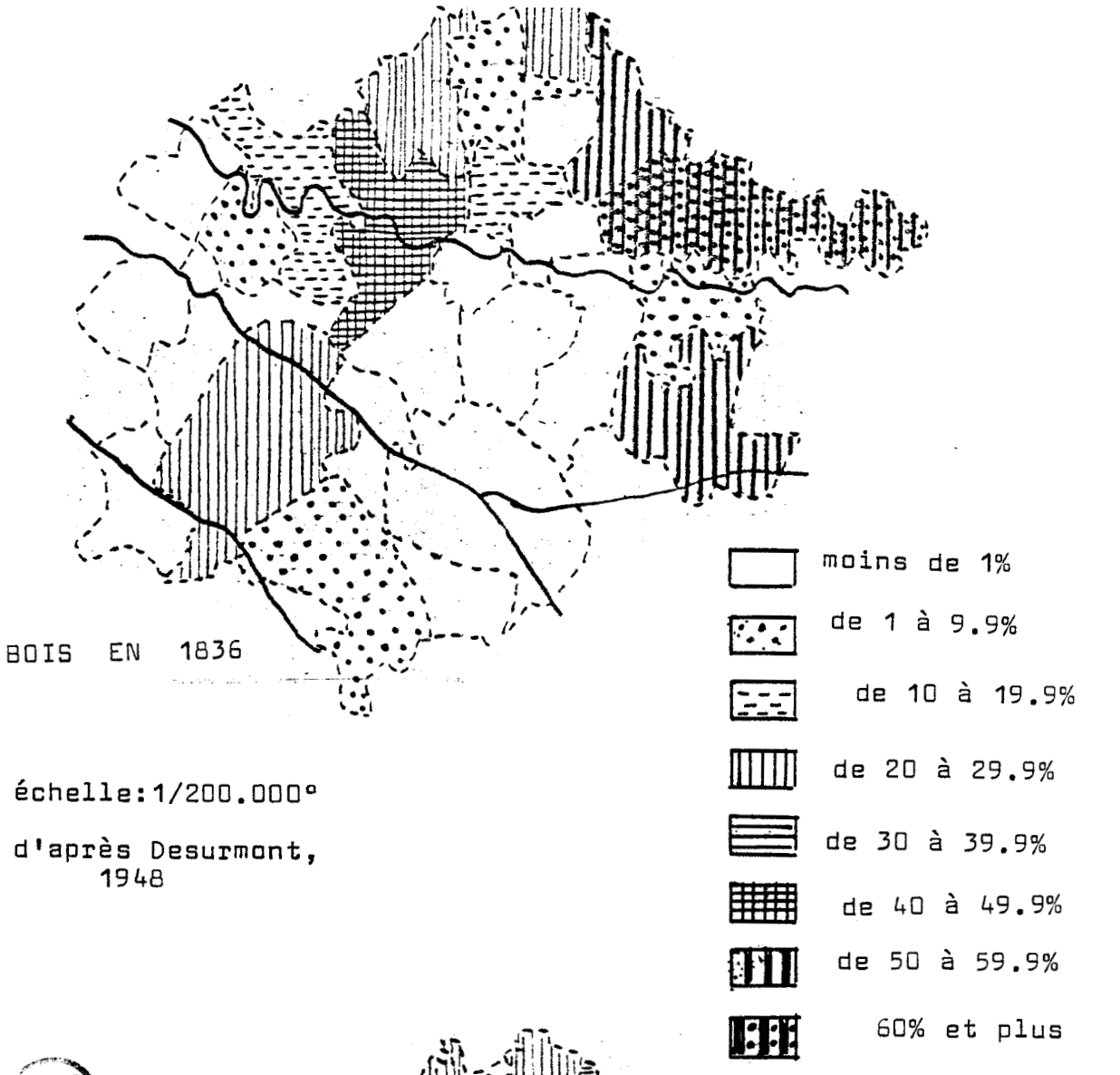

BU ILLE

Figure 11 Les défrichements à Cartignies (Avesnes-Sud) au milieu du XIXème siècle.

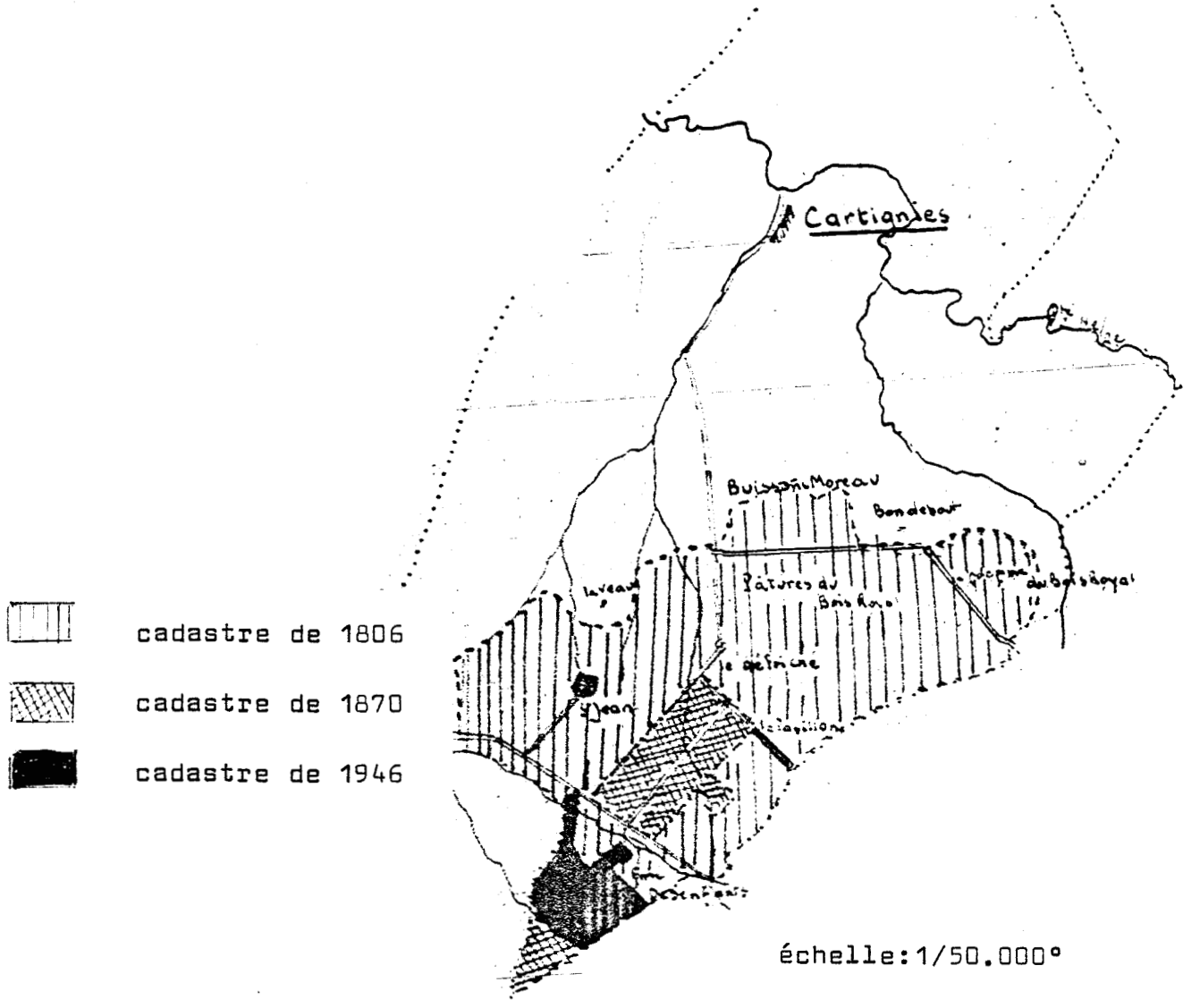

La haie de Cartignies,aliénée en vertu de la loi du 21 Mars 1831 disparut entre 1806 et 1870.Les noms de lieux:le Pavillon, la ferme du Bois royal,le défriché,rappellent sa présence.

Figure 12: Les défrichements récents à St-Hilaire (Avesnes-Nord)

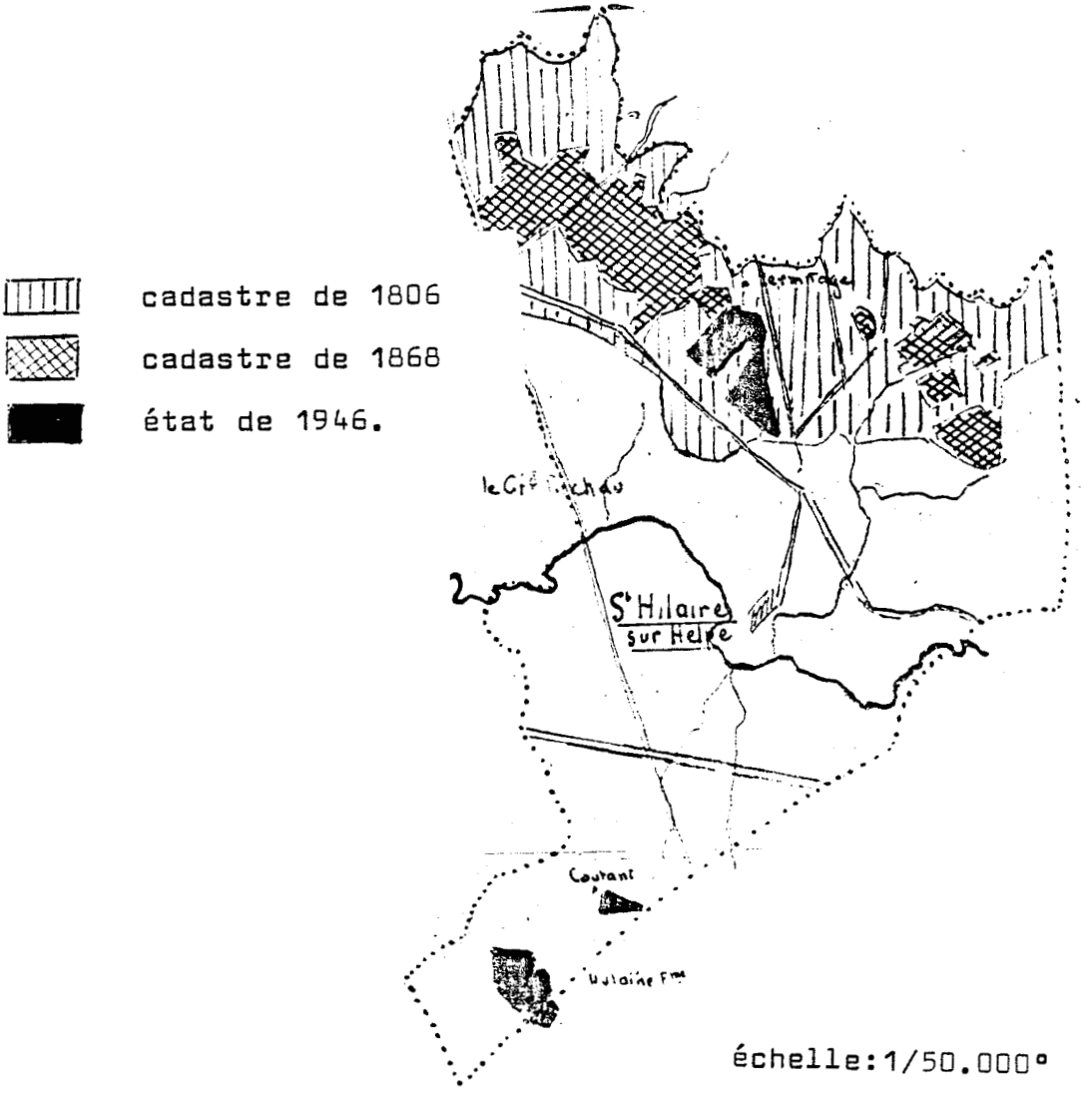

échelle: 1/50.000°

d'après Desurmont, 1948

BU LILLE

Au Nord de St-Hilaire, la plus grande partie de la "Haie d'Avesnes" tomba à partir du milieu du XIX° siècle, laissant place à un lieu-dit: le Défriché ou les Colonies.

les Pays-Bas espagnols et pour la France. Le marbre de Rance a notamment été utilisé pour décorer le Palais de Versailles (l'escalier de la Reine et la Galerie des glaces), le Louvre également (quelques colonnes et escaliers). Toutefois l'extraction commença à décliner dans la seconde moitié du XVIIIè siècle, et ce fut alors Barbençon, plus au Nord, qui assura la relève en exploitant également les calcaires frasniens. Les premières années de la Révolution française furent, pour cette industrie, une période difficile et il fallut attendre la réorganisation de l'an X pour que s'amorça une réelle reprise. La marbrerie reprit de l'essor à Barbençon, Boussus-lez-Walcourt, Renlies, Vergnies, centres alors incorporés au département du Nord. De ce fait, les relations commerciales avec la France, facilitées par les aléas politiques frontaliers, étaient devenues très importantes. Cependant ils furent séparés de la France en 1815 pour être incorporés au Royaume des Pays-Bas. C'est alors que la douane française taxa lourdement l'entrée des marbres étrangers. Mais comme la plupart des marbriers de l'Entre-Sambre-et-Meuse avaient une clientèle en majorité française, ils jugèrent bon de déplacer leur industrie dans l'arrondissement d'Avesnes-Sur-Helpe. Certes des carrières de marbre y étaient déjà exploitées depuis la fin du XVIIIè siècle, dans les environs de Trélon, sur la bande des calcaires frasniens et givétiens, à Dompierre-sur-Helpe, à Dourlers, à Bachant, à Jeumont... (figure 13 ; coupe géologique, figure 14 et son commentaire), mais les marbriers de l'actuelle Belgique portèrent leur choix sur le Pays de Cousolre, éloignant encore un peu plus cette activité industrielle du coeur de l'Avesnois-Thiérache et en privilégiant aussi, par la même occasion, les bords de la Sambre, puisque Cousolre se trouve à quelques kilomètres de Jeumont. Cette commune fut choisie pour plusieurs raisons:

- Les marbriers restaient ainsi à proximité de leurs principales carrières et ils pouvaient donc importer leur marbre brut en limitant les frais, car c'était en effet la matière travaillée qui était surtout taxée.

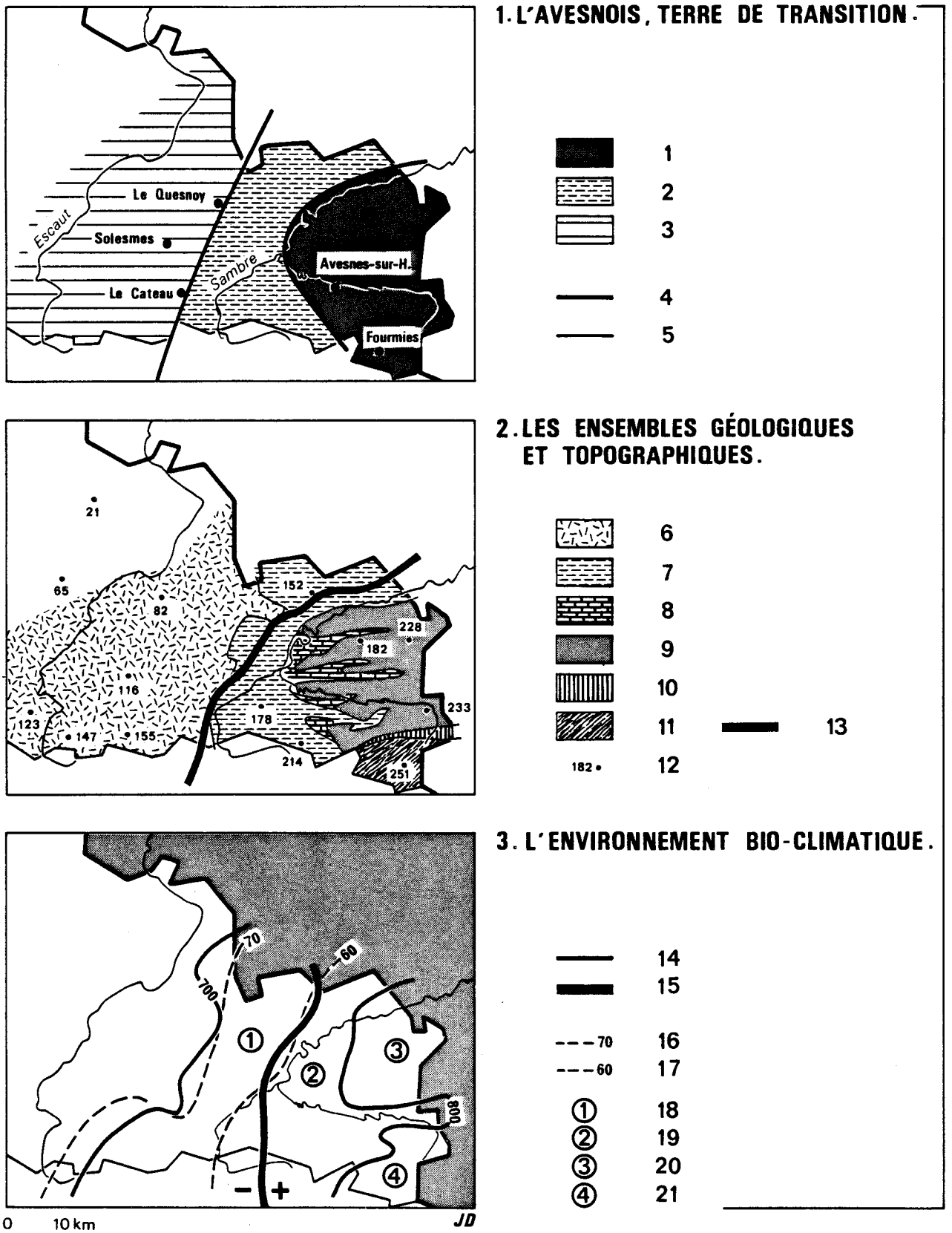

Figure 13: Eléments géographiques pour la définition d'une région naturelle: l'Avesnois.

Légende détaillée sur page suivante.

LEGENDE DE LA FIGURE N° 13. (partie II-A)

Carte 1:

1:Haut-pays "thiérachien"
2:Transition marneuse
3:Terminaison des plateaux du Hainaut-Cambrésis.
4:Frontière
5:Limite régionale.

Carte 2:

6:Craie du Sénonien et du Turonien supérieur.
7:Marnes crayeuses du Turonien et du Cénomanien.
8:Calcaire carbonifère du Dinantien.
9:Schistes de Famenne et psammites du Condroz,Dévonien supérieur.
10:Calcaire du Frasnien,du Givétien et du Couvinien.
11:Grès et schistes du Dévonien inférieur.
12:côte d'altitude (en m).
13:Limite de bassin hydrographique.

Carte 3:

14:isohyète (total annuel en mm)
15:ligne de plus ou moins 160 jours de Précipitations par an.
16:isohyète de Novembre
17:isohyète de Janvier.
18:forêt mêlée de hêtres,chênes,charmes et frênes.
19:forêt mésophile à chênes,charmes et frênes.
20:forêt de la zone subcontinentale avec chênes,charmes et bouleaux.
21:forêt acidiphile et montagnarde à chênes et hêtres.

(d'après GEHU).

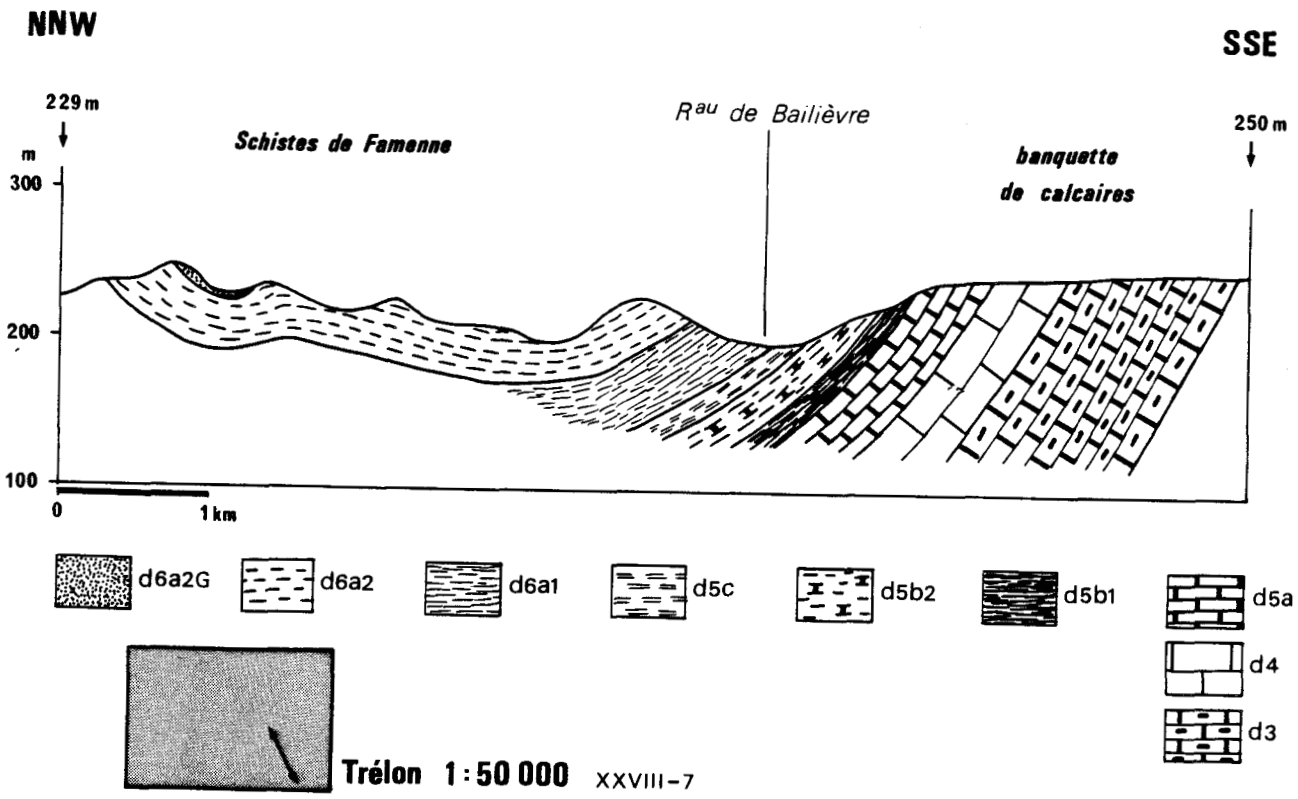

Figure 14: Coupe géologique, d'après la carte de Trélon. 1/50.000. Feuille XXVIII-7.

d6a2G:schistes à faciès gréseux
d6a2 :schistes verts
d6a1 :schistes fins verdâtres.
d5c :schistes fins
d5b2 :schistes à nodules calcaires
d5b1 :schistes verts
d5a :calcaire noirâtre
d4 :calcaire bleu noir compact,Givétien. *
d3 :calcschistes et calcaires,Cousinien.

Famennien inf.

Frasnien

Le calcaire givétien est compact,de couleur bleu foncé ou noir.Il est en outre généralement disposé en gros bancs de 1 à 1.5m.Epaisseur totale:au-moins 300 m.Le Couvinien est formé de bandes alternées de schistes et de calcaires.Les bancs de calcaires sont très épais.

Il existe une banquette peu accidentée entre Baives,Macon et Chimay vers l'Est qui se situe vers 250 mètres. L'habitat y est plus groupé que dans la région des schistes de Famenne et les champs sont ouverts.Une autre particularité de cette bande de calcaires primaires réside dans le fait que les forêts ont totalement disparu.Enfin elle est aussi soulignée par la présence d'une double ligne d'habitat,sur les calcaires du Givétien et du Couvinien (Macon,Salles, Saint-Rémy et Chimay),mais aussi sur les schistes à nodules calcaires du Frasnien comme Wallers-Trélon,Baives,Bailièvre ou Robechies.

- Cousolre était en outre située sur la grande route de Philippeville à Valenciennes, ce qui facilitait les transports de matière première.

- La Thure et la Hantes, qui se jettent dans la Sambre fournissaient l'eau indispensable ainsi que la force motrice nécessaire aux scieries de marbre.

- Enfin la main d'oeuvre locale était déjà expérimentée au travail marbrier.

Ces deux exemples, l'industrie du fer et du marbre, montrent comment leur création fut déterminée par la présence des matières premières et de l'énergie (bois et eau) dans la région rurale, durant une époque où les transports de produits pondéreux étaient lents et difficiles, alors que leur évolution fut en grande partie guidée par des faits géopolitiques accompagnant la présence d'une frontière.

Toutefois le fait d'importer de plus en plus de matières premières ou de sources d'énergie (marbre et charbon de terre) provenant de la moyenne Belgique toute proche, favorisera progressivement certains axes (fluviaux ou terrestres) qui fixeront ainsi les nouvelles activités industrielles, attireront les actifs et en même temps, provoqueront un processus de marginalisation socio-économique inévitable dans le Sud de l'Avesnois et aussi en Thiérache de l'Aisne qui sera encore plus éloignée que sa voisine, des nouveaux centres de développement économique et démographique.

Bien d'autres industries animant la région, et exploitant le sous-sol, existaient. On se contentera ici d'une courte énumération, comprenant la poterie de terre à Sars-Poteries notamment, aux productions variées, les carrières d'extraction de pierres calcaires bleues (la pierre d'Avesnes), utilisées pour la construction des maisons ou des églises,

à Etroeungt, Sars-Poteries, Avesnes, Avesnelles, Saint-Rémy-du-Nord, Wallers-Trélon..., par exemple, les briqueteries disséminées dans une trentaine de communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe. Parmi les traditions industrielles de cette région péri-ardennaise, il faut aussi rappeler l'existence de l'industrie du verre, située à Fourmies (verre blanc), à Anor (verre noir), à Sars-Poteries (vitres), mais aussi à Momignies en Belgique, au Nouvion-en-Thiérache (gobeleterie et verroterie en tout genre), Wimy spécialisée dans la fabrication des bouteilles de champagne et la Bouteille, près de Vervins. On dit même que ce village doit son nom et son existence à un ancien four à verre, qui fut établi par des religieux de Foigny, peut-être vers la fin du XVème siècle. A Saint-Michel-en-Thiérache, une verrerie fonctionne à la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle dans les bâtiments de l'Abbaye, avant qu'elle ne fut remplacée par une filature de coton. On peut encore citer le cas de Fontenelle-en-Thiérache qui connut, entre 1851 et 1881, une croissance démographique rapide, faisant passer l'effectif de la population communale de 726 à 1020 habitants, due au développement d'une verrerie située sur le territoire du Nouvion, occupant alors en 1884, plus de 300 ouvriers dont beaucoup s'étaient installés sur la commune de Fontenelle.

Mais la Thiérache fut avant toute autre chose, *une région de forêts*. Non seulement celles-ci ont composé un paysage particulier, ont participé à différentes époques à la défense de la région (les haies), ont matérialisé dans certains cas les limites de seigneuries, mais elles furent directement ou indirectement à l'origine de diverses activités industrielles. Il était normal que cette région possédât une vie très active dans les différents métiers du bois. La boissellerie et la saboterie par exemple, étaient présentes dans de très nombreuses communes de l'Avesnois-Thiérache: Anor, Cartignies, Etroeungt, Larouillies, Semeries, Buironfosse qui possédait une industrie des "Bois Jolis", mais aussi Felleries. Voici ce qu'écrivait M. CATRIN, en 1895 à propos du Nouvion-en-Thiérache (23): La commune est fortement boisée ; la forêt du Nouvion,

l'une des plus belles et des plus importantes du Nord de la France pour la vigueur de la végétation et la qualité des produits, occupe presque les deux tiers de la superficie du territoire, soit 3000 hectares. Par suite des défrichements qu'on y a opérés, elle est aujourd'hui distante d'environ 1500 mètres du chef-lieu communal. Elle s'exploite en taillis sous futaies par coupes réglées de 25 à 30 ans. Les produits qui donnent lieu à d'importantes opérations commerciales, sont dirigées par chemin de fer ou par canal sur Paris, Reims, Laon, Saint-Quentin, Cambrai, Valenciennes, Rouen, etc. Elle fournit de beaux chênes pour les constructions navales et civiles, des perches de fortes dimensions pour les charbonnages. Avec les hêtres, les frènes et les bouleaux, on fabrique des attelles, des jantes de roues, des pelles, des palons, des sabots, et de la boissellerie, ce qui donne lieu au commerce, appelé couramment commerce des Bois-Jolis. Les essences dominantes sont le charme et le chêne. Les coupes de la forêt produisent, année moyenne: 4 à 5000 stères de bois de chauffage, 1000 stères de bois pour la fabrication du charbon, 24.000 perches pour les fosses à charbon, 2000 stères de bois d'oeuvre ou bois marchand".

A Anor, de 1838 à 1842, la lecture des actes de mariages nous rappelle que, parmi les conjoints qui se déclarent ouvriers et hormis le cas des forgerons, le travail du bois est encore très important. Les spécialisations sont nombreuses: charpentiers, scieurs en long, menuisiers, sabotiers... Il semble même qu'en cette période, la catégorie des ouvriers du bois voit ses effectifs augmenter, quand on compare les différentes générations d'individus. Ceci traduit sans doute un certain dynamisme au sein de la profession et en même temps, l'importance des besoins en bois dans la région. Une constatation du même ordre peut être faite à propos de la commune de Maroilles, située à quelques kilomètres au Sud de la grande forêt de Mormal, et pour laquelle les actes de mariages de 1850 à 1870, ont été dépouillés. Ainsi les menuisiers, les charrons, les scieurs de long, tourneurs, sabotiers sont-ils particulièrement nombreux.

La commune de Felleries est sans doute l'exemple le plus expressif du dynamisme ancien de l'industrie du bois en Avesnois-Thiérache. On peut pour cela, se référer à l'étude de Caullery, de 1946 (24): "l'industrie du bois à Felleries". Bien qu'ayant sensiblement décliné, cette industrie subsiste encore dans cette commune et sa splendeur d'antan est rappelée à notre souvenir par le musée des Bois-Jolis. Il est quasiment "impossible de préciser les premières étapes de l'évolution du bois à Felleries car les trop maigres archives qui subsistent ne permettent pas de remonter au-delà du XVIIème siècle". Toutefois dès cette époque reculée, on trouve des fabricants de louches, de cuillers en bois, des fabricants de Bois-Jolis, de bibelots très diversifiés. D'abord façonnés à la main et taillés, les objets furent ensuite tournés ; mais c'est en fait avec le développement de l'industrie textile dans la région, que les modes de fabrication se transformèrent afin de réaliser des objets ronds parfaitement réguliers comme les "buots" ou les "busettes" (bobines de filature).

Parmi les industries également très attachées aux produits de la terre, citons l'exemple de la vannerie qui a connu une importance incontestable autrefois en Thiérache. Vers les années 1880-85, le long de la haute vallée de l'Oise ou à proximité, cette industrie qui utilisait l'osier, animait encore la plupart des villages, à l'ombre de leurs églises fortifiées: Froidestrées, Etréaupont. Mais le centre le plus actif était sans aucun doute, Origny-en-Thiérache, près d'Hirson le long du Thon. On estime que cet artisanat ancien employait vers 1825, environ 3500 à 4000 personnes, qui se répartissaient dans les cantons de Vervins, d'Aubenton, d'Hirson et de La Capelle. La main d'oeuvre était alors essentiellement familiale et même les enfants de six ans participaient au tressage.

En outre les moulins étaient très nombreux (à eau ou à vent) ; ils fournissaient des farines mais pouvaient aussi, selon les cas, servir à la fabrication de l'huile, à la tannerie, aux brasseries. Ces dernières étaient par ailleurs disséminées à travers la campagne et rares étaient les gros villages qui n'en possédaient guère une.

Toutefois, d'autres industries, relativement peu liées au sol et au sous-sol local ou alors qui ne le furent qu'un temps, ont pu se développer en milieu rural soit par tradition remontant à la fin du Moyen-Age ou aux Temps modernes, soit par l'initiative de quelques individus qui furent ensuite imités. C'est pourquoi, nous devons nous interroger sur la contribution de l'homme au déroulement du processus de développement économique.

a2) La part de l'homme dans le processus de développement économique des régions périphériques mitoyennes au Nord-Pas-de-Calais et à la Picardie.

A. DEMANGEON écrit à propos des plaines picardes: "Sur les plateaux de craie, le paysan est, avant tout, un cultivateur, un producteur de grains ; il l'était bien plus exclusivement avant le XIXème siècle. Les pâturages occupaient de faibles étendues dans les vallées ;...". En fait avant l'embocagement et la mise en herbe presque totale des terroirs d'Avesnois-Thiérache, réalisés surtout après 1840-50, l'agriculteur des confins péri-ardennais était aussi un polyculteur et un producteur de grains.

Devant vivre sur des exploitations très petites dont la propriété lui échappait bien souvent, travaillant sans garantie écrite de maintien, condamné à la sous-activité durant la morte saison agricole, le paysan des régions picardes, artésiennes ou cambrésiennes, dut très vite chercher un complément d'existence indispensable dans "l'industrie" souvent exercée à domicile. Selon différents auteurs, cette solidarité agriculture-industrie puiserait sans doute ses sources à travers le XVIème et le XVIIème siècles (25). En outre, il existait d'autres facteurs favorables au développement du textile dans les campagnes à grains, comme l'élevage des moutons qui fournissait la laine à travailler, quelques parcelles de lin, qui purent expliquer la naissance du tissage de grosses toiles en Basse Picardie, dans le Ponthieu, ou encore la proximité des plaines "industrieuses" de Flandres, des villes comme Amiens, Paris, pour qui l'on pouvait travailler à façon.

Selon cet état d'esprit, la direction des affaires industrielles devait nécessairement échapper aux ruraux.

Ces campagnes étaient avant le XIXème siècle assez densément peuplées. Selon P-J. THUMERELLE (op. cité), le XVIème et le début du XVIIème siècle furent marqués par une nette reprise démographique. L'auteur écrit à ce sujet: "les enquêtes fiscales montrent en effet que la population s'est accrue au cours du XVIème siècle aussi bien en Flandre qu'en Hainaut ou en Artois. Aussi au milieu du XVIIème siècle, l'actuelle région du Nord faisait-elle déjà partie des régions les plus densément peuplées de l'Europe. "Mais c'est en fait au XVIIIème siècle que se situe la période de forte expansion démographique dans les campagnes. D'après BELLART G., BOUGARD P., ROLLET C., (26), nous pouvons estimer qu'entre la fin du XVII è siècle et la Révolution française, la population de la Généralité de Valenciennes (Hainaut, Avesnois et Cambrésis), ainsi que celle du Gouvernement d'Artois, auraient triplé. A la veille de la révolution industrielle, les cantons ruraux du Nord de la Picardie, comme ceux de Doullens, de Combles, de Roisel ou encore du Catelet, de Bohain-en-Vermandois, de Wassigny, présentaient, lors du recensement de population de 1836, des densités de population supérieures à 100 hab/km2. Certains cantons de Thiérache de l'Aisne (Hirson, La Capelle ou Le Nouvion) révélaient des densités comprises entre 75 et moins de 100 hab/km2. Par contre, la Basse Picardie, dans le Nord-Ouest de la région, c'est-à-dire le Ponthieu et les Bas-Champs, apparaissaient moins peuplés avec les densités inférieures à 75 ou à 50 hab/km2. (Cantons de Bernaville, de Rue ou encore de Crécy-en-Ponthieu). En définitive, compte-tenu de la situation de l'agriculture et de la pression démographique déjà ancienne, ces campagnes possédaient une main d'oeuvre abondante, disponible, docile et bon marché. N'était-ce pas une situation de rêve pour le bourgeois-fabricant? PINARD J. (27), développe la même idée quand il écrit: "... une nouvelle catégorie d'industriels va naître, le marchand-fabricant, qui, après avoir acheté la matière première, la distribue à des ouvriers travaillant chez eux selon les directives qu'il leur donne. Ces donneurs

d'ordres recherchent une main d'oeuvre rurale disponible, nombreuse en période de croissance démographique, libérée des travaux agricoles devenus plus productifs et présentant de nombreux avantages une fois qu'elle a été formée...".

L'arrêt pris en Conseil d'Etat le 7 Septembre 1762 allait faciliter la diffusion du travail textile en milieu rural puisqu'il permettait aux habitants des campagnes de fabriquer toutes les étoffes: c'en était fini de la concentration industrielle urbaine ?... pour un siècle en fait. Toujours est-il qu'au XVIIIème siècle, toutes les conditions favorables à la diffusion de l'industrie textile étaient réunies (28).

BU LILLE

Déjà l'Artois rural était devenu un vaste atelier de filage pour l'industrie et aussi pour les capitaux de Flandre. Cette situation de dépendance ou de tutelle économique nous permet sans doute déjà de parler, donc bien avant la Révolution industrielle du XIXème siècle, d'un centre et d'une périphérie. Il va sans dire également que les notables des villes disposant de capitaux, apprécièrent la possibilité qui leur était offerte de diffuser le travail manufacturier dans de petits ateliers ruraux qui, outre leurs bénéfices personnels, leur permettait également d'accroître l'influence de la ville sur les campagnes environnantes. Depuis le XVIIème siècle, la Flandre était devenue une grande région industrielle où l'esprit d'entreprise, du négoce, de l'affaire était déjà bien développé. Ne sont-ce pas là, les principales caractéristiques d'un centre? Par contre l'Artois rural devenait une "périphérie économique", en n'offrant que ses bras pour produire. De même c'est à Paris que l'on trouve l'origine et le centre de commandement de la bonneterie en Santerre ; c'est pour Paris également que beaucoup d'ouvriers-artisans travaillaient dans le Cambrésis et le Vermandois. En Santerre, existait au début du XVIIIème siècle, une abondante main d'oeuvre rurale disponible. Ce sont des commerçants parisiens, les frères Saint, qui eurent l'idée de l'utiliser en y laissant leur laine à filer à partir de 1720, puis plus tard en y créant une manufacture de bas. Mais il était clair dans l'esprit des frères Saint,

que le Santerre ne constituait qu'un réservoir de main d'oeuvre, tout comme le Canada qui représentait le débouché ou encore le Berry et le Soissonnais qui les fournissaient en matières premières. A la fin du XVIIIème siècle, les métiers à filer et à tisser étaient très largement répandus dans la partie septentrionale de la Somme. Alors que A. DEMANGEON ne mentionne que 30 métiers à Amiens en 1785, il en dénombre 1500 dans l'Amiénois. Mais le Santerre conservait la primauté avec 70% des métiers à bas. Pour l'année 1836, le même auteur dénombrait quelques 3760 artisans-producteurs vivant du textile, dans le seul canton de Rosières. Toutes les communes du canton en possédaient, mais dans certaines, les artisans du textile pouvaient représenter jusqu'à 70% et plus de la population active résidente. Par le fait que les fabricants ou donneurs d'ordres, se situant au sommet de cette hiérarchie sociale et professionnelle, résidaient pour la plupart à Rosières-en-Santerre, le chef-lieu de canton apparaissait comme le principal centre économique du secteur.

En 1762, un industriel parisien, SANTERRE, introduisit en Vermandois, l'industrie de la gaze de soie. Très vite celle-ci se répandit à travers le canton de Bohain-en-Vermandois et dans la partie occidentale du canton de Wassigny, et passa même la limite départementale pour gagner le Cambrésis voisin. Des contremaîtres assuraient le rôle d'intermédiaires entre les maisons de Paris et les ouvriers du Vermandois et du Cambrésis, en distribuant à ces derniers le travail à fournir. Les guerres de la Révolution et de l'Empire arrêtèrent la croissance de cette industrie. Elle fut remplacée par la fabrication de châles de soie et de laine imitant les cachemires de l'Inde que les soldats de Bonaparte avaient rapportés d'Egypte. Mais ce furent encore des négociants parisiens qui dirigèrent les travaux des tisserands de Bohain-en-Vermandois: la matière première et les dessins des tissus étaient fournis par les négociants de Paris et ceux-ci donnaient aux étoffes leurs derniers apprêts. Vers 1816, deux importantes maisons de fabrication de châles s'étaient installées à Grougis, commune située dans le Sud-Ouest du canton de Wassigny. Cependant les bureaux de vente demeuraient parisiens.

Par ailleurs, certaines villes de ces "pays" ruraux faisaient aussi travailler les campagnes environnantes en leur fournissant la matière première et en assurant les finitions grâce à leurs ateliers de blanchissage et d'apprêts, puis en commercialisant les produits finis. Ainsi autour de Cambrai, de Saint-Quentin, d'Amiens, d'Abbeville, se sont constituées des zones de travail des tissus de toiles fines ou grosses, selon les cas.

Cette situation économique et géographique illustre *un type particulier de relations entre villes et campagnes:* celles-ci, en tant que réservoir de bras pour l'industrie urbaine, étaient dépendantes des hommes d'affaires détenant capitaux et matières premières, résidant en villes. La campagne, densément peuplée, était une zone de production qui, grâce à sa tradition et à son expérience, possédait un réel savoir-faire, mais qui n'assurait pas toujours les travaux de finition apportant la plus-value indispensable à l'objet fabriqué, ne contrôlant ainsi ni l'amont ni l'aval de la production: la direction était en ville. La campagne n'était qu'un maillon de la "chaîne" de travail. Néanmoins l'ouvrier-artisan avait l'impression d'être son propre chef. Cette relation préfigure, avant la révolution industrielle du milieu du XIXème siècle, *le système de dépendance accrue de la campagne envers la ville.* Ainsi on peut admettre qu'au XVIIIème siècle, les bases de la marginalisation socio-économique contemporaine des espaces ruraux étudiés étaient déjà bien posées, et que de ce fait, le processus de diffusion des activités industrielles au XVIIIème siècle fut un "accident" historique ou encore qu'il a conforté la primauté de la ville dans l'organisation de l'espace, en lui attribuant le contrôle des campagnes par l'intermédiaire du travail.

a3) Régions à développement textile et à fortes densités de population au milieu du XIXème siècle.

Le XIXème siècle fut dans l'ensemble une période de prospérité pour l'industrie textile rurale, ce qui peut paraître quelque peu paradoxal puisqu'en même temps le processus d'industrialisation des villes et bassins était en cours. Selon Dieudonné en 1804, l'industrie textile était très active en Cambrésis à l'aube du XIXème siècle. On devait tisser les toiles fines dans une centaine de communes de la région. Quoique très dispersé, le travail du textile se concentra en trois bassins qui progressivement se spécialisèrent dans une direction donnée: autour d'Avesnes-les-Aubert, se regroupa le tissage des toiles fines à domicile (voilettes, linons, batistes). Dans le Sud-Est du Cambrésis, autour du Cateau, se diffusa au début du XIXème siècle le tissage des étoffes de laine. Enfin autour de Caudry, et ce après 1830 surtout, se développa une troisième activité textile, celle du tissage des tulles et des guipures. Certes des difficultés, des replis sont constatés en milieu rural ; ce fut le cas par exemple de l'industrie badestamière du Santerre qui commença dès le milieu du XIXème siècle à subir les effets de la concurrence de la bonneterie anglaise et de la fermeture de certains de ses débouchés extérieurs. Ph. PINCHEMEL (op. cité) nous a livré une pénétrante réflexion sur l'évolution de l'artisanat textile dans le canton de Rosières-en-Santerre, dans la Somme. En un siècle, de 1836 à 1936, la métamorphose des structures économiques fut fondamentale. On est passé en effet de l'artisanat à domicile disséminé dans de très nombreuses communes, faisant travailler d'abondantes armées de "faiseurs de bas", de fileuses, de couseuses de bas, tous dépendants des fabricants, à un artisanat mécanisé et évoluant vers une structure industrielle. Les filatures et peignages mécaniques seront à leur tour victimes de la concentration. Cette longue tendance structurelle eut des effets profonds et multiples sur l'espace rural du Santerre. Tout d'abord, la concentration industrielle en cours qui s'affirma à partir du dernier quart du XIXème siècle, provoque une réduction drastique des effectifs employés

(-37% entre 1836 et 1872 ; - 34% entre 1872 et 1911 ; - 77% entre 1911 et 1936, dans le canton de Rosières). Mais en outre, le profil socio-professionnel des communes fut profondément modifié: l'artisan d'autrefois devint ouvrier de filature ou de peignage ou alors il quitte le canton rural pour d'autres cieux. Quand le textile disparut des villages, ceux-ci virent leur profil social devenir de plus en plus homogène, constitué pour l'essentiel d'actifs agricoles. Enfin l'industrialisation du textile et sa concentration structurelle engendrèrent un nouveau modèle d'organisation de l'espace. D'une aire géographique assez homogène vers 1830-40, dans laquelle les artisans sont répartis dans de nombreuses communes, on passe à une cellule rurale à organisation devenue fortement sélective opposant tous les centres ayant perdu leurs activités textiles aux quelques communes ayant bénéficié d'un repli et d'une implantation d'usines. Ainsi à la concentration technique et financière a correspondu une importante concentration géographique, s'opérant souvent en fonction d'une voie de communication. "C'est dans 14 villages du canton de Rosières que l'industrie n'est pratiquement plus représentée en 1936. Les places fortes de 1911 se sont effondrées: Vrely, Bouchoir, Caix qui passe de 225 à 40 et même Méharicourt, qui tombe de 229 à 10 ouvriers. Toutes sont victimes, entre autres facteurs, de leur éloignement de la voie ferrée. Deux communes subsistent, qui ont plus de 100 travailleurs, Rosières et Harbonnières...".

Par contre, le grand développement de la culture de la betterave sucrière dans les plaines à craie et à limon épais, très exigeante en main d'oeuvre, (sarclage, arrachage) et de l'industrie du sucre, allait dans une certaine mesure maintenir sur place l'abondante main d'oeuvre et le tissage ou la broderie à domicile. Ainsi pouvait-on encore être vers le milieu du XIXème siècle, successivement, au cours d'une même année, tisseur ou brodeur à domicile puis ouvrier agricole, enfin ouvrier à l'usine sucrière toute proche. D'autres dans le Cambrésis, préfèraient ou avaient, par nécessité, adopté le système de l'émigration saisonnière. Les Camberlots,

après avoir tissé dans leur cave durant la mauvaise saison, partaient en équipe assurer les travaux agricoles dans les grandes fermes du Bassin Parisien, jusque dans l'Orléanais parfois.

En Avesnois-Thiérache, le XIXème siècle fut aussi l'époque du grand essor de l'industrie textile, très disséminée, répartie en un grand nombre de communes, de taille réduite, tout particulièrement dans le Sud-Est de l'Avesnois (canton de Trélon et sa proximité). Toutefois, alors que dans le Cambrésis, le Vermandois, le Santerre, l'industrie textile rurale est ancienne, même si elle a connu un développement particulier à partir du XVIIIème siècle, il n'en fut guère de même dans le secteur de Fourmies (29). A l'aube de la révolution industrielle, la région de Fourmies et d'Avesnes ne joue pas un grand rôle dans la production des articles textiles. Jusqu'au XVIIIème siècle, ce fut la draperie de Maubeuge qui constitua le centre le plus notable de la région. Cependant les habitants de Thiérache, surtout des Fagnes, possédaient une expérience dans le travail des fibres textiles. Déjà au Moyen-Age, les chroniqueurs font état de l'habileté des petits cultivateurs de Thiérache au tissage des étoffes. Jusqu'à la Révolution française, on fabriquait des toiles, des linons, des bas. On travaillait le lin et le chanvre ou encore la laine venue de l'Ardenne toute proche. A l'aube du XIXème siècle, la filature du coton fit son apparition mais elle sera rapidement concurrencée par la filature de la laine.

Avant de se lancer dans le travail lainier qui fit la fortune de Fourmies et de ses environs entre 1840 et 1880, cette région ne méconnaissait pas le textile, puisque en 1825, BRAYER écrivait (30): "Dans les arrondissements de Vervins et de Saint-Quentin, les habitants des campagnes partagent leur temps, comme on le sait, entre la culture et les travaux de la fabrique des tissus de lin et de coton...". Le chanvre était cultivé dans la région de Rozoy-sur-Serre et fournissait la matière première à la fabrication de toiles de qualité grossière. Le lin était cultivé dans la plupart des

cantons de Thiérache du Nord et aussi dans celui de Vervins. Il était alors destiné à la fabrication de tissus pour l'habillement encore réputés vers 1820.

En fait le textile de cette région de Thiérache a connu entre la fin du XVIIIème siècle et 1840, une importante évolution en plusieurs temps. La fabrication des toiles de lin était l'une des productions les plus anciennes de Thiérache mais connaissait,à l'aube du XIXème siècle, certaines difficultés. Ces toiles fabriquées dans le canton de Rozoy-sur-Serre et à Montcornet dans l'Aisne, étaient vendues sur les marchés locaux. Mais le développement du travail du coton concurrença victorieusement cette activité ancienne, ceci d'autant plus aisément que la qualité des toiles de lin et de chanvre était moyenne. Souvent le passage du tissage du lin au coton s'est fait sans trop de difficultés pour la main d'oeuvre rurale, pour laquelle le travail du coton, et notamment le tissage, était comparable à celui du lin. Il y eut en fait, un changement de produit avec réutilisation de la main d'oeuvre locale, et souvent même du matériel. Toutefois le filage devint une tâche qui se concentra progressivement dans les fabriques alors que le tissage fut maintenu plus dispersé en campagne. C'est à partir de 1825-30, surtout,que l'on assiste au développement de l'industrie de la laine qui, ultérieurement, éliminera le travail du coton (31).

Mais il convient de le rappeler une fois encore: le travail du textile n'avait pas ici l'importance et la tradition qu'il représentait dans les plaines picardes, artésiennes ou cambrésiennes.

Alors comment expliquer l'essor de la filature de la laine peignée à partir de 1840, qui amènera le secteur fourmisien au plus haut niveau de la production française? (Et cela en une quarantaine d'années!) Parmi les arguments possibles, on peut évoquer la présence d'une main d'oeuvre rurale abondante et de plus en plus disponible car en partie libérée par la "révolution herbagère" qui s'amorce et le

recul sensible de la polyculture à base de céréales. Rappelons aussi que c'est à partir de 1840, surtout, que le glissement des activirés sidérurgiques vers la Sambre fut décisif. Dans un certain sens, le travail industriel de la laine apparaissait comme une première conversion économique de la région, bien venue. Par ailleurs, il est possible également que les conditions hygrométriques furent favorables au travail lainier. En effet le degré d'humidité contenue dans l'air est très élevé, et ce pouvait être, au début du moins, un atout appréciable pour l'activité lainière et la qualité des produits fabriqués. Toutefois selon M. BATTIAU, ces conditions ne furent pas suffisantes pour expliquer l'essor de cette industrie au cours du XIXè siècle. Par contre les initiatives locales ont eu une importance décisive. Une réussite en entraînant une autre, en vingt ans à peu près, entre 1833 et 1855, le nombre de broches de filatures dans la région de Fourmies passa de 11.000 à 112.000. Le mouvement se poursuivit avec une telle intensité qu'en 1890, le nombre de broches dépassait 900.000 unités. La capacité de production, dans cette activité, était devenue supérieure à celle de l'agglomération de Roubaix-Tourcoing.

Ainsi nous pourrions situer globalement l'apogée de cette industrie rurale dans le troisième quart du XIXè siècle. L'analyse des actes de mariages illustre très bien alors l'importance du textile, tant dans le secteur fourmisien que dans le Cambrésis. A Masnières et à Marcoing, dans les années 1853-1857, de nombreux actes de mariages confirment l'ampleur de la solidarité travail agricole - travail industriel ou artisanal. Dans de nombreux cas, alors que l'épouse se déclare soit journalière soit ménagère, l'époux, quant à lui, est soit ouvrier verrier à Masnières, soit ouvrier-tisseur. A Fourmies dans les années 1860, il est vraiment très rare de dépouiller un acte de mariage dans lequel on ne trouve aucune personne parmi les époux, les parents ou les témoins, qui ne travaille pas de près ou de loin dans l'industrie des textiles. Toutefois, les métiers déclarés qui reviennent le plus fréquemment sont: fileurs de laine, trieurs de laine ou encore ouvrières de filatures sans précision.

b) Explication du déclin industriel en milieu rural.

Comment peut-on dorénavant expliquer le déclin et les difficultés rencontrées par les différentes industries implantées en milieu rural? A plusieurs reprises, la concurrence a été rendue responsable du déclin, de la disparition ou de la profonde mutation qu'ont subis les diverses branches industrielles qui animaient autrefois les espaces ruraux périphériques. Comme exemples, on peut citer le cas de l'osier progressivement supplanté par le rotin, le bois par les matières plastiques. Les effets de la concurrence se sont manifestés soit par l'apparition de nouveaux produits qui se sont progressivement imposés sur le marché, soit par la montée de nouveaux producteurs qui malmenèrent un certain nombre d'établissements implantés dans les espaces ruraux étudiés. (Textile, produits sidérurgiques, industrie du bois, travail du lin et du coton...). Toutefois, accuser la concurrence de tous les maux est facile, alors que le problème fondamental n'est pour autant ni abordé, ni traité. La question essentielle qui doit arrêter notre attention est la suivante:
Pourquoi les espaces ruraux périphériques ont-ils généralement mal résisté à la concurrence économique contemporaine?
Plusieurs causes, bien évidemment, doivent être exposées.
C'est ainsi que trois groupes de facteurs explicatifs peuvent être retenus: Tout d'abord, l'entreprise ou l'établissement peut souffrir de faiblesses internes latentes qui ne s'exprimeront pleinement qu'à partir du moment où l'entreprise se trouvera confrontée à une dure rivalité dans la course à la conquête des marchés. En outre, cette même unité de production peut être plus ou moins désavantagée ou favorisée par son environnement géographique, économique ou encore politique. Enfin, dans un troisième temps, le cas particulier de l'Avesnois-Thiérache sera étudié selon un plan chronologique définissant les différents systèmes économiques secrétés par cette région frontalière, en cherchant également à démontrer qu'à long terme, la première conversion économique réalisée principalement dans la seconde moitié du XIXème siècle fut à l'origine des difficultés socio-économiques récentes.

b1) *Les faiblesses structurelles inhérentes à l'entreprise ne manquent pas.* La période de croissance pour la plupart des branches industrielles présentées (bois, fer, vannerie, verrerie, textile, brasserie...), et située selon les cas soit au XVIIIème siècle, soit au XIXème siècle, fut marquée par une multiplication d'établissements de production de petite taille. Dans les campagnes à grains comme le Cambrésis-Vermandois, on tisait, on filait, on brodait très souvent à domicile, en famille, ou au sein de petits ateliers regroupant quelques ouvriers. En 1905, A. DEMANGEON écrivait: naguère, tandis que le reste de la famille cultivait la terre, "quelque jeune apprenti ou quelque vieille maman, tissait dans la cave de chaque habitation, selon la tradition locale, la précieuse et fine toile de baptiste". Plus récemment, en 1963, CORBILLON (32), à propos des anciennes maisons de tisseurs, écrivait: "Dans le Cambrésis, l'habitat, la petite maison rurale est encore l'image concrète et pittoresque de la civilisation rurale d'autrefois, d'une civilisation où l'homme des champs ne consacrait pas toujours son activité au travail de la terre". Elles portent toutes comme une marque de déchéance, ancien souvenir d'un passé bien fini, celui du tissage à domicile. Les anciennes maisons de tisseurs étaient généralement de dimension réduite et présentaient sur la rue, un pignon aveugle. L'architecture locale, telle qu'on peut l'observer dans de nombreux villages du Cambrésis, comme à Avesnes-les-Aubert, est très influencée par le textile artisanal à domicile. Les maisons furent en effet bâties sur des caves surélevées, au fond desquelles étaient logées trois ou quatre métiers à tisser. La cave, avec son humidité et sa fraîcheur ambiantes, permettait de réaliser un bon travail, avec un fil non cassant. La "verrière" ou encore la baie vitrée, laissait entrer la limière du jour dans l'atelier familial. Cette dispersion de l'outil de travail est, dans le Cambrésis ou dans le Santerre, une tradition. Au début du XIXème siècle, en 1807 exactement, on dénombrait dans l'arrondissement de Cambrai quelques 10.400 métiers disséminés dans 104 communes de la région, tissant les toiles fines et filant la laine. Plus tard, quand la broderie à la main puis mécanique, montant de Saint-Quentin, se répandit dans les villages au Sud du Cambrésis et atteignit Caudry,

le même type de structure fut maintenu. En 1913, 630 métiers étaient répartis en 197 fabriques, dont 66 étaient caudrésiennes, distribuées dans une trentaine de communes. Elles occupaient alors environ 4000 personnes. De même pour les batistes et les mouchoirs, la diffusion spatiale au début du XXème siècle était encore très grande.

Récemment encore, durant les années 1970, comme l'a démontré D. PARIS (33), l'outil de travail dans le textile, l'habillement, la broderie en Cambrésis, demeurait toujours très dispersé. Alors que dans le Nord-Pas-de-Calais, le textile et l'habillement font figure d'industrie à grands établissements (30% emploient chacun plus de 100 salariés et 24% pour l'habillement, contre 20% en moyenne pour toutes les industries confondues), dans le Cambrésis rural seulement 7,4% des établissements dépassent ce seuil. Ici, le textile local, avec 82% des établissements employant moins de 50 salariés, contre 51,4% dans le Nord-Pas-de-Calais, et l'habillement local (75% contre 56% dans la région), sont caractérisés par une structure en petits établissements le plus souvent d'origine locale et à capitaux familiaux. C'est ainsi que ce même auteur écrit (34) à propos de la broderie du Cambrésis, et notamment de Villers-Outréaux: "Environ 210 d'entre elles (entreprises de broderie installées en Cambrésis-Vermandois) se localisent à Villers-Outréaux. Il s'agit majoritairement d'entreprises artisanales, soit des fabricants en broderie qui commercialisent tout ou partie de leur production, soit pour le plus grand nombre, de façonniers qui travaillent pour le compte de négociants...". Avec le répertoire des entreprises de l'INSEE (fichier Sirene), au 12 Mars 1984, on apprend que sur 279 entreprises industrielles installées à Villers-Outréaux, 25 d'entre-elles seulement employaient au moins 10 salariés.

P. OUDART, quant à lui, a montré en 1960, (35), que l'industrie de la brasserie était également dispersée en de nombreuses petites unités de production utilisant le procédé de basse fermentation. Toutefois ces petits ateliers ne purent ensuite résister à l'évolution technique et financière,

à l'énormité des investissements réclamés par les mutations technologiques incessantes, comme l'adoption du procédé de haute fermentation, les installations en tuyauterie et robinetterie très coûteuses, la mise en bouteilles, la pasteurisation, la publicité indispensable... Bien souvent, les anciens bâtiments des brasseries, lorsqu'ils subsistaient, ont été convertis en entrepôts ou en commerce de boissons diverses.

Dans l'Avesnois et notamment dans le secteur de Fourmies, l'expansion économique très puissante de l'industrie de la filature de la laine peignée entre 1840 et 1880 a engendré de nombreuses petites entreprises. En 1890, on pouvait compter 83 filatures (M. BATTIAU). *Ainsi c'est au coeur même du mouvement d'expansion économique que se situent les premières faiblesses structurelles de cette industrie* qui seront dès la fin du XIXème siècle et dès le début du XXème, les causes profondes de la lente mais quasi-continue récession. Entre 1890 et 1914, le nombre de broches et de filatures va diminuer alors que le peignage sera progressivement abandonné, à la suite d'une part, du renforcement du protectionnisme américain et allemand, et d'autre part, de la concurrence victorieuse de Roubaix-Tourcoing dans le domaine de peignage.

En dressant un bilan de l'industrie fourmisienne en 1954, M. BATTIAU (op. cité) constate encore le maintein d'une telle structure éclatée. Les unités de production sont beaucoup plus petites à Fourmies qu'à Roubaix-Tourcoing. On n'y dénombre aucun établissement employant plus de 500 salariés. En outre le secteur fourmisien est alors en pleine crise et ses entreprises encore nombreuses subissent les efets inévitables d'un équipement vétuste.

Ailleurs, dans le canton de Roisel, situé dans la partie Nord-Est du département de la Somme, c'est-à-dire en Santerre, l'évolution de l'emploi industriel, antérieure à la crise économique de 1973, était déjà très inquiétante. Entre 1965 et 1970 notamment, le canton a pu compter ses fermetures d'entreprises et les licenciements associés dans

l'industrie textile et dans l'agro-alimentaire (sucrerie et conserverie). Ici également, il s'agissait de petites entreprises qui ne purent résister au mouvement de restructuration en cours.

Dans le Bas-Artois oriental voisin et sur la retombée orientale des Hautes Terres artésiennes, c'est-à-dire dans les cantons de Pas-en-Artois, de Beaumetz-les-Loges, de Marquion, de Bapaume ou encore de Bertincourt, dans le Pas-de-Calais, dans un espace rural qui n'est guère très industrialisé, les établissements qui assurent l'emploi sont en général de petite taille, n'atteignant que rarement le seuil de 100 salariés. Le fichier analytique et professionnel de l'industrie de 1981 ("l'Essor du Pas-de-Calais"), dresse le tableau des établissements, fabriquant ou transformant des produits, employant au moins 10 salariés. Plusieurs constatations doivent être proposées.

- Il n'existe pas dans cette région rurale située au Sud de l'agglomération arrageoise, de gros centre industriel. Même Bapaume, au coeur du seuil artésien, située à proximité immédiate de l'autoroute A1, traversée par l'ancienne grande route nationale N17, Paris-Lille, n'est pas un foyer aux industries nombreuses et diversifiées. C'est plutôt comme cela fut déjà démontré, une petite ville de services en monde rural et agricole: lieu d'implantation d'agences et de caisses bancaires, de compagnies d'assurances, de commerces diversifiés, de services destinés en priorité aux agriculteurs (négociants de Tourteaux, vétérinaires, négociants de produits agricoles, marchands et réparateurs de machines agricoles...). La plus importante entreprise industrielle qui existait en 1981, employait 110 salariés (DELCROIX) et fabriquait ou réparait des carrosseries isothermiques et frigorifiques. Dans l'ensemble donc, les établissements industriels (23 selon la source utilisée) sont répartis dans 15 communes: Puisieux, Bapaume, Bienvillers-au-Bois, Bertincourt, Bihucourt, Hermies..., sont quelques exemples.

- Parmi les établissements implantés essentiellement dans des communes rurales (Puisieux, 658 hab. en 1982 ; Hermies, 1189 hab ; Bienvillers-au-Bois, 584 hab. ; Bertincourt, 856 hab. ; Bihucourt, 289 hab. en 1982...), nombreux sont ceux qui n'emploient que quelques dizaines de salariés. Ainsi on peut offrir les exemples suivants: une entreprise qui travaille les métaux à Achiet-le-Grand, employait en 1981, une vingtaine de personnes. A Bapaume, une usine de fabrication de chaussures de femmes employait 34 salariés. A Bertincourt, un établissement assurant la production d'articles de bureaux et de parfumerie, proposait un emploi à 14 personnes. On pourrait citer sans peine d'autres exemples d'établissements ou d'entreprises dont les effectifs varient entre 10 et moins de 70 salariés à Puisieux, Ruyaulcourt, Mory, Hermies, Bucquoy ou Bapaume (figure 15).

- Appartenant aux campagnes à grains étudiées par A. DEMANGEON, le secteur du Bas-Artois oriental, ou du Seuil de Bapaume, maintient encore partiellement sa tradition du travail textile et de l'habillement, dans le cadre de petites unités: une bonneterie de 68 personnes à Puisieux en 1981, une entreprise de confection de linges de maison et de mouchoirs à Hermies, une petite bonneterie à Bucquoy, ou encore un établissement, travaillant à façon, fabrique des maillots de bains à Bapaume.

- Enfin remarquons que les entreprises ou établissements employant plus de 100 salariés, présentent quelques caractéristiques. Il s'agit soit d'industries agro-alimentaires (fromageries, sucreries, conserverie de légumes), et ceci constitue un point commun avec la géographie industrielle du Santerre et du Vermandois voisins, soit de construction mécanique et de matériel, comme à Bienvillers-au-Bois ou à Bapaume.

On connaît aussi les difficultés rencontrées par l'industrie laitière dans la région de l'Avesnois-Thiérache. Dans les cantons de l'Aisne, comme le signale A. FIETTE, (36), les établissements laitiers qui fabriquent du Maroilles,

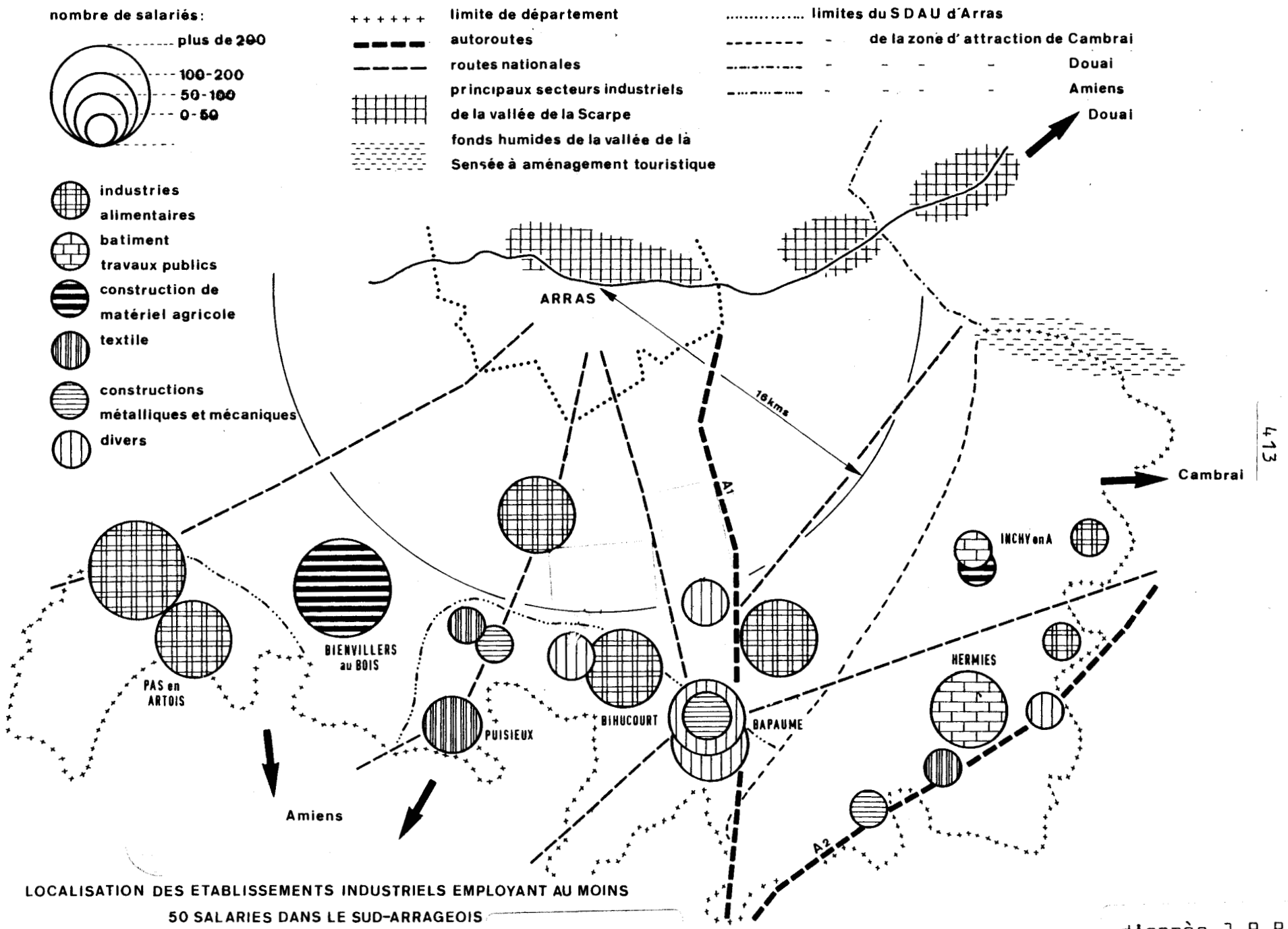

LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS EMPLOYANT AU MOINS 50 SALARIES DANS LE SUD-ARRAGEOIS

échelle:
1/200.000°

d'après J.P.R
1978

Figure 15: Pour une géographie de l'emploi industriel dans le Bas-Artois oriental.

DOCUMENT ANNEXE A LA FIGURE N° 15.
"POUR UNE GEOGRAPHIE DE L EMPLOI INDUSTRIEL DANS LE BAS ARTOIS ORIENTAL. 1981."

Lieu d'implantation de l'établissement	nom de l'entreprise	remarques
Mondicourt	Rowntree-Mackintosh anciens Ets Ibled S.S:Noisiel 77	effectifs réduits à 135 salariés en 1981. Menaces de fermeture.
Puisieux	Rivaux S.S. Puisieux	68 salariés bonneterie
Pas-en-Artois	Sofrodoc S.S. Pas-en-Artois	fromagerie 125 salariés.
Vaulx-Vraucourt	conserverie-distill. de V.Vraucourt	118 salariés conserv.de légumes
Ruyaulcourt	Soc.de gestion et textiles de Ruyaulc.	articles textiles
Mory	Arlaud et Serre (ancienne sellerie d'Artois)	51 salariés fabr.de sacs articles pour chiens
Havrincourt	Lefort Vanderbecq..	fabr.aliments pour bétail
Hermies	Bennes Delmotte	47 salariés bennes,grues...
	Peugnet-Bejeau	40 salariés confection linge de maison
Bucquoy	Dallemagne	10 salariés mécanique géné.
	Farbus et Cie groupe Kindy	50 salariés bonneterie
Boiry-Ste-Rictrude	Beghin-Say S.S. Thumeries 59	169 salariés sucre.
Bihucourt	sucrerie distillerie de Bihucourt	80 salariés sucre.
Bienvillers-au-Bois	Artésiennes de construc.	200 salariés const.mécan.
	Caruelle	102 salariés const.de mat; agricole
Bertincourt	Lallement S.S. Le Kremlin-Bicêtre	14 salariés articles bureaux parfumerie
Achiet-le-Grand	De Reu et Cie	20 salariés travail des métaux
Bapaume	Chapuis	fabr.de maillots de bains travail à façon
	Delcroix	110 salariés
	Delval et Cie	34 salariés fabr. chaussures
	Leroy	transformateurs élect.
	Ste auxiliaire de reconst.industrielle	Réparation matériel roulant de chemin de fer.
	Seillier	cuves et tôles

éprouvent des difficultés, et sont, pour la plupart, de petite taille occupant moins de 40 salariés: les Ets Gonbault à Dorengt employent 10 salariés ; la laiterie de Barzy-en-Thiérache emploie 12 salariés ; la fromagerie de Thiérache à Hirson occupe 23 personnes... Par ailleurs c'est au cours des années 1930 que naquirent les premières laiteries coopératives, pour faire face à l'époque, aux difficultés de vente du beurre fermier. Cependant ce mouvement coopératif en Avesnois fut dès ses origines trop cloisonné ou morcelé. En 1935, il existait déjà 6 coopératives, en plus des 7 laiteries privées. Toutes ces entreprises,pour la plupart de petite taille,vont ensuite se livrer une dure bataille de concurrence, notamment entre 1955 et 1965. Celles qui refuseront la fusion ou qui auront commis quelque erreur de gestion, feront alors la culbute.

Pour l'ensemble des espaces ruraux de Picardie septentrionale, J. VINCENT (37), en s'appuyant sur des données datant du 1/1/1974, a démontré qu'en règle générale, et hormis quelques exceptions, l'industrialisation en milieu rural est le fait d'établissements petits ou moyens. Par contre, les grands établissements se répartissent principalement en zone urbaine. Par ailleurs les petites unités de production étant mieux représentées dans les cantons peu industrialisés, la fermeture de l'une d'entre-elles prend,dans ce cadre social et géographique, une dimension très problématique. Ainsi des contrastes se dessinent-ils avec évidence. Au Sud de la région picarde (régions de Beauvais, de Compiègne, de Creil ou de Soissons), les établissements employant plus de 500 salariés sont nettement mieux représentés que dans les espaces ruraux périphériques du Nord, hormis les cantons d'Albert et de Bohain-en-Vermandois où la métallurgie et la mécanique occupent beaucoup de salariés, et dans lesquels les unités de plus de 500 salariés assurent plus de la moitié de l'emploi industriel: l'aérospatiale à Méaulte (Albert), et Thomson-Brandt à Bohain-en-Vermandois.

Dans les cantons de Péronne, avec l'entreprise Bonduelle, et du Nouvion-en-Thiérache, fortement marqués par l'empreinte des industries agro-alimentaires, les établissements de plus de 500 salariés sont aussi présents. Enfin, aux cantons urbanisés d'Amiens et de Saint-Quentin s'opposent les espaces ruraux peu industrialisés du Ponthieu ou du Nord du département en général comme Rue, Bernaville, Villers-Bocage, Combles et Roisel, où les établissements de moins de 100 salariés s'imposent très nettement. Une situation comparable est décelée dans les cantons du Catelet et de Wassigny, localisés dans le Nord du département de l'Aisne.

Toutefois, seule la taille de l'établissement industriel ne pourrait totalement expliquer l'évolution inquiétante de l'emploi et la marginalisation économique des espaces ruraux périphériques. En effet, de petites unités de production peuvent néanmoins présenter un excellent chiffre d'affaires et un carnet de commandes sécurisant.

Dans certains cas, les difficultés rencontrées sont les conséquences d'un mauvaix choix de créneau de production ou alors d'une tutelle commerciale, financière et peut-être juridique de l'entreprise qui s'avère trop contraignante dans un monde qui oblige à évoluer et à s'adapter rapidement et de façon constante.

. L'industrie du marbre et la crise économique des années trente.

Par exemple, l'industrie de la marbrerie qui avait essuyé un premier coup d'arrêt pendant la première guerre mondiale, connut de grandes difficultés avec la crise économique des années 1930-39. En tant qu'industrie de la décoration, du luxe, peut-être parfois même du "superflu", partiellement tournée vers l'exportation, la marbrerie fut provisoirement mais profondément touchée par la dure récession économique précédant le second conflit mondial (tableau XII).

Tableau XII

Evolution du nombre d'ouvriers employés dans la marbrerie entre 1930 et 1940, dans quelques communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

Années	Cousolre	Secteurs de: Bellignies	Jeumont
1930	980	450	300
1935	340	400	225
1939	275	30	100
1940	90	30	100

Le centre marbrier de Jeumont se livrait au commerce des blocs et des tranches, fabriquait en série des cheminées simples et travaillait pour la grande décoration. Bellignies travaillait aussi la cheminée simple et la décoration mais surtout la pendule et la bibeloterie. La vente des bibelots en marbre ayant été durement frappée par la crise, la chute des effectifs ouvriers fut alors considérable. Enfin, le secteur marbrier de Cousolre s'était spécialisé dans l'article sculpté, la cheminée de style et les travaux d'églises, c'est-à-dire en fait tout ce qui confinait à l'Art: Le bilan s'est chiffré à une diminution de 90% des effectifs d'ouvriers en dix ans!

. Faiblesses structurelles de l'industrie lainière fourmisienne.

Avec l'industrie lainière du secteur de Fourmies, l'évolution fut différente. Depuis le début du XXème siècle, certaines personnes avaient mis en évidence les principales faiblesses de cette branche industrielle. En 1911, M. LAMOITIER, dans son "traité de la filature", dénonçait l'organisation locale de l'industrie en ces termes:

"J'ai déjà eu l'occasion de démontrer pour l'industrie fourmisienne la nécessité des centralisations industrielles ; ce pays quintuplerait ses forces de production si, sans se contenter de la filature à façon de la laine fine, il en faisait le négoce, tissant, peignant, vendant sur place, une grande

partie de ses produits renommés dans le monde entier."

C'est en fait avec cet esprit et la même critique que A. FALLEUR dénonçait l'organisation de l'industrie lainière fourmisienne en 1930. Il constatait alors que Fourmies, bien que hissé aux tous premiers rangs des centres textiles français, n'était pas un marché ou une place animée par tout un ensemble de négociants, comme l'étaient devenus Roubaix et Tourcoing. Fourmies avait fait preuve d'un réel savoir-faire, renommé à l'étranger comme en France, mais n'avait pas démontré ses capacités de savoir-vendre. Par ailleurs, face à la concurrence de Roubaix et de Tourcoing, les firmes fourmisiennes avaient réduit, à leur détriment, leur gamme de produits fabriqués. Se spécialisant dans les filés les plus fins, destinés aux exportateurs vers les USA ou vers l'Allemagne, ces entreprises allaient dépendre de plus en plus des aléas de la mode et des tarifs douaniers. Ainsi il est évident de nos jours, que dès la fin du XIXème siècle, les industriels fourmisiens ont accumulé les erreurs, dues sans doute à une trop grande prudence ou réserve. Le manque d'audace ou d'agressivité, l'attachement, respectable certes mais aussi teinté d'un certain anachronisme, à la structure et au financement familial de l'entreprise, allaient progressivement placer ce centre *sous la dépendance des grandes affaires de la métropole.* L'emprise du centre roubaisien est allé en s'accentuant au lendemain de la première guerre mondiale et revêtit plusieurs aspects:

- L'achat pur et simple des usines fourmisiennes, qui est la forme la plus totale de la mainmise, suivie parfois d'une fermeture de l'établissement "récupéré", quand la production de ce dernier ne représente plus qu'une faible part dans l'ensemble de l'entreprise. C'est certes une façon adroite et élégante de supprimer un concurrent qui aurait pu être gênant.

- L'évolution de l'entreprise de production est soumise à l'attitude du négociant roubaisien.

- L'entreprise devient de plus en plus dépendante du centre roubaisien dans la mesure où elle n'assure plus, ni le peignage de la laine, ni la teinturerie, ni diverses finitions. La dépendance devient donc technique et commerciale.

. La tradition du travail à façon.

Il est d'ailleurs nécessaire de rappeler que cette forme de travail à façon, très spécialisée, assurée dans de petites unités, est traditionnelle dans les espaces ruraux étudiés, comme l'a montré A. DEMANGEON pour les plaines à grains de Picardie qui, déjà au XVIIIème siècle, travaillaient les unes pour Paris, les autres pour Rouen, d'autres encore pour les Flandres ou quelques grandes villes comme Amiens et Saint-Quentin. *S'agit-il là de caractéristiques spécifiques aux espaces périphériques, par rapport aux centres économiques?* Il est vrai que cette relation très orientée est vérifiée pour diverses branches industrielles, comme par exemple l'industrie laitière à propos de laquelle on pourra revenir, et aussi dans diverses régions situées à la périphérie d'espaces organisés et dominés.

J-B. CHARRIER a présenté récemment (38), les caractéristiques de l'industrie du département de la Nièvre. A bien des égards, elles rappellent les faits présentés à propos des espaces ruraux étudiés, et situés à la périphérie commune du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie. Globalement, on peut admettre que les industries de la Nièvre, comme celles des cantons ruraux étudiés, sont relativement peu variées et nettement moins nombreuses qu'elles ne l'étaient au XIXème siècle. Trois branches industrielles se partagent différemment l'activité des cantons s'étalant du Marquenterre à la Thiérache, *en formant très souvent de petites cellules spatiales spécialisées*. On peut retenir: le textile, les industries agro-alimentaires et la métallurgie-mécanique. Dans une certaine mesure donc, ces régions ont connu un processus de désindustrialisation contemporaine que l'on doit associer à d'autres lacunes comme l'isolement, ou l'éloignement des grands centres

de décisions. Par ailleurs, l'industrie des espaces périphériques est fortement dépendante: beaucoup de sièges sociaux de grands établissements implantés dans la Nièvre, se situent dans la région parisienne. De même, le degré de dépendance est encore plus surprenant quand on observe la situation des établissements de taille moyenne, employant entre 500 et 1000 salariés. En fait, il faut descendre en-dessous du seuil de 100 salariés pour trouver une majorité d'entreprises domiciliées. Toutefois l'étude de la localisation du siège social des entreprises et des établissements n'aborde que trop partiellement le problème de la dépendance de l'industrie dans certains espaces. Deux établissements, exposés à la même dépendance juridique, peuvent dans la réalité connaître des conditions de fonctionnement et de gestion très différentes. Ce qui importe, c'est de savoir d'où viennent les capitaux et où se prennent les décisions essentielles.

J. SELLIER (37) a analysé, en Picardie, la répartition géographique des établissements industriels employant plus de 100 salariés au 1/1/1976, selon leur appartenance à des entreprises régionales, nationales ou encore étrangères. Grâce à ce travail, il est possible de constater qu'au sein des cantons ruraux de Picardie septentrionale, beaucoup d'établissements dépendent d'entreprises nationales ou étrangères, et que, par ailleurs, il s'agit dans la plupart des cas des établissements de plus grande dimension. Citons par exemple l'usine Saint-Frères (40) installée à Beauval, à quelques kilomètres au Sud de Doullens, un établissement qui en 1983-84 connaissait des jours difficiles et voyait son avenir très compromis ; on peut encore citer le cas de l'Aérospatiale d'Albert-Méaulte qui est l'établissement le plus important en nombre d'ouvriers, dont le dynamisme récent semble quelque peu s'affaiblir, que l'on puisse rencontrer depuis le littoral de la Manche. La région de Péronne possède quant à elle, les unités de production suivantes: Bonduelle, la Compagnie européenne d'accumulateurs, le fil-franc de Mohair, Descamps-Demeestère qui dépend du groupe Dollfus-Mieg à direction lilloise.

En Thiérache de l'Aisne, des faits indentiques doivent être signalés, notamment au Nouvion-en-Thiérache, avec la SOPAD et MATERNE. L'industrie agro-alimentaire mérite une attention particulière puisqu'elle couvre, en cette région de l'Aisne, le quart de toute l'industrie: donc, par leur impact social du moins, les industries agro-alimentaires et en particulier l'industrie laitière, méritent une réflexion complémentaire. A. FIETTE nous propose une fiche de présentation de la SOPAD (41). Dans le domaine de l'industrie laitière, cette usine domine très nettement la région, par sa haute technicité et ses effectifs, employant en effet au 1/1/1983 près de 80% des salariés régionaux occupés dans cette branche industrielle. Installée à Boué (canton du Nouvion-en-Thiérache) en 1927, elle a depuis organisé le bassin laitier qui lui était nécessaire. En absorbant quotidiennement en moyenne 600.000 litres de lait, la SOPAD "mobilise" la production de quelques 22.500 vaches et a affaire à 1.300 producteurs. Son bassin de ramassage a atteint un rayon d'environ 25 à 30 km et couvre à peu près le tiers du potentiel thiérachien. Pour la région, la SOPAD a encouragé la production laitière, par ses exigences elle a contribué à améliorer la qualité du produit. Mais en contrepartie, elle a figé l'économie agricole de Thiérache, la condamnant à ne produire que du lait qui par ailleurs est demeuré anonyme. Alors que, profitant de l'expansion de cette entreprise, par le biais de la valorisation de sa principale production, la Thiérache aurait pu acquérir, publicité aidant, ses lettres de noblesse et une renommée élargie, la région est demeurée dans l'oubli et donc mal perçue et mal connue, comme les autres espaces périphériques. En effet la SOPAD n'est que le maillon d'une énorme entreprise multinationale (NESTLE), elle n'est qu'une unité de production parmi les 350 usines dispersées dans le monde. Dans ces conditions, le lait de Thiérache n'a pas acquis un label particulier comme les produits laitiers de Basse Normandie, d'Ille-et-Vilaine ou encore de Poitou-Charentes ; il est demeuré une matière première ordinaire. Une fois encore on peut regretter que les entreprises régionales n'aient pas pu (ou n'aient pas su) donner à leurs produits locaux, un renom de qualité. Il est en effet plus que paradoxal de constater que l'Avesnois-

Thiérache qui représente un très grand bassin laitier en France, ne soit pas mieux connu par le biais de ses produits qui sont pourtant de bonne qualité. Certes depuis 1976, la région possède un fromage qui a obtenu une A.O.C., le Maroilles, mais ce dernier se vend mal à l'extérieur du Nord-Pas-de-Calais, et s'exporte très peu vers les pays voisins de la CEE, grands consommateurs de produits laitiers. Quoique possédant désormais ses lettres de noblesse gastronomique, le Maroilles ne reflète pas à lui seul, l'importance de la production laitière thiérachienne. Encore une fois il nous faut constater que la région n'a pas pu passer du savoir-faire au savoir-vendre, du moins en évitant la tutelle de groupes financiers et industriels à décisions extérieures.

Pour illustrer cette incapacité de croissance qui semble avoir frappé certaines entreprises laitières de la région, on pourrait prendre l'exemple de la laiterie coopérative du Nouvion dont l'activité a nettement régressé et qui, tout en assurant encore le ramassage du lait a par contre abandonné l'atelier de fromagerie au groupe Bongrain qui produit et distribue la "Belle des Champs" dont rien sur l'étiquette ne rappelle son origine géographique. La laiterie des Fayts dans l'Avesnois a disparu en 1967. La laiterie - l'Abbaye - de Dompierre-sur-Helpe en Avesnois, après s'être imposée au cours des années 1970, commence à connaître à son tour certaines difficultés récentes. On pourrait également prendre le cas de la confiturerie Materne qui, bien qu'implantée depuis longtemps en Thiérache, à côté du Nouvion, ne travaille même pas avec les fruits de la région. En outre depuis la Seconde Guerre mondiale, elle fut assaillie par différents groupes agro-alimentaires, passant successivement sous le contrôle américain de Grace, puis anglais (Liebig) et enfin français en 1982 (contrôle financier de BSN-Gervais-Danone).

A Hirson et à Saint-Michel-en-Thiérache, les fortunes des établissements dépendant des Aciéries de Paris-Outreau et de Bendix-caravanes furent diverses et parfois malheureuses. Après quelques difficultés et restructurations de

groupes, ces établissements furent fermés ou durent licencier. C'est ainsi que A.P.O. à Hirson fut fermé en Décembre 1978.

Quelles sont les conséquences qui doivent être tirées d'une telle situation? Les établissements qui se trouvent ainsi dans une position juridique, financière, sinon commerciale de dépendance, se voient souvent condamnés à se spécialiser dans une production banale, de grande série, ou alors ils n'assurent plus qu'une partie du processus de fabrication et deviennent donc des *"usines-ateliers"*, en quelque sorte des sous-traitants. Cette situation n'est pas sans nous rappeler le travail à façon exécuté en atelier ou à domicile, aux XVIIIè et XIXè siècles. Par ailleurs ces établissements se démarquent aussi par la faiblesse de leur fonction de gestion, (le "tertiaire du secondaire"), des emplois donc d'ingénieurs et de cadres. Selon J-B. CHARRIER, "le jeu des concentrations ne fait qu'accentuer cette évolution, qui tend à dissocier géographiquement les unités de gestion, de recherche et de production de masse". Ainsi, si la création d'emplois dans les espaces ruraux périphériques tendait en quelque sorte à les revaloriser socialement, elle contribuait aussi sans aucun doute à renforcer la relation centripète "périphérie-centre". En outre, cette situation de dépendance commerciale et technologique devient inquiétante pour les "établissements-ateliers" spécialisés, en période de crise économique et de difficultés de gestion du groupe. Ainsi aux villes-centres iraient les fonctions et tâches nobles, aux espaces périphériques reconnus pour leurs difficultés socio-économiques iraient les tâches élémentaires et banales de la production en série.

Ainsi diverses faiblesses inhérentes à l'entreprise elle-même peuvent expliquer, partiellement du moins, le processus de marginalisation économique relative des espaces ruraux périphériques à l'époque contemporaine. Mais l'entreprise peut être aussi désavantagée par l'environnement au sein duquel elle se situe et vit.

b2) La contribution de l'environnement: isolement et voies de communication.

La question de l'isolement et des voies de communication doit être nécessairement abordée. En effet, selon A. BARRE (42), "le réseau de communication d'une région constitue souvent un indicateur particulièrement significatif de sa vitalité". La plupart des espaces ruraux situés à la périphérie commune des deux régions de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais ont souffert, depuis longtemps, d'enclavement, d'isolement dû à une mauvaise organisation du réseau de voies de communications, hormis sans doute le seuil de Bapaume qui fut dès l'époque antique, traversé de voies routières, selon le système romain Agrippa.

Très vite, en Picardie occidentale, le trafic d'hommes et de marchandises fut capté par Boulogne-sur-mer, via Montreuil-sur-mer, le long de la RN 1 et de l'ancienne voie romaine, et plus au Sud par la basse Somme, vers Abbeville, le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme, mais aussi par la Haute-Normandie, vers Dieppe, port bien relié à Rouen. Ainsi, très vite, la Picardie occidentale, en particulier le Ponthieu, le plateau de Campagne-les-Hesdin, le littoral des Bas-Champs et du Marquenterre, fut placée dans l'ombre de grands foyers d'activités et de contrôle des transports: Boulogne-sur-mer, Amiens, Rouen et Dieppe. Cette marginalisation fut entretenue ultérieurement par les Intendants de la Généralité d'Amiens. Ceux-ci ont délibérément favorisé le trafic sur la Somme, au détriment de l'aménagement de l'Authie et de la Canche, qui fut parfois réclamé par les riverains. Evidemment la basse-Somme constituait le débouché fluvial le plus direct pour Amiens, pouvant même, si le besoin s'en faisait sentir, être à la fois un débouché et une base de ravitaillement secondaire pour Paris. Par ailleurs, des travaux visant à rendre l'Authie navigable, auraient surtout favorisé le commerce de Doullens, mais n'auraient pas servi directement les intérêts économiques d'Amiens. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le jeu mené par la "Chambre de commerce" d'Amiens, à la fin du XVIIIème siècle. Un projet de 1784 visait à rendre l'Authie navigable

jusqu'à Doullens, ce qui aurait permis notamment de remonter les bois abattus dans la vallée jusqu'à la grand-route qui passe à Doullens. En outre un canal de dérivation traversant la plaine du Marquenterre amènerait les eaux de l'Authie vers le port du Crotoy. Mais la Chambre de commerce d'Amiens, selon G. BACQUET (43), trouva le moyen de faire porter la dépense de cette opération à des sommes considérables, à la faire regarder comme impossible ou inutile, et ce, par crainte de voir son commerce partagé avec la ville de Doullens. N'est-ce pas une preuve évidente, en cette fin du XVIIIème siècle, de la volonté de centralisation économique et celle de maintenir dans une situation de périphérie et de marge toute la région de Picardie du Nord-Ouest? Amiens, pour son propre intérêt économique, voulait "geler" la situation de l'Authie et éviter de donner à celle-ci les moyens d'un développement ou d'une valorisation quelconque. Cette idée du détournement des eaux de l'Authie vers la Basse-Somme fut à plusieurs reprises, dépoussiérée, présentée, débattue et oubliée. C'était le "monstre" de Picardie occidentale qui refaisait surface de temps à autre. Ce projet fut encore repris en 1854 par le Conseil Général de la Somme mais refusé par celui du Pas-de-Calais.

Au moment de la Révolution française, certains documents d'Archives départementales tendraient à prouver en outre que le port de Saint-Valery-sur-Somme avait encore une certaine importance et pouvait représenter une "base stratégique" pour le ravitaillement des Parisiens (44). C'est ainsi par exemple que l'un des documents fait état des navires attendus et arrivés au port de Saint-Valery-sur-Somme, venant de Hambourg, d'Amsterdam et d'Irlande, chargés de froment et de farine pour le département des subsistances de Paris. Sur une liste de 30 bateaux, 18 venaient de Hambourg battant pavillons hollandais, hambourgeois, prussien, anglais, danois et italien. Neuf autres venaient d'Amsterdam et battaient pavillon hollandais. Un autre document(45) fait état des navires venus soit de certains ports de France, soit de l'étranger au cours du mois de Novembre 1789, débarquant à Saint-Valery-sur-Somme, du fro-

ment, de la farine, des grains de blé essentiellement. Sur 14 navires, huit d'entre-eux venaient de Hambourg, trois autres d'Amsterdam et un de Londres. D'autres lettres et états, constituant la même liasse de papiers, nous apprennent que les sacs de froment, de farine, de grains, débarquée dans le port picard, transitent par Amiens, Creil, à destination de Paris. Ainsi il est clair que si des travaux de navigation avaient été entrepris sur l'Authie, une partie du commerce fluvial passant par Amiens aurait peut-être été détournée sur Doullens qui était alors une place forte contrôlant la circulation entre la capitale de l'Artois (Arras) et celle de Picardie (Amiens). Ainsi, la retombée méridionale des Hautes Terres Artésiennes devait-elle demeurer enclavée, à l'écart des trafics commerciaux, afin que ceux-ci convergent nécessairement vers les centres et capitales de provinces. Après lecture de différentes cartes des routes et des voies de communication réalisées pour diverses périodes, on peut penser que la sélection et la hiérarchie des espaces furent déjà esquissées avec la mise en place des itinéraires romains d'Agrippa. Dès cette époque, il est clair que les Hautes-Terres Artésiennes sont contournées et non réellement pénétrées par les deux principales voies qui, venant d'Amiens, remontent vers le Nord, l'une vers Boulogne-sur-mer et l'autre vers Arras, via Thièvres. Durant la seconde partie du XIVème siècle, on note relativement peu de changements par rapport au document précédent, en Picardie occidentale, hormis la route indiquée par l'itinéraire de Bruges, postérieur à 1350, reliant les villes drapantes célèbres de Bruges et de Rouen. Cet axe économique passait par Abbeville, Saint-Riquier, Auxi-le-Château, Avesnes-le-Comte, et de ce fait, sa pénétration dans le monde rural du Haut-Pays d'Artois occidental, était-elle très réduite. La carte des routes vers 1780 confirme l'enclavement des Hautes Terres Artésiennes et de leur retombée méridionale sur la Picardie. D'amiens, ville-étape, deux routes relativement importantes divergent vers les terres du Nord: l'une vers Boulogne-sur-mer via Abbeville et Bernay-en-Ponthieu, alors que l'autre se dirige vers Doullens puis file en direction d'Arras. Entre Bernay-en-Ponthieu et Doullens existait donc *une véritable*

zone d'ombre, ou un angle mort, ne possédant que des routes secondaires mais qui permettaient toutefois de montrer l'importance d'Hesdin en tant que carrefour routier.

Avec la mise en place des lignes de chemin de fer au XIXème siècle, les lignes d'intérêt général notamment, les principales remarques précédemment proposées demeurent valables: l'axe Amiens-Arras et celui qui, par la basse-Somme, rejoint Boulogne-sur-mer, demeurent essentiels. Pour l'époque actuelle, nous avons déjà démontré le maintien, sinon l'accentuation de cet état d'enclavement des Hautes Terres Artésiennes et de leur retombée méridionale sur la Picardie (46). Il est donc inutile de reprendre toute la démonstration qui demeure valable pour les années 1980, et on pourra de ce fait se contenter d'un bref rappel, en ne citant que ces quelques lignes de conclusion: "On constate très bien que les Hautes Terres Artésiennes sont encadrées mais peu traversées par des axes de liaisons importantes. Au Nord, empruntant une voie naturelle formée par l'Aa et le canal de Neuffossé, existe un axe de liaisons inter-régionales constitué par la RN 43, la voie ferrée qui se dirige vers Calais, le canal à grand gabarit vers l'Escaut et l'autoroute A 26 dont le tracé se poursuit. A l'Est des Hautes Terres, le seuil de Bapaume, autre voie naturelle, fut aussi bien mis en valeur par les routes nationales, les autoroutes, canaux et foies ferrées. Au Sud du haut-pays, on peut retenir l'axe Saint-Pol-sur-Ternoise vers Montreuil-sur-mer. Enfin en direction de la Manche, la RN 1 et la voie ferrée Calais-Paris soulignent la tradition historique des relations existant entre le Boulonnais, la Picardie et la capitale".

Il convient de rappeler, en associant ce fait à la situation d'enclavement ci-dessus démontrée, que l'espace correspondant aux Hautes Terres Artésiennes et à la Picardie occidentale, c'est-à-dire essentiellement le Ponthieu, est le moins industrialisé parmi toutes les régions rurales étudiées aux confins du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie. Du côté du Ponthieu, il faut en effet atteindre Abbeville, la

vallée de la Somme ou celle de la Nièvre, ou encore la RN 16 (Doullens-Beauval), pour rencontrer des centres animés par quelques entreprises industrielles. C'est ainsi qu'au sein du Bassin d'emploi d'Abbeville, la localisation des effectifs des entreprises industrielles employant au moins 50 salariés s'établit comme suit:

- Le Vimeu industriel cumule à lui seul plus de 57% des effectifs, principalement dans les cantons d'Ault, de Moyenneville et de Gamaches.
- L'Abbevillois (les deux cantons Nord et Sud d'Abbeville) regroupe près de 31% des effectifs industriels ;
- Enfin le reste du bassin comprenant les cantons de Rue, du Nouvion, de Crécy-en-Ponthieu et d'Ailly-le-Haut-Clocher, formant un espace retenu dans notre analyse des espaces "frontaliers", ne retient même pas 12% des effectifs salariés dans l'industrie. En outre ce ne sont que quelques établissements industriels qui animent ces différents cantons ruraux, comme Vachette à Sailly-Flibeaucourt et Porquet à Hautvillers, dans le canton du Nouvion, Huret à Pont-Rémy dans le canton d'Ailly-le-Haut-Clocher, enfin la sucrerie-distillerie de Rue. Ainsi la mécanique et l'agro-alimentaire concentrent-elles environ 80% de l'emploi industriel dans les quatre cantons cités.

Du côté du Pas-de-Calais, il faut remonter jusqu'à la vallée de la Canche et de la Ternoise pour rencontrer divers établissements industriels de taille petite ou moyenne, répartis entre l'agglomération d'Hesdin et Beaurainville ou encore à Saint-Pol-sur-Ternoise. Puis au-delà, il faut traverser les cantons de Fruges, de Heuchin, de Fauquembergues ou encore d'Hucqueliers, pour retrouver dans la vallée de l'Aa, en aval de Lumbres, diverses industries: papeteries-cartonneries-cimenteries.

Rendues difficiles autrefois par l'état du réseau routier, *les communications entre la Picardie et l'Artois-Cambrésis, l'étaient aussi du fait de l'existence de barrières douanières* qui étaient nombreuses en raison du maintien des

enclaves administratives qui subsistaient encore au XVIIIème siècle. A ce propos, on pourra lire avec profit, l'ouvrage de Ph. SUEUR (47), sur les enclaves de Picardie et d'Artois. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter un document (48) datant de 1779, consultable aux Archives départementales du Nord, à Lille ; il s'agit d'un ensemble de quatre lettres relatives à la demande suivante: que "les marchands qui transportent des marchandises de Cambrésis en Cambrésis, en empruntant le territoire de Picardie, jouissent du droit de transit, en prenant de concert avec Monsieur (X), les précautions et formalités convenues...". Ou encore cet autre extrait: "Notre agent à Paris nous a mandé le 29 Juin dernier qu'enfin *l'affaire du droit de transit* sur les marchandises pour les paroisses du Cambrésis enclavées dans la Picardie soit terminée, que Messieurs les Commissaires nommés pour l'examen de cette affaire avaient été pleinement convaincus de la justice de notre demande...". Des ordres furent donnés en conséquences aux Fermiers généraux, pour "décharger les habitants de l'emprunt du territoire".

En contre-partie, la région du seuil de Bapaume, du Cambrésis occidental, du Nord du Santerre et du Vermandois, soit un ensemble agricole très riche, fut de tout temps mieux équipée en voies de communications. Ceci explique sans doute le développement des villes de commandement comme Arras, Cambrai et Saint-Quentin. Sous la domination impériale romaine, déjà cette région,dont on reconnaissait et la richesse des terroirs limoneux et la position stratégique, fut traversée par diverses routes: de Amiens vers Cambrai, de Vermand-Saint-Quentin vers Cambrai et vers Arras, d'Arras vers Cambrai, d'Amiens vers Vermand et Saint-Quentin. A la fin du Moyen-Age, cette même région était toujours bien drainée par quelques routes décrites par certains chroniqueurs, comme celle qui, de Paris via Amiens, montait vers Arras et Brugges, ou encore l'axe Paris-Roye-Bapaume-Arras ; la route Paris, Senlis, Noyon, Ham se divisait ensuite en deux branches dont l'une se dirigeait vers Cambrai et l'axe Scaldien, alors que l'autre allait vers Saint-Quentin, le Cateau, Valenciennes et Brugges.

Ainsi les directions méridiennes dominaient-elles. Une seule transversale mérite d'être signalée: venant de Troyes et de Reims, la route se dirigeait vers Saint-Quentin, Bapaume et Arras et ensuite filait vers Saint-Omer et Calais. Plus récemment, les routes nationales, les voies fluviales, les voies ferrées et les autoroutes ont confirmé l'intérêt économique et stratégique de cette région. (Les durs combats de la Guerre 1914-18, aussi, à leur façon!.)

Plus à l'Est, au contact du Bassin parisien et du Massif Ardennais, la région d'Avesnois-Thiérache constitue un autre exemple d'espace enclavé et isolé. Jusqu'aux années 1830-40, cette région possédait peu de voies de circulation en bon état.

Certains documents d'Archives nous renseignent sur l'état des chemins, sur l'urgence des travaux à réaliser pour améliorer les communications mais aussi sur la somme qu'ils représentent. On peut citer, à titre d'exemple, l'existence d'une correspondance (49) relative aux droits de vinage et de péage à percevoir dans le bourg de Trélon. Ce document historique permet au lecteur de prendre conscience de l'état d'isolement et des difficultés de circulation vers les années 1770-1780, dans cette partie de Thiérache forestière et des Fagnes. On peut lire sur l'arrêt du Conseil du Roi du 23 Janvier 1774 les lignes suivantes: "...Et sa Majesté étant informée que les chemins de cette seigneurie, qui sont en terres et réduits au plus mauvais état, surtout pendant l'hiver, coûteraient au moins 3000 livres par an pour en faire la réparation à prix d'argent...". Le roi décide en conséquence que l'entretien de cette voierie incombera désormais à la Princesse de Mérode de Rubembré, alors propriétaire des droits de péage, et qui à ce titre, perçoit annuellement une certaine somme d'argent. Les taxes perçues devront être utilisées pour assurer l'empierrement des chemins.

A la veille de la grande révolution industrielle s'appuyant sur une modification profonde et indispensable des conditions de transports et de circulation, la Thiérache de l'Aisne était encore mal dotée en bonnes voies routières. Un classement des routes royales en trois catégories dans le département de l'Aisne, datant des années 1820-1825, permet d'affirmer que les marges Nord-Est de ce département étaient encore peu traversées par de grandes voies d'intérêt économique primordial. Un seul axe de première classe traverse la Thiérache, et au-delà l'Avesnois. Il s'agit de la route royale N°2 qui, de Paris, permet, via Soissons, Etréaupont, Avesnes, Mons, de gagner Bruxelles. Pour la région étudiée, cette route permettait d'exporter les blés, soit vers le Nord, soit vers Paris. En effet, la Thiérache n'était pas encore le bassin laitier spécialisé que l'on connaît au XXème siècle. Vers 1820-1825, la superficie consacrée aux terres labourables était nettement supérieure à celle réservée aux prés, marais, pâtures..., et cela dans tous les cantons thiérachiens, y compris ceux d'Aubenton, La Capelle ou encore Le Nouvion. Les nombreux blatiers de la région (marchands de blé ambulants) fréquentaient assidument les marchés hebdomadaires de La Capelle. Enfin le relevé du nombre de meuniers patentés au 1/1/1825 dans l'arrondissement de Vervins, nous permet d'accepter une image de l'agriculture thiérachienne alors très différente de celle des années 1960-70, comme l'indique le tableau 13.

Tableau XIII

Nombre de meuniers patentés dans les cantons de Thiérache de l'Aisne. 01/01/1825.

Vervins : 32	Guise : 21	Sains Richaumont: 27
Aubenton : 13	Hirson : 22	Wassigny : 19
La Capelle: 27	Le Nouvion: 17	

TOTAL: 178, sur 1020 dans le département, soit, 17,5%.

Enfin parmi les routes de troisième classe qui offraient alors un intérêt économique essentiel pour la Thiérache, figuraient:

- La route N°30: Rouen - La Capelle, par Saint-Quentin, Origny - Sainte-Benoîte et Guise. Cette route favorisait alors le commerce des fers provenant des forges de l'Aisne et de l'Ardenne. Elle permettait aussi d'assurer le transport des marbres et des ardoises de l'Aisne et de l'Avesnois.

- La route N°39: Montreuil-sur-mer vers Mézières, par Le Nouvion, La Capelle et Hirson. Son intérêt économique était alors comparable à celui de la route N°30.

Par contre, plusieurs routes départementales ne sont pas encore achevées. *En outre, il faudra attendre le dernier quart du XIXème siècle pour assister au désenclavement de l'Avesnois-Thiérache grâce au chemin de fer:* ce n'est qu'en 1877 que les deux transversales Valenciennes-Thionville via Fourmies et Hirson, et Paris - Hirson via Laon sont achevées. Ce retard dans l'équipement ferroviaire fut sans doute très préjudiciable pour l'avenir économique de cette région marginale. Seule la petite ville de Landrecies est atteinte dès 1860 par la ligne Paris - Bruxelles via Saint-Quentin qui semble donc éviter soigneusement l'Avesnois-Thiérache. Enfin il faut attendre le plan Freycinet de 1883-1910 pour que soient construites toutes les lignes complémentaires qui irriguent et aèrent cette région frontalière. Dorénavant les relations avec Maubeuge, Laon, Busigny sont facilitées. Les lignes construites sont alors: Busigny - Hirson ; Maubeuge - Cousolre ; Maubeuge - Avesnes ; Maubeuge - Fourmies ; Laon - Guise - Wassigny - Le Cateau ; Hirson - Ohies - Guise ; Laon - Liart via Rozoy-sur-Serre...

Lignes à voie métrique assez souvent, elles n'en demeurent pas moins capitales pour la région car, en plus des correspondances avec les grandes liaisons inter-régionales qu'elles permettaient d'assurer, elles se chargeaient du transport de différentes marchandises: engrais, produits agricoles... Ainsi en 1914, la densité de la desserte ferroviaire en Thiérache devait être relavitement importante.

Toutefois son équipement fut sans doute trop tardif pour lui permettre de participer positivement à la révolution industrielle. Son isolement l'a certainement préservée de la concurrence, pendant quelques décennies, du moins a-t-il pu en atténuer les effets désorganisateurs. Par contre, abritée par ses forêts et ses routes peu praticables, la Thiérache devenait ainsi progressivement, de moins en moins adaptée aux nouvelles conditions de production et de commercialisation. Il est donc probable que la fin du XIXème et le début du XXème siècle, furent un réveil très douloureux.

Avec le milieu du XIXème siècle, la révolution industrielle et l'urbanisation naissantes, les moyens de transports de masse, de produits pondéreux, vont acquérir une importance économique fondamentale mais vont se voir attribuer un pouvoir d'organisation de l'espace régional qui sera décisif pour notre époque. Désormais la grande industrie nécessitant l'énergie, les moyens d'importer et d'exporter, sera attirée par la présence des grandes voies de communication: canaux, rivières rendues navigables et aussi les voies ferrées. C'est ainsi que les ports, les villes-carrefours, les vallées pourront devenir de nouveaux centres économiques ou accentuer leur primauté. Par contre les régions mal desservies subiront la concurrence victorieuse des précédentes et deviendront de plus en plus dépendantes. La machine à vapeur suppose que l'entrepreneur s'installe soit sur un bassin charbonnier soit à proximité d'une voie de communication lui amenant rapidement sa matière première indispensable. L'importation de charbon belge par la Sambre, de laine australienne par Anvers et Dunkerque, de rotin d'Asie, en un mot l'ouverture sur le monde des économies régionales, vont provoquer de profondes mutations dans les principes géographiques de la localisation de l'industrie. Jusqu'alors on peut penser que l'isolement de l'Avesnois-Thiérache a servi de rempart protecteur aux diverses industries locales, titant leur substance du sous-sol. L'organisation des voies de communication, l'ouverture de cette économie sur le monde extérieur, l'ont exposée à de nouvelles données économiques auxquelles elle n'était sans doute pas préparée.

Mais de nos jours encore, au sein de la France septentrionale, l'Avesnois-Thiérache apparaît comme l'une des régions les moins bien équipées en voies et moyens de circulation. Et il revient à A. BARRE (50) d'ajouter que la tendance récente irait encore à l'accentuation de l'isolement. Les exemples ne manquent pas: "La RN2 qui constituait l'axe traditionnel entre Paris et Bruxelles, tout en formant l'épine dorsale du réseau routier de l'Avesnois-Thiérache, a perdu une large part de son trafic international lors de l'ouverture de l'autoroute A2 en 1972".

De même on préfère utiliser l'autoroute belge de Wallonie pour se rendre de Lille à Metz plutôt que d'emprunter la RN 39 via Le Nouvion, La Capelle et Hirson. En 1971, le schéma directeur des grandes liaisons routières a confirmé le rôle local du réseau routier thiérachien en reversant certaines routes nationales dans la voierie départementale.

La révolution industrielle du XIXème siècle est passée par une révolution des transports de masse, surtout le chemin de fer, mais aussi par une révolution énergétique: on passa ainsi du charbon de bois au charbon de terre. Jusqu'alors la forêt représentait une source de travail et d'énergie capitale. Désormais les regards et les investissements vont être portés sur les gisements houillers, attirant les industries et les hommes, comme l'a montré P-J. THUMERELLE dans sa thèse (op. cité), allant chercher partiellement la main d'oeuvre nécessaire dans les campagnes artésiennes situées plus au Sud, et trop peuplées à l'époque.

Toutefois une différence importante opposant le gisement du département du Nord à celui du Pas-de-Calais, doit être rappelée. Dans le Valenciennois, la sidérurgie s'était implantée et produisait, à l'aide de ses hauts fourneaux et de ses laminoirs, fonte, aciers et produits lourds, tels les poutrelles, les rails, les tôles. Par contre, le gisement du Pas-de-Calais, hormis l'extraction, la cokéfaction de charbons gras abondants et un début de carbochimie avant 1914, ne

vit naître qu'assez peu d'industries. L'extraction de la houille fut aussi profitable aux industries de l'arrondissement lillois voisin.

Jusqu'alors, la machine fonctionnait grâce à la force motrice des eaux courantes. Ainsi les industries implantées dans les vallées des "hauts-pays", là où la pente est encore relativement marquée par opposition à ce qu'elle devient dès que le cours d'eau aborde les plaines de la Mer du Nord, étaient-elles relativement privilégiées: forges, verreries de l'Avesnois-Thiérache ; papeteries de la haute vallée de l'Aa... Désormais la machine à vapeur deviendra l'instrument de travail de l'avenir et de la grande industrie. Il y eut donc, à partir de 1850, un déplacement progressif des centres d'intérêt économique et des zones de travail industriel. Toutefois à l'aube du XXème siècle, beaucoup de petites activités industrielles diffuses en milieu rural subsistaient encore. C'est ce qui permit aux campagnes de maintenir, malgré l'exode rural dont l'intensité s'était accrue à partir de 1850-60, d'assez fortes densités de population jeune et féconde. Au recensement de 1891, les densités moyennes de population dans les cantons ruraux du Nord-Saint-Quentinois animés par le textile et la broderie (Le Catelet, Bohain-en-Vermandois et Wassigny) étaient encore supérieures à 100 hab/km2. Quoique plus faibles, elles dépassaient encore le seuil des 75 hab/km2 dans les cantons du Nord du Santerre: Combles, Roisel, Péronne ou Ham.

b3) Frontières et évolution des régions.

Situées dans des régions très marquées par l'histoire, longtemps séparées par les capitales politiques et les frontières, souvent meurtries par les combats et destructions, les activités économiques et avec elles, les entreprises, ont donc été inévitablement affectées sinon même conditionnées par l'environnement historico-militaire. Il n'est guère question ici de reprendre les grandes lignes de l'évolution historique des régions de France septentrionale ; mais il nous semble important de rappeler *la relation de causalité* qui peut exister entre la situation géopolitique d'un espace et ses caractéristiques socio-économiques.

Les provinces du Hainaut, du Cambrésis, d'Artois, de Picardie, le Nord du Soissonnais ont été, pendant de nombreux siècles, en position frontalière, arrachées, convoitées par des puissances politiques rivales. Terrains d'affrontements des armées, zones de pillages engendrés par des hommes armés qui suivaient les troupes régulières, ces espaces frontaliers n'ont jamais connu de paix durable. Les populations étaient en outre rançonnées: l'usage de la contribution à l'effort de guerre était établi et encore largement usité lors de la guerre de succession d'Espagne. Les armées ne s'en privaient pas et exigeaient des peuples vivant de l'autre côté de la frontière des impositions particulières. "On s'efforçait aussi d'y soumettre la population des territoires que l'on convoitait, en y envoyant des bandes armées pour semer la terreur parmi les habitants, les rançonner, emmener des otages en garantie de paiement, brûler pour l'exemple quelque village ou château, après l'avoir pillé, entretenir enfin partout un tel sentiment d'insécurité que, pour éviter une ruine complète, un pays était contraint de souscrire un véritable contrat d'assurance..."; c'est-à-dire que la population qui payait un tribut aux troupes ennemies était rachetée du pillage et de l'incendie..., enfin provisoirement. A titre d'exemple, on peut considérer le cas des pays situés de part et d'autre de l'Authie, Artois et Ponthieu. De la guerre de Cent ans, marquée par le désastre de Crécy en 1346 qui constitue le premier épisode militaire de cette calamité durable, jusqu'au traité des Pyrénées de 1659, jamais Artésiens et Picards n'avaient connu de paix solide et durable. Les habitants du Val d'Authie ont également dû conserver du règne de Louis XIII, un triste souvenir. La liste des villages occupés et détruits à partir de 1635 est très longue: citons en guise d'illustration, les exemples de Pas-en-Artois, de Gueschart, Hiermont, Bernâtre, Domqueur, Yvrench, Yvrencheux... A l'occasion de la guerre de 30 ans, beaucoup de châteaux féodaux situés sur la rive gauche de l'Authie, ont dû disparaître. Un siècle plus tôt, cette même région avait déjà été profondément meurtrie, détruite par la guerre apportant partout la ruine et la misère. G. BACQUET (51), dans son ouvrage consacré au Val d'Authie, nous livre une liste de villages pillés, dévastés, parfois abandonnés au cours des périodes

1536-1537 et 1543-1544. Des enquêtes étaient en effet menées lors des trêves pour établir un état des villages, alors incapables de s'acquitter de leurs impôts.

En fait il fallut attendre le traité des Pyrénées de 1659 qui ramena l'Artois à la couronne de France et le traité d'Utrecht de 1713 qui mit fin à la guerre de Succession d'Espagne, pour que l'ancienne frontière issue du partage de Verdun de 843, disparaisse des cartes et laisse place à une limite intérieure au Royaume, séparant les pays d'Elections de Picardie, et les pays d'Etat récemment conquis. Le retour à la paix qui durera dans ces régions jusqu'en 1792-93, permettra aux habitants et aux affaires de connaître prospérité et croissance. *Ce fut l'époque aussi d'une forte industrialisation des campagnes travaillant à façon.* Toutefois, ces régions frontalières conservèrent leur fonction militaire et stratégique, avec les places fortes de Doullens à Maubeuge, en passant par Le Quesnoy, Landrecies, Guise..., les lignes de défense organisées par les Intendants en cas d'insécurité, le long des cours d'eau (Oise, Somme et même l'Aisne). Désormais réunis sous la même couronne, l'Avesnois et la Thiérache, le Cambrésis et le Vermandois, devaient *jouer le rôle d'un glacis militaire protecteur pour Paris et l'espace français.* Le danger venant du Nord et du Nord-Est était toujours latent ou considéré comme tel. Ainsi l'Avesnois se trouva-t-elle coincée entre deux frontières: au Nord et à l'Est, la nouvelle frontière politique et douanière la séparant des Pays-Bas, et au Sud, (l'actuelle limite départementale), la limite fiscale génératrice de taxes et de contrebande, la séparant de Thiérache et de Picardie. Certes l'industrie s'était quand même développée, comme cela fut déjà démontré, mais à l'intérieur d'un carcan, artificiellement protégée par le protectionnisme douanier: de ce fait, la région apprenait à exploiter son sous-sol mais ne se préparait pas à l'affrontement avec les concurrents, ne s'initiait pas aux affaires de grande envergure. Cet environnement administratif et politique ne formait pas la région à la grande concurrence, à l'ouverture exigée par l'économie du XIXème et du XXème siècle.

L'instabilité et l'insécurité revinrent aux frontières du Nord de la France avec l'épisode de la révolution française. En particulier les fins d'années 1792 et 1793, furent une période difficile pour ces régions. La défaite de Neerwinden en Mars 1793, entrainant l'évacuation de la Belgique, laissait la frontière du Nord ouverte. Il fallut attendre les victoires de Hondschoote en Flandre maritime française (1793) et de Wattignies, en Hainaut, puis de Fleurus en 1794 en Wallonie, pour que le danger s'éloigne temporairement des terres du Nord. Cependant après la France des 130 départements de 1811, ces mêmes espaces seront une nouvelle fois soumis aux opérations militaires de 1814.

Toute cette période fut aussi catastrophique pour certains pays ruraux dans la mesure où le manque de rigueur de la législation, peut-être aussi une certaine carence administrative, fut à *l'origine du pillage de forêts* qui constituaient pourtant l'une des principales richesses des régions comme l'Avesnois-Thiérache. Leur capital économique était ainsi durement compromis. Avant la Révolution, les forêts de l'Avesnois appartenaient souvent, à proximité des villages, aux Moines de Liessies ou à d'autres abbayes, ou encore au Duc d'Orléans. Les marchands boisseliers achetaient leur bois aux gardes qui veillaient sur les propriétés. Mais les paroisses possédaient également le droit d'affouage et même si ce dernier était réglementé, de nombreuses personnes se servaient elles-mêmes frauduleusement. En outre, pour répondre à un accroissement de la population et peut-être aussi à une volonté de bien "coloniser" ces régions récemment conquises et d'affirmer ainsi la présence française aux frontières, le roi encouragea les défrichements par l'Edit de 1764 qui exemptait d'impôts, pour une durée de 15 ans, tous ceux qui entreprenaient de tels travaux. *Plusieurs centaines d'hectares de forêts disparurent ainsi en Avesnois entre 1764 et 1789.*

Pendant la Révolution, cette pratique des coupes frauduleuses se développa à tel point que les habitants de

Felleries se livrèrent à un véritable pillage des forêts voisines. Les déprédations prirent une telle extension que les autorités durent intervenir, souvent avec difficultés d'ailleurs. Avec la vente de Biens nationaux, les défrichements prirent un nouvel essor et d'aucuns estiment à 8000 hectares la superficie de bois abattus en Avesnois-Thiérache. En 1804, le préfet DIEUDONNE s'alarmait de cette situation: "Les défrichements et notamment ceux qui se font dans les vastes forêts provenant du ci-devant Duc d'Orléans portent aussi le coup le plus funeste à l'économie de cette contrée. Les forêts qui la disputaient aux plus belles de France, étaient une pépinière de bois de marine et de construction. Mais cette ressource est sur le point d'être perdue pour toujours: déjà des parties immenses, couvertes naguère du bois le plus touffu, sont métamorphosées en maigres pâturages...". Ultérieurement, malgré ces conseils judicieux, sous le Consulat et le Premier Empire, la dilapidation de ce capital foncier, de cette source de travail et d'énergie, va se poursuivre à tel point qu'en l'an IX, on ne relève pas moins de 1165 délits commis par les pilleurs dans les forêts de l'arrondissement d'Avesnes. En 1815, encore, le sous-préfet d'Avesnes admoneste sévèrement le conseil municipal de Felleries (Avesnois du Nord) où "les bois étaient livrés à la dilapidation la plus affreuse et où les habitants se permettaient d'abattre, de couper et d'enlever une quantité prodigieuse d'arbres". Après une certaine tentative de restauration du patrimoine, de nouvelles vagues de défrichements décimèrent encore des milliers d'hectares de bois, notamment sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire.

La défaite militaire napoléonienne a conduit à la rectification du tracé des frontières du pays. En 1815, l'Avesnois-Thiérache fut séparé de l'Entre-Sambre-et-Meuse par une frontière politique. Les effets de cette décision politique furent, pour la région concernée, multiples. Nous ne proposons, ici, que quelques exemples.

- *Une zone frontalière qui redevient active.*

Durant les années révolutionnaires et impériales, l'Avesnois-Thiérache fut "protégée" par l'Entre-Sambre-et-Meuse, alors rattachée à la France. Pendant quelques années donc, les régions d'Avesnes-sur-Helpe, de Fourmies, de Guise, Vervins et Hirson n'étaient plus frontalières. L'Entre-Sambre-et-Meuse, ou encore la Thiérache belge, était à l'époque presque entièrement couverte de forêts, de bois de la Fagne et traversée par peu de chemins praticables. Ceci constituait donc *un excellent glacis militaire* derrière lequel se protégeait le Nord de l'ancienne France. Les difficultés naturelles du pays, dans la région de Chimay, complétées par les deux villes fortifiées de Philippeville et de Mariembourg, en faisaient à l'évidence une bonne région défensive appuyée sur la droite par la vallée encaissée de la Meuse et les forteresses des Ardennes, et sur la gauche par les villes fortifiées du département du Nord. Comme l'écrivait BRAYER (1824-26), "cette frontière couvrait parfaitement le département de l'Aisne contre toute attaque et toute incursion"...

O. TULIPPE (52) a démontré que le pays de Chimay était de colonisation récente, postérieure à 1850. Jusqu'alors, la plupart des forêts de Thiérache et de Fagne, de propriété princière, étaient restées à l'écart de toute occupation. C'est à partir du milieu du XIXème siècle que les princes estimèrent que le moment était venu de tirer profit de leur domaine forestier, et ils en livrèrent donc de bonnes parties aux coups de hâches des défricheurs. "L'occupation débute en 1850 par une initiative très adroite du Prince Joseph II de Chimay. Ce dernier appela des religieux (Trappistes, Cisterciens venus de Saint-Sixte, Flandre occidentale) qui s'établirent à Scourmont (lieu-dit de l'actuelle commune de Forges-lez-Chimay) sur un lot d'une centaine d'hectares de rièzes et bois octroyé moyennant certaines prestations d'ordre religieux". Après quoi, une cinquantaine de fermes isolées s'implantèrent dans la région, entre 1850 et 1870. C'est également de cette époque que date l'effort d'organisation territoriale de la région frontalière

de Chimay: en 1867, Seloignes, Macquenoise furent séparées de Momignies et érigées à leur tour en communes. Beauwelz devint à son tour une commune en 1871. Enfin, Rièzes (terme signifiant "étendue de landes ou de bois stérile") fut détachée de Chimay en 1850. Le tableau 14 qui suit montre que la seconde moitié du XIXème siècle fut une période de croissance démographique dans le pays de Chimay en voie de conquête agricole.

Tableau XIV

Evolution démographique de quelques communes belges appartenant au Pays de Chimay. Après 1850.

COMMUNES	1856	1866	1876	1880	1890	1900	1910
Rièzes	456	479	481	459	484	493	570
Beauwelz	688	687	717	720	664	697	676
Chimay	2. 807	2. 992	3. 091	3. 136	3. 308	3. 480	3. 366

Toutefois, il convient de rappeler que l'expansion démographique n'a pas touché toutes les communes de la région abordée. Ainsi Macquenoise voit ses effectifs de population décroître dès le recensement de 1880. Momignies, après 1880, stabilise ses effectifs entre 2000 et 2200 habitants, selon les recensements.

Cependant, avec le retour de la France à ses anciennes frontières en 1815, ainsi qu'avec la perte des territoires et des places fortes entre le département du Nord et la Meuse, *la frontière du Nord-Est de l'Aisne se trouvait démunie et fragilisée, en même temps qu'exhumée.* Ceci s'explique aisément par le fait que les frontières du pays ayant été portées avec les conquêtes révolutionnaires sur le Rhin, (le mythe de la frontière naturelle?), les fortifications des villes de Saint-Quentin et de Guise par exemple avaient été de ce fait abandonnées et partiellement démantelées.

Redevenant de fait, frontalières, les forêts de Saint-Michel et de Wattigny, limitrophes de la France et des Pays-Bas furent préservées: *la forêt-frontière demeure partiel-*

lement fonctionnelle. C'est ainsi "qu'il a été pris des mesures pour que, lors de l'exploitation des parties formant la limite de la France, on n'abattit point les arbres de limite proprement dite".

- *Dans le domaine économique et commercial, la perte de l'Entre-Sambre-et-Meuse eut aussi divers effets.* On se souvient des conséquences pour l'industrie marbrière de Rance et de Barbançon qui fut brutalement coupée de ses marchés français par le rétablissement de la barrière douanière. Cette perturbation frontalière incita de nombreux marbriers à venir s'installer du côté français dans la région de Cousolre afin de ne pas voir leur exploitation disparaître. Mais en même temps, la commercialisation des produits français, notamment thiérachiens, vers les Pays-Bas, était compromise. A la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle, il existait dans la partie septentrionale du département de l'Aisne, quatre marchés agricoles importants, à Saint-Quentin, Vervins, Hirson et La Capelle. Ceux de La Capelle, et notamment celui du Mardi, étaient très renommés et reconnus pour être parmi les plus importants du département. De cette ville-carrefour, au croisement de deux routes importantes, partaient les marchandises vendues en direction du Nord. Après 1815, le marché de La Capelle a conservé son importance quant à la commercialisation des produits agricoles prenant la direction du Sud, vers Creil, Pontoise, Rouen ou Paris ; par contre il n'en a pas été de même quant à l'exportation vers le Nord: celle-ci se trouvant singulièrement ralentie dès que la France fut rentrée dans ses anciennes frontières. En outre une ordonnance royale du 06/10/1819 reconnaissait la fonction de frontière qui incombait à cette région de Thiérache tout en la marginalisant quelque peu. En effet, les bureaux de douane, désignés dans le département de l'Aisne, pour l'importation et l'exportation des grains, farines et légumes, furent La Capelle, Hirson et Aubenton. Mais en revanche, ce fut Soissons qui devint le point central, régulateur, du commerce des blés dans l'Aisne.

C'est dans le même sens qu'il faut interpréter *la décision des Pays-Bas d'interdire l'importation par terre des vins d'origine française.* Avant 1815, les vins de Champagne partaient vers les Pays-Bas après avoir transité par Vervins, Maubeuge ou Charleville. Désormais, le rétablissement d'une frontière politique détourna ces flux économiques: il fallait en effet que l'importation se fasse par mer. Une telle décision politique "centrale" réduisit les débouchés des vins de Champagne, mais aussi ceux du Laonnois et du Sud-Est de l'Aisne. Ce fut aussi une perte d'animation pour les centres de commerce et d'expédition de l'Avesnois-Thiérache. Cet exemple montre clairement combien une région périphérique et frontalière est dépendante des décisions politico-économiques d'envergure nationale. En outre il contribue à confirmer l'hypothèse d'une marginalisation de la région à l'époque contemporaine.

- *Dans le domaine industriel, le rétablissement de la frontière d'avant la Révolution et la surveillance assurée par l'administration des Douanes afin de sanctionner ou de prévenir toute fraude, eurent des effets sur la localisation des établissements.* Ainsi par exemple pour pallier la perte de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du Pays de Liège, on construisit sur plusieurs points de la zone frontalière septentrionale du royaume, des usines dont les produits devaient remplacer ceux qui jusqu'alors étaient livrés par les pays réunis à la France. Fr. DESPRET édifia ainsi à Hirson l'établissement du Pas-Bayard comprenant une fonderie, des laminoirs et un martinet. Il voulut ensuite fabriquer des fers-blancs à l'aide des tôles provenant de l'usine de Pas-Bayard. Seulement il fut contraint par la réglementation douanière en vigueur, de s'installer bien en-deçà de la ligne-frontière. Il construisit ainsi sa ferblanterie à La Capelle, distante de quatre lieues du Pas-Bayard. A la suite de diverses circonstances, cette ferblanterie disparut et on se proposait de transférer au Pas-Bayard même, les ateliers primitivement construits à La Capelle. Toutefois ce projet ne put être exé-

cuté à cause des conditions de production et de travail imposés par l'administration des Douanes.

Le rétablissement de la frontière en 1815 avait aussi donné un nouvel essor à la contrebande des produits industriels. C'est ainsi que la Douane trouvât à Hirson, La Flamengrie ou Mondrepuis, quelque clouteries (ou simulacres de fabriques qui,en fait, spéculaient sur la contrebande et travaillaient pour le compte d'intérêts belges, qui cherchaient de la sorte à échapper à la taxation douanière très lourde et pouvaient espérer par ce biais, concurrencer avec bonheur les établissements industriels français. Une lutte frauduleuse pour la conquête des marchés se jouait donc ainsi dans ces zones-frontières. Il faut souligner que de telles pratiques commerciales, condamnables par la loi, ont dû probablement toujours existé dans les régions traversées par une ligne-frontière politique.

Dans un article récent, H. RIVIERE d'ARC (53) analyse les formes non officielles de structuration de l'espace frontalier aux confins du Brésil, de la Bolivie et du Paraguay, qui nous rappellent, par certains aspects, les pratiques usitées en Avesnois-Thiérache au lendemain des traités de Vienne. *L'objectif est demeuré le même: il consiste à éliminer la concurrence étrangère par le biais de la contrebande, et à dominer ainsi l'espace frontalier du pays voisin.* La figure 16 essaie d'exprimer les enjeux économiques et spatiaux.

Commentaire du schéma (Fig. 16):
A veut vendre ses produits fabriqués en l'Etat *1* dans le pays étranger *2*. Mais il se heurte fortement à l'attitude protectionniste des Etats, aux lourdes taxes douanières et à la législation en cours.
A cherche une solution à ce blocage frontalier: il la trouve dans la contrebande. A installe ou trouve dans l'Etat *2*, en zone frontalière, guère éloignés de ses propres bases, des ateliers ou établissements qui lui serviront de relais pour sa commercialisation: A' et A", alors qu'officiellement ils

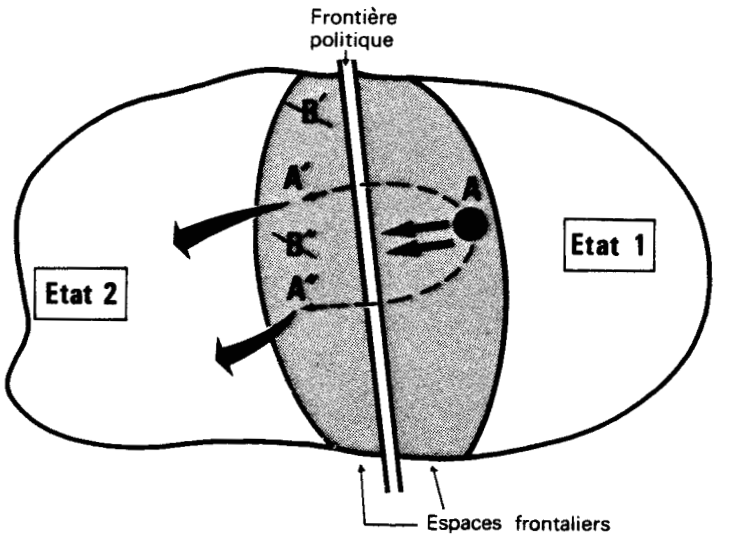

Figure 16: Frontière et conquête non officielle de l'espace.

BU
LILLE

sont déclarés comme établissements de production. Ainsi A échappe-t-il aux contraintes douanières ; ses produits deviennent compétitifs et il peut nourrir l'espoir d'éliminer ses concurrents directs B'et B". Il peut en outre, après avoir maîtrisé le marché régional frontalier, utiliser ce dernier comme tête de pont lui permettant de mieux s'étendre dans le pays 2.

Ainsi *en conclusion*, on pourra retenir de ces quelques exemples, plusieurs effets économiques engendrés par le rétablissement d'une frontière politique, à savoir:

- Le détournement de flux commerciaux et l'ablation d'une part plus ou moins importante des marchés d'exportation.

- L'affaiblissement de l'activité économique générale.

- La réglementation douanière qui impose aux industriels, certaines conditions d'installation et de travail.

- La concurrence déloyale par le biais de la contrebande qui tente de modifier les structures d'organisation de l'espace frontalier.

Ces espaces frontaliers redevinrent fonctionnels au XXème siècle, en particulier durant la Première Guerre mondiale. Dans le secteur d'Albert et de Bapaume, prenant ainsi en écharpe le seuil du Bas-Artois, les combats de 1914-18 ont pratiquement tout détruit. Les cartes topographiques au 1/50.000 situent avec précision la multitude des cimetières militaires qui ponctuent la Campagne (54). Les statistiques de l'INSEE, par ailleurs, nous démontrent que les villages furent généralement reconstruits, puisque la proportion de logements ordinaires antérieurs à 1914 y est souvent très proche de zéro.

D'autre part les effectifs de population ont considérablement chuté entre les recensements de 1911 et de 1921.

On peut prendre l'exemple de la commune de Bourlon, dans le canton de Marquion, située à quelques kilomètres à l'Ouest de Cambrai. Bourlon, centre rural en expansion dans la seconde moitié du XIXème siècle, amorce une phase de léger déclin durant les dernières années de ce siècle et au cours de la première décennie du XXème, ce qui en fait un type d'évolution démographique fréquemment rencontré dans le Cambrésis et l'Artois oriental. *La guerre de 1914-18 va précipiter dangereusement le déclin*, et le rendre, semble-t-il, irréversible. Entre 1911 et 1921, dates de recensements, Bourlon a perdu 29% de sa population, ceci à cause notamment des opérations militaires de Novembre et Décembre 1917.

A Bucquoy, commune du canton de Croisilles, située à la limite des départements du Pas-de-Calais et de la Somme, l'évolution démographique contemporaine fut analogue à celle de Bourlon. Après une longue phase de croissance au XIXème siècle, le déclin amorcé vers 1900, s'accentua durant la Première Guerre mondiale à la suite des combats de 1914 puis de 1918. Comme à Bourlon, l'importance des destructions a sonné le glas pour la commune. Dans cette région du Bas-Artois oriental (seuil de Bapaume), dans les cantons à caractère rural et agricole marqué, de Bertincourt, Marquion, Bapaume et Croisilles, deux communes sur trois possédaient lors du RGP de 1975, moins de 5% de logements ordinaires construits avant 1914. Cette situation qui, en d'autres lieux pourrait paraître assez exceptionnelle, s'explique ici aisément, eu égard à l'importance considérable des destructions provoquées par le conflit militaire, en particulier en 1917 et pendant les offensives du printemps de 1918. Certains villages ont été détruits à près de 100%. Ainsi pour Trescault dans le canton de Bertincourt, 1917 fut une année dramatique. Le mouvement de dépeuplement est certes bien antérieur à 1914, puisque l'année du maximum de peuplement est 1846, mais alors qu'en sept décennies (1846-1911), la commune perdit 25% de sa population, il suffit de quelques années de guerre pour que l'effectif tombât de 45%. En revanche dans la partie occidentale de la région analysée, au contact avec le Ternois et les Hautes Terres

artésiennes, espaces situés quelque peu à l'écart des combats, certaines communes présentent au RGP de 1975, 70 à 80% de leurs logements datant d'avant la Première Guerre mondiale: Humbercamps (80,7%), Couin (88,6%), dans le canton de Pas-en-Artois, Monchiet (87,5%), Fosseux et La Cauchie (83%), Bernaville (79%), dans le canton de Beaumetz-les-Loges .

J-P. MOREAU a souligné également l'importance des faits militaires de 1914-18, dans la désorganisation des espaces régionaux de la partie septentrionale de la Picardie, qui, à ce titre confirme bien son appartenance, au XXème siècle encore, aux espaces frontaliers de la France du Nord (55). De Craonne à Albert, une diagonale attire notre attention par le fait que dans les cantons qui la composent, peu de logements datent d'avant 1914. Ici encore, la plupart de ceux-là furent détruits: cantons d'Albert, de Combles, de Roisel, de Péronne, de Ham, de Chaulnes, dans le département de la Somme, de Vermand, Le Catelet, Saint-Simon, ..., dans l'Aisne. Voici ce qu'écrit J-P. MOREAU à ce sujet: " L'habitat construit depuis 60 ans, évoque l'histoire contemporaine militaire et économique. Le vert pâle (expression cartographique du phénomène) dominant sans hatitat antérieur (à 1914-15) et presque sans création récente, traduit peut-être les difficultés du milieu rural, mais surtout la reconstruction après le Grande Guerre: l'arc de cercle vert pâle, allant du canton de Craonne, à l'Est, à celui de Combles, au Nord du Santerre, suit le front stabilisé et révèle plus à l'Ouest, la poche de Montdidier, extrême avance allemande (été 1918). Même les villes ont parfois perdu la presque totalité de leur habitat ancien (Albert, Péronne)". On peut supposer, selon toute vraisemblance, que les activités économiques ne furent guère épargnées.

Par contre, dans un canton voisin de celui de Chaulnes, soit Rosières-en-Santerre, il semble que les effets de destruction et de dépeuplement n'aient pas eu la même intensité ; les contrastes géographiques locaux peuvent donc être particulièrement soulignés. C'est pourquoi, sans doute, Ph. PINCHEMEL (56), dans son étude consacrée à trois cantons

picards, dont celui de Rosières-en-Santerre, n'insiste-t-il pas sur les conséquences directes de la Première Guerre mondiale, dans le processus de dépeuplement et d'hémorragie économique. Tout au plus peut-on trouver les quelques lignes suivantes (p.78), à propos de l'agriculture et de ses actifs: "La guerre de 1914-18 a grandement accéléré le processus normal de concentration:

- En enlevant les fils qui devaient succéder aux pères ; dans certains cas des familles de trois, quatre personnes furent décimées ; (mais il est certain que dans toutes les régions françaises, de tels drames familiaux furent vécus ; ceci n'est donc guère spécifique aux zones de combat).

- En provoquant *un exode des habitants de ces régions.* A la fin de la guerre, certains ne revinrent pas, d'autres, après un essai de réinstallation qui rencontrait les pires difficultés (champs minés ou défoncés par les trous d'obus et les tranchées, envahis par les mauvaises herbes), repartirent s'installer ailleurs".

En Avesnois, les conséquences de la Première Guerre mondiale et de l'occupation allemande, militaire, furent aussi profondes et durables. *L'industrie, notamment celle du bois, subit des préjudices dont elle ne put se remettre.* Pour leurs besoins militaires, les troupes allemandes d'occupation exploitaient intensivement, jusqu'à disparition, les forêts de la région. Lors de leur retraite, elles démontèrent ou détruisirent, usines et ateliers, emmenant avec elles, vers la Belgique, une partie du matériel industriel. De même, c'est la Première Guerre mondiale qui porta le coup d'arrêt définitif à l'expansion industrielle de la région de Fourmies. On estime que 88% du matériel de filature et la totalité des métiers à tisser furent détruits. En outre, les marchés d'exportation disparurent progressivement, de telle sorte qu'au moment de la crise des années 1930, le textile fourmisien n'a plus que le marché français comme débouché commercial intéressant.

L'occupation allemande en Avesnois a aussi provoqué une importante détérioration de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. D'autre part, l'occupant, pour approvisionner ses troupes, a réalisé d'importants prélèvements sur le cheptel bovin local. D'autre part, le relâchement de la surveillance médicale, le moindre contrôle hygiénique et sanitaire du bétail ont permis l'extension de la fièvre aphteuse. C'est pourquoi, à partir de 1918-19, il a fallu reconstituer le cheptel bovin de l'Avesnois-Thiérache. La diminution de la production laitière a entrainé la fermeture de nombreuses laiteries, alors que d'autres furent détruites par faits de guerre. Finalement en 1918, le potentiel de production est sérieusement diminué, et il faudra plusieurs années pour retrouver le niveau de production de 1913-14.

En conséquences, on comprend que ces espaces ruraux autrefois frontaliers, désormais situés à la périphérie des départements et des régions du Nord de la France, ou alors qui demeurent encore de nos jours bordés par une frontière politique, mais tous profondément marqués par de multiples opérations militaires, n'aient pu accueillir quelque industrie "stratégique" et porteuse d'avenir. Compte-tenu de cette insécurité politico-militaire qui fut la condition de vie commune aux habitants, des siècles durant, il était normal que les investisseurs éventuels ne créent pas sur place de grandes affaires. *En fait les deux éléments intéressants ont été exploités, à savoir le sous-sol et la main-d'oeuvre abondante.* Il est par contre regrettable que certaines crises comme celle de 1914-18, avec leur cortège de destructions et de fermetures, n'aient pas pu transformer profondément les structures régionales et modifier le cadre des entreprises.

La pérennité du fait frontalier à l'Est de l'Escaut, ou de la position périphérique à l'Ouest de ce même cours d'eau a, sans aucun doute, contribué à créer un système urbain particulier, non favorable au développement des affaires et du négoce: de part et d'autre de la frontière de 843, surtout en Cambrésis oriental et en Avesnois-Thiérache, se sont

édifiés deux réseaux urbains symétriques, incomplets, ne possédant aucune grande ville capable d'unifier les pays et de les dynamiser. A Avesnes-sur-Helpe, correspond Vervins, son homologue en Thiérache de l'Aisne. A Hirson, répond Fourmies, dans le département du Nord, deux petites villes industrielles. A Landrecies, correspond Le Nouvion... *La présence de la frontière renvoyant dos à dos ces régions rurales, excluait le développement de tout centre urbain supérieur dont l'attraction pourrait déborder dans l'autre territoire.* De ce fait ne pouvait se constituer qu'un semis de petits centres gérant chacun son "pays" et vivant de l'exploitation de ses richesses locales, ou encore du travail que des centres extérieurs voulaient bien leur accorder. Il est évident que, dans une telle structure spatiale, longtemps maintenue en l'état, la mentalité d'Hommes d'affaires, de pionniers de la Grande industrie contemporaine, ne pouvait y trouver les germes créateurs nécessaires. Par contre, la mentalité terrienne, ou artisanale, ou encore d'ouvrier-paysan, pouvait mieux s'affirmer dans le cadre d'un espace périphérique et atomisé (57).

c) Analyse du système socio-économique de l'Avesnois-Thiérache: étude chronologique.

c1) Présentation générale.

Enfin, dans le cas particulier mais très riche en événements, de l'Avesnois-Thiérache, qui est en outre le seul territoire a être encore,à la fin du XXème siècle, bordé par une frontière internationale, *le recul économique de la région à travers les XIXème et XXème siècles, peut sans doute être interprêté comme l'échec à long terme d'une tentative contrainte de conversion du système économique ancien.* Ce dernier, tel qu'il existait au XVIIIème siècle et encore pendant les premières décennies du XIXème siècle, reposait, comme celui des Plaines picardes à céréales, sur *une solidarité géographique et sociale indispensable assurant la symbiose entre le milieu naturel, la polyculture souvent pauvre d'ailleurs* en Haut-Avesnois et en Thiérache forestière, *et la diversité industrielle,* comme le souligne la figure 17.

SCHEMA SIMPLIFIE DU SYSTEME ECONOMIQUE
ANCIEN EN AVESNOIS-THIERACHE.

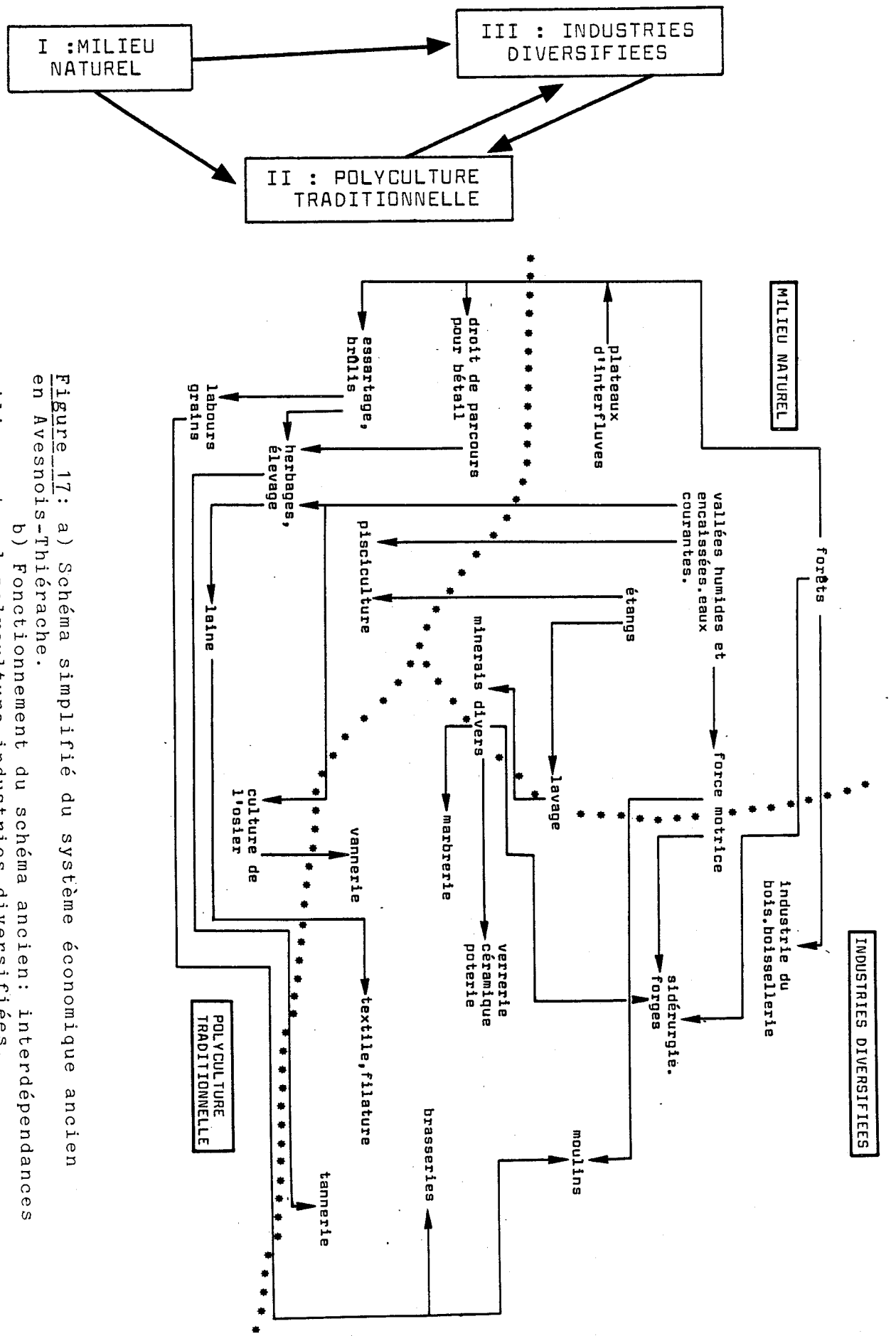

Figure 17: a) Schéma simplifié du système économique ancien en Avesnois-Thiérache.
b) Fonctionnement du schéma ancien: interdépendances milieu naturel-polyculture-industries diversifiées.

L'industrie était d'autant plus indispensable à la population, dans certains secteurs de la région, que la polyculture traditionnelle était pauvre, et assez peu nourricière. Voilà quelques lignes empruntées à J-B-L. BRAYER (1824, op. cité) qui illustrent ce fait:
"Les terres qui avoisinent la forêt de Saint-Michel ne peuvent pas être assimilées à celles des autres cantons. (L'auteur parle alors de celui d'Hirson). Le blé y rend à peine quatre fois la semence; aussi la récolte ne peut-elle suffire à la consommation des habitants. Le sol, en beaucoup d'endroits, n'offre qu'une surface de terre végétale de trois ou quatre pouces au plus sur un fond d'argile impénétrable à l'eau. Lorsque les pluies se prolongent, les racines pourrissent. D'un autre côté, à la suite d'une longue sécheresse, cette faible couche de terre est trop facilement desséchée par le soleil...".

A propos du canton du Nouvion-en-Thiérache, on peut lire les quelques remarques suivantes: "Antérieurement à 1789, les terres de ce canton, et celles qui se trouvent au Nord de la forêt, étaient d'une qualité plus que médiocre et se vendaient à vil prix ; les propriétaires, à l'exemple de ceux de la Province du Hainaut, dont ils sont voisins, sont parvenus à améliorer un sol naturellement froid, en entourant leurs terres de haies vives".

Ainsi la mise en herbe, l'embocagement accéléré à partir de 1860, apparaissent aux yeux de certains comme une tentative d'amélioration de l'agriculture, dans la mesure où l'on exploite mieux les capacités du terroir. Mais la spécialisation herbagère puis laitière consécutive à l'embocagement contemporain est *aussi une forme d'adaptation de l'économie régionale aux nouvelles données de productions et d'échanges naissant dès cette époque.* Le bocage est donc, au XIXème siècle, l'expression d'une intégration économique et d'une ouverture de la région sur le monde extérieur. Mais associé aux effets de la révolution industrielle, de la concurrence de nouveaux foyers et bassins de production, l'emboca-

gement est aussi un facteur constitutif à part entière de la remise en cause du système économique régional traditionnel, un révélateur de la conversion économique en marche. La solidarité "milieu naturel, agriculture, industrie" risquait évidemment de se transformer sinon même de disparaître, ce que d'aucuns déjà percevaient dans les années 1880, comme l'expriment ces quelques lignes relatives à la commune de Sains-Richaumont:

"Le dernier recensement (1881) a donné le chiffre de 2060 habitants... Une des principales causes de la diminution de la population est certainement l'état de décadence dans lequel se trouve l'agriculture. Autrefois, les cultivateurs étaient nombreux ; les enfants restaient dans le pays pour continuer la profession de leurs parents, ce qui n'empêchaient pas l'industrie de s'implanter chez nous. Pendant un certain temps, l'agriculture et l'industrie locale semblèrent se donner la main pour rester dans un état florissant: c'est justement l'époque où la population de Sains-Richaumont atteint son apogée. Il n'existait cependant alors qu'une filature de laine pour tout établissement industriel, mais les descendants du vieux mulquinier de lin, devenus tisseurs de laine mérinos, gagnaient honorablement et même assez facilement leur vie, et leur satisfaction se manifestait par les chants qui retentissaient dans les caves où fonctionnaient les métiers. Depuis la guerre (1870?) on a bien créé à Sains plusieurs tissages mécaniques, cependant ces établissements n'ont pas empêché l'émigration de bien des familles. Et cela parce que l'agriculture est tombée. Du moment où l'agriculture et l'industrie redeviendront ensemble dans un état prospère, la population augmentera certainement."

L'auteur, un instituteur de Sains-Richaumont, demeuré anonyme (58), se fait avec évidence, le champion du système économique ancien ; ceci est clair. Selon lui, l'association industrie-agriculture est une condition nécessaire à la croissance de la population. Par l'importance même qu'il attribue à l'agriculture, grande pourvoyeuse de travail et par une certaine réserve qu'il émet à l'endroit du développe-

ment de l'industrie textile, on ne peut s'empêcher de penser aux idées appuyées par les discours de J. MELINE: "L'industrie paraît arriver à son apogée. Pour échapper au chômage industriel, une seule solution, le retour à la terre...".

Mais de quelle décadence agricole parle l'auteur? "...et cela parce que l'agriculture est tombée...". Serait-ce parce que Sains Richaumont passe vers 1870-80 de la polyculture à la spécialisation herbagère? et au bocage réservé à l'embouche? Certes, cette évolution de l'agriculture va libérer une bonne partie de la population active agricole.

Toujours est-il que, progressivement, à la solidarité traditionnelle agriculture-industrie, se substitua *un nouveau système économique reposant sur l'interdépendance de diverses industries dont la fortune devint donc solidaire.* L'une d'entre-elles, par son expansion prodigieuse à partir de 1840, en devint le moteur: *le textile lainier.* Peu à peu, d'autres industries pour ne pas disparaître face à une concurrence de plus en plus vive, vont se convertir et se mettre à travailler pour la filature fourmisienne ou parfois aussi, pour les entreprises textiles de Roubaix-Tourcoing. Alors que les fourneaux s'éteignent dans le Haut-Avesnois rural, les fonderies continuent à travailler, des ateliers de construction mécanique sont même créés à la fin du XIXème siècle, afin de fabriquer et de mouler des pièces de rechange pour les usines textiles, des colonnes de fonte pour soutenir les charpentes de ces mêmes établissements. De même l'industrie du bois, abandonnant certaines productions, va intensifier sa fabrication de "buots" (bobines de filatures), de canettes... Les faiblesses inhérentes à ce nouvel ordre économique apparaîtront dans les dernières années du XIXème siècle et après la Première Guerre mondiale, dès que le textile sera touché par ses premières difficultés. En outre, dans le domaine agro-alimentaire, les possibilités de mise en valeur industrielle se sont, elles aussi, appauvries, puisque la révolution herbagère amène la région à l'ultra-spécialisation laitière. Le textile lainier et le lait deviennent donc au

XXème siècle, les deux richesses de la région. Plus tard, on aura l'occasion de s'apercevoir que c'est insuffisant pour retenir les habitants de l'Avesnois-Thiérache.

En outre, comble de l'ironie, de grandes entreprises agro-alimentaires installées dans la région, ne travaillent pas ou peu avec les produits thiérachiens. C'est ce qui permet à A. FIETTE d'écrire: "Aussi, ce secteur industriel tout en fournissant un emploi précieux, n'est-il, en l'occurence qu'incomplètement solidaire de la trame agricole, dans une réalité économique partiellement disjointive". Et de citer l'exemple de la confiturerie Materne, implantée à Boué en 1914, afin de transformer les pommes des vergers thiérachiens en compotes et pâtes. "Puis la relation économique agro-industrielle se rompt: la compote de pommes perd sa valeur commerciale en même temps que le verger thiérachien vieillit et se démantèle". Désormais, l'usine va produire des confitures en important l'essentiel de sa matière première: des abricots marocains, des fraises polonaises, de la pectine danoise... On pourrait aussi citer l'exemple de Ceraliment - Lu-Brun à Vervins, très peu associé à la vie agricole régionale, le cas de Sorevi à Voulpaix dans le domaine des boissons.

Nous proposons de résumer l'évolution du système économique contemporain de l'Avesnois-Thiérache à l'aide de diagrammes de causalité, et de suggérer la naissance et le développement d'autres problèmes dans la mesure où cette évolution économique rompt un équilibre établi entre le milieu naturel, la société et l'économie régionale. C'est pourquoi, eu égard aux densités de population assez élevées de la première moitié du XIXème siècle, il était inévitable que les effectifs se mirent à diminuer dès l'instant où diverses sources de travail disparaissaient. (Fig 18).

c2) Le système ancien, antérieur à 1840.

L'Avesnois-Thiérache d'avant 1840 est caractérisée essentiellement par trois faits dont les inter-actions constituent les bases d'un système régional très particulier.

Figure 18 FONCTIONNEMENT DU SYSTEME REGIONAL ANCIEN ANTERIEUR A 1840. AVESNOIS-THIERACHE.

Causes de cette particularité géographique.

-Cadres territoriaux historiques et politiques. Région frontière en permanence.
Divisions en cités antiques. 843. du XV° au XVII° siècle. 1790. 1955. 1972...

-Situation de marge imposée également par la géographie: contact entre Massif ardennais et Bassin parisien.
Espace péri-ardennais.

-Isolement vécu: zone d'ombre que l'on évite (massif forestier)
Secteur peu aménagé avant la seconde moitié du XIX° siècle, en voies de communication.

Effets induits (milieu XIX° siècle)

Maintien tardif d'un système socio-économique dont les propriétés essentielles sont:
-polyculture céréalière, plutôt pauvre avec jachère .
-multiples activités industrielles nées de l'exploitation du sous-sol et du milieu naturel.
-Caractéristiques paysagères: étangs, limites paysagères correspondent parfois aux limites anciennes de pouvoir seigneurial. Rôle capital des forêts. Haies défensives...

Caractéristiques géographiques

Fait essentiel: un espace toujours éclaté, traversé par des frontières.
Chacune de ses cellules est située aux marges ou à la périphérie d'entités construites et organisées.

=

Il en résulte:

-Densités de population élevées et croissance démographique généralisée jusqu'au milieu du XIX° siècle. Ensuite mouvement plus sélectif.
-Industries rurales dispersées.
-Réseau urbain incomplet et symétrique par rapport à l'ancienne frontière de 843.

- *La croissance démographique rapide qui est générale* même si elle affecte dans une moindre mesure les cantons de Thiérache de l'Aisne, comme cela fut déjà rappelé.

- *La population demeure essentiellement rurale.* Les villes, par ailleurs de petite taille démographique, sont dispersées. Cette région frontalière est alors animée par un semis de petits centres dont la hiérarchie, mal assurée, antérieure au développement du textile fourmisien et de l'industrie métallurgique et ferroviaire d'Hirson, est très différente de celle que nous connaissons actuellement. Au recensement de 1841, l'Avesnois possède, dans les limites de la région agricole de Thiérache du Nord actuellement reconnue, huit communes sur 69 qui dépassent le seuil des 2000 habitants, mais aucune d'entre-elles n'atteint les 5000 individus. Il s'agit de Wignehies, de Fourmies, Anor, Solre-le-Château, Etroeungt, Catillon-sur-Sambre, Landrecies et Maroilles. Il faut remarquer en outre que ces petits centres urbains sont assez bien dispersés géographiquement même s'ils se situent avec préférence à la périphérie de la Thiérache du Nord. Avesnes-sur-Helpe, situé au coeur de cet espace rural et chef-lieu d'arrondissement, est encore exclu de ce groupe. En Thiérache de l'Aisne, figurent parmi les centres de plus de 2000 habitants, Le Nouvion, Esquehéries, Guise, Hirson, Buironfosse, Sains-Richaumont, Origny-en-Thiérache et Vervins. Ici encore, aucun de ces centres ne dépasse la barre des 5000 habitants et ils se dispersent à travers la région sans esquisser la moindre concentration géographique. Il est vrai qu'avant 1840, les activités artisanales et à caractère industriel sont diffuses à travers l'espace rural et qu'elles font vivre des densités de population relativement élevées. Le phénomène de concentration urbaine, des activités et des hommes, n'est pas encore amplifié dans la région étudiée.

- *Enfin, la pluri-activité économique est la règle d'or régionale,* tant dans le domaine agricole que dans le secteur secondaire. Il est plus que probable que l'isolement,

antérieur au dernier quart du XIXème siècle, et la marginalisation de la Région a induit un système économique particulier où la pluri-activité était nécessaire pour faire face à la forte pression démographique. Ce système autarcique est exprimé par la carte de A. FIETTE (59) qui montre clairement, à l'aide de l'utilisation agricole du sol au début du XIXème siècle, que la Thiérache de l'Aisne présentait alors *un système de polyculture proche du profil moyen agricole de la France*, alors que d'autres régions picardes, comme le Vermandois, le Santerre, le Laonnois ou encore le Soissonnais, étaient déjà beaucoup plus "spécialisés" dans les labours et les cultures céréalières. A cette époque, la Thiérache n'est donc pas encore un bocage exclusif ou presque, à prairies permanentes et parfois complantées. Une remarque du même type peut être adressée à la Thiérache belge, à la même époque, comme l'ont montré certains travaux de R. SEVRIN et de O. TULIPPE, ainsi qu'à l'Avesnois hennuyer car DESURMONT en 1948 (60) a démontré que dans les années 1830-40, subsistaient dans les cantons d'Avesnes-sur-Helpe Sud et Nord, de nombreuses terres de cultures. L'isolement relatif, les difficultés de communication, la fréquence des périodes politiques troublées par des invasions, conflits, rançons, pillages, ont amené le paysan à produire de tout pour sa survie. Il est possible que, durant les périodes plus calmes et stables, une tendance à la spécialisation dans les herbages et l'élevage ait pu se dessiner ; mais le retour aux difficultés sociales, entrainait le retour à une certaine forme de polyculture.

Toutefois, des nuances locales existaient ; dans les cantons d'Hirson, de Trélon et aussi du Nouvion-en-Thiérache, les herbages et l'élevage constituaient la base de la vie agricole. Par contre, la culture des céréales (froment, méteil et seigle), était beaucoup plus répandue sur les marges septentrionales, occidentales et méridionales de la région, par exemple dans les cantons de Solre-le-Château, Guise, Vervins, Sains-Richaumont, où la couverture limoneuse est plus

importante. Aux cultures céréalières, il faut associer pour l'époque, quelques plantes à usage industriel et (ou) artisanal comme le chanvre et le lin qui peuvent parfois mieux caractériser certains secteurs que d'autres. De même la culture de l'osier, outre qu'elle permettait d'améliorer le drainage de certaines terres, animait le fond des vallées humides et supportait la vannerie qui employait de nombreux thiérachiens. La culture de la betterave, quant à elle, récemment introduite, était encore peu répandue vers 1830-40. Toutefois, on commence à la rencontrer sur les franges occidentales et méridionales de la Thiérache de l'Aisne, sur les bons sols limoneux. Autre culture qui eut au début du XIXème siècle une assez grande importance et qui est actuellement abandonnée, est celle du houblon. Alors qu'il était très dispersé en Avesnois, le houblon était surtout cultivé, en Thiérache de l'Aisne, dans le canton de Wassigny (dans les communes de Hannappe, de Mennesset, de Saint-Martin-Rivière, Tupigny, Vaux-en-Arrouaise, Wassigny), de Bohain-en-Vermandois et du Catelet pour le Saint-Quentinois voisin. Cette culture explique le maintien de très nombreuses brasseries en milieu rural durant la première moitié du XIXème siècle.

Parmi les cultures traditionnelles de l'Avesnois-Thiérache figurent les pommiers qui furent souvent associés au mouvement d'enclôture des champs et des prairies. L'importance du cidre dans l'économie agricole des arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins n'est plus à démontrer. BRAYER estimait en 1824-25, à quelques 50.000 hectolitres, la quantité de cidre produite dans l'arrondissement de Vervins. Vers la fin du XIXème siècle, subsistaient des fabriques de cidre à Bazuel, mais aussi des fabriques de pâte de pommes (Saint-Waast-lez-Bavai). Le commerce de fruits animait divers centres situés à la périphérie de l'Avesnois, dans le canton de Bavai ou à proximité du Quesnoy.

Quant aux prairies et à l'élevage des bovins, destinés principalement à l'embouche, leur développement se situe essentiellement à partir des années 1830-40. L'amélioration progressive des voies de communication, la paix politique et le calme social vont sans doute accélérer l'évolution de l'agriculture en direction de l'élevage sur herbe. Toutefois ne faudrait-il pas négliger pour l'époque, l'importance de l'élevage des ovins qui permet d'utiliser les mauvaises terres et de fournir au textile sa matière première.

Dans le domaine industriel et artisanal, le profil des activités et des productions est aussi diversifié que dans l'agriculture. *La trilogie péri-ardennaise* composée de la forêt, des eaux vives coulant dans des vallées encaissées et des sédiments diversifiés, fut longtemps à la base de l'organisation économique et sociale de cette région et, à ce titre, exploitée par l'homme. Encore une fois, rappelons que la situation était comparable sur l'actuel "versant belge", comme l'a montré à plusieurs reprises, R. SEVRIN. L'environnement naturel est donc à l'origine de la vie industrielle, si diversifiée autrefois. Des forêts, sont nées les innombrables entreprises industrielles ou artisanales travaillant le bois. Les massifs forestiers étaient particulièrement abondants dans la région et il était fréquent, au début du XIXème siècle, de trouver parmi les principaux propriétaires, soit l'Etat, soit le Prince de Condé. Citons à titre d'illustration, les exemples de la forêt du Nouvion (4400 hectares) et la Haie d'Equiverlesse, la forêt de Regnaval, de l'Arrouaise, d'Aubenton... Les formes d'exploitation étaient diversifiées: le bois alimentait quelques papeteries, dans l'arrondissement de Vervins notamment, mais encore le travail de la boissellerie ou des "Bois Jolis". Il ne s'agissait donc pas d'une simple exploitation destinée à exporter des bois bruts, non travaillés, encore que cela se faisait aussi avec la vente de bois destinés à la construction navale et aux fosses à charbon, *mais l'Avesnois-Thiérache possédait une réelle industrie de transformation du bois.*

En ce qui concerne, les autres activités industrielles et artisanales, on se reportera à l'étude de E. COMONT et à la figure 17.

c3) Sa remise en cause: 1840-1860

L'évolution suivie entre 1840 et 1914, correspond à la remise en cause du système traditionnel, ancien et à l'élaboration d'un nouveau schéma régional. Il est en outre possible de distinguer trois grandes phases au sein de cette période.

En deux décennies, apparaissent de nouvelles conditions économiques qui vont, paradoxalement, engendrer *une croissance industrielle ponctuelle* en Avesnois-Thiérache, et simultanément, amorcer un processus de marginalisation et d'affaiblissement à long terme. En effet, cette région frontalière se voit progressivement placée dans un nouvel environnement géo-économique qui lui sera défavorable. Ainsi le chemin de fer atteint Saint-Quentin en 1855 et Maubeuge l'année suivante. Le transport des pondéreux sur la Sambre en outre va stimuler l'activité industrielle. Par contre, il faut encore attendre une vingtaine d'années pour assister à l'arrivée du chemin de fer en Avesnois-Thiérache.

Le bassin houiller du Valenciennois, l'industrie sidérurgique, la vallée de la Sambre, mais aussi la Région Parisienne sont perçues comme des pôles économiques très attractifs. Progressivement, parce que privée des bonnes voies de communication, l'Avesnois-Thiérache subira de plus en plus de difficultés économiques, notamment avec son industrie métallurgique. Les hauts-fourneaux du Valenciennois et du Borinage sont plus compétitifs et aussi mieux reliés aux centres de consommation. Toutefois on continue en ce milieu du XIXème siècle, à extraire du minerai de fer à Trélon-Ohain, Glageon, Fourmies, Wignehies ou Féron.

Par contre, face à ces inquiétudes formulées pour l'avenir de la région, le développement extrêmement rapide du textile lainier semble pouvoir cacher les handicaps régionaux. Du textile à domicile, chez l'agriculteur-fileur ou tisseur, on passe en quelques années à la dimension industrielle ; en effet la spécialisation herbagère et laitière, libèrant de la main d'oeuvre rurale et contribuant à éliminer l'association complémentaire agriculture-artisanat, va précipiter, à partir de ce milieu de siècle, l'évolution vers un statut de salarié de l'industrie textile à plein temps. Non seulement le profil économique de l'Avesnois-Thiérache sera profondément modifié mais aussi le mode de vie de la population, les uns devenant des herbagers et trouvant dans la production de lait, mais aussi de pommes à cidre et à couteau, la solution à une conversion économique qui s'impose à tous comme une nécessité vitale, alors que les autres deviennent des ouvriers-fileurs à part entière.

c4) L'élaboration d'un nouveau système: 1860-1914.

Entre 1860 et 1890, l'évolution économique et sociale esquissée précédemment, est confirmée. *Le textile lainier et la production laitière apparaissent clairement comme les deux richesses de la région.* Mais en même temps, elles créent un nouveau système régional dépendant pour l'essentiel de ces deux activités.

Le développement des filatures de la laine va conduire à la disparition définitive des autres activités textiles jusqu'alors disséminées en milieu rural ; les toiles de Thiérache sont abandonnées vers 1870, la bonneterie verviniose pourtant traditionnelle décline, le textile du lin et du chanvre n'existe plus.

La création d'un réseau de voies ferrées après 1875, et la spécialisation herbagère, aident beaucoup à l'installation dans la région d'une industrie agro-alimentaire. Les laiteries se multiplient entre 1880 et 1914 ;

Figure 19

EVOLUTION DU SYSTEME REGIONAL. 1840-1914.

on pouvait en dénombrer une vingtaine au moins à la veille de la Première Guerre mondiale, essentiellement réparties dans les cantons d'Avesnes-sur-Helpe Sud, du Nouvion-en-Thiérache, de La Capelle et de Landrecies.

Alors que les hauts-fourneaux et l'extraction du minerai de fer disparaissent, une nouvelle métallurgie se développe, grâce au chemin de fer également, dans quelques centres comme Hirson, Anor et à Guise grâce à son Familistère Godin.

Cette mutation économique implique en quelques années, l'émergence d'un nouveau système géographique régional: désormais, à une croissance démographique généralisée, succède une évolution différenciée dans l'espace, donnant l'avantage à l'Avesnois sur la Thiérache, comme cela a déjà été démontré, et en assurant un certain développement urbain. En outre le "coeur" économique et démographique de la région se déplacera vers les cantons de Trélon et d'Hirson, comme l'indiquent les figures 20 et 21, au détriment des cantons du Sud et de l'Ouest dont les densités de population diminueront.

Hormis le cas isolé de Guise, dont l'évolution démographique est liée à l'entreprise GODIN, la plupart des villes en croissance se situent entre Avesnes-sur-Helpe et Hirson, dont Sains-du-Nord, Wignehies, Fourmies, Anor, Saint-Michel-en-Thiérache... Mais aucun de ces centres ne peut réellement s'imposer comme une petite capitale, et ne peut donc organiser l'ensemble de la région. *L'uniformisation paysagère avec le bocage complanté, agricole avec la production laitière, ne signifie pas un profond renforcement de l'unité régionale:* en effet, plusieurs sous-régions (les pays?) existent: une Thiérache rurale et agricole en proie au dépeuplement, un secteur fourmisien lainier en pleine croissance, un secteur hirsonnais qui puise son originalité sans la métallurgie et progressivement dans le chemin de fer.

Figure 20

LES COMMUNES DE THIERACHE DE PLUS DE 2000 HABITANTS EN 1861

LES CANTONS DE THIÉRACHE

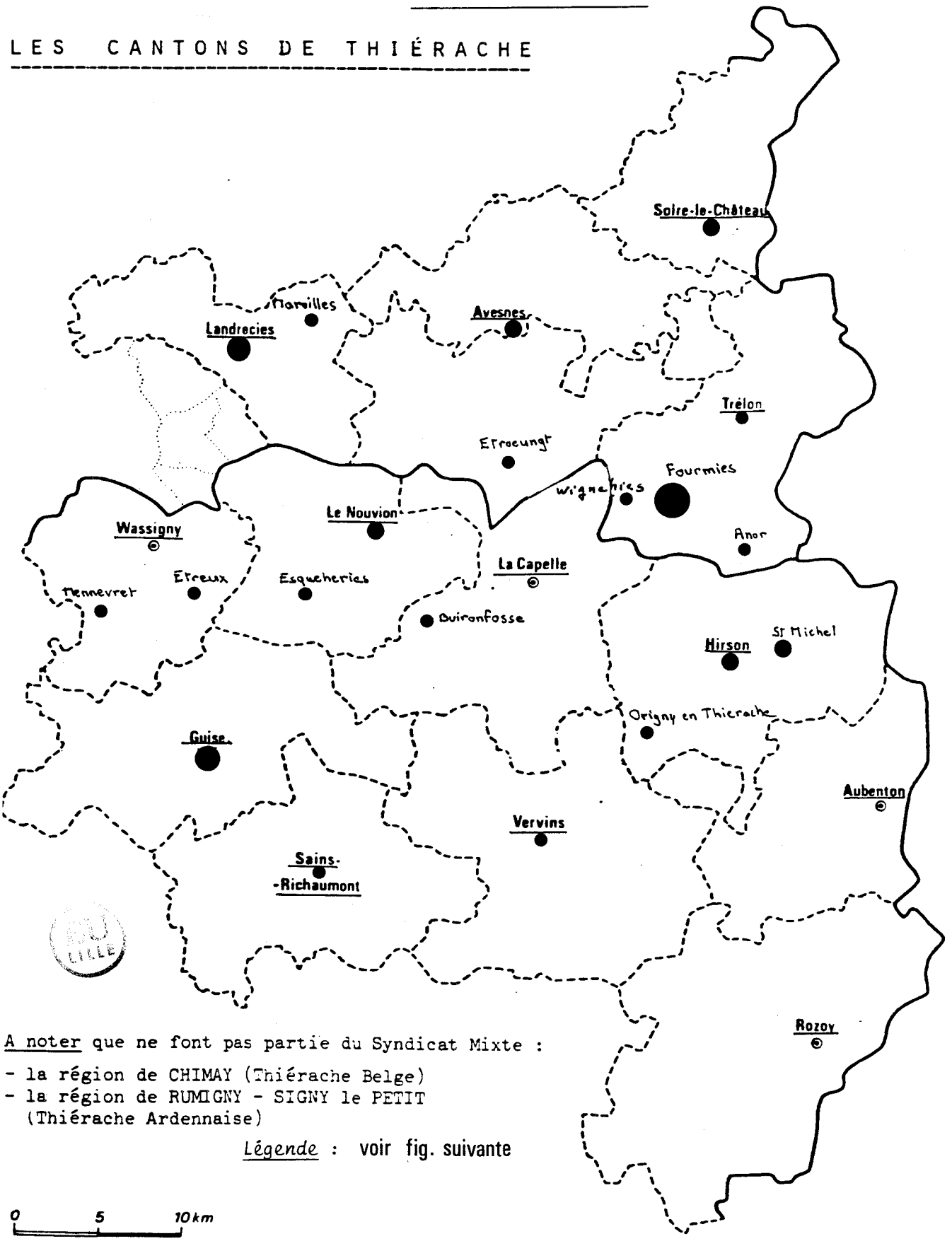

A noter que ne font pas partie du Syndicat Mixte :

- la région de CHIMAY (Thiérache Belge)
- la région de RUMIGNY - SIGNY le PETIT (Thiérache Ardennaise)

Légende : voir fig. suivante

Figure 21 — LES COMMUNES DE THIERACHE DE PLUS DE 2000 HABITANTS EN 1911

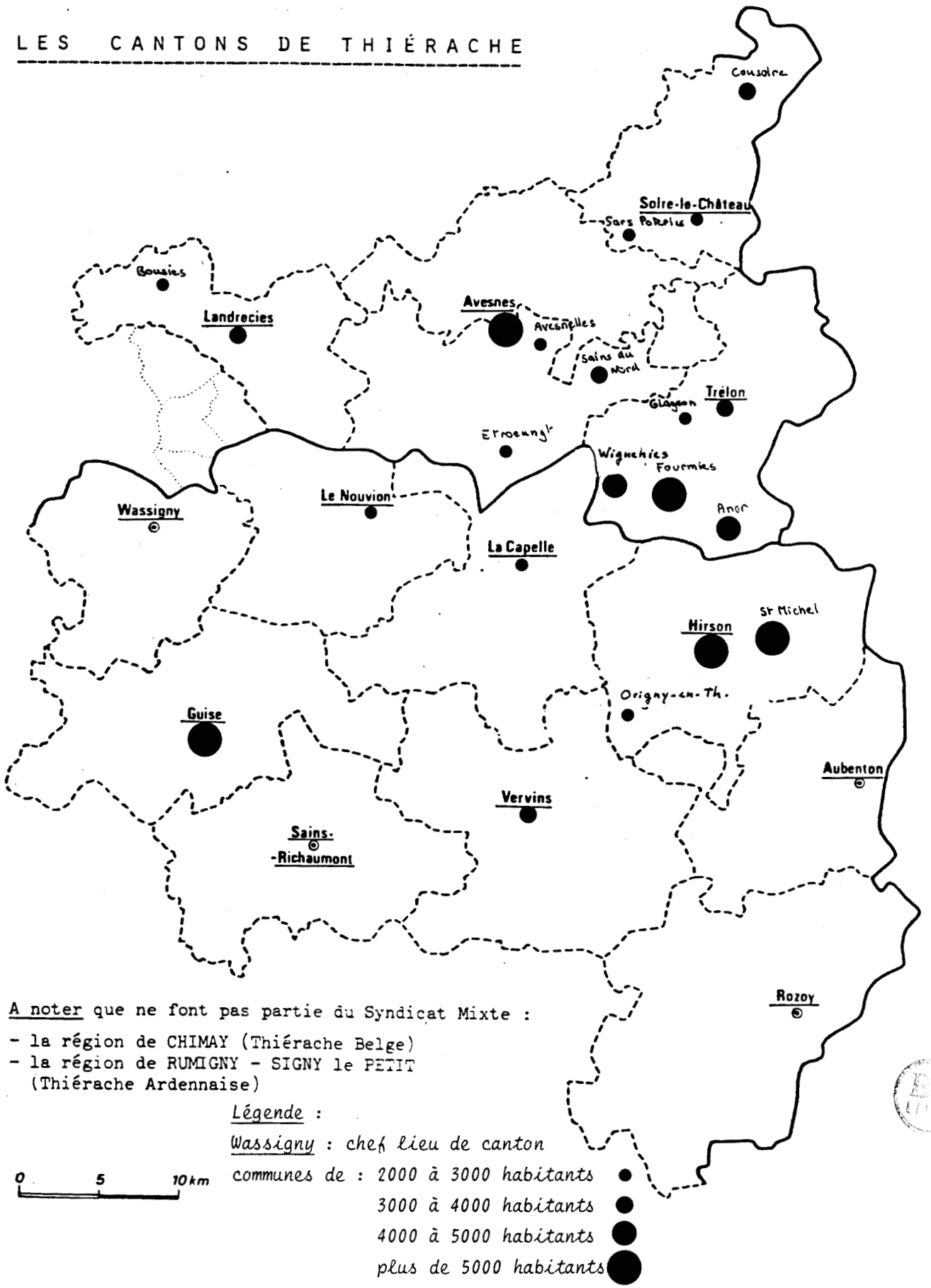

- Enfin, désormais, l'évolution sociale et démographique de la région sera tributaire du dynamisme (ou des difficultés) de l'économie herbagère et laitière d'une part, et du textile lainier d'autre part. Il est donc possible dans cette perspective de parler de *fragilisation potentielle du système régional*. En effet, la spécialisation laitière-lainière crée une société instable et de plus en plus repliée sur elle-même, en relation avec la création de cellules spatiales spécialisées. La transformation du système économique agricole accélère l'exode rural alors que les premières difficultés du textile lainier, à partir de 1880-1890, dévoilent les faiblesses et les déséquilibres de la région frontalière. Désormais, les villes industrielles du secteur fourmisien ne peuvent plus attirer la population rurale mais en outre, elles ne sont plus en mesure de fixer leurs propres résidents, attirés par d'autres horizons plus actifs et plus prometteurs. La brutalité du renversement de la tendance démographique affectant les villes de l'Avesnois dès 1891 est, à ce titre, très révélatrice des profondes mutations socio-géographiques réalisées depuis 1840-60 (tableau XV).

Tableau XV
Evolution de la population de quelques villes de l'Avesnois. 1861 à 1911.
Source INSEE.

	1861	1891	1911
Fourmies	5.357 hab.	15.895 hab.	14.148 hab.
Wignehies	2.256 hab.	6.463 hab.	4.379 hab.
Sains-du-Nord	1.653 hab.	4.243 hab.	3.231 hab.
Trélon	2.435 hab.	4.344 hab.	3.889 hab.
Avesnes	3.516 hab.	6.495 hab.	5.829 hab.

c5) La crise à long terme de ce système.

La période allant de 1918 aux années 60, couvre quelques décennies de fonctionnement du nouveau système régional (Figure 22).

Figure 22: Les années de fonctionnement du nouveau système de 1918 aux années 1960.

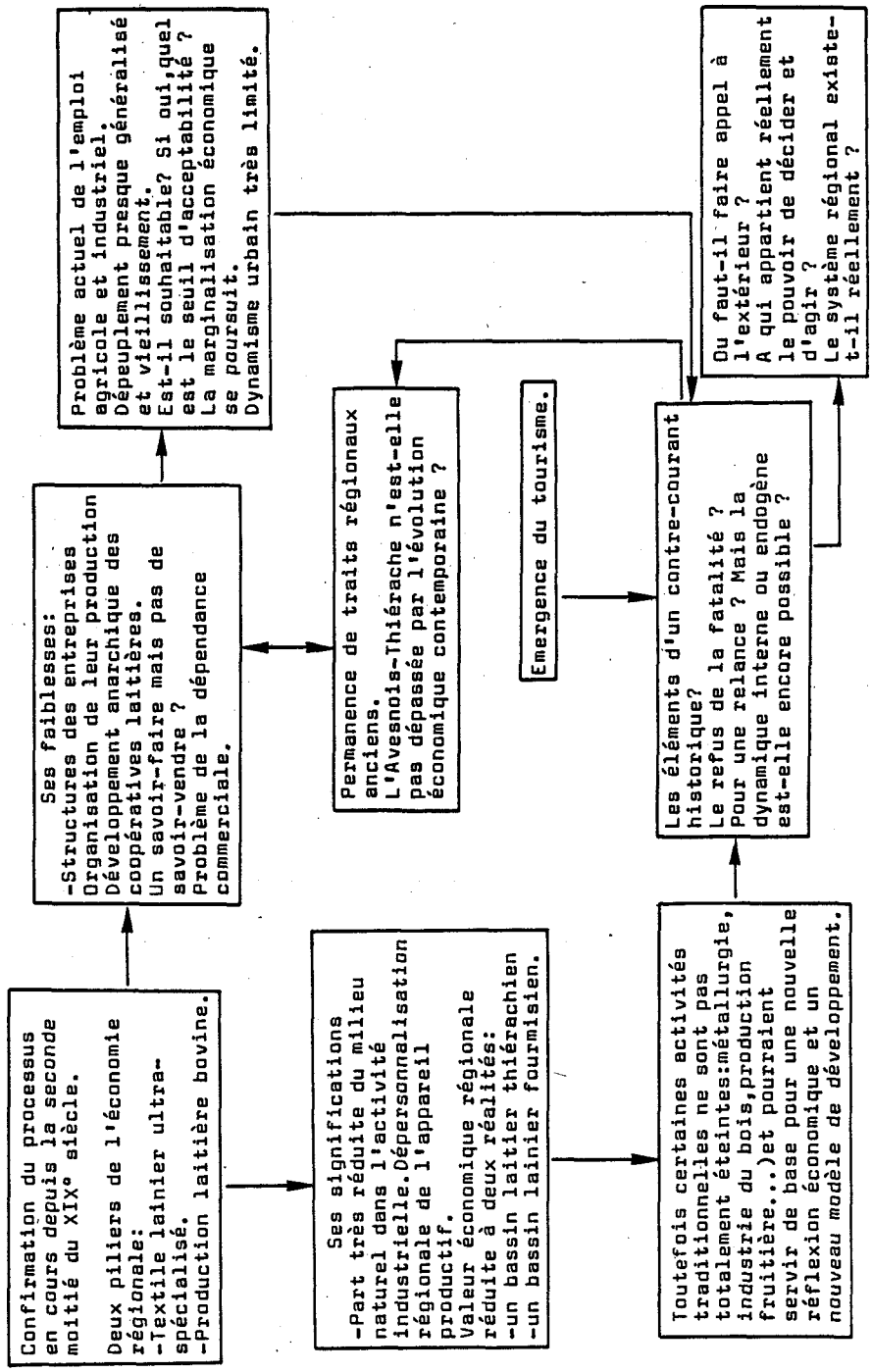

BU LILLE

Ces longues années sont marquées par le renforcement de la double spécialisation laitière et lainière. Ainsi non seulement la superficie toujours en herbe continue de croître, pour atteindre aux RGA de 1955 et de 1970, des proportions considérables (plus de 90% de la SAU) dans certains cantons de la région, mais en outre, d'autres productions autrefois associées au développement du bocage, comme les pommes et le cidre, vont considérablement reculer . Concurrencé par le cidre normand dont la production était, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, mieux organisée, le cidre thiérachien va peu à peu céder ses parts de marché. La pomme de table va subir la même évolution, et c'est ainsi que les vergers vont être progressivement abandonnés. En fait seul l'élevage bovin destiné à l'embouche, et l'élevage des porcs, vont conserver durant la première moitié du siècle, une certaine importance. Ce ne fut guère le cas pour les ovins.

Tableau XVI
Indications relatives à l'utilisation agricole du sol, d'après le RGA de 1970. Cantons de l'Avesnois-Thiérache.

Cantons	STH/SAU en %	Vaches lait./ total bovins	% exploit. ayant des vaches lait.
Landrecies	92,5	49,8	90,5
Trélon	98,8	45,1	89,4
Avesnes/Sud	99	53	92,7
Le Nouvion/ Th.	94	52	85,9
La Capelle	98,5	54,8	93
Hirson	93,1	43,3	90

Dans le domaine industriel et artisanal, de nombreuses activités reculent ou sont sur le point de disparaître: c'est le cas de la verrerie, surtout depuis la crise des années 1930, de la vannerie qui est presque totalement disparue à l'aube des années 1960, alors que l'on comptait encore quelques 3500 vanniers à la veille de la Première Guerre Mondiale. La concurrence des pays asiatiques livrant des productions à bas prix, le développement du travail du rotin et la banalisation des techniques de fabrication, lui ont, sans

aucun doute, porté un coup fatal. La boissellerie n'a pu se maintenir que dans quelques centres comme Buironfosse, Esqueheries ou Felleries, au prix d'une spécialisation de leur production. Désormais le tourisme est l'un de ses meilleurs débouchés, tout comme pour la poterie, dont le processus d'industrialisation a ruiné la plupart des artisans de Sars-Poteries et des environs. En définitive, seules subsistent la métallurgie d'Hirson et d'Anor, grâce à diverses adaptations techniques et à plusieurs conversions dans ses productions, les laiteries-beurreries au prix d'un important mouvement de concentration, de diminution des effectifs et de la disparition d'un grand nombre d'établissements. Quant à l'industrie lainière, son évolution enregistrée depuis 1918 fut très irrégulière, passant d'une phase d'expansion à une phase de déclin. Outre la période de crise des années trente, le textile lainier totalement spécialisé dans la filature depuis 1918, a connu une grave dépression au cours de la première moitié des années cinquante, stoppant nette la reprise de l'après-guerre. Or la chute de l'activité entre 1950 et 1954 était prévisible. *Chacun souscrit à cette idée selon laquelle le problème structurel du textile lainier aurait du être posé et résolu en 1918-1920, ce qui ne fut que trop partiellement réalisé.* En fait, la fermeture des marchés extérieurs à partir des accords d'Ottawa de 1930 orientant les entreprises de Fourmies sur le marché national, l'équipement de pays autrefois importateurs, à main d'oeuvre très bon marché, l'évolution de la mode et des goûts des consommateurs abandonnant les articles de moindre qualité, le maintien du système du travail à façon pour les maisons de Roubaix-Tourcoing, devaient nécessairement conduire à la crise. D'un indice 100 en 1948, la production lainière chutait à l'indice 75 en 1953. En fait, durant cette longue période, la première industrie d'Avesnois-Thiérache périclitait très nettement, comme le montre le tableau suivant.

Tableau XVII

Evolution de l'industrie textile en Avesnois-Thiérache entre 1914 et 1950.

	1914	1936	1950
Nombre d'industries textiles	61	40	37
Nombre de broches	835.000	651.200	582.200
Nombre de salariés	11.000	8.800	6.500

En outre, il faut bien rappeler que la disparition de nombreux établissements n'entrainait pas nécessairement une augmentation du chiffre d'affaires pour ceux qui subsistaient.

Au regard de cette évolution économique, en réalité très difficile, la population de la région diminuait nécessairement. La reprise démographique générale, à laquelle ont participé l'Avesnois et la Thiérache de l'Aisne, entre 1946 et 1954, n'a pas suffi pour effacer les effets du long dépeuplement régional. De 1911 à 1962, les effectifs de population ont diminué dans presque tous les cantons de la région, hormis ceux d'Avesnes-sur-Helpe (+1,7%, ce qui est en fait très faible), grâce aux activités tertiaires du chef-lieu d'arrondissement, et aux migrations alternantes de la population active résidente trouvant à s'employer dans le Bassin de la Sambre très proche; et d'Hirson également (+2,2%) en raison de la présence d'industries métallurgiques et métalliques, et de fonctions de centre ferroviaire important pour la région, même si les effectifs employés ont considérablement chuté passant de 1200 en 1930, en gare d'Hirson, à 380 vers le milieu des années 50.

Parmi les cantons dont la diminution des effectifs de population fut la plus sensible entre 1911 et 1962, figurent Sains-Richaumont, Aubenton, Wassigny (entre -28% et -23%). Dans tous les cas cités, il s'agit de cantons de l'Aisne, montrant une fois de plus combien la différenciation démogra-

phique spatiale entre l'Avesnois et la Thiérache est allée en s'accentuant au cours de l'époque contemporaine. Dans le département du Nord, en Avesnois donc, en effet le canton qui a subi la plus forte régression de population est celui de Landrecies avec - 13,6%.

Diverses raisons peuvent être avancées pour expliquer le déclin démographique différencié selon les cantons. Pour Guise, le dépeuplement est déjà ancien puisque le maximum de population est atteint en 1891, la population diminue ensuite entre 1891 et 1911 à la suite de la première crise du textile, de la régression de l'exploitation des carrières et des difficultés rencontrées au Familistère. Le mouvement érosif s'est amplifié après la Première Guerre Mondiale. Dans le canton, on relève en effet un grand nombre de fermetures d'entreprises, notamment textiles ; la tannerie disparaît ; le passage du chauffage au charbon au chauffage au fuel notamment, pose quelques problèmes à l'entreprise Godin. En outre la présence de Saint-Quentin, guère éloigné, attire de plus en plus de population rurale du canton de Guise.

Sains-Richaumont et Aubenton, demeurés ruraux, ne peuvent interrompre leur hémorragie très ancienne, d'autant plus que la disparition de nombreuses entreprises artisanales et d'exploitations agricoles limite les possibilités de travail sur place. Wassigny, en perdant son activité de sous-traitance pour les fabriques de Bohain-en-Vermandois (châles), en enregistrant une diminution du nombre des entreprises vivant du travail du bois, ne pouvait plus retenir sa population.

Deux autres cantons ont perdu entre 1911 et 1962, une part importante de leur population: il s'agit de La Capelle (-19,6%) et de Vervins (-18,5%). Dans le premier cas, la disparition de la boissellerie et de la vannerie, la fermeture de deux filatures sur trois, sont sans doute à l'origine de ce dépeuplement. Le canton de Vervins, malgré la présence du centre administratif du chef-lieu d'arrondissement, n'a pu retenir sa population active dès l'instant où de

nombreuses bonneteries travaillant avec les filatures fourmisiennes, ont subi à contre-coup , les effets de la crise lainière.

Ainsi, le bilan géodémographique que l'on peut dresser en 1962 est le suivant:

Tableau XVIII
Densités de population ; RGP 1962. Cantons de l'Avesnois-Thiérache.

Aubenton	: 31 hab/km2.
La Capelle	: 51 hab/km2.
Guise	: 77 hab/km2.
Le Nouvion-en-Thiérache	: 59 hab/km2.
Rozoy-sur-Serre	: 39 hab/km2.
Sains-Richaumont	: 35 hab/km2.
Vervins	: 43 hab/km2.
Wassigny	: 61 hab/km2.
Avesnes/H. Nord	: 62 hab/km2.
Avesnes/H. Sud	: 83 hab/km2.
Landrecies	:107 hab/km2.
Solre-le-Château	: 79 hab/km2.
Trélon	:170 hab/km2.

Désormais, les marges méridionales de la Thiérache de l'Aisne sont devenues peu peuplées, puisque les densités de population sont nettement inférieures à 50 hab/km2, alors que la moyenne départementale de l'Aisne est de 69 habitants/km2. Le canton d'Hirson constitue donc un secteur original au sein de cette région.

En outre, comme on pouvait s'y attentre, les densités cantonales de l'Avesnois (Thiérache agricole du Nord) sont nettement supérieures à celles de la Thiérache de l'Aisne.

Durant les années comprises entre les deux RGP de 1954 et de 1962, seul le mouvement naturel (naissances-

décès) permettait d'expliquer soit la croissance globale des effectifs de population cantonale, soit l'atténuation relative du déficit. En effet, durant ces "bonnes" années d'expansion économique nationale, aucun canton de l'actuelle "Grande Thiérache" du Nord et de l'Aisne n'a pu présenter un solde migratoire positif ou à défaut équilibré. Le déficit migratoire fut d'ailleurs particulièrement sensible, tant en proportion qu'en nombre d'individus, dans les cantons de Thiérache de l'Aisne à cause de l'absence d'un grand pôle d'emplois limitrophe qui aurait pu atténuer le courant d'émigration, dite définitive, au profit du développement éventuel des navettes de population active. La ville de Saint-Quentin, malgré son expansion, ne pouvait en aucun cas, drainer la population active de toute la Thiérache, en quête d'un emploi. Les centres de Chauny, La Fère et Tergnier étaient, quant à eux, trop éloignés. Laon, bien que chef-lieu de département, n'est pas une grande ville et en outre, elle est déjà très éloignée du coeur de la Thiérache. Par contre bien des thiérachiens du Nord, par la route et la voie ferrée Maubeuge-Fourmies, trouvaient à s'employer dans le Bassin de la Sambre sans avoir à quitter définitivement leur lieu de résidence.

La figure 23 permet de répartir les cantons en fonction des deux composantes de la croissance démographique et de montrer combien le déficit migratoire était généralisé.

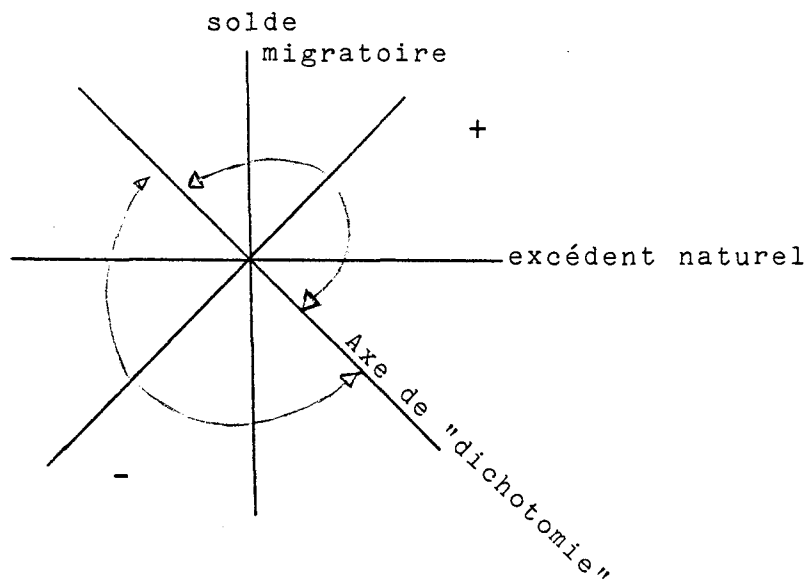

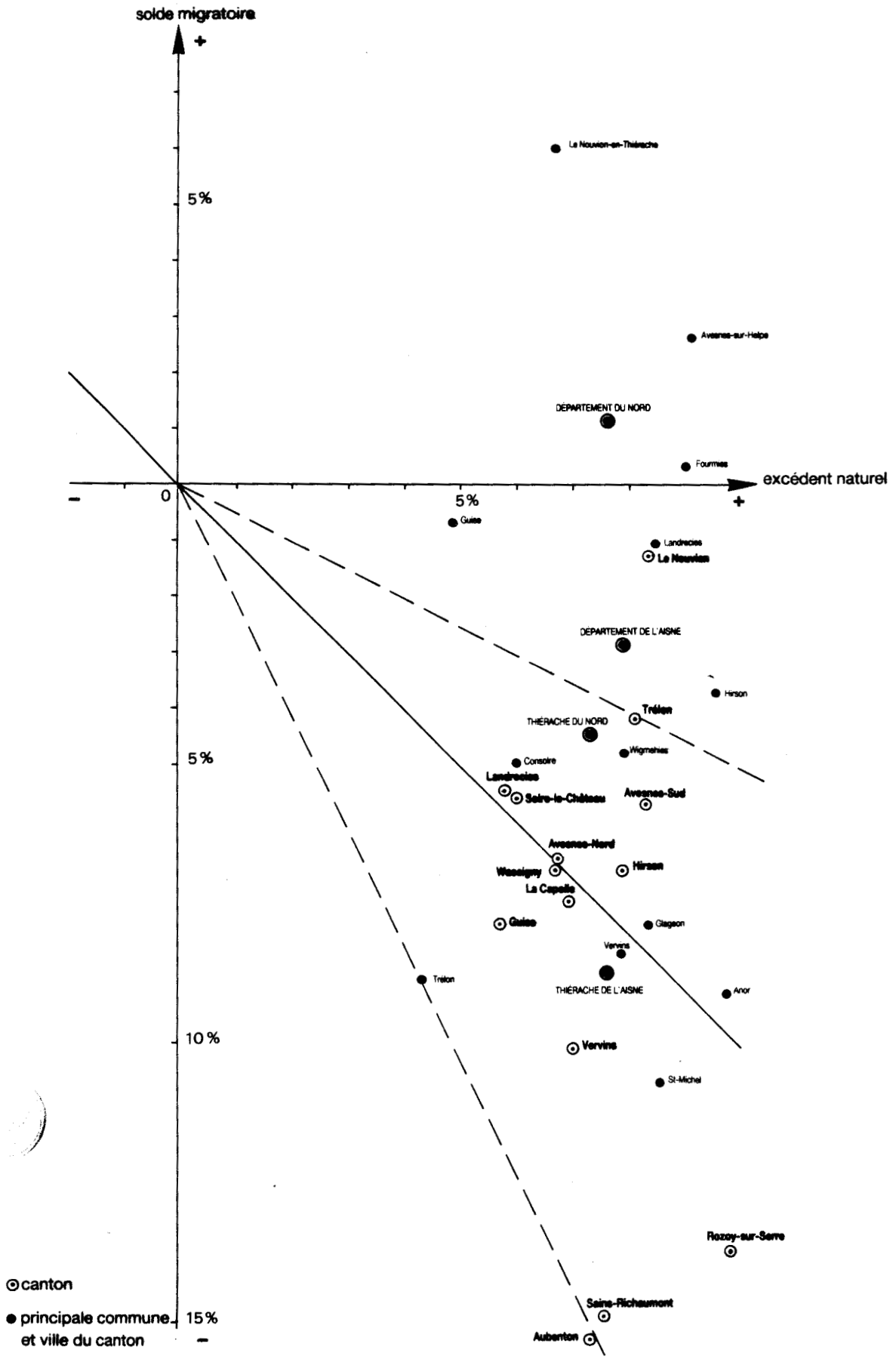

Figure 23: Evolution de la population cantonale entre 1954 et 1962 d'après les taux de variation dûs à l'excédent naturel et au solde migratoire. En %.

Globalement on constate que les cantons présentent des composantes de dynamisme démographique qui les éloignent nettement du département respectif auquel ils appartiennent. Le département de l'Aisne présentait un taux de variation dû au mouvement naturel de la population comparable à celui du Nord, alors que le solde migratoire était déjà nettement négatif. Sur le graphique, il est possible de repérer plusieurs types d'évolution de la population cantonale.

- Ceux qui enregistrent une croissance démographique ou une stabilité de leurs effectifs grâce à un excédent naturel égal ou supérieur au déficit migratoire. Le canton du Nouvion-en-Thiérache se détache de l'ensemble puisque l'excédent naturel est plus que deux fois supérieur au déficit migratoire (+8,4% et -1,3%). Les autres cantons à croissance démographique positive sont Trélon, Landrecies, Solre-le-Château, Avesnes-sur-Helpe Nord et Sud, soit tous les cantons de "Thiérache" du Nord, mais aussi Hirson et Wassigny. Dans ce dernier cas, l'excédent naturel suffit à peine pour effacer les effets du déficit migratoire.

- Les cantons qui enregistrent une décroissance des effectifs de leur population: La Capelle, Guise, Vervins et Rozoy-sur-Serre. Ceux de Sains-Richaumont et d'Aubenton se signalent à notre attention par l'intensité du déficit migratoire qui est environ deux fois supérieur à l'excédent naturel.

La plupart des villes thiérachiennes, qu'elles soient du Nord ou de l'Aisne, n'étaient pas en mesure, au cours de ces années 1954-62, d'attirer la population de façon à enregistrer un solde migratoire positif (Hirson, Wignehies, Cousolre, Glageon, Landrecies, Anor). Certaines même perdaient des habitants car leur excédent naturel était inférieur au déficit migratoire: Vervins, Saint-Michel et Trélon. Trois villes seulement présentaient à la fois un solde naturel et migratoire positifs. Il s'agissait du Nouvion-en-Thiérache et d'Avesnes-sur-Helpe. Pour Fourmies, le solde migratoire était très proche de l'équilibre. Il est intéressant de noter combien l'évolution démographique des deux chefs-lieux d'arron-

dissement, à l'image des deux régions qu'ils représentent, était divergents (Tableau XIX).

Tableau XIX
Composantes du mouvement démographique entre 1954 et 1962 à Avesnes-sur-Helpe et à Vervins.

	mouvement naturel	solde migratoire	Total
Avesnes/h.	+ 9,1%	+ 2,6%	+ 11,7%
Vervins	+ 7,9%	- 8,4%	- 0,5%

Cet exode urbain ne peut-il pas être interprété comme l'expression de la défaillance du système socio-économique qui fonctionnait alors en Avesnois-Thiérache et qui s'était mis en place progressivement depuis le milieu du XIXème siècle? Hirson et Fourmies ont fait illusion pendant un certain temps, surtout durant la seconde moitié du XIXème siècle. Depuis la Première Guerre Mondiale, il n'existe plus dans cet espace, de ville réellement capable d'exercer le rôle de filtre à l'émigration. *Cette désorganisation économique a donc conduit à une désorganisation spatiale, remettant en cause la notion même de système régional.*

Toutefois il est clair que l'on ne pourrait se contenter du seul critère démographique pour analyser et démontrer la défaillance du système économique en place. Le chiffre d'affaires, la capacité d'enregistrement de bénéfices, la force d'investissements dévoilés par les différentes entreprises de la région, constituent d'autres critères particulièrement pertinents. Cependant, très rapidement, on se heurte dans ce domaine, à une énorme difficulté pour accéder aux sources statistiques d'information. Néanmoins pour les exploitations agricoles, on dispose de données économiques qui permettent de mesurer le dynamisme régional. Certaines de ces informations furent déjà publiées par J. VAUDOIS, pour la région du Nord-Pas-de-Calais, et par E. BOETTE, pour la région voisine de Picardie (61). Dans tous les cas, les R.B.E. (revenus bruts d'exploitation), par actif, par exploitation, les marges brutes standard, par hectare, par exploitation ou par actif agricole, démontrent et soulignent avec évidence le pro-

blème de l'agriculture thiérachienne, en fait les difficultés éprouvées par les herbagers et la production laitière qui constitue l'une des deux spécialisations régionales.

E. BOETTE a écrit: "Le RBE par exploitation apparaît comme le plus représentatif pour l'agriculture régionale. Il révèle en effet, sa plus ou moins grande capacité d'investissement et par conséquent son aptitude à évoluer. Plus il sera élevé, plus un agriculteur aura de possibilités de moderniser et de développer son exploitation".

Dans ce domaine, l'opposition entre la Thiérache herbagère, laitière où les petites et moyennes (moins de 35 hectares) exploitations sont encore nombreuses, et le Laonnois-Saint-Quentinois ou encore le Santerre, est fortement soulignée. En 1970, le RBE/exploitation en Thiérache s'élevait à 26.090F alors que la moyenne de Picardie était évaluée à plus de 46.000 F. En outre le RBE par exploitation du Vexin ou du Valois était cinq fois supérieur à celui de Thiérache. De la même manière, on pourra souligner l'infériorité du RBE par hectare et par actif en Thiérache par rapport aux moyennes régionales, comme l'indique la figure 24.

Les différents travaux cartographiques (62) assurés par J. VAUDOIS montrent clairement l'handicap économique vécu par l'agriculture de l'Avesnois-Thiérache du Nord. Qu'il s'agisse de la marge brute standard (MBS) par hectare, de la MBS par exploitation ou encore par actif agricole, la grande majorité des communes de Thiérache du Nord présente des valeurs inférieures aux moyennes régionales. Cette situation exprime en fait *une moindre valeur ajoutée communale standard de l'activité agricole exercée dans les communes de l'Avesnois.* En outre, c'est aussi dans cette région agricole que l'on découvre les proportions d'exploitations agricoles de plus de 16.000 UCE (moins de 35% contre 43% pour le Nord-Pas-de-Calais), les plus faibles. En cela l'opposition Avesnois-Thiérache et Flandre ou Artois oriental est très significative de la marginalité vécue sur les confins péri-ardennais.

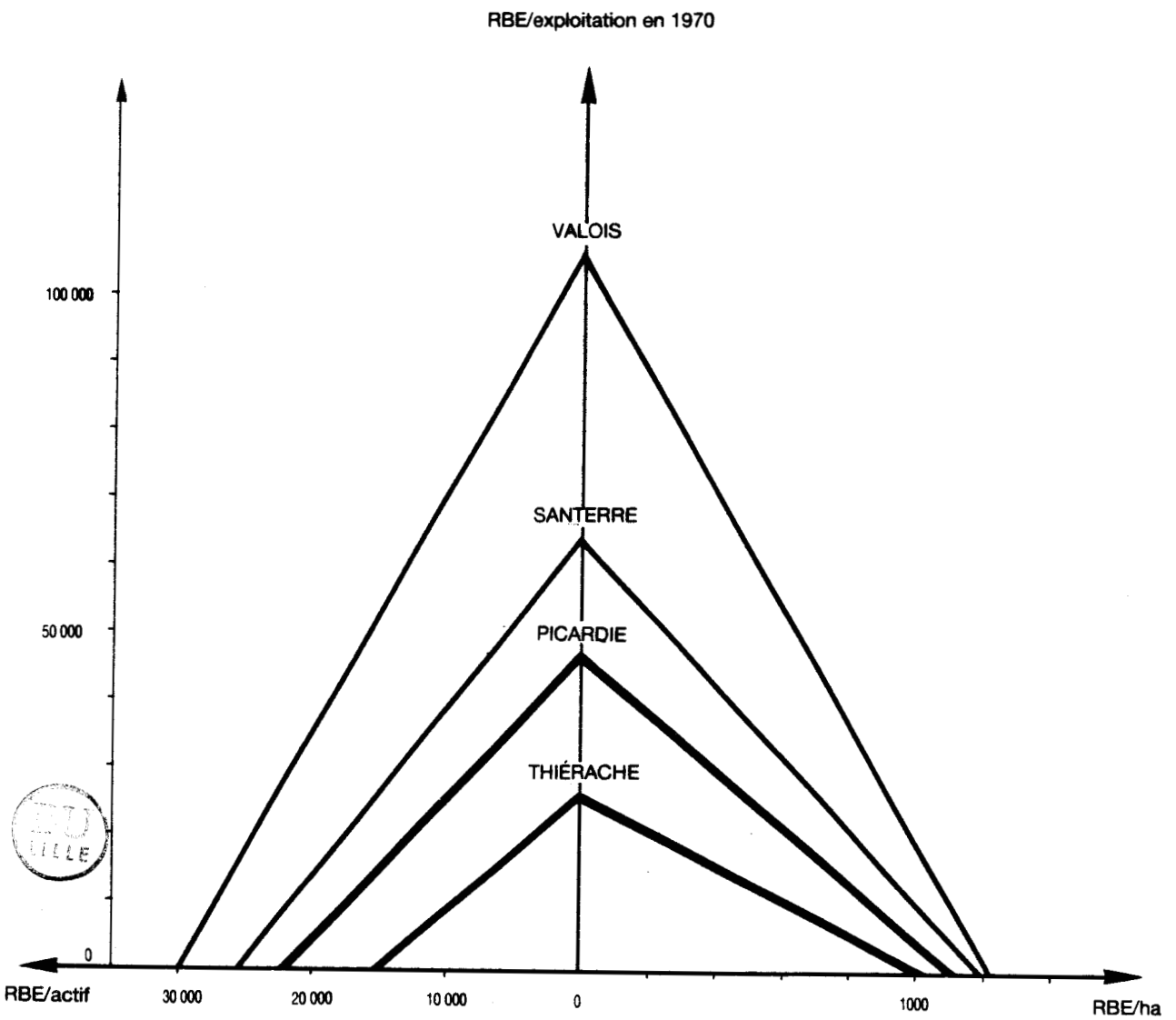

Figure 24: Silhouettes agricoles comparées en Picardie. RGA 1970.

RBE, exprimé en francs

c6) Depuis les années 1960: vers un nouveau schéma?

Depuis les années 1960, à travers le mouvement économique, social et associatif vécu dans la région, de nouvelles tendances peuvent-elles être perçues?: une voie nouvelle vers laquelle s'engagerait l'Avesnois-Thiérache et de laquelle émergerait progressivement un nouveau schéma (ou système?) régional? En l'état actuel de la progression du raisonnement, il est encore impossible de donner une réponse satisfaisante. Toutefois, c'est à partir de quelques constatations qu'on pourra rechercher de nouvelles pistes d'investigations.

Ainsi on note depuis le Recensement général de l'agriculture de 1970, un recul de la STH (superficie toujours en herbe) au profit des terres labourables. Est-ce une remise en cause, même partielle du système agricole thiérachien, ou plus simplement une transformation du fonctionnement du système laitier qui demeure prédominant? Quels pourront être les effets économiques et sociaux, mais aussi spatiaux, des quotas laitiers européens de 1984-85? (*) Vont-ils accélérer la tendance au retour vers les labours sur les marges thiérachiennes, ou la conversion de certaines exploitations non compétitives dans le domaine laitier? Et dans ce cas, quels seront les nouveaux créneaux retenus?

De même, le textile n'est plus une mono-industrie thiérachienne. Grâce aux efforts de diversification et aussi à cause de la diminution du nombre d'emplois offerts par l'industrie textile lainière, le Sud de l'Avesnois possède en 1983, une structure industrielle plus diversifiée qu'autrefois.

(*) Une simple traversée de la région, au printemps et en été 1986, montre que les quotas laitiers sont mal supportés par les petits herbagers thiérachiens. En effet, lors de manifestations, de multiples panneaux indicateurs routiers furent barbouillés d'inscriptions très visibles "quotas". Plus récemment les hommes politiques régionaux ont interpellé le Ministre de l'Agriculture (Mi-Août 1986) à propos des conséquences des sanctions économiques prises par la CEE à l'encontre des herbagers français. Selon ces élus il faudrait tenir compte de la spécificité structurelle de l'exploitation laitière en Avesnois-Thiérache et ainsi mieux répartir les sanctions à travers les régions herbagères françaises afin de ne pas conduire à la faillite quelques exploitations en difficultés de trésorerie.

Seulement trois branches dépassent le seuil des 10% du nombre de salariés du secteur secondaire: le textile avec 21,7%, l'habillement avec 10,6%, le travail des métaux avec 15,2%. Toutefois les industries de biens de consommation sont toujours nettement prédominantes avec 45% des salariés du secteur secondaire. Mais quelle est la portée profonde de cette évolution? Remet-elle en question la nature même de l'espace périphérique?

Depuis le Recensement général de la population de 1975 il semblerait, que l'échelle du canton, que le déficit migratoire se soit atténué. Quelle signification peut-on accorder à cette tendance? Est-ce l'expression d'une moindre marginalisation socio-économique ou plutôt l'amorce d'un nouveau développement? Le vieillissement de la population, très rapide, et la dépopulation ne deviendraient-ils pas les meilleurs critères de définition et d'approche de l'espace marginal?

Enfin l'année 1973 fut celle de la création officielle du syndicat mixte pour le développement de la Thiérache (de l'Aisne et du Nord). Quoiqu'on puisse en dire, cette année marque le début d'un nouveau courant associatif volontaire qui s'est efforcé de réagir et d'enrayer le déclin socio-économique subi depuis de longues décennies. Les lois de décentralisation votées depuis 1981 et le courant favorable au thème du développement local et de la planification décentralisée ne vont-ils pas contribuer à renforcer ce cheminement? Que peut-on en attendre?

En clair, les espaces périphériques se dirigeront-ils vers un état de marginalisation accrue ou de cloisonnement accentué, ou en revanche prendront-ils la voie du dynamisme et d'une nouvelle forme d'intégration spatiale? La région frontalière, sinon même transfrontalière, va-t-elle demeurer un concept mythique ou bien va-t-elle prendre forme au sein d'une France et d'une Europe décloisonnées?

Pour répondre à ces différentes interrogations, que l'on juge importantes, il faut tout d'abord analyser avec précision, l'évolution récente de l'emploi et de la population.

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1: PALT: Population active au lieu de travail.

PAR: Population active au lieu de résidence.

PALT/PAR: Job Ratio.

2: THUMERELLE P-J.: 1979. La population de la région Nord-Pas-de-Calais. Etude géographique. Thèse. op. cité.

3: PINCHEMEL Ph. 1957. Structures sociales et dépopulation rurale dans les campagnes picardes de 1836 à 1936. A. COLIN. Paris. 232 p. + cartes HT.

4: COMONT E. 1984. La désorganisation d'un système économique et démographique régional frontalier. Le cas de la Grande Thiérache. Mémoire de fin d'études IESEG V. Lille. 186 p.

5: CARDON A. 1968 et 1969. Berck-sur-mer, étude urbaine. 2 articles. Hommes et Terres du Nord. 1968/2,pp. 19-37 et 1969/1, pp. 37-60.

6: Texte d'une page emprunté à CARDON A. op. cité (5).

texte d'après CARDON A. Les résultats de la première expérience du Docteur PERROCHAUD furent communiqués à l'Assistance publique de Paris et incitèrent l'Administration à faire agrandir la maison de Marianne BRILLARD. Dans le même temps, un premier hôtel se bâtissait (1858) pour héberger les visiteurs des malades. Enfin en 1861 apparaissait le premier sanatorium marin dont la capacité était d'une centaine de lits. La même année un brasseur de Montreuil-sur-mer élevait le premier chalet. Puis chaque année,surtout après la visite de l'hôpital le 6 Mai 1864 par l'Impératrice Eugénie escortée du baron Haussmann, le nombre des baigneurs augmenta. Ils venaient d'Hesdin, de Montreuil et de ses environs.

D'autres hôtels, des commerces apparurent. Les nombreuses guérisons faisaient naître un nouvel établissement en 1869 (700 lits): l'Hôpital Napoléon", nom bien vite remplacé par celui "d'Hôpital maritime".

L'exemple de l'Assistance publique de Paris n'allait pas tarder à être suivi, de nombreuses maisons de cure à but lucratif sont fondées. Berck devenait la ville-miracle

et sa renommée franchissait les frontières et les océans. Pour les personnes atteintes de tuberculose osseuse et ganglionnaire, du mal de Pott, de la coxalgie, de rachitisme, de scoliose, de la maladie de Little et autres déviations ou difformités, Berck devenait l'espoir. Mais seuls les plus fortunés pouvaient venir se faire soigner à Berck en cure libre. Ils s'installèrent avec leurs parents dans des chalets de plus en plus nombreux. Berck-Plage devient alors la station des "têtes couronnées" recrutant sa riche clientèle jusqu'en Amérique du Sud, Russie... Une nouvelle ville apparaît...

7: MONTAIGNE M. 1972. La plaine maritime picarde et sa bordure dans la région de la Canche. Cahiers de géo. physique. Institut de géographie de l'Université de Lille I. N°1. Plaines maritimes du Nord. Travaux du laboratoire de géomorphologie.

8: La baisse de la mortalité résulte de la disparition des crises de surmortalité encore fréquentes avant 1750 en Europe occidentale et de la diminution des taux de mortalité "ordinaire". En outre, la mortalité infantile diminua considérablement à la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle. Toutefois la Picardie présentait encore des quotients de mortalité infantile qui étaient parmi les plus élevés de France. Cf article de MASUY-STROOBANT G. et POULAIN M. "La variation spatiale et temporelle du déclin de la mortalité infantile dans nos régions". Espace-Populations Sociétés. N°1-1983. pp. 67-74.

9: Le dépouillement d'actes de mariages dans le secteur de Doullens, de Bernaville, de Crécy-en-Ponthieu avant 1840 ou 1850, ou encore au Sud de Cambrai au milieu du XIXème siècle (Flesquières 1845-50 ; Rumilly-en-Cis ; Noyelles-sur-Escaut, mêmes années), montre combien était fréquente l'association au sein du couple d'un manouvrier et d'une fileuse.

10: RENARD J-P. 1981. Les Hautes Terres artésiennes. Thèse 3ème cycle. Op. cité.

11: RENARD J-P. 1979. Structures d'un espace rural. TIGR. N°37. pp. 27-43.

12: THUMERELLE P-J. 1979. La population de la région Nord-Pas-de-Calais. Thèse. op. cité.

13: RENARD J-P. 1981. Thèse 3ème cycle. op. cité.

14: Carte topographique de RUE. 1/50.000° Feuille XXI-6. IGN. 1955.

15: BACQUET G. 1975. Val d'Authie. Presses de la SCOP-SADAG à Bellegarde. 161 p.

16: FROMENT A. 1968. L'ancienne économie rurale de l'Ardenne et son incidence sur la végétation des Hautes Fagnes. Bulletin de la Société géographique de Liège. N°4 Décembre. pp. 23-40.

17: FROMENT A. 1971. cf texte joint.
Les Fagnes du Roannay à Francorchamps.
In Natura Mosana. Vol 24, N°4. Oct. Décembre 1971. pp.85-92
D'après MASSART (1912), dans son ouvrage "Pour la protection de la Nature en Belgique".
"Le cours supérieur du Roannay, un affluent de l'Amblève est creusé dans les phyllades reviniens, à désagrégation rapide ; aussi les flancs de la vallée sont-ils garnis d'une épaisse couche d'argile imperméable qui porte une curieuse *Fagne marécageuse* fortement inclinée. Cà et là, un noyau de quartzite a résisté à la décomposition: le terrain y est resté un peu plus élevé, et il ne reçoit pas l'eau qui suinte à la partie supérieure de la pente. La *végétation marécageuse* fait place en ces endroits à des arbustes et à des épicéas. Quand ceux-ci ne sont pas trop serrés, ils permettent la croissance d'un sous-bois dans lequel on rencontre de grosses fourmilières. Ce ne sont pas les taillis et les futaies qui sont les stations les plus importantes de cet endroit, mais les fagnes marécageuses.

Leur flore, remarquablement variée, renferme presque toutes les espèces caractéristiques de ce genre de stations, depuis les fagnes basses jusqu'à celles du district subalpin...". Ainsi l'intérêt de cette vallée encaissée du Roannay était, encore au début de ce siècle, la présence de petites fanges à sphaignes (mousses) de pentes, apparaissant sur les versants argileux provenant de l'altération des roches-mères de phyllades et de schistes. Désormais que reste-t-il de ces fagnes? Celles qui couvraient les pentes n'existent plus. Depuis plus d'un siècle, elles ont été progressivement colonisées, plantées avec des résineux, parfois des feuillus.

18: SEVRIN J. 1983. L'Entre-Sambre-et-Meuse, région frontalière à vocations multiples, Hommes et Terres du Nord. N°4.pp20-24.

19: Cartes géologiques de Trélon: 1/50.000°, feuille XXVIII-7 IGN.
d'Avesnes-sur-Helpe, feuille XXVII-7 IGN.

20: De par son origine forestière, la Thiérache se rattache à l'ensemble des pays ardennais, dont elle constitue la périphérie occidentale. Pays haut et froid, déjà rude en hiver, l'Ardenne apparaît dans le langage populaire avec la figure originale d'une région naturelle bien distincte des autres. Le Massif ardennais s'annonce de loin par la ligne sombre des masses d'arbres. Son nom est d'origine celtique ancienne qui, comme celui de Hardt ou d'Oesling, associe l'idée de montagne et de forêt. Les conditions climatiques et pédologiques quelque peu plus favorables en Avesnois-Thiérache que dans l'Ardenne voisine ont permis le développement de belles futaies. Autrefois le chêne semble avoir occupé une place très importante au sein des diverses essences associées, mais arbre très recherché, il cède la place au hêtre qui est peut-être maintenant l'arbre le plus répandu dans la région. D'autres essences familières aux forêts de l'Europe occidentale s'y rencontrent comme les

ormes, les frênes, les charmes, érables, bouleaux... Le conifère par contre fut longtemps assez peu répandu. Cependant, alors qu'il y eut peu d'enrésinement récent dans les forêts du Nord, depuis 1950 environ, l'épicéa commun fut introduit dans l'Avesnois.

Pour l'étude des paysages forestiers actuels, on pourra se référer à l'article de J-J. DUBOIS: "l'évolution des paysages forestiers de la région du Nord: l'intérêt de l'analyse régressive des paysages". Hommes et Terres du Nord. 1980-3. pp. 27-63.

21: DUSSART F. et WILMET J. 1970. Les aires de faude dans les défrichements du XIXème siècle en Thiérache belge. Bulletin de la Société géogr. de Liège. Décembre N°6. pp.169-170.

22: DESURMONT A. 1948. Evolution du paysage rural dans les cantons Nord et Sud d'Avesnes. DES. Lille I. 2 tomes.

23: CATRIN M. 1895. Monographie communale à propos du Nouvion-en-Thiérache. Centre de documentation de l'E.N. de Laon. Publiée dans le Bull. de la SOC. de géographie de l'Aisne. N°22-1895.

24: CAULLERY A. 1946. L'industrie du bois à Felleries. DES LILLE I.

25: PINARD J. 1984. "Main d'oeuvre et transformations techniques dans les anciennes industries textiles de l'Ouest de la France". Hommes et Terres du Nord. 2, pp. 82-85.

26: BELLART G. ; BOUGARD P. ; ROLLET C. 1975, Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Pas-de-Calais. PUL Université de Lille III. 2 tomes. 1436 p.

27: en Bas-Poitou, durant l'époque moderne, la plupart des marchands-fabricants étaient les maîtres de l'emploi et le distribuaient aux "texiers" qui étaient des ruraux tissant à domicile dans des maisons disséminées dans le bocage. "Ils cultivaient à la belle saison un petit lopin de terre car ils étaient plus que les cultivateurs, tributaires des événements politiques et de la conjoncture économique qui intervenaient dans l'arrivée des matières premières et l'écoulement des produits finis".

28: PINARD J. a démontré que le même scénario historique a concerné l'Ouest de la France durant l'époque moderne. C'est ainsi qu'il écrit: "Dans les régions de l'Ouest de la France, les industries textiles existant au Moyen-Age étaient concentrées dans les villes. Pour des raisons économiques, sociales, politiques, elles se dispersèrent dans les campagnes du XVIème au XVIIIème siècle et parfois plus tard. Sous la pression essentiellement des progrès techniques, elles revinrent progressivement dans les agglomérations urbaines au cours du XIXème siècle, obligeant la main

d'oeuvre à abandonner ses maisons rurales pour venir habiter dans des cités ; c'est une des grandes causes de l'exode rural.

29: BATTIAU M. 1976. Les industries textiles de la région Nord-Pas-de-Calais. Thèse. LILLE III. 863 p.

30: BRAYER. 1825. Statistique du département de l'Aisne: à consulter aux Archives départementales de l'Aisne. LAON. 428 p.

31: COMONT E. 1984. op. cité.
Ce mouvement est déjà perceptible en 1825 quand une filature de coton à Aubenton se reconvertit en filature de laine. Vers la même période, une autre filature de laine est construite à Montcornet. Antérieurement le filé de laine se faisait à domicile: les rouets dans les deux Thiérache de l'Aisne et du Nord ne manquaient pas vers 1810-1820. Une certaine organisation de l'espace régional se dessinait à partir du travail de la laine. En effet, les ovins élevés dans la région fournissait la matière première aux peignages de Solre-le-Château et de Trélon. Lorsque cette tâche était assurée, la laine était alors dirigée vers les bonnetiers de Vervins et d'Avesnes-sur-Helpe.

32: CORBILLON. 1963.

33: PARIS D. 1982. Les localisations industrielles en espace rural: l'exemple de l'arrondissement de Cambrai. Hommes et Terres du Nord. 4. pp14-25.

34: PARIS D. 1982. op. cité.

35: OUDART P. 1961. Les relations entre le monde agricole et le monde industriel dans le canton de Clary. DES Lille, ronéoté 90 p.

36: FIETTE A. 1983. L'agro-alimentaire en Thiérache de l'Aisne. Hommes et Terres du Nord. 3. pp.54-56.

37: VINCENT J. Taille des établissements au 1/1/1974. Planche F4. Atlas régional de Picardie.

38: CHARRIER J-B. 1981. La dépendance de l'industrie nivernaise. BAGF. N°477-478. Mars-Avril. pp.107-114.

39: SELLIER J. 1977. Etablissements industriels employant plus de 100 salariés au 1/1/1976, selon leur appartenance à des entreprises régionales, nationales ou étrangères. Planche F7-77. Atlas de Picardie.

40: Note sur Saint-Frères, entreprise appartenant au groupe Agache-Willot. Les frères Willot commencent en 1959 un processus de rachats qui aboutit en 1967 à l'absorption d'Agache, firme dominante du lin en France, puis de Saint-Frères, firme dominante du jute avec 6000 salariés, d'ori-

gine picarde et implantée surtout en Picardie (Beauval, vallée de la Nièvre au Nord-Ouest d'Amiens). En 1978: rachat du groupe Boussac. Siège social de Willot: Lille. Siège social de Saint-Frères, avant son absorption: Paris. Il est désormais revenu en Picardie.
Le groupe Boussac-Willot en difficultés au début des années 1980, fut repris par FERRET-SAVINEL, dont le PDG proposa en 1985, un plan de restructuration accepté par les pouvoirs publics mais rejeté a priori par certains syndicats. Ces derniers pensent qu'à terme ce sont environ 5000 emplois qui se verraient menacés de disparition. Les salariés de la vallée de la Nièvre sont également très inquiets quant à l'avenir de leurs établissements.

41: FIETTE A. 1983. L'agro-alimentaire en Thiérache de l'Aisne. Op. cité.

42: BARRE A. 1983. Transports et vie de relations en Avesnois-Thiérache. N°4. pp. 39-42.

43: BACQUET G. 1975. Val d'Authie. op. cité.

44: Documents d'Archives départementales de la Somme à propos du trafic maritime de St-Valery-sur-Somme à la fin du XVIIIème siècle.
A.D. Somme. Série C. C.106. Liasse, 16 pièces papier. 1789-1790 subsistances.

45: autre document relatif aux navires débarquant à St-Valery-sur-Somme en Novembre 1789. Mêmes sources, cf 44.

46: RENARD J-P. 1981. Les Hautes Terres artésiennes. op. cité.

47: SUEUR Ph. 1982. Le Conseil provincial d'Artois 1640-1790. Tome 2. op. cité.

48: Archives départementales du Nord. Document de 1779: quatre lettres relatives au transport en Cambrésis. C. Intendance 15-938. Lille.

49: Archives départementales du Nord: document relatif aux droits de vinage et de péage à percevoir dans le bourg de Trélon. Répertoire C. intendance portefeuilles. N°146. C.9306 Lille.

50: BARRE A. 1983. article déjà cité, of. 42.

51: BACQUET G. 1975. Val d'Authie. op. cité.

52: TULIPPE O. 1939. Colonisation récente au Pays de Chimay. Bulletin du cercle des géographes liégeois. IIème année. pp. 23-34.

53: RIVIERE D'ARC H. 1980. Stratégies nationales, intégration et contrebande aux frontières du Brésil, de la Bolivie et du Paraguay. BAGF. N°470. pp.219-225.

54: Note à propos des cimetières militaires de 1914-18.
Pozières: cimetière anglais et monument à la mémoire des 14.960 disparus au cours des batailles de la Somme.
Thiepval: mémorial des 73.000 disparus de l'ensemble des armées britanniques. A proximité de Thiepval: parc commémoratif sur le champ de bataille où s'illustra la division canadienne de Terre-Neuve, le 1/7/1916.
Louverval: (en direction de Cambrai): cimetière de 7000 anglais tombés à la bataille de Cambrai en Novembre 1917.

55: MOREAU J-P. 1977. Habitat traditionnel (en Picardie). planche HII-77 dans l'atlas régional de Picardie.

56: PINCHEMEL Ph. 1957. Structures sociales et dépopulation rurale dans les campagnes picardes de 1836 à 1936. A. Colin. Paris. Centre d'études économiques. Etudes et Mémoires. 232 p.

57: note relative à Saint-Omer, ancienne ville frontalière.
La ville de Saint-Omer a connu également les empreintes contraignantes de la géopolitique.
Située au contact des Comtés de Flandres et d'Artois, elle connut moultes faits de guerres. En tant que centre frontalier elle subit de nombreuses fois les conséquences des convoitises de différentes puissances politiques.
La nouvelle frontière, issue du traité de Nimègue (1678), qui rattacha Saint-Omer à la France, la coupa de ses bases traditionnelles d'échanges commerciaux, c'est-à-dire les Pays-Bas. Il fallut donc que Saint-Omer s'adapte à ce nouvel environnement géopolitique, au système monétaire français... De ce fait, il fallut attendre quelques décennies avant de constater un mouvement de relance économique,avec toutefois un essor manufacturier timide, durant le XVIIIè siècle. Les classes dominantes préféraient sans doute les investissements fonciers aux grandes affaires industrielles.

Dans de telles conditions d'instabilité politique, il est probable qu'investir dans de grandes affaires comprend beaucoup trop de risques et d'incertitudes. Par contre, la vie artisanale, les petites entreprises pouvaient très bien se maintenir en vie ; l'on pouvait vivre de l'agriculture et du commerce des produits de la terre. C'est ainsi que la ville de Saint-Omer va progressivement s'endormir, durant le XVIIIème siècle, puis passer à côté de la révolution industrielle du XIXème siècle. Saint-Omer se replie peu à peu sur son pays rural, vit avec ses campagnes voisines, mais ne s'arme pas pour accueillir la grande industrie au siècle suivant.

58: Monographie communale anonyme (instituteur) consultée au Centre de documentation de l'Ecole Normale de Laon.

59: FIETTE A. 1968. Utilisation agricole du sol au XIXème siècle, en Picardie. (Début du siècle). Planche D2 de l'Atlas régional de Picardie.

60: DESURMONT A. 1948. Evolution du paysage rural dans les cantons Nord et Sud d'Avesnes. op. cité.

61: BOETTE E. Quatre cartes "Revenu brut d'exploitation", Moyennes communales. 1970. Planche D 8, Atlas de Picardie. On consultera aussi, la planche D 9: RBE par hectare et par exploitation.

62: VAUDOIS J. publie dans l'Atlas régional du Nord-Pas-de-Calais plusieurs planches relatives à l'économie agricole. En particulier, peut-on citer:
- production finale moyenne par hectare en 1970. N° 79-12.
- Résultat brut d'exploitation moyen par exploitation en 1970. N° 79-13.
- Résultats économiques des exploitations agricoles en 1979. N° 84-20.
- Classification économique des exploitations agricoles en 1979 par tailles de Marge brute standard. N° 84-22.

RECENSEMENTS GENERAUX DE POPULATION

ANNEE	ANNEUX	BOURSIES	FLESQUIERES
1801	375	636	550
1806	413	656	591
1821	383	721	699
1826	410	758	739
1831	482	811	804
1836	496	811	810
1841	487	819	801
1846	513	871	803
1851	453	818	746
1856	504	802	751
1861	539	794	737
1866	524	809	738
1872	531	807	728
1876	533	808	725
1881	478	704	677
1886	457	630	709
1891	446	613	662
1896	428	565	656
1901	432	571	635
1906	390	574	634
1911	400	551	605
1921	300	355	410
1926	357	361	425
1931	323	364	404
1936	324	340	395
1946	289	296	382
1954	275	307	395
1962	268	297	396
1968	255	318	366
1975	259	285	367
1982	237	239	319

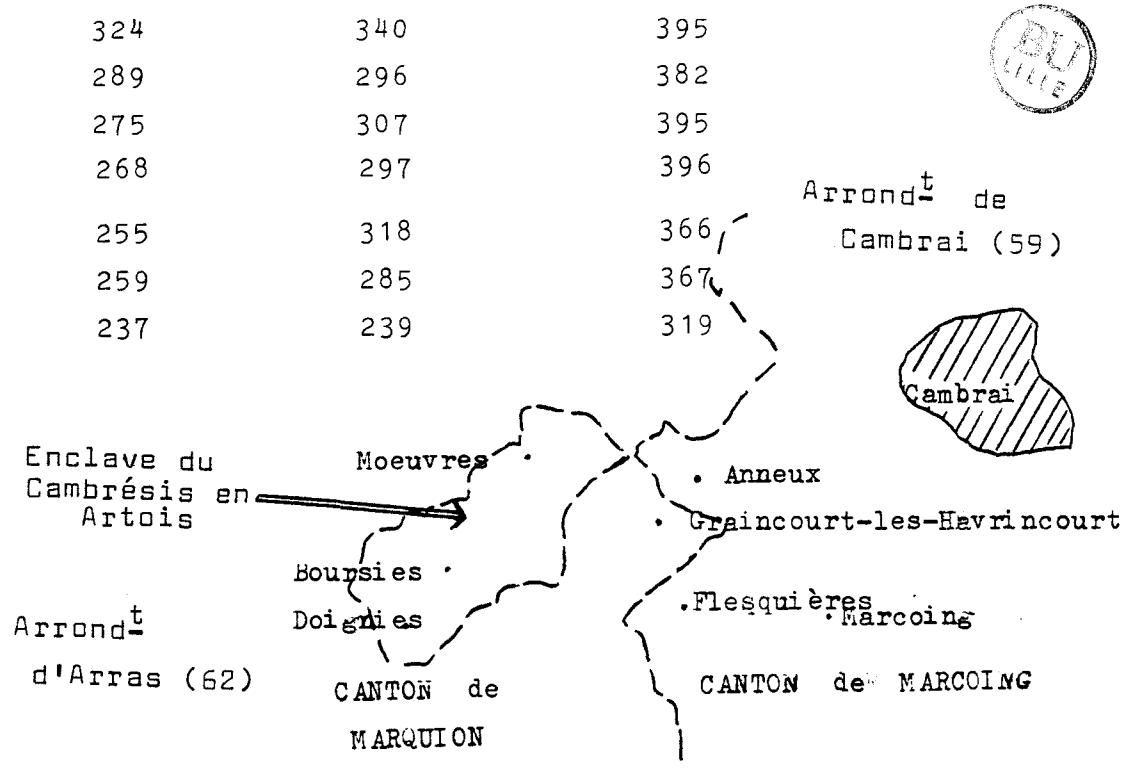

BU LILLE

RECENSEMENTS GENERAUX DE POPULATION.

ANNEE	GRAINCOURT-LES HAVRINCOURT	DOIGNIES	MOEUVRES
1801	1350	554	739
1806	1392	570	765
1821	1312	679	814
1826	1395	763	894
1831	1458	797	897
1836	1421	817	883
1841	1472	818	895
1846	1477	780	903
1851	1296	814	848
1856	1368	807	868
1861	1367	860	880
1866	1429	813	900
1872	1438	839	869
1876	1500	798	858
1881	1416	725	881
1886	1419	700	878
1891	1405	679	856
1896	1484	655	801
1901	1384	582	827
1906	1307	576	790
1911	1373	527	817
1921	656	346	537
1926	778	335	610
1931	731	312	536
1936	700	312	502
1946	615	273	460
1954	671	277	442
1962	629	282	431
1968	633	292	411
1975	605	276	400
1082	610	263	382

BU LILLE

LISTES DES TABLEAUX

Tableau I : Densités de population cantonale. Picardie . 1836-1982..... p.331

Tableau II: Evolution de la population de Berck. 1801-1982. ...p.338

Tableau III:Evolution en % de la population depuis le maximum de population. 1801-1975. Quelques exemples communaux sur les "Hauts-Pays" du Pas-de-Calais.....p.346

Tableau IV: Evolution comparée de la population cantonale en Avesnois et en Thiérache de l'Aisne. 1801-1841. En %...p.350

Tableau V: Données démographiques comparées entre l'Avesnois herbager (Nord) et la Thiérache de l'Aisne. 1801-1841..p.351

Tableau VI: Evolution de la population cantonale en Avesnois et en Thiérache de l'Aisne, entre 1841 et 1861. En %.p.352-353

Tableau VII: Croissance démographique et urbaine en Avesnois. 1861-1891. Relations avec l'essor du textile.....p.354

Tableau VIII: Exemples de communes appartenant au Ternois avec un maximum de peuplement antérieur au milieu du XIXème siècle.....p.359

Tableau IX: Exemples de communes situées dans le Sud-Ouest du département du Pas-de-Calais à maximum de peuplement tardif. ...p.359

Tableau X: Evolution de la population communale au XIXème siècle, en Thiérache du Nord, d'après R. BLANCHARD.....p.362

Tableau XI: Densités de population cantonale en Thiérache du Nord et de l'Aisne, en 1861, 1891 et en 1911.....p.364

Tableau XII: Evolution du nombre d'ouvriers employés dans la marbrerie entre 1930 et 1940, dans quelques communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.....p.417

Tableau XIII: Nombre de meuniers patentés dans les cantons de Thiérache de l'Aisne. 01/01/1825. Source: Brayer, 1825, op. cité.....p.431

Tableau XIV: Evolution démographique de quelques communes belges appartenant au Pays de Chimay (Belgique). Après 1850. ....p.441

Tableau XV: Evolution de la population de quelques villes de l'Avesnois. 1861-1911. Source INSEE.....p.468

Tableau XVI: Indications relatives à l'utilisation agricole du sol, d'après le RGA de 1970. Avesnois-Thiérache...p.470

Tableau XVII: Evolution de l'industrie textile en Avesnois-Thiérache, entre 1914 et 1950.....p.472

Tableau XVIII: Densités de population dans les cantons de l'Avesnois-Thiérache en 1962.....p.474

Tableau XIX: Composantes du mouvement démographique entre 1954 et 1962, dans les deux chefs-lieux d'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins.....p.478

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Evolution de la population de Berck: 1801-1982. ....p.336

Figure 2: Evolution de la population du Touquet-Paris-Plage, de Merlimont, de Camiers, de Montreuil-sur-mer et de Beaurainville. (Jusqu'au RGP de 1982).....p.341

Figure 3: Carte du maximum de population 1801-1975. Atlas régional du Nord-Pas-de-Calais. 78/4.....p.344

Figure 4: Diminution de la population depuis le maximum. En %. Atlas régional du Nord-Pas-de-Calais. 78/5.p.345

Figure 5: Carte de repérage des communes de l'Avesnois et de Thiérache de l'Aisne.....p.349

Figure 6: L'Avesnois-Thiérache dans le département du Nord: carte communale. p.363

Figure 7: Densités de la population en Thiérache. 1861. Cantons. ...p.365

Figure 8: Densités de la population en Thiérache. 1911. Cantons. ...p.366

Figure 9: Géologie et topographie en Avesnois-Thiérache. ...p.381

Figure 10:Les surfaces boisées en 1836 et en 1946 dans les cantons d'Avesnes-sur-Helpe, Nord et Sud, d'après Desurmont, 1948. ... p.386

Figure 11:Les défrichements à Cartignies (Avesnes-Sud) au milieu du XIXème siècle.....p.387

Figure 12: Les défrichements récents à St-Hilaire (Avesnes-Nord). ...p.388

Figure 13: Eléments géographiques pour la définition d'une région naturelle: l'Avesnois.....p.390-391

Figure 14: Coupe géologique, d'après la carte de Trélon. 1/50.000. Feuille XXVIII-7.....p.392

Figure 15: Pour une géographie de l'emploi industriel dans le Bas-Artois oriental.....p.413-414

Figure 16: Frontière et conquête non officielle de l'espace. ...p.445

Figure 17: a) Schéma simplifié du système économique ancien en Avesnois-Thiérache.....p.452
b) Fonctionnement du schéma ancien: interdépendances milieu naturel-polyculture-industries diversifiées.

Figure 18: Fonctionnement du système régional ancien, antérieur à 1840, en Avesnois-Thiérache.....p.457

Figure 19: Evolution du système régional 1840-1914. p.464

Figure 20: Les communes de Thiérache du Nord et de l'Aisne de plus de 2.000 habitants en 1861.....p.466

Figure 21: Les communes de Thiérache du Nord et de l'Aisne de plus de 2.000 habitants en 1911.....p.467

Figure 22: Les années de fonctionnement du nouveau système de 1918 aux années 1960.....p.469

Figure 23: Evolution de la population cantonale entre 1954 et 1962 d'après les taux de variation dûs à l'excédent naturel et au solde migratoire. En %.....p.476

Figure 24: Silhouettes agricoles comparées en Picardie. RGA 1970.....p.480

Aux confins mitoyens du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie septentrionale s'étirent des Pays ruraux, de la Manche aux premières hauteurs péri-ardennaises, qui constituent une sorte de charnière affaiblie entre la Picardie circumparisienne et les Bas-Pays de la Mer du Nord.

Parmi les différents facteurs de marginalisation socio-économique des périphéries territoriales, on a voulu mettre en exergue la contribution de l'ancienne frontière de Picardie devenue limite interne au royaume de France puis à la République.

Cependant le courant de dépérissement progressif des marges est-il vraiment irréversible? Ne peut-on guère entrevoir depuis quelques années de nouvelles lueurs d'espoir?

Cette étude appartient certes au domaine de la géographie régionale, mais elle développe aussi abondamment quelques interrogations spécifiques à la géographie sociale des discontinuités spatiales.

BIBLIOTHEQUE INTERUNIVERSITAIRE
SECTION DE SCIENCES
LILLE